

gall. g. 853^b / 2

HISTOIRE PHILOSOPHIQUE

DE LOUIS

DE LOUIS XV

HISTOIRE PHILOSOPHIQUE

DU RÉGNE

DE LOUIS XV

2

HISTOIRE PHILOSOPHIQUE

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET

RUE DE VAUGIRARD, 9

DE LOUIS XV

6^e fall. g. 853 ^b/₂

HISTOIRE PHILOSOPHIQUE

DU RÉGNE

DE LOUIS XV

PAR

LE COMTE DE TOCQUEVILLE

« Erudimini, qui judicatis terram »

TOME SECOND

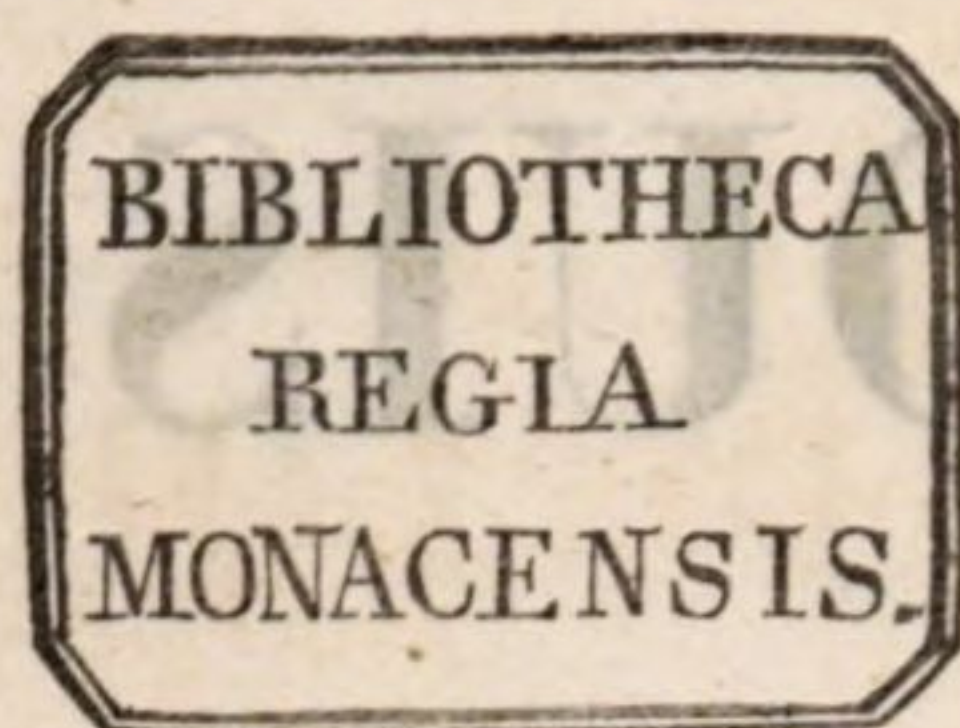
PARIS

LIBRAIRIE D'AMYOT, ÉDITEUR

6, RUE DE LA PAIX

—
1847

1186 34



TOME SECOND

PARIS

LIBRAIRIE BAYOT, EDITEUR

1807

1807

HISTOIRE

PHILOSOPHIQUE

DU RÈGNE DE LOUIS XV.

CHAPITRE PREMIER.

SUITE DE LA GUERRE. — PAIX D'AIX-LA-CHAPELLE.

L'Angleterre s'oppose à la paix.—Commencement de nos désastres sur mer.—Prise par les Anglais de Louisbourg et de l'île du Cap-Breton. — Projet de traité et armistice avec le roi de Sardaigne. L'Espagne refuse d'y accéder. — Charles-Emmanuel se réunit aux Autrichiens. — L'armée franco-espagnole détruite. — Gênes prise par les Autrichiens. — Défaite du Prétendant à Culloden. — Cruautés des Anglais envers les vaincus. — Le maréchal de Saxe s'empare de Bruxelles. — Mort de la Dauphine. — Toute la Belgique, à l'exception de Maestricht, soumise. — Bataille de Rocoux gagnée par le maréchal de Saxe. — Débarquement des Anglais auprès de Lorient. Ils sont repoussés par les milices du pays. — Leurs intrigues sans succès pour faire insurger les protestants en Poitou et en Provence. — L'armée austro-sarde pénètre en Provence. Le maréchal de Belle-Isle défend cette province. — Gênes chasse les Autrichiens. — Dupleix à Pondichéry. — Mahé de La Bourdonnais à l'île de France. Leurs divisions. Procès de la Bourdonnais. Il est reconnu innocent. Il meurt. — Siège de Pondichéry par les Anglais. Ils sont repoussés. — Mesures financières. — Second mariage du Dauphin. — Le duc de Boufflers, puis le duc de Richelieu défendent Gênes contre les Autrichiens. — Affaire d'Exiles. — Mort du chevalier de Belle-Isle. — Rétablissement du stathoudérat en Hollande. — Bataille de Lawfeld gagnée par le maréchal de Saxe. Le roi y assiste. — Lœwendal

prend Berg-op-Zoom. — Destruction de la marine française par les Anglais. — Congrès d'Aix-la-Chapelle. — Paix générale peu favorable à la France. Mécontentement des peuples. — Le Prétendant est arrêté à l'Opéra et conduit hors de France. Indignation que cette violence excite.

Le fracas des armes avait cessé ; le repos de l'hiver semblait favorable au travail des négociations : Louis XV désirait la paix ; il se montrait résigné à ne stipuler qu'en faveur de ses alliés et à renoncer à ses propres conquêtes. Ces dispositions parvenaient aux autres puissances par l'intermédiaire de l'ambassadeur que la France conservait près la république des Provinces-Unies ; mais l'Angleterre régnait en maîtresse sur la diplomatie européenne et elle était fort éloignée de consentir à une pacification avec le monarque qui protégeait le Prétendant et qu'elle accusait de chercher à se donner une révolution pour auxiliaire. D'ailleurs l'Angleterre se complaisait dans une guerre qui détruisait toute concurrence à son commerce ; la France victorieuse en Flandre et en Italie luttait avec désavantage contre la marine britannique, trois fois plus forte que la sienne ; ses colonies délaissées étaient sans cesse en péril , et les convois qu'on leur expédiait couraient le risque d'être pris avec leurs escortes. En octobre 1745, une flotte marchande de quarante voiles , escortée par quatre vaisseaux de guerre, rencontre une escadre anglaise, trente navires sont pris, coulés à fond ou jetés à la côte, et deux vaisseaux tombent au pouvoir de l'ennemi. Cependant la marine française s'honorait constamment par son courage et ne succombait que devant le nombre. Le capitaine Mac-

namara parvint avec un seul vaisseau à mettre en fuite quatre vaisseaux anglais et à conduire à sa destination la flotte qu'il convoyait.

Une perte plus sensible que celles que nous éprouvions sur l'Océan , fut la prise de l'île du Cap-Breton et de la ville de Louisbourg. Cette île , située à l'embouchure du fleuve Saint-Laurent , avait été soigneusement fortifiée , on la regardait comme la clef de nos établissements au Canada , et elle servait de relâche aux navires français employés à la pêche de Terre-Neuve. Une compagnie se forma d'elle-même et par souscription à Boston , dans le but de nous enlever la possession de l'île. Le gouvernement anglais s'empressa d'encourager par son assistance le zèle de ses colons du nouveau monde , et il envoya huit vaisseaux de guerre pour transporter six mille hommes que les habitants de Boston avaient levés à leurs frais. Louisbourg était mal approvisionné ; l'attention donnée à la guerre sur le continent faisait négliger les possessions lointaines. L'expédition anglaise surprend la batterie avancée , et tourne les canons de cette batterie contre la ville. En même temps la flotte bloque le port ; à la première nouvelle des préparatifs faits à Boston , le ministre de la marine s'était hâté d'expédier un vaisseau de soixante-quatre canons , chargé de porter à Louisbourg tout ce qui lui manquait pour sa défense. Ce vaisseau est pris par les Anglais avant d'avoir pu débarquer les munitions qu'il portait , et la ville capitule au bout de cinquante jours de siège ; peu après , deux vaisseaux de la compagnie des Indes et un galion d'Espagne relâchent dans le port , ignorant que l'ennemi en est le maître,

et tombent ainsi entre ses mains. La cargaison de ces trois navires était évaluée à vingt-cinq millions.

Marie-Thérèse s'efforçait de faire intervenir dans sa querelle la Russie, cette puissance si redoutable par son étendue, par la race robuste dont elle dispose, et à qui il ne manquait pour être prépondérante que le degré de civilisation qu'elle devait acquérir par son contact avec les autres peuples. Déjà la czarine avait menacé de prendre parti pour la Saxe, et cette menace devint un des motifs qui décidèrent tout à coup Frédéric à conclure la paix à Dresde. Le gouvernement français crut se rendre favorable cette princesse en flattant sa vanité. Il lui reconnut le titre d'impératrice auquel elle prétendait. Ce témoignage de déférence fut mal récompensé, car la czarine signa le 22 mai avec Marie-Thérèse un traité d'alliance et de secours mutuels¹.

Il importait de rompre l'union contractée par le roi de Sardaigne avec l'Angleterre et la cour de Vienne. Le marquis d'Argenson, résolu d'y travailler,

¹ Les deux empires se promettaient mutuellement un secours de trente mille hommes, dans le cas où l'un des deux serait attaqué dans ses possessions.

Le secours sera fourni sur la réquisition de la partie attaquée dans le terme de trois mois après la réquisition.

L'article 3 stipule que la Russie ne pourra pas requérir le secours auxiliaire de l'Autriche, si elle est attaquée par la Perse, ni l'Autriche celui de la Russie pour défendre ses possessions en Italie.

Dans aucun cas, le contingent russe ne pourra être requis s'il survient une guerre entre l'Autriche et l'Espagne.

On voit que la Russie pouvait intervenir à l'occasion des hostilités des Français en Flandre. Néanmoins, elle ne fit aucun mouvement pendant la durée de l'année 1746.

ouvrit des communications indirectes avec Charles-Emmanuel. Il y avait quelque chose d'insolite dans l'alliance du roi de Sardaigne et de Marie-Thérèse ; car la situation des États du souverain du Piémont est telle qu'il ne peut s'agrandir qu'aux dépens de ceux de l'Autriche. Les prétentions de l'Espagne sur le Milanais avaient seules rallié ce prince à la cause de l'impératrice.

Le ministre français conçut le plan d'une confédération italique sur le modèle de la confédération germanique, mais entièrement indépendante du patronage d'autres puissances. Les princes d'origine étrangère qui régnaient en Italie devaient se regarder désormais comme Italiens et se déclarer inhabiles à posséder une souveraineté quelconque dans un autre pays. Il serait fait une nouvelle division de la haute Italie ; le roi de Sardaigne obtiendrait la partie du Milanais qui est sur la rive gauche du Pô et à la droite de ce fleuve jusqu'à la Scrivia, et il deviendrait le chef de la confédération. L'infant posséderait le reste de la rive droite, à savoir : l'État de Parme, le Crémonais et la partie du Mantouan située entre l'Aglio et le Pô ; celle qui est par delà reviendrait à la république de Venise ; la rive droite du Pô au duc de Modène à qui on accordait l'éventualité du duché de Guastalla, et aux Génois la principauté d'Oneglia, avec Final et le château de Seravalle. L'Autriche ne pourrait conserver le grand-duché de Toscane : il passerait au prince Charles de Lorraine et à sa postérité. Le nom de saint-empire romain serait aboli.

Louis XV embrassa avec ardeur ce projet et traça

lui-même sur la carte la délimitation de chacune des puissances italiennes. « Le roi, dit le marquis d'Argenson dans ses Mémoires, est bon géographe. Il a présentes à l'esprit toutes les situations topographiques; il trouve plutôt sur une carte le point demandé qu'aucun de ceux avec lesquels il travaille. Il a l'esprit juste, il ne s'agit que de le faire sortir de l'assoupissement, de l'indécision et de la timidité. J'eus ce talent en plusieurs affaires. »

Cet arrangement satisfaisait complètement le roi de Sardaigne, et des préliminaires furent signés en conséquence. Il restait à convenir d'un armistice, mais alors survint la difficulté du consentement de l'Espagne. Le marquis d'Argenson avait le défaut de concevoir un système sans tenir compte des obstacles qui peuvent survenir. Il aurait dû sonder la cour de Madrid et obtenir son adhésion avant de commettre le nom du roi dans une négociation dont les dispositions de l'Espagne pouvaient rendre le succès incertain.

Il y a plus d'éclat que de profit pour un peuple à placer les princes de sa dynastie sur les trônes étrangers. Les avantages qu'il retire d'une union passagère compensent imparfaitement les sacrifices que lui imposent les intérêts de famille et les liens trop intimes de la consanguinité.

La reine et le roi d'Espagne accueillirent avec indignation la demande de ratification qui leur fut adressée au nom de la France. La reine voulait résolûment tout le Milanais pour son fils don Philippe. Selon elle, les termes précis du traité de Fontainebleau liaient sur cet objet la volonté de Louis XV

à la sienne, et on eut lieu alors de se repentir d'avoir contracté des engagements aussi explicites. M. d'Argenson proposa de déclarer à la cour de Madrid que son refus d'adhérer au traité conclu avec le roi de Sardaigne entraînerait l'abandon de la France, qui retirerait ses troupes. Le roi approuva d'abord la fermeté de ce langage ; mais ensuite le scrupule le prit et il prononça « que pour rien dans le monde il n'abandonnerait les Espagnols en Italie. » Cependant le roi de Sardaigne exigeait avec raison le consentement de Philippe V, devenu d'autant plus nécessaire que l'infant se trouvait à Milan, où il agissait en souverain. Deux mois s'écoulèrent ainsi ; la paix de Dresde permettait à l'impératrice de disposer des troupes qu'elle avait opposées au roi de Prusse, et elle les dirigeait à marches forcées vers le Milanais. On a dit de Frédéric qu'il avait fait beaucoup de mal à ses ennemis par la guerre, et plus encore à ses alliés par la paix. Le roi de Sardaigne, n'étant d'accord ni avec la France ni avec l'Espagne, ne pouvait, en présence de l'armée autrichienne, abandonner les intérêts de Marie-Thérèse.

Au commencement de mars, il fait déclarer au comte de Maillebois, envoyé secrètement près de lui, que n'ayant pas reçu la ratification de l'Espagne, il allait marcher au secours de la citadelle d'Alexandrie, bloquée depuis quatre mois ; le 4 mars il surprend dans Asti, ville ouverte, cinq mille Français que le maréchal de Maillebois y avait imprudemment laissés et les fait prisonniers. Dans ce moment le cabinet de Versailles recevait la nouvelle que celui de Madrid adhérerait enfin au traité négocié avec le roi

de Sardaigne. Mais il était trop tard ; Charles-Emmanuel se trouvait engagé ; déjà il avait combiné les opérations de la campagne avec le prince de Liechtenstein , général de l'armée autrichienne. Leur plan consistait à enlever les détachements français, espagnols et napolitains disséminés dans un espace de soixante lieues de long sur quarante-cinq de large , et à couper les vivres au corps principal¹. Ce plan eut un plein succès.

Les Espagnols évacuent Alexandrie pour n'y être pas enveloppés comme les Français à Asti. Les Impériaux s'avancent rapidement ; Charles-Emmanuel et Liechtenstein emportent tout ce qui se trouve devant eux. Il eût fallu , rapprochant avec promptitude tous les corps que l'ennemi n'avait pas encore détruits ou faits prisonniers , prendre position dans l'État de Gênes, afin de couvrir cette ville et de conserver ainsi une communication libre avec la France. Mais les Espagnols s'opiniâtraient à défendre le duché de Parme, et le maréchal de Maillebois devait obéir à l'infant. Celui-ci évacue le Milanais et se rapproche de Parme. Le comte de Castellar, général espagnol, se laisse enfermer dans cette ville. Il en sort en passant sur le corps de l'ennemi, mais avec perte d'une partie des troupes qu'il commandait. Il rejoint l'armée combinée française, espagnole et napolitaine, qui se réunit près de Plaisance. Les généraux se décident à tenter les chances d'une ba-

¹ Le maréchal de Noailles, dans ses Mémoires, donne à entendre que le maréchal de Maillebois avait consenti, en dépit de sa propre conviction, à l'occupation si étendue du Milanais, afin de satisfaire la cour d'Espagne, qui lui promettait la grandesse à ce prix.

taille; le défaut de subsistances leur en faisait la loi. Elle a lieu le 15 juin. L'armée des trois couronnes est complètement battue. L'ennemi se rend maître de la plus grande partie de ses canons et de ses bagages.

Aussitôt les alliés se précipitent dans l'État de Gênes pour isoler de nos frontières l'armée vaincue. Cependant elle parvient à gagner Nice. Mais de quatre-vingt mille hommes qui la composaient lorsqu'elle marcha à la conquête de la Lombardie, il ne restait que seize mille hommes : neuf mille Espagnols et sept mille Français.

Un changement de scène s'opérait alors dans le monde. Philippe V expirait, et avec lui finissait le règne d'Élisabeth Farnèse. Le prince des Asturies monte sur le trône sous le nom de Ferdinand VI. Le premier acte de son gouvernement est de rappeler ses troupes de l'Italie.

Maillebois, trop faible pour résister seul aux forces qui le menacent, est obligé de suivre le mouvement rétrograde des Espagnols. Il arrive en Provence, qu'il s'efforcera en vain de couvrir, et l'année ne se terminera pas sans que cette province et le Dauphiné ne soient à leur tour exposés aux incursions de l'ennemi.

Les Autrichiens, après avoir recouvré toutes les places qui leur avaient été enlevées, se présentent aux portes de Gênes. La vengeance les anime, la dévastation les précède. Les Génois, pressés sur mer par une escadre anglaise, enveloppés sur terre par une armée autrichienne, sont frappés de terreur. Tout courage les abandonne. Ils se mettent à

la discrétion du vainqueur, qui prend possession de la ville (7 septembre), en ordonnant au doge et à six sénateurs d'aller à Vienne se jeter aux pieds de l'impératrice pour lui demander pardon. Les dépôts publics sont violés, les caisses de l'État vidées, les belles villas qui entourent la capitale pillées et réduites en cendres. On impose vingt-quatre millions de contributions sur les particuliers, puis huit autres millions. La hauteur autrichienne que ces républicains ont blessée ne ménage rien, exige l'impossible. Elle traite les Génois en esclaves révoltés contre lesquels toute violence est légitime.

La France perd l'Italie, et la diversion opérée en Angleterre par le Prétendant lui manque en même temps. Ce prince, comme nous l'avons vu, était rentré en Écosse; il y prend Stirling. Les Anglais, au nombre de dix mille, le joignent à Falkirk. Charles-Édouard donne le signal du combat. Les montagnards s'élancent avec leur impétuosité accoutumée, et bientôt la bataille n'est plus qu'une déroute, où les Anglais laissent encore au pouvoir des vainqueurs leurs tentes, leurs bagages, leur artillerie et le champ de bataille.

Toutes les espérances des partisans de Georges se fixent sur le duc de Cumberland, regardé comme le seul homme capable de ranimer le courage des troupes et de relever l'esprit public; le duc accourt à Édimbourg. Il y réunit une armée qu'il anime de sa propre ardeur. Perth et Stirling sont repris. Le prince Charles-Édouard brûle de se mesurer avec lui; mais les chefs des clans interviennent de nouveau et le forcent à se retirer vers le nord de l'Écosse.

Cumberland reçoit un renfort de six mille Hessois. Il n'hésite plus à poursuivre l'armée écossaise et à la combattre. On se rencontre dans la plaine de Culloden (16 avril). Les Écossais étaient au nombre de huit mille ; ils traînaient quelques pièces de canon servies par de mauvais canonniers. Les Anglais avaient des forces doubles et une artillerie bien montée. Pendant quelque temps, les Écossais tiennent ferme contre le feu des Anglais ; mais bientôt entraînés par leur impétuosité, ils fondent sur l'ennemi. Le duc de Cumberland avait placé à quelques pas derrière la première ligne, une seconde ligne qui tire à bout portant et met le désordre parmi les montagnards. Des charges de cavalerie, exécutées avec rapidité, achèvent la déroute ; et les Écossais prennent la fuite dans toutes les directions, entraînant avec eux leurs chefs et le prince lui-même. L'action n'avait duré qu'une demi-heure. La terre était jonchée des corps de ces malheureux montagnards victimes de leur dévouement à la vieille race de leurs rois.

Les suites de la victoire furent atroces. Les Anglais avaient à venger, non-seulement les injures de Georges II, mais encore leur orgueil humilié. Beaucoup de blessés gisaient sur le champ de bataille, ils sont égorgés de sang-froid, et des officiers anglais ne rougissent pas de prendre part à ce massacre. Dix-huit officiers écossais faits prisonniers sont pendus à Édimbourg ; on leur ouvre la poitrine pour en arracher le cœur et leur en battre les joues. Les troupes de Cumberland poursuivent avec rage les Jacobites. On les chasse comme des bêtes

féroces , et si les femmes survivent , c'est pour assouvir la brutalité des soldats. Six cents malheureux s'enferment dans une grange ; on y met le feu , et ils périssent dans les flammes sans qu'il soit permis à un seul de s'échapper. Les habitations des rebelles sont pillées , démolies , brûlées , et dans un espace de cinquante milles , il ne reste qu'un désert.

Cette sanglante tragédie se termina sur l'échafaud. Les chefs des rebelles , au nombre de plus de cent , furent décapités. On cite parmi eux les lords Balmerino et Kilmarnock (ce dernier mourut en criant : « Vive le roi Jacques et son digne fils ! ») ; le lord Derventwater , dont le frère avait eu la tête tranchée en 1715 pour avoir défendu la même cause , voulut que son fils , encore enfant , l'accompagnât sur l'échafaud , et avant de mettre sa tête sur le billot , il lui dit : « Soyez couvert de mon sang , et apprenez à mourir pour vos rois ; » et enfin lord Lovat , vieillard de quatre-vingts ans , avant de livrer sa tête , s'écria : « Dulce et decorum est pro patria « mori. »

Il y eut de grandes réjouissances en Angleterre. Le trône de Georges II était affermi sur des cadavres.

Singulière destinée que celle de ce peuple , d'être toujours gouverné par des princes étrangers , imposés , soit par la force des armes , soit par les révolutions !

Le prince Charles-Édouard , après la déroute de Culloden , se trouva réduit à une escorte de cinquante hommes. Bientôt il fallut se séparer afin

d'échapper aux poursuites de l'ennemi. Sa tête était mise à prix pour trente mille livres sterling. Les Anglais se montraient avides de son sang et le cherchaient sans relâche. Il erra pendant plusieurs mois et sous divers déguisements dans les solitudes de l'Écosse, subissant les horreurs de la faim et de la misère, tantôt caché et sauvé par une jeune fille, mademoiselle Macdonald, tantôt contraint de demander un asile à un ennemi de sa maison : « Le fils de votre roi, lui dit-il, vient vous demander du pain et un habit. Prenez les misérables vêtements qui me couvrent, gardez-les; vous pourrez me les apporter un jour dans le palais des rois de la Grande-Bretagne. » Le gentilhomme le secourut et lui garda le secret.

On ne peut s'empêcher d'admirer le courage du prince auquel une si grande infortune n'ôte pas l'espérance; et la vertu de ce peuple, pauvre et simple, étranger à la civilisation, et où l'assurance d'un profit immense n'engendre pas un seul traître.

Charles-Édouard parvint enfin à s'embarquer sur un petit bâtiment qu'un de ses plus intrépides amis, le jeune Sheridan, lui amena de Saint-Malo, et il débarqua le 10 octobre.

Cependant tout n'était pas désastre pour notre pays. Le génie commande à la fortune, et Louis XV avait à son service deux hommes de génie. Malheureusement, pour l'honneur de la France, ils étaient l'un et l'autre étrangers; mais la patrie, aux acclamations publiques, les adoptait pour ses enfants.

Le maréchal de Saxe parut un moment à Paris vers la fin de 1746. A une représentation de l'Opéra,

une actrice, qui remplissait le rôle de la Gloire, détacha de son front une couronne de lauriers et la posa sur la tête du héros. Des transports de joie, un enthousiasme universel sanctionnèrent cette apothéose¹.

Après cette manifestation de l'admiration générale, le maréchal retourna à son armée recueillir de nouveaux titres à la reconnaissance des Français. Vers la fin de janvier, dans un moment où il semblait ne songer qu'au plaisir, en sortant d'un bal, il lève brusquement ses quartiers et investit Bruxelles qui, au bout de vingt jours, est obligée de se rendre.

La conquête de cette ville étonna l'Autriche, et inspira aux Hollandais une vive crainte. Ces républicains entêtés dans leur haine contre la maison de Bourbon, voyaient les calamités de la guerre menacer leur territoire, et commençaient à redouter une invasion. L'espoir du cabinet de Versailles était de les détacher de la coalition en les effrayant sans humilier leur orgueil, et d'arriver, par leur intermédiaire, à la paix générale; car l'Angleterre n'avait garde de consentir à la ruine d'un État que sa faiblesse rendait son auxiliaire sans pouvoir jamais devenir son rival.

Wassenaer, ambassadeur des Provinces-Unies près

¹ Le roi s'unit, dans cette circonstance, à son peuple pour récompenser les services du maréchal de Saxe : il lui accorda les honneurs du Louvre, lui donna à vie le château et le parc de Chambord, et augmenta ses pensions de quarante mille livres par an. Deux ans après, le roi déclara le comte de Saxe maréchal général de ses camps et armées.

la cour de France, fit d'humbles et pressantes sollicitations pour obtenir que le plan de campagne fût modifié. Wassenauer ayant échoué, la république envoya un ambassadeur extraordinaire. On répondit à celui-ci en prenant Anvers qui, plus encore que Bruxelles, rapprochait l'armée française des frontières de la Hollande. Cependant, l'abbé de La Ville, ministre de France à la Haye, proposait de son côté la réunion d'un congrès dans la ville hollandaise de Bréda, et cette ouverture fut accueillie.

Louis XV s'était rendu à l'armée à la fin d'avril, et le 4 mai, il fit une entrée solennelle à Bruxelles aux acclamations du peuple. Il assista ensuite au siège d'Anvers; puis retourna à Paris au mois de juin pour se trouver aux couches de la Dauphine.

La cour de Vienne conçut enfin la nécessité d'avoir une armée dans les Pays-Bas. Elle y envoya des troupes et en donna le commandement au prince Charles de Lorraine.

Pendant qu'une partie de l'armée française s'emparait des villes de Louvain, Malines, Lier, Aarschot, le prince de Conti investissait Mons et s'en rendait maître; Huy, Saint-Guillain et Charleroi ouvrent leurs portes.

La mort de la Dauphine arrivée au milieu de la joie inspirée par ces succès, changea cette joie en un deuil profond. Elle avait donné le jour à une fille, le 19 juillet, et elle expira le 22. La douleur du Dauphin fut extrême. Cette princesse, objet de son premier amour, avait un caractère qui sympathisait avec le sien; pieuse, grave, réfléchie, elle montra

les sentiments élevés qui le distinguaient lui-même. La nation lui donna des regrets.

Toute la Belgique, à l'exception de Maestricht et de Namur, reconnaissait l'autorité du roi. Le maréchal de Saxe, après avoir, par ses manœuvres, trompé et éloigné le prince Charles, investit Namur le 6 septembre; le 30, il en est maître ainsi que des châteaux. La garnison se rend prisonnière de guerre.

Après ces conquêtes, le maréchal désira donner du repos à ses soldats. Il fit proposer au prince Charles de prendre réciproquement des quartiers d'hiver. Le prince répondit : « Je n'ai pas de conseils à recevoir du comte de Saxe. — Je saurai bien l'y forcer, » dit celui-ci.

Ce héros semblait né sur le sol français, tant il possédait les qualités qui distinguent les personnages éminents de notre histoire. Gai, plein de saillies, prodigue de ces reparties ingénieuses qui stimulent les courages, aimant les femmes comme Henri IV, insouciant de lui-même, soigneux pour les troupes, il était adoré des soldats. Il voulait que le plaisir fût le compagnon de la valeur et la récompense des fatigues. Une troupe de comédiens suivait son quartier général et donnait des représentations lorsqu'il s'arrêtait dans une ville. Le 10 octobre, au théâtre de Liège, la principale actrice, madame Favart, s'avance au bord de la rampe, et, après avoir salué le public, elle dit : « Messieurs, demain, relâche à cause de la bataille. Après-demain, on aura l'honneur de vous donner....., » et tout le public militaire qui l'entoure, applaudit à ce présage de

victoire ; la confiance de l'actrice est partagée par la foule ; personne ne doute du succès. Le lendemain, la bataille se donne à Rocoux, près de Liège. Elle n'est pas un instant douteuse. Le maréchal, dans un ordre du jour, avait manifesté la résolution de vaincre et l'assurance que lui en donnait le courage éprouvé de ses troupes : « Que les attaques réussissent ou non, les troupes resteront dans la position où la nuit les trouvera, pour recommencer à attaquer l'ennemi. »

Les Autrichiens laissèrent sept mille hommes sur le champ de bataille. On leur fit trois mille prisonniers, et on s'empara de cinquante pièces de canon et de six drapeaux. Les Français n'eurent pas trois mille hommes tués ou blessés. On regretta vivement le marquis de Fénélon, lieutenant général, neveu de l'illustre archevêque de Cambrai ; et, comme lui, rempli de vertu et de talent. Il avait occupé d'une manière brillante le poste d'ambassadeur de France à la Haye. La nuit qui survint sauva l'armée du prince Charles d'une destruction complète. Sa retraite avait été si rapide, que le lendemain les Français ne trouvèrent plus d'ennemis à combattre.

Cette victoire n'eut d'autre résultat que d'assurer les quartiers d'hiver de l'armée. Il est à remarquer dans cette période de l'histoire, que les batailles ne produisaient pas comme de nos jours des conséquences décisives. Les mouvements des armées étaient pesants à cause de l'immense bagage qu'elles traînaient à leur suite ; les chefs conservaient dans les camps une partie du luxe des villes, et le soldat couchait sous la tente. Tout

cet attirail embarrassait la marche des troupes, et elles avançaient avec une lenteur qui laissait à l'ennemi le temps de se reconnaître et de réparer ses pertes. En vain, le maréchal de Saxe essaya de modifier l'organisation des armées françaises; la routine prévalut sur les conceptions de son génie.

Toutefois, l'inaction du maréchal de Saxe après la bataille de Rocoux peut être attribuée à une autre cause; son armée se trouvait affaiblie par un détachement de treize bataillons et de quatorze escadrons qu'on envoya en Bretagne pour s'opposer à un débarquement des Anglais.

L'Angleterre, irritée de la faveur accordée par la France au Prétendant, avait voulu rendre insulte pour insulte, et au mois de septembre une flotte portant cinq mille hommes de débarquement parut en vue de Lorient. Cette ville était la capitale de la compagnie des Indes; elle renfermait ses magasins, ses comptoirs et une grande partie de ses richesses. En l'attaquant, les Anglais espéraient causer un préjudice immense à notre commerce. La descente eut lieu près de Port-Louis, et bientôt la ville fut canonnée par terre et par mer. Sous l'influence des premiers sentiments d'étonnement et d'effroi, elle offre de capituler, à condition que les propriétés seront respectées. Mais les Anglais exigent qu'elle se rende à discrétion. Alors, l'énergie bretonne reparaît; les habitants de tout âge et de tout sexe travaillent aux fortifications, et une vigoureuse défense se prépare. Cependant le tocsin sonne dans les campagnes; les milices provinciales accourent, et les Anglais sont

obligés de se rembarquer en toute hâte. La Bretagne était délivrée avant que le détachement de l'armée de Flandre fût arrivé.

On croit que les Anglais comptaient sur une insurrection des protestants en Poitou. Maîtres de la Méditerranée, ils s'efforçaient de pratiquer les religionnaires répandus en grand nombre dans les provinces du Midi, afin que leur soulèvement favorisât les opérations de l'armée austro-sarde en Provence. Ces intrigues n'eurent aucun succès et la fidélité des protestants ne fut pas même ébranlée. Depuis que la guerre captivait toute la sollicitude de l'administration, ils trouvaient plus de tolérance dans les agents du gouvernement. Les tribunaux condamnaient bien encore de temps en temps les hérétiques, afin sans doute qu'il ne s'établît pas de prescription contre la persécution¹; mais les gouverneurs et les intendants fermaient les yeux sur l'exercice du culte réformé, pourvu qu'il ne fût pas public; quelques-uns d'entre eux se mirent en rapport avec les ministres calvinistes les plus considérés qui, de leur côté, leur répondaient des dispositions de leur troupeau. Les assemblées du désert moins surveillées, étaient devenues plus fréquentes et plus nombreuses; on s'y rendait de vingt lieues à la ronde. En 1744, les pasteurs réformés tinrent à Nîmes un grand synode dont ils envoyèrent les actes à l'intendant de la province. Un article des règlements,

¹ En 1746, le présidial d'Auch condamna aux galères quarante gentilshommes pour avoir assisté au prêche; mais cette odieuse violence provenait du fait des magistrats; le gouvernement ne l'avait pas provoquée.

qu'ils promulguèrent, défend à tous ceux qui viendront aux assemblées du désert, d'y apporter aucune espèce d'armes. Un autre article s'exprime ainsi : « Quoique nos pasteurs et nos troupeaux n'aient pas besoin d'exhortations pour s'affermir dans les sentiments de fidélité et d'obéissance qui sont dus au souverain, l'inclination de leur cœur s'accordant parfaitement avec les préceptes qui leur prescrivent ce devoir, cependant, parce qu'on ne saurait trop l'inculquer, en se conformant à l'exemple de l'Apôtre qui écrit à son disciple Tite : Avertissez les fidèles d'être soumis aux princes et aux magistrats, et de leur obéir, l'assemblée a ordonné que tous les pasteurs feront au moins une fois chaque année un sermon sur cette matière. »

Au mois de novembre 1746, l'armée austro-sarde, forte de quarante mille hommes, pénétra en Provence. Le maréchal de Maillebois n'avait à leur opposer que sept mille Français et neuf mille Espagnols. Ceux-ci ne tardèrent même pas à le quitter pour aller défendre la Savoie conquise précédemment par l'infant don Philippe. Les alliés arrivent jusqu'à la Durance sans coup férir. Les villes de Grasse et de Vence pillées, la dévastation étendue depuis le Var, tels furent les faciles exploits de cette armée. Le siège fut mis devant Antibes, tandis qu'une flotte anglaise s'emparait des îles Sainte-Marguerite rendues lâchement par le gouverneur¹. On craignait pour le reste de la Provence. Louis XV appelle le maréchal de Belle-Isle et le charge d'aller

¹ Ce gouverneur fut traduit devant un conseil de guerre.

défendre le territoire menacé : « Ce que j'ai appris de notre situation, dit le maréchal, me décourage ; elle est hors d'espérance. — C'est pour cela, répliqua le roi, que je vous envoie en Provence. On croit impossible d'empêcher les ennemis de faire le siège de Toulon, après quoi ils viendront à Marseille et nous feront un tort de plus de cinquante millions. Partez ; votre frère vous aidera, et je ne vous imputerai pas les mauvais succès. »

Belle-Isle accepte. Il excellait dans la tactique des campements et la science des détails. On vit un général sans armée, arrêtant, à force d'activité et à l'aide seulement de quelques soldats et des milices de la province, une armée nombreuse, marchant avec l'assurance que donne la victoire.

Une révolution survenue à Gênes lui vint en aide. Les Autrichiens, non contents d'exiger des Génois des contributions qu'ils ne pouvaient acquitter, traitaient le peuple avec une insupportable dureté et l'accablaient des plus rudes travaux. Ils avaient besoin de grosse artillerie pour le siège de Toulon, et ils résolurent de prendre celle qui se trouvait dans l'arsenal de Gênes. Ce furent les citoyens eux-mêmes qu'ils obligèrent de travailler à l'évacuation de cet arsenal. Le 30 novembre, un officier autrichien frappe avec violence un Génois qui, à son gré, ne montre pas assez d'activité ; le Génois riposte en lui plongeant son couteau dans la poitrine. Cette action hardie devient le signal du soulèvement. Le peuple attaque avec fureur les soldats partout où il les rencontre. Accablés d'une grêle de pierres, ils se réfugient dans leurs casernes. Bientôt les habi-

tants parviennent à s'armer. Le sénat, en secret, encourage l'émeute qu'il désavoue en public. Le marquis de Botta, qui commande les Autrichiens, négocie au lieu de combattre. Des barricades s'élèvent de toutes parts; les prêtres et les moines, au nom de Dieu et de la patrie, appellent les citoyens aux armes. La bataille s'engage, et les Allemands, après avoir perdu un grand nombre de leurs soldats, sont obligés de se retirer dans la citadelle. Un noble, d'une famille chère aux Génois, un Doria se met à la tête de la multitude, la discipline et en forme un corps régulier, et lorsque les Autrichiens tentent de sortir de la citadelle pour attaquer la ville, ils sont repoussés et perdent cinq mille hommes tués ou prisonniers; attaqués eux-mêmes dans le faubourg de Bisagno et dans celui de Saint-Pierre-d'Arena, ils se retirent en désordre, et Gênes est délivrée (9 décembre 1746).

Les nobles découragés n'avaient su opposer aucune résistance à l'invasion; l'énergie du peuple opère la délivrance de la patrie, et l'on vit dès lors qu'une population résiste à l'esclavage lorsqu'elle sait braver la crainte de la mort.

Malheureusement le peuple souilla sa victoire par des excès. Plusieurs maisons, appartenant à des sénateurs accusés d'avoir favorisé les Autrichiens, furent pillées.

Au moment où ces choses se passaient à Gênes, le maréchal de Belle Isle rassemblait des munitions, des vivres et des fourrages. Quelques régiments, tirés de la Flandre, le rejoignirent. Avec ces faibles ressources, il couvrit Castellane, Draguignan

et Brignolle. Enfin, au commencement de 1747, se trouvant fort de soixante bataillons et de vingt-deux escadrons, et secondé par le marquis de Lamena, qui lui fournit quatre à cinq mille Espagnols, il reprit l'offensive, et fit lever le siège d'Antibes. Manœuvrant ensuite de manière à inspirer au général ennemi la crainte d'être coupé de ses communications avec le Piémont, il obligea les Autrichiens, qui, d'ailleurs, manquaient de subsistances depuis qu'ils n'en pouvaient plus tirer de Gênes, à repasser le Var. Les îles Sainte-Marguerite ne tardèrent pas à rentrer sous la domination de la France.

Sur mer, les succès furent balancés pendant l'année 1746. Une escadre, commandée par le duc d'Anville, échoua dans une entreprise contre l'Acadie. La mésintelligence s'établit entre le chef et les subordonnés, mécontents d'être sous les ordres d'un général qui n'avait point passé par les grades inférieurs, et elle devint la cause des désastres de la flotte. Au lieu d'aider l'inexpérience de l'amiral, ils lui firent commettre des fautes qu'ils lui reprochèrent ensuite. Le duc mourut de chagrin. L'escadre fut dispersée par la tempête, et un des vaisseaux, le *Mars*, tomba dans les mains des Anglais. M. Dubois de la Motte soutint mieux l'honneur du pavillon. Il convoyait, avec un vaisseau et une frégate, une flotte marchande qui se rendait à Saint-Domingue. Attaqué par quatre vaisseaux, il parvint à les mettre en fuite.

Mais ce fut dans les mers de l'Inde que brilla la gloire de la France. Deux hommes, d'un mérite supérieur, y représentaient la métropole. A cette

époque de décadence, il semblait que le génie ne pouvait se développer sur le sol desséché de la patrie : il lui fallait un air plus pur, une lumière plus vive. Dupleix commandait à Pondichéry, Mahé de la Bourdonnais à l'île de France. D'abord armateurs, ils étaient entrés ensuite l'un et l'autre au service de la compagnie des Indes. Cette compagnie, sortie de la fange du système, faisait oublier son impure origine par les services désintéressés qu'elle rendait à l'État.

Dupleix avait fondé l'établissement et la ville de Chandernagor ; des flottes marchandes armées par ses soins l'enrichissaient, et, avec lui, la compagnie. Ses habiles conceptions furent récompensées par le titre de gouverneur général des possessions françaises dans l'Inde. Il se fixa à Pondichéry, qui en était la capitale.

La Bourdonnais avait tout créé aux îles de France et de Bourbon : justice, police, industrie, commerce. En 1741, il conduisit sept vaisseaux dans les mers de l'Inde, n'ayant que douze cents marins et cinq cents soldats inexpérimentés, qu'il instruisit pendant la traversée.

Ces deux hommes, agissant de concert, eussent porté les coups les plus rudes à la puissance anglaise dans l'Inde. Malheureusement Dupleix était violent, mécontent des succès des autres, et jaloux de tout mérite qui pouvait être comparé au sien.

Au commencement de la guerre, il avait demandé que les deux compagnies des Indes anglaise et française convinssent d'une réciproque neutralité, bel exemple à donner au monde que celui de placer le

commerce en dehors des querelles de rois. Les Anglais se flattaient d'anéantir la compagnie française, et ils refusèrent.

En 1746, Pondichéry est menacé. La Bourdonnais sort avec ses vaisseaux pour aller à son secours. Il joint la flotte anglaise, la bat et la disperse. Il relâche ensuite à Pondichéry, afin de se concerter avec Dupleix ; mais il ne recueille que son inimitié. Arrivé devant Madras, capitale des factoreries anglaises dans l'Inde, il s'empare de cette ville, qui comptait cinquante mille habitants, blancs, Indiens et noirs, la traite avec humanité, et se contente de lui imposer une contribution de neuf millions.

Dupleix trouve dans cette capitulation un prétexte pour perdre celui qu'il regarde comme son rival. L'humanité de La Bourdonnais lui sera imputée à crime ; on qualifiera de trahison la douceur de sa politique. Dupleix fait signer par des notables de Pondichéry un mémoire où l'on accuse le gouverneur de l'île de France de s'être laissé gagner par des présents. Ce mémoire est envoyé à la cour. Le gouverneur général refuse de ratifier la convention signée par La Bourdonnais ; il s'empare de ses vaisseaux et détruit la ville noire de Madras. Il perd ainsi les neuf millions promis, et devient l'objet de l'exécration des Indiens. Non content de ces violences insensées, il nomme un autre gouverneur à l'île de France. La Bourdonnais installe lui-même son successeur, et s'embarque ensuite sur un vaisseau hollandais pour revenir en France. A peine arrivé, il est arrêté, mis à la Bastille, séquestré de sa femme et de toute sa famille. On l'y oublie pen-

dant trois ans. Enfin, on l'admet à se défendre, et bientôt son innocence est reconnue. Mais, en recouvrant sa liberté, il trouve sa fortune dilapidée; dans sa prison, il avait contracté une maladie incurable, et il meurt dans l'indigence, en 1755. Le gouvernement crut s'acquitter envers sa mémoire en accordant une pension à sa veuve. Le brevet de cette pension est l'expression d'un remords. Il porte : « Mort sans avoir reçu aucune récompense ni aucun dédommagement pour tant de persécutions et tant de services. » Ainsi fut traité le créateur et le bienfaiteur de deux de nos colonies¹.

Dupleix fut attaqué à son tour (octobre 1748) par une flotte anglaise ayant pour auxiliaires les naturels du pays, qu'il avait soulevés contre lui. Les ennemis mirent le siège devant Pondichéry. Le gouverneur général déploya pour la défense de cette ville toute la fermeté de son caractère, toutes les ressources de son génie. Il était à la fois commandant, ingénieur, artilleur, munitionnaire. Bussy, à la tête d'un corps de volontaires, le seconda. Tous les officiers signalèrent leur courage, et la ville fut délivrée. Le grand cordon de Saint-Louis récompensa Dupleix; faveur signalée qui n'avait jamais été accordée à un homme hors du service de l'État. Nous verrons ce même Dupleix, abandonné par la fortune, subir une destinée semblable à celle qu'il avait préparée au malheureux La Bourdonnais.

A chaque nouveau succès, Louis XV offrait la paix à ses ennemis. Ceux-ci regardaient ces mani-

¹ Les habitants de l'île de France ont de leur propre mouvement assuré une pension à la fille de La Bourdonnais.

festations comme une preuve d'épuisement, et se livraient à l'espoir d'affaiblir de plus en plus la France. Le congrès de Bréda, où le roi avait envoyé le marquis de Puysieux comme plénipotentiaire, n'amenait aucun résultat.

Les cours alliées étaient d'ailleurs bien instruites de la situation du gouvernement français. On avait été obligé, pour soutenir la lutte en Italie et en Flandre, d'augmenter les armées d'une manière disproportionnée à la population¹; chaque jour aussi les embarras augmentaient pour suffire aux dépenses de la guerre et aux profusions de la nouvelle maîtresse que Louis XV avait imposée à son royaume. A des emprunts successifs, perpétuels ou viagers, succédait l'accroissement des impôts nécessaires pour en servir la rente. On éleva la taille et ses accessoires, ainsi que les droits sur les offices, tant viagers qu'héréditaires; de nouvelles taxes indirectes furent établies; on étendit aux droits d'entrée et d'octroi des villes, aux attributions des offices, à la capitation et à l'impôt du dixième, les quatre sous additionnels qui existaient sur les droits affermés².

Malgré l'abondance des ressources que fournissaient tant d'impôts et les emprunts continuels, les fonds étaient si mal répartis que le commerce mari-

¹ Elle n'était alors que de vingt millions d'âmes.

² Le trésor payait six ou sept millions pour les traitements des officiers des cours souveraines. Il se débarrassa de cette charge au moyen d'une addition de deux sous pour livre ou d'un dixième aux droits de greffe et d'épices déjà existants. On peut se faire une idée de ce que coûtait alors en France l'administration de la justice, puisque, pour les parlements seuls, le dixième des frais s'élevait à six ou sept millions.

time fut obligé de se soumettre à payer au ministre de la marine un droit d'escorte.

La campagne de 1746 était terminée et les succès du maréchal de Saxe avaient à peine compensé les désastres de l'armée d'Italie. Une partie de la Provence, occupée par l'ennemi, se trouvait dans la position la plus affligeante. Il y avait donc peu de cause de joie, peu de motifs à des fêtes. Madame de Pompadour en voulait cependant pour distraire Louis XV du souci des affaires. Le second mariage du Dauphin lui fournit un prétexte à de nouveaux divertissements. A l'occasion de ce mariage, on donna à la cour des bals parés, où la richesse des costumes devint ruineuse pour la noblesse. La marquise y fit admettre le déguisement du masque, sous lequel la liberté de la conversation pouvait s'étendre jusqu'à la licence : nouvel amusement qu'elle procurait au roi. Débarrassé ainsi des contraintes de l'étiquette, il se complaisait à agacer les dames et à leur raconter les nombreux scandales qu'on imputait à la plupart d'entre elles et dont la police lui dévoilait le secret.

Le Dauphin avait profondément regretté la Dauphine. Mais il n'avait que dix-huit ans. On lui avait inspiré une grande horreur des désordres qui trop souvent blessaient ses yeux. Sa pieuse mère, qui souffrait si cruellement de l'inconstance de son époux, n'avait cessé de prémunir son fils contre les jouissances que la conscience réproouve, et elle désirait lui voir renouer des liens légitimes. D'ailleurs l'intérêt de l'État s'opposait à ce que l'héritier du trône restât sans postérité. On pensa donc, même avant la

fin du deuil, à chercher une nouvelle compagne au Dauphin. Louis XV avait d'abord songé à une fille du roi de Sardaigne, qui serait devenue le gage du rétablissement de la paix entre les deux couronnes. Charles-Emmanuel y consentait avec joie; mais, pour complaire à l'Espagne, on exigea qu'il garantît à don Carlos la possession du royaume de Naples. Cette condition se trouvait opposée à ses engagements, et il ne put y accéder.

Le parti auquel on s'arrêta ensuite étonna toute l'Europe. Louis XV choisit pour le fils de Marie Leczinska la fille de celui qui avait détrôné Stanislas. Le maréchal de Saxe, frère naturel du roi de Pologne, ne resta pas étranger à cette résolution. Il semblait que le sang saxon devait porter bonheur à la France. Un favori, le duc de Richelieu, fut envoyé en grande pompe près d'Auguste, roi de Pologne, pour faire la demande.

1747.—La nouvelle Dauphine, Marie-Josèphe de Saxe, possédait un esprit distingué. Son éducation avait été soignée : elle savait les langues latine, française, italienne; elle avait appris l'histoire, le dessin, la musique : plusieurs autres connaissances d'utilité ou d'agrément étaient entrées dans le plan de ses études, et son désir extrême de s'instruire lui avait fait faire de grands progrès en tout genre¹. Cette

¹ Voltaire, ce courtisan si adroit à saisir les goûts et les passions de ses maîtres pour les mieux flatter, adressa à la nouvelle Dauphine des stances philosophiques où il oppose ingénieusement, par un contraste piquant, à la vie pleine, studieuse et active de madame la Dauphine, le vide, l'indolence et l'ennui de celle de la reine. Son génie satirique lui fit tort en cette occasion. La prin-

princesse apprécia tout d'abord la difficulté de sa position vis-à-vis de la reine, et elle mit tant de grâce et de délicatesse dans ses rapports avec sa belle-mère, qu'elle ne tarda pas à obtenir sa tendresse. Il était d'usage que, le troisième jour de ses noces, la Dauphine parût avec un bracelet renfermant le portrait de son père. Personne n'osait jeter les yeux sur celui qu'elle avait au bras. La reine, pour mettre fin à cet embarras, lui dit : « Ma fille, voilà donc le portrait du roi votre père ? — Oui, maman, lui répond la Dauphine ; regardez comme il est ressemblant. » Le bracelet contenait le portrait du roi Stanislas.

Le soir de son mariage, lorsque le Dauphin entra dans la chambre nuptiale, il ne put s'empêcher de fondre en larmes, en reconnaissant les lieux qu'il avait habités avec sa première femme ; et comme il s'excusait de l'aborder ainsi : « Pleurez, monsieur, lui répliqua-t-elle ; ne craignez pas que vos larmes m'offensent ; elles m'annoncent ce que j'ai droit d'espérer moi-même, si je suis assez heureuse pour mériter votre estime. » Dès ce moment elle consacra sa vie à plaire au Dauphin pour lequel elle conçut un attachement passionné.

Tandis que les fêtes se succédaient à Versailles, les périls des Génois se renouvelaient. L'armée austro-sarde, chassée de Provence, s'était repliée sur l'État de Gênes, et avait de nouveau investi la ville ; une escadre anglaise la bloquait en même temps. L'impératrice fut moins flattée des éloges qu'il lui prodiguait, qu'indignée qu'il la crût capable d'applaudir aux ridicules qu'il versait sur sa belle-mère. Il fut obligé de désavouer la pièce.

temps. Ce malheureux peuple allait retomber sous le joug d'un vainqueur irrité. La France vint à son aide et le sauva. Louis XV envoya d'abord un million, puis un secours plus efficace, celui d'un corps de six mille hommes, commandé par un habile général, le duc de Boufflers. Cette petite armée fut embarquée sur des navires assez légers pour naviguer près de la côte, et se soustraire ainsi à la poursuite des vaisseaux anglais. Cinq mille hommes abordèrent heureusement dans le port de Gênes. Le duc de Boufflers commença par rétablir l'ordre dans la cité, et faire cesser les violences que le peuple exerçait contre les personnes soupçonnées d'être partisans de l'Autriche. Il rendit au sénat son autorité. Un gouvernement régulier étant ainsi constitué, toutes les forces de l'État se réunirent pour la défense commune. Le duc de Boufflers attaqua avec succès les postes avancés des ennemis et les força à s'éloigner. Cependant la disette commençait à se faire sentir et le manque de vivres pouvait contraindre la ville à capituler. Une ressource restait, celle de faire craindre au roi de Sardaigne une invasion dans le Piémont, et de l'obliger ainsi à se séparer de l'armée autrichienne. Le maréchal de Belle-Isle le tenta. Il s'empare d'abord du comté de Nice, puis il s'avance vers le col de Tende, menaçant ainsi Coni. Charles-Emmanuel vole au secours de ses provinces. Ainsi affaiblie, l'armée autrichienne ne se trouve plus assez nombreuse pour continuer le blocus. La coopération de la croisière anglaise devient inutile; elle se retire, et Gênes est enfin hors de danger.

Le duc de Boufflers, qui l'avait pacifiée et défendue, jouit à peine de ses succès. Il mourut de la petite vérole à quarante et un ans. Le roi le remplaça par le duc de Richelieu, et les opérations militaires de ce dernier firent recouvrer à la république la plus grande partie du territoire conquis par l'ennemi. Les Génois portèrent sur Richelieu toute la reconnaissance qu'ils devaient au duc de Boufflers et à la France. Ils lui décernèrent le titre de noble génois ; il fut inscrit sur le livre d'or, et on lui érigea une statue. Le roi saisit cette occasion de donner à son favori le bâton de maréchal de France.

Le maréchal de Belle-Isle persévérait dans le projet de pénétrer en Piémont. La route du col de Tende et de Coni lui semblait trop bien défendue pour tenter le passage de ce côté. Les Espagnols eussent désiré qu'il s'avancât en Italie par la rivière de Gênes, afin de menacer le Milanais et d'empêcher ainsi les Autrichiens de se porter contre le royaume de Naples. Cette route parut dangereuse au maréchal, parce qu'elle côtoie la Méditerranée, occupée alors par les flottes anglaises. Ce motif, quoiqu'il ne semble pas péremptoire, mais plus encore sa confiance obstinée dans les plans qu'il avait conçus, le décidèrent à franchir le col de Fenestrelles et à tenter le passage d'Exiles. Il charge son frère, le chevalier de Belle-Isle, à qui il donne vingt-huit bataillons et sept pièces de canon, de forcer ce passage (19 juillet 1747). Les ennemis y avaient élevé des retranchements palissadés de dix-huit pieds d'épaisseur. Le chevalier divise son corps d'armée en trois colonnes. Deux de ces divisions

devaient, en faisant un détour, couronner des hauteurs qui dominaient la position de l'ennemi, tandis que la troisième attaquerait de front cette position. On ignore le motif qui décida le chevalier de Belle-Isle à précipiter sur les retranchements des Piémontais la colonne dont il avait gardé le commandement, avant que les deux autres colonnes fussent arrivées à leur destination. Ce combat ne fut qu'une boucherie, où l'ennemi, en sûreté derrière ses palissades, ne portait que des coups assurés. Le chevalier de Belle-Isle ramenait sans cesse ses soldats à l'attaque. Enfin, au bout de deux heures, blessé aux deux mains, il s'efforçait encore d'arracher une palissade avec ses dents, lorsqu'il reçut le coup mortel. Les troupes avaient fait inutilement des prodiges de valeur pour emporter une position que la nature et l'art avaient rendue inexpugnable. On perdit cinq mille hommes tués ou blessés. Dans ce nombre on comptait une quantité énorme d'officiers comparée à la proportion qui existe entre les officiers et les soldats. Ceux-ci, quelque braves qu'ils soient, s'éloignent du danger quand la mort est certaine ; l'officier reste, fixé par l'honneur qui lui défend de reculer ; car l'honneur militaire conservait toujours sa grandeur, et malgré la corruption générale, il opérait en face de l'ennemi des actes d'héroïsme dignes d'un meilleur temps.

Les Piémontais n'eurent pas cent hommes à regretter. Le roi de Sardaigne refusa toute félicitation sur cette facile victoire.

Cette malheureuse affaire rendait désormais l'offensive impossible, et le maréchal dut, pendant le

reste de la campagne, se borner à conserver ses positions.

Les armes du roi étaient plus heureuses en Flandre. Nous avons déjà observé que le nœud de la paix se trouvait en Hollande. Louis XV résolut d'attaquer avec vigueur cette république, et Georges II d'employer toutes ses forces pour la défendre.

Une déclaration est remise aux États généraux, le 17 avril, par l'abbé de La Ville, ambassadeur de France à la Haye. Elle porte que « les Hollandais ayant envoyé, en 1744, quarante mille hommes sur le territoire de France, sans prétendre faire la guerre au roi, Sa Majesté se trouvant forcée par les circonstances de faire entrer ses troupes sur les terres de la république, n'avait point intention de rompre avec elle, mais seulement de prévenir les dangereux effets de la protection que la république accordait aux troupes de la reine de Hongrie. Le roi promet de restituer les places que ses troupes seront obligées d'occuper pour leur propre sûreté, aussitôt que les Provinces-Unies ne fourniront plus de secours à ses ennemis. »

La déclaration de la cour de France excita une vive émotion parmi ce peuple de marchands. Il trembla pour ses comptoirs, et ses craintes amenèrent une révolution dans son gouvernement. Pour se préserver des dangers du moment, il n'hésita pas à faire le sacrifice des libertés publiques. Lorsqu'un grand danger menace une république, on la voit recourir à une autorité centrale, qui soumet toutes les volontés et dirige toutes les forces de l'État vers la défense commune. Cette abdication de

la souveraineté est temporaire, quand les citoyens ne sont animés que de l'amour de la liberté; elle peut devenir indéfinie chez les nations où la passion du bien-être domine. Les Romains, dans le temps de leur pauvreté, délaissaient pour quelques mois seulement l'autorité à un dictateur; les Hollandais la confient à un stathouder (Guillaume-Charles-Henri Frison, prince d'Orange), non-seulement pour le temps de sa vie, mais en déclarant cette dignité héréditaire dans sa famille, même avec réversion aux femmes, à défaut d'héritier mâle.

L'Angleterre ne resta pas étrangère à cet événement, préparé dans les principales villes par des mouvements populaires. Quoique la Hollande fût, à l'égard de l'Angleterre, « comme une chaloupe qui suit un vaisseau de ligne » (expression du roi de Prusse), les Anglais qui connaissaient les dispositions du prince d'Orange, se croyaient plus sûrs encore de diriger ses volontés que les volontés mobiles d'une autorité collective. Toutefois, ils ne s'en rapportèrent pas à lui pour les combinaisons de la campagne. Ils confièrent au duc de Cumberland la direction des forces qu'ils avaient rassemblées en Flandre, au nombre de cent vingt mille hommes. Malgré le titre de capitaine général et d'amiral donné au stathouder, ce prince ne parut pas à l'armée. Waldeck commanda les Hollandais, et le maréchal Bathiany les Autrichiens.

On comptait dix mille hommes de moins dans l'armée française que dans l'armée ennemie; mais la première était commandée par Maurice de Saxe. A peine la déclaration de l'ambassadeur de France est

rendue publique, que le comte de Lœwendal pénètre dans la Flandre hollandaise, soumet l'Écluse, le Sas-de-Gand, et tout le pays qui est entre l'Escaut et la mer. La grande armée ennemie, resserrée par le maréchal de Saxe dans des marais dont l'air malsain la décime, ne peut s'opposer à ces progrès.

MM. Dutheil et Macanas, plénipotentiaires de France et d'Espagne au congrès de Bréda, déclarent que cette ville est trop voisine du théâtre de la guerre pour que les conférences continuent à y être suivies ; ils se retirent, en proposant de transférer le congrès à Aix-la-Chapelle.

Le marquis de Puysieux ne faisait plus partie de la légation française. Il avait succédé dans le ministère des affaires étrangères au marquis d'Argenson. Celui-ci fut victime de la rancune de l'Espagne au sujet du traité négocié par lui avec le roi de Sardaigne ; elle obtint de Louis XV la disgrâce de ce ministre.

Le roi se décide à faire une quatrième campagne. Il part de Versailles le 29 mai, arrive à Bruxelles le 31, et bientôt il rejoint l'armée.

Avant d'entrer avec toutes ses forces sur les terres hollandaises, le maréchal de Saxe ne voulait pas laisser derrière lui l'importante place de Maestricht. Mais le duc de Cumberland couvrait cette ville ; il fallait une bataille pour le déloger.

1747. — Cette bataille eut lieu le 2 juillet, et elle prit le nom de bataille de Lawfeld, de celui d'un village où le combat fut le plus acharné. Moins disputée que celle de Fontenoy, mais plus sanglante, le succès en fut aussi éclatant. On prit aux ennemis

vingt-neuf pièces de canon, neuf drapeaux et sept étendards. Le roi assista à la bataille, mais le maréchal sut le placer de telle sorte, que le soin de sa personne ne devînt pas, comme à Fontenoy, une cause d'embarras et d'inquiétude. Vers le soir, l'activité des troupes se ralentit. Le maréchal fit d'inutiles efforts pour les exciter à poursuivre l'ennemi. En vain se mit-il à la tête des colonnes, l'armée était fatiguée; et le duc de Cumberland put se retirer sous le canon de Maestricht. Le but principal de la bataille se trouva ainsi manqué.

Au nombre des prisonniers, on comptait un général d'origine française, le général Ligonier, qui commandait la cavalerie ennemie. Le roi l'admit à sa table; Louis XV donna une nouvelle preuve de son amour pour la paix par les paroles qu'il lui adressa : « Ne vaudrait-il pas mieux, lui dit-il, songer sérieusement à la paix, que de faire périr tant de braves gens! » A chaque nouvelle victoire, il se montrait disposé à traiter. Mais pour forcer l'ennemi à la paix, il faut l'une de ces deux conditions, ou lui imprimer une vive terreur, ou lui inspirer une grande confiance. Nous avons vu que les alliés n'accordaient point cette confiance à la bonne foi du gouvernement français. La crainte eût obtenu ce que refusait la défiance, si nos troupes avaient eu partout des chefs comme celui de l'armée de Flandre; mais à l'exception des pays occupés par cette armée, de grands désastres avaient suivi nos succès. Aussi Georges II, qui nous imputait l'entreprise du Prétendant, que nous avions eu cependant la faiblesse de ne pas soutenir, persévé-

rait dans sa haine contre nous. Il eût ébranlé le monde pour évoquer des ennemis à la France. Ses trésors allèrent chercher des alliés jusque dans les glaces du nord. Il acheta cinquante mille Russes de la czarine Élisabeth au prix d'un subside de cent mille livres sterling par an. Cette masse de barbares se rassemble en Livonie, attendant que les habitants d'une île de l'Océan, qui prétendent dominer le monde, leur fassent connaître des climats plus fortunés et placent la lance du cosaque dans la balance de l'Europe. Les Russes avaient déjà pris part aux dissensions de la Pologne voisine de leurs frontières ; mais l'Autriche et Georges II leur donnent le sentiment de l'importance qu'ils pouvaient acquérir au loin. Un siècle s'est écoulé, et l'influence de la Russie n'a cessé d'augmenter ; tous les intérêts se sont modifiés sous sa main, et les temps ne sont pas éloignés où les Anglais qui lui ont appris ce qu'elle vaut, éprouveront eux-mêmes en Orient les effets de sa puissance.

Le duc de Cumberland, concentré près de Maestricht dont il ne voulait pas s'éloigner, laissait le champ libre aux Français dans les autres parties des Pays-Bas. Le maréchal de Saxe n'entendait pas que la victoire de Lawfeld restât sans résultat. A la guerre, des succès qui frappent d'étonnement et d'admiration l'imagination des peuples préparent d'autres succès. Le maréchal résolut de réduire une place qui passait pour imprenable, et le comte de Lœwendal eut ordre de prendre Berg-op-Zoom. Cette ville, située sur un bras de l'Escaut et entourée de marais, ne peut être entièrement investie. Elle conservait par

la rivière ses communications avec l'armée hollandaise, et sa garnison pouvait être continuellement renouvelée et ravitaillée. Le comte de Lœwendal commença par s'entourer de retranchements assez redoutables pour mettre en sûreté l'armée de siège ; et en effet le prince de Waldeck tenta plusieurs fois, mais inutilement, de les entamer. Le maréchal de Saxe n'hésita pas à s'éloigner de Maestricht pour appuyer le comte de Lœwendal. Malgré la défense énergique du gouverneur, malgré la confiance des Hollandais dans la force de la place, et en dépit même de l'opinion des Français, Berg-op-Zoom fut emporté d'assaut au bout de soixante-quinze jours de siège (16 septembre). Les grenadiers français firent des prodiges de valeur. Ils s'élancèrent impétueusement sur les brèches pratiquées par le canon ; en un instant, la demi-lune fut prise ; les portes d'Anvers et de Bréda ouvertes, l'armée se précipita dans la ville, on se battit de rue en rue ; une partie de la garnison fut passée au fil de l'épée, et les soldats s'enrichirent par le pillage.

Cette conquête termina la campagne de 1747. Le roi donna le bâton de maréchal au comte de Lœwendal. Ce général en était digne par ses talents, son intrépidité, et plus encore peut-être par le soin extrême avec lequel il ménageait la vie du soldat. Au siège de Berg-op-Zoom, il ne perdit que quatre cents hommes. Lorsque madame de Lœwendal vint faire sa cour à Louis XV, le roi lui dit : « Madame, tout le monde gagnera à cette conquête ; je donne à votre mari le bâton de maréchal, et j'espère délivrer mes sujets du fléau de la guerre. »

Louis XV se montrait toujours aussi empressé à faire la paix que s'il eût été battu. L'abbé de La Ville reçut l'ordre de déclarer au gouvernement hollandais que les principes de modération de son maître n'avaient pas changé depuis ses nouvelles victoires.

Ce désir d'une prompte pacification avait été augmenté par les désastres que la marine royale éprouva pendant la campagne de 1747. Une expédition destinée à reprendre le Cap-Breton, composée de six vaisseaux de ligne, six frégates et quatre vaisseaux armés de la compagnie des Indes, sortie de Brest, sous les ordres du vice-amiral de La Jonquière, rencontra à la hauteur du cap Finistère, une flotte anglaise de dix-sept vaisseaux de ligne, commandée par l'amiral Anson. Après un combat où les Français se défendirent vaillamment, il fallut céder au nombre, tous les vaisseaux furent pris ou détruits (14 juin). Cette même année, une autre escadre de sept vaisseaux français se trouva entourée par quatorze vaisseaux anglais qui en prirent six.

Pendant la durée de cette guerre, la marine royale se sacrifia aux intérêts de la marine marchande, et les convois qu'elle escortait échappèrent presque toujours aux croisières anglaises.

En définitive, l'État ne possédait plus que quelques carcasses de vaisseaux impropres au service. La marine espagnole avait moins souffert; mais le commerce de ce royaume éprouvait des pertes immenses.

Georges II se trouva alors satisfait du mal qu'il avait fait à la France et à son allié, et les idées de paix pénétrèrent enfin dans son esprit. Il fallait sauver la Hollande exposée à périr pour lui, et con-

server le stathouder, son serviteur. Marie-Thérèse, d'ailleurs, se lassait de voir ses provinces de Flandre conquises et pressurées par le vainqueur. Sa haine contre la France s'affaiblissait de toute celle qu'elle nourrissait contre Frédéric. Le mariage du Dauphin avait rapproché de nous la Saxe et la Pologne. Le roi de Sardaigne n'espérait aucun avantage de la continuation de la guerre. Ainsi, de toutes parts, les passions qui prolongeaient les hostilités commençaient à s'affaiblir.

Au nom de Georges, le comte de Sandwich écrit au marquis de Puysieux que son maître consent à la reprise des conférences pour la paix dans la ville d'Aix-la-Chapelle. Le gouvernement français adhère à ces propositions (19 septembre).

Néanmoins les négociations demeurèrent sans résultat pendant l'automne, et durant l'hiver de 1747 à 1748. Il fallait mener de front deux traités différents, l'un avec Georges II, et l'autre avec Marie-Thérèse, à cause des intérêts spéciaux de ces deux souverains. Georges prétendait humilier la France, l'impératrice pensait déjà à se lier avec elle.

1748. Le roi d'Angleterre exige l'abandon complet de la cause du Prétendant, et son expulsion du royaume. Il veut que Louis XV s'engage à ne point rétablir le port et les fortifications de Dunkerque. Il ose même proposer de restreindre la marine française à un nombre déterminé de vaisseaux infiniment inférieur aux forces navales de l'Angleterre. A ces conditions, il rendra Louisbourg et l'île du Cap-Breton. Ces difficultés, et surtout celle qui était relative à la fixation du nombre des vaisseaux de la

marine française, retardaient les décisions du congrès. En ce moment, la Grande-Bretagne entravait seule l'œuvre de la pacification, car le roi de France ne demandait qu'à restituer ses conquêtes de Flandre. Le roi de Sardaigne se contentait des domaines que l'Autriche lui avait cédés, et les puissances étaient d'accord pour donner l'investiture des duchés de Parme et de Plaisance à l'infant don Philippe.

Le maréchal de Saxe rejoint son armée dès le commencement de mars. La czarine, le roi d'Angleterre et la Hollande avaient renouvelé au mois de février leurs engagements pour l'intervention d'une armée russe. En effet, trente mille Russes se mettent en marche et arrivent jusqu'en Bohême.

Maurice divise son armée en plusieurs corps, qui semblent menacer en même temps Bréda, Maestricht et Luxembourg. Cette manœuvre jette de l'incertitude dans les mouvements de l'ennemi, ignorant le point qu'il aura à défendre. Tout à coup les colonnes françaises, comme les rayons d'un cercle qui aboutissent à un centre, se réunissent toutes devant Maestricht, et aussitôt le siège de cette ville commence (13 avril). Il est poussé avec vigueur. Cette grande combinaison militaire du maréchal de Saxe hâte les déterminations du congrès, et, le 30 avril, le duc de Cumberland fait dire au maréchal que les préliminaires sont signés, et que la ville va être remise provisoirement à la France jusqu'à la signature définitive de la paix. L'armée en prend possession le 4 mai.

Le 28 du même mois, Marie-Thérèse accède aux

préliminaires, et l'Espagne y adhère le 28 juin. La paix est définitivement conclue le 18 octobre.

Par ce traité, l'Angleterre et la France renoncent aux conquêtes qu'elles avaient faites; l'infant don Philippe entre en possession des duchés de Parme et de Plaisance, avec la restriction que, s'il vient à mourir sans enfants mâles, ces duchés retourneront à la maison d'Autriche. Le duché de Modène est restitué à son souverain. Gênes recouvre également son territoire. On assure au roi de Prusse la Silésie et le comté de Glatz. Toutes les puissances donnent leur garantie à la pragmatique sanction, et reconnaissent l'époux de Marie-Thérèse comme empereur. On reconnaît aussi Georges II, et la branche d'Hanovre, pour souverains légitimes de l'Angleterre, à l'exclusion des Stuarts. Le traité de l'Assiento est confirmé en faveur de la compagnie anglaise, et on lui accorde, pendant quatre ans, le vaisseau de permission aux Indes espagnoles.

Des articles secrets obligent la France à expulser le Prétendant de son territoire, et à détruire les fortifications de Dunkerque du côté de la mer. Les plénipotentiaires de Louis XV n'avaient pu se résoudre à subir la honte d'accorder au roi d'Angleterre le droit de fixer le nombre des vaisseaux de la marine française, et Georges II avait cédé sur ce point.

Ce traité ne satisfait point l'opinion publique. La guerre, entreprise sans un motif réel d'utilité pour l'État, avait coûté un million d'hommes à l'Europe, et la Prusse seule s'était agrandie. La France, après avoir joué un principal rôle dans une querelle sans

intérêt pour elle, resta avec une population affaiblie, une marine anéantie et des finances obérées. La guerre ajouta à sa dette un capital de près de douze cents millions ; elle n'exigea cependant aucun dédommagement, et ses victoires en Flandre lui devinrent inutiles. La paix ne se faisait que dans des convenances de famille. Rien n'était stipulé en notre faveur. La nation espagnole elle-même ne recueillit aucun profit de cet accroissement de territoire accordé à la maison de Bourbon. Son commerce demeura tellement anéanti, que, depuis cette époque, il ne put jamais se relever.

La paix d'Aix-la-Chapelle est une preuve nouvelle que les alliances de famille sont plus nuisibles qu'utiles aux peuples. Que nous importait l'acquisition des duchés de Parme et de Plaisance, qui, entourés de toutes parts des domaines de la maison d'Autriche, et ne nous ouvrant point l'entrée de l'Italie, ne pouvait nous y donner de l'influence !

Le royaume avait sans doute besoin de la paix ; mais cette nécessité ne se faisait-elle pas aussi sentir aux autres peuples ? L'Angleterre, qui solda toute l'Europe contre nous, souffrait dans ses finances ; elle ne pouvait supporter longtemps encore la dépense énorme de ses armements, et des subsides qu'elle payait ; Maestricht pris, le maréchal de Saxe l'eût frappé dans la Hollande, sa vassale. Tout annonçait une nouvelle campagne, glorieuse et profitable. Louis XV désirait la paix par un motif d'humanité, il faut lui rendre cette justice ; mais il la voulait aussi pour être débarrassé de tout souci, et pouvoir s'adonner sans contrainte à cet enivrement

de plaisir que sa favorite lui procurait. Le mécontentement de la nation pour tant de sang inutilement répandu, de trésors gaspillés, de gloire sans résultat, était donc légitime. Il se changea en indignation, lorsque l'humiliation des articles secrets fut dévoilée; un événement qui arriva bientôt après la porta au comble.

Pour obéir aux stipulations du traité, on insinua au Prétendant de sortir de France, et de retourner en Italie. Aux insinuations succédèrent les prières, aux prières, les injonctions. Charles-Édouard avait signifié une protestation contre tout ce qui se ferait au détriment de ses droits dans le congrès d'Aix-la-Chapelle. En conséquence, il déclara que la force seule pourrait le contraindre à quitter la France. Quoiqu'il fût loin de croire qu'on employât la violence, cependant il marchait toujours armé. Un soir, entrant à l'Opéra, il est entouré par des grenadiers, serré à ne pouvoir remuer, fouillé, désarmé, garrotté et porté à Vincennes. Il y reste trois jours. Ensuite on le fait partir dans une chaise de poste, et on le dépose au pont de Beauvoisin, sur les terres de Savoie.

Le Prétendant n'avait pas l'âme assez forte pour conserver la dignité de l'infortune. Il se consola de ses malheurs par l'orgie. Si l'homme perdit ainsi de l'intérêt qui s'attachait à lui, on n'en ressentit pas moins l'injure faite à la dignité d'un prince que la France elle-même avait convié à venir chercher sa protection et ses secours¹. L'infamie du procédé em-

¹ Le roi, dans son manifeste en faveur du prince Édouard, publié en 1744, s'exprime ainsi : « Sa Majesté, en donnant un se-

ployé à son égard sembla un abaissement honteux de l'honneur français devant l'orgueil anglais. Ainsi, la vieille royauté des Francs traînait sur le pavé l'antique couronne des Stuarts et glorifiait l'usurpation au détriment de la légitimité. Grand et funeste exemple !

Cette bassesse acheva de ravir au roi le cœur de ses sujets. La haine et le mépris public couvrirent la favorite. L'opposition qui redoutait les lettres de cachet n'osa se montrer au jour ; mais elle emprunta le moyen dont elle avait fait usage pendant la régence. Des chansons clandestines circulent ; on les lit avec avidité , parce qu'elles ne satisfont pas seulement la malignité , mais qu'elles deviennent aussi l'expression de l'opinion et l'organe du mécontentement du peuple ¹.

cours si juste à son parent , au fils de tant de rois , à un prince si digne de régner , ne fait cette démarche auprès de la nation anglaise que dans le dessein et dans l'assurance de pacifier l'Angleterre et l'Europe , pleinement convaincu que le sérénissime prince Édouard met sa confiance dans leur bonne volonté ; qu'il regarde leurs libertés , le maintien de leurs lois et leur bonheur comme le but de toutes ses entreprises.

« C'est dans ces sentiments que le roi secourt le prince qui est venu se jeter entre leurs bras , le fils de celui qui naquit l'héritier légitime des trois royaumes , le guerrier dont les vertus ont attendri les âmes les plus prévenues contre sa cause. »

¹ On trouve dans ces chansons les vers suivants :

O Louis ! vos sujets , de douleur abattus ,
Respectent Édouard captif et sans couronne :
Il est roi dans les fers ; qu'êtes-vous sur le trône ?
J'ai vu tomber le sceptre aux pieds de Pompadour...

Peuple jadis si fier , aujourd'hui si servile ,
Des princes malheureux vous n'êtes plus l'asile.
Vos ennemis vaincus aux champs de Fontenoy ,
À leur propre vainqueur ont imposé la loi.

Et toi , que tes flatteurs ont paré d'un vain titre ,
De l'Europe en ce jour te diras-tu l'arbitre ?

CHAPITRE II.

RÈGNE DE MADAME DE POMPADOUR.

(1748 à 1756.)

Commencement de la période de 1748 à 1756.—Règne de madame de Pompadour.—Mœurs de la noblesse.—Influence des femmes âgées.—Désordres de Louis XV.—Rapport des arts avec les mœurs.—Misère du peuple.—Progrès des sciences.—Science du gouvernement.—Montesquieu, Jean-Jacques Rousseau.—Les idées d'opposition se développent.—Présages d'une révolution.—Influence des philosophes.—Voltaire. Il va à Berlin. Sa brouillerie avec Frédéric. Il ne peut obtenir de revenir à Paris. Il se retire sur les frontières de la Suisse et de la France. Ses attaques incessantes contre la religion.—École antichrétienne. D'Alembert, Diderot, le baron d'Holbach.—Entreprise de l'Encyclopédie.—Négation des croyances dans la classe élevée.—Buffon.—Le curé Meslier.—L'abbé de Prades.—Librairie.—Histoire de la censure.—Intolérance des philosophes. Les réfutations de leurs livres sont faibles et insuffisantes.—Le clergé, distrait par les querelles du jansénisme, n'apprécie pas le danger que le philosophisme fait courir à la religion.—Christophe de Beaumont, archevêque de Paris.—Querelle des billets de confession.—Le parlement prend parti contre les évêques.—Le gouvernement veut arrêter les poursuites du parlement. Résistance de ce corps.—Le grand conseil casse ses arrêts.—Divisions dans le public et dans les familles à ce sujet.

Pendant les années qui viennent de s'écouler et celles dont nous allons esquisser l'histoire, la transformation que subissait la société française fit de nouveaux progrès. La bourgeoisie acquit de plus en plus de l'importance; la noblesse s'efforça en vain de

conserver la sienne. Louis XIV récompensait magnifiquement les hommes de la classe moyenne, lorsqu'ils se montraient éminents dans quelque genre que ce fût : Fabert et Catinat arrivèrent au plus haut grade militaire. Le roi avait toujours une demi-heure à donner à Boileau ; Racine était son favori ; Molière soupa avec lui. Louis XV n'eut de rapport avec les familles bourgeoises que par la corruption de ses mœurs : Chevert, le seul guerrier illustre que la France ait produit pendant son règne, n'obtint point la dignité de maréchal de France.

« Cependant cette jalousie de la bourgeoisie contre la noblesse, qui a éclaté avec tant de violence au moment de la révolution, ne venait pas de l'inégalité des emplois ; elle venait de l'inégalité de la considération. Il n'y avait si mince hobereau qui n'eût le privilège d'insulte ou de mépris envers le bourgeois jusqu'au point de lui refuser de croiser l'épée : ce nom de gentilhomme dominait tout¹. » (Chateaubriand, *Essais historiques*.) Non-seulement les courtisans montraient au peuple un dédain humiliant, mais on les voyait aussi invoquer les rigueurs de l'autorité pour servir leurs passions ou venger leur orgueil blessé².

¹ Il est pénible d'avoir à retracer les torts de la haute société de cette époque si cruellement punis depuis. Mais l'histoire est consacrée à l'instruction des races futures. Elle ne peut rien dissimuler sans manquer à sa noble destination.

² Le maréchal de Richelieu désire la possession d'une jeune ouvrière qui aimait passionnément son valet de chambre. Cette jeune fille le repousse. Richelieu, rival de son laquais, a recours à une odieuse vengeance. Il s'adresse au lieutenant de police Berryer. Un soir que les deux amants étaient réunis, un exempt de police

Cependant le cynisme de la régence avait fait place à une politesse élégante. Cette politesse était même devenue un moyen d'arriver à la fortune¹. L'orgie ne se retrouvait plus qu'aux soupers donnés par l'homme opulent dans sa petite maison. La société de la cour et de Paris était le modèle où les étrangers venaient se former au bon goût et à la distinction des manières. On se réunissait à l'heure du souper et les soirées se prolongeaient; les propos grossiers du libertinage et de l'impiété en étaient bannis. Une ironie spirituelle, légère, superficielle, était la seule arme dont on se servît; on ne dissertait point, on se moquait; des dames âgées, jadis légères, à qui le souvenir du rôle qu'elles avaient joué dans le monde conser-

et des gardes envahissent la chambre de la jeune fille; ils la conduisent à la prison du grand Châtelet, et le valet de chambre est enfermé dans celle du For l'Évêque. Quelque temps après, le duc la fait transférer à l'hôpital. Elle y reste dix-huit mois. On la rend enfin à la liberté, parce que, distrait par son ambassade de Suède, il oublie enfin son ressentiment. Elle ne possédait plus rien; ses meubles avaient été vendus, et sa courageuse constance dans ses affections lui valut la misère.

¹ « Je vous montrerai des gens élevés aux postes les plus importants par l'unique vertu de ces accessoires extérieurs, alors que leur intelligence ne les aurait jamais rendus capables d'occuper le plus chétif emploi. Vous verrez des exemples de ce genre à Paris, surtout un bien frappant, d'un homme élevé au premier poste, aux premières dignités de la France, et reconnu pour le souverain absolu du *beau monde*, seulement par les grâces de sa personne, par un commérage amusant avec les femmes, le tout accompagné de superbes manières, d'un air fort imposant et du plus charmant *abord*. Avec cela, il passe pour un bel esprit, quoiqu'il n'ait rien d'extraordinaire à cet égard. »

(*Lettre de lord Chesterfield à son fils, du 22 octobre 1750.*)

L'homme que désigne lord Chesterfield est le maréchal de Richelieu.

vait de la puissance, se montraient les arbitres du bon ton. Jeunes, on les aimait, vieilles on les respectait, et surtout on les craint. L'homme qui débutait ne pouvait se passer de leur suffrage¹. Dans ces réunions, les gens de lettres étaient admis, la distinction de l'esprit se confondait déjà avec la distinction de la naissance.

Mais sous cette écorce brillante se cachait une corruption profonde. « Ce qui me semble annoncer une grande dépravation, au temps où nous vivons, c'est que l'on ne reconnaît aucune sorte d'esprit à ceux qui ne sont qu'honnêtes gens, tandis que l'on n'accorde toute finesse, toute habileté, je dirai presque toute estime, qu'au fripon subtil. » (*Mémoires de d'Argenson*.) Les liens de famille se relâchaient chaque jour; le père, entraîné dans le tourbillon des plaisirs, connaissait à peine ses fils, élevés loin de lui au collège. « Les liens du sang n'y décident rien pour l'amitié, ils n'imposent que des devoirs de décence. » (*Duclos, Considérations sur les mœurs*.)² La jeune

¹ « Il y a une sorte de femmes de condition qui sont les *vétérans* de la troupe, qui ayant toujours vécu dans le grand monde et ayant eu possiblement quelques galanteries mêlées à une expérience de vingt-cinq ou trente ans, vous forment un jeune homme beaucoup mieux que toutes les règles que je pourrais prescrire. Ces femmes ayant passé la fleur de l'âge, se trouvent extrêmement flattées des moindres attentions d'une jeune cavalier, et elles lui montrent les manières et les attentions qui gagnaient leur cœur, lorsqu'elles étaient dans l'éclat de la jeunesse et de la beauté. » (*Lettre de lord Chesterfield, du 11 janvier 1750.*)

² La parenté m'excede. Ces liens et ces chaînes
Des gens dont on partage ou les torts ou les peines,
Tout cela, préjugés, misères du vieux temps;
C'est pour le peuple enfin que sont faits les parents;
Chacun n'est que pour soi.

M. Villemain, qui cite ces vers du *Méchant*, de Gresset, dans

filles entraient au couvent presque au sortir des bras de sa nourrice ; elle ne le quittait que pour aller, à peine adolescente, aux pieds des autels, donner sa main à un homme qu'elle ne connaissait pas. Ainsi, nul rapport intime du père avec les enfants, de la mère avec ses filles. Qu'elle soit brillante d'abord, vertueuse ensuite, si cela se peut ! Aussi le nœud légitime du mariage ne serrait ni les cœurs ni les volontés. Les époux s'en formaient d'autres à leur guise, et la violation de la foi conjugale admise dans les habitudes de la société n'étonnait personne et scandalisait à peine. « Un arrangement qui, en bon anglais, signifie une galanterie, est à Paris une chose aussi nécessaire dans l'établissement d'une femme comme il faut, que sa maison, sa table, son carrosse, etc..... Nos jeunes gens ne sont pas assez dégrossis pour être soupçonnés de galanterie avec une femme française de qualité, quoique toute femme de qualité en France soit plus que soupçonnée d'avoir des galanteries..... A Paris, la galanterie est la profession de toutes les femmes de condition. » (*Lettres de lord Chesterfield à son fils*, 1754.)

« Les maris, réduits à souffrir ce qu'ils n'auraient pu empêcher sans se couvrir du plus grand des ridicules (dit le baron de Bezenval), avaient pris le parti sage de ne point vivre avec leurs femmes. Logeant ensemble, jamais ils ne se voyaient, jamais on ne les rencontrait dans la même voiture, jamais on ne les trouvait dans la même maison, à plus

son *Cours de littérature*, ajoute : « Voilà bien, dans l'application usuelle, la philosophie du XVIII^e siècle. »

forte raison réunis dans un lieu public. Si les mœurs y perdaient, la société y gagnait infiniment, débarrassée de la gêne et du froid qu'y jette toujours la présence des maris, la liberté y était extrême, et l'exemple des plus grands dérégléments autorisait à braver les principes et la retenue.

« D'après ce tableau, on croira facilement que ce n'était point la passion, encore moins l'estime, qui faisait les inclinations; avoir, pour les hommes, enlever, pour les femmes, étaient les vrais motifs qui faisaient attaquer et se rendre; quelquefois, mais la chose était rare, le goût succédait à la jouissance, et l'on continuait à vivre ensemble, avec des ménagements mutuels; alors on qualifiait une telle inclination du titre de respectable; et l'on était craint dans la société par la contrainte et l'ennui que ne pouvaient manquer d'y causer deux personnes qui n'y étaient plus occupées que des sentiments réciproques qu'elles s'inspiraient ¹. »

A côté de la haute société, mais un peu au-dessous se trouvait celle des financiers, moins élégante dans ses manières, mais qui s'efforçait de couvrir son défaut de naissance par l'éclat du luxe. Remplie

L'hymen est une mode,
Un lien de fortune, un veuvage commode,
Où chaque époux brûlé d'adultères desirs,
Vit, sous le même nom, libre dans ses plaisirs.
Vois-tu, parmi ces grands, leurs compagnes hardies
Imiter leurs excès, par eux-même applaudies,
Dans un corps délicat porter un cœur d'airain,
Opposer au mépris un front toujours serein,
Et de l'homme public affectant l'assurance,
Sous le casque de plume étaler l'impudence ?

(*Satire première de Gilbert.*)

de morgue, elle rendait en mépris à ses inférieurs les dédains qu'elle éprouvait ailleurs. Ses mœurs n'étaient pas meilleures que celles de la cour; elle croyait effacer l'inégalité de la condition par l'égalité des vices. « L'égalité qui est un bien, dit Duclos, quand elle part d'un principe de gouvernement, est un très-grand mal, quand elle ne vient que des mœurs, parce que cela n'arrive jamais que par leur corruption. » Cette classe recherchait la noblesse qu'elle enviait et haïssait en secret.

Cette corruption générale avait sa base dans le trône lui-même. Les yeux en s'élevant vers lui, au lieu des exemples qui édifient, n'y rencontraient que l'image du vice; la conduite du maître apprenait à tout oser pour se satisfaire. Comme si ce n'était point assez du scandale de l'adultère, le roi va s'enfoncer dans des turpitudes qui n'avaient jamais souillé la couronne, et il sera poussé dans cet abîme de honte par la femme à laquelle il prodigue et son affection et sa confiance. Madame de Pompadour se sent atteinte d'une maladie qui doit interrompre ses rapports intimes avec son royal amant; mais elle sait qu'il recherche moins les jouissances du cœur que les émotions des sens aiguisés par le changement; ce sera elle qui pourvoira à ses goûts passagers; des femmes obscures, dont la rivalité n'est pas à craindre, seront destinées aux plaisirs du monarque, et la favorite continuera ainsi à dominer la faiblesse de son âme et à régner sur la France.

Bientôt toute pudeur sera foulée aux pieds. En 1753, un sérail est établi au Parc-aux-cerfs, dans une rue écartée de Versailles. Ce ne sont pas seule-

ment de jeunes personnes qui y sont appelées ; des petites filles dont la physionomie annonce la future beauté sont achetées par d'infâmes agents à des parents non moins infâmes qu'eux ; on les corrompt à loisir , on les dispose lentement à la séduction , afin que les désirs du maître ne trouvent aucun obstacle. Le sérail se renouvelle fréquemment , car la jouissance produit bientôt la satiété. Si l'une des victimes du vice couronné paraît toucher le cœur du roi , madame de Pompadour , aussitôt instruite , la fait disparaître ; les enfants qui surviennent sont dès leur naissance enlevés à leurs mères qui ne les reverront jamais : on les élève secrètement , on leur donne un état et de la fortune. Les jeunes femmes , à leur sortie du Parc-aux-cerfs , reçoivent aussi une dot considérable. Le roi est généreux , car le trésor public fournit à tout ; ainsi pourvues , il se trouve des hommes pour les épouser , et la turpitude du chef de l'État provoque ainsi la bassesse des sentiments.

On joue. Les femmes trichent , les hommes se ruinent. Le jeu du roi est plus cher qu'aucun autre ; le gain le réjouit , et , sans regret comme sans embarras , il voit augmenter sa bourse des milliers de louis qui sortent de la poche des seigneurs qui ont l'honneur de faire sa partie.

Cependant l'ancienne gravité des mœurs se réfugie dans le ménage du Dauphin. Ce prince , pieux et éclairé , prend saint Louis pour modèle. Il est comme un rayon de lumière au milieu des ténèbres. Cette même gravité se conserve encore dans les familles des magistrats ; on en retrouve la simplicité

chez un certain nombre de familles bourgeoises ; on la rencontre dans les donjons du gentilhomme de province.

Le peuple croit en Dieu. Il vénère le patron du hameau. Son seigneur quelquefois l'opprime, plus souvent le protège. Mais il est malheureux ; car les impôts et les redevances auxquelles il est assujetti l'accablent ; la guerre le décime. Son infortune fait germer en lui un sourd mécontentement, entretenu par l'ignorance où on le laisse. Ses passions sont dures comme sa destinée. Longtemps comprimées, elles éclateront enfin d'une manière terrible.

Sortis de toutes les classes, des hommes pénètrent profondément dans les sciences, découvrent les secrets de la nature, et ouvrent une nouvelle carrière aux connaissances humaines. Buffon élève un beau monument à l'histoire naturelle, et sait, par un style clair et élégant, en rendre agréables les détails les plus arides. La méridienne de Paris, commencée sous Louis XIV par Dominique Cassini, est terminée par Jacques Cassini son fils. Des géographes habiles parcourent la France et en font la description topographique la plus fidèle et la plus détaillée. Clairaut, d'Alembert, de La Caille, Bouguer et de La Condamine, rectifient les calculs de la navigation, perfectionnent l'optique, la mécanique et l'hydraulique, et finissent par obtenir une connaissance exacte de la marche de la lune dans son orbite. En 1750, le gouvernement français envoie l'abbé de La Caille au cap de Bonne-Espérance, et Lalande à Berlin, pour observer la parallaxe de la lune, et la

distance de cet astre à la terre est fixée à cinquante lieues près. La Caille découvrit de nouvelles constellations dans l'hémisphère austral. Anquetil et Adanson pénétrèrent avec courage, l'un dans l'Inde, l'autre dans le Sénégal ; le premier cherchant les trésors d'une science antique, le second récoltant les plantes d'Afrique, comme Jussieu celles d'Amérique. Poivre étudiait l'agriculture de la Chine, et préparait les conquêtes dont il voulait doter les colonies. La chirurgie faisait des progrès sous La Peyronie et Jean-Louis Petit. Buffon et Daubenton créaient parmi nous l'anatomie comparée, et l'abbé Nollet remplaçait dans la physique le vague des systèmes par les données plus certaines de l'expérience.

Au milieu de ce mouvement des esprits, la science du gouvernement ne pouvait être dédaignée. Dès la fin du règne de Louis XIV, on avait scruté l'origine du pouvoir des rois et discuté leurs droits. Voltaire, le premier parmi nous, exalta les institutions de l'Angleterre ; mais personne n'avait encore appelé l'attention sur les diverses formes de gouvernement admises chez les différents peuples. Montesquieu élève la pyramide où toutes les constitutions se trouvent exposées aux regards des nations. *L'Esprit des lois* paraît en 1749, et dès lors la science politique est étudiée par un grand nombre d'hommes. Bientôt Genève nous envoie un grand écrivain, rêveur sublime, d'une audace inouïe dans le paradoxe qu'il sait revêtir de formes magnifiques. Rousseau, sorti d'une condition obscure, enviait tout ce qui était plus élevé que lui. Les humiliations

éprouvées par son orgueil développèrent l'aigreur de son âme. Il avait souffert de l'inégalité des conditions, et il prêcha l'égalité. L'ordre social lui fut mauvais, et il attaqua l'ordre social, sans respecter même le principe de la propriété. Dans son *Discours sur l'inégalité des conditions*, publié en 1754, il exalte l'homme sauvage comme le type de la perfection, et attribue à la civilisation tous les maux de la société. « Le premier, dit-il, qui ayant enclos un terrain, s'avisa de dire : « Ceci est à moi, » et trouva des gens assez simples pour le croire, fut le vrai fondateur de la société civile. Que de crimes, de guerres, de meurtres, que de misères et d'horreurs n'eût point épargnés au genre humain celui qui, arrachant les pieux ou comblant le fossé, eût crié à ses semblables : « Gardez-vous d'écouter cet imposteur ; « vous êtes perdus, si vous oubliez que les fruits « sont à tous et que la terre n'est à personne..... » L'ambition dévorante, l'ardeur d'élever sa fortune relative, moins par un véritable besoin que pour se mettre au-dessus des autres, inspire à tous les hommes un noir penchant à se nuire mutuellement, une jalousie secrète d'autant plus dangereuse que, pour faire son coup plus en sûreté, elle prend souvent le masque de la bienveillance ; en un mot, concurrence et rivalité d'une part, de l'autre, opposition d'intérêt, et toujours le désir caché de faire son profit aux dépens d'autrui, tous ces maux sont le premier effet de la propriété et le cortège inséparable de l'inégalité naissante. »

M. Villemain, dans son *Cours de littérature*, fait la remarque suivante : « L'influence de cet écrit fut

réelle; car il appuyait la jalousie du pauvre contre le riche, de la foule contre le petit nombre. »

Tout paraissait calme dans l'intérieur du royaume; mais une inquiétude vague agitait les esprits. Une curieuse investigation provoquée par les écrivains, embrasse la religion, les lois, le gouvernement, l'administration. Jusque-là on avait cru et obéi sans comprendre, désormais on discutera et approfondira tout; une foule de systèmes se produiront, les uns pour détruire, d'autres pour changer ce qui existe, quelques-uns pour améliorer. Des philosophes, sous le nom d'*économistes*, se réuniront dans une pensée commune, celle de perfectionner l'agriculture et de délivrer le commerce des grains de ses entraves. Leurs systèmes souvent hasardés, quelquefois imprudents, devaient se mûrir par le temps et développer à la longue une sage théorie.

Un besoin de liberté s'insinue dans les esprits. Les Français se façonnent difficilement à la liberté, mais ils ne supportent pas longtemps le despotisme, surtout lorsque la gloire s'en sépare. L'autorité royale avait brillé avec Louis XIV. La nation voyait l'État tout entier dans le roi qui la glorifiait; mais sous Louis XV le pouvoir arbitraire tombait en décadence; et lorsqu'on se mit à comparer le gouvernement anglais avec le nôtre, les avantages du premier excitèrent une sorte d'admiration passionnée.

Le roi laissait flotter les rênes au gré de ses maîtresses et de ses ministres. A l'époque où nous sommes parvenus, la puissance était entre les mains d'une femme détestée qui réglait l'État suivant les

petitesses de sa vanité; appelant au conseil du monarque ses créatures, sans s'inquiéter de leur capacité; renvoyant les ministres qu'elle n'aimait pas, quel que fût le préjudice qui devait en résulter pour les affaires. Aussi, l'opposition se développe-t-elle dans le clergé, dans les parlements, dans les états provinciaux, et jusque dans la famille même du souverain¹. Ces résistances fatiguent l'autorité. La royauté ordonne et on lui désobéit; elle sévit et on se glorifie de ses rigueurs; elle cède et on la méprise. Le despotisme échoue dans les grandes affaires, et il croit s'affermir en s'exerçant sur les petites choses; les lettres de cachet sont prodiguées; elles servent à venger le roi du refus d'obéissance, sa maîtresse et ses ministres, des sarcasmes lancés contre eux; l'abus du pouvoir s'étend jusqu'aux opinions religieuses. Un gouvernement sans foi et sans mœurs, par une inconcevable anomalie, reste intolérant et persécute les protestants aussitôt qu'il cesse de les craindre; naguère c'était le mépris; la haine s'y joint, et il s'établit une sourde irritation dans les cœurs.

Comme notre constitution s'était formée plutôt par des usages que par des lois, chaque corps tendait à élargir la sphère de ses attributions.

Nous allons voir le clergé s'armer d'une nouvelle sévérité contre les jansénistes et dépasser dans ses anathèmes la cour de Rome elle-même.

Les parlements prétendront régler par des arrêts les choses de la conscience. La royauté tiendra une

¹ Le prince de Conti était ardent parlementaire.

balance vacillante entre les deux partis et sera dédaignée de l'un et de l'autre. Les parlements la harcèleront sans cesse par leurs remontrances, et contrôleront tout ce qu'elle fera.

S'il arrive qu'on tienne à honneur de résister au gouvernement, si ses adversaires se trouvent dédommagés de ses rigueurs par la faveur populaire, le pouvoir est bientôt obligé de se relever par la violence ou d'achever de se perdre par la faiblesse. Le premier moyen répugnait aux habitudes de Louis XV, et ne convenait pas à son caractère.

Un peuple ne peut rester longtemps dans la confusion qui existait alors. Un malaise général prépare la chute d'institutions usées. Le besoin d'innovations naît, se développe, grandit, et une pensée naguère cachée au fond des âmes se produit tout à coup comme la pensée générale.

Louis XV prévoyait une révolution. « Ceci durera autant que moi, disait-il; mon successeur s'en tirera comme il pourra. » Les étrangers éclairés apercevaient l'orage se formant dans le lointain. Lord Chesterfield écrivait à son fils, en parlant de la France : « Ce que je pourrai bien prédire, c'est qu'avant la fin du siècle, le métier de roi et de prêtre décherra de plus de moitié. » Voltaire aussi présageait un grand changement. Il mandait : « Tout ce que je vois jette les semences d'une révolution qui arrivera immanquablement et dont je n'aurai pas le plaisir d'être témoin. Les Français arrivent tard à tout, mais enfin ils arrivent. La lumière s'est tellement répandue de proche en proche, qu'on éclatera à la première occasion, et alors ce sera un beau

tapage. Les jeunes gens sont bien heureux ; ils verront de belles choses. »

L'état de la société française annonçait déjà que la crise serait violente. Un contraste complet existait entre les deux extrémités de cette société. Au sommet se trouvait une excessive civilisation, l'imprévoyance et la mollesse qui en sont toujours la suite ; à la base, la barbarie et ses durs instincts ; or, les barbares ont toujours dompté les populations énerchées par une civilisation trop développée.

Une autre cause de dissolution se joignait à celle que nous venons de découvrir. La vaste conjuration contre le christianisme, dont Voltaire était le chef, se développait chaque jour ; des hommes se prétendant les réformateurs du genre humain s'intitulent du nom de philosophes, ce qui veut dire amis de la sagesse, ennemis des préjugés ; ces hommes ont sans cesse à la bouche les mots d'humanité et de philanthropie ; ils vont, disent-ils, relever la dignité de l'homme, et, à cet effet, ils substituent des vertus de convention aux vertus chrétiennes. Ils prêchent la tolérance, et bientôt ils deviennent eux-mêmes intolérants. L'infortune excite leur pitié ; ils prendront même sa défense, quand il y aura du bruit à produire, de la célébrité à acquérir ; ils obtiennent ainsi une grande puissance ; philosopher est continuellement dans leur bouche¹, dans leurs écrits ;

¹ Nous avons philosophé ensemble tel jour ; venez philosopher avec moi ; votre ami le philosophe ; mon confrère en philosophie : ce pédantisme était accueilli alors avec une gravité comique et une importance qu'on a reproduite d'une manière plaisante dans quelques pièces de théâtre.

car philosopher, c'est braver les opinions reçues et les anéantir si on le peut sous le poids du mépris public; c'est aussi attaquer le fanatisme, et on ne s'aperçoit pas que la passion antireligieuse prend elle-même le caractère du fanatisme.

Voltaire, doué d'un immense talent, eut dès sa jeunesse la volonté ferme, inébranlable de donner le ton à son siècle, et il y travailla toute sa vie. La société était légère; il excella dans les pièces fugitives; le siècle était libertin, et il laissa échapper de sa plume des ouvrages obscènes; les hommes de son temps avaient une tendance à l'incrédulité, il se mit à la tête de ce mouvement, et le servit en ridiculisant tout ce qu'on avait l'habitude de respecter. Railleur, ami et flatteur ironique des grands, habile à se jouer des travers de ses contemporains, il reflétait les grâces et les vices de la société élégante dans laquelle il vivait.

Il garda quelques mesures tant qu'il espéra obtenir en France des honneurs et parvenir à y jouer un rôle politique. Cependant sa plaisanterie acérée attaquait déjà les mystères de la religion dans ces sociétés aimables qui le recherchaient et dont il faisait les délices. « Il avait l'art de décréditer un dogme par un vers heureux; par une sentence philosophique il réfutait un article du symbole. » (Villemain, *Cours de littérature*.)

Nous avons vu que madame de Pompadour lui avait accordé sa protection en échange des flatteries qu'il lui prodiguait. Mais soit caprice, soit crainte de déplaire au roi, qui n'aimait pas Voltaire, elle donna une préférence affectée aux tragédies de

Crébillon. Les œuvres de l'auteur de *Rhadamiste* étaient magnifiquement imprimées au Louvre, et on refusait le même honneur à *la Henriade*. Au théâtre de Versailles, on applaudit avec transport *Catilina*, et on siffla à Paris les tragédies de Voltaire. Son esprit et son langage caustique lui suscitaient une foule d'ennemis, et il existait d'ailleurs une réaction vive contre sa gloire. Des pamphlets dirigés contre lui furent criés dans les rues, et on débita de ridicules caricatures de sa personne. Sa vanité pouvait-elle supporter patiemment de telles injures? Il se fâcha, et ses colères lui attirèrent des plaisanteries dont il fut accablé. Outré de dépit, il se retira à Lunéville près du roi Stanislas. Cet homme ne se sentait à l'aise qu'à la cour des rois ou dans la société des grands. Avant son départ, il était enfin parvenu à forcer les portes de l'Académie¹.

Ce fut à Lunéville qu'il perdit son amie, madame du Châtelet². Il se décida alors à rejoindre le roi de

¹ Pour ramener à lui l'évêque de Mirepoix et faire cesser son opposition, il écrivit au père de La Tour, jésuite, une profession de foi, qui contient un éloge magnifique de l'Académie. « On pourra, dit-il, m'imputer des sentiments que je n'ai jamais eus, des livres que je n'ai jamais faits ou qui ont été indignement altérés par les éditeurs. Je répondrai comme le grand Corneille : « Je soumetts mes écrits au jugement de l'Église. » Je déclare que, si jamais on a imprimé sous mon nom une page qui puisse scandaliser seulement le sacristain de la paroisse, je suis prêt à la déchirer devant lui : que je veux vivre et mourir tranquille dans le sein de l'Église catholique, apostolique et romaine. »

² Madame du Châtelet mourut en couches. Madame de Staal, dans une correspondance avec madame du Deffant, la peint de la manière suivante : « Elle est la souveraine et Voltaire l'esclave.

« Madame du Châtelet est d'hier à son troisième logement ; elle ne pouvait plus supporter celui qu'elle avait choisi ; il y

Prusse qui , depuis longtemps , cherchait à l'attirer. Il arriva à Potsdam en 1750. Il avait demandé l'agrément de Louis XV, qui le lui accorda, mais refusa de le voir.

Frédéric , ami des philosophes et adversaire du christianisme , reçut Voltaire avec transport. Il voyait en lui un instrument de célébrité , et il le regardait comme le chef d'un parti que sa politique voulait se concilier. Pendant toute la durée de son règne , il accueillit les mécontents des autres pays , et surtout ceux de la France lorsqu'ils représentaient une opinion dont l'influence pouvait lui devenir profitable. On le vit lors de la destruction des jésuites attirer ces religieux dans ses États. Voltaire fut comblé de biens et d'honneurs. Il reçut le titre de chambellan , une décoration , et un traitement de vingt mille livres ; quatre mille livres de pension furent assurées à madame Denis , sa nièce. Le poète , enivré de ces faveurs , croyait que le Salomon du Nord allait partager avec lui le soin de son empire. La déception ne se fit pas attendre. Il s'aperçut bientôt que Frédéric ne lui confierait d'autres fonctions que celles d'amuser ses soirées et de corriger ses vers. Sa vanité s'aigrit. Il épanchait son mécontentement dans ses lettres à ses amis ; Frédéric faisait ouvrir ces lettres à la poste.

avait du bruit , de la fumée sans feu (il me semble que c'est son emblème).

« Elle fait actuellement revue de ses principes ; c'est un exercice qu'elle réitère chaque année , sans quoi ils pourraient s'échapper et peut-être s'en aller si loin qu'elle n'en retrouverait pas un seul. Je crois bien que sa tête est pour eux une maison de force et non pas le lieu de leur naissance. »

Le roi était despote en amitié, et d'ailleurs il s'égayait sur les prétentions orgueilleuses de son hôte. Voltaire, de son côté, ne pouvait contenir sa verve satirique. Dans son poëme de *la Religion naturelle*, composé à Potsdam, il glissa les vers suivants :

Pétri de passions et cherchant la sagesse,
Dangereux politique et dangereux auteur,
Mon patron, mon disciple et mon persécuteur,
.....
Assemblage éclatant des qualités contraires,
Écrasant les humains et les nommant ses frères.

Frédéric en eut connaissance et ne le pardonna pas. Le prétexte de la rupture fut la querelle de Maupertuis et de Voltaire. Le géomètre était jaloux du mérite du poëte; Voltaire, jaloux de la faveur que Frédéric accordait à Maupertuis. Dans cette ménagerie philosophique réunie à Berlin, le bon accord se rencontrait rarement. Le roi se riait de ces divisions intestines qui le distrayaient de l'ennui des affaires. Il appréciait ces petits grands hommes à leur juste valeur. « Si j'avais, disait-il, une province à punir, je la ferais gouverner par les philosophes¹. » Il n'aurait pas pris parti dans les colères de Maupertuis et de Voltaire, si ce dernier n'eût blessé en même temps le prince par les vers que nous avons cités, et l'auteur, en comparant ses œuvres de poésie à du linge sale qu'il était obligé de

¹ La Mettrie, que l'on surnommait l'athée du roi de Prusse, ayant été emporté par une indigestion quelque temps après, le roi rit beaucoup de sa mort. Son secrétaire d'Arget perdit sa femme; Frédéric lui écrivit une lettre de condoléance touchante et pathétique, et le soir même il fit une épigramme contre la défunte.

blanchir. Frédéric avait dit à La Mettrie : « J'aurai besoin de lui encore un an tout au plus : on presse l'orange et on jette l'écorce. » L'orange n'était pas encore assez pressée, lorsque Kœnig, professeur à la Haye, attaqua Maupertuis sur un principe de géométrie. Celui-ci obtient que Kœnig soit exclu de l'académie de Berlin. Voltaire rédige un mémoire en sa faveur. Le roi fait brûler cet écrit par la main du bourreau. Voltaire réplique en publiant, sous le pseudonyme d'Akakia, une satire qui se répand dans toute l'Europe et couvre Maupertuis de ridicule. Frédéric ôte à Voltaire sa pension, sa décoration, sa clef de chambellan. Ils se raccommodent, puis s'aigrissent de nouveau. Enfin, le poète obtient, au printemps de 1753, la permission de quitter la Prusse.

Voltaire partit dégoûté du séjour des cours et désabusé de l'amitié des rois. Le Salomon du Nord avait disparu. Dans son indignation, il ne le qualifie plus que du nom de Denis de Syracuse.

Pendant son séjour à Berlin, on le voit tournant sans cesse ses yeux vers la capitale de la France, où il avait obtenu tant de succès, mêlés seulement de quelques revers. Afin d'y préparer son retour, il composa, en Prusse, l'ouvrage qui devait l'honorer le plus aux yeux des Français, le *Siècle de Louis XIV*. Mais, par une étourderie qu'il croyait réparer en la niant effrontément, il laissa, en même temps, imprimer en Hollande l'*Essai sur les mœurs*, sous le nom d'*Histoire universelle*. Son infâme poème de la *Pucelle* commença aussi à être connu dans le monde. Alors, au mécontentement qu'il avait inspiré au

roi en se faisant Prussien, se joignirent les réclamations des hommes religieux et l'indignation des amis des mœurs et de la gloire de la patrie. La permission de revenir à Paris lui est refusée. Il a beau protester, tantôt que l'*Histoire universelle* n'est pas de lui, tantôt qu'elle est falsifiée; il a déjà renié, puis avoué ses œuvres, et on ne le croit plus. Pendant quelque temps, il reste à Colmar, où il a des propriétés; il passe deux mois dans un couvent de bénédictins; dom Calmet, qui en est prieur, l'accueille avec empressement, et met la bibliothèque à sa disposition. Il profite de l'hospitalité qu'on lui accorde pour compulser les livres saints, afin de préparer à loisir les arguments bouffons qu'il veut leur opposer.

Cependant l'apparition de *la Pucelle* lui donne de vives inquiétudes. Ce ne sont pas les impiétés ou les obscénités qu'on y rencontre dont il redoute les suites; il craint surtout l'impression que peuvent produire sur madame de Pompadour certains vers qu'on y remarque au troisième chant¹. La prudence lui conseille de mettre une barrière entre la redoutable favorite et lui. Il se place aux limites de la France, afin d'y maintenir son influence, et sur le territoire suisse pour être hors de la portée des lettres de cachet.

Voltaire, exilé de son pays, au lieu d'accuser les torts de sa vanité, s'en prend à la religion chrétienne. Il se promet *d'écraser l'infâme*. L'infâme

¹ Telle plutôt cette heureuse grisette
Que la nature ainsi que l'art forma
Pour le sérail ou bien pour l'Opéra,
Qu'une maman avisée et discrète, etc.

qu'il veut écraser, c'est la religion de ses pères, et cette ignoble expression revient sans cesse dans sa correspondance intime.

Son zèle était infatigable. Il excitait, comme nous l'avons dit, les autres écrivains à le seconder dans ses attaques contre le christianisme¹, et il composait lui-même une foule de pamphlets qu'on imprimait en Hollande, et qu'il faisait circuler, en prenant soin de les désavouer. Mais bientôt le style décelait l'anonyme; ce style clair, élégant, incisif, souvent cynique, toujours railleur, convenait à l'esprit et au caractère de ses contemporains. Mélange bizarre d'audace et de couardise, Voltaire insultait Jésus-Christ et allait communier à sa paroisse, quand il croyait avoir intérêt à paraître chrétien²; grand par son esprit, mais bas par son cœur, il ne reculait jamais devant un mensonge utile, ni devant les plus grossières calomnies contre les auteurs qui osaient le critiquer. L'homme de goût descendait alors aux plus basses expressions de langage, et sa haine s'exhalait en termes de mauvais lieu. « L'insulte et le

¹ « J'avoue, écrivait-il à Thiriot, qu'on ne peut attaquer l'*infâme* tous les huit jours par des écrits raisonnés, mais on peut aller, *per domos*, semer le bon grain : il faut faire entrer Diderot à l'Académie; il n'y a que Spinoza que je puisse lui préférer... » — Il écrivait à ses amis, et surtout à Damilaville : « On embrasse les philosophes et on les prie d'inspirer pour l'*infâme* toute l'horreur qu'on lui doit... Courez tous sur l'*infâme* habilement. Ce qui m'intéresse, c'est la propagation de la vérité et l'avilissement de l'*infâme*. *Delenda est Carthago*. »

² M. d'Argental lui ayant reproché le scandale de ses contradictions, il répond : « Si j'avais cent mille hommes, je sais bien ce que je ferais; mais comme je ne les ai pas, je communierai à Pâques, et vous m'appellerez hypocrite tant que vous voudrez. »

ton de servilité, dit M. de Maistre, n'abandonnent jamais l'erreur. » Voltaire avare, fastueux, égoïste, sans cœur¹, impie sans profondeur, donna l'impulsion à cet esprit de dénigrement qui ébranla tous les principes en ne laissant à leur place que le vide.

Outre l'école antichrétienne que le roi de Prusse avait réunie près de lui et qui infestait la France de ses libelles impies², il s'en était formé une dans les salons de Paris, et parmi les jeunes littérateurs qui enviaient les succès du maître. En tête de cette dernière figuraient deux hommes de caractères différents, d'Alembert et Diderot; l'un froid, réservé, ne se compromettant jamais, mais propre au conseil et habile à diriger la secte; l'autre, actif, entreprenant et fanatique d'irréligion jusqu'à braver la

¹ Voltaire rapporte lui-même une lettre de madame Denis, qui s'exprimait sur son compte de la manière suivante : « Le chagrin vous a peut-être tourné la tête, mais peut-il gâter le cœur?.... Ne me forcez pas à vous haïr... Vous êtes le dernier des hommes par le cœur. Je cacherais autant que je pourrais les vices de votre cœur. »

² La Mettrie (lecteur du roi de Prusse), s'efforce de voir dans les organes l'homme tout entier; il le rapproche du singe, de la brute. « Ce qui rend infâmes les livres de La Mettrie, c'est qu'il corrompt systématiquement toute morale, qu'il veut détruire toute conscience. Le lecteur du roi de Prusse écrivait qu'il n'y a pas de remords, et que l'homme doit se livrer au vice et au crime, si le vice et le crime le rendent heureux. » (Villemain, *Cours de littérature*).

« Un autre impie, le marquis d'Argens, en cherchant dans ses *Lettres juives* à imiter la légèreté de Voltaire, avait su garder quelque modération. Mais bientôt, dans ses ouvrages clandestins, il répandit les principes d'un matérialisme grossier, et voulut renverser tout ce qui sert d'appui à la morale. » (Lacretelle *Histoire de France*.)

persécution, dans l'espoir d'exciter l'intérêt public. Ceux-ci dirigeaient la conspiration sous les ordres de Voltaire; Diderot crut augmenter son importance en dépassant le matérialisme du grand homme. Il se jeta intrépidement dans l'athéisme et dans les doctrines antisociales qui en sont la conséquence logique. Dès 1746, il avait publié ses *Pensées philosophiques* qui contenaient l'attaque la plus directe contre la religion chrétienne. Ses *Principes de morale* parurent ensuite. Il y trace le symbole de la philosophie pour l'opposer au symbole du christianisme. On trouve dans cet écrit l'apologie du suicide : « Puisque Dieu a permis, dit l'auteur, ou que le mécanisme universel qu'on appelle destin, a voulu que nous fussions exposés à toutes sortes d'événements, si tu es homme sage et meilleur père que moi, tu persuaderas de bonne heure à ton fils qu'il est le maître de son existence, afin qu'il ne se plaigne pas du destin qui la lui a donnée. »

Trois ans après, il professe ouvertement l'athéisme dans sa *Lettre sur les aveugles*. « Le raisonnement que Diderot prête à son aveugle, c'est que la matière a pu se débrouiller elle-même par une multitude d'essais successifs. Suivant l'auteur, les idées de vice et de vertu sont, comme le reste, toutes dépendantes du corps. Ainsi, point de Dieu, point de vérité absolue, point de morale, et tout l'ordre moral soumis à la matière. » (Villemain, *Cours de littérature*.)

La *Lettre sur les aveugles* procura à Diderot l'avantage d'un peu de persécution. Il fut mis à

Vincennes; mais déjà ses doctrines avaient fait des prosélytes dans le grand monde. Au bout de six mois, on le rendit à la liberté et il put travailler de nouveau à son œuvre de destruction.

« L'inutilité d'une cause première, continue M. Villemain, la négation d'une divinité, la matière vivante et créatrice, l'absence ou l'incertitude de la loi morale, voilà ce qu'il croit, ce qu'il veut, ce qu'il affirme, ou ce qu'il insinue dans sa *Réfutation de Maupertuis*, dans son *Interprétation de la nature*, dans ses romans plus contagieux que ses traités, dans sa *Promenade du sceptique*, dans son *Rêve à d'Alembert*.

« Malebranche a dit : « Dieu est le lien des esprits, comme l'espace est le lien des corps. Pour qu'il existe une vérité absolue, une vérité intellectuelle, il faut qu'il existe un Dieu. »

« Rien ne prouve mieux la justesse de cette déduction que les ouvrages de Diderot. Comme il a d'abord rejeté Dieu, il n'y a pas ensuite de principe qu'il n'ait mis en doute. Nous l'avons vu dans la *Lettre sur les aveugles* faire varier la morale avec le nombre et la qualité de nos sens. Dans l'*Entretien d'un père avec ses enfants*, Diderot arrive à conclure qu'il n'y a pas de loi pour le sage. Dans le *Supplément au voyage de Bougainville*, la pudeur est déclarée un préjugé, et l'inceste chose indifférente. Il proclame hautement que la communauté des femmes est dans la nature, et la fidélité des femmes un supplice. Non-seulement les vertus sociales, la foi, la probité, mais les sentiments, les instincts de la nature sont mis en poussière. Diderot a écrit cette phrase : « Dites-

moi si, dans quelque contrée que ce soit, il y a un père qui, sans la honte qui le retient, n'aimât mieux perdre son enfant que sa fortune et l'aisance de sa vie. »

« D'autres écrits de Diderot, la *Morale universelle*, le *Système social* renfermaient une passion d'indépendance irrégulière et violente, mais ces premières rumeurs de l'esprit anarchique étaient enveloppées et comme couvertes par l'explosion irrégulière. »

En agissant seul, quelque zèle qu'il déployât, son influence restait bornée. Il s'unit d'abord à d'Alembert, et de concert ils dressent le plan d'une association qui mettrait en commun la même pensée, dirigée par des volontés semblables. L'entreprise de l'*Encyclopédie*, ce vaste répertoire des connaissances humaines, est conçu par eux dans ce but. Sa rédaction exigera une grande quantité de collaborateurs, et il s'établira de nombreux rapports entre ces derniers et les hommes qui se chargent de les diriger. On ne se flatte pas sans doute d'y développer sans ménagement les principes nouveaux. L'*Encyclopédie* ne pouvait paraître sous le manteau, comme les œuvres des philosophes de Berlin ou les pamphlets de Voltaire. Il lui fallait subir l'épreuve de la censure. On aurait donc besoin de beaucoup de prudence. Mais le travail de la composition de l'ouvrage exigerait de fréquentes réunions ; le mot d'ordre y serait donné, et chacun irait ensuite dans le monde répandre les doctrines adoptées par l'association. « L'idée de l'*Encyclopédie*, empruntée à l'Angleterre, était la force d'association appliquée à

la littérature, la force du nombre substituée à celle du talent. »

Malgré la réserve que les auteurs s'étaient imposée, le gouvernement sembla deviner le motif secret de l'entreprise. Les deux premiers volumes de l'*Encyclopédie*, parurent en 1751. On crut découvrir dans les articles publiés des choses répréhensibles; une fermentation vive s'éleva à leur sujet, les hommes religieux vouaient l'œuvre entière à l'anathème, à cause de la défiance que leur inspiraient ses auteurs. Tout ce qui penchait vers les idées nouvelles prenait son parti avec véhémence; le 7 février 1752, un arrêt du conseil supprima le dictionnaire encyclopédique. Diderot était menacé de retourner au donjon de Vincennes. Mais la toute-puissante favorite le protégeait; peu de mois à peine écoulés et Diderot ainsi que d'Alembert se trouvèrent en faveur à la cour. On y riait de l'inquiétude que l'*Encyclopédie* avait inspirée, et on attribuait sa suppression à une terreur imaginaire. L'arrêt du conseil ne tarda pas à être regardé comme non avenu, et l'*Encyclopédie* reparut avec la faveur de la mode.

Diderot rassuré mit en œuvre de nouveaux moyens pour se créer des disciples. Les jeunes gens qui semblaient propres à servir la conjuration étaient accueillis et fêtés par lui; il excitait leur enthousiasme; à chacun d'eux il trouvait des protecteurs, et des louangeurs pour leurs premiers essais.

Cependant les réunions n'étaient encore ni assez réglées, ni assez fréquentes; un Allemand, le baron d'Holbach, l'un des plus fanatiques en impiété, lesaida

de sa fortune et leur prêta sa maison et sa table¹. Le philosophisme sensualiste servait naturellement d'appui au philosophisme dogmatique. Diderot l'avait déjà mis en œuvre dans des romans cyniques. Deux fois la semaine, le baron d'Holbach rassemblait dans des soupers d'une chère recherchée les maîtres et les compagnons en impiété. Chacun apportait son argument contre le christianisme et même contre l'existence de Dieu. « C'est là, dit l'abbé Morellet, que Diderot, que le docteur Roux, que le bon baron lui-même établissaient l'athéisme avec une persuasion, une bonne foi, une probité édifiantes. » On dissertait, la discussion fixait les opinions et plaçait chacun sur la voie qu'il devait parcourir. Parmi quelques-uns des convives fermentait une aveugle ardeur de liberté qui s'exhalait en vœux sinistres; ce n'est pas à tort qu'on a reproché à Diderot d'avoir déclamé dans un de ces soupers ces effroyables vers :

Et mes mains ourdiraient les entrailles du prêtre,
A défaut du cordon, pour étrangler les rois.

D'autres soirées avaient lieu chez des femmes bel esprit. Madame du Deffant, madame Geoffrin, ma-

¹ Le baron d'Holbach mérita le nom de maître d'hôtel de la philosophie; cependant il ne se bornait pas à être l'amphitryon des philosophes. Il publia lui-même, sous le voile de l'anonyme, une foule d'écrits où le cynisme de l'impiété était porté à un tel point que Frédéric lui-même en fut épouvanté. On trouve dans le plus célèbre de ses ouvrages, le *Système de la nature*, les phrases suivantes : « Un aveugle fatalisme entoure des chaînes de la nécessité l'homme, la nature, Dieu lui-même s'il existe. L'homme, comme la pierre brute, est sans rapports avec Dieu, ou plutôt la nature est Dieu. Elle est la cause de tout et sa propre cause. Tout s'anéantit à la mort; la douleur, le plaisir sont les uniques mobiles de toute la morale. Le bonheur est dans tout ce qui

demoiselle de Lespinasse, amie de d'Alembert, y recevaient les hommes du parti qui obtenaient quelque réputation en littérature.

L'école sensualiste la plus raffinée se rencontrait aux soupers d'Helvétius et de La Popelinière.

Ainsi la négation de toute croyance s'étendait rapidement dans la classe élevée et dans la classe moyenne. Toutes les sciences sont mises à contribution pour le succès des nouvelles doctrines. L'histoire, sous la plume de Fréret et surtout sous celle de Voltaire, défigure les événements pour en tirer des conséquences contraires à la révélation. L'Écriture sainte ne pouvait manquer d'être enveloppée dans ce pyrrhonisme général, et du doute à l'incrédulité il n'y a qu'un pas. D'Alembert avait rangé les connaissances humaines dans une classification exacte, et il enseignait à n'admettre comme vraies que les croyances susceptibles d'une démonstration mathématique. Condillac adopte le même système pour la logique. La philosophie s'approprie les principes absolus qui dirigent ces savants et les applique à la science religieuse. Tout ce qui n'est pas rigoureusement admis par la raison, elle le rejette, et, comme elle agit sur une société voluptueuse, inappliquée et trop superficielle pour saisir l'ensemble raisonné des événements chrétiens, elle parvient sans peine à lui faire tenir pour absurdes les mystères du christianisme. Un ingénieur, habile

flatte les sens. Les devoirs, ce sont des chaînes imposées par le despotisme. Les bourreaux et les gibets sont plus à craindre que la conscience et les dieux. Enfin, puisque la société est corrompue, il faut se corrompre pour trouver le bonheur. »

physicien , fouille les entrailles de la terre pour y trouver des arguments à opposer aux paroles de Dieu. Boulanger , dans son *Christianisme dévoilé* , combat , à l'aide de la géologie , les traditions religieuses sur l'origine du monde¹. Buffon lui-même dans son *Histoire naturelle* , dont les premiers volumes parurent en 1749, paye un premier tribut à l'esprit du temps ; au lieu de recevoir le monde des mains du Créateur , tel qu'il nous l'a révélé , il le fait sortir des rêveries de son imagination. « Il entreprend de tout raconter , et remontant aux causes de tout , il ajoute sans crainte l'immensité aux hypothèses. » Heureusement pour sa gloire , Buffon s'arrêta après cette débauche philosophique. Son style emprunta sa majesté à celle de la nature , qu'il peignit dans un noble et magnifique langage ; et il s'inclina devant l'auteur des merveilles qui se développaient à ses yeux : « Plus j'ai pénétré dans le sein de la nature , dit-il , plus j'ai admiré et profondément respecté son auteur. »

Le philosophisme s'insinua jusque dans le sanctuaire et dans les écoles ecclésiastiques. Un curé Meslier , apostat à son lit de mort , déclara que toute sa vie n'avait été qu'une longue imposture. On se hâta d'imprimer son testament et on le répandit à profusion. Voltaire écrit à ce sujet : « Remercions les bonnes âmes qui le donnent pour rien..... les sages prêtent l'Évangile aux sages , les jeunes gens se forment et les esprits s'éclairent. O mes frères , combattons l'inf... jusqu'au dernier soupir : on demande

¹ De notre temps , Cuvier a réfuté indirectement Boulanger , en développant savamment les raisons qui concilient la Genèse avec les faits observés.

dans les provinces des Meslier; la vigne ne laisse pas que de se cultiver quoi qu'on dise. »

Alors étudiaient en Sorbonne les abbés de Brienne, de Rohan et autres ecclésiastiques sans foi, plus tard prélats sans mœurs. Morellet, leur condisciple, s'exprime ainsi dans ses *Mémoires* : « Je passai en Sorbonne environ cinq années, je dévorais les livres; Locke, Bayle, Leclerc, Voltaire, Buffon, Massillon me délassaient de Tournely, de Morin, de Marsham, de Clarke, de Leibnitz, de Spinoza, de Cudworth, et comme plusieurs de mes confrères apportaient dans ces études la même ardeur que moi, nos discussions étaient de nouveaux et de puissants moyens d'instruction.

« Il ne faut pas croire que les absurdités théologiques nous échappassent; la raison obscurcie par l'éducation des collèges et des séminaires reprend bien vite ses droits sur les esprits justes.

« Nous nous occupions fortement de la liberté des cultes et de la tolérance, entraînés par l'esprit philosophique qui avait commencé à prendre un libre essor dans le grand ouvrage de Montesquieu et dans l'*Encyclopédie*. »

On trouva piquant de faire attaquer la divinité dans le centre même de l'instruction religieuse. Un abbé de Prades devait soutenir une thèse publique en Sorbonne. Diderot et un autre athée nommé Tous-saint étaient liés avec lui. Ils préparèrent ensemble l'argumentation de la thèse; on y comparait les miracles de Jésus-Christ à ceux d'Esculape. Le feu était présenté comme l'essence de l'âme, et on y condamnait au nom de la raison l'inégalité des con-

ditions. Une attaque aussi hardie produisit une impression profonde. Le parlement décréta l'abbé de Prades de prise de corps ; il se sauva, et Voltaire, alors à Berlin, le fit recevoir honorablement par le roi de Prusse. Bientôt ses vices dégoûtèrent Frédéric lui-même, il l'envoya à l'évêque de Breslau ; quelque temps après, il aspira à un canonicat dans cette ville, et se rétracta pour l'obtenir.

Une chose remarquable dans les bizarreries du cœur humain, est le retour secret à la foi de leurs pères, de ces mêmes incrédules qui professaient en public l'irréligion. Quand leur conscience cessait un moment d'être dominée par leur orgueil charlatan, ils tournaient, comme malgré eux, les yeux du côté du ciel. Diderot voulut que sa fille fût élevée chrétiennement, et même ses amis le surprirent lui faisant réciter le catéchisme. Il trouvait bon de semer la corruption dans le monde pourvu qu'elle ne gagnât pas sa famille. Maupertuis s'agenouillait pour dire ses prières : le marquis d'Argens qui en fut témoin s'écria : « Maupertuis, que faites-vous?... — *Mon ami, nous sommes seuls.* » Ce même marquis d'Argens réclama les secours de l'Église à son lit de mort¹.

Les idées destructives de la religion et de l'auto-

¹ Voltaire s'indignait des pensées rétrogrades de ses disciples. Ce n'est pas que lui-même ne rendît quelquefois des hommages hypocrites à la religion ; mais ces mêmes hommages et ses communions sacrilèges devenaient le lendemain l'objet de ses plaisanteries. D'Alembert avait écrit dans l'*Encyclopédie*, en parlant de Bayle : « Heureux s'il avait pu respecter la religion et les mœurs. » Voltaire lui mande : « J'ai vu avec horreur ce que vous dites de Bayle. Vous devez faire pénitence toute votre vie de ces deux lignes. » Ce maître des philosophes avait élevé un mur entre le ciel et lui.

rité se propageaient en présence d'un gouvernement absolu, dont le pouvoir manquait de force ou de volonté pour leur imposer silence; en face d'une autorité dont l'arbitraire dominait tout, les écrits destructifs de l'ordre social circulaient cependant, et leurs auteurs échappaient à la sévérité des lois. Cette prodigieuse apathie des grands de la terre, en face du danger qui menaçait leur existence, doit être attribuée à plusieurs causes.

Chaque siècle a sa physionomie particulière : nous avons déjà remarqué que celle du xvii^e siècle était l'élévation de l'âme, la grandeur de l'imagination; puis, nous avons vu la régence survenir avec ses vices, et l'esprit n'être plus dominé que par les choses de ce monde. Le xviii^e siècle, investigateur, curieux de découvertes, et habile dans toutes les sciences, regarde Dieu comme un problème insoluble, disserte avec une audace inouïe sur ses œuvres, et discute avec non moins de hardiesse les principes de l'autorité. Dans ce siècle « le libre examen prend un caractère d'universalité; la religion, la politique, l'homme et la société, la nature morale et matérielle, tout devient à la fois un sujet d'étude, de doute et de système. » (Guizot, *Leçons historiques.*)

Quand la disposition des esprits acquiert ce caractère d'universalité, elle ne domine pas seulement les sujets, elle s'étend jusqu'aux dépositaires du pouvoir, jusqu'aux hommes dont elle compromet le plus les intérêts. On se laisse entraîner sur certains points, sans songer que toutes les opérations de l'intelligence se tiennent, dérivent les unes des autres, et qu'on sera bientôt débordé sur tout le reste. La

résistance devient faible, la répression molle. Si l'on s'irrite à certains égards, on est conduit à l'indulgence sur d'autres. Cette puissance des opinions qui se développent de toutes parts lie les bras du gouvernement, l'empêche d'agir, et bientôt il n'est plus temps d'en arrêter l'effet. Suivant les règles d'une inflexible logique, si la noblesse rejette le pouvoir de la Divinité, la bourgeoisie rejette celui de la noblesse; de son côté le peuple s'indigne de l'inégalité des fortunes, et l'ordre existant se trouve profondément altéré, quoiqu'il conserve encore l'apparence de la régularité.

Ce mouvement social qui distingue le xviii^e siècle eût pu être arrêté ou du moins efficacement modifié par la volonté alors toute-puissante du souverain. Mais la femme qui subjuguait le maître excusait les attaques contre la royauté absolue en faveur des attaques contre la religion. L'auteur coupable trouvait indulgence et pardon chez une favorite qui traitait la religion en rivale redoutable, et parmi des courtisans imprévoyants et futiles qui en rejetaient le joug.

De plus, les moyens de répression étaient mal combinés, ils consistaient en des mesures préventives, telles que la censure et la surveillance exercées sur les imprimeurs et les libraires, et dans des poursuites judiciaires. Ces dernières ne pouvaient être provoquées que par la publicité de l'écrit coupable. Ce genre d'ouvrages s'imprimait chez l'étranger ou en France dans des imprimeries clandestines, et ils étaient lus par une foule de personnes avant que leur publicité se trouvât suffisamment constatée pour autoriser les poursuites légales. Enfin arrivait un

réquisitoire du ministère public qui dénonçait le délit au parlement. Cette cour condamnait le livre à être brûlé par la main du bourreau ; quand on pouvait légalement en connaître l'auteur, on le décrétait d'ajournement personnel ou de prise de corps, mais ce décret ne recevait jamais d'exécution. Le coupable trouvait toujours des protecteurs qui le soustrayaient aux recherches de la justice et le faisaient évader. Cependant le retentissement du procès excitait la curiosité publique, chacun voulait connaître l'œuvre qui avait mis en émoi la justice et provoqué sa sévérité. Ainsi le mal s'étendait par les moyens mêmes employés pour le réprimer ; d'ailleurs la justice n'atteignait pas les plus criminels qui se cachaient soigneusement sous le voile épais de l'anonyme, et dont les œuvres circulaient à l'aide d'une contrebande étendue. Les rigueurs ne pouvant tomber que sur les hommes ayant le courage d'avouer leurs œuvres, excitaient l'intérêt du public en leur faveur.

En fait de délits de la presse, la répression légale est nulle ou contraire au but qu'on veut atteindre, à moins qu'on n'y applique une législation tellement sévère qu'elle produise une intimidation effective, mais cette législation doit tomber bientôt en désuétude en raison même de sa dureté. La pitié du public, celle des juges sera émue, et la loi restera sans exécution. C'est ce qui arriva en 1757, où parut une déclaration du roi enregistrée au parlement, qui prononçait la peine de mort « contre les auteurs des écrits tendant à attaquer la religion, à émouvoir les esprits, à donner des atteintes à l'au-

torité du roi et à troubler l'ordre et la tranquillité de ses États. »

Cette même déclaration condamnait à une forte amende les propriétaires et principaux locataires des maisons où il y aurait des imprimeries non autorisées, « pour le seul fait de ne les avoir pas dénoncées. »

Jamais les magistrats ne purent se décider à appliquer des peines tellement disproportionnées au délit, et à prononcer la peine de mort pour des cas aussi vaguement énoncés.

Il n'existe donc en réalité pour la presse que deux régimes possibles, celui de la liberté ou celui de l'arbitraire. Avec la liberté, les excès de la presse sont fréquents, mais son influence s'use par ces mêmes excès. Si elle se répète, elle ennuie, si elle se montre constamment dénigrante elle dégoûte. En outre, elle est ouverte à la défense comme à l'attaque, au sarcasme défensif comme à l'injure assaillante.

Le système de l'arbitraire ne peut devenir efficace qu'en se montrant redoutable. A l'aide de sa police, le pouvoir absolu connaîtra les auteurs, imprimeurs et colporteurs anonymes des écrits prohibés, et il les punira d'une manière assez sévère, et surtout assez durable, pour intimider ceux qui voudraient les imiter. Voltaire a fait de courts séjours à la Bastille. Diderot n'a été enfermé à Vincennes que six mois. Cette rigueur passagère devait être impuissante contre l'exaltation de l'amour-propre à qui elle fournissait de nouveaux motifs de se glorifier.

La liberté entière de la presse ne pouvait exister

sous la monarchie absolue de Louis XV. Avait-on efficacement organisé l'arbitraire? on peut répondre que non, puisque le torrent des idées nouvelles a débordé de toute part.

Le pouvoir absolu s'exerçait sur la presse par les règlements concernant la librairie et par la censure¹.

¹ L'auteur de cette histoire a puisé une grande partie de ce qu'il dit dans cinq Mémoires sur cet objet qui existent de la main de M. de Malesherbes, et où les vices des institutions relatives aux œuvres de l'esprit sont relevés avec autant de clarté que de sagacité. Plusieurs de ces Mémoires étaient adressés au chancelier, dans les attributions duquel se trouvait la librairie. Un d'eux fut remis au Dauphin. Ce prince, que les philosophes ont peint comme un bigot asservi aux jésuites, ne négligeait aucune occasion de s'instruire et d'acquérir des notions justes sur toutes les parties du gouvernement. Les idées d'une sage liberté ne lui étaient pas étrangères, et il ne repoussait que les systèmes qui ébranlaient l'ordre social en attaquant la religion, la royauté et la propriété.

Il est à regretter que ces Mémoires n'aient pas vu le jour. Ils eussent fait tomber l'accusation formulée avec plus de légèreté que de vérité contre le défenseur de Louis XVI, d'avoir sacrifié, dans l'administration de la librairie, ses devoirs à son penchant pour les philosophes. Quelques citations prouveront ce qu'on avance ici :

« Ce n'est point une question douteuse ni délicate que celle de savoir si on doit défendre les livres contraires à la religion. Cette matière n'est point une de celles dans lesquelles il est dangereux de trop laisser à l'arbitrage du censeur; c'est précisément en matière de religion qu'il n'y a rien d'arbitraire, et qu'un censeur éclairé et bon théologien sait précisément ce qu'il doit défendre. »
(*Mémoires*, 1758.)

« Une loi rigoureuse ne sera pas désagréable au public dans cette circonstance-ci, parce que le scandale qu'a causé le livre *de l'Esprit*, et la haine contre quelques auteurs soupçonnés d'irréligion qui commence à succéder à l'admiration qu'on avait pour eux, y ont préparé les esprits.

« Enfin, ce moment que je crois favorable est un moment précieux qu'il ne faut pas perdre. La licence des livres est au comble. »
(*Mémoires*, 1759.)

Les règlements manquaient d'ensemble et de généralité. A Paris, leur exécution était confiée, sous l'inspection du lieutenant de police, à la surveillance de la chambre syndicale des libraires. Mais la plupart des villes de province ne possédaient pas de chambre syndicale, et les livres s'y imprimaient sans contrôle, sous le nom d'un imprimeur étranger. De plus, le commerce de la librairie ne se faisait pas seulement par les libraires, mais aussi par les colporteurs. Dans le principe on avait cru prévenir l'extension démesurée de la presse en soumettant les aspirants à l'état de libraire à des examens de capacité difficiles, ce qui fermait la carrière à un grand nombre d'entre eux. On les astreignait à ne s'établir que dans la partie de Paris connue sous le nom de *quartier latin*. A ces entraves, la cupidité des libraires existants en créa de nouvelles en repoussant par un commun accord *l'apprentissage* auquel étaient astreints les jeunes gens qui prétendaient au titre de libraire. Les livres se multipliant, il arriva que le nombre des libraires devint insuffisant, et d'ailleurs le public trouvait gênante l'obligation de n'acheter les livres que dans un seul quartier de Paris. Les colporteurs s'établirent et se multiplièrent. Ils étaient connus des libraires de Paris et admis suivant certaines règles. La surveillance s'exerçait à leur égard par la chambre syndicale et par la police. Mais dans les provinces, ils n'étaient que peu ou point surveillés, et ils colportaient dans les châteaux et dans les foires des ballots de livres défendus. Par une inconcevable inconsequence, ces mêmes livres se vendaient à Paris

même, dans des lieux privilégiés où la police n'avait point d'action, aux Tuileries, sous le pavillon du milieu, au palais de justice et au Palais-Royal. Les ouvrages prohibés sortaient ou de presses clandestines établies en France, ou de presses étrangères. Un règlement avait désigné les villes par lesquelles l'introduction des livres étrangers devait avoir lieu. Ces villes étaient Paris, Rouen, Nantes, Bordeaux, Marseille, Lyon, Strasbourg, Metz, Amiens et Lille. Il est évident que le mot d'introduction est ici une fiction, puisque la plupart des villes désignées sont éloignées de la frontière. Cela voulait dire seulement que les livres étrangers y seraient expédiés et examinés avant d'être livrés au commerce. La véritable entrée des livres avait lieu par les bureaux des douanes où les ballots devaient être plombés et dirigés vers leur destination munis d'un acquit-à-caution. Une multitude de ces livres passaient la frontière en contrebande, et pénétraient impunément dans des villes autres que celles qui étaient désignées, et où il n'existait pas de bureau d'examen. La contrebande était d'autant plus active que l'ouvrage prohibé excitait davantage la curiosité, et se vendait plus cher en raison des poursuites qui lui avaient procuré de la célébrité.

Un ouvrage quelconque, avant d'être livré à la circulation, devait être soumis à l'examen d'un censeur et approuvé par le directeur général de la librairie. Cette approbation se donnait de deux manières, ou publiquement avec la signature du censeur et un privilège du roi, ou tacitement, c'est-à-dire par une permission non imprimée, mais cepen-

dant inscrite sur un registre de la direction de la librairie. Ces permissions tacites avaient lieu lorsque l'ouvrage censuré, sans être répréhensible, contenait néanmoins des choses que le gouvernement ne voulait pas avouer. Souvent on adoptait ce mode pour garantir le censeur de la vengeance d'hommes puissants dont l'amour-propre se trouvait froissé dans quelque paragraphe de l'ouvrage, car en fait de censure, comme en mille autres choses, les attributions des censeurs n'avaient rien de déterminé. Nul doute qu'ils ne dussent s'opposer aux attaques dirigées contre le principe du gouvernement et contre la religion. Jusqu'où pouvaient-ils tolérer les controverses sur les matières religieuses et les actes du pouvoir? la borne n'était pas fixée. Les uns se prétendaient appelés à prévenir la diffamation contre les personnes, et quelquefois une critique modérée prenait dans leur esprit prévenu le caractère de la diffamation. D'autres se croyaient autorisés à juger le style et à refuser l'approbation, s'il n'était pas assez poli ou pas assez classique. Tous avaient à braver des haines redoutables.

Comme il était reconnu qu'aucun ouvrage ne pouvait paraître sans la permission du gouvernement, celui-ci devenait responsable du mécontentement qu'excitaient ou le refus des censeurs, ou leur condescendance. Il était accablé des plus étranges réclamations. Ceux qui se trouvaient critiqués dans un livre mis en vente avec privilège du roi, jetaient les hauts cris et s'indignaient que le gouvernement ne fît pas enfermer à Bicêtre l'insolent qui, suivant eux, les diffamait. Les philosophes, ces grands prôneurs

de la liberté et de l'humanité, n'étaient pas les moins ardents dans cette odieuse intolérance. Voltaire, au temps de sa faveur, sollicitait l'emprisonnement de ceux qui osaient le critiquer; c'étaient, selon lui, des gueux, des misérables, des voleurs, des serpents, dont la bave empoisonnait tout ce qu'elle touchait¹.

¹ « En 1758, le septième volume de *l'Encyclopédie* venant de paraître, on vit se ranimer la guerre que faisaient depuis plusieurs années aux encyclopédistes les ennemis de la philosophie. Comme dans ces écrits on traduisait les encyclopédistes auprès du gouvernement comme ennemis des lois et de la religion, ils crurent pouvoir se plaindre de cette manière de les attaquer. Diderot et d'Alembert, et le dernier surtout, jetèrent des cris. Ils s'en prenaient à M. de Malesherbes, alors chargé de l'administration de la librairie.

« J'avais été plusieurs fois, auprès de M. de Malesherbes, le porteur des plaintes de d'Alembert, et j'avais souvent discuté avec lui cette grande question de la liberté de la presse et de ses limites. Mais quand j'exposais à mon ami d'Alembert les principes de M. de Malesherbes, je ne pouvais les lui faire entendre, et le philosophe tempêtait et jurait selon sa mauvaise habitude.

« Après beaucoup de pourparlers, M. de Malesherbes convint avec moi qu'il écrirait à d'Alembert une lettre où il exposerait en abrégé ses principes d'administration. » (*Mémoires de Morellet.*)

Extrait de la lettre de M. de Malesherbes à M. d'Alembert, du 16 février 1758.

... « Je serais fort à plaindre si j'étais obligé de discuter toutes les inductions et les allusions qui peuvent déplaire aux auteurs critiqués. Ce qui excite vos plaintes, c'est le grand nombre de critiques, satires ou libelles, comme il vous plaira de les nommer, dans lesquels *l'Encyclopédie* est attaquée, et surtout le reproche d'irréligion et d'autres imputations aussi graves qui vous paraissent tomber tant sur vous que sur vos amis. C'est à cela que vous êtes sensible, et je n'en suis pas surpris. Je n'ai connu aucun homme de lettres ni aucun philosophe qui portât l'indifférence jusqu'à n'être pas vivement touché des critiques. Voici sur cela mon unique réponse.

« Je suis affligé des chagrins que vous causent les critiques, tant

Il arrivait souvent que l'auteur voilait ses pensées coupables sous des formes équivoques, et leur donnait un sens un peu obscur, susceptible de diverses interprétations. Il abusait de cette manière un censeur peu éclairé, et le mal circulait

de Fréron que des autres. Mais je mets une grande différence entre ce qui me déplaît ou même ce que je désapprouve comme particulier, et ce que je dois empêcher comme homme public.

« Mes principes sont, qu'en général, la critique littéraire est permise, et que toute critique qui n'a pour objet que le livre critiqué, et dans laquelle l'auteur n'est jugé que d'après son ouvrage, est critique littéraire.

« Ce n'est pas que, si un auteur abusait de cette permission jusqu'à diffamer ses adversaires, en matière grave, ceux qui se croiraient lésés ne pussent se pourvoir devant les tribunaux réglés, comme il est arrivé plusieurs fois; mais la fonction de l'administrateur de la librairie et celle du censeur ne consistent point à prévenir de pareils abus; sans quoi il serait à craindre que, sous prétexte d'empêcher la diffamation personnelle, on n'empêchât les critiques qu'on trouverait trop dures, et qu'on ne vînt par degrés à interdire toute espèce de critique ou à y mettre de telles gênes qu'on les réduirait presque à rien.

« L'accusation d'irréligion sort, me direz-vous, des bornes de la critique littéraire; mais on vous répondra qu'il est impossible de défendre la cause de la religion sans démasquer ceux qui l'attaquent; que cette accusation ne peut jamais être réputée personnelle, quand ce n'est ni sur les discours ni sur les actions de l'auteur qu'on le taxe d'irréligion, mais seulement sur les ouvrages qu'il a donnés volontairement au public, et c'est surtout en cette matière qu'il serait à craindre que les ménagements qu'un censeur voudrait avoir pour un auteur n'empêchassent la vérité de se faire jour.

« Ces principes vous paraîtront sûrement fort durs, et je connais trop la sensibilité des auteurs sur ce qui intéresse leur amour-propre, pour me flatter que vous ni aucun homme de lettres maltraité dans les brochures, les adopte; mais, après y avoir longtemps réfléchi, j'ai trouvé que ce sont les seuls que je puisse suivre avec justice, et sans m'exposer moi-même à tomber dans la partialité. »

avec approbation et privilège du roi. Le livre de *l'Esprit* parut revêtu de l'approbation de la censure.

Ainsi, on doit reconnaître que la censure, telle qu'elle était organisée alors, devenait plus nuisible qu'utile. La timidité des censeurs restreignait à tel point le commerce de la librairie et posait des entraves si fâcheuses aux œuvres de l'imagination, que, dans plusieurs circonstances, le gouvernement se crut obligé de fermer les yeux sur les imprimeries clandestines et sur la contrebande de livres étrangers. Quand un gouvernement tolère l'infraction à la loi, l'audace des coupables s'accroît sans mesure; aussi, le nombre des ouvrages clandestins augmenta avec une effrayante rapidité. Il en résulta un inconvénient des plus graves. Ces livres se vendant sous le manteau et étant lus en secret, leur venin s'insinuait inaperçu, et leur effet destructeur était produit avant que les personnes qui auraient voulu les combattre en eussent connaissance; peut-être faut-il attribuer à cette cause le peu d'ardeur que les gens pieux montrèrent pour la défense des croyances religieuses. Les attaques dirigées par Voltaire avec une adresse prodigieuse, avec violence par le plus grand nombre de ses disciples, ne furent pas combattues à armes égales. La plupart des réfutations qui parurent étaient sans verve. On est surpris que, dans ce siècle où l'esprit dominait, la raison et le bon droit n'aient pas su se faire valoir par le charme d'une diction élégante et spirituelle. Le seul abbé Guénée réussit à confondre Voltaire par une argumentation habile appuyée sur un atticisme fin et de

bon goût. Mais les *Lettres de quelques juifs portugais* ne parurent qu'en 1769, et le mal était dès longtemps enraciné. Les coups les plus sensibles que reçut le philosophisme lui furent portés par des auteurs laïques. Fréron, dans *l'Année littéraire*, le combattit non sans succès par des épigrammes; Lefranc de Pompignan l'attaqua sérieusement; l'avocat Moreau, Palissot et quelques autres se signalèrent dans cette guerre. Ce même Palissot et Dorat mirent en scène le pédantisme et la vanité exclusive de ses adeptes, l'un dans la comédie des *Philosophes*¹, l'autre dans celle des *Prôneurs*. Mais tel était le crédit de la secte encyclopédiste que ses adversaires, froidement accueillis du public, semblaient plutôt les défenseurs des abus que de la vérité. Bientôt ces mêmes adversaires furent en butte à toutes les persécutions morales que peut exciter la vanité blessée. Lefranc de Pompignan, froissé dans la lutte, passa les vingt dernières années de sa vie dans la retraite; Fréron vit son *Année littéraire* presque abandonnée, et les comédies de Palissot et de Dorat furent repoussées de la scène.

Cette infériorité de la défense eut de funestes conséquences pour la religion. En Angleterre, où l'esprit sérieux et méditatif se conservait, d'habiles écrivains religieux se formèrent. Les représailles furent vives. Parmi nous, Voltaire prohibé, mais non réfuté, ébranlait chaque jour par sa fausse érudition et ses sarcasmes, des traditions que les

¹ Le duc de Choiseul était si fatigué du pédantisme philosophique qu'il encouragea Palissot, et que la comédie de celui-ci parut sous ses auspices.

prêtres ne savaient pas défendre. Le génie et les grands talents qui avaient illustré les pontifes du xvii^e siècle n'avaient point passé en héritage à leurs successeurs. Une partie du clergé, atteinte par la frivolité de l'époque, penchait secrètement vers les nouvelles doctrines. Dans la portion nombreuse qui avait conservé la foi, les lumières étaient troublées par les chaudes discussions du jansénisme et du molinisme. Le clergé, absorbé dans des controverses d'une médiocre importance, n'aperçut pas d'abord l'ennemi qui sapait à petit bruit le fondement de toutes les croyances, et il ne le combattit qu'imparfaitement lorsque l'attaque devint publique.

1749. A la tête du clergé de la capitale se trouvait alors un prélat, Christophe de Beaumont, devenu célèbre par ses rigueurs à l'égard des jansénistes, ses querelles avec les philosophes et sa lutte contre le parlement. Cet archevêque, homme de petit génie, avait des mœurs pures, une grande charité, mais une obstination qu'aucune considération ne faisait fléchir. A peine installé sur son siège, il se hâta de réchauffer la vieille querelle du jansénisme qui s'éteignait faute d'aliment. Le jansénisme existait encore sans doute, mais obscurément et sans éclat; il ne se manifestait que dans les opinions d'un petit nombre de personnes. Tout le haut clergé était acceptant; car Boyer, ancien évêque de Mirepoix, chargé de la feuille des bénéfices, avait eu soin de ne les donner qu'à des ecclésiastiques partisans de la bulle.

Les mesures violentes de l'archevêque trouvèrent

dans les corps judiciaires une opposition non moins véhémente. Il exigeait qu'avant de donner les sacrements à un mourant, celui-ci justifiât d'un billet de confession accordé par un prêtre approuvé, ou qu'il acceptât solennellement la bulle *Unigenitus*.

Au mois de juillet 1749, plusieurs refus de sacrements faits à des malades au lit de la mort, par frère Bouettin, génovéfain, curé de Saint-Étienne-du-Mont, sont dénoncés au parlement. Cette cour mande le curé, qui refuse de comparaître en disant qu'il agit par ordre de son évêque, et qu'il n'a de compte à rendre qu'à lui. Le parlement le décrète de prise de corps. Ces poursuites sont arrêtées par ordre du roi. Le parlement députe vers l'archevêque pour l'engager à prescrire à ses curés une conduite plus modérée. Le prélat répond qu'il persévéra dans l'exigence des billets de confession. C'est, dit-il, un usage établi avant lui dans son diocèse, afin de s'assurer de la conversion des hérétiques.

Bientôt la discussion s'envenime à l'occasion d'un acte arbitraire de l'archevêque. Il présidait le conseil de l'administration de l'Hôtel-Dieu, où les affaires se décidaient à la pluralité des voix. Malgré l'opinion unanime du conseil, l'archevêque destitue la sœur économe, qu'il soupçonne de jansénisme. Une partie des administrateurs donnent leur démission : les autres font appel comme d'abus au parlement, qui déclare qu'il y a usurpation de pouvoir de la part du prélat.

Le gouvernement croit devoir intervenir. Mais son action est lente, incertaine, parce que les ministres eux-mêmes se divisent. Machault penche pour le

parlement. D'Argenson, par esprit d'opposition à son collègue, soutient le clergé. Le ministère avait subi des modifications sans que son union et sa force y eussent gagné. Madame de Pompadour venait de faire chasser Maurepas, qui joignait au tort de ne pas s'avilir en la flattant, celui de répandre des couplets satiriques contre elle. Elle le remplaça par Rouillé. Puisieux quitta aussi le ministère des affaires étrangères, qu'il trouvait au-dessus de ses forces. Il eut pour successeur un M. de Saint-Contest, personnage inconnu, mais grandi par la protection de la favorite.

1754. Au bout de deux ans, paraît enfin une déclaration qui règle les attributions des membres du conseil des hôpitaux. Le parlement enregistre la déclaration, mais il en modifie plusieurs articles. Le roi ordonne l'enregistrement pur et simple. Remontrances du parlement; lettres de jussion; itératives remontrances. Le roi se fait apporter les registres, il supprime toutes les procédures, évoque à lui l'affaire de l'hôpital, et termine par en attribuer la connaissance au grand conseil. Le parlement déclare alors que, n'ayant plus la faculté de se faire entendre du monarque, il se voit obligé de cesser tout service. Ainsi, la guerre à peine commencée entre la magistrature et le clergé, éclatait déjà entre la cour et le parlement.

Toutefois, la suspension du service ne fut pas de longue durée. Le roi ordonna aux magistrats de reprendre leurs fonctions, et ils obéirent.

Les refus de sacrements se multiplient; et comme ces refus atteignent des vieillards respectables par

leur piété et leurs bonnes œuvres, l'indignation publique se joint aux colères des magistrats. Un conseiller au Châtelet, nommé Coffin, avait mené une sainte vie; l'Eglise lui devait des hymnes comparables à celles de Santeul. Cependant il ne peut obtenir ni le viatique ni l'extrême-onction, et le chagrin qu'il en ressent hâte sa mort. Le duc d'Orléans, expirant à Sainte-Geneviève, éprouve de son curé la même difficulté, et se fait administrer par son aumônier. Souvent le refus des sacrements est suivi du refus de la sépulture ecclésiastique, espèce de déshonneur qui révolte les familles. Cette persécution exercée sur les mourants, ne se borne pas à la seule paroisse de Saint-Étienne-du-Mont; on en fait une obligation aux prêtres des autres paroisses; elle s'étend dans les campagnes. Bientôt l'exemple de Paris est suivi ailleurs. Les parlements instruisent contre les curés, les condamnent à l'amende, à l'exil, même à la prison, et ordonnent, par arrêts, l'administration des sacrements. Le désordre est partout, parce que chacun va au delà de son droit. Il est sans doute permis au clergé d'exiger une rétractation d'un hérétique ou d'un schismatique déclaré; un scandale doit être désavoué au lit de la mort, si l'on veut que le ministre des autels vous réconcilie avec le ciel. Mais est-il permis au prêtre d'interroger les sentiments intimes de l'âme qui ne se sont pas traduits au dehors? Lui est-il loisible de s'enquérir des confessions précédentes et du nom du prêtre qui les a reçues? Un bref du sage pontife Benoît XIV, adressé à Louis XV, en 1755, décide la question dans un sens opposé. « La bulle,

dit-il, est une loi universelle qu'on ne peut enfreindre sans se mettre en danger de perdre son salut éternel; mais, pour éviter le scandale, il faut que le prêtre avertisse les mourants soupçonnés de jansénisme qu'ils compromettent leur salut, et les communie à leurs risques et périls. »

D'un autre côté, on ne peut concevoir que des magistrats prétendent apprécier mieux que les ministres des autels les dispositions du chrétien qui sollicite les sacrements. Recevoir la communion en vertu d'un arrêt, paraîtrait de nos jours quelque chose de monstrueux. Le principe des cours de justice était que la notoriété du fait n'est pas suffisante pour motiver un refus de sacrements toujours déshonorant. On considérerait que ce refus admis sur un point, pourrait s'étendre de la manière la plus abusive, et que cette prétendue notoriété deviendrait une arme formidable à l'aide de laquelle on essaierait d'établir en France une sorte d'inquisition arbitraire.

Si la marche de la justice eût été uniforme, si dans tous ses degrés elle eût montré la même vigueur, elle serait parvenue à dominer les résistances. Mais les parlements rendaient des jugements portant condamnation, et des arrêts coercitifs qui étaient immédiatement cassés par le grand conseil. Ainsi, il y avait anarchie complète dans l'action des pouvoirs, et les passions, réprimées d'un côté et encouragées de l'autre, ne perdaient rien de leur audace.

Le roi avait répondu à une des remontrances du parlement que son intention n'était pas de lui ôter toute connaissance de la matière dont il s'agissait,

mais qu'il entendait prendre les voies les plus convenables pour arrêter les troubles, et surtout imposer silence sur les disputes qu'on voulait renouveler.

1752. Le parlement s'autorisant de cette parole du roi, rend, le 18 avril, un arrêt en forme de règlement par lequel « il défend à tous ecclésiastiques aucun acte tendant au schisme, notamment de faire aucun refus public de sacrements, sous prétexte de défaut de représentation de billets de confession ou de déclaration du nom du confesseur ou d'acceptation de la bulle *Unigenitus*, leur fait pareillement défense de se servir dans leurs sermons, à l'occasion de la bulle *Unigenitus*, des termes de novateurs, hérétiques, schismatiques, jansénistes, semi-pélagiens, ou autres noms de partis, à peine contre les contrevenants d'être poursuivis comme perturbateurs du repos public et punis suivant la rigueur des ordonnances. »

Cet arrêt semblait devoir mettre un terme aux funestes divisions qui existaient. Il fut accueilli avec transport par le public ¹. Mais voilà qu'il survient un arrêt du conseil, aussi en forme de règlement, qui contredit la dernière disposition de celui du parlement, et prescrit la soumission et le respect dus à la bulle *Unigenitus* comme loi de l'Église et de l'État.

Les molinistes demeurent convaincus que leurs violences trouvent des approbateurs dans le gouvernement même, et ils les renouvellent avec l'ardeur de gens qui pensent pouvoir tout oser parce qu'ils

¹ Il en fut distribué plus de dix mille exemplaires.

se croient soutenus. Les parlements redoublent en même temps de sévérité. Des partis se forment, les familles elles-mêmes se divisent; l'irritation se propage de toute part; on prodigue l'accusation d'athéisme; les chaires retentissent d'anathèmes contre les magistrats; ceux-ci traduisent les prédicateurs en justice et les condamnent. Le public prend parti pour ou contre les prélats, pour ou contre les magistrats. De l'atelier des philosophes sortent des chansons où le clergé, les refus des sacrements et l'Eucharistie elle-même sont tournés en dérision. On fait circuler des caricatures injurieuses aux évêques. Les gens du monde se rient de tout ce bruit. La religion se trouve atteinte par le ridicule et se décrédite. Cependant des haines profondes germent dans les cœurs et restent en réserve pour le jour des révolutions.

Christophe de Beaumont, en commençant cette déplorable guerre, était loin de prévoir les graves conséquences qu'elle a produites. Ces débats, en apparence peu importants, ont contribué à la destruction des jésuites et celle des parlements¹. Plus tard la rancune des jansénistes arrache la constitution civile du clergé au philosophisme de l'Assemblée constituante, et bientôt, au nom de cette loi, le sang des prêtres rougit le sol français. Il appartient à

¹ On a accusé les jésuites d'avoir constamment excité le zèle des prélats contre les jansénistes. Les jésuites sont, sans contredit, les défenseurs de l'infailibilité et de la suprématie du pape. C'est le but de leur institution. Mais nous avons cherché, sans la trouver, la preuve de l'accusation portée contre eux, d'avoir provoqué la querelle des billets de confession.

l'histoire de constater ces graves leçons données par la Providence, afin de les conserver dans la mémoire des hommes. Les destinées humaines s'enchaînent par des anneaux longtemps invisibles. Mais enfin se montre la liaison qui existe entre les malheurs d'une génération et les fautes de celles qui l'ont précédée.

CHAPITRE III.

SUITE DU RÈGNE DE MADAME DE POMPADOUR.

Dette publique, besoin de l'économie. Retranchements dans les dépenses de l'armée, établissement des retraites et des demi-soldes. Profusions de la cour, abus des acquits de comptant. — Fondation de la manufacture de porcelaine de Sèvres et de l'École militaire. — Mesures de finances. Édit sur les propriétés de mainmorte. — Mort du chancelier d'Aguesseau. — Établissement du vingtième. Résistance des pays d'État et du clergé. — Nouvelles persécutions contre les protestans; émeute à Paris au sujet de l'enlèvement des mendiants. — Le Dauphin a la petite vérole. Joie du public en apprenant son rétablissement. — Madame de Pompadour obtient les honneurs du tabouret, sa fierté. Tout est à ses pieds, agitation de son âme. — Mort de madame Henriette, fille du roi. — La querelle des billets de confession se renouvelle. — Affaire de la religieuse de Sainte-Agathe. — Remontrances du parlement. Il attaque les lettres de cachet. Il suspend le service. Exil des conseillers des chambres des requêtes et des enquêtes. Quatre membres du parlement sont arrêtés. La grand'chambre transférée à Pontoise, puis exilée à Soissons. — Établissement de la chambre royale. Elle est accueillie par les huées du public. — Résistance du Châtelet. La cour cède, rappelle le parlement; elle exige le silence sur la bulle et exile les évêques qui persévèrent dans les refus des sacrements. Sage décision de Benoît XIV.

Les embarras que donnait au gouvernement la querelle du clergé et des parlements, n'étaient pas les seuls dont il devait être assailli. Les besoins du trésor devenaient immenses. A la fin de la guerre, la dette se trouvait augmentée de douze cents millions, et il existait des dépenses urgentes, dont la plus importante était de pourvoir à la restau-

ration de la marine royale, réduite à deux seuls vaisseaux.

Le ministère aurait voulu entrer dans une voie d'économie. M. d'Argenson s'occupa avec habileté et succès de la réduction de l'armée. Le système de retraite et de demi-solde, pour la première fois mis en pratique, prévint les mécontentements. On renvoya une foule de soldats dans leurs foyers. Les plus beaux hommes furent conservés pour former des corps d'élite sous le nom de grenadiers royaux.

Mais le plus grand obstacle au rétablissement de l'ordre dans les finances, se trouvait à la cour. Instruit par les leçons du cardinal de Fleury, le roi s'était montré économe, presque parcimonieux. Madame de Pompadour le rendit prodigue, et à dater du règne de cette favorite, on fit un abus incroyable des acquits de comptant. C'est par cette voie que lui arrivaient ses immenses richesses et qu'elle comblait ses protégés et les personnes qu'elle voulait se concilier. Les femmes employées aux plaisirs du maître étaient payées par le même moyen, et plus tard les acquits de comptant pourvurent aussi aux prodigalités du parc aux cerfs.

La favorite inspira au roi le goût des bâtiments et celui des colifichets dispendieux, œuvres futiles d'un siècle léger. Le roi fit bâtir pour elle le charmant château de Bellevue, où il venait dissiper l'ennui qui attristait sans cesse sa vie. Toutefois, quelques entreprises utiles furent conseillées par madame de Pompadour. Depuis quelque temps, on s'essayait à imiter les porcelaines de Saxe. La marquise décida Louis XV, en 1748, à établir une manufacture de

cette espèce au château de Vincennes, et depuis, à la transporter à Sèvres, où il fit élever à cet effet un bâtiment vaste et magnifique¹.

Dans le cours de l'année 1751, l'École militaire fut fondée; cinq cents jeunes gentilshommes, dénués de fortune, presque tous enfants ou petits-enfants des officiers morts ou blessés au service de l'État, y recevaient le bienfait de l'éducation. On exigeait, avant leur admission, la preuve de quatre quartiers de noblesse. Le roi, favorisant ainsi et avec raison sa noblesse indigente et ruinée par la guerre, avait le tort de délaissier les enfants de braves officiers qui n'y avaient pas moins de droits, quoiqu'ils ne pussent remplir la condition imposée.

Tel était l'esprit d'imprudence qui présidait aux conseils de la royauté, que le bienfait accordé avec justice à quelques-uns, devenait une cause d'irritation pour le grand nombre. On crut dédommager les officiers roturiers en statuant que désormais les services militaires conféreraient la noblesse à la troisième génération. Un édit du roi, du 4^{er} novembre 1750, décida qu'elle serait acquise de droit

¹ « Pour soutenir cette manufacture, Louis XV, chaque année, en faisait apporter les productions dans son palais, où elles étaient exposées, et il invitait les courtisans à en acheter. L'abbé de Pernon, jeune conseiller au parlement, s'occupait, comme les autres, à considérer les morceaux les plus rares de cette manufacture rangés dans les galeries de Versailles, lorsque le roi passant lui dit : « Eh bien, l'abbé, prenez cela : c'est beau. » Et il lui montra en même temps ce qu'il y avait de plus magnifique. « Sire, répondit l'abbé, je ne suis ni assez gros seigneur ni assez riche. — Prenez toujours, répliqua le roi : une bonne abbaye payera tout. » En effet, le roi ordonna de conférer à l'abbé de Pernon le meilleur bénéfice vacant. » (*Vie privée de Louis XV.*)

aux officiers qui seraient devenus capitaines dans ses troupes, et dont le père et l'aïeul auraient obtenu le même grade ou un grade supérieur. Ainsi, l'officier qui avait gagné la noblesse au prix de son sang, ne donnait qu'à ses arrière-petits-enfants le droit d'être admis à l'École militaire. Les embarras du contrôleur-général, déjà si grands par les profusions de la cour et des constructions onéreuses, se trouvaient aggravés par la nécessité de servir l'intérêt de la dette publique. Machault, chargé de l'administration des finances, était un homme d'énergie et de probité et un ministre habile. L'histoire ne lui reproche que son dévouement à madame de Pompadour. Les charges du trésor paraissaient d'autant plus difficiles à soutenir, que l'impôt du dixième devait cesser avec la guerre. Machault conçut un système général dont on aurait retiré d'heureux fruits, si on y eût persévéré. Enrichir l'agriculture, favoriser l'industrie, pour rendre plus facile le paiement des impôts, augmenter les droits de mutation, en diminuant le nombre des propriétés inaliénables, répartir les taxes avec égalité dans la proportion des fortunes, et enfin créer un fonds d'amortissement qui opérerait successivement l'extinction de la dette; tel fut l'ensemble des projets qu'il adopta.

1749. Un arrêt accorda la liberté entière du commerce des grains dans l'intérieur du royaume et leur exportation par deux ports de la Méditerranée. Les matières servant à l'engrais des terres furent déchargées de tout droit, tant à l'entrée qu'à la sortie. On remit trois millions aux campagnes sur

la taille dite d'*ustensiles*, et les matières premières dont manquaient nos fabriques, furent affranchies des droits d'importation.

En cette même année, parut l'édit relatif aux propriétés de mainmorte, l'un des plus remarquables du règne de Louis XV. Il interdit à l'avenir « aucun nouvel établissement de chapitre, collège, séminaire, maison religieuse ou hôpital, chapelle, confrérie, congrégation, corps et communauté ecclésiastique séculière ou régulière, ni autres titres de bénéfices dans toute l'étendue du royaume, qu'en vertu de lettres patentes enregistrées aux parlements ou conseils supérieurs, chacun dans son ressort; fait défense à tous gens de mainmorte d'acquérir, recevoir ou posséder à l'avenir aucun fonds, maisons ou rentes, sans avoir pareillement obtenu des lettres patentes, lesquelles ne seront enregistrées qu'après une information juridique de l'utilité ou de l'incommodité de ces acquisitions¹. »

Le contrôleur général eut le bonheur d'être secondé dans la rédaction de cet édit par le chancelier d'Aguesseau. Ce fut le dernier acte de la vie publique de ce grand magistrat. Il était âgé de quatre-vingt-deux ans, et, voulant donner à la méditation des choses du ciel les derniers moments d'une existence qui allait s'éteindre, il renonça entièrement, en 1750, aux affaires de ce monde, et se retira à Fresnes.

¹ L'édit confirme les acquisitions antérieurement faites, ainsi que les établissements existants. Les formalités prescrites se rapportaient seulement aux acquisitions futures et aux établissements nouveaux, ou à ceux qui, ayant eu besoin de lettres patentes, ne s'en étaient pas pourvus.

C'est dans ce lieu, où les puissances de la terre l'avaient exilé deux fois, qu'il chercha le repos après tant d'agitations, confiant dans cette justice divine qui prononce sans passion, et ne repousse jamais le serviteur fidèle. Il mourut l'année suivante et fut remplacé par M. de Lamoignon de Blanc-Menil, premier président de la cour des aides, homme faible, illustre seulement par son fils (M. de Malesherbes). Le chancelier d'Aguesseau manquait de caractère politique; mais ses lumières, comme magistrat, étaient immenses. Outre l'ordonnance sur les biens de mainmorte, on lui en doit plusieurs autres, notamment un édit pour régulariser l'état civil, un sur la tutelle, une ordonnance sur les testaments, les donations et les successions. Il voulait établir une concordance dans les anciennes lois sans en changer le fond, en ajoutant ce qui pouvait manquer à leur perfection.

Machault, à la place de l'impôt de guerre du dixième, créa un autre impôt du vingtième qui devait être illimité dans sa durée, universel dans son application, et porter sur tous les genres de revenu, sans admettre de distinction.

Cet impôt était consacré à fonder une caisse d'amortissement. En même temps, le ministre pourvut aux dépenses urgentes au moyen d'un emprunt.

L'édit sur l'établissement du vingtième fut le signal de nouvelles divisions et de vives résistances. Il avait pour base la déclaration du propriétaire vérifiée par l'intendant. Ces magistrats, en faisant cette vérification, augmentaient l'évaluation donnée par le propriétaire à la matière imposable, et on

parvint ainsi à retirer de la nouvelle taxe les vingt millions que rapportait le dixième.

Les murmures éclatèrent de tous côtés, lorsqu'on vit qu'on avait été abusé par un leurre, et que, malgré la paix, les charges publiques n'étaient pas allégées; cependant le parlement, après quelques difficultés, enregistra l'édit, et on s'y soumit dans les pays d'élection. Il n'en fut pas de même dans les provinces ayant des États. Ces assemblées regardaient comme le plus précieux de leurs privilèges, celui de consentir l'impôt et de le répartir suivant les formes qu'il leur plaisait d'adopter. Par une fiction qui rappelait leurs anciennes libertés, ils acquiesçaient librement à la levée du tribut que le roi exigeait, et une commission prise dans leur sein en opérait la répartition. Ici, rien de semblable : l'impôt du vingtième était fixe, déterminé, illimité dans sa durée, et recouvrable par les agents du fisc. Les États d'Artois, de Languedoc et de Bretagne protestèrent et envoyèrent des députations présenter des remontrances au roi.

On obtint sans beaucoup de peine la soumission des États d'Artois. La solution devint difficile en Languedoc et en Bretagne. Dans ces deux provinces les États refusèrent nettement l'impôt qui, dans le fond et dans la forme, était, disaient-ils, attentatoire à leurs libertés. On négocia; le duc de Richelieu fut envoyé en Languedoc présider les États. Il y parut avec des dispositions conciliatrices; mais, n'ayant pu rien obtenir d'eux, il reçut ordre de les dissoudre.

Cette assemblée se composait des évêques de la province, de vingt barons, à qui leur fief donnait

le droit d'en faire partie, et des députés du tiers. Après la dissolution, on travailla non sans succès à gagner les barons, et lorsque les États obtinrent, quelque temps après, la permission de se réunir, ils cédèrent à la volonté du roi. Toutefois, on leur accorda la faculté de répartir eux-mêmes l'impôt, ce qui le transformait par le fait en une sorte d'abonnement.

Le gouvernement profita de la présence des évêques à ces États pour ouvrir des conférences relativement aux mariages des protestants que les prêtres refusaient de bénir. Les religionnaires continuaient à être victimes de la contradiction existante entre la loi et leur position réelle. Nous avons vu précédemment que la loi admettait la fiction de l'extinction totale de l'hérésie. Le clergé restait convaincu avec raison de son existence, et il ne voulait pas conférer le sacrement du mariage aux personnes qui, de cœur ou de fait, étaient toujours protestantes. Ainsi, les dissidents se trouvaient dans la nécessité de s'aller marier à l'assemblée du désert. Mais les tribunaux ne reconnaissaient ni la validité de ces mariages, ni la légitimité des enfants qui en provenaient; et d'ailleurs les assemblées du désert étaient, depuis la paix d'Aix-la-Chapelle, poursuivies et dissipées par la force armée. Irrités de la tolérance accordée aux pasteurs protestants pendant la guerre, les prélats du Languedoc avaient sollicité des mesures de rigueur contre les ministres de la religion réformée¹,

¹ Le pape Benoît XIV trouvait le zèle des évêques dans cette circonstance, peu conforme aux principes de l'Évangile. Il pensait

et ils en obtinrent du gouvernement faible et inconséquent qui régissait la France. Quelques prédicants furent pendus. Les protestants se vengèrent en égorgeant plusieurs curés catholiques. Une grande exaltation se manifestait dans les têtes ardentes des habitants du Languedoc, et la guerre des camisards allait recommencer. Le maréchal de Richelieu eut le mérite de calmer cette effervescence. Les supplices des prédicants cessèrent. Il menaça beaucoup et ne punit personne. Les officiers qui conduisaient les colonnes envoyées pour disperser les assemblées du désert s'égarèrent dans des chemins détournés et n'arrivaient que lorsqu'elles étaient séparées. Le maréchal, malgré l'assistance que lui donna l'évêque de Montpellier, qui agissait d'après les instructions secrètes de Benoît XIV, ne réussit pas aussi heureusement auprès des évêques. Ceux-ci objectèrent qu'ils ne pouvaient consentir à la profanation habituelle d'un sacrement. Le seul moyen rationnel était de séparer le mariage civil du sacrement par lequel l'Église le sanctifie. Mais il faut du temps pour qu'une idée logique l'emporte sur les habitudes et les préjugés.

Les États de Bretagne se montrèrent à l'égard du vingtième plus récalcitrants encore que ceux du Languedoc. Leur composition était différente. L'ordre de la noblesse s'y formait de tous les gentilshommes de la province, la plupart peu favorisés de la fortune, ne demandant rien à la cour et n'attendant que l'indulgence et la douceur étaient les meilleurs moyens de faire rentrer les dissidents dans le sein de l'Église.

rien d'elle. Confinés presque toujours dans leurs paisibles demeures, ils n'en sortaient que pour venir à l'assemblée des États, où ils apportaient un vif amour de leur Bretagne, un profond sentiment de sa dignité et un grand attachement aux libertés qu'on lui avait garanties. Il n'était pas facile de persuader cette multitude de nobles, fiers de leur indépendance, et décidés à conserver intacts, à quelque prix que ce fût, les privilèges de la province. Après des pourparlers très-longes et des efforts infructueux pour les persuader, le gouvernement céda sur le mode de répartition de l'impôt, qu'on abandonna à l'arbitrage des États. On croyait l'affaire arrangée, lorsque, dans leur dernière séance, les États votèrent le rejet du vingtième. Le roi, irrité, exila treize gentilshommes; trois furent mis en prison. L'exil était une mesure bien rigoureuse; car dans cet âpre pays et ces bruyères stériles, l'amour du sol est profondément empreint. Il faut au Breton et la vue de son clocher, et sa mer brumeuse, et ses landes et son *bigniou*; son imagination embellit tout ce qui l'entoure; il y rattache les doux souvenirs de l'enfance et de la jeunesse; si on l'en sépare violemment, il tourne avec douleur les yeux vers la patrie¹, languit et meurt².

¹ Les colonels des régiments sont obligés d'accorder un semestre aux jeunes conscrits bretons à la fin de la première année de leur service; sans cette faveur, la nostalgie les atteint et ils périssent.

² En 1754, les États de Bretagne, étant raccommodés avec la cour, inaugurèrent une statue de Louis XV dans la ville de Rennes. A cette occasion, le roi accorda deux abbayes au clergé, deux compagnies de cavalerie et quatre places de garde-marine à la noblesse, et il créa gentilshommes deux membres du tiers état.

Une autre opposition s'éleva contre l'édit et plus forte et plus efficace, celle du clergé, qui protestait en vertu de ses immunités contre un impôt qui frappait sur les propriétés ecclésiastiques comme sur les biens des laïques ¹.

Ce n'est pas que le clergé refusât de contribuer aux charges de l'État, mais il prétendait que l'impôt fût consenti par lui, et acquitté sous la forme de don gratuit. En conséquence, les évêques se refusèrent à la déclaration du revenu de leurs bénéfices, qui devait servir de base à l'assiette de l'imposition.

1750. Sur ces entrefaites, l'assemblée du clergé eut lieu ², et les commissaires du roi reçurent l'ordre de lui demander sept millions cinq cent mille livres pour cinq ans, imposables à raison de quinze cent mille livres par année. Ils lui annoncèrent en même temps que le roi adressait au parlement une déclaration dont l'objet était de constater la valeur des

¹ Les immunités ecclésiastiques remontent jusqu'à Clovis. Elles étaient de trois sortes, les unes attachées aux biens de l'Église, les autres à la personne des prêtres qui desservaient ces églises, d'autres enfin à la seule qualité d'ecclésiastique. La première consistait en ce que ces sortes de biens restaient hors du commerce, et ne pouvaient être engagés, vendus, ni autrement aliénés.

Par immunités des églises, on entendait qu'elles étaient tenues en franche aumône, c'est-à-dire que le seigneur n'avait plus ni foi, ni juridiction sur le fond, ni droit de percevoir aucun tribut.

Les ecclésiastiques étaient exempts des impôts comme les nobles; on les exemptait aussi du logement des gens de guerre et autres charges publiques. L'Église avait juridiction sur ses membres et même sur les laïques dans les matières ecclésiastiques.

² Les assemblées du clergé avaient lieu tous les cinq ans. On y votait le don gratuit.

biens ecclésiastiques et de réformer les abus qui avaient lieu dans la répartition des décimes¹.

L'évaluation de biens ecclésiastiques semblait ne se rapporter qu'à l'impôt du vingtième. Le clergé pressentit qu'elle cachait le projet d'employer, au moyen de la suppression de quelques ordres monastiques, une partie de ces biens à la libération de la dette publique; telle était, en effet, la pensée de Machault. D'ailleurs, la levée des quinze cent mille livres par an avait le caractère d'une imposition obligée et permanente, à laquelle le clergé ne croyait pas devoir se soumettre. Il adressa au roi de vives remontrances. La déclaration détruisait, disait-il, les immunités, transformait en subsides les dons gratuits, et attaquait l'honneur des chambres ecclésiastiques, en supposant qu'elles ne répartissaient pas avec équité le prélèvement des décimes. Le ministère persévéra. Un ordre du roi prescrivit à l'assemblée de délibérer sur la demande des quinze

¹ Le décime est la dixième partie des revenus ecclésiastiques levée pour quelque affaire important à la religion et à l'État.

On appelait décime ordinaire, ancienne décime, ou décime du contrat, celle qui se renouvelait de dix ans en dix ans, et servait aux dépenses du clergé. Les autres subventions étaient appelées décimes extraordinaires, et il y en avait de deux sortes: les unes qui étaient des impositions annuelles, mais ayant une destination différente; les autres des dons gratuits que le clergé payait au roi tous les cinq ans, et d'autres subventions inattendues auxquelles il se soumettait de temps en temps suivant les besoins de l'État.

Les décimes ne se levaient que sur les membres du clergé. Le rôle en était exécutoire par provision comme celui des tailles. Les contestations auxquelles ce rôle donnait lieu se portaient au bureau diocésain devant les ecclésiastiques qui le composaient et qui étaient juges en première instance sur cette matière,

cent mille livres; s'y étant refusée, le roi lui enjoignit de se séparer, et un arrêt du conseil chargea les intendants d'opérer, suivant la forme ordinaire, le recouvrement de la somme exigée. Ici se borna la persévérance de l'autorité. Louis XV avait été élevé par le cardinal de Fleury dans des sentiments de déférence pour l'Église. Madame de Pompadour, qui bravait en secret le clergé, redoutait cependant l'expression publique de son mécontentement. Puis arriva la grande querelle des billets de confession et la guerre des parlements et des évêques. On craignit de donner trop d'importance aux uns en se montrant exigeant avec les autres, et on cessa de presser le clergé de fournir la déclaration de ses revenus, et de payer le vingtième. Le relevé de la valeur de ses biens fut aussi abandonné, et on rentra dans le régime des dons gratuits. C'était la seconde fois que le clergé se refusait à contribuer aux charges de l'État dans une proportion déterminée par ses revenus, et sa résistance laissa de l'amertume dans les esprits; car tout ce qui est privilège blesse les autres hommes, quand même il ne résulterait du privilège aucun préjudice pour eux. Une polémique ardente s'éleva à ce sujet. On commença à rechercher l'origine des propriétés du clergé, et on avança, pour la première fois, dans un écrit rédigé sous l'influence du ministre, que cette propriété faisait partie du domaine de l'État, et que le clergé en était seulement l'administrateur et l'usufruitier. Des critiques amères se publièrent sur la mauvaise répartition des biens de l'Église : les évêques abondamment dotés, la plupart d'entre eux enrichis

encore par des abbayes, et venant dépenser une grande partie de leurs revenus dans la capitale; les cures à portion congrue rapportant à peine le nécessaire à leurs titulaires; des abbés de cour inutiles et scandaleux, gorgés de biens d'église, parce qu'il fallait doter les cadets de famille; enfin, la mollesse et la bonne chère dans un grand nombre de couvents, au lieu de l'austérité de la profession religieuse¹. Tels étaient les reproches qu'on adressait à cet illustre clergé de France, et qui, dès ce temps, commençaient à retentir comme le glas de l'agonie.

Les jansénistes ne s'étaient pas oubliés dans cette guerre de plume. Ils firent paraître un pamphlet sous le titre de : *Remontrances du second ordre du clergé*, au sujet du vingtième, qui contenait une satire violente contre les évêques. On accusa les prélats d'avoir soulevé la querelle des billets de confession pour créer des embarras au gouvernement, et détourner son attention de la pensée d'exiger le vingtième. Cette accusation a été adoptée par les auteurs du temps, et cependant rien ne prouve qu'on doive en flétrir l'archevêque Beaumont, à qui on a

¹ Les trapistes et les chartreux avaient conservé l'austérité primitive. Les bénédictins, savants solitaires, éclairaient le monde par leurs travaux. Les capucins étaient les auxiliaires des ministres de la religion dans les campagnes, et les agents les plus actifs de la charité dans les calamités publiques; ils étaient obligés de courir où se manifestait un incendie et dans tous les lieux où arrivait un sinistre quelconque.

Tous les couvents de femmes étaient édifiants. Malheureusement, on n'en pouvait dire autant des chapitres de chanoinesses établis pour réunir dans une vie douce et commode de jeunes filles sans fortune appartenant à la noblesse.

reproché de l'obstination, mais jamais l'esprit d'intrigue¹. Les écrits satiriques des jansénistes ont pu sans doute, en augmentant l'irritation qu'il ressentait contre eux, le confirmer dans la voie extrême de sévérité où il était entré.

Un événement grave, survenu en 1750, prouva combien les désordres de la conduite intérieure de Louis XV lui avaient déjà aliéné les cœurs de ses sujets. Les hommes dont la vertu est le plus douteuse veulent la trouver dans ceux qui les gouvernent. Car il existe une conscience publique qui a besoin d'être satisfaite, et, dans les monarchies absolues, la vertu du souverain est la seule garantie du repos des gouvernés.

Une imputation non moins stupide qu'affreuse fut répandue dans le peuple; on prétendit qu'on égorgeait des enfants pour préparer au monarque des bains réparateurs de ses forces épuisées par la débauche. Une ordonnance du roi avait défendu la mendicité et interdit la circulation des gens sans aveu et des mendiants. A Paris, ils étaient arrêtés et souvent il arrivait que les agents de police abusassent de leur pouvoir sur ces malheureux pour rançonner des familles pauvres, mais honnêtes. Un de ces agents enlève et soustrait un enfant afin de forcer sa mère à racheter sa liberté. Cette femme, éplorée, s'élance dans la rue, pousse des cris, invoque la pitié du peuple. La foule

¹ Un libelle ayant paru contre l'archevêque de Paris, M. Berrier, lieutenant de police, fit emprisonner l'auteur. L'archevêque, à la prière de la femme de ce dernier, demanda et obtint son élargissement.

s'émeut, la nouvelle se grossit. Ce n'est plus un enfant enlevé, ce sont des milliers d'enfants. L'abominable fable des bains de sang est inventée, se répand, devient la croyance de la multitude, exalte sa colère. Le rassemblement s'augmente; on se jette sur les agents de police partout où on les reconnaît. Mais ils ne sont que les instruments du crime; c'est le lieutenant de police qui l'ordonne. La multitude se précipite vers son hôtel pour en forcer les portes et le sacrifier à sa vengeance. A la première apparence du danger, il se sauve par ses jardins. Un de ses subordonnés, plus ferme que lui, fait ouvrir toutes les portes. Le peuple, étonné, s'arrête, hésite, craint un piège. Cependant les troupes de la maison du roi, infanterie et cavalerie, arrivent au pas de course. A leur vue, l'insurrection se dissipe comme la fumée poussée par le vent. On arrête ceux que la fuite n'éloigne pas assez promptement; curieux ou coupables sont pendus le lendemain.

Le parlement accorda une sorte de satisfaction au peuple en mandant le lieutenant de police et l'admonestant. Mais ce magistrat était la créature de madame de Pompadour. Elle s'empressa de le dédommager en lui donnant le titre de conseiller d'État, et plus tard, elle l'appela au ministère.

Paris avait calomnié son roi par une horrible imputation : Louis XV conçut un dégoût profond pour sa capitale. Il avait coutume de la traverser pour aller de Versailles à Compiègne : on fit par ses ordres un chemin de la porte du bois de Boulogne à Saint-Denis, en tournant Paris. Ce chemin, comme

pour éterniser la mémoire de l'événement qui avait si profondément blessé le monarque, prit le nom du chemin de la Révolte, qu'il a gardé depuis.

A l'occasion de cette émeute, le guet reçut une organisation militaire. On le revêtit d'uniformes, et on le divisa en deux troupes, infanterie et cavalerie, qui devaient incessamment parcourir la ville en faisant des patrouilles.

Alors fut conçue aussi la première idée d'entourer Paris de fortifications. Le maréchal de Loewendal eut mission d'en dresser le plan, et d'Argenson fit bâtir les casernes de Rueil et de Courbevoie, afin d'avoir des troupes disponibles près de la capitale.

Le mépris des Français pour la personne du souverain n'avait pas encore détruit dans leur cœur l'attachement au sang de leurs rois; ils reportaient leur affection sur le Dauphin dont la vie sérieuse et occupée formait un contraste complet avec les goûts de son père. Sujet trop soumis pour se joindre au parti qui frondait les vices et l'autorité du maître, il en était cependant regardé comme le chef, et on lui en savait gré. Malgré le ridicule que les courtisans et les philosophes s'efforçaient de jeter sur sa piété, l'espoir de l'avenir reposait sur lui. On le savait frappé d'une disgrâce secrète, et l'opinion le vengeait et de l'injustice du roi à son égard et des dédains que lui prodiguaient les flatteurs du monarque. Aussi l'alarme fut grande lorsqu'on apprit qu'il était atteint de la petite vérole (1^{er} août 1752). Cette maladie se montra d'abord avec des symptômes effrayants. La Dauphine s'enferma sous les rideaux de son époux, lui rendant les soins de l'amie la plus

tendre, et de la garde la plus dévouée¹. Le roi lui-même s'émut et quitta ses chasses de Compiègne pour se rapprocher de lui. Au bout de huit jours, tout danger disparut. La joie publique fut proportionnée à l'inquiétude qu'on avait éprouvée; les temples retentirent d'actions de grâces; un *Te Deum* solennel fut chanté à Notre-Dame; toute la famille royale y assista. Quant à la satisfaction personnelle du roi, elle se manifesta en comblant la favorite de nouveaux honneurs. Madame de Pompadour se crut aussi obligée à témoigner de la joie, et elle donna, à l'occasion du rétablissement du Dauphin, une fête allégorique. Le roi, enchanté, lui accorda le tabouret et les prérogatives dont jouissent les duchesses².

A dater de ce moment, son orgueil n'eut plus de bornes. Dans son salon, elle affectait le ton et les manières d'une reine se tenant toujours assise, même devant les princes, et obligeant tout le monde à rester debout; elle ne rendait de visites à personne; quant elle sortait, un chevalier de Saint-Louis portait la queue de sa robe, et il lui fallut pour première femme de chambre une personne de qualité.

¹ Le docteur Pousse, célèbre médecin, mais personnage rustre et ne connaissant point la cour, la prit pour une mercenaire. « Voilà, dit-il, une garde-malade impayable! Comment l'appeler-vous? » Il fut fort étonné quand on lui dit que c'était la Dauphine. Comme on représentait à cette princesse qu'elle s'exposait trop: « Qu'importe que je meure, s'écria-t-elle, pourvu qu'il vive; la France ne manquera jamais de Dauphines. »

² Les duchesses, lors de leur présentation, reçoivent l'accolade des princes. Le Dauphin, en lui donnant un baiser sur le front, fit une grimace de dégoût qui fut remarquée par les courtisans. Cette petite circonstance augmenta la froideur du roi pour son fils.

Des courtisans justifiaient cette insolence par leur bassesse, et le duc de Châtillon ne rougit pas de solliciter près d'elle le rappel de son exil¹.

On vit même les princes lui prodiguer des égards; le seul prince de Conti resta froid avec elle, et le Dauphin ne cacha jamais le mépris qu'elle lui inspirait. Aussi, ne négligeait-elle aucune occasion de lui nuire dans l'esprit de son père. Sa piété était, selon elle, l'effet d'une ambition cachée qui cherchait à se créer un appui dans le clergé, sa charité un désir de se concilier la multitude; et son ardeur à étudier les devoirs de l'homme d'État un effet de son désir de régner.

Cette femme, partie de si bas pour monter si haut, n'était cependant pas heureuse. Elle règne, tous ses désirs semblent remplis; mais une inquiétude profonde sur la solidité de son crédit la consume en secret. Son esprit se fatigue à chercher les moyens d'occuper chaque jour le roi par des plaisirs nouveaux. Tout lui porte ombrage; le danger d'être supplantée l'agite sans cesse; elle tremble de l'effet des terreurs religieuses que le monarque éprouve à la moindre indisposition; les intrigues de ses ennemis la troublent; elle se désole des satires qui circulent contre elle, et sa santé s'altère sous le poids des tourments de son âme. La Providence était justifiée.

Le roi perdit cette même année (17 février 1752) sa seconde fille, madame Henriette. Il la regretta

¹ Le marquis de Marigny disait : « Je ne puis laisser tomber mon mouchoir, qu'à l'instant des cordons bleus ne se baissent pour se disputer l'honneur de le ramasser. »

vivement ; mais la marquise parvint bientôt à le distraire de sa douleur par les divertissements qu'elle lui prodiguait à Bellevue. En 1751, la Dauphine avait donné le jour à un fils qui reçut le nom de duc de Bourgogne. La Providence ne le destinait pas à régner ; il échangea de bonne heure la couronne terrestre qui l'attendait contre une couronne céleste¹. Sa naissance devait donner lieu à des fêtes à l'hôtel de ville de Paris. Mais le roi, mécontent de sa capitale, ne voulut pas les honorer de sa présence, et il prescrivit au corps municipal d'employer à doter des filles pauvres l'argent qu'on y destinait. On maria six cents filles. Cet exemple fut suivi par madame de Pompadour dans ses terres, par M. de Montmartel et par d'autres financiers. La bienfaisance fastueuse devenait à la mode.

La querelle des billets de confession qui avait paru s'assoupir, se réveilla en 1753 avec plus d'âcreté que jamais. Comme l'appréciation des droits du parlement et de ceux du clergé était assez difficile, le roi avait nommé, pour les discuter et les fixer, une commission composée de prélats et de conseillers d'État. Mais les parlementaires ne voulaient pas de l'intervention des prélats, et le clergé de celle des conseillers d'État. On ne parvint point à s'entendre. L'archevêque de Paris persévéra dans le refus de sacrements, et le parlement dans une répression violente ; et, au milieu de ces dissensions, l'autorité royale se trouva elle-même gravement compromise.

¹ Le duc de Bourgogne mourut le 24 février 1764. L'intelligence de ce jeune prince était développée d'une manière extraordinaire.

On excita une jeune religieuse janséniste, du couvent de Sainte-Agathe, à feindre une maladie et à demander les sacrements au curé de Saint-Médard, sa paroisse. Celui-ci lui refusa le viatique. C'est ce que les chefs de l'opposition dans le parlement attendaient. Le curé est aussitôt poursuivi. L'archevêque l'approuve et le soutient. Le parlement ordonne la saisie du temporel du prélat, et convoque les pairs pour lui faire son procès. Mais voici deux nouvelles questions qui s'élèvent. Vingt-sept évêques qui se trouvaient à Paris se réunissent. Cette réunion est-elle légale sans l'autorisation royale? On échappe à la nécessité de résoudre cette difficulté en faisant dire aux prélats que le roi a levé la saisie du temporel de l'archevêque. Le parlement a-t-il le droit de convoquer les pairs et de former sans l'approbation du roi la haute cour de justice? Ici, le gouvernement se prononce, et le roi défend aux pairs de se rendre à une convocation qu'il regarde comme insolite. Par lettres patentes du 22 février 1753, il est enjoint au parlement de surseoir à toutes poursuites sur ces affaires. D'Argenson fait enlever et enfermer, en vertu d'une lettre de cachet, la religieuse de Sainte-Agathe, et on dissémine les autres religieuses de ce couvent dans plusieurs monastères.

A la nouvelle de cet acte d'autorité, des cris d'indignation réels ou simulés retentissent dans le parlement. Les meneurs font grand bruit, et ils vont jusqu'à discuter les bornes de l'autorité royale relativement à la liberté individuelle. Le parlement arrête qu'il adressera au roi des remontrances sur

la défense intimée aux pairs de paraître à la séance où ils étaient appelés, sur les lettres patentes du 22 février, et enfin sur l'abus des lettres de cachet. C'était toucher de près les passions vindicatives de la favorite et le pouvoir des ministres. Le roi, instruit du contenu de ces remontrances, refuse de les recevoir. Elles finissaient de la manière suivante :

« Si les personnes qui abusent de la confiance de Votre Majesté prétendent nous réduire à la cruelle alternative ou de manquer à notre devoir ou d'encourir votre disgrâce, nous leur déclarons que notre zèle est sans bornes, et que nous nous sentons le courage de devenir victimes de notre fidélité. »

Lorsque le pouvoir n'est pas limité par les institutions, et que le gouvernement est absolu, la faculté de disposer de la liberté individuelle devient une nécessité : si on en prive le souverain, on lui ôte en même temps les moyens de se faire obéir. Alors il y a seulement déplacement de despotisme ; du roi il passe aux magistrats, et devient d'autant plus redoutable, qu'il se couvre d'une apparence légale, tandis qu'en réalité il s'exerce au profit de l'esprit de corps et des passions de coterie.

Quand le parlement eut appris que le roi ne voulait pas recevoir ses remontrances, il arrêta que : « Attendu l'impossibilité où il était de faire parvenir la vérité aux pieds du trône par les obstacles qu'opposaient les gens malintentionnés, il n'avait plus de ressource que dans sa vigilance et son activité continuelles ; que, pour vaquer à cette fonction importante et indispensable, les chambres demeureraient assemblées (tout autre service cessant)

jusqu'à ce qu'il eût plu audit seigneur roi de recevoir ses remontrances. »

Pendant les discussions survenues au parlement, des paroles amères avaient été prononcées contre la marquise de Pompadour, et elle décida le roi à user de sévérité. Le 8 mai, des lettres de cachet exilent dans divers lieux les conseillers des chambres des requêtes et des enquêtes ; quatre membres, regardés comme les meneurs, sont enfermés, l'abbé de Chauvelin au mont Saint-Michel, M. Beze de Lys à Pierre-Encise, le président de Bezigny au château de Ham, et le président de Mazy, celui qui avait osé proférer un blâme contre la favorite, aux îles Sainte-Marguerite. La grand'chambre, composée de magistrats dont l'âge faisait espérer plus de modération, avait été ménagée. Le lendemain elle s'assemble, et, bien loin de renoncer à la solidarité avec les exilés, elle met à honneur de persévérer dans la même voie ; quelques curés sont décrétés de prise de corps, et elle déclare hautement son refus d'enregistrer les lettres patentes du 22 février. Les acclamations du peuple encouragent la résistance, et l'opinion se prononce ouvertement en sa faveur. Un ordre du roi transfère à Pontoise la grand'chambre.

Dans cette ville, ses actes sont les mêmes : elle persiste à ne s'occuper que des procédures contre le clergé. Au mois de septembre, elle est exilée à Soissons.

Il fallait pourvoir à l'expédition des causes civiles entièrement délaissées, et même d'un grand nombre de causes criminelles restées en retard. On crée une

chambre des vacations composée de conseillers d'État et de maîtres des requêtes, qui tient ses séances aux Grands-Augustins. A la fin des vacances, cette chambre prend le nom de chambre royale; elle est accueillie par les huées du public, lorsqu'elle s'installe au palais de justice. La résistance est partout sans que la révolte se montre nulle part. Les procureurs refusent d'instruire les affaires, les avocats de les plaider. La juridiction inférieure, celle du Châtelet, se met en opposition avec la chambre royale : le gouvernement veut lui faire enregistrer les lettres patentes portant établissement de cette chambre; le Châtelet refuse et n'est point ébranlé par l'exil de quelques-uns de ses membres : à l'exemple du parlement, il cesse de s'occuper des affaires particulières et se met à décréter les curés.

La chambre royale, honteuse de son oisiveté, veut au moins juger les criminels, et par un renversement inouï des juridictions, le Châtelet ne fait point exécuter les condamnés. Bientôt le ridicule atteint la pauvre chambre royale, ce ridicule qui tue; les plaisanteries, les sarcasmes pleuvent de toutes parts; on affiche à la porte de ses séances l'annonce suivante : « Le public est averti que mardi prochain on donnera ici la représentation des hommes inutiles. »

La royauté se sent vaincue par cette force d'inertie qu'on lui oppose de tous côtés; il faut traiter avec le parlement, dangereuse concession faite à un corps qui emprunte sa force de sa permanence même, et dont les prétentions ne vont à rien moins qu'à jouer en France le rôle du parlement d'Angleterre (1754).

Dans ces négociations, on cherche à sauver la dignité de la couronne et on ne le peut. Le roi est heureux qu'il lui naisse un petit-fils¹ pour avoir occasion d'accorder comme une grâce ce qu'il eût été obligé de se laisser arracher. Le parlement est rappelé, les prisonniers sont mis en liberté, les exilés libérés. Toutes les chambres réunies enregistrent une déclaration du roi (2 septembre) qui, anéantissant toutes les procédures intentées au sujet de la bulle *Unigenitus*, impose un silence absolu sur cette matière, et charge le parlement de veiller à l'exécution de cette ordonnance. Ainsi, le parlement se trouvait, indirectement, autorisé à faire le procès aux prêtres qui, sous le prétexte de jansénisme, renouvelleraient le refus d'administrer les mourants. La victoire des magistrats était complète.

Le gouvernement espéra un moment vaincre par des grâces l'obstination des prélats. On retira le contrôle général à Machault, désagréable au clergé, et on le donna à Séchelles, habile intendant d'armée. Machault passa au ministère de la marine à la place de Rouillé, qui eut, à la mort de Saint-Contest, le ministère des affaires étrangères, et s'y montra plus nul encore que ce dernier. Le roi donna une abbaye au fougueux frère Bouettin. On pratiqua le cardinal de La Rochefoucauld, dont la modération était connue, pour qu'il s'entremît auprès de ses confrères, et, l'ancien évêque de Mirepoix étant mort, on donna au cardinal la feuille des bénéfices. Dès

¹ Le duc de Berri, destiné à porter, sous le nom de Louis XVI, cette couronne de France, qui devint pour lui la couronne du martyr, vint au monde le 13 août 1754.

lors, le clergé comprit que les places ne seraient plus le partage d'un zèle passionné, et la modération commença à faire des progrès. Cependant quelques évêques persévérèrent dans les refus des sacrements, et la cour, entrant brusquement dans un système opposé à celui qu'elle avait suivi, se décida à sévir contre eux. On reconnaît la marche hautaine et vacillante d'une femme qui, successivement, flatte, protège, s'irrite et punit. Par ces variations, le souverain se déconsidère et mécontente également les uns et les autres. Malheur au pouvoir qui, à la naissance des discordes civiles, ne sait pas les dominer du haut de sa puissance ! S'il veut tenir la balance entre les partis, il se les aliène tous sans les rapprocher entre eux.

1755. Les chanoines d'Orléans refusent les sacrements à un de leurs confrères ; le parlement les condamne à douze mille livres d'amende. L'évêque ayant approuvé la conduite des chanoines par une lettre rendue publique, est exilé à sa maison de campagne. Instruit par le parlement d'un refus de sacrements ordonné par l'archevêque de Paris, le roi exile ce prélat à Conflans.

L'évêque de Troyes est exilé pour la même cause. Du fond de sa retraite, il publie une lettre pastorale, que le parlement fait lacérer et brûler par la main du bourreau. L'évêque réplique par un mandement dans lequel il défend, sous peine d'excommunication, de lire l'arrêt du parlement et de le garder chez soi. Le gouvernement, irrité, enferme l'évêque dans un couvent de moines, en Alsace.

Le curé de Sainte-Marguerite et quelques prêtres

de Saint-Étienne-du-Mont sont condamnés au bannissement. Le roi exile l'archevêque d'Aix à Lambesc, pour avoir autorisé un curé à des démarches suivies de poursuites de la part du parlement d'Aix.

A Paris, le parlement, abusant de sa force, prétend tout soumettre à son investigation, même l'instruction ecclésiastique. Il rend, le 7 mai, un arrêt pour enjoindre à la Sorbonne d'être plus attentive à empêcher qu'il ne soit soutenu des thèses contraires aux lois, aux maximes du royaume et à la déclaration du 2 septembre 1754. On vivait dans un temps de résistances. Le parlement avait donné l'exemple, et la Sorbonne refuse d'enregistrer son arrêt. Le doyen, le syndic, le grand maître et les professeurs sont mandés, et le premier président, après leur avoir adressé une mercuriale, fait inscrire en leur présence l'arrêt sur leurs registres. Le parlement leur fait défense de s'assembler jusqu'à nouvel ordre. Il y a deux souverains en France, l'un qui agit par la voie de l'arbitraire, l'autre suivant des lois qu'il interprète à son gré. Ces deux puissances, d'accord en apparence, ne peuvent tarder longtemps à se combattre.

Sur ces entrefaites, l'époque quinquennale de l'assemblée du clergé arriva; trente-trois prélats s'y trouvèrent réunis. Cette assemblée, afin de résoudre définitivement et à son avantage l'affaire du vingtième, offrit au roi un don gratuit de seize millions. Le gouvernement la consulta sur les difficultés produites par la bulle *Unigenitus*. Dix-sept évêques furent d'un avis, et seize de l'autre. L'assemblée arrêta qu'une lettre serait écrite à tous les

archevêques et évêques de France pour leur exposer la dissemblance des deux avis sur le degré de respect dû à la bulle, sur la notoriété du droit et du fait, et sur la compétence en matière de sacrements. Elle y joignit la copie d'une lettre qu'elle adressait au pape, afin de solliciter sur ces difficultés ses instructions paternelles.

Nous avons vu déjà quelle fut la réponse du sage pontife. Benoît XIV ne concevait rien à tout ce bruit, et s'étonnait que le roi de France ne sût pas y mettre un terme; il riait de la faiblesse du monarque : *Buona macchina*, disait-il, *che anda sola*.

CHAPITRE IV.

ÉVÉNEMENTS QUI PRÉSAGENT LA GUERRE DE SEPT ANS.

Symptômes de guerre. Hostilités dans l'Inde entre les compagnies anglaise et française. — Projets hardis de Dupleix. Le gouvernement refuse de le seconder. Il est battu par lord Clive, puis rappelé. Accord entre les deux compagnies. — En Afrique, les Anglais détruisent à coups de canon le fort Anamaboh. Leurs violences aux îles Caraïbes. — La marine française est rétablie. — Jalousie des Anglais. Ils permettent à leurs colons d'Amérique d'attaquer le Canada. — Affaire de Jumonville. Défaite du général Braddock. — L'amiral Boscawen envoyé avec une flotte en Amérique. Il prend plusieurs vaisseaux français. — Le pavillon du roi de France est insulté sur toutes les mers. Trois cents bâtiments marchands sont enlevés. Patience du gouvernement qui défend les représailles. Enfin la guerre est déclarée. — Situation des États du continent. — Frédéric offre d'attaquer l'Autriche. Ses propositions sont froidement accueillies. Il s'allie à l'Angleterre. — Marie-Thérèse recherche l'alliance de la France. Elle écrit à madame de Pompadour. — Bernis, Choiseul et Kaunitz. Conférences en dehors du ministère, et en présence de madame de Pompadour avec Stahremberg, ambassadeur de l'impératrice. — Histoire de la correspondance secrète. — Traité avec Marie-Thérèse. — Ambassade du duc de Nivernais à Berlin. — La Russie accède au traité conclu entre la France et l'Autriche. — Ambassade du chevalier Williams et du comte de Broglie à Varsovie. Influence de ce dernier détruite par le traité avec l'Autriche. L'Espagne refuse de nous seconder. Neutralité de l'Italie. — Tremblement de terre. Calamités.

Aux causes de division que nous venons de reconnaître, se joignirent bientôt les appréhensions d'une nouvelle guerre européenne. Les symptômes s'en manifestèrent peu après la signature du traité d'Aix-la-Chapelle, et on pressentit que la paix ne

serait qu'une trêve. Les nations, comme les hommes, sont quelquefois dominées par des passions qui les rendent injustes. Ainsi se montrait le peuple anglais dans sa haine contre nous, haine active, emportée et jamais satisfaite. Il s'était vu avec dépit forcé de poser les armes. Non content d'avoir détruit notre marine, il eût voulu la conquête ou l'anéantissement de nos colonies; et il accusait Georges II d'avoir stipulé les intérêts de l'électorat de Hanovre au lieu de ceux de la Grande-Bretagne.

Plusieurs articles du traité laissaient en litige des points qui devaient être réglés par des commissaires que les deux gouvernements désigneraient. Les plénipotentiaires français au congrès s'étaient hâtés de conclure, afin de faire leur cour au roi et à madame de Pompadour¹, que les soucis de la guerre importunaient.

Mais les points litigieux se décidaient de la part des Anglais à coups de canon, et chez eux la violence remplaça le droit. Tandis que l'harmonie semblait rétablie en Europe, on se battait en Asie, en Afrique et en Amérique.

Dans la presqu'île de l'Inde les hostilités continuèrent entre les deux compagnies française et anglaise. L'impétueux Dupleix avait conçu le hardi projet de changer en un vaste empire les modestes comptoirs établis sur la côte de Coromandel. La com-

¹ « Lorsque M. de Saint-Severin partit de Versailles pour Aix-la-Chapelle, en qualité de plénipotentiaire, elle lui dit ces propres mots : « Au moins, souvenez-vous, monsieur, de ne pas revenir sans la paix ; le roi la veut à tout prix. »

(Frédéric, *Histoire de la guerre de sept ans.*)

pagnie anglaise ne se montrait pas moins ambitieuse. Semblables aux Romains, l'une et l'autre intervenaient dans les querelles des princes pour ensuite les asservir, et les armées des nababs comptaient de chaque côté des corps européens anglais et français, soutenant des intérêts opposés.

Depuis l'invasion de Thamas-Kouli-kan, l'empire du Mogol était déchiré par des divisions intestines : des princes, des grands, quelquefois des aventuriers se disputaient ses provinces ; les prétendants succombaient, ou vaincus ou trahis ; d'autres leur succédaient pour succomber encore. Dupleix attentif à leurs querelles leur vendait ses secours en échange de leurs trésors et du territoire qu'ils consentaient à céder à la compagnie des Indes. La victoire se déclarait partout où apparaissaient ses armes. Il avait créé une armée nombreuse, son artillerie était bien servie, et d'habiles capitaines, de Bussy et Lombard, le secondaient (1750). Sa renommée s'étendit parmi les princes indiens, et il devint si redoutable que la cour de Delhi n'osa, en échange d'une modique somme d'argent, lui refuser la vice-royauté de Carnate. Pondichéry se trouva la capitale d'un grand royaume où le gouverneur général déployait tout le faste des souverains de l'Asie. Cinq cents esclaves l'escortaient, et lui composaient une garde ; vingt hommes portaient son palanquin, et quand il entrait en campagne, une multitude d'éléphants marchaient à sa suite.

Ses projets étaient vastes. Il voulait étendre sa domination jusqu'à Delhi. Un mémoire qu'il envoya en France contenait le développement des plans conçus

par son génie. Il demandait quelques vaisseaux et un renfort de troupes. Mais déjà une politique craintive et méticuleuse dominait le cabinet de Versailles. On craignit de mécontenter la cour de Londres et on refusa les faibles secours que Dupleix sollicitait. La jalousie des Anglais était en effet vivement excitée. Ils envoyèrent un corps d'armée dans l'Inde qui attaqua, le 22 avril 1752, les Français, commandés par M. d'Auteuil. Le gain de la bataille resta indécis. Mais lord Clive étant arrivé avec des renforts, ce chef habile parvint à entourer l'armée française; celle-ci marchant imprudemment à sa rencontre, sans tenir compte de l'augmentation des forces de l'ennemi, éprouva une perte considérable. Dans un gouvernement qui n'a rien de viril, l'homme audacieux est perdu au premier revers; on se hâte de le désavouer. On rappela Dupleix. Par lui la compagnie s'était élevée au plus haut point de prospérité. Elle avait acquitté toutes ses dettes; une partie de l'Indostan, les îles de France et de Bourbon lui appartenaient, et elle possédait dix-sept vaisseaux de ligne, vingt-cinq bricks, et sept cent cinquante navires de toute grandeur.

Cet homme qui avait opéré de si grandes choses, qui avait enrichi et la compagnie et son armée, fut accueilli froidement dans sa patrie; on lui disputa les lambeaux de sa fortune, et il mourut quelques années après, consumé par le chagrin et dans un état voisin de l'indigence. La Bourdonnais était vengé.

Godeheu d'Igoville, qui lui succéda, apporta l'ordre de suspendre les hostilités, et un traité ten-

dant à établir une égalité de territoire, de force et de commerce, fut conclu entre les deux compagnies. Mais la guerre qui survint bientôt, devait décider à qui demeurerait l'empire de l'Inde.

En Afrique, la France ne ressentit pas moins les effets de la rivalité active de l'Angleterre. Après la cession du Sénégal, il ne nous restait que l'île de Gorée et le comptoir de Juida, position peu favorable au commerce et à la traite. On voulut former un établissement plus propice dans une partie de la côte ouverte indistinctement à tous les Européens, et le gouvernement acheta des naturels du pays, un terrain à Anamabou pour y bâtir un fort. Les Anglais en sont informés, et ils envoient une escadre qui, à coups de canon, détruit les travaux commencés. La cour de France dévore en silence cette insulte.

1753. La même violence se renouvelle aux îles Caraïbes. Le traité d'Aix-la-Chapelle avait laissé en litige la possession de ces îles, entre autres de la Dominique, de Sainte-Lucie, de Saint-Vincent et de Tabago. La question devait être décidée par des commissaires; néanmoins, les gouverneurs français de la Martinique et des Iles sous le Vent avaient fait placer prématurément sur le rivage de quelques-unes des possessions contestées, des poteaux où était écrit : « Continuation de la possession de Louis XV, roi de France. » Les Anglais lancent des boulets contre ces poteaux et les abattent. Nous n'adressons aucun reproche au gouvernement anglais; c'est lui qui se plaint par l'organe de son ambassadeur. « Pourquoi, en pleine paix, dit celui-

ci , la France fait-elle des conquêtes dans l'Inde et dans les Antilles? » On lui répond timidement que « la France désavoue toute entreprise qui serait en dehors des clauses du traité. » Déjà la cour de Versailles inspirait à la Grande-Bretagne un dédain que celle-ci manifestait dans toutes les occasions.

Les plus grandes difficultés n'étaient pas là ; elles se rencontraient sur le continent du nouveau monde. Nous y possédions deux grandes colonies, le Canada et la Louisiane, que l'Angleterre nous enviait. Par le traité d'Utrecht, nous avions abandonné l'Acadie à la Grande-Bretagne ; mais les limites entre le territoire cédé et le Canada n'étaient pas fixées par ce traité et ne le furent pas davantage à Aix-la-Chapelle ; cette incertitude favorable aux prétentions réciproques, maintenait des dispositions hostiles entre les Français du Canada et les Anglo-américains ; les uns soutenant que le territoire anglais était borné par les monts Apalaches, les autres qu'il s'étendait au delà.

Le Canada se trouve à huit cents lieues de la Louisiane ; mais ces deux pays communiquent par un magnifique fleuve, l'Ohio, qui se jette dans le Mississipi. Depuis plusieurs années, le gouvernement français s'occupait à relier les deux colonies par une chaîne de postes fortifiés qui devaient nous assurer la libre navigation du fleuve, et empêcher les colons américains de le franchir. Déjà plusieurs forts étaient construits. Le cabinet de Saint-James réclama, et on avait nommé respectivement des commissaires pour résoudre les difficultés des limites ; mais l'arrogante impatience des Anglais ne tarda pas

à opposer la force des armes aux prétentions de leurs rivaux.

Ces causes patentes de guerre empruntaient beaucoup de force d'une cause occulte, mais prépondérante. L'aurore d'une nouvelle prospérité commençait à poindre pour la France, et présageait l'augmentation de sa puissance; les Anglais la voulaient faible et désarmée. Par les soins de Rouillé d'abord, de Machault ensuite, la marine se relevait de ses ruines. Le roi possédait soixante vaisseaux, trente et une frégates, et vingt et un autres bâtiments armés. La Grande-Bretagne jugea qu'il était temps d'anéantir cette marine naissante avant qu'elle fût en état de lutter contre la sienne¹. Nos colonies, et particulièrement celle de Saint-Domingue, se trouvaient dans un état prospère. Si le gouvernement semblait rester inerte, le commerce et l'industrie recevaient une vive impulsion de l'activité générale répandue dans les esprits et de cette agitation de l'âme, caractère distinctif du XVIII^e siècle. L'augmentation d'aisance dans les grandes villes se manifestait par des embellissements. Paris orne les rives de la Seine de beaux quais, plante les Champs-Élysées et les boulevards, et divers quartiers se décorent de brillants hôtels. On termine Saint-Sulpice et on commence Sainte-Geneviève; de vastes places assainissent les villes maritimes, et on y voit s'élever les statues des hommes qui les ont honorées. Sous la direction de M. de Trudaine et par l'influence des États provinciaux, la France se couvre de routes

¹ La Grande-Bretagne avait cent trente et un vaisseaux de ligne et cent douze autres bâtiments armés.

magnifiques. Encore quelques années de paix et la richesse s'étendant de proche en proche, ranimera ce grand corps que les guerres précédentes avaient épuisé ; mais cette paix, la jalouse et hautaine Angleterre était décidée à nous la dénier.

1754. Les hostilités commencent par un acte infâme. Les Anglo-américains élèvent sur le territoire regardé encore comme français, un fort auquel ils donnent le nom de fort de la Nécessité. Un officier nommé Jumonville est envoyé en parlementaire, escorté seulement de trente soldats, pour faire des représentations sur cette violation de la paix. A peine a-t-il entamé une conférence avec le chef, qu'il est assassiné ; neuf des siens tombent à ses côtés, les autres sont mis aux fers¹. A cette nouvelle, l'horreur et l'indignation pénètrent, non-seulement les Français, mais aussi les tribus sauvages. De Villiers, frère de Jumonville, rassemble des soldats ; une multitude de sauvages se joignent à lui ; le fort est escaladé ; déjà les sauvages se disposent à égorger les prisonniers, et préparent les supplices que leur férocité se plaît à infliger à l'ennemi vaincu. Mais l'humanité l'emporte chez de Villiers sur le désir d'une légitime vengeance. Il contient les sauvages, et accorde à la garnison une capitulation ; il n'impose que la seule condition de rendre les compagnons de Jumonville restés prisonniers. Échappés à un si horrible danger, les Anglais ne rougirent pas de fausser la parole donnée. Huit des prisonniers

¹ Washington avait le malheur de commander la garnison. On est affligé de trouver cette tache dans une si honorable vie.

seulement furent délivrés. On ignore le sort des autres.

1754. L'entreprise des colons de la Nouvelle-Angleterre n'était que le commencement d'un vaste plan conçu par la métropole, dans le but de s'emparer du Canada et de la Louisiane. Plusieurs corps devaient agir simultanément : le premier, sous les ordres du général Braddock, avait ordre de s'emparer du fort Duquesne, de remonter ensuite l'Ohio, pour joindre, par le lac Érié, le général Leslie, qui l'attendait avec quatre à cinq mille hommes, et de prendre, de concert, les forts Niagara et de Frontenac. Pendant ce temps, le colonel Johnson se serait mis en possession du fort Frédéric, du lac Champlain, de la rivière de Richelieu, et au printemps suivant, tous ensemble auraient attaqué Montréal, tandis qu'une autre armée anglaise pénétrerait jusqu'à Québec par la rivière Saint-Jean.

Mais pour le succès de ce plan, il fallait des victoires, et au début, les Anglais n'éprouvèrent que des défaites. Le général Braddock s'avance vers le fort Duquesne avec six mille hommes et trente-six pièces de canon. Il n'en est plus qu'à quelques milles, lorsqu'il s'engage dans un défilé bordé de rochers et de bois impénétrables. Deux cent cinquante Français en gardent l'extrémité ; six cents sauvages sont cachés dans les arbres et tirent à coups sûrs et précipités sur la colonne anglaise. Les Français l'attaquent de front. Bientôt le désordre se met dans ses rangs ; tout fuit ou est tué, et le général lui-même tombe frappé par la balle d'un Iroquois.

Malgré ses instincts pacifiques, la cour de France se décide à envoyer des renforts aux garnisons du Canada. Deux escadres sortent de Brest et de Rochefort, l'une pour croiser dans la Manche; mais celle-ci rentre bientôt après; une autre, de quatorze vaisseaux ou frégates, sous les ordres de M. Dubois de La Mothe, est chargée de conduire trois mille hommes au Canada; trois de ces vaisseaux étaient montés de leurs batteries, les autres, armés seulement en flûte, ne portaient que vingt-deux canons.

Le baron de Dieskau commandait le détachement envoyé au Canada. A peine débarqué, il poursuit et achève de détruire les restes de l'armée du général Braddock; puis, il attaque le corps de Johnson, mais il trouve la mort au pied des retranchements anglais. Malgré cet échec, les Français, aidés des Indiens qui détestaient nos adversaires, continuent à être victorieux dans toutes les affaires de postes, et les Anglais, affaiblis, ne peuvent rien entreprendre.

Cependant l'Angleterre, dans toutes ses communications avec le duc de Mirepoix, ambassadeur à Londres, protestait de son désir de maintenir la paix; il s'y mêlait, à la vérité, quelques plaintes contre la France, pas assez vives cependant pour détruire, chez l'ambassadeur, une sécurité qu'il faisait partager à son gouvernement. Mais les succès des Français au Canada irritèrent l'orgueil britannique, et la haine nationale contre la France éclata. Elle était sourdement excitée par le duc de Cumberland, qui désirait reparaître à la tête des armées, espérant ainsi se frayer le chemin à la régence, en cas de

mort du roi, son père¹. Le gouvernement anglais, obligé de jeter le masque, expédia à la Nouvelle-Angleterre, une escadre, sous les ordres de l'amiral Boscawen; et Georges II, en prononçant, le 25 avril, le discours de clôture du parlement, tint un langage hostile. Il avait, disait-il, exécuté à la lettre toutes les stipulations du traité d'Aix-la-Chapelle; mais il n'avait pas cru devoir tolérer des empiétements sur les possessions de la Grande-Bretagne, ni céder des propriétés qui lui avaient été assurées par des traités, ou qui s'étaient consolidées en sa faveur par une longue possession. Il ajouta qu'il désirait encore arriver à un arrangement convenable; mais que si cet arrangement ne pouvait avoir lieu, il compterait, en prenant les armes, sur la justice de sa cause, sur l'appui de son peuple et sur la protection de Dieu.

Le duc de Mirepoix, lors du départ de la flotte de l'amiral Boscawen, avait notifié que le premier coup de canon tiré par cet amiral serait considéré comme une déclaration de guerre. Les ministres de Georges II ne s'en émurent point. Ils savaient que Louis XV redoutait les embarras et les sollicitudes d'une nouvelle collision.

Bientôt on apprit que l'amiral Boscawen avait enveloppé dans les parages de Terre-Neuve deux des vaisseaux armés en flûte de l'escadre de M. Dubois de La Mothe, et s'en était emparé après cinq heures de la plus héroïque résistance. Un tel acte de violence rendait impossible la continuation des rela-

¹ Le prince de Galles était mort en 1754, et avait laissé un enfant en bas âge.

tions diplomatiques entre les deux peuples, et le roi rappela le duc de Mirepoix.

On aurait tort cependant de croire que le roi de France fût disposé à se fâcher encore contre son frère d'Angleterre. Il fallait prouver au monde que les Anglais se montraient injustes, rapaces et sans foi. Alors toute l'Europe s'indignerait de leur déloyauté. Pour compléter la démonstration, on prescrivit aux bâtiments français de n'opposer aucune résistance, quand ils seraient attaqués par les vaisseaux anglais; une de leurs frégates ayant été prise, on s'empessa de la leur renvoyer.

Le cabinet de Londres s'inquiétait peu de l'opinion des autres peuples, bien assuré qu'en politique la hardiesse et le succès équivalent au bon droit. Il avait donné ordre à ses marins d'insulter le pavillon français partout où ils le rencontreraient; et ceux-ci, fidèles à leurs instructions, capturèrent, dans l'espace de peu de mois, trois cents bâtiments marchands qui naviguaient sans prévoir aucun danger. Le commerce éprouva une perte de trente millions. Six mille matelots et quinze cents officiers et soldats furent conduits prisonniers en Angleterre. On contraignit par la violence et la misère une partie d'entre eux à prendre du service sur les vaisseaux anglais. Notre gouvernement n'ordonna point de représailles.

Un nouveau combat eut lieu le 11 novembre entre le vaisseau du roi *l'Espérance*, armé en flûte et ne portant que vingt-quatre canons, et le vaisseau anglais *l'Oxford*, de soixante-quatorze, soutenu bientôt par toute l'escadre de l'amiral West. M. de

Bouville, qui commandait *l'Espérance*, se défendit jusqu'au moment où son vaisseau allait couler bas. *L'Oxford* était complètement désarmé. Ce brave capitaine conduit en Angleterre, y prend le plus grand soin des soldats et matelots prisonniers de guerre. Afin qu'ils ne se laissent pas embaucher par l'ennemi, il partage avec eux tout ce qu'il possède. On lui offre des passe-ports pour retourner en France sur parole ; il refuse. « J'ai été la proie de corsaires, dit-il, je ne suis point prisonnier de guerre. Que les pirates qui ont attaqué mon vaisseau fixent le prix de ma rançon, et je la payerai. »

Le ministère de Louis XV avisa enfin que la mesure de l'offense était comble. Néanmoins, avant de répondre par les armes à des hostilités qui duraient depuis plus d'un an, Rouillé crut devoir écrire à Fox, ministre des affaires étrangères de Georges II, le même qui avait osé demander le désarmement complet de la flotte française et la destruction des fortifications de Dunkerque, du côté de la mer.

Rouillé, dans sa dépêche du 21 décembre 1755, montra quelque fermeté. Il traita d'actes de piraterie les violences commises par les vaisseaux anglais. Il alla même jusqu'à exiger réparation des injures faites au pavillon de France, indemnité du dommage causé au commerce, et restitution immédiate de tous les navires qui avaient été pris contre le droit des nations. Il ajouta que cette restitution s'opérant, le roi consentirait à un accommodement pour ce qui concernait l'Amérique. Rouillé termina en disant à ce gouvernement qui nous attaquait sur toutes les mers, que le refus de satisfaction à ses de-

mandes serait regardé comme une déclaration de guerre.

Le 13 janvier 1756, Fox répondit : « Que le roi d'Angleterre n'était pas moins disposé que le roi de France à un arrangement équitable ; mais qu'il ne pouvait consentir à la restitution demandée, parce que les mesures qu'on reprochait au gouvernement anglais avaient été nécessitées par les hostilités commencées par la France en pleine paix. »

Ce qui précède montre combien une pareille allégation était dérisoire. Frédéric, quoique notre ennemi, reconnaît que les mauvais procédés venaient tous de la part des Anglais¹.

En conséquence de la réponse de Fox, la guerre fut solennellement déclarée. Cérémonie oiseuse ; le canon anglais ne l'avait-il pas proclamée !

L'Angleterre était gardée par l'Océan, mais l'électorat de Hanovre ne se trouvait point à l'abri d'une invasion. Le conseil se divisa sur la question de savoir si on se bornerait à une guerre maritime, ou si on porterait en même temps les hostilités au cœur de l'Allemagne. Machault insistait sur le premier parti. Il disait, non sans raison, que la grande supériorité des Anglais sur mer obligerait la France à des efforts auxquels la totalité de ses ressources pourrait à peine suffire. D'ailleurs nous avions perdu ce guerrier, la terreur de nos ennemis, dont le génie enflammait nos soldats et garantissait le succès de nos armes. Le maréchal de Saxe était mort en 1750, et sa perte laissait un vide impossible à remplir.

¹ *Histoire de la guerre de sept ans.*

Louis XV, en apprenant ce triste événement, s'écria : « Je n'ai plus de général ; il ne me reste que des capitaines¹. » Le maréchal de Lœwendal, qui aurait pu le remplacer à la tête des armées, était descendu aussi dans la tombe (1755).

Il eût été sage de proposer un traité de neutralité à Georges II pour ses possessions allemandes. Tel ne fut pas l'avis de d'Argenson, qui souhaitait la guerre continentale pour conserver à son département une importance égale à celle que la guerre maritime devait donner au ministère de Machault. Madame de Pompadour adopta ses idées ; elle voulait qu'on recherchât sa protection à l'armée comme à la cour. D'autres motifs de vanité, ainsi que nous le verrons bientôt, achevèrent de fixer sa détermination.

Les partisans de la guerre continentale jugeaient mal la position de Georges II, parce que les allures des gouvernements libres leur étaient encore inconnues. Habitué à voir le roi de France décider toute chose d'une manière absolue, ils ne pouvaient apprécier l'influence exercée par l'opinion publique sur les actes du roi d'Angleterre. Le souverain de ce pays avait sans doute le droit de paix ou de guerre ; mais la volonté de son peuple modifiait ce droit, comme tous ceux de la couronne. Inutilement on se flattait de le disposer à la paix, en menaçant

¹ Le maréchal de Saxe mourut à Chambord, à l'âge de cinquante-quatre ans. On eût voulu l'enterrer à Saint-Denis, à côté de Turenne ; mais il appartenait au culte luthérien, et ne pouvait recevoir la sépulture dans une église catholique. Son corps fut transporté en grande pompe à Strasbourg, et inhumé dans le temple luthérien de cette ville. Le ciseau de Pigale lui éleva un monument.

ses possessions personnelles; la perte de l'électorat de Hanovre n'aurait rien changé aux idées ou aux passions du parlement, et Georges n'eût pas trouvé un seul ministre qui consentît à signer un traité contre le vœu du corps représentatif de la Grande-Bretagne.

Un raisonnement plus plausible était celui-ci : Le gouvernement anglais, dans le désir de susciter des ennemis à la France, offrirait des subsides à tous les États qui avaient besoin d'argent. Il devenait donc difficile que le continent restât en paix, lorsque les Anglais nous faisaient la guerre.

Mais pour entreprendre une guerre sur mer et sur terre, la France ne pouvait se passer d'alliés. Elle les cherchera dans de nouvelles combinaisons diplomatiques. Tout avait changé en Europe. D'anciens États voyaient leur puissance amoindrie, leur territoire diminué; d'autres s'étaient formés ou agrandis aux dépens des premiers. La politique d'Henri IV, de Richelieu et de Mazarin avait fait son temps. Elle devait être remplacée par une politique nouvelle en rapport avec les nouveaux besoins des peuples. Un magnifique rôle paraissait réservé à la France. Restée intacte, toujours grande, toujours la même, elle semblait destinée à fixer la balance à établir entre les diverses nations. Mais une influence coupable domina ses conseils et la priva de cette gloire.

Lorsque la guerre parut inévitable, Frédéric, dont l'alliance avec la cour de Versailles n'expirait qu'au milieu de l'année 1756, lui offrit son concours. Il établissait qu'en vertu des traités qui liaient

Georges II et Marie-Thérèse, cette princesse se trouverait entraînée à prendre parti pour l'Angleterre. Il proposait comme puissante diversion d'entrer en Bohême à la tête de cent mille hommes. Mais l'obligation contractée envers nous, n'était pas la cause réelle de son zèle. Instruit que l'impératrice gardait contre lui un profond ressentiment et n'attendait que l'occasion de le manifester, il voulait se donner la France pour auxiliaire. Dès 1746, peu après la paix de Dresde, un traité avait été conclu entre Marie-Thérèse, la czarine et la cour de Saxe; on y stipulait que, si le roi de Prusse reprenait les armes, la reine de Hongrie se regarderait comme déliée de tous les engagements contractés par le traité de Dresde. La czarine promettait d'intervenir avec soixante mille hommes, et Marie-Thérèse lui assurait la somme de deux millions de florins du Rhin, payables dans l'année où elle serait entrée en possession de la Silésie. Frédéric s'était procuré la connaissance de cette convention, et il voyait clairement qu'on chercherait à le pousser à bout, afin de faire naître l'éventualité prévue. En effet, dans toutes les cours, et particulièrement à Pétersbourg, les envoyés autrichiens s'efforçaient, par une foule d'insinuations qui n'excluaient pas toujours la calomnie, de lui susciter des ennemis. On était parvenu à rendre si grande la froideur entre son cabinet et celui de Pétersbourg que les deux souverains avaient rappelé respectivement leurs ministres.

La cour de France n'accueillit pas les propositions de Frédéric. Louis XV haïssait en lui l'allié infidèle, le prince impie et l'homme caustique et moqueur,

qui se permettait de mordantes épigrammes sur le bizarre assemblage de dévotion et de libertinage du roi de France¹. Il était probable d'ailleurs que les offres du roi de Prusse n'avaient pour but que de s'assurer définitivement des dispositions de la cour de Versailles; car, il avait des notions sur tout ce qui se passait dans les cabinets de l'Europe. Des employés appartenant aux chancelleries allemandes, gagnés par lui, le tenaient au courant et lui envoyaient la copie des conventions projetées ou conclues. Quant à la France, où les affaires se décidaient dans des coteries de femmes, aucun secret n'était scrupuleusement gardé. « Les maîtresses, les amis, les clients de nos ministres étaient initiés, suivant notre usage, dans tous les secrets des délibérations, et les soupers brillants de Compiègne, où la cour était alors, furent, pendant tout le voyage, les comités où les matières politiques discutées à la française, se préparaient pour le conseil. » (*Mémoires de Duclos.*)

Bientôt, Frédéric apprit que nous traitions avec l'Autriche. Dès l'époque des négociations d'Aix-la-Chapelle, Marie-Thérèse, animée du désir ardent de recouvrer ceux de ses domaines conquis par Frédéric, avait cherché à se rapprocher de la France. Décidée à saisir la première occasion favorable pour attaquer le roi de Prusse, elle travaillait à lui ôter l'appui de Louis XV qu'elle espérait même armer contre lui.

¹ Frédéric s'était rendu aussi la czarine irréconciliable par des plaisanteries sur la multiplicité de ses amours.

Trois hommes contribuèrent spécialement aux changements qui s'opérèrent dans la politique de l'Europe, Bernis, Stainville et Kaunitz.

L'abbé de Bernis, favori de madame de Pompadour, qu'il amusait par des vers anacréontiques plus dignes de Chaulieu que d'un ministre de l'Évangile, fut le négociateur de l'alliance autrichienne; *ce fils de ses vers*, comme l'appelle M. de Chateaubriand, vivait dans la société intime du roi et de madame de Pompadour, et cependant il resta honnête homme. Il se résigna pendant longtemps avec noblesse à la seule renommée de l'esprit et de la grâce et à la médiocrité d'une très-mince fortune. Le cardinal de Fleury et l'évêque de Mirepoix s'obstinèrent à refuser une abbaye au prêtre qui chantait avec tant de charme la volupté. Lorsqu'à l'aide de sa protectrice, il eut pénétré dans la diplomatie, il monta tout de suite au premier rang.

Une autre créature de madame de Pompadour, le comte de Stainville, depuis duc de Choiseul, était destiné à consolider nos rapports avec l'Autriche, et à les cimenter plus tard par une alliance entre les deux maisons. Celui-ci se concilia les bonnes grâces de la favorite par un service important. Une dame de Choiseul, sa cousine, qui commençait à plaire au roi, le consulta avec confiance et abandon sur la conduite qu'elle devait tenir pour captiver le maître, et elle lui montra un billet qu'elle en avait reçu. Stainville mit en balance, dans son esprit, les chances de succès de sa parente et le crédit dont jouissait la marquise. Cette dernière lui sembla trop bien établie dans les habitudes et dans l'intimité

du roi pour ne pas l'emporter, et il n'hésita pas à tout lui dévoiler. Dès lors sa fortune fut assurée. La favorite le récompensa par l'ambassade de Rome, ensuite par celle de Vienne, enfin par le ministère. Sa faveur ne lui faillit jamais. Le duc de Choiseul, hardi, entreprenant, réussit dans tous les desseins qu'il forma. Il appartenait au parti philosophique, et néanmoins, il parvint à plaire à Benoît XIV. Avec une figure désagréable, il prétendit à la réputation d'homme à bonnes fortunes, et il l'obtint. Il voulut devenir premier ministre, et il le devint.

A l'ombre de Marie-Thérèse s'était élevé un habile diplomate, le prince de Kaunitz; jeune encore, il cachait sous les apparences de la légèreté et de la fatuité des talents du premier ordre. « Cet homme, si frivole dans ses goûts et si profond dans les affaires, » selon l'expression du roi de Prusse, était le plénipotentiaire de l'Autriche au congrès d'Aix-la-Chapelle; pour se conformer aux ordres de sa cour, il chercha dès ce temps à poser les bases d'une alliance entre Louis XV et sa souveraine. Si le roi, disait-il, voulait obliger Frédéric à restituer la Silésie, l'impératrice céderait à la France le Brabant et la Flandre. Notre liaison avec le roi de Prusse était encore trop intime pour qu'on donnât suite à une pareille insinuation. D'ailleurs, le vieux préjugé qu'il fallait travailler sans relâche à l'abaissement de la maison d'Autriche existait encore dans beaucoup d'esprits, et M. de Puy sieux jugea superflu d'instruire le roi des avances faites par Kaunitz. Cependant Marie-Thérèse renouvela les mêmes ouvertures à Blondel, chargé

d'affaires à Vienne, et ensuite au marquis d'Haute-
fort, ambassadeur de France.

Après la ratification du traité d'Aix-la-Chapelle, le comte de Kaunitz fut envoyé à Paris avec la mission de travailler sur le même plan, et il développa toute son adresse pour le faire réussir. Il répétait sans cesse que Frédéric n'avait payé que d'ingratitude les services de la France; il ajoutait que les États du second ordre tendent sans cesse à tout brouiller pour s'arrondir, et que l'union des grandes puissances pouvait seule les contenir et assurer une paix durable. Ces paroles ébranlaient insensiblement les préjugés anciens. Il eut recours à un moyen plus efficace et plus prompt, celui de gagner par ses flatteries madame de Pompadour.

A la fin de 1752, l'impératrice rappela Kaunitz à Vienne, pour le placer à la tête des affaires de la monarchie. Pendant quarante ans qu'il les dirigea, il accrut sans cesse la prospérité et la grandeur de l'Autriche. Elle lui dut de figurer à la tête des nations européennes jusqu'à l'époque où le torrent révolutionnaire, dirigé par le génie de la guerre, vint s'épandre sur elle et l'affaiblir, sans néanmoins la détruire. Un principe suivi avec persévérance dans la monarchie autrichienne, est la stabilité du ministère, d'où dérive la stabilité du système politique et de la marche du gouvernement. Le cabinet, dont les vues sont permanentes, emprunte de cette fixité une grande force contre les cabinets où les hommes sont changeants et les volontés mobiles.

Le comte de Stahremberg succéda à Kaunitz dans

l'ambassade de France. Il eut pour instructions de suivre les errements de son prédécesseur, et de s'occuper sans relâche de l'union des deux États. Marie-Thérèse y attachait d'autant plus de prix, qu'elle aussi avait à se plaindre du langage hautain du cabinet britannique. L'Angleterre, en lui fournissant des subsides, se croyait le droit de décider en maître sur les secours réciproques à fournir en temps de guerre, et même sur les arrangements relatifs à la succession de l'empire.

Kaunitz obtint de la fierté de Marie-Thérèse une démarche dont il espérait le plus grand succès, et qui, en effet, fut décisive. La grande Marie-Thérèse, malgré sa dévotion, ne dédaigna pas d'écrire de sa main, de la manière la plus amicale et comme d'égale à égale, à la maîtresse de Louis XV¹. L'enivrement de la favorite fut complet, et dès ce moment, elle devint la servante la plus dévouée de son *amie* l'impératrice. Elle se résolut à parler au roi, et même à insister s'il le fallait. Mais elle n'éprouva point de résistance. Louis XV était prévenu d'estime pour la reine de Hongrie. Il n'en était pas ainsi des ministres. Afin d'éviter leurs objections, il fut décidé que des conférences préalables auraient lieu chez madame de Pompadour, entre l'abbé de Bernis pour la France et le comte de Stahremberg pour l'Autriche. La première réunion se tint le 22 sep-

¹ Kaunitz, croyant devoir s'excuser d'avoir exigé d'elle un si grand sacrifice; elle lui répondit : « N'ai-je pas flatté Farinelli? »

Farinelli était un musicien qui, appelé à Madrid sous le règne de Philippe V, se trouvait en grande faveur près de Marie-Thérèse-Madelaine, femme de Ferdinand VI.

tembre à Babiolle, petite maison appartenant à la marquise, et l'ambassadeur y déploya avec franchise les vues de sa souveraine.

L'abbé de Bernis eut quelques autres entrevues avec Stahremberg, au Luxembourg, dans le logement de l'historiographe Duclos. On n'ignorait pas que la majorité du conseil s'opposerait à l'alliance projetée, et on prit définitivement le parti de se passer de lui. Le roi créa une commission particulière pour discuter cette grande affaire. Il la composa de Machault, Rouillé, Séchelles, du comte de Saint-Florentin et de l'abbé de Bernis. Ce n'était pas la première fois que les affaires se traitaient à l'insu des ministres. Nous avons déjà dit que Louis XV dirigeait une diplomatie particulière, suivie, soit par les ambassadeurs qui étaient dans le secret, soit par des agents spéciaux. Le travail en était remis directement au roi. Il arrivait quelquefois que les vues du ministre des affaires étrangères rencontraient ainsi des obstacles imprévus et dont il ignorait la cause. Mais plus souvent le roi cédait, malgré ses propres lumières et les documents particuliers qui lui étaient parvenus.

Le prince de Conti fut le premier directeur de la correspondance secrète. On l'établit à l'occasion des propositions éventuelles adressées à ce prince pour son élection au trône de Pologne. Le roi approuva ces propositions; mais le prince de Conti n'entrait pas au conseil, et comme on savait que plusieurs des ministres ne se montreraient pas favorables aux prétentions de ce prince, il fallut s'occuper secrètement de l'affaire. Louis XV prit goût à ce genre

de renseignements qui lui parvenaient sans intermédiaires.

Les ambassades importantes furent données à des hommes du choix du prince de Conti, et pendant plusieurs années, il dirigea les relations de la France avec les puissances du nord. M. de Puysieux, qui avait les mêmes principes politiques que lui, ne contrariait pas ses mesures. Mais survint madame de Pompadour qui voulait que tout se fît sous sa direction. Elle soupçonna la correspondance secrète, et s'efforça d'en arracher l'aveu à Louis XV. Le roi résista. La favorite, déçue dans cette exigence, devint l'ennemie de toutes les personnes qu'elle crut employées à cette correspondance, et spécialement du prince de Conti¹.

La commission relative aux négociations avec la reine de Hongrie, dont nous avons parlé plus haut, se rassembla le 20 octobre. Les ouvertures faites par cette princesse étaient séduisantes. On devait réunir Mons à la France; démanteler Luxembourg, céder

¹ Le secret du roi risquait à chaque instant d'être compromis par la violation du secret des lettres qu'il autorisait afin de satisfaire sa curiosité des affaires d'autrui et son goût pour le scandale. Cette violation était si étendue, qu'il fallut créer pour cet objet à la direction des postes un bureau spécial. On y prenait l'empreinte des cachets à l'aide de mercure, et les lettres lues et extraites étaient recachetées et expédiées à leur destination. Il eût suffi au ministre des affaires étrangères d'avoir des affidés dans ce bureau pour arriver à la connaissance du secret; afin d'échapper à ce danger, Louis XV devait conserver toujours dans sa dépendance immédiate ceux qui le composaient. Ce bureau s'est perpétué jusqu'à la révolution; supprimé momentanément, il fut rétabli par le premier consul et continué sous la restauration; il ne fut définitivement aboli que sous le ministère Martignac.

le Brabant à l'infant don Philippe, en échange de Parme, de Plaisance et de Guastalla; déclarer le trône de Pologne héréditaire, en faveur de la postérité d'Auguste III; donner à la Suède la Poméranie prussienne, et faire avec la Russie, l'Espagne et les cours d'Italie, les arrangements nécessaires pour assurer le succès de l'alliance.

Ce plan si vaste effraya l'imagination des membres du comité. Les esprits de ce temps-là ne visaient pas au grand. Il s'agissait en effet du remaniement d'une partie de l'Europe.

Bernis proposa une combinaison beaucoup plus simple. Elle consistait dans un traité d'union entre les cours de Versailles et de Vienne, et dans un acte de garantie de leurs possessions respectives en Europe. Le roi, par un reste d'égards pour le roi de Prusse, voulut que la même garantie fût stipulée en faveur des États prussiens; Marie-Thérèse restait maîtresse de garder la neutralité à l'égard de l'Angleterre. Le traité allait être signé lorsqu'on apprit que, le 9 janvier 1756, une convention avait été conclue à Londres, entre Georges II et Frédéric.

Nous avons vu que l'esprit de coterie pénétrait dans les affaires, en bannissait la discrétion, et que Frédéric n'avait pas tardé à être instruit des négociations entamées entre les cabinets de Versailles et de Vienne. Celui de Londres lui exagéra encore ce qui se tramait contre lui. Sa position devenait en effet fort critique. Il connaissait le traité de 1746, hostile à ses intérêts, signé par les cours de Vienne et de Pétersbourg, auquel celle de Saxe avait adhéré. L'impératrice de Russie ne cessait de lui témoigner

une antipathie décidée, et chaque année elle rassemblait de nombreux corps de troupes sur les frontières des deux États. S'il conservait la bienveillance équivoque de la France, il avait la certitude d'être attaqué par l'Angleterre, l'Autriche et la Russie. Le caractère distinctif du génie de Frédéric était la promptitude dans les décisions. Il surprenait ses ennemis par son activité, et il agissait déjà tandis qu'ils délibéraient encore. Il en fut ainsi pendant les négociations entre la France et l'Autriche. L'Angleterre lui garantit que son or dominerait à Pétersbourg sur l'inimitié qu'on y ressentait contre lui, et il conclut brusquement la convention du 9 janvier.

L'article 2 de ce traité était ainsi conçu : « Au cas qu'il arrive que quelques puissances étrangères fassent marcher des troupes en Allemagne, sous quelque prétexte que ce soit, les parties contractantes réuniront leurs forces pour s'opposer à l'entrée et au passage desdites troupes étrangères, et tâcheront, de concert, de conserver la paix en Allemagne selon les termes du traité. » Ainsi le roi de Prusse s'obligeait implicitement à combattre les Français, s'ils attaquaient l'électorat de Hanovre. Cet article repoussait en même temps l'intervention des Russes.

On avait envoyé comme ambassadeur extraordinaire à Berlin le duc de Nivernais. Ce seigneur, le plus spirituel de la cour, devait plaire à Frédéric. On espérait qu'il réparerait les gaucheries de Rouillé, qui avait dit grossièrement à Knyphausen, envoyé prussien : « Écrivez, monsieur, au roi de Prusse

qu'il nous assiste dans l'expédition de Hanovre ; il y a là de quoi piller ; le trésor du roi d'Angleterre est bien fourni ; le roi n'a qu'à le prendre ; c'est, monsieur, une bonne capture. » Frédéric lui fit répondre par son envoyé, qu'il eût à distinguer mieux les personnes avec lesquelles il voulait traiter.

Le duc de Nivernais était chargé de renouveler les traités dont le terme approchait. Mais les avantages proposés à Frédéric étaient dérisoires. Il lui offrit, au nom de la France, la possession de l'île de Tabago, alors déserte. Le roi de Prusse tourna la chose en plaisanterie. « Veuillez, monsieur le duc, dit-il, jeter les yeux sur quelqu'un plus propre que moi à devenir gouverneur de l'île de Barataria. » La conversation prit alors un tour plus sérieux, et il montra en original au duc de Nivernais la convention qu'il venait de conclure avec l'Angleterre.

La stupéfaction fut grande à Versailles, comme s'il eût été impossible de prévoir qu'on aliénerait le roi de Prusse en traitant avec sa plus mortelle ennemie.

L'union de ce prince et de l'Angleterre devait apporter des modifications au traité projeté entre la France et Marie-Thérèse. Le ministre autrichien demanda et obtint qu'on retirât de cet acte la garantie des États prussiens. A cette condition, il fut signé à Versailles le 9 mai. « Les deux hautes parties contractantes renouvelaient tous les engagements qu'elles avaient contractés depuis le traité de Westphalie. L'impératrice s'engagea à défendre, excepté dans la guerre qui venait de s'allumer entre la France et la Grande-Bretagne, les États de la première de ces

puissances, s'ils étaient attaqués; mais Sa Majesté Très-Chrétienne devait secourir la maison d'Autriche dans tous les cas. Le secours fut fixé à vingt-quatre mille hommes. »

Peu après, la Russie accéda à ce traité par une convention dite *sécrétissime*, elle fit stipuler que la Porte ne serait jamais exceptée du *casus fœderis*; d'où suivait l'obligation, pour la France, de fournir des secours contre la Turquie, son ancienne alliée, dans le cas où celle-ci attaquerait les États de l'une ou l'autre des impératrices. On fit heureusement sentir à Louis XV les inconvénients de cette convention, qui ne devait pas rester longtemps *sécrétissime*; car les deux cours impériales s'empressèrent de la dévoiler au sultan, afin de le brouiller avec la France. Le roi ordonna qu'elle serait déchirée. Néanmoins, le divan en conserva un ressentiment, qui affaiblit d'une manière notable notre prépondérance à Constantinople. Par ce traité, nous ne prenions d'engagement que comme auxiliaires; mais la reine de Hongrie ne l'entendait pas ainsi. Elle voulait écraser Frédéric, et, à l'aide de son amie, madame de Pompadour, elle parvint bientôt à nous faire jouer un rôle principal dans la guerre qui désola l'Allemagne.

Ainsi s'opéra la liaison des maisons de Bourbon et d'Autriche, et la révolution politique qui changea les relations de tous les États européens, révolution funeste à l'époque où elle eut lieu, parce qu'elle entraîna Louis XV dans une guerre continentale, où furent absorbées les ressources qu'il aurait dû consacrer exclusivement à la marine. Cette alliance, à la vérité, procura plus tard une longue paix au

continent; mais ce fut aux dépens de la dignité de la France, descendue au second rang des nations. L'habileté du cabinet autrichien, la sottise ou la trahison du nôtre, l'économie de la reine de Hongrie, notre prodigalité insensée subordonnèrent le gouvernement français aux volontés de Marie-Thérèse, sans qu'il osât désormais tenter aucun effort pour limiter l'extension de la puissance autrichienne. La Russie s'agrandit et obtint une grande importance en Europe, et la malheureuse Pologne, abandonnée par la France, pencha dès lors vers sa ruine. Le revirement politique, opéré en 1756, est la première cause de la décadence des Polonais et de leur disparition finale du nombre des nations.

Reprenons les choses de plus haut.

La maison de Saxe n'était montée sur le trône de Pologne qu'à l'aide de la Russie. Soit par reconnaissance, soit par politique, elle resta attachée à cette dernière puissance. Pour assurer sa position, deux choses lui semblaient nécessaires : le maintien de l'anarchie, qui énervait la nation, et la protection de la Russie, qui imposait aux mécontents. Il existait cependant deux partis puissants qui voulaient, en améliorant la constitution, donner plus d'énergie à la nationalité polonaise; l'un, conduit par la famille Potocki, prétendait détruire l'influence des Russes en amoindrissant le pouvoir de la dynastie saxonne; l'autre, qui avait à sa tête les princes Czartoriski, cherchait le salut de l'État dans l'affermissement de l'autorité royale, voulait rendre la couronne héréditaire et augmenter ses prérogatives. Tous les deux abrogeaient cette loi de l'unani-

mité ou *liberum veto*, qui, dans les diètes, rendait toute amélioration impossible.

En 1752, l'Angleterre et la France envoyèrent chacune un ambassadeur à Varsovie, Georges II, le chevalier Williams, Louis XV, le comte de Broglie. Le premier se lia avec les princes Czartoriski, et leur promit de faire appuyer par la Russie et l'Angleterre la révolution qu'ils méditaient. Mais le but secret de sa mission n'était pas tant de servir la Pologne que d'obtenir une nouvelle garantie des possessions allemandes de Georges. Il avait pour instruction de réunir, dans une alliance commune, la Russie, la Saxe, la Pologne et la maison d'Autriche, afin qu'en cas de guerre, cent mille Russes pussent traverser la Pologne pour aller défendre l'électorat de Hanovre.

Le comte de Broglie arriva en Pologne avec le dessein d'opposer cette puissance à la Russie, et de donner assez de force à la république pour que les Russes ne pussent passer sur son territoire sans qu'elle le permît. Il se rapprocha du parti qui reconnaissait comme chef la famille Potocki, et particulièrement du comte Branicki, grand maréchal du royaume, vieillard vénéré. Une foule d'hommes courageux et de citoyens considérés se rangèrent sous la bannière de l'ambassadeur de France, et en trois ans de séjour à Varsovie, le comte de Broglie parvint à former un parti nombreux, et à forcer la cour de Saxe d'adhérer à ses vues. Il avait étendu ses correspondances dans tous les États voisins. Déjà les Suédois faisaient avancer leurs troupes en Finlande. Les Tartares et les Turcs semblaient se réveiller, et Frédéric contribuait à susciter contre les Russes cette formidable

ligue. Le comte de Broglie avait ouvert des relations avec les mécontents et la nation cosaque, il ne désespérait même pas d'exciter des soulèvements en *Hongrie*. En 1756, lorsque la guerre éclata, il se trouvait en mesure de former une confédération, qui, soutenue par les subsides de la France, et pourvue par elle d'armes et de munitions, eût délivré entièrement la Pologne du joug de la Russie.

Mais le traité de 1756, en subordonnant la France à l'alliance de l'Autriche avec la Russie, renversa toutes les mesures du comte de Broglie, et la Pologne ne reçut de notre cabinet aucun des secours qu'on lui avait promis.

Cependant le comte de Broglie resta inébranlable dans ses projets, comptant pour leur succès sur la correspondance secrète. Il représenta vivement à sa cour le danger de laisser les Russes, sous le prétexte de faire marcher leur armée contre le roi de Prusse, prendre pied en Pologne. La France s'alliant sans intérêt personnel aux deux cours impériales, pouvait leur dicter des lois, et les forcer à laisser les Polonais se confédérer. Mais le gouvernement français ne mit aucune borne à son désir d'obliger les alliés de l'Autriche, et le comte de Broglie, compromis par les intrigues du comte de Bruhl, fut rappelé. Ses successeurs eurent ordre de faire concourir les Polonais aux vues de la Russie et aux seuls intérêts d'Auguste III.

La correspondance secrète continua néanmoins, et embarrassa la politique française durant tout le reste du règne de Louis XV. Le roi n'osant prendre un parti, laissait, d'un côté, son ministre donner des

ordres absolus, et de l'autre, il permettait à l'agent de la correspondance secrète d'imprimer en son nom une direction opposée. Il abandonnait à ceux qui recevaient ces instructions contradictoires le choix de la conduite à suivre, et à la fortune le soin des événements¹.

A l'époque du traité de 1756, le prince de Conti renonça à la direction de la correspondance secrète. Elle fut, pendant quelque temps, confiée par le roi à Tercier, premier commis des affaires étrangères. Celui-ci étant mort, le roi en chargea le comte de Broglie. Nous verrons plus tard combien ce témoignage de la confiance du souverain lui attira de persécutions.

Pendant que le traité avec l'Autriche se concluait à Versailles, le duc de Duras, ambassadeur à Madrid, s'efforçait d'engager l'Espagne à prendre parti dans notre querelle avec l'Angleterre. L'Espagne possédait quarante et un vaisseaux de ligne, treize frégates et neuf autres bâtiments armés. Ces forces réunies aux escadres de Louis XV et aux vaisseaux de la compagnie des Indes, eussent balancé celles de la marine de la Grande-Bretagne. Mais dès 1750, la prévoyance des Anglais avait éloigné les causes les plus actives de rupture avec l'Espagne, en renonçant au traité de l'Assiento et au vaisseau de permission. Les ouvertures du duc de Duras furent reçues froidement à Madrid.

L'union de la France et de l'Autriche plaçait l'Italie en dehors de tous les débats. Comme le roi

¹ Ce qui a rapport ici aux affaires de la Pologne est tiré en partie de *l'Histoire de l'anarchie polonaise*, par Rulhière.

de Sardaigne ne pouvait s'agrandir qu'au moyen de la mésintelligence de ces deux puissances, il reconnut qu'il n'avait rien à gagner à la guerre qui allait commencer, et il s'enferma dans une exacte neutralité. Toutefois, un nuage s'éleva entre le cabinet de Versailles et celui de Turin, au sujet de l'arrestation d'un fameux contrebandier, Mandrin, saisi sur le territoire de Savoie par les douaniers français. Le roi de Sardaigne se plaignit. Louis XV envoya le comte de Noailles lui faire réparation, et cette discussion n'eut pas de suite.

Au nord, la coalition contre le roi de Prusse trouva de nouveaux partisans. L'Angleterre et Frédéric lui-même s'étaient vainement flattés que les guinées l'emporteraient sur la haine que la Russie avait vouée à ce prince. La czarine resta son ennemie ; la guerre qu'elle lui fit l'ayant brouillée avec l'Angleterre, cette dernière puissance ne put continuer à la soudoyer pour défendre le Hanovre et venir ensuite insulter nos frontières.

Le Danemark était froidement avec Frédéric.

Après la mort de Charles XII, les Suédois avaient restreint l'autorité de leur roi. Le sénat de Stockholm gouvernait ; M. d'Avrincourt, ambassadeur de France, exerçait une grande influence sur cette assemblée, en lui inspirant la crainte que la reine de Suède, sœur du roi de Prusse, n'engageât son frère à intervenir pour limiter son pouvoir. Cette crainte acquit de la consistance à la suite d'une tentative de quelques seigneurs pour relever le pouvoir royal. Par ordre du sénat, ils furent arrêtés et décapités.

Les inimitiés de la Hollande contre nous s'étaient apaisées depuis la mort du stadhouder. Cette république de négociants prévit que la guerre maritime la rendrait l'intermédiaire du commerce entre la France et les autres peuples. Après avoir calculé les profits qu'elle en espérait, elle refusa nettement de s'associer aux passions de l'Angleterre.

Telle était la situation de l'Europe en 1756. Un souverain, borné dans son territoire, mais grand par le génie, luttera contre les trois plus redoutables puissances du continent. Marie-Thérèse s'efforcera de lui rendre les calamités qu'il fit peser sur elle, et le monde aura de nouveau le sublime spectacle de l'intelligence humaine aux prises avec l'infortune, et finissant par en triompher.

Pour la France, tout sera honte et désastre. C'est dans son sein que Frédéric trouvera ses plus sûrs alliés. Le philosophisme sera son auxiliaire; car, un des caractères qu'il imprime à son époque, est le dénigrement de la patrie, l'exaltation de l'étranger. Des guerriers philosophes combattront mollement et avec répugnance un roi philosophe.

Le sang des peuples va couler dans les quatre parties du monde, et la nature semble annoncer les malheurs qui affligeront les nations. Les fleuves débordent; la mer envahit ses rivages¹; des tremblements de terre ébranlent les cités; les villes de Maroc, de Fez et de Méquinez sont en partie ren-

¹ La mer sortit de son lit près de Cadix, inonda toutes les campagnes environnantes. Le fils unique de Louis Racine, dont les talents et les qualités faisaient honneur au beau nom qu'il portait, y trouva la mort.

versées ; celle de Lisbonne est détruite, vingt mille personnes périssent sous ses ruines ; le feu sort de la terre pour consumer les débris des édifices, et les secousses se prolongent au loin et sont ressenties jusqu'en France.

Souvent on a vu les révolutions du globe précéder les grands mouvements des sociétés humaines. Inutiles présages ! les passions l'emportent, et un million d'hommes périront pour des querelles qui ne sont pas les leurs, avant que leurs chefs consentent à faire cesser les calamités d'une guerre inutile et sans résultat.

CHAPITRE V.

GUERRE DE SEPT ANS. — ÉVÉNEMENTS ARRIVÉS EN FRANCE
PENDANT CETTE PÉRIODE.

Guerre de sept ans. Prise de Mahon et du fort Saint-Philippe. La marine française remporte des avantages. L'insubordination se glisse dans ses rangs. — Les Anglais fusillent l'amiral Byng. Montcalm bat les Anglais au Canada. Dans l'Inde, ils sont chassés de Calcutta. — Le roi de Prusse demande compte à Marie-Thérèse de ses armements. Réponses évasives de cette princesse. Frédéric entre en Saxe, prend Dresde, gagne la bataille de Lowositz sur les Autrichiens, et fait mettre bas les armes à l'armée saxonne. — La France se décide à jouer un rôle principal dans la guerre continentale. — Mauvais état des finances. — Querelles avec le parlement. Agitation des esprits entretenue par les variations du gouvernement qui sévit, tantôt contre le clergé, tantôt contre les magistrats. — Séchelles, contrôleur général. — Augmentation des impôts. — Lit de justice, remontrances de la cour des aides. — Tendance des parlements à s'unir pour former un parlement unique divisé en classes. — Nouveau règlement pour la discipline intérieure du parlement de Paris. — Mécontentement public. — Cent quatre-vingts magistrats donnent leur démission. — Attentat de Damiens. Effroi du roi. Louis XV charge la grand'chambre de le juger. — Il veut renvoyer madame de Pompadour. La favorite reste et devient plus puissante que jamais. — Condamnation de Damiens. Son supplice. — Disgrâce de d'Argenson et de Machault. — Paulmy, ministre de la guerre; Moras, de la marine. — Le roi, excité par madame de Pompadour et le comte de Stainville, signe un traité qui rend plus intime son alliance avec la reine de Hongrie. — Coalition contre le roi de Prusse. Sa perte paraît certaine. Il se rapproche de Voltaire et cajole le parti philosophique. — Campagne du duc de Cumberland. Bataille d'Hastenbeck gagnée par le maréchal d'Estrées. Il est remplacé par Richelieu. — Frédéric gagne la bataille de Prague. Peu de jours après il perd une autre bataille contre Daun. — Cumberland recule devant Richelieu jusqu'à Stade. — Capitulation de Closter-Seven. —

Frédéric a la pensée du suicide. Il reprend courage et parvient, à force de flatteries, à décider Richelieu à l'inaction. — William Pitt arrive au ministère, et gouverne les affaires en Angleterre. Il donne une nouvelle et forte impulsion aux opérations maritimes. — Les Anglais devant Rochefort. Leur expédition contre Louisbourg. Montcalm poursuit ses succès au Canada.

1756. L'indignation excitée en France par les déprédations des Anglais, donna aux premières opérations de la guerre un ensemble et une vigueur qui semblaient présager de grands succès. Trois flottes furent en peu de temps équipées à Brest, à Rochefort et à Toulon. Deux armées se rassemblèrent, une de quatre-vingt mille hommes sur les bords de l'Océan, une seconde moins nombreuse sur ceux de la Méditerranée. Le maréchal de Belle-Isle commandait la première, le maréchal de Richelieu la seconde. Dans les ports de l'Océan, on construisait à la hâte une foule de bateaux de transport. La fière Angleterre, si hautaine dans ses relations avec les autres peuples, trembla pour sa propre sûreté et sa nouvelle dynastie se sentit encore une fois mal affermie. Incertaine des dispositions de ses sujets, elle se crut obligée de chercher dans des secours étrangers sa sécurité contre l'imminence d'une invasion. De toute part elle entendait murmurer que le peuple était sans armes, qu'il manquait de chefs, de discipline, de forces réelles. Georges II réclama les six mille hommes que les Hollandais devaient lui fournir en cas de guerre. Il n'obtint qu'un refus. Son parlement l'autorisa alors à faire débarquer dix mille Hanovriens et Hessois, et la présence de ces étrangers, en éveillant la suscepti-

bilité nationale, augmenta encore le mécontentement. Une portion des forces navales de la Grande-Bretagne était disséminée dans toutes les parties du monde, et l'incertitude des mouvements des flottes françaises tenait en échec celles qui étaient demeurées en Europe. Que serait-il advenu si la France, profitant des inquiétudes et du découragement de la nation anglaise, eût jeté sur ses côtes une armée nombreuse? Mais les démonstrations faites sur les rivages de l'Océan n'avaient, comme précédemment, qu'un but, celui de faire prendre le change aux Anglais, et de distraire leur attention d'une expédition qui se préparait à Toulon.

Le 12 avril, sous les ordres de La Galissonnière, une escadre de douze vaisseaux de ligne, cinq frégates, cent cinquante bâtiments de transport portant douze mille hommes, commandés par le maréchal de Richelieu, sort du port de Toulon. Elle arrive le 17 devant l'île de Minorque et y débarque sans obstacle. L'armée s'empare de la ville de Citadella, marche à Mahon, qu'elle trouve abandonnée, et investit le fort Saint-Philippe, regardé comme imprenable, et où les Anglais avaient concentré leurs troupes.

Le siège durait depuis un mois, lorsque l'amiral Byng paraît à la tête d'une flotte anglaise. Le marquis de La Galissonnière, quoique inférieur en nombre, n'hésite pas à le combattre. Les deux escadres se rencontrent le 20 mai. Byng suit strictement les règles de la tactique. L'amiral français, plus hardi, attaque avec moins d'ordre et plus de vigueur; son audace est couronnée de succès. La

flotte anglaise, désarmée, s'éloigne et va se réfugier sous le canon de Gibraltar.

Cette victoire n'amenait pas la reddition de la forteresse dont les approches étaient défendues par des rochers qui rendaient l'ouverture de la tranchée impossible et le canon sans effet. L'armée française commençait à éprouver l'influence d'un climat brûlant. La chaleur, la débauche et l'ivrognerie développaient des maladies. Richelieu se décide à tenter un assaut sur les ouvrages avancés de la place. Dès que le bruit s'en répand dans le camp, la gaieté se manifeste et remplace le découragement. Le maréchal fait mettre à l'ordre que tout homme qui s'enivrera sera privé de l'honneur de monter à l'assaut. Aussitôt l'intempérance disparaît; l'honneur a parlé, il règne sans partage. Au signal de leur chef, ces braves s'élancent contre les ouvrages avancés; mais les échelles sont trop courtes; les grenadiers montent sur les épaules les uns des autres; rien ne peut résister à leur impétuosité; tous les ouvrages sont successivement emportés. Le soir la garnison du fort capitule.

Ce qu'il y avait de merveilleux dans cet exploit fut bien reconnu, lorsque le maréchal voulut essayer de faire recommencer l'escalade qui avait si glorieusement réussi quelques jours auparavant. Les soldats, que la gloire n'excitait plus, ne parvinrent point à gravir les fortifications.

Le vainqueur de Mahon se hâta de revenir à la cour pour jouir de son triomphe. La capitale se livrait à la joie. La cour se montra froide; car madame de Pompadour était alors mécontente du maréchal, qui avait

refusé la main de sa fille pour son fils, le duc de Fronsac. Le roi se contenta de lui dire : « Vous voilà, monsieur le maréchal; comment avez-vous trouvé les figues de Minorque ? on dit qu'elles sont bonnes. »

En Angleterre, où rien ne comprime l'expression de l'opinion publique, le mécontentement s'exhala plus vivement que la satisfaction ne s'était montrée en France. L'amiral Byng fut arrêté et traduit devant un conseil de guerre. L'orgueil britannique se sentait profondément blessé. Sur toutes les mers, la marine anglaise luttait avec désavantage contre la marine de la France.

A la Martinique, où venait d'arriver, le 11 mars, une petite escadre française sous les ordres de M. d'Aubigny, un vaisseau anglais de soixante-quatre canons est pris par la frégate *l'Atalante*, de trente canons, commandée par Duchaffault. D'Aubigny ne se mêla pas à l'action, afin d'en laisser tout l'honneur à la frégate.

Le 17 avril suivant, deux frégates, l'une de quarante canons, et l'autre de vingt-quatre, attaquent, dans les parages de Rochefort, un vaisseau anglais de cinquante canons, et une frégate de trente, les mettent hors de combat et les obligent à prendre la fuite. Maureville, l'un des capitaines français, avait eu le bras emporté dès la première volée. Retenu par sa blessure dans l'entre-pont, il conservait assez d'énergie pour animer encore son équipage; il lui criait sans cesse : « Courage, mes amis, grand feu, je défends d'amener. »

La France, par une distribution habile de ses forces de mer, tenait en échec celles de l'Angleterre.

Outre les escadres de La Galissonnière et de d'Aubigny, une autre de quatre vaisseaux et deux frégates, sous les ordres de Périer, garantissait les Iles sous le Vent. Kersaint, à la tête de trois vaisseaux, deux frégates et un brick, cingla vers la Guinée, détruisit les vaisseaux négriers des Anglais, rasa leurs forts et leurs comptoirs, et rallia ensuite près de Saint-Domingue l'escadre de Périer. Dans le même temps, Baussier, avec trois vaisseaux armés en flûte et trois frégates, conduisait au Canada des troupes et un habile général, le marquis de Montcalm, qui succédait à Dieskau. Douze vaisseaux de ligne ayant pour amiral le maréchal de Conflans, restaient à Brest pour inquiéter les Anglais par la menace d'une prochaine descente.

Ces sages combinaisons qui honorent Machault, ne furent pas aussi nuisibles aux Anglais qu'on devait s'y attendre. La cause en doit être attribuée à l'affaiblissement de la discipline. Les ressorts du gouvernement tendaient à se relâcher, et une fatale insubordination s'apercevait déjà dans le corps de la marine. Ce corps se composait d'officiers d'origine différente : d'abord de gentilshommes appelés exclusivement pendant la paix au commandement des vaisseaux et désignés sous le nom d'officiers rouges, et ensuite d'officiers sortis de la bourgeoisie. Ces derniers étaient employés ordinairement dans les ports ; mais en temps de guerre, on les admettait au service actif.

Lorsqu'une flotte était commandée par un amiral qui appartenait à la seconde classe, les officiers rouges n'obéissaient pas, ou obéissaient mal. C'est

ainsi que l'escadre de Périer se trouva paralysée dans tous ses mouvements.

Baussier, engagé seul contre le feu des deux vaisseaux anglais, fait inutilement des signaux pour appeler à son secours le vaisseau *l'Illustre*, commandé par Montalais, et la frégate *la Licorne*, dont La Rigaudière était le capitaine. Ces officiers prennent, pour se dispenser d'obéir, le prétexte d'un calme qui, disent-ils, les empêche d'avancer. Baussier aurait été obligé d'amener son pavillon, si une frégate, *la Sirène*, n'était venue prendre part au combat.

Les officiers rouges avisèrent de plus qu'il était au-dessous de leur dignité de convoyer des flottes marchandes, et ils s'acquittèrent de cette tâche avec une telle négligence que, dès cette première année de guerre, le commerce éprouva des pertes réitérées. Les coupables, lorsqu'ils trouvaient un appui à la cour, n'étaient ni punis ni même recherchés. Pendant la guerre de 1741, et sous le ministère de Maurepas, la marine royale succomba en défendant avec opiniâtreté les flottes marchandes qui, presque toutes, furent sauvées. Mais le gouvernement avait passé dans les mains d'une femme capricieuse et légère, qui ne jugeait les choses les plus importantes qu'au point de vue de ses préférences ou de ses intérêts personnels.

Les Anglais n'agissaient pas ainsi. Ils placèrent tout d'abord leurs amiraux entre la victoire et l'échafaud. Byng fut condamné à mort et exécuté, quoique ses juges l'eussent recommandé à la clémence du roi. Cet exemple terrible ranima le moral

des marins anglais abattu par les revers. La fortune leur redevint fidèle aussitôt qu'ils furent convaincus qu'il fallait vaincre ou périr.

Toutefois, pendant l'année 1756, elle ne fut pas plus favorable à leurs armes sur terre que sur mer. Au Canada, les Français, secondés par les Iroquois, s'étaient emparés du fort Bulle, où les Anglais avaient entassé de nombreux approvisionnements. La guerre prit une activité nouvelle à l'arrivée de Montcalm. Le fort Oswego, sur le lac Ontario, et celui de Saint-Georges, sur le lac du Saint-Sacrement, sont enlevés en peu de temps. Ce dernier était regardé comme le boulevard des possessions anglaises dans l'Amérique du nord. Vandreuil décida cette conquête en passant à la nage, à la tête d'un corps de Canadiens, la rivière de Chavoguen, et en séparant ainsi les Anglais de leur réserve. On leur prit sept navires armés en guerre, une nombreuse artillerie et une immense quantité de munitions. Montcalm ne perdit que peu de monde.

Dans l'Inde, les naturels du pays, aidés par Bussy, chassèrent les Anglais de Calcutta et firent éprouver au commerce de cette nation une perte de plus de cinquante millions.

Les Français reparurent en Corse dont les Anglais projetaient de s'emparer pour se dédommager de la perte de Minorque. Un traité conclu, au mois d'août, avec la république de Gênes, autorisa la France à mettre garnison dans cette île pour en garder les côtes.

Tandis que les destinées de deux nations rivales se balançaient sur l'Océan, en Amérique et en Asie,

la guerre allait désoler l'Allemagne. Frédéric avait une armée nombreuse, aguerrie, admirablement disciplinée. Il se crut assez fort pour demander compte à Marie-Thérèse des armements qu'elle ordonnait dans ses États. Cinquante mille Russes se rassemblaient en Livonie; l'armée de Saxe, forte de dix-huit mille hommes, devait être portée à quarante mille; plusieurs corps autrichiens se réunissaient en Bohême et en Moravie. Le roi de Prusse ne pouvait douter que toutes ces troupes, augmentées et exercées pendant l'hiver, ne l'attaquassent de concert au printemps. Il se décida à les prévenir. Au mois de juillet, il fit demander à Marie-Thérèse une déclaration positive de ses intentions. Cette princesse répondit : « Dans l'état critique où sont les affaires de l'Europe, je juge nécessaire de prendre, pour ma propre sûreté et pour celle de mes alliés, des mesures qui n'ont pour objet de nuire à personne. » Une réponse aussi vague ne pouvait satisfaire le roi de Prusse. Il en sollicita une plus catégorique. Il est informé, dit-il, que la reine de Hongrie a conclu une alliance offensive avec la cour de Russie contre lui; que les deux impératrices doivent l'attaquer inopinément; l'Autriche, avec cent vingt mille hommes, la Russie avec quatre-vingt mille. En conséquence, il se croit en droit d'exiger une déclaration formelle et catégorique, consistant dans une assurance que Sa Majesté l'impératrice reine n'a aucune intention d'attaquer Sa Majesté prussienne, ni cette année ni la suivante. La cour de Vienne répliqua en se plaignant des préparatifs que le roi de Prusse faisait de son côté. Elle

ajouta : Que le traité avec la Russie était purement défensif ; qu'elle n'avait pas conclu d'alliance offensive ; que, bien que la situation politique où se trouvait l'Europe l'eût forcée d'armer, elle n'avait pas l'intention de rompre le traité de Dresde, mais qu'elle ne voulait pas s'engager par une promesse à ne point agir selon que l'exigerait l'occasion.

A peine cette dernière réponse est-elle parvenue à Berlin, que trois armées prussiennes pénètrent en Saxe par des points différents (10 septembre) ; et se concentrent sous les murs de Dresde. L'armée saxonne, trop faible pour résister à un pareil torrent, s'enferme dans les rochers de Pirna et s'y fortifie. Elle y est bloquée immédiatement par les Prussiens, et bientôt la disette se fait sentir. Frédéric entre dans Dresde, et malgré la résistance de la reine de Pologne, électrice de Saxe, il fait enfoncer les portes des archives de l'électorat. Il y trouve l'original du traité d'alliance conclu en 1746, entre Marie-Thérèse, Élisabeth et Auguste, et il se hâte de publier dans toute l'Europe ce document qui justifie son invasion.

Cependant les Autrichiens s'ébranlent et ils marchent au secours des Saxons sous la conduite du maréchal Braun. Frédéric s'avance et entre en Bohême. Les deux armées se rencontrent dans la plaine de Lowositz et la victoire reste aux Prussiens.

Les Saxons étaient sortis de leur camp de Pirna dans l'espoir de faire une trouée et de rejoindre l'armée autrichienne. Cernés de toutes parts, ils sont obligés de mettre bas les armes. Frédéric les incorpore dans ses régiments, délivre des passe-

ports à Auguste III et lui envoie des chevaux de poste.

L'habile tactique du roi de Prusse avait éloigné le danger qui le menaçait. La conquête de la Saxe justifiée par le traité de 1746 et par la malveillance continue de l'électeur à son égard, lui procurait d'immenses avantages. Il éloignait de ses provinces le théâtre de la guerre pour le placer sur le terrain de l'ennemi; la Saxe devenait pour lui une place d'armes, d'où il tirera de l'argent, des vivres, des soldats, des munitions de toute espèce, sans fouler ses propres sujets. Le génie a des ressources imprévues qui étonnent les hommes ordinaires et déjouent leurs combinaisons. Nous en verrons de nombreux exemples dans cette guerre.

L'invasion de la Saxe par les Prussiens autorisait l'Autriche à réclamer de la France le secours de vingt-quatre mille hommes stipulé par le traité du 1^{er} mai. Il se passa alors quelque chose d'étrange. Des objections s'élevèrent dans le conseil contre le contingent à fournir à l'Autriche, et pour les résoudre, on se décida à devenir partie principale dans la guerre. Ces vingt-quatre mille hommes, disait-on, ne seraient que des otages dans les mains de l'impératrice, on les placerait toujours à l'avant-garde, où ils se fondraient rapidement. Le recrutement en deviendrait difficile et la dépense énorme. Il sembla plus à propos d'envoyer quatre-vingt mille hommes en Westphalie attaquer les possessions du roi de Prusse, et conquérir ensuite l'électorat de Hanovre. En même temps vingt-quatre mille hommes se concentreraient sur le Rhin.

Cette combinaison si favorable à la maison d'Autriche, fut inspirée à madame de Pompadour par sa *bonne amie* Marie-Thérèse. Louis XV l'adopta dans la fausse persuasion que la perte de l'électorat de Hanovre déterminerait Georges II à faire la paix.

Alors on déploya autant d'ardeur pour détruire la puissance de Frédéric qu'on en avait montré en 1741 pour l'élever. Les gens imprévoyants et à petites vues qui dirigeaient la politique de la France n'hésitèrent pas à se rendre complices de l'intervention armée de la Russie dans les affaires de l'Europe. Ils envoyèrent à Pétersbourg le marquis de L'Hôpital pour hâter l'entrée des Russes en Allemagne.

A l'arrivée d'Auguste III à Varsovie, les deux factions rivales qui divisaient le royaume avaient proposé à l'envi un secours de cent mille Polonais pour recouvrer la Saxe. Elles envoyèrent de concert des députés à Vienne et à Versailles chargés de transmettre cette proposition et de faire sentir aux ministres de Marie-Thérèse et de Louis XV le danger de laisser la Pologne désarmée au milieu de la conflagration générale. Mais Bruhl redoutait surtout la réunion des Polonais que la confraternité militaire aurait pu conduire à une confraternité politique. Il préféra une armée moscovite, et ses intrigues parvinrent à faire rejeter les offres des envoyés de la république.

Le gouvernement français, obligé de pourvoir à la fois aux frais d'une guerre maritime et d'une guerre continentale, se trouvait sous le rapport financier

dans une position fort inférieure à celle de la Prusse et de l'Autriche.

Frédéric, aussi habile administrateur que grand guerrier, avait employé les loisirs de la paix à des améliorations de tout genre. Il ouvrit à ses sujets de nouvelles sources de prospérité qui tournèrent aussi au profit de son trésor. Il dessécha des marais, défricha des terres incultes, bâtit des villes, établit sur la Baltique des ports destinés à servir d'abri aux navires marchands. La population de ses États s'accroissait rapidement et les revenus de sa couronne avaient augmenté de douze cent mille écus par an.

Marie-Thérèse ne se montrait pas moins soigneuse de bien gouverner. Elle réforma les abus dans toutes les branches de l'administration et un nouveau système de finances fut créé. Les revenus annuels de la maison d'Autriche, qui, du temps de Charles VI, ne montaient pas à trente millions de florins, s'élevèrent à cinquante-six millions, malgré la perte du royaume de Naples et de la Silésie. En même temps l'impératrice introduisit dans l'armée une discipline plus exacte. Chaque année, des camps se rassemblèrent dans les provinces; elle y paraissait pour animer les troupes par sa présence et les encourager par ses libéralités.

En France où les profusions ne connaissaient ni termes ni limites, les combinaisons de Machault pour créer un fonds d'amortissement tombèrent avec lui. On prévoyait la nécessité de demander au peuple de grands sacrifices; mais on redoutait l'opposition des parlements. Cette résistance présumée irritait le roi, mécontent d'ailleurs de la vio-

lence que la magistrature, malgré le silence qu'il avait imposé, continuait à déployer contre les actes du clergé. Le parlement de Paris venait de condamner la lettre encyclique de Benoît XIV, cette lettre conciliante écrite par le pape aux évêques sur la demande de Louis XV.

N'osant se débarrasser brusquement de l'intervention des magistrats, le roi résolut dès cet instant de la restreindre. Le moyen proposé fut d'augmenter les prérogatives du grand conseil. Ce tribunal, sans juridiction et sans territoire, n'avait d'autres attributions que de prononcer sur les règlements de juges et les évocations, et de juger les procès concernant les bénéfices ecclésiastiques. Le roi, par une déclaration, lui départit le privilège de transmettre directement ses arrêts aux tribunaux inférieurs et d'en exiger l'obéissance.

L'émotion du parlement en apprenant cette innovation est vive et profonde. On rédige des remontrances. Le roi embarrassé répond qu'il n'a pas entendu restreindre les prérogatives de son parlement. Cependant le grand conseil veut jouir du nouveau droit qui lui est concédé. Ses actes sont cassés par des arrêts du parlement. Des arrêts du grand conseil cassent à leur tour ceux du parlement. Celui-ci indique une séance solennelle à laquelle les pairs sont invités. Le roi leur fait défense d'y paraître. Nouvelle discussion sur les droits de la pairie. Le parlement porte au roi des remontrances à ce sujet. Les pairs rédigent une requête que le roi refuse de lire. Les parlements de Bordeaux et de Rouen prennent parti pour celui de Paris. Plusieurs magistrats

de ces deux cours sont exilés. Le parlement de Paris fait acte de souveraineté, en rendant, le 6 avril, un arrêt de règlement fixant le degré d'obéissance que les baillis, sénéchaux et autres juges de son ressort doivent aux arrêts, mandements et ordonnances du grand conseil. En définitive la question demeure indécise.

Le parlement et le clergé, tour à tour soutenus ou abandonnés par le gouvernement, mesuraient sa faiblesse et tenaient peu de compte de ses ordres. Nous avons vu la condamnation de la lettre encyclique de Benoît XIV. Le parti janséniste nombreux dans le parlement ne s'en tint pas là. Il obtint un arrêt qui déclara nul, et de nul effet le décret de la Sorbonne du 15 décembre 1729 par lequel la faculté de théologie de Paris acceptait la constitution *Unigenitus*. Cet arrêt est cassé par un arrêt du conseil. Peu après l'archevêque de Paris, exilé à Conflans, monte en chaire et lit un mandement qui prononce l'excommunication contre les opposants à la bulle et contre les personnes qui liraient ou garderaient dans leurs maisons les arrêts du parlement relatifs à cette bulle.

Ces querelles entretenaient dans les esprits une agitation confuse. Il y avait débat entre les juridictions. Une division intestine partageait le sacerdoce et la magistrature. Celle-ci ne gardait aucune mesure, et en suspendant le cours de la justice, elle animait les sujets contre la royauté qui ne savait réprimer les excès ni des uns ni des autres. La France ne se sentant plus gouvernée, se divisait en partis dont les passions tendaient sans cesse à secouer un

joug plus tracassier que pesant, et l'esprit d'insubordination se glissait dans toutes les classes. Tel était l'état politique du pays lorsque la guerre survint.

Quoique les finances fussent obérées, le contrôleur général Séchelles affirma à Louis XV qu'on pourrait subvenir pendant quatre ans aux frais de la guerre sans surcharger les peuples. Cependant on établit immédiatement un second vingtième ; quatre millions furent ajoutés aux tailles et à la capitation ; on prolongea les deux sous pour livre du dixième et plusieurs droits qui touchaient au terme fixé pour leur durée. Une portion du produit des octrois des villes fut appliquée aux besoins du trésor. Le gouvernement se procura quarante millions, en élevant de quarante à soixante le nombre des fermiers généraux dont le cautionnement individuel était de deux millions.

Quand les édits bursaux furent communiqués au parlement, cette cour trouva, non sans raison, que l'époque où les nouveaux impôts cesseraient d'être exigibles ne se trouvait pas suffisamment déterminée. Il rédigea des remontrances que le roi refusa d'entendre. Les besoins du trésor devenaient urgents, et Louis XV se décida à faire enregistrer les édits dans un lit de justice où il déploierait tout l'appareil de la majesté royale.

Cette cérémonie eut lieu à Versailles de la manière accoutumée. Le chancelier lut les édits et en développa les motifs. Quand il eut fini de parler, tous les membres du parlement se mirent à genoux jusqu'à ce que le chancelier dît : « Le roi permet

qu'on se lève. » Le premier président, prenant aussitôt la parole, observa d'un ton humble, qu'une délibération libre était nécessaire avant la promulgation des actes de la volonté royale et de ses lois. Les gens du roi, intimidés, parlèrent dans le même sens, mais avec plus de réserve encore, et finirent par requérir l'enregistrement. Le chancelier fit la ronde en recueillant, pour la forme, l'avis de Messieurs, et les édits furent enregistrés de l'*exprès commandement du roi*.

Ainsi se termina cette séance royale. Le parlement, suivant son usage, protesta le lendemain contre l'enregistrement, se fondant sur ce que le développement des opinions n'avait pas été libre. Cependant les édits furent exécutés et les nouvelles impositions se levèrent sans difficulté.

La cour des aides, dirigée par M. de Malesherbes, qui était alors son premier président, se montra plus avisée : elleregistra immédiatement les édits, mais ensuite elle rédigea des remontrances pleines de respect, de patriotisme et de raison, sur la durée indéfinie des nouveaux impôts et sur leur mode de perception. M. de Malesherbes réclamait surtout avec force contre le vingtième d'industrie. « Une taxe, qui se répartirait sur tous et un chacun de vos sujets, dans la proportion de leurs biens et de leurs facultés, dit-il, serait sans doute la plus juste et la plus égale ; mais elle devient plus onéreuse que toutes les autres, quand elle est fixée sur des estimations idéales et trop éloignées de la justice.

« Or, quelle justice peut-on attendre, quand le travail du laboureur, l'industrie du fabricant, le

crédit du négociant deviennent des objets d'imposition?.....

« Il a fallu recourir à des évaluations arbitraires, et ceux qu'on a cru devoir astreindre au vingtième d'industrie sont obligés d'attendre leur sort d'une décision qui ne peut être rendue que sur des estimations incertaines.

« C'est à des ministres subalternes qu'est commise l'évaluation des facultés et de l'industrie du malheureux artisan, et eux-mêmes ne peuvent procéder à cette estimation que sur le rapport de quelques hommes d'un rang encore inférieur, auxquels ils sont forcés d'accorder leur confiance.

« Tel est, Sire, l'état où sont réduits les commerçants et les artisans de votre royaume.

« C'est sur eux que porte en entier cette imposition que nous ne craignons point de nommer odieuse, et dont nous osons vous demander la suppression.

« Ceux d'entre eux dont la fortune est plus considérable sont obligés aujourd'hui de cacher soigneusement un gain légitime pour échapper aux régisseurs de vos droits, ou de s'exposer à une taxe exorbitante, s'ils veulent soutenir ce crédit qui fait quelquefois toute leur richesse.

« Les citoyens dont nous défendons ici les intérêts, sont ceux qui, par un travail assidu, des risques continuels et des combinaisons presque infinies, ont trouvé le moyen de faire goûter nos arts aux nations étrangères et de nous enrichir du produit de leur luxe ; ce sont eux qui entretiennent une cir-

culatlon d'espèces et de denrées entre la métropole de vos États et vos colonies.

« C'est avec la confiance la plus respectueuse, Sire, que nous avons osé vous présenter ces observations ; nous les avons crues dignes de frapper un grand roi. »

Louis XV accueillit avec bienveillance les remontrances de la cour des aides. Il persévéra dans le mode de perception du vingtième, mais il déclara que les nouveaux impôts cesseraient d'être exigibles le jour où finiraient les hostilités.

Plusieurs parlements imitèrent celui de Paris dans sa résistance. A Rouen et à Bordeaux, ils avaient suspendu le cours de la justice. On apercevait dans la magistrature du royaume une tendance à l'unité, et dans chaque cour, le désir d'augmenter sa force particulière de celle d'une association générale. Il fut proposé de ne former de toutes ces cours qu'un seul corps qui prendrait le nom générique de parlement du royaume, et qui se diviserait en autant de classes qu'il existait alors de cours souveraines. On eût qualifié de première classe le parlement de Paris où siégeaient les pairs. La magistrature devenait ainsi les États généraux permanents de la France. Des hommes sans mission du peuple se constituant, néanmoins, les arbitres de ses destinées, auraient élevé une puissance d'autant plus redoutable, qu'à la prérogative de sanctionner la loi, ils eussent joint la faculté de la faire exécuter à leur guise.

C'est une chose remarquable que l'affaissement moral de l'autorité royale à cette époque. Un pouvoir n'est fort que quand il est respecté, et sou-

vent même le respect supplée à la force ; il domine, il fascine les résistances ; car un pouvoir qui a conquis l'estime des peuples, devient dès lors national, et l'opposition qu'on élève contre lui manque de point d'appui. Louis XV possédait des moyens de gouvernement aussi énergiques que ceux de son bisaïeul. Le grand roi n'avait jamais eu à lutter contre son parlement, où siégeaient les hommes les plus éclairés de l'Europe. Son successeur soutint contre le sien une guerre perpétuelle. Il déploya des sévérités inusitées avant lui, et chaque combat devint un échec pour sa puissance.

La cour s' alarma des dispositions de la magistrature, et on se décida à sévir contre le parlement de Paris, et à lui imposer une organisation nouvelle. Un lit de justice fut convoqué dans la capitale le 13 décembre. Le roi y fit enregistrer trois déclarations.

La première décide qu'on doit recevoir avec soumission la bulle *Unigenitus*, sans lui reconnaître cependant le caractère d'une règle de foi ; que les évêques ont le droit d'enseigner les peuples, en ne s'écartant pas des préceptes de la charité ; que les réclamations relatives aux refus des sacrements seront jugées par les tribunaux ecclésiastiques, sauf l'appel comme d'abus, si le cas y échoit. La même déclaration accorde une amnistie générale pour le passé, et annule toutes poursuites d'écrits et jugements au sujet de la bulle et des refus de sacrements.

Un nouveau règlement pour la discipline intérieure du parlement était l'objet de la seconde déclara-

tion. La grand'chambre connaîtra seule de la police du royaume. Elle autorisera la réunion des chambres, qui ne pourra avoir lieu sans sa permission. Nulle dénonciation n'aura de valeur, que si elle est faite par le procureur général. Tous les édits seront enregistrés immédiatement après les remontrances permises. Les membres du parlement n'auront voix délibérative dans l'assemblée générale des chambres, qu'après deux ans d'exercice. Enfin, la suspension de la justice est défendue sous peine de désobéissance.

Le dernier édit supprimait les troisième et quatrième chambres des enquêtes.

Une foule immense encombrait les avenues du palais. Elle reçut le roi sans acclamations, et, lorsqu'il sortit de la séance, il trouva la consternation peinte sur tous les visages.

Quand la constitution d'un peuple n'établit pas des défenseurs légaux de ses libertés et de ses intérêts, il s'attache avec passion aux hommes qui s'en arrogent le titre, et les mesures qui les frappent l'irritent d'autant plus, qu'elles lui semblent la sanction définitive de sa servitude.

Le lendemain de la séance royale, cent quatre-vingts membres du parlement donnèrent leur démission. Il ne resta que les présidents et quelques conseillers. Ainsi, le cours de la justice allait se trouver de nouveau suspendu par insuffisance du nombre des juges.

Le roi fut étonné d'un résultat qu'il n'avait pas prévu. Néanmoins, il résista aux instances que lui fit la grand'chambre pour le supplier de

retirer ses déclarations, et il accepta les démissions données.

Tout resta tranquille au parlement et au dehors. Mais la douleur des Parisiens se manifesta bientôt en expressions de colère. Le roi était hautement qualifié du nom de tyran. On se racontait la turpitude de ses mœurs. La favorite était couverte d'imprécations. De toutes parts, on exaltait le courage des démissionnaires; on raillait les magistrats qui ne les avaient pas imités; des pamphlets, des chansons satiriques circulaient, et les esprits touchaient à cet état d'exaltation qui présage la révolte ou prépare le crime.

1757. Le crime ne se fit pas attendre. A six heures du soir, le 5 janvier, le roi se disposait à monter en carrosse pour aller à Trianon. Un grand nombre de personnes l'entouraient; un homme se glisse au milieu d'elles et frappe le roi au côté avec la lame d'un canif qui se trouvait au bout du manche d'un couteau. Le froid qui régnait alors obligeait à porter plusieurs vêtements. Ceux du roi amortirent le coup, et la lame ne pénétra que de quatre lignes dans la chair. L'assassin se rejeta aussitôt dans la foule, et peut-être eût-il échappé s'il n'avait gardé son chapeau sur sa tête, tandis que tous les assistants restaient découverts. Il se désigna ainsi lui-même, et Louis XV s'écria : « Arrêtez ce monsieur, mais ne lui faites pas de mal. »

Le roi remonta aussitôt dans sa chambre et se mit au lit. La blessure se réduisait à une forte égratignure. Malheureusement, un imprudent énonça la crainte que la lame ne soit empoisonnée. Aussitôt

une épouvantable terreur s'empare de la conscience du blessé. Il veut un prêtre à l'instant. On cherche, sans le trouver, l'ecclésiastique qui avait le titre de confesseur du roi. Les aumôniers étaient absents. On a recours à un simple chapelain. Celui-ci remplit en tremblant et malgré lui la redoutable charge de réconcilier avec le ciel l'auguste pénitent.

Toute la famille royale accourut. Louis avait naguère outragé le cœur de la reine en lui imposant madame de Pompadour pour dame du palais. Néanmoins, cette princesse se précipita tout en larmes dans sa chambre. La favorite se présenta aussi; la porte lui fut défendue. Le roi chargea M. de Machault de lui faire entendre qu'elle devait se retirer de la cour. Par ordre de son père, le Dauphin prit le gouvernement du royaume. L'imagination de Louis XV, excitée par l'aiguillon du remords, présentait sans cesse à ses yeux l'image de la mort. Mais le lendemain, à la levée du premier appareil, tout le monde fut rassuré, excepté le malade, dont les terreurs prolongèrent la convalescence.

L'assassin, nommé Damiens, était né dans le village de Thieulloy, près d'Arras. Il avait servi, en qualité de domestique, divers maîtres, et il se trouvait alors sans place. Deux fois attaché à la maison des jésuites, deux fois laquais d'un conseiller au parlement, il s'était imprégné dans l'un et l'autre endroit du mécontentement qui s'exhalait lorsque le gouvernement sévissait alternativement contre certains prélats ou contre les magistrats. Resté sans place, son oisiveté le conduisait à la grande salle du palais où il recueillait les paroles d'indignation

qui s'échappaient de toutes les bouches. Sa tête s'exalta, et il résolut, non de tuer le roi, mais de le blesser, pour lui apprendre ce qu'il devait craindre du mécontentement de son peuple. Cette pensée le conduisit à Versailles le 4 janvier. Son cerveau était dans une effroyable agitation. Il demande à être saigné. Une forte émission de sang eût vraisemblablement changé le cours de ses idées. A peine arrêté, une autre folie s'empare de lui, celle de l'orgueil. Il veut se poser comme l'exécuteur d'un vaste complot, et il s'écrie : « Qu'on prenne garde à M. le Dauphin ; qu'il ne sorte pas de la journée. » Ces paroles répandent une alarme générale. Les gardes du corps déshabillent le coupable et lui tenaillent les jambes avec des pincettes rougies au feu, pour lui faire nommer ses complices. Le garde des sceaux Machault les encourage lui-même à cette cruauté. Mais Damiens ne peut soutenir son rôle de conspirateur. Il ne nomme personne, parce qu'il n'a d'autres complices que les clameurs des mécontents. Ce misérable aurait péri sous les violences des gardes du corps, si le lieutenant du grand prévôt de l'hôtel n'était venu s'en emparer pour commencer immédiatement une procédure légale.

L'attentat de Damiens excita une horreur générale. La royauté, malgré ses torts, était encore sacrée aux yeux des Français ; d'ailleurs, en frappant le chef de l'État, on attaque la société elle-même, dont il est le premier représentant. Dans Paris, les cloches sonnèrent un glas funèbre. L'archevêque ordonna les prières des quarante heures. Les magistrats qui avaient donné leur démission, écrivirent au premier

président, pour le prier de mettre aux pieds du roi l'hommage de leur fidélité; et d'offrir leur concours pour le jugement de l'assassin. Cette offre fut communiquée au conseil présidé par le Dauphin.

Ce prince montra une prudence consommée, une clarté d'idées et une réserve parfaite dans l'exercice des fonctions que son père lui avait confiées. D'Argenson lui proposa, dans le premier conseil tenu après l'assassinat du roi, d'ordonner que les ministres allassent travailler chez lui comme lieutenant général du royaume. Il se refusa à cet acte de souveraineté. Au premier président, il répondit : « Qu'il ne voulait pas prendre sur lui d'accorder ce qu'on demandait, sans prendre les ordres du roi. » Louis XV ne fit aucune réponse relativement aux démissions; mais, par lettres patentes, il renvoya à la grand'chambre l'instruction et le jugement de l'affaire. Damiens fut transféré la nuit à la Conciergerie, dans une voiture entourée d'un grand nombre de gardes. Peu de jours après, il écrivit au roi la lettre suivante, qui est le complément de la leçon sanglante qu'il avait prétendu lui donner. « Sire, je suis bien fâché d'avoir eu le malheur de vous approcher; mais si vous ne prenez pas le parti de votre peuple, avant qu'il soit quelques années d'ici, vous et M. le Dauphin et quelques autres périront. Il serait fâcheux qu'un aussi bon prince, par sa trop grande bonté pour les ecclésiastiques, dont il accorde toute sa confiance, ne soit pas sûr de sa vie, et si vous n'avez pas la bonté d'y remédier, sous peu de temps il arrivera de très-grands malheurs, votre royaume n'étant pas en sûreté. Par

bonheur pour vous que vos sujets vous ont donné leur démission, l'affaire ne provenant que de leur part; et si vous n'avez pas la bonté pour votre peuple d'ordonner qu'on lui donne les sacrements à l'article de la mort, les ayant refusés depuis votre lit de justice, dont le Châtelet a fait vendre les meubles du prêtre qui s'était sauvé, je vous réitère que votre vie n'est pas en sûreté, sur l'avis qui est très-vrai, que je prends la liberté de vous informer par l'officier porteur de la présente auquel j'ai mis toute ma confiance. Après le crime cruel que je viens de commettre contre votre personne sacrée, l'aveu sincère que je prends la liberté de vous faire, me fait espérer la clémence des bontés de Votre Majesté.

« J'oublie avoir l'honneur de représenter à Votre Majesté que, malgré les ordres que vous avez donnés en disant que l'on ne me fasse point de mal, cela n'a point empêché que monseigneur le garde des sceaux a fait chauffer des pinces dans la salle des gardes, me tenant lui-même, et a ordonné à deux gardes de me brûler les jambes, ce qui fut exécuté, en leur promettant récompense, en disant à ces deux gardes d'aller chercher deux fagots et de les mettre dans le feu, afin de m'y faire jeter dedans, et que sans M. Leclerc, qui a empêché leur projet, je n'aurais pas pu avoir l'honneur de vous instruire de ce que dessus. »

Machault, conformément aux intentions du roi, *conseilla* à madame de Pompadour de s'éloigner de la cour. Ce conseil, disait-il, lui était dicté par l'attachement qu'il lui portait. Dans ce premier mo-

ment d'alarme, la favorite, remplie de crainte, se montrait disposée à céder. Mais madame de Mirepoix, présente à l'entretien, lui représenta qu'elle donnerait par cette faiblesse gain de cause à ses ennemis. Il vaut mieux, dit-elle, risquer d'être chassée que de quitter la partie trop tôt. Madame de Pompadour resta, et à mesure que les terreurs de Louis XV s'effacèrent, il se rapprocha de plus en plus de sa maîtresse.

Quand on a su se rendre nécessaire à un souverain, le crédit qu'on a obtenu peut, un moment, s'éclipser, mais il reparaît bientôt, et plus étendu et plus durable.

Madame de Pompadour redevint donc plus puissante qu'auparavant. Depuis longtemps, d'Argenson et elle ne vivaient pas en bonne intelligence. A diverses reprises, elle avait fait sans succès des tentatives pour lui enlever la faveur du roi. Elle profita pour les renouveler du premier moment d'un rapprochement désiré, et à son grand étonnement, elle ne rencontra plus aucun obstacle. Le roi n'ignorait pas que d'Argenson avait cherché à augmenter l'importance du pouvoir naissant du Dauphin, et aux yeux de Louis XV, ce tort était impardonnable. Le roi mit seulement pour condition, que Machault serait renvoyé en même temps. Ce ministre avait été témoin de sa pusillanimité au moment de l'attentat de Damiens, et il voulait se débarrasser d'un souvenir incommode. D'ailleurs, d'Argenson était l'ennemi des parlements; Machault les soutenait. Si celui-ci restait au conseil, son influence, désormais sans contre-poids, deviendrait trop favorable à la magis-

trature. La marquise avait sur le cœur l'avis qu'il lui avait donné, et elle le sacrifia sans hésiter.

Le roi exila d'Argenson et Machault; le premier durement, le second avec des paroles de consolation. Sa coutume, pendant tout son règne, fut d'exiler les ministres qu'il disgraciait, comme si la perte d'une position si élevée n'était pas une expiation suffisante du tort d'avoir déplu au maître.

Pour la seconde fois, les jugements de la Providence s'étaient montrés menaçants aux yeux du coupable monarque; pour la seconde fois, cette redoutable impression passe et s'efface. Le roi rentre sous la domination de la marquise, les jouissances du Parc-aux-cerfs l'asservissent de nouveau. Ainsi la terrible leçon qu'il avait reçue n'aboutissait qu'au sacrifice de deux ministres habiles qui dirigeaient avec succès la guerre maritime et continentale. Leurs départements furent confiés à des hommes incapables, et déjà on pressentit de prochains désastres. M. de Paulmy, neveu de M. d'Argenson, et qu'il s'était adjoint, lui succéda au ministère de la guerre; celui de la marine fut confié à Moras, qui avait remplacé depuis quelques mois Séchelles au contrôle général, et dont la médiocrité était notoire. Il conserva les deux ministères pendant quelque temps, et céda ensuite le contrôle général à M. de Boulogne. Au mois de juin, Rouillé se retira et l'abbé de Bernis le remplaça aux affaires étrangères. Ce dernier choix obtint seul l'assentiment public. Louis XV tint lui-même les sceaux jusqu'au 13 octobre 1764.

Le parlement, composé de tous les présidents, de dix-neuf conseillers et des pairs, ne tarda pas à se

réunir pour instruire le procès de Damiens, conformément à la mission qu'il en avait reçue. Mais le roi compensa cette marque de confiance qu'il donnait à regret par l'exil de seize des conseillers démissionnaires.

Des interrogatoires de Damiens, il ne sortit aucune lumière sur ses prétendus complices ; il resta seulement avéré que son crime était la suite de l'exaltation d'un cerveau malade ; les contradictions sans nombre de ses réponses montrèrent évidemment la faiblesse de sa raison. Toutefois, il soutint constamment qu'il n'avait voulu que blesser le roi. Il objectait, non sans vraisemblance, que s'il eût prétendu le tuer, il se serait servi de la lame longue et effilée du couteau. Toute la procédure montre combien il s'irritait des refus de sacrements, et elle prouve que la sévérité du gouvernement à l'égard des magistrats exaltait au plus haut point sa colère. Deux heures d'une question atroce ne lui arrachèrent que des cris et l'exclamation : « C'est ce coquin d'archevêque qui est cause de tout ceci. »

Il fut condamné, le 4 mars, au supplice qu'avait subi Ravailiac. Des circonstances particulières le rendirent plus épouvantable encore. La plume se refuse à retracer les détails des effroyables souffrances d'un malheureux insensé, sur lequel les bourreaux s'acharnèrent pendant plusieurs heures. De pareilles cruautés sont la honte des hommes qui les commandent, du prince qui les permet, et de la société qui ne rougit pas d'en souiller ses yeux. Une foule immense encombra la place de Grève où l'exécution devait avoir lieu, et toutes les maisons

qui l'entourent. Une fenêtre se louait douze louis. La foule garnissait les lucarnes, et les toits mêmes étaient couverts de curieux. Dans les chambres, on avait dressé des tables, et les dames se livraient au plaisir du jeu en attendant le spectacle de la souffrance et de la mort. Beaucoup d'hommes frémirent de la longueur du supplice et détournèrent les yeux. Les femmes demeurèrent impassibles, tout entières à leur affreuse curiosité¹. Après l'exécution, le peuple se retira silencieux et pensif. Il venait de recevoir une leçon de cruauté.

Le parlement bannit de France, sous peine d'être pendus, le père, la mère et la sœur de Damiens. Ces infortunés, qui n'avaient pu ni conseiller le crime ni le prévoir, furent contraints de traîner la honte de leur nom et leur misère sur la terre étrangère.

L'attentat de Damiens laissa, dans l'esprit du roi, des inquiétudes qui ne furent pas sans influence sur ses déterminations. Le fait d'une conspiration qui aurait armé le bras de Damiens, n'était justifié par aucun des aveux du coupable ; néanmoins, il restait à ce sujet, dans l'opinion, une sorte de vague que le temps seul put dissiper, et dont les partis profitèrent pour se calomnier mutuellement. Les jansénistes accusaient les jésuites, la portion ardente du clergé accusait les parlementaires. Au dire des

¹ « On m'a dit que, pendant le supplice de Damiens, qui a duré deux heures entières, aucune des femmes qui y étaient présentes (et il y en avait un grand nombre et des plus jolies de Paris), ne se sont retirées des fenêtres, tandis que la plupart des hommes n'ont pu soutenir ce spectacle, sont rentrés dans les chambres, et que beaucoup se sont évanouis; c'est une remarque qui a été faite généralement. » (*Journal historique de Collé.*)

amis de Marie-Thérèse, les instigateurs du crime étaient Frédéric et les nombreux opposants à l'union de la France avec l'Autriche.

Chacune de ces absurdes imputations produisit sur le roi une impression dont nous retrouverons la trace dans les événements subséquents. Pour n'avoir plus à craindre les parlementaires, on résolut de traiter avec eux et de les satisfaire. Plus tard, Louis XV ne mit aucune opposition aux actes violents des cours souveraines contre les jésuites¹. Dans le moment présent, la haine que le roi avait vouée à Frédéric, s'accrut, et il se lia plus étroitement aux intérêts de l'impératrice. Il était poussé dans cette voie par madame de Pompadour et par le comte de Stainville, que son origine lorraine et ses souvenirs de famille attachaient au sang de ses anciens maîtres. Au commencement de l'année, les deux cabinets conclurent une convention qui ne reçut pas de publicité, par laquelle la France s'obligeait à payer un subside à Marie-Thérèse, à prendre à sa solde dix mille Bavares et Wurtembergeois qu'elle laisserait à la disposition de l'Autriche, et à mettre en campagne une armée de cent mille hommes au moins. Louis XV s'engageait de plus à ne poser les armes qu'au moment où l'impératrice reine aurait recouvré la Silésie, Gratz et Crossen.

¹ On composa des livres pour démontrer que les jésuites avaient excité Damiens au régicide. La volumineuse instruction du procès qui a été rendue publique, fait descendre ces allégations au rang des fables. Voltaire, qu'on ne soupçonnera pas de partialité pour les jésuites, reconnaît que Damiens était un exalté et n'avait pas de complices.

L'orage qui menaçait le roi de Prusse s'épaississait de plus en plus. Les intrigues de l'Autriche ne cessaient de lui susciter des ennemis. Il avait été dénoncé par l'empereur à la diète de Ratisbonne, qui le mit au ban de l'empire, comme perturbateur de la paix publique. Tous les cercles furent sommés de fournir leur contingent pour former contre lui une armée d'exécution. Marie-Thérèse leva cent cinquante mille hommes qu'elle divisa en deux corps. Cent mille Français entraient en Allemagne, quatre-vingt mille Russes se disposaient à pénétrer en Prusse, et les Suédois, auxquels Louis XV payait des subsides, marchaient vers la Poméranie prussienne.

Frédéric n'avait d'alliés que le duc de Brunswick, le landgrave de Hesse-Cassel et l'électeur de Hanovre, roi d'Angleterre. Ce dernier agissait mollement. La nation anglaise et les chambres étaient divisées, et comme les partis luttaient presque à forces égales, le gouvernement ballotté entre les prétendants au pouvoir manquait d'unité, et par conséquent de vigueur. Cependant Georges forma dans la basse Allemagne une armée composée de quelques régiments anglais et hanovriens, de troupes de Brunswick et de Hesse-Cassel. Le commandement en fut confié au duc de Cumberland.

Aux yeux des politiques les plus exercés, la perte du roi de Prusse paraissait certaine. Son âme énergique ne désespéra pas de la fortune, et il communiqua sa confiance et à ses sujets et à son armée. Mais ce n'est pas seulement de la force qu'il attendit son salut; tout ce que l'adresse la plus consommée

peut employer de ruses fut mis en œuvre par lui. En Allemagne, une foule d'émissaires de tout rang et de tout état agissaient, les uns sur les cabinets des princes, les autres sur l'opinion des peuples. « La cause de la Prusse, disaient-ils, était celle de l'empire tout entier. On connaissait l'esprit dominant de la maison d'Autriche. Victorieuse, elle ne tarderait pas à courber sous son joug les divers États de la confédération. » Ces insinuations n'étaient pas sans puissance sur les gouvernements et même sur l'armée d'exécution.

Blessée par les sarcasmes du roi de Prusse, l'impératrice de Russie se montrait irréconciliable ; mais ce prince sut se ménager l'amitié du grand-duc, héritier du trône, et la crainte de déplaire au successeur paralysa l'ardeur des généraux de la souveraine régnante.

Frédéric se donna parmi nous un allié, faible en apparence, mais important par son influence. Aussitôt qu'il aperçut le danger, il se rapprocha de Voltaire. Dès l'année 1756, il reprit sa correspondance avec lui. Voltaire mandait au maréchal de Richelieu, le 6 octobre : « Il (le roi de Prusse) m'a proposé, il y a quatre mois, de le venir voir ; il m'a offert biens et dignités ; je sais qu'elles sont transitoires. Je les ai refusées. » Frédéric flattait dans son chef tout le parti philosophique. En même temps il donnait une pension au philosophe d'Alembert. Voltaire le bouda quelque temps. En parlant de lui à madame de Lutzelbourg, il l'appelle *Salomon-Mandrin*. Bientôt cependant les cajoleries du grand homme triomphèrent de la rancune du grand écrivain. On trouve

dans une lettre de celui-ci, adressée à M. d'Argental le 10 février 1757, la phrase suivante : « Le roi de Prusse m'a écrit de Dresde une lettre fort touchante : je ne crois pourtant pas que j'aie à Berlin plus qu'à Pétersbourg ¹. »

Mais le délabrement de l'autorité royale en France devint, plus que tout le reste, utile aux intérêts de Frédéric. Comme l'intrigue dominait les affaires, aucune prétention ne perdait l'espoir d'écarter une prétention rivale. Aussi, l'insubordination s'établit dans l'armée comme dans la marine, chaque général cherchant à compromettre son chef dans l'espoir de le supplanter.

Le roi avait envoyé pendant l'hiver le maréchal d'Estrées à Vienne, pour s'entendre sur le plan de la campagne prochaine. A son retour, le maréchal fut nommé général en chef de l'armée française rassemblée sur le bas Rhin. Il pénétra facilement dans les possessions du roi de Prusse en Westphalie, qu'il trouva abandonnées. Ce prince, attaqué de tous côtés, et sentant l'impossibilité de défendre les extrémités de ses États, avait fait évacuer par ses troupes Clèves et Wesel, après en avoir démoli les fortifications. Le duc de Cumberland renonce à

¹ Voltaire joua un jeu double dans cette affaire. Pendant qu'il se rapprochait du roi de Prusse, il remplissait les lettres qu'il écrivait à Paris des protestations de son admiration pour Marie-Thérèse et de son ressentiment des procédés de Frédéric à son égard. « Ne pourrez-vous point faire tenir à M. l'abbé de Bernis la lettre que je vous écris ? vous me ferez grand plaisir. Serait-il possible qu'on eût imaginé que je m'intéresse au roi de Prusse ? J'en suis, par Dieu, bien loin ! Il n'y a mortel au monde qui fasse plus de vœux pour le succès des mesures présentes. »

disputer le passage du Rhin, et se concentre sur le Weser. Bientôt l'armée française atteint les rives de ce fleuve. La position de l'ennemi était mauvaise, parce que le côté gauche de la rivière se trouvant plus élevé que la rive droite, le duc ne pouvait empêcher l'armée française de franchir le fleuve.

Le maréchal d'Estrées, intrépide soldat, mais général timide et irrésolu, avançait avec une réserve qu'on taxait de faiblesse. Comme on savait qu'il n'était pas du choix de madame de Pompadour, le blâme partait sans contrainte de la bouche des courtisans, se répétait dans l'armée, et y trouvait de nombreux échos. Richelieu, qui aspirait à succéder à d'Estrées, remplissait la cour d'intrigues, et l'armée de cabales contre le maréchal. Il s'était empressé de se rapprocher de la favorite. Le comte de Maillebois, maréchal des logis de l'armée, le secondait chaudement, et ne rougissait pas, pour trahir son général, d'abuser de la confiance que d'Estrées lui accordait. Maillebois, militaire distingué, conçut le projet ambitieux d'arriver au commandement, en renversant d'Estrées au profit de Richelieu. Il calculait que ce dernier ne tarderait pas à se perdre par sa légèreté et ses vices. La campagne était à peine ouverte, qu'il entama avec Paulmy, son beau-frère, une correspondance accusatrice contre son chef. Le ministre de la guerre, léger, adonné aux plaisirs, habituellement subjugué par des femmes de bas étage, était incapable d'envisager les affaires sous le seul rapport de l'intérêt de l'État. Il fit sa cour à madame de Pompadour, en lui communiquant

les lettres de Maillebois. D'Estrées fut rappelé, et Richelieu nommé à sa place.

Heureusement pour d'Estrées que son successeur s'oublia pendant deux jours à Strasbourg aux genoux de la duchesse de Lauragais, alors sa maîtresse. Pendant ce temps, le maréchal gagnait une bataille, et Richelieu n'arriva que pour ramasser les lauriers qu'un autre venait de cueillir.

Chaque marche de l'armée française devenait le signal d'une marche rétrograde du duc de Cumberland. Enfin, le général anglais se décide à tenir ferme près du village d'Hastenbeck. Le maréchal d'Estrées l'attaque. Chevert escalade une hauteur où l'aile droite de l'ennemi était retranchée. Cette hauteur est emportée en un instant, l'ennemi culbuté, et Chevert se porte aussitôt sur le centre de l'armée anglaise. En ce moment, la victoire fut sur le point d'échapper aux Français par l'inertie du comte de Maillebois, qui conduisait une des ailes et l'empêcha d'agir. La cavalerie anglaise, après avoir fait un grand détour, reparaît sur la hauteur où ne se trouvait plus qu'un régiment français qui, se gardant mal, est surpris et rompu, et le canon tire de nouveau sur la ligne française. Mais des charges vigoureuses de notre cavalerie, guidée par le duc d'Orléans, mettent en fuite celle de l'ennemi, et Cumberland se hâte d'ordonner la retraite. A cette bataille, le prince de Condé fit ses premières armes. Son aide de camp l'ayant averti qu'en se détournant de dix pas sur la gauche, il éviterait la direction d'une batterie : « Je n'ai pas vu ces précautions-là, répondit-il, dans l'histoire du grand Condé. »

Peu de jours après, le maréchal d'Estrées remit à Richelieu le commandement de l'armée, et, malgré l'injure qu'il recevait, il lui donna tous les renseignements dont le nouveau général avait besoin pour profiter de la victoire. Son départ répandit une profonde tristesse parmi les braves dont il cessait d'être le chef. Le succès lui avait rallié les cœurs. D'Estrées supporta noblement sa disgrâce. A son arrivée à Paris, il porta plainte contre Maillebois, présenta ses hommages au roi, salua froidement la marquise, et se retira de la cour.

La conduite du comte de Maillebois fut soumise au tribunal des maréchaux de France. Chaque membre eut ordre de remettre au roi, en personne, son avis cacheté. On n'a jamais connu leurs conclusions; mais Maillebois fut constitué prisonnier au château de Doullens, où il resta plusieurs années.

Dès le commencement de la campagne, Frédéric, qui ne se laissait jamais prévenir, était entré en Bohême, et le 6 mai il gagna, sur le prince Charles de Lorraine et le maréchal Braun, la bataille de Prague, une des plus sanglantes du siècle. Les Autrichiens y perdirent vingt-quatre mille hommes, et les Prussiens dix-huit mille. Le maréchal Braun y fut blessé à mort, et le plus habile des généraux prussiens, le maréchal Schwerin, y succomba. Frédéric disait qu'il lui valait mieux qu'une armée. Ce vieux guerrier, à qui la Prusse devait la merveilleuse discipline de ses troupes, avait encore, à l'âge de soixante-douze ans, l'ardeur d'un jeune courage. Voyant le corps qu'il commandait plier sous le feu de l'ennemi, il prend un drapeau et s'élance

sur la ligne autrichienne, où il trouve la mort. Ce fut à cette bataille que le roi cria à sa cavalerie qui hésitait, foudroyée sous le canon de l'ennemi : « Croyez-vous donc être immortels ? En avant ! » Et à sa voix, cette cavalerie se précipite au milieu du danger. Un pareil général et de tels soldats devaient faire des prodiges.

Les manœuvres du roi de Prusse forcèrent le prince Charles à se jeter dans Prague avec quarante mille hommes qui lui restaient. Il y fut immédiatement investi par l'armée prussienne.

Cependant une nouvelle armée autrichienne s'avance sous les ordres du maréchal Daun. Celui-ci, prudent, circonspect, habile tacticien, ne donnait rien au hasard. Frédéric marche au-devant de lui avec une partie de ses troupes. Daun se retranche dans une position assez avantageuse pour y attendre l'ennemi. Le roi de Prusse, entraîné par son ardeur, se hâte trop de l'attaquer. Sept fois ses soldats gravissent la colline, sept fois ils sont repoussés. Enfin, il est obligé d'ordonner la retraite, et il laisse vingt-quatre mille morts sur le champ de bataille.

Le siège de Prague est aussitôt levé. Une partie de l'armée prussienne rétrograde vers la Saxe, et l'autre vers la Lusace. Le maréchal Daun, circonspect jusqu'à la timidité, la suit avec lenteur, et les Prussiens se retirent sans nouvelle perte.

Tous les ennemis de Frédéric s'ébranlent à la fois. Dix-sept mille Suédois pénètrent dans la Poméranie prussienne ; cent mille Russes entrent dans la Prusse ducale ; et ce rassemblement de barbares porte par-

tout le pillage, la dévastation et la mort. Le maréchal Lehwald, à qui le roi avait confié la défense de cette partie de ses États, n'avait que vingt-deux mille hommes à opposer à l'invasion. Les Russes prennent Memel et s'avancent sur Kœnigsberg. En Allemagne, l'armée des cercles s'apprête à délivrer la Saxe. Vingt-quatre mille Français vont la rejoindre.

Cumberland recule devant Richelieu sans livrer de combat, découvre le Hanovre et le Brandebourg, et ne s'arrête qu'à Stade, acculé à la Baltique. Le landgrave de Hesse et le duc de Brunswick ouvrent des négociations avec la France.

A la vue de tant de périls, le découragement pénètre dans l'âme du héros. L'existence lui pèse, il veut se débarrasser de la vie. Mais si les prestiges de la gloire et de la puissance s'effacent, le charlatanisme du poète et de l'incrédule demeure. Frédéric célèbre son désespoir et sa fin prochaine dans une longue pièce de vers, adressée au marquis d'Argens. Il professe dans cette œuvre le pur matérialisme¹.

Voltaire lui écrit deux lettres pour le dissuader de ce funeste dessein. Parmi les motifs qui doivent l'en

J'écarte les romans et les pompeux fantômes
 Qu'engendre de son flanc la superstition,
 Et pour approfondir la nature des hommes,
 Pour connaître ce que nous sommes,
 Je ne m'adresse point à la religion.
 J'apprends de mon maître Épicure
 Que du temps la cruelle injure
 Dissout les êtres composés;
 Que ce souffle, cette étincelle,
 Ce feu vivifiant des corps organisés
 N'est point de nature immortelle;

Sans doute il périra quand la nuit éternelle
 Viendra nous arracher du nombre des vivants.

détourner, le patriarche de Ferney fait valoir les suivants : « J'ose vous dire bien plus ; croyez-moi, si votre courage vous portait à cette extrémité héroïque, elle ne serait pas approuvée ; vos partisans la condamneraient et vos ennemis en triompheraient. Songez encore aux outrages que la nation fanatique des bigots ferait à votre mémoire. » Et plus loin : « J'attends tout de votre courage et de votre esprit, hors le parti malheureux que ce courage peut me faire craindre. Ce sera une consolation pour moi en quittant la vie, de laisser sur la terre un roi philosophe. »

On ne sait si cette grave considération frappa le roi philosophe ; mais sa vue perçante lui révéla bientôt les fautes que commettraient ses ennemis ; il renonça à toute idée de suicide, et il écrivit à Voltaire une lettre où l'on remarque ces trois vers :

Pour moi, menacé du naufrage,
Je dois, en affrontant l'orage,
Penser, vivre et mourir en roi.

La première faute fut imputée au maréchal de Richelieu, faute tellement grave, qu'elle influa sur le reste de la guerre. Après la bataille d'Hastenbeck, le duc de Cumberland se retirant toujours devant l'armée française, et arrivé à Stade, pays marécageux et sans subsistances, n'avait que l'alternative de mettre bas les armes ou de périr. Richelieu lui en ouvrit une autre, celle d'une capitulation, sorte de traité qui n'engage qu'autant que la victoire reste fidèle à celui qui l'a imposé.

Un comte de Lynar, ministre du roi de Danemark,

favorable aux intérêts de l'Angleterre, espèce d'illuminé, qui se prétendait inspiré par le Saint-Esprit pour sauver les luthériens menacés par les catholiques français, vint s'interposer entre Richelieu et Cumberland, et obtint du maréchal pour l'armée anglaise la capitulation de Closter-Seven. Cette convention stipula que les troupes allemandes de l'armée du duc de Cumberland seraient renvoyées dans leurs pays respectifs, sans pouvoir être considérées comme prisonnières de guerre, et sans être désarmées. Quant aux troupes anglaises, elles resteraient cantonnées dans la ville de Stade et ses environs, sur les deux rives de l'Elbe, le duc s'engage à ne point en augmenter le nombre, et à ne pas les recruter. On convint en même temps, sous la garantie du roi de Danemark, d'un armistice indéterminé. La ratification des cours de Londres et de Versailles aura lieu le plus tôt possible. « En attendant, la convention restera dans sa force et teneur, ainsi que les deux généraux des armées l'ont promis sur leur parole d'honneur, et que Sa Majesté danoise a déclaré vouloir la garantir. »

Telle fut cette célèbre capitulation de Closter-Seven. Elle disloqua à la vérité l'armée du duc de Cumberland, mais elle en laissa les différents corps armés et organisés, de manière qu'ils pussent se réunir de nouveau et recommencer les hostilités aussitôt qu'ils auraient à leur tête un général habile. Le devoir du maréchal de Richelieu était de les envoyer prisonniers en France. Il ne le fit pas, et on l'accusa de s'être laissé gagner par l'or de l'Angleterre.

Frédéric apprit avec indignation la convention de Closter-Seven. Il se plaignit amèrement à Georges II de l'abandon où l'Angleterre le laissait. L'armée du maréchal de Richelieu, libre vers le nord, menaçait le flanc de l'armée prussienne, tandis que celle des cercles, à laquelle s'étaient joints trente mille Français, se dirigeait vers la Saxe. Les ressources infinies du génie de Frédéric surent prévenir une partie de ce danger. Il endormit Richelieu en flattant sa vanité par la proposition du rôle de pacificateur. « Je suis persuadé, dit-il, que le neveu du grand cardinal de Richelieu est fait pour signer des traités comme pour gagner des batailles... J'ignore quelles sont vos instructions; mais dans la supposition, qu'assuré de la rapidité de vos progrès, le roi votre maître vous aura mis en état de travailler à la pacification de l'Allemagne, je vous adresse M. Delchêzet, dans lequel vous pouvez prendre une confiance entière... Si vous n'avez, monsieur, aucune instruction relative aux propositions que je vous fais, je vous prie d'en demander et de m'informer de leur teneur. Celui qui a mérité des statues à Gênes, celui qui a conquis l'île de Minorque, malgré les obstacles immenses, celui qui est sur le point de subjuguier la basse Saxe, ne peut rien faire de plus glorieux que de travailler à rendre la paix à l'Europe. Ce sera sans doute le plus beau de vos lauriers. Travaillez-y, monsieur, avec cette activité qui vous fait faire des progrès si rapides, et soyez persuadé que personne ne vous en aura plus de reconnaissance, monsieur le duc, que votre fidèle ami. Signé : Frédéric. »

Non content de cette lettre, il fait écrire au maréchal dans le même sens par Voltaire, flatteur le plus assidu de Richelieu; celui-ci, dans sa réponse, prodigue les témoignages d'admiration au roi de Prusse, tout en avouant qu'il n'a reçu aucune instruction pour traiter de la paix, et qu'il ne se croit pas en mesure d'en solliciter. Mais M. Delchêzet était chargé d'aborder Richelieu d'une autre manière, et de lui faire entendre ce que la convenance ne permettait pas d'écrire. Cet agent représenta l'alliance de la France avec l'Autriche comme une innovation monstrueuse, utile seulement à l'ambition de Marie-Thérèse. Cette alliance minait de fond en comble le système européen si glorieusement établi par le cardinal de Richelieu, et son petit-neveu devait à son nom de ne pas contribuer à mettre l'Allemagne sous le joug despotique de la maison d'Autriche. Le maréchal se laissa persuader d'autant plus volontiers, que la temporisation favorisait son avarice. Il occupa le Hanovre et le duché de Brunswick, les accabla de réquisitions à son profit personnel, laissa ses soldats piller ce qu'il n'avait pu prendre lui-même, bien décidé à ne pas s'éloigner du pays tant qu'il s'y trouverait quelque chose à sa convenance¹. Il ne fut pas possible de le décider à s'avancer vers le Brandebourg plus près qu'Halberstadt. Inutilement, le comte de Stainville, alors ambassadeur de France à Vienne, le pressa d'envoyer un corps renforcer les Suédois en Pomé-

¹ Les soldats s'accommodaient fort de l'avidité de leur général qui tolérait la leur. Ils ne l'appelaient que le bon père *La Maraude*.

ranie, tout ce qu'on obtint de lui fut un détachement qu'il fit partir tardivement pour rejoindre le prince de Saxe.

On servait merveilleusement le roi de Prusse en énervant ainsi la discipline dans l'armée française, et rien ne lui était plus favorable que l'irritation excitée dans les populations allemandes par des pillages sans frein et des extorsions sans nombre.

La convention de Closter-Seven eut pour Frédéric l'avantage de le débarrasser du duc de Cumberland, dont l'habileté consistait à se retirer sans combattre. Le duc alla cacher sa honte en Angleterre; l'ambition qui l'avait porté à exciter ses compatriotes contre nous, recevait sa punition. Avec lui tomba le parti que son crédit maintenait au pouvoir. Pitt (depuis lord Chatham), le plus redoutable adversaire de la France, fut mis à la tête des affaires. Le nouveau ministre fit obtenir au roi de Prusse un subside considérable et annuel, et il imprima à la guerre maritime une activité plus vive. Les côtes de France ne tardèrent pas à être insultées. Une flotte anglaise de dix-huit vaisseaux, quatre frégates, deux galiotes et quatre-vingts bâtiments de transport portant des troupes de débarquement, parut près de Rochefort, le 20 septembre. Le but de l'expédition était de ruiner tous les établissements maritimes de cette ville. Deux vaisseaux de ligne défendaient seuls l'embouchure de la rivière, et l'administration française, surprise par une attaque imprévue, n'avait réuni aucun moyen de résistance.

A l'apparition des Anglais, la consternation fut grande dans Rochefort. Les hautes marées de l'équi-

noxe rendaient facile l'entrée de la rivière, et les commandants civils et militaires, au lieu de ranimer les courages et d'exciter à la résistance, donnaient l'exemple de la crainte en faisant transporter hors de la ville ce qu'ils avaient de plus précieux. Le succès des Anglais était certain, s'ils eussent mis plus d'activité dans leur entreprise; mais ils agirent avec timidité et perdirent du temps à faire la conquête de l'île d'Aix, et à canonner le fort de Fouras. Langeron, lieutenant général, accourut, et par une savante distribution du peu de troupes qu'il possédait, il parvint à imposer à l'ennemi¹. A sa voix, les populations commencèrent à s'ébranler; des corps de la maison du roi accouraient à marches forcées. Les marées diminuaient chaque jour. L'escadre anglaise n'osa pénétrer dans la rivière, ni faire courir à ses troupes les hasards d'un débarquement. Le 4^{er} octobre elle disparut, emmenant pour seul trophée la garnison de l'île d'Aix prisonnière.

On remarquera combien les choses avaient changé pendant l'espace d'une année. En 1756, les côtes de France étaient bordées par des troupes nombreuses. L'Angleterre tremblait de la possibilité d'une descente; mais madame de Pompadour se sent blessée par les plaisanteries du roi de Prusse. Marie-Thérèse flatte les passions de cette femme, qui entraîne la France dans une guerre continentale sans objet. Le gouvernement, à son instigation, se passionne tellement pour cette guerre, que la marine est né-

¹ Langeron présentait les mêmes soldats sur divers points, mais revêtus d'uniformes différents. Les Anglais furent dupes de ce stratagème.

gligée , le soin des côtes abandonné. Il n'y avait que douze mille hommes répartis depuis Dunkerque jusqu'à Bayonne ; et si un de nos principaux établissemens maritimes n'est pas détruit, c'est que les Anglais ne peuvent croire à tant d'ineptie , et se persuadent qu'on leur tend un piège en leur montrant si peu de soldats.

Quelque temps avant l'expédition de Rochefort, Georges II avait fait équiper une flotte de seize vaisseaux destinée à s'emparer de Louisbourg et de l'île du Cap-Breton. Dès le commencement de l'année , le cabinet de Versailles envoya dans ces parages Dubois de Lamotte , avec neuf vaisseaux. De Beaufremont, après avoir déposé des troupes à Saint-Domingue, le rejoignit avec quatre vaisseaux. Enfin il rallia une troisième escadre de quatre autres vaisseaux , commandée par du Revest.

L'amiral anglais se trouvant inférieur en force , n'osa attaquer les Français. L'amirauté s'empressa de lui envoyer un renfort. Il allait commencer les hostilités contre Dubois de Lamotte , lorsqu'une effroyable tempête dispersa ses vaisseaux, en désempara une partie, et le contraignit à se réfugier dans le port d'Halifax. On a reproché à l'amiral français de n'avoir pas profité du désastre de la flotte anglaise pour l'attaquer en détail et l'anéantir. Mais l'âge avait appesanti cet ancien compagnon de Duguay-Trouin. Il était plus qu'octogénaire, et l'escadre, quoique abritée dans la rade de Louisbourg, avait souffert aussi du coup de vent ; de plus, la santé des équipages était mauvaise. Dubois de Lamotte se borna à ramener sauve cette escadre à

Brest; il mit à terre en arrivant quatre mille malades.

Pendant la durée de cette année, Montcalm poursuivit au Canada le cours de ses succès. Un acte d'héroïsme, dont l'histoire conserve le souvenir, signala les colons français. Saint-Ours, avec dix Canadiens choisis, parmi lesquels on comptait cinq frères du nom de Paul de Sorel, détachés dans un canot sur le lac du Saint-Sacrement, pour faire une reconnaissance, sont entourés par cinq berges anglaises, montées chacune de soixante hommes. Cent cinquante Anglais les attendaient au rivage. Le canot de M. de Saint-Ours a le bonheur d'échapper et de gagner une petite île. Nos dix braves y défient les ennemis, font de rapides décharges sur les berges anglaises, leur tuent une cinquantaine d'hommes et les forcent à la retraite.

CHAPITRE VI.

SUITE DE LA GUERRE DE SEPT ANS.

La fortune cesse d'être favorable à la France. — Lord Clive détruit l'établissement de Chandernagor. Il bat une nombreuse armée indienne après avoir semé la trahison parmi ses rangs. — Les dangers de Frédéric s'accroissent. Il les conjure par la force de sa volonté, et l'admiration qu'il inspire. — Composition de l'armée prussienne comparée à celle de l'armée française et de l'armée des cercles. — Bataille de Rosbach gagnée par Frédéric. — Inaction de Richelieu. — Rupture de la capitulation de Closter-Seven. — Le prince Ferdinand de Brunswick prend le commandement de l'armée hanovrienne. — Richelieu est obligé d'évacuer les États de la maison de Brunswick. — Frédéric gagne en Silésie la bataille de Lissa. Le parti philosophique se réjouit de ses succès. — L'abbé de Bernis rapproche la cour et le parlement. — Le comte de Clermont général de l'armée du bas Rhin. Il perd la bataille de Crevelt. Guerre sans résultats. — Propositions de paix. Bernis les accueille; néanmoins elles sont rejetées. Bernis reçoit le chapeau de cardinal, est disgracié et exilé. — Le Dauphin propose au roi de se mettre à la tête de l'armée. Il est refusé. Le maréchal de Contades en prend le commandement. — Soubise marche sur la Hesse. — Broglie gagne la bataille de Cassel, Chevert celle de Lutzerberg. — Attaque de Saint-Malo par l'amiral Anson, de Cherbourg par le commodore Howe. — Les Anglais débarquent près de Saint-Brieuc. — Bataille de Saint-Cast. — L'amiral anglais Boscawen prend Louisbourg et l'île du Cap-Breton. La flotte de Baussier est brûlée. — Frédéric bat les Russes à Zorndorff. Ils se retirent. — Bataille d'Hochkirchen gagnée par Daun sur les Prussiens. — Massiac succède à Moras au ministère de la marine, et est bientôt remplacé par Berryer.

Jusqu'à ce moment la fortune ne s'était pas montrée défavorable aux armes de la France; mais voici les désastres qui approchent.

La première disgrâce qu'elles éprouvèrent eut lieu dans l'Inde. Clive, général des troupes anglaises, avait repris sur les Indiens la ville de Calcutta. A peine a-t-il connaissance de la déclaration de guerre, qu'il forme la résolution de détruire notre florissant comptoir de Chandernagor. Cinq jours de siège lui suffisent pour s'en emparer, malgré les troupes qui le défendent, et l'artillerie nombreuse qui garnit ses remparts. Il en fait raser les fortifications.

Bientôt Clive est attaqué par une armée de soixante mille Indiens. Il n'avait que trois mille hommes à leur opposer; mais il pratique des trahisons dans le camp ennemi, et il obtient la victoire par la connivence d'un des chefs. Le soubah est déposé et assassiné, et la puissance anglaise s'affermir.

Malgré son alliance avec la Grande-Bretagne et l'occupation que cette puissance donnait aux Français dans toutes les parties du monde, les périls dont Frédéric était environné s'accroissaient chaque jour. Les Autrichiens attaquaient la Silésie, les Russes avaient pris Memel et passé la Bérésina à Tilsitt. Les Suédois s'étaient emparés de la Poméranie prussienne; l'armée des cercles et les Français se disposaient à chasser le roi de Prusse de la Saxe. Mais il a pour lui la force de volonté qui tient unies dans un seul faisceau toutes ses ressources, en dispose sans opposition, et les emploie comme il veut et où il veut; tandis que les plans de ses ennemis manquent d'ensemble, et que chacun agit à sa guise.

D'ailleurs, à des avantages matériels se joignent des impressions morales qui le favorisent. L'opinion publique condamnait la guerre acharnée entreprise contre

lui dans l'intérêt seul de la maison d'Autriche. En France, le revirement subit de la politique du cabinet de Versailles était loin d'obtenir l'assentiment général. Tout le parti philosophique, nombreux et déjà puissant, prenait la défense de Frédéric, et beaucoup de militaires se sentaient remplis d'admiration pour ses talents. Une armée est à moitié vaincue lorsque d'un côté elle ne croit pas défendre l'intérêt réel du pays, et que de l'autre elle a la conviction de la supériorité du chef ennemi. Ces sentiments existaient dans l'armée combinée des Allemands et des Français. Les premiers étaient commandés par le prince de Saxe-Hildbourghausen, général incapable, s'il n'était pas traître. Madame de Pompadour avait placé à la tête du corps français le plus cher de ses favoris, le prince de Soubise. Celui-ci, brave de sa personne, avait plus de prétentions que d'esprit, plus de souplesse que de talents militaires. Devant l'ennemi, il se trouvait embarrassé et indécis. De plus, on l'avait subordonné au prince de Saxe-Hildbourghausen, le plus présomptueux des hommes.

Si l'on considère la composition des troupes prussiennes et de l'armée confédérée, on trouve que les premières l'emportent sous tous les rapports. La discipline la plus sévère y règne; une subordination exacte contient tous ces guerriers, quel que soit leur grade. Dans l'armée des cercles, il n'y avait aucun ordre. Le contingent de chaque prince recevait sa paye particulière et qui variait suivant les usages des divers États. Ainsi, nulle conformité dans la quotité de la solde. Il n'en existait pas davantage

pour la nourriture. Chaque principauté étant obligée de pourvoir aux besoins de ses troupes, les divers contingents devaient avoir leurs entrepreneurs particuliers, leurs fournisseurs, leurs convois, leurs boulangeries, leurs hôpitaux. De cette manière, jamais l'armée n'avait de magasins réguliers, et comme le chef ne pouvait savoir si tous ses soldats auraient du pain le lendemain, il lui devenait impossible de garder le secret de ses mouvements.

Les éléments de l'armée française n'étaient guère meilleurs. Plusieurs colonels, engoués de la tactique prussienne, avaient tenté de l'introduire dans leurs régiments; d'autres persévéraient dans le système du maréchal de Saxe. Cette variété produisait de la confusion dans les manœuvres. Le soldat, obligé de renoncer à son ancienne manière de combattre sans être affermi dans la nouvelle, se sentait embarrassé, et la précision de ses mouvements en souffrait. De plus, le prince de Soubise, à l'exemple de Richelieu, laissait se relâcher tous les liens de la discipline. L'obéissance passive cessait de paraître une obligation; les pillages des soldats restant impunis excitaient contre eux une vive irritation, non-seulement chez les habitants, mais aussi dans l'armée allemande, et entretenaient entre elle et les Français une funeste division.

Frédéric n'hésite pas à marcher contre une armée si bien organisée pour les revers. Il laisse en Silésie cinquante-six mille hommes, sous les ordres du prince de Bevern, qu'il charge de tenir tête aux Autrichiens; il part pour la Saxe avec douze mille combattants, le prince d'Anhalt lui amène dix mille

soldats, et c'est avec cette faible troupe qu'il va attaquer les Allemands et les Français qui présentent une masse de près de soixante mille hommes.

Pendant qu'il s'avavançait ainsi, le général autrichien Haddick faisait une pointe sur Berlin, il levait dans cette ville une contribution de deux cent mille écus, et se retirait chargé de ces dépouilles.

A l'apparition des Prussiens, l'armée combinée se met en retraite, et déjà chaque affaire d'avant-poste, chaque rencontre devient favorable à l'ennemi. La honte cependant prend au cœur des chefs; ils marchent sur Gotha. En arrière de cette ville, le général prussien Seidlitz occupait une position avec deux mille hommes de cavalerie. Il étend cette petite troupe de manière à simuler un corps considérable, et il fait une défense aussi habile que vigoureuse. Le prince de Saxe-Hildbourghausen croit voir l'avant-garde d'une nombreuse armée prussienne; il ordonne la retraite qui s'opère avec tant de confusion et une telle rapidité, que Soubise est sur le point d'être pris dans Gotha.

Une anecdote de ce combat montre la haine que les Allemands nourrissaient contre les Français. Un cavalier de Seidlitz allait atteindre un Français, lorsqu'il aperçoit derrière lui un cuirassier autrichien le sabre levé: « Camarade Allemand, lui crie le Prussien, laisse-moi prendre ce Français. — Prend-le, » répond l'Autrichien. Il tourne son cheval et se retire.

On était à la fin d'octobre et la cour avait donné ordre à Soubise d'entrer en quartiers d'hiver. Mais le roi de Prusse ne prétendait pas lui en laisser

le loisir. Il avait hâte de dissiper cette armée qui menaçait la Saxe, et de courir au secours de la Silésie envahie par les Autrichiens. Schweidnitz était pris. Le prince de Bevern avait perdu, près de Breslau, une grande bataille suivie de la capitulation de cette ville.

Frédéric marche vers l'armée combinée. Celle-ci se retranche dans une position inexpugnable. Les moments sont précieux pour le roi de Prusse; chaque jour de retard aggrave ses périls. Il a recours à la ruse pour attirer l'ennemi hors de ses lignes. Il se place sur des hauteurs près du village de Rosbach. Il y dresse ses tentes, qui lui serviront à couvrir les mouvements de ses troupes. Il feint une immobilité, symbole de crainte, présage de retraite. Le prince de Saxe-Hildbourghausen juge que le roi va se diriger du côté de Mersebourg, et il prend la résolution de lui intercepter le passage, en tournant une de ses ailes. Il sort de son camp malgré Soubise, et celui-ci est obligé de le suivre.

L'armée combinée parcourait dans une espèce de ravin une courbe dont les Prussiens occupaient le diamètre. Frédéric avait fait ses dispositions. Sa cavalerie, cachée par une colline, se dirige sans être vue vers l'extrémité du ravin; une batterie formidable est établie sur la hauteur et masquée par les tentes; l'infanterie attend l'arme au bras le moment favorable pour se précipiter sur l'ennemi.

Les alliés, remplis de confiance, marchent au bruit des fanfares de tous leurs instruments. Cette confiance fait négliger l'ordre qui doit présider au mouvement. Les Français sont disposés, les uns en

bataillons, les autres en colonnes. Tout à coup la cavalerie prussienne fond sur l'avant-garde, et y met un désordre qui se communique au loin. En même temps, les batteries sont démasquées et portent le ravage dans les rangs. Les canons des alliés qui tirent de bas en haut, ne produisent aucun effet. L'infanterie prussienne descend de la hauteur, et attaque à la baïonnette. Une confusion inexprimable est partout. Les soldats des cercles lâchent pied et se sauvent à toutes jambes. Les Français, restés seuls sur le champ de bataille, se croient trahis, et le cri de trahison qui retentit ébranle les plus forts courages. Foulés aux pieds par la cavalerie, écrasés par le canon, ils ne pensent plus qu'à chercher leur salut dans une fuite précipitée. La terreur est si vive, la démoralisation si complète, que rien ne peut les arrêter; et c'est seulement à vingt-cinq lieues en arrière qu'on commence à les rallier. Deux régiments suisses et quelques corps de cavalerie, commandés par MM. de Castries et de Broglie, avaient seuls tenu ferme et s'efforçaient de protéger la retraite.

Cette armée de cinquante-six mille hommes s'était évanouie comme la fumée devant vingt mille Prussiens, dont dix mille seulement prirent part au combat. Jamais pareille honte n'avait été infligée à la France. Le prince de Soubise mandait à Louis XV : « J'écris à Votre Majesté dans l'excès de mon désespoir. La déroute de votre armée est totale; je ne puis vous dire combien de ses officiers ont été tués, pris ou perdus. »

La journée de Rosbach coûta à l'armée de Soubise

trois mille morts, sept mille prisonniers et soixante-trois pièces de canon. Les Prussiens ne perdirent que quatre cents hommes. Suivant leur coutume, les Parisiens crurent venger par des chansons satiriques l'honneur français, et ces chansons, bientôt répétées dans l'armée, augmentèrent son mépris pour ses chefs¹. Le roi de Prusse compléta ses régiments avec une partie des fuyards de l'armée des cercles.

Le maréchal de Richelieu avait à ses ordres des forces plus considérables que la petite armée du roi de Prusse. S'il attaque le Brandebourg, il oblige Frédéric à courir au secours de sa capitale, et c'en est fait pour ce prince de la Silésie. Mais les rapports bienveillants du maréchal avec Frédéric étaient entretenus par des émissaires qui obtenaient du général français l'inaction en échange des flatteries dont ils amusaient sa vanité. Écoutons, à ce sujet, le roi de Prusse lui-même. « Dans l'état où se trouvait ce prince (le roi de Prusse), il fallait avoir recours à tout, employer la ruse et la négociation, enfin tous les moyens possibles pour adoucir sa situation. Dans cette intention, le colonel Balby partit déguisé en bailli, pour se rendre auprès du

¹ Voici un échantillon des chansons qui furent répandues à cette époque :

Soubise dit, la lanterne à la main :
J'ai beau chercher où diable est mon armée ;
Elle était là pourtant hier matin.
Me l'a-t-on prise ou l'aurais-je égarée ?
Ah ! je perds tout, je suis un étourdi !
Mais attendons au grand jour, à midi.
Que vois-je, ô ciel, que mon âme est ravie !
Prodige heureux, la voilà, la voilà !
Ah ! ventrebleu, qu'est-ce donc que cela ?
Je me trompais, c'est l'armée ennemie.

duc de Richelieu. Il connaissait ce duc, avec lequel il avait fait quelques campagnes en Flandre. Balby devait faire des propositions pour ramener la cour de Versailles à des sentiments plus doux et plus pacifiques...; cet émissaire, voyant que tout ce qu'il pourrait dire à ce sujet ne mènerait à rien, se rabattit à demander au duc qu'il voulût au moins avoir quelques ménagements pour les provinces du roi où il faisait la guerre. »

Cet habile politique se disposait en outre à susciter à Richelieu des embarras qui le missent dans l'impossibilité de venir au secours des Autrichiens. A la nouvelle de la déroute de Soubise, les troupes ennemies que la capitulation de Closter-Seven avait dispersées, violent cette capitulation et reprennent les armes. Joignant le sophisme au parjure, elles se disent dégagées parce que l'accord qui les liait n'avait pas été revêtu de l'approbation des cours de Versailles et de Londres. Les régiments hanovriens cantonnés autour de Stade servent de noyau au nouveau rassemblement qui se forme. Frédéric en donne le commandement à un de ses meilleurs généraux, le prince Frédéric de Brunswick. Bientôt le contingent de la Hesse rejoint ce prince ainsi que les troupes de Brunswick, malgré la défense formelle du souverain de ce pays. Georges envoie quelques régiments anglais, et cette armée qu'on croyait détruite, reparaît plus redoutable, car elle avait à venger les pillages de nos soldats, et les exactions de leur général. Richelieu quitte Halberstadt et remonte dans le Hanovre. Le 28 novembre, le prince Ferdinand lui dénonce la fin de

l'armistice. Le maréchal répond : « J'ai l'honneur de déclarer à V. A. S. que si, contre toute attente, elle fait une démarche équivoque, et encore plus si elle commet quelque acte d'hostilité, je pousserai les choses à la dernière extrémité, me regardant comme autorisé à agir ainsi par les lois de la guerre. Je mettrai en cendres les palais, les maisons royales et jardins ; je saccagerai toutes les villes et villages, sans épargner la plus petite cabane ; en un mot, ce pays éprouvera toutes les horreurs de la guerre. Je conseille à V. A. S. d'y réfléchir et de ne me pas forcer à prendre une vengeance si contraire à l'humanité de la nation française et à mon caractère personnel. » Cependant il est obligé de repasser l'Aller et d'évacuer une partie des domaines de la maison de Brunswick. Dans sa retraite, il répand la désolation autour de lui, ainsi qu'il l'avait annoncé, et l'ardeur des ennemis s'augmente de toute l'indignation que ces atrocités leur inspirent.

Le maréchal, malgré ses fautes, reçoit de la cour le commandement supérieur de toutes les troupes qui sont en Allemagne. Soubise servira sous ses ordres. Louis XV avait perdu une armée, il s'en afflige ; mais Soubise était trop des amis de la marquise pour qu'il lui retirât sa faveur. Le roi lui écrit une lettre de consolation ; là se borne l'expression des regrets du monarque ; il ne lui vient pas en pensée d'aller ranimer par sa présence l'énergie de ses soldats.

A peine Frédéric est-il rassuré sur l'invasion de la Saxe, qu'il vole en Silésie. Il y trouve ses troupes découragées, éparpillées ; mais la vue des vain-

queurs de Rosbach excite dans les âmes l'émulation de la gloire; de tous côtés on se rallie à ce noyau de braves qui vient de mettre en fuite une armée. Le roi rassemble tous les officiers supérieurs, il leur fait entendre les paroles suivantes : « Messieurs, demain je chargerai l'ennemi et lui livrerai bataille, comme le succès de la campagne dépend de cette journée, je vous ai fait venir pour vous dire que je compte que chacun de vous fera bien son devoir, et me secondera de tout son pouvoir.

« J'exige que chacun de vous donne aux siens l'exemple du courage, de la valeur et de l'intrépidité; en un mot, que chacun s'avance contre l'ennemi dans la ferme résolution de vaincre ou de mourir. Si vous pensez comme moi, tous, sans exception, je suis sûr de la victoire.

« S'il se trouve parmi vous quelqu'un qui hésite à sacrifier sa vie et son sang, qu'il se retire dès à présent, afin de ne pas inspirer sa timidité aux autres; je lui donnerai son congé sans difficulté et sans reproche. »

Un moment de silence suit ce discours; puis un cri s'échappe de toutes les poitrines : « Il n'y a qu'un lâche qui puisse hésiter; nous sommes tous prêts à sacrifier notre vie pour Votre Majesté. »

Le lendemain, 5 décembre, Frédéric remporte, à Lissa, une victoire complète sur le prince Charles de Lorraine et le maréchal Daun. Ceux-ci perdent six mille hommes tués et vingt mille prisonniers. Peu après, Breslau se rend; dix-huit mille Autrichiens, réfugiés dans ses murs, tombent au pouvoir du vainqueur.

Une admiration passionnée se développe en France en faveur du roi de Prusse. Son courage et son énergie, dominant enfin la fortune, contrastaient avec notre misérable gouvernement qui ne produisait que des désastres. Il était donc encore des lieux où l'espèce humaine conservait son élévation et montrait sa grandeur. « Nos Parisiens ont aujourd'hui la tête tournée du roi de Prusse; il y a cinq mois qu'ils le traînaient dans la boue. » (*Lettre de d'Alembert à Voltaire*, 11 janvier 1758.)

Mais à cette admiration qu'inspirait Frédéric, se joignait, dans le parti philosophique, l'abandon de tout sentiment patriotique et une coupable préférence pour le philosophe couronné, son protecteur. Chez les hommes de ce parti, l'esprit de secte dominait toutes les autres impressions. On trouve dans la lettre de d'Alembert, que nous venons de citer, la phrase suivante : « Pour moi, comme Français et comme philosophe, je ne puis m'affliger de ses succès. » Voltaire félicite de son côté le roi de Prusse : « Il n'y a rien de si plaisant, Sire, que le congé que vous avez donné, daté du 3 novembre 1757 ¹. »

Cette campagne de 1757 se fait remarquer entre toutes les autres par les plus surprenantes révolutions de la fortune. Les Autrichiens, accablés d'abord, obtiennent ensuite des succès qui dépassent toutes

¹ Voltaire, dans une pièce de vers que son cynisme ne permet pas de citer tout entière, débute ainsi :

Héros du Nord, je savais bien
Que vous avez vu les derrières
Des guerriers du roi très-chrétien,
A qui vous taillez des croupières, etc

leurs espérances. Le roi de Prusse, défait voit la Silésie envahie, la capitale de ses États mise à contribution, et tout à coup, par l'effort de son génie, il se relève, gagne deux grandes batailles en un mois, et recouvre tout ce qu'il avait perdu. La France avait pris Mahon, elle avait vaincu à la bataille d'Hastenbeck, conquis la basse Allemagne, anéanti l'armée hanovrienne; mais la capitulation de Closter-Seven, si étourdiment rédigée, remet tout en question, et la déroute de Rosbach prépare les désastres du Hanovre. Dans le nord, les Russes se retirent comme s'ils étaient honteux de leurs exploits; les Suédois, qui avaient conquis la Poméranie prussienne, en sont chassés, et la guerre est portée sur leur propre territoire.

L'opprobre de nos armes pesait sur le cœur des Français. Ils en accusaient la favorite; ils en accusaient le roi, qui préférait l'asservissement dans lequel une femme le retenait, à la gloire qu'il eût trouvée dans les camps. Le mécontentement était profond, immense. Cependant on avait donné une satisfaction à l'opinion publique : le parlement venait d'être rappelé.

Peu après l'attentat de Damiens, la cour ouvrit, par l'intermédiaire de l'abbé de Bernis et du président de Maynierres, l'un des démissionnaires, des conférences avec ceux-ci. La marquise eut elle-même des entretiens avec le président. « Madame de Pompadour, seule et debout, dit ce magistrat, me regarda de la tête aux pieds avec une hauteur qui restera toute ma vie gravée dans mon esprit. Elle avait la tête sur l'épaule et ne fit aucune révé-

rence. Me mesurant d'une façon imposante, elle dit d'un ton de colère à son valet de chambre : « Tirez une chaise. »

Les parlementaires consentaient à reprendre leurs démissions ; mais ils demandaient que les seize conseillers exilés fussent rappelés, et que le roi retirât la déclaration du 16 décembre, sur la discipline intérieure du parlement. Ces exigences choquaient l'autorité royale, qui voulait bien regarder comme nulles les démissions, mais qui exigeait que cette faveur fût reçue sans conditions.

De part et d'autre on persévéra, le roi, croyant compromettre sa dignité s'il cédait, les magistrats comptant, non sans raison, sur la faiblesse du gouvernement et sur l'inconséquence de la cour. Les conférences furent suspendues jusqu'au mois d'août suivant. Reprises alors, on tomba d'accord de considérer les démissions comme non avenues. Il fut arrêté que le roi donnerait une déclaration interprétative de celle du 13 décembre, et que les exilés seraient rappelés aussitôt que le parlement aurait lui-même repris ses fonctions. Le 3 septembre, toutes les chambres étaient installées de nouveau.

Ainsi finit cette affaire. Le pouvoir royal, après des actes d'autorité mal concertés et des rigueurs ordonnées sans prudence, se trouvait de nouveau amené à céder ; il avait donné la mesure de sa force et de la résistance qu'on pouvait opposer à ses volontés.

1758. Au bout de quelques semaines de repos, le prince Ferdinand de Brunswick reprit l'offensive. L'indignation excitée par les pillages du maréchal

de Richelieu était si générale, que le roi se crut obligé de le rappeler. Il revint sans embarras à Paris ; il était au-dessus de la honte. On le vit bâtir, avec le produit de ses rapines, un pavillon élégant auquel le peuple donna, par dérision, le nom de *pavillon de Hanovre*. Ce nom lui est resté comme une éternelle flétrissure. Le maréchal fut invité à se retirer dans son gouvernement de Guyenne. Là, il déploya un luxe excessif, comme s'il eût espéré faire ainsi diversion au blâme qui pesait sur lui, et au scandale de ses mœurs.

Le gouvernement mit à la tête de l'armée le comte de Clermont, de la maison de Condé, abbé de Saint-Germain-des-Prés. Cette qualité dans un guerrier prêtait au ridicule. Frédéric ne l'appelait que le général des bénédictins. Le public saisit promptement le côté plaisant de sa position. Un déluge de chansons se répandit¹, dans la capitale, les provinces et l'armée, et prépara les esprits plutôt à la dérision qu'à l'obéissance.

A son début, le comte de Clermont parut vouloir rétablir la discipline. Par ses ordres, un garde-magasin fut mis au carcan et le directeur général des vivres de l'armée n'échappa à la potence que par la fuite ; cinquante-deux officiers dont l'insubordination était notoire furent cassés. Mais parmi nous l'autorité, pour être respectée, a besoin de la sanction de la gloire, et l'abbé de Saint-Germain-des-Prés

¹ Voici un échantillon de ces vers :

Moitié plumet, moitié rabat,
Aussi propre à l'un comme à l'autre,
Clermont se bat comme un apôtre,
Il sert son Dieu comme il se bat.

reculait toujours devant les troupes du prince Ferdinand, quoique moins nombreuses que les siennes. Il repasse le Weser, le Mein, enfin le Rhin, ayant toujours à ses trousses le général ennemi qui enlève ses quartiers, et fait éprouver à l'armée des pertes successives, qui l'affaiblissent de trente mille hommes. Le comte de Morangiès, lieutenant général, occupait, avec huit bataillons et huit escadrons, Minden, ville fortifiée. Après six jours d'investissement, il capitule honteusement. La garnison est faite prisonnière de guerre, à l'exception de quinze cents hommes qui, échauffés par les discours d'un simple caporal, s'insurgent contre la lâcheté, font une trouée à travers les lignes ennemies, et rejoignent le comte de Clermont.

On avait placé près de ce prince quatre lieutenants généraux pour former son conseil; mais ceux-ci se divisent entre eux, et leur haine jalouse devient fatale aux affaires. Ce conseil décide enfin qu'on prendra position à Crevelt et qu'on y acceptera la bataille. Elle a lieu le 25 juin. M. de Saint-Germain avait obtenu de brillants avantages; mais Mortagne, l'un des membres du conseil qui détestait Saint-Germain, veut lui enlever la gloire du succès, et persuade au prince d'ordonner la retraite. Dans ce moment, l'armée ennemie croyant la bataille perdue, allait elle-même se mettre en retraite. Victorieuse à son insu, elle poursuit les Français avec une telle vivacité, que la déroute devient aussi désordonnée que celle de Rosbach. Cependant le comte de Saint-Germain charge encore l'ennemi. Le comte de Gisors, fils unique du maréchal de Belle-Isle, le seconde à

la tête de carabiniers , et trouve une mort glorieuse. La France accorda des regrets à ce jeune guerrier, d'une grande et belle espérance. Son père venait de remplacer Paulmy au ministère. Il avait su charmer madame de Pompadour par la fertilité de sa brillante imagination, féconde en projets. Les grandeurs du reste lui étaient funestes. La guerre de 1741 lui avait coûté son frère ; celle de Sept ans lui enlève son fils. L'ambitieux mourra au pouvoir, et sa carrière lui semblera bien remplie¹.

Les hostilités changent de caractère. Elles se transforment en sanglantes promenades militaires. On livre des batailles partout, on n'obtient de résultats nulle part. Le sang coule à grands flots ; l'Allemagne est dévastée, ses habitants sont désolés par tous les fléaux que la guerre traîne à sa suite ; et la vengeance de trois femmes passionnées n'est pas encore satisfaite. Toutefois, des idées de pacification pénétraient dans l'âme de quelques-unes des parties belligérantes. Nous avons vu les ouvertures faites par le roi de Prusse au maréchal de Richelieu ; la margrave de Bareuth, sœur de Frédéric, fit remettre un Mémoire à ce sujet par Voltaire au cardinal de Tencin ; celui-ci l'envoya à l'abbé de Bernis. Marie-Thérèse elle-même, qui, pendant la durée de deux campagnes, n'avait éprouvé que des calamités, ne se sentait pas éloignée d'ouvrir l'oreille à des propositions de

¹ « Lorsque le fils du maréchal de Belle-Isle fut tué à l'armée, madame de Pompadour engagea le roi à aller voir le maréchal. Le roi se rendit chez lui suivi de toute sa cour, et il ne parut que trop vrai que cette visite si solennelle consola le maréchal de la perte de son fils, du seul héritier de son nom. »

(*Mémoires de madame du Hausset.*)

paix. A Versailles, l'abbé de Bernis insistait sur la nécessité de mettre un terme prochain à la guerre continentale. Il reconnaissait que la France manquait de généraux capables de lutter avec avantage contre le roi de Prusse et le prince Ferdinand de Brunswick. Nous avons perdu cinquante mille hommes, dépensé trois cent millions, et le trésor épuisé fournirait difficilement aux frais de nouvelles campagnes. L'abbé de Bernis avait développé ces considérations dans un mémoire qu'il présenta au roi et qui parut faire impression sur l'esprit du monarque ; mais madame de Pompadour n'admettait d'autre terme à la guerre que la destruction de Frédéric. Elle appuyait ses rancunes sur un sentiment honorable en lui-même : « La France ne devait, disait-elle, consentir à la paix qu'après avoir lavé la honte de Rosbach. » Ce motif frappa Louis XV, et le décida à refuser toute négociation. Il repoussa si sèchement les propositions faites au nom de la margrave par le cardinal de Tencin, que le vieux courtisan, au désespoir d'avoir déplu, en mourut de chagrin. Bernis fut en butte aux plus violents reproches de la part de la marquise. Elle le taxa d'ingratitude à son égard, et elle obtint du roi sa disgrâce. Nommé cardinal au milieu de l'année 1758, il fut exilé dans une de ses abbayes au mois de novembre suivant. Le chapeau était la récompense du traité qui avait amené la guerre, l'exil la punition de l'insistance du cardinal pour la paix¹. Mais si on voulait rap-

¹ Le cardinal de Bernis avait prévu son exil, et il eut assez de vertu pour persister à conseiller la paix. Il s'attendait qu'il aurait lieu, aussitôt que son crédit auprès du parlement de Paris cesserait

peler la victoire sous nos drapeaux , il ne fallait pas confier la conduite des armées aux protégés de la marquise. On vient de voir comme la honte de Rosbach fut effacée à Crevelt.

Quand l'Autriche vit que la cour de Versailles repoussait les ouvertures pacifiques, elle se confirma de plus en plus dans ses passions belliqueuses.

De son côté, l'Angleterre ne voulait traiter qu'après la destruction complète de notre marine, et lorsque nos colonies seraient tombées en sa puissance.

Aussitôt que la défaite de Crevelt fut connue, le Dauphin écrivit au roi pour le supplier de lui permettre de se mettre à la tête de l'armée battue. Il protestait qu'il ne ferait rien que de l'avis des officiers généraux : « Non, disait-il, je suis sûr qu'il n'y a point de Français dont le courage ne soit ranimé et qui ne devienne invincible à la vue de votre fils unique qui le mènera au combat. »

Louis XV ne consentit pas à une proposition qui, en se réalisant, eût fait ressortir aux yeux de tous son inertie personnelle ; il répondit : « Votre lettre, d'être nécessaire pour obtenir de cette compagnie l'enregistrement d'un emprunt de quarante millions. Il ne se trompa que de quarante-huit heures. Le roi, partant pour Choisy, lui avait demandé quel jour il lui convenait mieux de s'y rendre pour le conseil ; à quoi il avait répondu : « Puisque c'est moi qui dispose du temps de Votre Majesté, ce sera pour après-demain, vu que demain j'ai dû donner rendez-vous à M. de Stahremberg. — Eh bien, avait répliqué le roi, à après-demain donc. »

Le jour suivant, le cardinal étant en conférence avec Stahremberg, reçut ordre de se rendre à Vic-sur-Aisne ; il ne s'y attendait que pour le lendemain du conseil prochain.

Quelqu'un demandait au cardinal de Bernis combien il croyait que durerait son exil : « Deux ans après la paix, répondit-il ; » et cela s'est vérifié.

mon fils, m'a touché jusqu'aux larmes. Il ne faut pas se laisser accabler par le malheur. C'est aux grands maux qu'il faut de grands remèdes. Ceci n'est qu'une échauffourée. Je suis ravi de reconnaître en vous les sentiments de nos pères; mais il n'est pas encore temps que je vous sépare de moi. »

Le Dauphin, sujet aussi obéissant que prince courageux, se soumit avec douleur, mais sans murmures.

On voit par cette réponse combien le roi se laissait tromper sur la véritable situation des choses. Après l'échauffourée de Crevelt, comme l'appelait Louis XV, le prince Ferdinand inonda de ses troupes les provinces rhénanes, et poussa des partis jusqu'à Bruxelles. Les généraux français formèrent le projet de porter un corps considérable dans le landgraviat de Hesse, afin de forcer le prince Ferdinand à rétrograder. Le marquis de Contades, qu'on éleva à la dignité de maréchal de France, avait remplacé le comte de Clermont. Il se chargea de tenir tête au prince Ferdinand, tandis que Soubise, accompagné du duc de Broglie et de Chevert, marcherait sur le landgraviat, et menacerait le Hanovre.

Soubise s'avance sans obstacle jusqu'à Cassel. En arrière de cette ville, il rencontre (23 juillet) le prince d'Issenbourg, avec un corps de sept mille Hanovriens et Anglais, retranchés sur la montagne de Sangerhausen. Le duc de Broglie, qui commandait l'avant-garde de Soubise, les attaque et les bat complètement. On récompense Broglie en donnant le bâton de maréchal à Soubise. La gloire du lieu-

tenant efface Rosbach et sert de prétexte à l'élévation militaire du courtisan.

L'invasion de la Hesse décida, ainsi qu'on l'avait prévu, le prince Ferdinand à repasser le Rhin. Il manœuvra habilement et rétrograda sans perte. Soubise avançait ou reculait, suivant les mouvements de l'ennemi. Le prince Ferdinand envoie un renfort considérable au corps d'Issenbourg. De son côté, le maréchal de Contades détache vingt mille hommes sous les ordres de Chevert, qui rejoignent l'armée de Soubise. On se trouve de nouveau en présence à Lutzerberg près de Sangerhausen. Soubise ordonne à Chevert de se porter sur le flanc de l'ennemi. Chevert agit avec son impétuosité accoutumée, et gagne la bataille (10 octobre).

Cette affaire, comme la précédente, reste sans résultat. Le prince Ferdinand parvient à se placer entre l'armée de Contades et celle de Soubise ; il intercepte leurs communications. L'inquiétude prend à Soubise ; il repasse le Mein et revient au point d'où il était parti.

L'hiver arrive et met un terme à l'effusion du sang humain. Les armées prennent leurs quartiers d'hiver. On avait obtenu la délivrance des provinces rhénanes ; mais le prince Ferdinand restait le maître de la Westphalie et de la basse Saxe.

Tandis que ces choses se passaient en Allemagne, l'Angleterre faisait une diversion active en attaquant nos villes maritimes. Le 5 juin, l'amiral Anson mouille, avec vingt-deux vaisseaux de ligne, près de Saint-Malo, et il y débarque quinze bataillons et de l'artillerie. Les Anglais campent devant la ville

et la somment de se rendre. Elle n'était gardée que par un seul régiment. Le maire répond : « La ville est occupée par les troupes du roi ; je n'ai pas le droit d'en disposer ; je puis seulement vous assurer que nous avons de bons canons et de bons bras pour nous défendre. »

De son côté, La Châtre, commandant militaire, fait une réponse plus brève, mais non moins fière : « Dites au général anglais que ma réponse est dans mon canon. » Les ennemis n'osent attaquer cette poignée d'hommes résolus ; mais ils se dédommagent en brûlant trois frégates, vingt-quatre corsaires, soixante-dix navires marchands, quarante petits bâtiments et des magasins, et au bout de huit jours ils se retirent.

Une autre escadre, sous les ordres du commodore Howe, jette, le 6 août, des troupes près de Cherbourg. La garnison française se retire le 7. Maîtres sans coup férir de la ville, les Anglais lèvent des contributions, brûlent vingt-sept navires, enclouent cent soixante-treize pièces de canon, et font sauter, avec la mine, les chaussées qui protégeaient l'entrée du port ; ils partent ensuite et emportent, comme trophée, vingt-deux pièces de canon et des drapeaux. Ces dépouilles sont promenées en triomphe dans les rues de Londres et déposées à la Tour.

Une nouvelle descente a lieu, le 4 septembre, près de Saint-Brieuc. Treize mille Anglais occupent la position de Saint-Cast. Le duc d'Aiguillon, gouverneur de la province, marche contre eux avec trois régiments et les milices du pays, auxquelles se

joignent des volontaires. Les gentilshommes bretons forment un corps d'élite ; les élèves de l'école de droit de Rennes s'organisent en compagnies. L'armée française pouvait cerner les Anglais et rendre leur embarquement impossible. D'Aiguillon hésite, perd un temps précieux. « Cependant M. d'Aubigny, las de demander et impatient de ne pas recevoir l'ordre d'attaquer, engagea l'action en faisant marcher en avant le régiment de Boulonnais. Les gentilshommes bretons se joignent au premier rang des grenadiers. Les régiments de Brie, de Marbœuf, le bataillon de milice accourent. Les Français attaquent les ennemis dans leurs retranchements, malgré le feu de la mousqueterie et celui du canon de la flotte, les dépassent, les poussent jusque dans la mer, y entrent jusqu'à la ceinture. On vit des bourgeois, des gens de robe se faire tuer en combattant. Le carnage y fut grand : plus de deux mille Anglais furent tués ou noyés ; un pareil nombre, qui ne put regagner la flotte, cherchait à fuir en grimpant à travers les rochers, et fut pris après le combat.

« On vit dans cette occasion ce que peut la persuasion la plus légère d'avoir une patrie. » (*Mémoires de Duclos.*)

Ce succès, dû au patriotisme des Bretons et à cet amour du pays natal si vivace dans cette province, ne compensait pas les malheurs qui accablaient la marine. La supériorité décidée des Anglais détruisait peu à peu nos ressources. Les bâtiments de charge de la marine royale étaient pris successivement, et les secours dirigés vers les colonies, n'y arrivaient qu'à l'aide de stratagèmes. On risquait

des vaisseaux seuls ou de petits convois sortis des ports les moins fréquentés. On prenait avantage des brouillards, des nuits obscures, des vents qui éloignaient les Anglais. Baussier parvint ainsi à Louisbourg avec quatre vaisseaux de ligne et une frégate.

Une escadre anglaise croisait dans le golfe de Biscaye, interceptait les bâtimens qui sortaient de Bordeaux, de la Rochelle, de Rochefort, et gênait les communications de ce dernier port avec celui de Brest. Un vaisseau de soixante-quatre canons, commandé par le chevalier de Rohan, fut pris par cette croisière. Sur toutes les mers, les navires du commerce tombaient dans les mains de l'ennemi.

Pendant un an, on travailla à Toulon à préparer une escadre de six vaisseaux de ligne, qui devaient, sous les ordres de M. de La Clue, ravitailler les îles de l'Amérique et la garnison de Louisbourg. L'amiral trouve à l'entrée du détroit de Gibraltar une escadre anglaise d'une force supérieure; il n'ose la combattre et relâche à Carthagène, où il est aussitôt bloqué. Le ministère fait sortir de Toulon deux vaisseaux et deux frégates pour aller à sa rencontre, et rétablir l'égalité des forces. Cette division est attaquée; les deux vaisseaux sont obligés de se rendre sans que M. de La Clue prenne part au combat; il profite du tumulte de l'action pour ramener sa flotte à Toulon.

Le 2 juin, l'amiral Boscawen paraît avec trente-trois vaisseaux, dix-huit frégates et des bâtimens de transport devant l'île du Cap-Breton. Ses troupes escaladent les bords escarpés de l'île, mal-

gré la résistance des Français et le feu d'une nombreuse artillerie. Boscawen met aussitôt le siège devant Louisbourg, qui capitule le 27 juillet, et cette conquête prépare celle du Canada, qui eut lieu l'année suivante. Drucourt, capitaine de vaisseau, commandait la place et se défendit avec vigueur. Il avait pour compagne une femme intrépide. Madame de Drucourt, toujours à ses côtés, encourageait la garnison par ses dons et surtout par son exemple. Elle pointait elle-même le canon contre l'ennemi.

Pendant le siège, la flotte de Baussier fut brûlée ou prise par les Anglais.

Après la bataille de Rosbach, Frédéric ne se mesura plus en personne contre les Français. Il avait à combattre en même temps les Autrichiens et les Russes. Avec cinq millions de sujets, il luttait contre deux puissances qui en comptaient cinquante, et sans trop fouler ses peuples, il trouvait des soldats et de l'argent. L'Angleterre lui payait des subsides considérables, et partout où paraissaient ses troupes, il levait de fortes contributions en argent et en hommes. Pendant cette campagne de 1758, quelquefois battu, jamais découragé, on le voit réparer ses pertes avec une incroyable célérité. Il étonne l'ennemi par la rapidité de ses marches. Ses soldats et lui, toujours infatigables, surprennent leurs adversaires et leur font éprouver des pertes qui rendent leurs victoires inutiles.

Dès le mois de mars, il assiège et prend Schweidnitz. Son armée fait quarante lieues en trois jours; il entre dans la Moravie et investit Olmutz. On craint

à Vienne de voir bientôt cet homme étonnant aux portes de la capitale des États autrichiens ; mais ses munitions de guerre et de bouche sont insuffisantes. Daun intercepte un convoi de trois mille chariots qui venaient ravitailler l'armée prussienne, et Frédéric est obligé de lever le siège. Il se jette sur la Bohême, y manœuvre pendant quelque temps sans être entamé par les Autrichiens ; puis il ramène son armée en Silésie pour voler de là au-devant des Russes. Pendant son absence, le prince Henri, frère du roi, défendra, avec un corps de troupes, la Saxe contre les entreprises du maréchal Daun.

L'armée russe, formée en Pologne, de divers corps venus de l'empire des czars, avait conquis, sous les ordres de Frémor, la Prusse ducale, et s'était avancée jusqu'à Custrin, qu'elle assiégait.

Frédéric parcourt cent vingt lieues en quinze jours. Il rallie le corps de Dohna, trop faible pour résister seul aux Russes. Parvenu ainsi à réunir cinquante mille combattants, il prétend détruire l'armée ennemie forte de soixante mille. Il l'attaque le 25 août à Zorndorff. Les Prussiens ont ordre de n'accorder aucun quartier à ces barbares. Mais ils avaient affaire à des hommes auxquels un profond préjugé religieux inspire le mépris de la mort. Le Russe croit aller au ciel lorsqu'il meurt pour son souverain ; ce glorieux trépas expie tous ses péchés. « Il est plus aisé de les tuer que de les mettre en fuite ; ils se laissent tuer auprès de leurs canons ou de leur bouteille d'eau-de-vie. » (*Vie de Frédéric.*) Après dix heures du combat le plus acharné, la victoire reste indécise : les Russes avaient perdu

vingt mille hommes et les Prussiens dix mille. Cependant l'armée russe décampe le lendemain, et se retire à Landsberg.

Cette armée était trop affaiblie pour tenter de nouvelles entreprises. Le roi charge Dohna de surveiller ses mouvements, et il se hâte de retourner en Saxe, où le prince Henri, par des combinaisons savantes, avait évité de se compromettre avec l'armée de Daun, qu'il avait en tête, et celle des cercles, qui agissait sur ses flancs. Les deux frères se réunissent le 11 septembre.

Le 14 octobre, le maréchal Daun surprend les Prussiens à Hochkirchen. Il est déjà au milieu du camp, lorsque Frédéric s'aperçoit du danger. Son armée se rallie aussi promptement que l'obscurité le permet; mais la bataille est perdue; trois mille hommes sont tués, parmi lesquels on compte le maréchal Keith et plusieurs généraux. Le roi, blessé lui-même, perd la plus grande partie de son artillerie.

Daun savait se battre, mais ne savait pas profiter de la victoire. Frédéric établit fièrement son camp à une demi-lieue de l'ennemi, puis il continue sa marche, remporte des avantages dans tous les combats partiels, arrive en Silésie, et délivre Neiss bloqué par les Autrichiens.

L'armée des cercles met le siège devant Leipsick; poussée par un corps prussien, elle se retire en Franconie. Le maréchal Daun tente un coup de main sur Dresde; le roi de Prusse accourt, et Daun se retire en Bohême, où il prend ses quartiers d'hiver. Frédéric établit son quartier général à Bautzen, et envoie un corps en Poméranie, qui

repousse les Suédois jusqu'à Stralsund. Ainsi, il avait fait face de tous côtés avec des forces inférieures à celles de ses adversaires, et ses États n'avaient été entamés que du côté de la Pologne.

Moras n'avait pas eu la douleur de voir commencer la décadence de la marine française. Son remplacement fut décidé dans un comité tenu chez la marquise. On prit le parti d'essayer si les affaires n'iraient pas mieux sous la direction d'un homme du métier, et on donna le portefeuille à Massiac, vice-amiral. Pendant cinq mois qu'il resta au ministère, nos pertes se multiplièrent, et on revint aux maîtres des requêtes. Madame de Pompadour voulait un ministre à sa dévotion, et elle choisit Berryer, ancien lieutenant de police, qui était tout à elle. Le nouveau secrétaire d'État, dur, hautain, grossier, avait beaucoup d'ignorance et encore plus de présomption et d'entêtement. Minutieux par caractère et par les habitudes du poste qu'il avait occupé longtemps, il s'attacha à de petites réformes au lieu d'embrasser de grandes vues d'administration. Il ne sut pas redonner la vie au corps de la marine, que l'insubordination et les passions jalouses minaient sourdement; au lieu d'être ferme, il se montra tracassier.

CHAPITRE VII.

SUITE DE LA GUERRE DE SEPT ANS. — MINISTÈRE DU
DUC DE CHOISEUL.

Madame de Pompadour fait donner le ministère des affaires étrangères au comte de Stainville créé duc de Choiseul. Le premier acte de son ministère est un nouveau traité avec l'Autriche, tout à l'avantage de cette puissance. — Affaire des jésuites du Paraguay. — Assassinat du roi de Portugal. Supplice du père Malagrida. — Apparition du livre de *l'Esprit* d'Helvétius. — Mesures financières. Charges qui grèvent le royaume. — Silhouette, contrôleur général. Il crée soixante-dix mille actions de mille livres chaque, payables sur les profits des fermiers généraux. Il restreint les privilèges qui concédaient l'exemption de l'impôt. Il tente l'établissement d'une subvention répartie également sur tous les Français dans la proportion de leurs revenus. — Opposition des parlements. Le contrôleur général a recours à la violence. Il s'empare des dépôts publics et suspend le paiement de la dette. Sa disgrâce. — Le maréchal de Belle-Isle, ministre de la guerre, conçoit le projet d'une descente en Angleterre. — Broglie bat le prince Ferdinand à Berghem. Ce prince gagne à Minden une bataille sur le maréchal de Contades. — Bataille de Québec entre les Anglais, sous les ordres de Wolfe, et les Français commandés par Montcalm. Les deux généraux sont tués. Québec capitule. — Prise de la Guadeloupe par les Anglais. — Formation d'une armée en Bretagne. Le duc d'Aiguillon en est le général. — Bataille de Lagos perdue par l'amiral La Clue. Plusieurs de ses vaisseaux l'abandonnent avant le combat. — Le maréchal de Conflans sort de Brest. Une partie de ses vaisseaux prend la fuite ; le reste est pris ou jeté dans la Vilaine. — Bataille de Kunersdorf perdue par Frédéric contre les Russes. Ceux-ci ne profitent pas de leur victoire. — Lally, gouverneur de l'Inde. Ses brouilleries avec Daché, amiral de la flotte, qui refuse de le seconder, et abandonne Pondichéry après trois batailles navales sans résultat. Succès de Lally. Sa dureté, ses revers. — Prise de Pondichéry. — Destruction de la puissance

française dans l'Inde. — Au Canada, entreprise de Vaudreuil sur Québec. Elle échoue. Soumission de tout le Canada aux Anglais. — Bataille de Clostercamp. Dévouement de d'Assas. — Frédéric fait une guerre défensive habile. Il bat le maréchal Daun. — Mort de Georges II. — Mort du maréchal de Belle-Isle.

Madame de Pompadour avait fait disgracier le cardinal de Bernis, qui voulait la paix dans l'intérêt de la France. Elle appela aux affaires étrangères le comte de Stainville, qui voulait la guerre dans l'intérêt de Marie-Thérèse. Pour lui donner plus d'importance, on le créa immédiatement duc et pair, sous le nom de duc de Choiseul. Le premier acte de son ministère fut un nouveau traité avec l'Autriche, qui subordonnait la France aux convenances de cette puissance, et mettait à sa disposition nos plus précieuses ressources.

L'article premier confirme le traité de Versailles.

Les articles 2 et 3 obligent de nouveau la France à fournir le secours annuel stipulé par le premier traité, en soldats ou en argent, au choix de l'impératrice ; ce secours est évalué à huit millions trois cent quarante mille livres par an.

Les articles 4 et 5 imposent à la France seule la charge des subsides à payer à la Suède, et la solde des troupes saxonnes à la disposition de l'impératrice.

Par l'article 7, le roi s'engage à tenir au moins cent mille hommes de ses troupes en Allemagne contre le roi de Prusse et ses alliés, pendant toute la durée de la guerre.

Les articles 8 et 9 confirment le dépôt fait à la France des deux places d'Ostende et de Nieuport ;

mais elles seront rendues à l'Autriche à sa première réquisition, même avant la conclusion de la paix avec l'Angleterre.

Article 10. Tous les pays ou États du bas Rhin conquis ou à conquérir par la France sur le roi de Prusse, seront cédés en souveraineté à l'impératrice; les revenus en sont réservés à la France pendant la guerre.

La Silésie entière (art. 12) et le comté de Glatz sont assurés à l'impératrice comme une condition *sine qua non* de tous les engagements et traités faits ou à faire.

Il n'y aura ni paix ni trêve (art. 13) sans le consentement réciproque des deux parties contractantes.

Marie-Thérèse renonce, en faveur de l'infant don Philippe, à son droit de réversion éventuelle sur les États de ce prince. Louis XV, de son côté, s'engage à concourir, avec l'impératrice, à faire élire l'archiduc son fils, roi des Romains, et, en cas de vacance du trône de Pologne, à diriger de concert l'élection d'un roi sur un prince de la maison de Saxe (art. 16 et 19).

Les deux puissances concourront à faire accomplir le mariage de l'archiduc Léopold avec la princesse de Modène.

Ce traité du 30 décembre 1758 couronnait dignement cette série incroyable d'actes qui mécontentaient avec trop de raison la nation française, et la disposaient à chercher dans des institutions différentes les garanties de son honneur et l'espoir d'une meilleure fortune.

Ce fut en 1758 que les premiers coups furent portés à l'institut des jésuites. Les attaques eurent lieu de la part de la puissance qui se prétendait le plus éminemment catholique. L'origine de la querelle fut un échange consenti par l'Espagne de quelques portions du Paraguay contre des possessions du Portugal au Brésil.

Dans cette immense contrée, située entre le Brésil, le pays des Amazones, le Pérou et le Chili, l'Espagne n'exerçait qu'un droit de suzeraineté. La civilisation y avait pénétré en même temps que la religion. Des missionnaires jésuites, arrivés une croix de bois à la main, avaient, au nom du Christ, opéré une merveilleuse transformation. Des Indiens anthropophages deviennent doux et humains; ils quittent leur vie nomade, abandonnent leurs forêts, se fixent dans des villages. Les missionnaires les attirent par des bienfaits, pourvoient à leurs premiers besoins, et charment leurs âmes naïves et simples par les préceptes doux et consolants de l'Évangile et par les pompes des cérémonies religieuses. Bientôt un changement complet s'opère : des plaines incultes se couvrent de riches moissons; les bestiaux venus de l'Europe s'y multiplient; tous les arts nécessaires à la vie sont pratiqués. Deux jésuites gouvernent chaque village, désigné sous le nom de réduction, et de toutes ces réductions se forme une république où la discipline religieuse maintient seule l'ordre moral et une parfaite pureté dans les mœurs. L'aisance se rencontre partout, parce que les fruits des labeurs des habitants se partagent entre tous. La communauté prend soin des vieil-

lards et des infirmes. Les secours sont prodigués aux malades.

Ainsi, le Paraguay donnait l'admirable spectacle du pouvoir de la religion sur des peuples primitifs que les vices de la civilisation n'avaient pas encore corrompus. On voyait pour la première fois des hommes réunis en grand nombre, doux et vertueux, sans être faibles ; car ces sauvages savaient déployer au besoin l'intrépidité guerrière. Soumis à la règle imposée au nom de Dieu, ils composaient une société où il n'existait pas de loi contre le crime, parce que le crime y était inconnu.

Cette grande œuvre des missionnaires jésuites a été admirée des publicistes et des philosophes. « On a voulu en faire un crime, dit Montesquieu, à la société qui regarde le plaisir de commander comme le seul bien de la vie ; mais il sera toujours beau de gouverner les hommes en les rendant heureux.

« Un sentiment exquis qu'a cette société pour tout ce qu'elle appelle *honneur*, son zèle pour une religion qui humilie bien plus ceux qui l'écoutent que ceux qui la prêchent, lui ont fait entreprendre de grandes choses, et elle y a réussi. Elle a retiré des bois des peuples dispersés ; elle leur a donné une subsistance assurée ; elle les a vêtus ; et quand elle n'aurait fait par là qu'augmenter l'industrie parmi les hommes, elle aurait beaucoup fait. »

Raynal ne s'exprime pas d'une manière moins favorable : « Les Incas et les jésuites ont également établi un ordre qui prévient les crimes et dispense des punitions. Il n'y a rien de si rare au Paraguay que des délits. Les mœurs y sont belles et pures par

des moyens encore plus doux qu'au Pérou. Les lois étaient sévères dans cet empire ; elles ne le sont pas chez les Guaranis : on n'y craint pas les châtimens, on n'y craint que sa conscience. La confession y tient seule lieu de lois pénales et veille à la pureté des mœurs. Les peuples du Paraguay n'ont point de lois civiles, parce qu'ils ne connaissent point de propriété ; ils n'ont point de lois criminelles, parce que chacun s'accuse et se punit volontairement : toutes leurs lois sont des préceptes de religion. C'est là que la religion est aimable, et c'est d'abord dans ses ministres qu'elle s'y fait aimer. Rien n'égale la pureté des mœurs, le zèle doux et tendre, les soins paternels des jésuites du Paraguay. Chaque pasteur est véritablement le père comme le guide de ses paroissiens. » (*Histoire philosophique des établissemens des Européens dans les deux Indes.*)

Ce peuple, jusque-là si heureux, qui ne supportait d'autre charge que le paiement d'un léger tribut à la métropole, se désolait de passer sous le joug d'une autre puissance qui le gouvernerait selon un ordre différent. Les habitants des districts cédés au Portugal firent entendre des gémissemens qu'on taxa de révolte, et, par un accord entre l'Espagne et le Portugal, les deux gouvernemens convinrent de faire émigrer les populations respectives des territoires échangés. Cette cruelle mesure réduisit au désespoir les Indiens obligés de désertir avec leurs familles la terre natale. Ils opposèrent de la résistance, et on accusa les missionnaires d'avoir conseillé et organisé cette résistance. Sur cette allégation, le roi de Portugal défend aux jésuites de

paraître à la cour, et leur ôte la direction de sa conscience et de celle de sa famille. Leur disgrâce commence, et bientôt un événement extraordinaire et inattendu la rend complète.

Joseph I^{er}, roi de Portugal, avait séduit la comtesse Ataïde d'Atongia. Cette jeune femme tenait à la plus haute noblesse de Lisbonne. Ses parents, animés par la vengeance, font feu sur la voiture du roi, qui revenait la nuit d'une maison de campagne. Le monarque est légèrement blessé. Son ministre, le marquis de Pombal, saisit avec avidité cette circonstance pour se débarrasser d'une famille dont il jalousait d'autant plus l'élévation, qu'elle avait refusé de s'allier à la sienne; en même temps il attaquera un ordre religieux dont il redoute la puissance. Le duc d'Aveira, oncle de la jeune comtesse, le comte Ataïde, son époux et un de ses frères, son père, le marquis de Tavora, la marquise de Tavora, périssent dans d'affreux supplices.

Ces infortunés avaient pour confesseurs trois jésuites. On impute à ceux-ci d'avoir profané le tribunal de la pénitence, en conseillant ou autorisant le crime, et ils sont jetés dans les prisons. Le temps se passe, l'instruction se poursuit sans que la lumière perce l'obscurité d'une ténébreuse procédure. Le roi sévit sur l'ordre entier, bannit les jésuites de ses États et les fait transporter en Italie. Un des trois confesseurs, le père Malagrida, est livré à l'inquisition sous le prétexte de quelques erreurs touchant l'immaculée conception, qui se trouvaient dans un livre mystique publié par lui. Le tribunal de l'inquisition, composé de dominicains, ennemis des jésuites, le

condamne au feu ; il est brûlé sur la grande place de Lisbonne.

Tandis que le catholicisme éprouvait cet échec en Portugal, les idées philosophiques faisaient de tels progrès en France, qu'un censeur ne crut pas manquer à ses devoirs en accordant son approbation au livre de *l'Esprit* d'Helvétius. Dans ce livre, les bases des croyances étaient ouvertement attaquées. On y établissait que « le plaisir est le principe dominant des instincts. Le plaisir seul domine les actions ; c'est lui qui les détermine : si le père aime son fils, c'est par vanité ; l'aïeul a de la joie à voir ses petits-enfants, parce que ceux-là n'ont pas besoin de sa mort pour se mettre à sa place. L'amour, c'est le plaisir. L'honneur, le sentiment, la charité, l'humanité, sont encore déterminés par le plaisir. » (Villemain, *Cours de Littérature*.) La surprise fut grande à l'apparition d'un pareil ouvrage publié avec approbation et privilège du roi. Le clergé se plaignit, la Sorbonne condamna le livre, et le parlement le fit brûler par la main du bourreau. Mais que peuvent de stériles condamnations quand la tendance générale des esprits est tournée vers la destruction de ce qui existe et la recherche des innovations en tout genre ?

1759. On avait négligé l'occasion de faire la paix¹, et cependant les finances, nerf de la guerre, s'épuisaient. On essaya d'une foule de moyens, les uns

¹ Voltaire avait persévéré dans le projet de se donner de l'importance en procurant la paix au roi de Prusse. « Il était parvenu à établir une secrète négociation entre M. de Choiseul et Frédéric. Un agent de ce prince était même à Paris. Mais M. de Stahremberg,

insuffisants, les autres désastreux. Le tarif des postes fut augmenté; de nouveaux droits frappèrent divers genres d'industrie. Une élévation de dix sous apportée au prix du tabac, au lieu d'en augmenter le produit, eut pour effet d'en diminuer la consommation. On céda aux états de Bretagne pour le prix de quarante millions le contrôle et le centième denier que l'État percevait dans la province. Ainsi, on capitalisait les revenus pour se créer des ressources avec les capitaux eux-mêmes.

Les charges que le royaume supportait à cette époque s'élevaient à cinq cents millions. Sur cette somme, trois cent douze millions seulement étaient perçus pour le compte de l'État; et comme en outre, les paiements engagés d'avance et privilégiés absorbaient cent quarante millions, il ne restait au trésor que cent soixante-douze millions pour faire face à une dépense de trois cent cinquante-sept millions, ce qui constituait un déficit annuel de cent quatre-vingt-cinq millions. De plus, cent millions des revenus des années suivantes se trouvaient anticipés au moyen d'assignations sur les recettes générales. L'abus des acquits de comptant avait pris une énorme extension. Ces délégations, qui, vingt ans plus tôt, variaient de vingt à trente millions, s'étaient élevées de soixante-quinze à quatre-vingts millions, et finirent par dépasser cent quinze millions. La cour des comptes s'exprimait en ces termes dans

ministre de l'impératrice reine, intercepta les lettres de Voltaire, fit renvoyer l'agent prussien; et, sur les plaintes sérieuses qu'il éleva, on déclara que Voltaire ne pourrait rentrer en France qu'à la paix. » (*Vie de Voltaire*, par Mazure.)

des remontrances présentées au roi : « Les plus sages moyens de conserver vos finances seront anéantis, s'il est possible de prendre cette route obscure des acquits de comptant dont se plaignait si énergiquement celui de nos rois qui mérita le titre de *juste* (Louis XII). Puisse donc Votre Majesté, comme ses augustes prédécesseurs, renouveler à cet égard la déclaration de votre bisaïeul Henri IV, qui ordonnait que cette forme de paiement ne servirait que pour les affaires secrètes et importantes de l'État. Votre Majesté ne peut trop se méfier de ceux qui, pour assouvir la faim insatiable qu'ils ont de vos dons, grossissent à vos yeux l'opulence des peuples. Le zèle de vos peuples est inépuisable, mais leurs forces ne répondent point à leur zèle. »

Pour couvrir le déficit, il n'y avait d'autre moyen que l'impôt ou des emprunts. Mais la confiance s'épuisait et les emprunts ne se remplissaient plus. D'un autre côté, il était difficile de grever par de nouveaux impôts les campagnes déjà frappées de taxes pesantes, et dans lesquelles un grand malaise se faisait sentir.

Il eût fallu un ministre des finances doué d'assez de génie pour créer de nouvelles ressources, et d'assez de fermeté pour lutter contre les abus. On crut avoir rencontré ces conditions dans la personne de Silhouette, ancien conseiller au parlement de Metz et maître des requêtes. Ce magistrat occupait la place de chancelier du duc d'Orléans et celle de commissaire de la compagnie des Indes. Les talents qu'il développait dans ces deux fonctions donnaient l'idée d'une haute in-

telligence , et son élévation reçut l'approbation publique.

Il débuta par une opération qui n'était pas d'une parfaite justice , mais qui rapporta sur-le-champ soixante-dix millions au trésor. Le contrôleur général créa soixante-dix mille actions de mille livres chacune , auxquelles il attribua la moitié des bénéfices dont jouissaient les fermiers généraux. Le public , toujours prévenu contre les traitants, trouva simple qu'on manquât envers eux aux engagements contractés, et il applaudit à une mesure qui ne grevait en rien ni l'État ni le peuple. Silhouette suspendit ensuite plusieurs privilèges qui exemptaient de la taille ; il réduisit les pensions dont la multiplicité était devenue une charge énorme pour le royaume, et il obtint du roi la promesse d'une diminution dans les dépenses de sa maison. L'éloge du ministre patriote retentissait de toutes parts, et il acquit une popularité inconnue jusqu'à lui, vaine fumée que le premier vent de l'adversité devait bientôt dissiper.

Le maréchal de Belle-Isle, ministre de la guerre, l'avait porté au pouvoir, à cause de l'analogie de leurs caractères : Silhouette possédait comme lui un esprit inventif, audacieux dans la conception des projets, mais imprévoyant des difficultés qui surviendraient dans leur exécution.

Le premier échec que le contrôleur général éprouva lui vint de la cour. « Il avait proposé la réforme du fonds destiné au jeu du roi ; mais le ministre des affaires étrangères, voyant que le désœuvrement du roi, faute de jeu, allait désorganiser la

société de Sa Majesté, offrit de prendre sur les fonds des affaires étrangères la somme nécessaire pour le jeu, ce qui fut accepté. Il en fut de même de la plupart des autres plans de réforme, qui ne furent effectués que pour des objets minutieux. » (*Particularités sur les ministres des finances*, par M. de Monthion.)

Le contrôleur général avait conçu un mode nouveau d'imposition qu'il fit enregistrer dans un lit de justice. Ce plan consistait en une subvention générale qui devait atteindre, suivant une proportion déterminée, sans exception de corps ni de privilèges, les revenus des biens-fonds et ceux des capitaux mobiliers. Une taxe serait imposée sur les individus qui voudraient tenir boutique ouverte, avoir enseigne, bouchon ou écriteau. On payerait pour les laquais une somme graduée en proportion croissante de leur nombre. Les chevaux, les carrosses, les marchandises de luxe et d'agrément seraient assujettis à un droit d'entrée à la porte des villes. Une triple capitation atteignait les célibataires, et la loi soumettait à une taxe les parents dont les enfants feraient profession dans un ordre religieux avant l'âge de la majorité.

On reconnaît dans ce dernier article la tendance des économistes et des philosophes à favoriser l'accroissement de la population par la diminution des vocations religieuses. Dans le même édit se trouvent les premiers éléments de l'impôt des patentes, établi quarante ans plus tard.

Le ministre ne s'en tint pas à ces mesures. Il créa de nouvelles charges; il imagina d'accorder, à

titre onéreux, un grand nombre de brevets héréditaires dans les communautés d'arts et métiers.

On doute qu'il se fût rendu compte de l'opposition que l'édit de subvention éprouverait dans les parlements, organes toujours intéressés des privilèges. Cette opposition fut telle, que l'édit ne put recevoir d'exécution, et que l'autorité royale se vit encore obligée de fléchir devant la résistance des corps judiciaires. En 1760, les besoins du trésor obligèrent le roi à remplacer la subvention par un troisième vingtième.

Les projets de Silhouette ne sauraient être blâmés, puisqu'ils avaient pour but de ramener l'égalité proportionnelle dans les charges publiques. Mais la circonstance d'une guerre malheureuse n'était pas favorable à un changement radical, qui ne pouvait manquer d'être violemment attaqué par tous ceux dont il blessait les intérêts. Pour qu'un gouvernement surmonte les résistances des corps, il faut qu'il puise sa force dans la confiance publique.

Pendant que le contrôleur général essayait ainsi d'un système qui devait avorter dès sa naissance, le temps s'écoulait, les exigences des divers services se multipliaient. Poussé à bout, il recourut à la violence; il s'empara des dépôts publics, arrêta les remboursements que devaient opérer le trésorier de l'épargne et la caisse d'amortissement; enfin, il suspendit pour un an le paiement des obligations et autres effets assignés sur les recettes générales et sur les fermes. Cette mesure força les banquiers de la cour à retarder leurs paiements. Ils obtinrent des

arrêts de surséance qui les mirent à l'abri des poursuites. Mais leurs créanciers, qui n'avaient pas la même ressource, firent banqueroute, et le bouleversement des fortunes s'étendit de proche en proche à tout le commerce.

Les malédictions avaient succédé aux éloges. Elles partaient de toutes les classes de la société. Le commerce faisait entendre de justes plaintes; les courtisans se vengeaient des réformes qu'on avait voulu leur faire subir; les marchands gardaient du ressentiment des taxes dont ils avaient été menacés. L'unanimité devint telle, qu'il fut impossible de laisser Silhouette à la tête des finances. Il tomba, laissant le trésor vide et ayant dévoilé à l'étranger la détresse de la France¹. Cette détresse devint si excessive, que les fonds manquaient pour le prêt des troupes. Louis XV envoya son argenterie à la monnaie, en invitant les particuliers et les corps religieux à imiter cet acte patriotique. On se procura ainsi une somme de douze millions.

Mais bientôt le trésor se trouva affranchi d'une de ses dépenses les plus pesantes, l'entretien de la marine et d'une partie de nos colonies. L'année 1759 fut le terme de l'existence de nos flottes et de la souveraineté de la France dans le nouveau monde.

Pour expliquer ces tristes événements, il faut reprendre les choses de plus haut. La tâche de l'historien devient à chaque moment plus pénible. Il n'a

¹ Les Français, qui trouvaient partout des motifs de plaisanterie, se mirent à tracer l'ombre des figures, et ces portraits, qui représentaient l'ombre au lieu de la réalité, furent appelés portraits à la silhouette, nom qu'ils ont gardé.

que des désastres à raconter : au lieu de la gloire de la patrie, la honte est partout, souvent la lâcheté et toujours l'intrigue obtenant l'impunité des plus coupables fautes.

Le maréchal de Belle-Isle, fécond en projets hasardés ou inexécutables, s'était fortement arrêté à l'idée de venger par une invasion en Angleterre nos revers sur le continent. La campagne de 1758 avait été malheureuse; celle de 1759 ne se présentait pas sous de plus heureux auspices. A la vérité, le duc de Broglie, retranché à Berghem^{en}, près de Francfort-sur-le-Mein, avec vingt mille hommes, avait repoussé, en lui faisant éprouver une grande perte, le prince Ferdinand de Brunswick qui l'attaqua avec quarante mille hommes (13 avril). Mais il ne se trouva pas assez fort pour profiter de la victoire. Elle lui valut le bâton de maréchal de France, rendit l'honneur à nos armes, et n'amena d'ailleurs aucun résultat; l'ennemi se retira en bon ordre et ne fut pas entamé. Peu après, le maréchal de Contades appela à lui l'armée de Broglie pour en faire l'aile droite de la sienne. Il ne tarda pas à se trouver en face du prince Ferdinand, qui l'attira dans une position désavantageuse, et le battit complètement à Minden (1^{er} août). L'armée repassa le Weser, les sièges de Munster et de Lippstadt qu'on avait entrepris furent levés, et les Français auraient été chassés de la Westphalie si le prince Ferdinand ne s'était affaibli en détachant douze mille hommes pour aller au secours du roi de Prusse. En vain adjoignit-on d'Estrées à Contades, dans l'espérance qu'il aiderait ce dernier à réparer le désastre de Minden. Les deux

généraux n'entreprirent rien. La campagne se termina au mois d'octobre ; Contades et d'Estrées furent rappelés, et l'armée passa sous le commandement du maréchal de Broglie.

En Amérique, les malheurs devinrent plus irréparables, mais ils ne furent pas sans gloire. Les Anglais, toujours battus par les Canadiens, résolurent de ramener la victoire à l'aide du nombre, et ils réunirent quarante mille hommes sur les frontières du Canada. En vain, Vaudreuil et Montcalm, qui ne disposent que de cinq mille soldats, sollicitent de puissants renforts. L'argent manque, la surveillance des Anglais rend les transports difficiles, il faut recruter les cent mille soldats promis à Marie-Thérèse, et on abandonne le Canada. Bientôt les forts du Niagara et celui du Carillon sont obligés d'ouvrir leurs portes.

A la fin de juin, une flotte anglaise de trois cents voiles, sous les ordres de l'amiral Saunders, paraît sur le fleuve Saint-Laurent, à la vue de Québec. Les Français essayent d'incendier cette flotte au moyen de huit brûlots, mais on y met le feu trop tôt, et ils éclatent sans causer un grand dommage à l'ennemi. L'escadre, échappée à une destruction qui paraissait certaine, commence alors à bombarder Québec. Cependant les Français se défendent avec acharnement, et malgré la destruction de ses principaux édifices, la ville ne songe pas à capituler.

Trois mois s'étaient écoulés, et les Anglais n'avaient pu opérer de débarquement. Le découragement gagnait généraux et soldats. Mais le 12 septembre, ils s'aperçoivent que les hauteurs

d'Abraham, qui dominant la ville, n'étaient pas gardées; on les croyait inaccessibles à cause des rochers qui les entourent. Six mille hommes parviennent à les escalader.

A l'apparition inattendue de l'ennemi, Montcalm accourt avec quatre mille hommes. Le combat s'engage, et de part et d'autre, on fait des prodiges de valeur. A la fin, le nombre l'emporte. Le général anglais Wolfe, blessé trois fois, tombe sur le champ de bataille. Près de rendre le dernier soupir, il entend crier : « Ils fuyent ! » Ce cri le ranime un instant : « Je meurs content, » dit-il, et il expire. L'armée canadienne emporte Montcalm mourant. Les dernières pensées du héros sont pour l'honneur et la gloire : « En avant ! et qu'on reprenne le champ de bataille. » Tel est son dernier ordre : un conseil de guerre en décide autrement; Québec capitule, et les Anglais prennent possession des décombres que les Canadiens leur abandonnent. Ceux-ci, malheureux, mais non abattus, vont occuper Montréal et un camp retranché qui défend cette ville.

Dès le mois d'octobre précédent, une autre escadre anglaise, portant huit mille hommes de débarquement, avait mis à la voile se dirigeant vers les Iles du Vent. Elle aborda à la Martinique le 16 janvier. Les corsaires de cette île désolaient le commerce des Anglais, et leur amiral prétendait en tirer vengeance. Mais les habitants font une si vigoureuse résistance, que l'ennemi est obligé de se retirer. L'expédition se porta alors vers la Guadeloupe qui, sous le rapport de son peu d'étendue, présentait moins de chances de résistance. Cependant elle sou-

tint un siège de trois mois, et les Anglais eussent échoué sans les fautes nombreuses commises par les commandants français. Le marquis de Beauharnais, gouverneur général des Iles du Vent, tout occupé du danger qu'avait couru la Martinique, et craignant une nouvelle attaque, n'envoya pas de secours. Le ministre de la marine avait laissé écouler six mois avant de faire partir les vaisseaux que les colonies réclamaient ; la flotte, arrivée dans les parages des Iles, n'entreprit rien. Enfin, on imputa de graves torts au gouverneur de la Guadeloupe. Il fut traduit à un conseil de guerre et flétri par un blâme. Il ne dut sa réhabilitation qu'aux intrigues de cour, qui alors décidaient de toutes choses.

Avec la Guadeloupe, les petites îles qui l'entourent, la Désirade, les Saintes, Saint-Barthélemy et Marie-Galande, tombent au pouvoir des Anglais.

Tous ces malheurs allaient être réparés, et la paix imposée aux Anglais aux portes de Londres. Ainsi l'entendait Belle-Isle ; mais il n'avait pas apprécié ce qu'un gouvernement énergique trouve de force dans le patriotisme d'un peuple libre. L'opinion avait élevé au pouvoir un grand homme, et les Anglais, fiers des succès obtenus sous son administration, arrivaient au combat avec la confiance de la victoire. En France, un gouvernement énervé, des généraux et des amiraux de boudoir, choisis au gré d'une femme méprisée, dirigeaient les armées. Le découragement s'y répandait, l'insubordination se montrait de toutes parts, les plus fiers courages se sentaient glacés, et on se croyait vaincu avant d'avoir commencé à combattre.

Un corps de quarante bataillons se rassemble en Bretagne, sous les ordres du duc d'Aiguillon. Dix-huit mille hommes se réunissent à Dunkerque; le brave Chevert les commande. Dans tous les ports de la Manche, on construit des bateaux pour le transport des troupes. Une flotte de treize vaisseaux et de trois frégates est armée à Toulon, et doit rejoindre à Brest le maréchal de Conflans, qui a vingt et un vaisseaux sous ses ordres. Les deux escadres réunies escorteront les bâtimens de transport, et feront tête aux forces anglaises, tandis que Chevert sortira de Dunkerque, escorté lui-même par quelques vaisseaux.

Le gouvernement anglais ne tarda pas à être instruit des préparatifs de la France, et Georges II en informa le parlement par un message. A cette nouvelle, un grand mouvement national se développe. Le parlement accorde et subsides et soldats; les enrôlemens volontaires se multiplient, les villes et les communes les encouragent par des primes. Pitt fait sortir en peu de jours trois escadres : l'une, sous les ordres de l'amiral Boscawen, va bloquer la flotte de Toulon; sir Édouard Hawke observe, avec vingt-trois vaisseaux le port de Brest, et l'amiral Rodney vient canonner et bombarder la ville du Havre. Des magasins et une partie des bâtimens de transport sont brûlés.

Boscawen provoque au combat La Clue, amiral de l'escadre de Toulon. Il envoie trois vaisseaux et des brûlots pour incendier des navires français à l'ancre dans la grande rade; mais ces vaisseaux sont accueillis par le feu des batteries. Il est obligé de

les remorquer, puis de lever le blocus, et d'aller se radouber à Gibraltar. La Clue, au lieu de profiter de l'affaiblissement de l'ennemi pour prendre la mer, n'inquiète aucun de ses mouvements, et perd un temps précieux; enfin, il appareille, espérant à la faveur de la nuit, et en serrant la côte de Barbarie, traverser le détroit sans être aperçu (16 août). Boscawen avait placé deux frégates en observation. A huit heures du soir, il est averti, et deux heures après, toute sa flotte était sous voiles et débouchait du détroit, attendant à la pointe du jour l'escadre française. Pendant l'obscurité, un événement inouï a lieu : cinq vaisseaux et les frégates quittent l'escadre, et le matin, lorsqu'elle est attaquée, elle n'a plus que sept vaisseaux à opposer aux Anglais. Pendant la bataille, deux autres vaisseaux se sauvent à Lisbonne; ceux qui restent sont pris ou brûlés. Le malheureux amiral se défend en désespéré; il a les deux jambes emportées, et son sang versé excuse ses fautes.

Telle fut la bataille de Lagos, où l'ineptie et la lâcheté se réunirent pour perdre la flotte. Les capitaines qui avaient déserté leur poste ou fui devant l'ennemi, échappèrent à la sévère condamnation qu'ils méritaient, et ne furent pas même blâmés.

Malgré l'échec essuyé par la flotte de Toulon, on persévéra dans le projet d'une descente en Angleterre. Mais Brest était si étroitement bloqué, qu'aucun vaisseau ne pouvait déboucher du Goulet sans être pris. Il fallut attendre que les tempêtes de l'automne forcassent les Anglais à s'éloigner. En effet, un coup de vent obligea, le 12 octobre, l'amiral Hawke à

quitter le golfe et à se retirer à Plymouth. Si le maréchal de Conflans fût sorti, il aurait eu de grandes chances de succès contre une armée fatiguée par six mois de croisière et avariée par l'ouragan. Mais Berryer voulut d'abord s'assurer, par ses espions, que les vaisseaux anglais étaient rentrés. Vinrent ensuite les prétentions puériles du maréchal de Conflans, amiral à la façon de Pompadour; le maréchal attendait pour s'embarquer, qu'on eût équipé son vaisseau avec tout le luxe dû à la dignité du chef, et l'escadre française n'appareilla pas avant le 14 novembre. L'amiral Hawke, instruit par ses croisières, s'avança immédiatement avec vingt-trois vaisseaux, se dirigeant sur la baie de Quiberon, où il comptait rencontrer son adversaire. Le duc d'Aiguillon, au lieu de rassembler ses troupes auprès de Brest, les avait cantonnées aux environs de Vannes, afin d'échapper à la suprématie du maréchal. Il fallait donc, pour opérer l'embarquement, que Conflans s'approchât des côtes voisines de cette ville.

Parmi les Anglais la joie fut extrême, lorsqu'on eut signalé l'escadre française. L'abattement se manifestait au contraire dans celle-ci. Avant de sortir de Brest, on disait hautement qu'on serait battu. De pareilles prédictions rendent la défaite certaine.

A l'apparition de l'ennemi, le maréchal perd la tête et se jette sur la côte hérissée de bancs de sable et de rochers, espérant que l'amiral anglais n'oserait se hasarder dans ces écueils. Par l'effet de cette honteuse manœuvre, son arrière-garde est coupée, entourée par l'ennemi et écrasée; une autre division de la flotte prend le signal de ralliement pour celui

de sauver qui peut, et cingle à l'île d'Aix, sans tirer un coup de canon. Conflans, après quelques bordées, fait échouer le vaisseau amiral, et ordonne d'y mettre le feu. Enfin, la dernière division, poussée par la crainte, se jette dans la Vilaine, où jusque-là, on ne croyait pas même que des frégates pussent mouiller. L'amiral Hawke établit son blocus à l'embouchure de cette rivière. Six vaisseaux avaient été pris ou détruits. Ceux qui s'étaient réfugiés dans la Vilaine n'auraient pu en sortir qu'avec la plus grande difficulté, quand même la présence de l'ennemi ne s'y serait pas opposée. Les officiers, qui avaient bien su les y faire entrer, se déclaraient incapables de les en tirer, et on prit le parti de les désarmer et de les abandonner.

Ainsi, l'expédition contre l'Angleterre était manquée. Elle se borna à un détachement de deux frégates portant huit cents hommes de débarquement sorties du port de Dunkerque, sous les ordres du capitaine Thurot. Cette petite division, après avoir erré tout l'hiver dans les mers du nord et sur les côtes de Norwége, s'empara de la ville de Carrickfergus, en Irlande, la mit à contribution, en fut chassée et tomba bientôt au pouvoir de l'ennemi. Le capitaine Thurot se défendit vaillamment, et fut tué dans le combat. Peu de temps auparavant, les Anglais s'étaient emparés de l'île de Gorée, et des comptoirs français au Sénégal.

La France, depuis le commencement de la guerre, avait perdu vingt-neuf vaisseaux de ligne et trente-cinq frégates. Cette perte ne pouvait être réparée. L'argent et les approvisionnements manquaient; maîtres

de la mer, les Anglais ne laissaient pas arriver dans nos ports les bois de construction dont nous avions besoin. Il fallut donc renoncer désormais à de nouveaux armements et souffrir que la Grande-Bretagne établît, sur toutes les mers, une domination incontestée, et insultât impunément nos côtes.

1759. Pendant toute l'année 1759, le roi de Prusse soutint avec désavantage la lutte inégale dans laquelle il était engagé. « Il s'en fallut de beaucoup que la campagne prît un tour heureux ; ce fut peut-être la plus funeste de toutes. C'en aurait été fait des Prussiens, si leurs ennemis, qui savaient vaincre, avaient su de même profiter de leurs victoires. » (*Histoire de la guerre de Sept ans.*)

Cependant, au début, le roi et le prince Henri, son frère, parvinrent à paralyser les mouvements des Autrichiens et ceux de l'armée des cercles, en détruisant leurs magasins. Le prince Henri battit et repoussa cette armée qui s'était avancée en Saxe. Mais un orage redoutable se formait en Pologne. L'armée russe s'y réunissait. Frédéric envoie, sous les ordres du comte de Dohna, un corps en Posnanie pour attaquer séparément les colonnes russes avant qu'elles fussent rassemblées. Déjà les puissances belligérantes agissaient en maîtres sur le territoire polonais. Le comte de Bruhl, ministre favori d'Auguste III, vendait la république à la Russie, et la czarine récompensait les complaisances du roi de Pologne, en accordant à un de ses fils l'investiture du duché de Courlande. Des yeux exercés auraient pu, dès cette époque, prévoir que la Pologne dispa-

raîtrait du nombre des nations. Quand un peuple ne sait pas défendre sa neutralité, il donne la mesure de sa faiblesse et fournit à l'ambition de ses voisins l'idée d'une facile conquête.

Le comte de Dohna agit mollement. L'armée russe marcha en avant. Frédéric remplace Dohna par le général Wedel. Le jour même où celui-ci prend le commandement (23 juillet), il attaque, avec trente mille hommes, près de l'Oder, à Say, les Russes, qui comptaient soixante-dix mille combattants, et avaient à leur tête un habile général, le comte Soltikow. Wedel prétendait empêcher la jonction de ce dernier avec un corps de vingt mille Autrichiens que Daun lui envoyait sous les ordres de Laudon. Il est battu, et la jonction s'opère. A cette nouvelle, Frédéric vole, avec dix mille hommes, au secours de Wedel. Il veut détruire l'armée russe pour accourir ensuite repousser le maréchal Daun, qui menace le Brandebourg et la Silésie. Les deux armées se rencontrent, le 12 août, près de Kunersdorf. Le roi écoute plus la colère que la prudence. Pour ôter à l'armée russe tout moyen de retraite, il fait couper les ponts de l'Oder derrière elle. Il ajoute ainsi imprudemment au courage religieux des Moscovites, celui que commande la nécessité. Cependant la fortune lui est d'abord favorable. Vingt mille Russes tombent sur le champ de bataille, quatre-vingts pièces de canon sont prises. Mais Laudon accourt et rétablit le combat. Le courage des Russes se raffermi; en vain les Prussiens multiplient les attaques; leurs pertes sont énormes. Enfin le découragement les gagne; de tous côtés ils

se débandent, fuient et s'éparpillent. Les Russes reprennent leur artillerie et s'emparent de celle de l'ennemi.

Le roi avait eu deux chevaux tués sous lui, et fut sur le point d'être pris. Presque tous ses généraux étaient tués ou blessés, et le soir de cette gigantesque bataille, qui avait duré quinze heures et coûté la vie à trente mille hommes, il ne restait autour de sa personne que cinq mille soldats. Le lendemain, quinze mille hommes le rejoignirent, et le surlendemain, il se trouvait encore à la tête de vingt-huit mille combattants; mais cette armée était si inférieure à celle de ses adversaires, que Frédéric avoue lui-même « qu'il n'aurait dépendu que des ennemis de terminer la guerre; ils n'avaient qu'à donner le coup de grâce. » Les Russes, étonnés de la vivacité avec laquelle ils avaient été attaqués, surpris de leur victoire, et déplorant leurs pertes, se contentèrent de bénir la fortune qui les avait sauvés. « Si je remporte encore une victoire comme celle-là, dit Soltikow, je retournerai seul, un bâton à la main, en porter la nouvelle à Pétersbourg; » et, comme le maréchal Daun le pressait d'agir, il lui répondit : « J'en ai assez fait, monsieur, cette année : j'ai gagné deux batailles qui coûtent vingt-sept mille hommes à la Russie; j'attends, pour me mettre de nouveau en action, que vous ayez remporté deux victoires à votre tour; il n'est pas juste que les troupes de ma souveraine agissent toutes seules. » Cependant, à la sollicitation des Autrichiens, il entra en Silésie dans l'intention de tenter le siège de Glogau et celui de Breslau. Mais la diligence de Fré-

déric le prévenait sans cesse. Partout, sur son chemin, il trouvait l'armée prussienne occupant des positions inexpugnables, d'où elle interceptait ses convois et lui faisait une guerre de détail qui l'épuisait. Soltikow, fatigué, se retira dès les premiers jours d'octobre en Pologne. Le Brandebourg et la Silésie furent délivrés de la présence des Russes ; mais les horribles dévastations commises par leurs troupes légères, restèrent comme un monument de leur barbarie.

Le prince Henri avait manœuvré avec non moins d'habileté contre l'armée de Daun et celle des cercles. Il n'avait pu prévenir la prise de Dresde, que Schmettau rendit sans soutenir de siège ; mais il empêcha les ennemis de faire d'autres progrès. Frédéric, débarrassé des Russes, se dirige en toute hâte vers la Saxe. Il espérait reprendre Dresde. Pour réussir, il faut éloigner le maréchal Daun. Le roi envoie en Bohême douze mille hommes afin de détruire les magasins des Autrichiens et forcer ainsi Daun à la retraite. Celui-ci recule, en effet, mais avec une telle rapidité, qu'il enveloppe les douze mille Prussiens et les oblige à mettre bas les armes. Cet échec rend le siège de Dresde impossible. La guerre continue jusqu'au cœur de l'hiver sans événement important. Après tant de malheurs qui semblaient devoir compléter la ruine du roi de Prusse, ce prince se trouvait encore en possession de tout le terrain qu'il occupait l'hiver précédent, à l'exception de Dresde et du fort de Pennamunde. Le génie avait dominé la fortune.

A la fin de 1759, l'Angleterre, satisfaite, parais-

sait disposée à la paix. Le roi de Prusse la désirait. Une déclaration des deux puissances offrant d'ouvrir des négociations fut remise au cabinet de Versailles. Le roi d'Espagne proposait sa médiation, et le roi Stanislas, voulant contribuer à rétablir la concorde entre les peuples, indiqua Nancy pour la réunion du congrès. Mais Louis XV s'était engagé à ne traiter que du consentement de ses alliés. Il fallut écrire à Vienne et à Pétersbourg. Les réponses furent tardives, et, pendant ces délais, l'Angleterre, instruite de la détresse financière de la France, se confirma dans la résolution de continuer la guerre.

1760. Elle eut lieu de se féliciter de sa persévérance. Car, pendant l'année 1760, elle parvint à ruiner les établissements français dans l'Inde.

En 1757, la compagnie des Indes choisit pour gouverneur du Bengale, le comte de Lally, Irlandais d'origine. Cet homme, d'un caractère altier, emporté et dur jusqu'à la férocité, se recommandait néanmoins par une éclatante bravoure; mais la prudence ne dirigeait pas son courage, et aucune considération ne faisait plier son inflexible volonté. L'expédition qui devait le conduire dans l'Inde, se composait de deux vaisseaux du roi, sept vaisseaux de la compagnie des Indes et deux frégates. Le comte d'Aché, qui la commandait, appareilla, le 5 mars 1757. Une mauvaise manœuvre le retarda de deux mois. Il s'arrêta longtemps à l'île de France, puis à l'île Bourbon, et n'arriva qu'au bout d'un an dans les mers de l'Inde. Pendant qu'il perdait ainsi le temps, l'Angleterre se hâtait d'envoyer des ren-

forts à l'amiral Pococke, qui stationnait dans ces parages. Cet amiral se trouva à la tête de sept vaisseaux et de deux frégates.

Lally et d'Aché étaient complètement brouillés, lorsqu'ils aperçurent la côte de Coromandel. Au lieu d'escorter le gouverneur avec toute l'escadre, l'amiral détache deux vaisseaux qui conduisent Lally à Pondichéry. Celui-ci avait résolu d'assiéger immédiatement le fort Saint-David, que d'Aché devait bloquer par mer. Pococke, instruit de l'affaiblissement de la flotte française, attaque d'Aché. On se bat vaillamment, mais sans résultat définitif. L'Anglais s'éloigne pour se radoubier. Les Français entrent dans la rade de Pondichéry, après avoir perdu un vaisseau qui avait fait côte.

Cependant Lally continuait le siège du fort Saint-David, et pressait inutilement d'Aché de venir le seconder. L'impatient général court à Pondichéry, et menace l'amiral de le faire arrêter s'il ne lève l'ancre à l'instant. Celui-ci paraît enfin devant Saint-David, qui capitule aussitôt. Cette prise fut suivie de celle de Gondelour.

Lally, après cette conquête, va mettre le siège devant Madras. Mais il lui fallait encore le concours de la flotte, et d'Aché, prétextant que les munitions navales manquent, fait voile pour Ceylan. Le conseil de la colonie lui dépêche un aviso pour le sommer de revenir, afin de préserver la ville des insultes de l'ennemi. A peine est-il arrivé que Pococke paraît. On presse d'Aché de combattre. « Ce serait, dit-il, compromettre le pavillon du roi. » Voyant enfin qu'il allait lui-même être attaqué à l'ancre, il appareille.

La bataille a lieu le 3 août. Comme la première fois, on se bat avec courage. L'avantage reste aux Anglais, et les Français sont obligés de leur abandonner la mer et de rentrer à Pondichéry.

Au lieu d'y demeurer pour protéger la colonie jusqu'au moment où la mousson en éloignera l'escadre anglaise, d'Aché part pour l'île de France, malgré les sollicitations du conseil, de tous les habitants et les lettres pressantes de Lally.

Ce dernier avait investi Madras et pris la ville noire, où ses soldats firent un butin immense. Quoique la flotte lui manquât, il ne désespérait pas de prendre la ville anglaise; mais ses violences avaient fait naître partout le mécontentement et l'aigreur, et il survient une division effroyable dans son armée entre les troupes de la compagnie et celles du roi. Une brèche étant pratiquée, Lally ordonne de monter à l'assaut, mais une partie de ses soldats refusent de marcher sous prétexte du retard de leur solde. Bientôt arrive une escadre anglaise qui ravitaille la ville. Le général français, obligé de lever le siège, est réduit à n'exhaler que contre les nababs, alliés des Anglais, la fureur qui l'animait.

D'Aché avait reçu à l'île de France un renfort de trois vaisseaux et s'était enfin décidé à retourner à Pondichéry. Le 10 septembre 1759, il rencontre l'escadre anglaise. Il avait onze vaisseaux; Pococke n'en comptait que neuf. L'occasion était belle pour une revanche; mais le malheur s'attachait à nos armes : le feu prend à un vaisseau du roi, quatre vaisseaux de la compagnie fuient et désertent; l'en-

nemi a le vent; l'amiral est blessé, et il est obligé d'ordonner la retraite.

Dès le lendemain, quoique le conseil de Pondichéry le déclare responsable de la perte de la colonie, il met à la voile pour retourner à l'île de France et part avec une telle précipitation qu'il laisse un de ses vaisseaux dans le port. La disette se faisait sentir à l'île de France, et le conseil colonial proteste à son tour contre l'arrivée d'une escadre dont les besoins multipliés vont produire la famine. Cependant d'Aché s'obstine à y demeurer pour la protéger, dit-il, contre les entreprises des Anglais, et il renonce définitivement à défendre les établissements français dans l'Inde. Était-il frappé de vertige, ou suivait-il les instructions secrètes de l'imbécile ministre que madame de Pompadour avait imposé à la marine?

Lally nourrissait son armée aux dépens des alliés de l'Angleterre. Toujours victorieux, il s'affaiblissait cependant par ses pertes dans les combats et par les maladies, et il n'obtenait aucune assistance des administrateurs de la colonie, que sa hauteur et sa dureté exaspéraient. On l'avait envoyé non-seulement pour soutenir la guerre, mais encore pour réformer les abus qui se glissent toujours dans les établissements lointains. Commandant avec violence, impitoyable dans la répression, il avait soulevé contre lui des haines furieuses.

1760. Lorsque la diminution de ses forces fut arrivée à un tel point que les Anglais n'eurent plus à redouter un revers, ils accoururent mettre le siège devant Pondichéry. Lally s'y renferme avec sept cents hom-

mes qui lui restaient , et pendant sept mois il lutte contre quinze mille ennemis, contre la famine et contre les vengeances que sa dureté provoquait. C'est à l'aide de la terreur qu'il se procure des ressources et qu'il résiste au désespoir des habitants. Toute proposition de se rendre est punie de mort. Il frappe des réquisitions, et ceux qui ne les acquittent pas sur-le-champ sont jetés en prison. Les membres même du conseil de l'Inde se voient privés de leur liberté. Lorsque enfin tout manque, et vivres et munitions, Lally demande à capituler. Mais l'Anglais se souvient que le général français s'était vanté de détruire Madras, et Pondichéry sera détruit. Le colonel Coote, qui commande le siège, ne veut recevoir la ville qu'à discrétion (1761.) Il faut subir cette dure loi. Le 15 janvier, les Anglais prennent possession de cette belle cité, qui brillait comme une reine au milieu de l'Asie. Les habitants sont chassés, les fortifications détruites, les édifices renversés : c'en est fait de la puissance française dans l'Inde. Les colons sont embarqués pour la France ; on conduit prisonniers en Angleterre les militaires et leur chef, qui n'en devait sortir que pour affronter le ressentiment de ses ennemis et leur livrer sa tête.

La France ne fut pas moins malheureuse au Canada. Vaudreuil, après la prise de Québec, s'était retiré à Montréal avec toutes les troupes dont il pouvait disposer. Il conçut le hardi projet d'enlever Québec par surprise, et dans ce dessein il envoya en France Mercier, commandant de l'artillerie, pour solliciter des munitions de guerre. En les attendant,

il parvint à former une armée de sept mille Français et de trois mille sauvages.

A peine la glace ouvre-t-elle en se rompant un étroit canal dans le fleuve, que les Canadiens, aidés par les sauvages, y font glisser leurs bateaux. Le 20 avril, l'armée se précipite dans le courant du fleuve avec une ardeur incroyable ; une frégate, l'*Atalante*, lui sert d'escorte. Les Canadiens sont à cinq lieues de Québec, que les Anglais les croient encore dans leurs quartiers d'hiver. Un corps avancé de quinze cents ennemis va être enlevé, lorsqu'un accident imprévu dévoile au commandant anglais le danger qui le menace : un canonnier tombe dans l'eau et s'accroche à un glaçon qui l'entraîne avec lui ; il est aperçu par une sentinelle anglaise, qui crie au secours ; on le retire ; on le ranime à force de spiritueux, et quelques mots qu'il prononce apprennent à l'ennemi que les Français sont proches. Dès lors, la surprise devient impossible. Vaudreuil ne se décourage pas ; il marche en avant. Le corps de quinze cents hommes se replie, non sans éprouver des pertes ; quatre mille soldats viennent le soutenir. Un combat s'engage où les Anglais sont battus et perdent dix-huit cents hommes et leur artillerie. Vaudreuil ouvre aussitôt la tranchée devant la ville. Sa petite flotte lui sert de magasin ; la frégate le seconde. Cependant, on battait la place faiblement, parce qu'on manquait de gros canons, et qu'on était obligé de ménager les munitions jusqu'à l'arrivée de celles qu'on attendait de France. Enfin, on aperçoit au loin un pavillon sur le fleuve : la joie est dans le camp bientôt suivie de la consternation. Le

pavillon qu'on avait signalé appartenait à une flotte ennemie. Berryer avait expédié six navires ; mais ils avaient été pris. L'escadre anglaise , à peine arrivée , détache un vaisseau de soixante canons et une frégate pour détruire la petite flotte canadienne. *L'Atalante* soutient intrépidement le combat contre des forces si inégales, afin de laisser à la flottille le temps de s'éloigner. Cette frégate se défend jusqu'au moment où elle coule bas : la moitié de l'équipage avait été tué ; le reste fut pris : le capitaine appartenait aux officiers bleus : il se nommait Vauquelin.

Cet échec obligea de lever le siège. La petite armée canadienne , diminuée par les fatigues , manquant de provisions de bouche et de guerre , se trouva entourée par deux armées anglaises , dont l'une remontait le fleuve Saint-Laurent , et l'autre venait à Montréal par la route des lacs. Vaudreuil , vaincu plus par la détresse que par l'ennemi , signa une capitulation, en vertu de laquelle tout le Canada était abandonné aux Anglais.

A cette nouvelle, la joie fut grande à Londres. En France, l'excès du dégoût avait amené l'indifférence. On se réjouit au ministère de la marine d'être déchargé de la sollicitude d'une guerre lointaine. Le travail de ce ministère se simplifiait chaque jour : il n'y avait plus de marine , et on était débarrassé de l'Inde, du Canada et de la Guadeloupe.

1760. Les armes de la France ne reçurent point d'humiliation en Allemagne. A la vérité , aucun succès éclatant ne les signala. La campagne ne commença qu'au mois de juin , à cause de la difficulté des subsistances et des transports. Pendant sa durée, le ma-

réchal de Broglie parvint à contenir le prince Ferdinand, à s'établir dans la Hesse, et même à mettre à contribution une partie de l'électorat de Hanovre. Le général ennemi, toujours maître de la Westphalie, tenta une diversion, en faisant passer le Rhin à un corps de vingt-cinq mille hommes sous les ordres du prince héréditaire de Brunswick; les villes de Clèves et de Rhinberg sont prises, et le prince héréditaire met le siège devant Wesel. Le maréchal de Broglie envoie au secours de cette ville le marquis de Castries avec un corps de la même force. On se rencontre près de Clostercamp le 16 octobre. Au milieu de la nuit, l'armée est sur le point d'être surprise; un poste avancé, commandé par le chevalier d'Assas, est subitement entouré par un parti ennemi; d'Assas entend retentir à ses oreilles les mots suivants : « Si tu fais le moindre bruit, tu es mort. » Il se recueille un moment, puis, d'une voix forte, il s'écrie : « A moi, Auvergne, ce sont les ennemis. » Il tombe percé de coups de baïonnette. L'alarme est donnée; les Français courent aux armes; le prince héréditaire est repoussé et forcé de lever le siège de Wesel : l'héroïque dévouement de d'Assas avait sauvé l'armée. L'ennemi repasse le Rhin, mollement poursuivi par les Français : on pensait de part et d'autre à prendre des quartiers d'hiver.

Cette campagne de 1760 semblait plus menaçante encore que les précédentes pour le roi de Prusse. « Jamais je n'ai été de ma vie dans une situation plus fâcheuse que cette campagne-ci. Croyez qu'il faut encore du miraculeux pour me faire surmonter

toutes les difficultés que je prévois. Ce sont des travaux d'Hercule que je dois faire dans un âge où la force m'abandonne, et, à dire vrai, quand l'espérance, seule consolation des malheureux, commence à me manquer. » (*Lettre de Frédéric au marquis d'Argens.*) Les vieilles bandes prussiennes étaient depuis longtemps détruites, les États du roi épuisés; plus de quarante de ses généraux avaient été tués, blessés ou faits prisonniers. Il n'avait que quatre-vingt mille hommes, la plupart de nouvelles recrues levées en partie chez ses ennemis, à opposer à cent mille Autrichiens, quatre-vingt mille Russes et vingt mille Suédois. Heureusement pour lui, la Saxe, à l'exception de Dresde, lui restait, et il la pressurait pour en tirer des ressources¹.

Au mois de mai, les armées se mirent en mouvement. Laudon, à la tête de trente mille hommes, attaque le général prussien Fouquet, qui n'en avait que treize mille, le bat, et prend la ville de Glatz. Il marche ensuite sur Breslau pour se joindre à Soltikow; mais la bonne contenance du prince Henri, que Frédéric avait opposé aux Russes, empêche cette jonction.

La désunion se met entre les généraux ennemis.

¹ Dans l'hiver de 1759 à 1760, le roi de Prusse tira de la Saxe huit millions, dix mille recrues, quelques centaines de mille boisseaux de blé, plusieurs milliers de chevaux, bœufs, moutons, etc.

Sous le prétexte que la ville de Leipzick avait mieux traité les troupes alliées que celles du roi, on fit payer à cette ville une amende de huit tonnes d'or (environ deux millions de francs). L'officier prussien chargé de la lever, fit enfermer dans la citadelle les conseillers et les riches marchands de la ville, et les y laissa sans lit, sans feu, sans lumière, jusqu'à ce qu'ils eussent payé.

Le Russe ménage ses troupes. L'impétueux Laudon s'en plaint inutilement. Les manœuvres du roi avaient réduit Daun à la défensive ; et Frédéric , au mois de juillet , assiégeait et bombardait Dresde. Mais il apprend que Daun marche pour se réunir à Laudon et aux Russes ; il lève le siège de Dresde et accourt en Silésie. Avec son armée , suivie de deux mille chariots , il parcourt quarante lieues en cinq jours , déjoue les projets de Daun , et accepte , le 17 août , la bataille à Liegnitz. Le corps de Laudon est écrasé ; il perd neuf mille hommes et quatre-vingts pièces de canon. A la suite de cette victoire des Prussiens , Soltikow s'éloigne de l'Oder , et Daun se retire dans les montagnes.

Tout le mois de septembre fut employé à des manœuvres savantes. Au mois d'octobre , vingt mille Russes et quinze mille Autrichiens traversent la Lusace et marchent sur Berlin. Cette ville est prise et mise à contribution pour la seconde fois.

Frédéric tente une diversion vers Sprottau. Son apparition fait de nouveau reculer les Russes au delà de l'Oder ; Berlin est délivré. Les Autrichiens se hâtent de rejoindre l'armée de Daun. Cette armée et celle de Frédéric marchent parallèlement ; elles passent l'Elbe le même jour , l'une près de Torgau , l'autre près de Dessau : le roi de Prusse avait besoin d'une victoire qui assurât ses quartiers d'hiver et la conservation de la Saxe , position centrale qu'il voulait garder.

Il attaque les Autrichiens le 3 novembre. Avant la bataille , il réunit ses généraux : « Je vous ai assemblés , messieurs , non pour vous demander votre

avis, mais pour vous dire que j'attaquerai demain le maréchal Daun. Je sais qu'il est dans une bonne position; mais en même temps il est dans un cul-de-sac; et si je le bats, toute son armée est prise ou noyée dans l'Elbe. Si nous sommes battus, nous y périrons tous, et moi le premier. Cette guerre m'ennuie; elle doit vous ennuyer aussi; nous la finirons demain. »

La victoire fut vivement disputée; le roi reçut une balle qui lui laboura la poitrine; et comme le comte d'Anhalt, un de ses aides de camp, le pressait de se retirer pour se faire panser: « Non, répondit le roi; ma vie n'est rien; il faut songer à remettre l'ordre et à gagner la bataille. » A sept heures du soir, Daun croyait la victoire assurée; et il écrivit à l'impératrice: « Les justes armes de Votre Majesté ont remporté aujourd'hui, sur le roi de Prusse une victoire complète, et l'ennemi est battu. » Il s'était trop pressé. Frédéric rassemble ses colonnes; tente un dernier effort, que le succès couronne. Il s'empare des hauteurs et des principales batteries des Autrichiens. Daun est blessé; son armée, à la faveur des ténèbres, décampe sans être poursuivie, repasse l'Elbe, et abandonne le champ de bataille, après avoir perdu quatre généraux, deux cents officiers, plus de quatorze mille morts ou blessés, et cinquante pièces de canon.

Cette victoire ne coûta guère moins à Frédéric; mais il gardait la Saxe, et il conservait la faculté d'envoyer des troupes en Silésie, en Poméranie et dans les Marches pour en chasser les ennemis¹.

¹ Le lendemain de la bataille, le roi, parcourant le front de

Les Russes , comme de coutume , se retirent en Pologne. Les Suédois, suivant l'usage, sont repoussés jusqu'à Stralsund. Le roi de Prusse se trouve dans la même situation que l'année précédente. Tant de sang répandu , tant de trésors prodigués n'avaient abouti qu'à la prise de Glatz : l'Angleterre seule s'était enrichie de nos dépouilles.

Cette guerre sans résultat épuisait les peuples ; elle fatiguait les rois. Le temps allait faire peser sur plusieurs de ses instigateurs cette grande infirmité du tombeau , devant laquelle disparaissent et les vengeances et les ambitions. Georges II était mort subitement le 25 octobre 1760. Ce prince , petit , roux et laid , avait dans l'âme un penchant à la cruauté. Il autorisa souvent des supplices inutiles. Assis de fait sur un trône où le droit ne le soutenait pas ; gouvernant une nation dont les mœurs et même la langue lui étaient étrangères , il opposa une inflexible dureté aux résistances qui survinrent. Toutefois , il fut obligé de caresser les instincts de son

son armée, arrive devant son régiment, et s'arrête pour se chauffer au feu de son bivouac. Les grenadiers l'entourent. Ils avaient l'habitude de causer familièrement avec lui. Un d'eux a la hardiesse de lui demander où il avait été pendant la bataille : « Ordinairement , lui dit-il , vous nous menez vous-même au plus grand feu ; pour cette fois , personne ne vous a vu , et cela n'est pas bien de nous abandonner ainsi. » Le roi répond avec douceur , qu'il était à l'aile gauche , et que cette raison l'avait empêché de se mettre à la tête de son régiment. Un moment après , il déboutonne son habit à cause de la chaleur du foyer. Les grenadiers en voient tomber une balle , et ils remarquent le trou que cette balle a fait au surtout de l'habit. Alors , l'enthousiasme s'empare de leur esprit , et ils s'écrient : « Tu es toujours notre vieux Fritz , tu partages tous les dangers avec nous ; nous voulons mourir pour toi. Vive le roi ! vive le roi ! » (*Vie de Frédéric.*)

peuple, dont la haine contre la France était le plus vivace. Georges I^{er} avait évité la guerre pour ne pas hasarder sa couronne dans les chances incertaines des combats. Georges II ne se sentait pas assez affermi pour se placer au-dessus des passions du moment : son petit-fils lui succéda. Très-jeune encore, celui-ci se trouvait dans des conditions plus favorables que son aïeul. Né en Angleterre, il se faisait gloire d'être Anglais ; de plus, il était le troisième souverain de sa race, et le temps écoulé commençait à transformer le fait en droit. Chaque jour les rangs des jacobites s'éclaircissaient ; le Prétendant n'avait pas d'enfants, et chez Charles-Édouard les ignobles habitudes de la débauche avaient pris la place de la hauteur des desseins et de la grandeur du courage. Georges III pouvait donc, au gré de son intérêt, ou rester attacher aux whigs, qui voulaient la guerre, ou se rapprocher des torys, qui désiraient la paix.

1764. Le grand brouillon de l'époque, le maréchal de Belle-Isle, descendait aussi dans la tombe (26 janvier). Sauf le gigantesque projet d'une invasion en Angleterre, son ministère avait été marqué par plusieurs mesures utiles. Il déploya contre l'indiscipline des officiers une juste sévérité. Un règlement, que Berryer appliqua ensuite à la marine, réduisit le luxe des équipages et de la table des officiers en campagne. Il prescrivit aux militaires de tout grade l'usage habituel de l'uniforme. On lui doit l'établissement de l'ordre du mérite militaire, destiné à décorer les officiers protestants qui ne pouvaient être reçus chevaliers de Saint-Louis, à cause du serment de catholicité. Le maréchal fit prendre

ainsi au roi l'initiative de la tolérance ; mais une publication ordonnée par le prince Ferdinand imprima une tache ineffaçable à la mémoire de Belle-Isle. Des lettres qu'il écrivit au maréchal de Contades furent interceptées par ce prince, qui, dans le dessein d'augmenter la haine des peuples contre la France, s'empressa d'en livrer la connaissance au public. Le ministre, pour empêcher les ennemis de profiter des ressources du pays que les Français seraient obligés d'abandonner, ordonnait, en cas de retraite, de dévaster, de brûler tout, de transformer en désert les contrées qu'on évacuerait ; abominable précaution qui indigna et les étrangers et les Français.

CHAPITRE VIII.

SUITE ET FIN DE LA GUERRE DE SEPT ANS.

Le duc de Choiseul cède le portefeuille des affaires étrangères à son cousin le duc de Praslin. Il chasse Berryer et prend, sous sa direction, les ministères de la marine et de la guerre. — Tentative pour ouvrir des négociations avec l'Angleterre. — Deux armées sont rassemblées sur le Rhin. Soubise commande l'une, Broglie est à la tête de la seconde. — Bataille de Fillinghausen perdue par le maréchal de Broglie. Il marche sur le Hanovre; mais il est arrêté par les manœuvres habiles du prince Ferdinand de Brunswick. — Conditions auxquelles Pitt consent à traiter. — Bussy à Londres. Stanley à Paris. Ces plénipotentiaires sont rappelés et la négociation est rompue. — Pitt quitte le ministère, lord Bute lui succède. — Traité du pacte de famille entre les rois de France, d'Espagne, des Deux-Siciles et le duc de Parme. — La France et l'Espagne déclarent la guerre au Portugal. — Mort de la czarine Élisabeth. Pierre III, son successeur, rompt l'alliance de la Russie avec l'Autriche et s'unit au roi de Prusse. — Révolution en Russie. L'impératrice Catherine détrône son mari. Mort de Pierre III étranglé par les Orloff. — Catherine prend le parti de la neutralité dans la guerre entre l'Autriche et la Prusse. — Frédéric gagne une bataille sur le maréchal Daun. — Avantage remporté au Johannisberg par le jeune prince de Condé sur le prince héréditaire de Brunswick. — Les états provinciaux et diverses corporations offrent de faire construire des vaisseaux à leurs frais. — Les Anglais prennent la Havane, et font éprouver aux Espagnols des pertes évaluées à deux cent millions. Ils s'emparent de la Martinique et, sur les côtes de France, de Belle-Isle. Ils défendent le Portugal. — Louis XV renouvelle ses propositions de paix. La cour de Londres consent à traiter. Préliminaires signés à Fontainebleau, suivis du traité de paix conclu à Paris. Ce traité excite de violents murmures. — Traité de paix conclu à Hubertsbourg entre Frédéric et Marie-Thérèse. — Fin de la guerre. — La Prusse et les États autrichiens se rétablissent rapidement. — Marie-Thérèse obtient trente-six

millions du gouvernement français, pour indemnité du contingent de troupes qui aurait dû se joindre à l'armée autrichienne. — La France méprisée et avilie au dehors. — Indignation des Français.

Le ministère de la guerre fut donné au duc de Choiseul, qui le réunit sous sa direction à celui des affaires étrangères. Il tendait à concentrer en sa personne toutes les parties du gouvernement. Le comte de Choiseul-Praslin, son parent et sa créature, reçut l'ambassade de Vienne, et bientôt il l'appela au ministère, lorsque, fatigué de l'incapacité de Berryer, il renvoya ce dernier (13 octobre 1761). Le duc de Choiseul garda alors la direction des ministères de la guerre et de la marine, et il céda celui des affaires étrangères à son cousin, bien assuré que celui-ci agirait toujours d'après ses impulsions. On n'exila pas Berryer. Quand madame de Pompadour ne pouvait dissimuler l'incapacité de ses protégés, elle savait les préserver de la disgrâce. Elle obtint du roi de remettre les sceaux à Berryer, et de lui laisser son entrée au conseil.

Le duc de Choiseul conçut un système politique complet ; il consistait à faire la paix pour mettre un terme à la détresse du trésor et à l'épuisement des campagnes ; à conserver de bons rapports avec les parlements, afin de prévenir leur opposition, et à tirer la marine de son abaissement ; enfin, il se maintiendrait dans la faveur de madame de Pompadour, et, par elle, dans celle du roi.

L'objet le plus pressant était donc d'ouvrir une négociation directe avec le gouvernement anglais ; mais sur quelle base traiter, comment obtenir quel-

ques restitutions, si on ne peut offrir à nos adversaires une compensation? Il fut résolu que nos armées la chercheraient dans la conquête du Hanovre, et qu'en même temps on s'efforcerait d'imposer à l'ennemi, en contractant de nouvelles alliances.

1764. Dès le 26 mars, le roi de France envoyait à celui d'Angleterre une déclaration pour inviter les cours de Londres et de Berlin à traiter de la paix. On indiquait la ville d'Augsbourg comme lieu de réunion d'un congrès de toutes les parties belligérantes. Cette déclaration était accompagnée d'une lettre du duc de Choiseul à Pitt, et d'un mémoire où les conditions de la paix étaient ébauchées : la France se résignait aux plus douloureux sacrifices ; elle consentait à fixer la possession définitive des conquêtes faites par les deux couronnes à ce qu'elles posséderaient réciproquement aux Indes orientales à l'époque du 1^{er} septembre 1764, aux Indes occidentales et en Afrique à celle du 1^{er} juillet, et en Europe le 1^{er} mai.

Pitt répondit, le 8 avril, par un contre-mémoire, où, adoptant en principe les bases indiquées par la France, mais se réservant de discuter les époques de l'*uti possidetis*, il proposait l'envoi de deux négociateurs, l'un anglais à Paris, l'autre français à Londres. En conséquence, Bussy reçut mission d'aller à Londres, et Stanley de venir à Paris.

Pour frapper un coup définitif en Allemagne, le duc de Choiseul avait retiré presque toutes les troupes qui gardaient les côtes, et les avait envoyées sur le Rhin et dans le landgraviat de Hesse. Les Anglais profitent de ces dispositions pour attaquer

Belle-Isle ; ils débarquent non sans grande perte le 29 avril : M. de Sainte-Croix défendait cette position avec deux mille hommes. Au bout de six semaines de siège, ne recevant aucun secours, il est obligé de capituler (5 juin). Cette conquête fournissait aux Anglais un poste important sur nos côtes, d'où ils pouvaient dominer le golfe de Gascogne.

En même temps, une de leurs escadres dans les Antilles s'emparait de la Dominique.

Le prince Ferdinand de Brunswick était, dès le mois de février, entré dans la Hesse, et avait mis le siège devant Cassel. Le maréchal de Broglie leva à la hâte ses quartiers, et le força à se retirer.

La France rassembla deux armées, l'une sur le bas Rhin, l'autre sur le haut Rhin ; la première de cinquante mille hommes, sous les ordres du maréchal de Broglie ; la seconde de soixante mille, commandée par le prince de Soubise. L'armée du haut Rhin devait contenir le prince Ferdinand, tandis que celle du bas Rhin ferait la conquête de l'électorat de Hanovre. Quatre-vingt mille hommes seulement composaient toutes les forces dont le prince pouvait disposer.

On devait compter sur des succès éclatants. Mais, en confiant l'armée du bas Rhin au prince de Soubise, on préparait des désastres.

Les opérations auraient dû commencer dès le mois d'avril, avant que le prince Ferdinand eût réuni ses troupes ; la pénurie des subsistances et la difficulté de se procurer des fourrages deviennent la cause ou le prétexte d'un ajournement. Enfin, au mois de juin, les armées se mettent en mouvement ; bientôt

les généraux se jalourent, Broglie voulant accaparer toute la gloire de la campagne, Soubise bien décidé à ne pas lui en fournir les moyens.

Le duc de Choiseul rédigeait dans son cabinet des plans qu'il envoyait aux deux maréchaux, avec ordre de les exécuter; et ceux-ci n'en tenaient aucun compte. Ils devaient agir séparément, et ils imaginent de se réunir, prétendant écraser d'un seul coup le prince Ferdinand. Soubise avait manœuvré pendant un mois devant lui sans rien oser. Enfin, on se décide à combattre. Les Français prennent, près de Fillinghausen, une position avantageuse pour l'attaque. Les deux maréchaux ont des conférences pendant trois jours; ils décident que la bataille sera donnée le 16 juillet. Broglie devait se porter sur l'aile gauche des ennemis; Soubise se rendre maître des défilés, au moyen desquels il intercepterait toute communication de cette aile avec le centre et l'aile droite du prince Ferdinand. Dans la soirée du 15, Broglie s'établit de vive force sur les hauteurs voisines de l'ennemi. Le 16, à la pointe du jour, il commence la bataille; la fortune nous est favorable jusqu'à sept heures du matin. Le maréchal s'aperçoit alors que l'ennemi fait filer des forces nombreuses de sa droite à sa gauche. Soubise ne s'était pas emparé des défilés; au bruit du canon de l'armée de Broglie, il s'était contenté de mettre la sienne en bataille. Bientôt les forces opposées au maréchal de Broglie dépassent tellement celles dont il dispose, qu'il est obligé d'ordonner la retraite, et la bataille est perdue. Soubise s'excuse, en disant qu'on n'était convenu d'attaquer qu'à huit heures du matin. Bro-

glie avait-il espéré par sa diligence remporter seul la victoire ? Toutefois, il se sépare au plus vite d'un collègue qui le seconde si mal ; il obtient de tirer quarante mille hommes de l'armée de Soubise pour renforcer la sienne, et il marche fièrement à la conquête du Hanovre. Mais il trouve partout devant lui le prince Ferdinand posté assez avantageusement pour arrêter les mouvements de son adversaire sans être contraint cependant à combattre.

Soubise était resté en Westphalie afin d'inquiéter le prince Ferdinand qui n'en porta pas moins toutes ses forces contre le maréchal de Broglie. En effet, Soubise se borna à des mouvements militaires insignifiants. Broglie, de son côté, ne put rien entreprendre ; la campagne demeura sans résultat, et la France ne tira aucun profit du déploiement de forces qu'elle avait fait en Allemagne.

Pendant que la guerre se poursuivait ainsi, les négociations avec l'Angleterre continuaient. Le 17 juin, Pitt transmet au duc de Choiseul un mémoire où il propose de fixer aux premiers jours de juillet, de septembre et de novembre, l'*uti possidetis*, offert par la cour de France, mais sous la réserve, 1^o que tout ce qui sera arrêté entre les deux couronnes relativement à leur guerre particulière, deviendra obligatoire indépendamment du sort des négociations d'Augsbourg ; 2^o que le traité entre la France et la Grande-Bretagne sera conclu au plus tard le 1^{er} août.

Le 15 juillet, le duc de Choiseul, après de nombreuses conférences avec Stanley, communique au ministère anglais les conditions auxquelles la France

se soumet pour obtenir la paix. Elle cède le Canada ; l'Angleterre restituera l'île du Cap-Breton ; la France rendra Minorque et le fort Saint-Philippe, et l'Angleterre les îles de la Guadeloupe et de Marie-Galande. Cette puissance choisira entre la possession de l'île de Gorée ou celle du Sénégal. Les troupes françaises évacueront le landgraviat de Hesse et le comté de Hanau. Aucun corps à la solde de l'Angleterre ne pourra se réunir à l'armée du roi de Prusse, et aucune troupe française ne rejoindra l'armée impériale. Les prises faites sur mer par l'Angleterre avant la déclaration de guerre seront restituées. Dans un mémoire particulier joint à ces propositions, on insiste pour que le roi d'Espagne soit invité à garantir le traité de paix, et on demande que certaines difficultés qui existaient entre la couronne d'Espagne et celle d'Angleterre soient réglées en même temps.

Pitt répondit d'une manière hautaine : « L'Angleterre, dit-il, ne reconnaîtra jamais à la France le droit d'intervenir dans les discussions qui surviendraient entre l'Espagne et la Grande-Bretagne. Celle-ci gardera le Canada et toutes ses dépendances, le Sénégal et l'île de Gorée ; Dunkerque sera réduit à la condition fixée par le traité d'Utrecht ; l'île de Minorque sera rendue à l'Angleterre qui de son côté consent à restituer Belle-Isle, la Guadeloupe et Marie-Galande. La France évacuera immédiatement les conquêtes faites sur les alliés du roi d'Angleterre, et les villes d'Ostende et de Nieuport. La France et l'Angleterre pourront soutenir réciproquement leurs alliés respectifs. La demande de restitution des prises faites sur mer avant la déclaration de guerre n'est

pas admissible. Les affaires de l'Inde seront réglées par les deux compagnies anglaise et française. »

Une pareille réponse et le ton altier de sa rédaction n'étaient pas de nature à favoriser un rapprochement entre les deux nations. Aussi la négociation ne fit plus que languir, et elle se termina au mois de septembre par le rappel des deux envoyés.

On a vu que les communications amicales établies d'abord entre les deux gouvernements s'étaient empreintes d'aigreur, lorsque le duc de Choiseul avait voulu faire intervenir le roi d'Espagne et débattre les intérêts de cette puissance; c'est que Pitt regardait cette prétention comme le symptôme d'une union plus intime entre tous les souverains de la maison de Bourbon.

Un traité se négociait en effet : Ferdinand VI était mort en 1759. Son frère don Carlos quitta le trône de Naples pour venir ceindre la couronne d'Espagne. Il prit aussitôt des arrangements que les préoccupations de la guerre empêchèrent de contester. Son second fils fut déclaré prince des Asturies, attendu l'imbécillité de l'aîné, et le troisième alla régner sur les Deux-Siciles, sous le nom de Ferdinand IV.

Ferdinand VI avait constamment éloigné la pensée d'une coopération active de l'Espagne à la guerre de la France contre l'Angleterre. Le gouvernement de Louis XV trouva Charles III dans des dispositions plus favorables, et le duc de Choiseul conclut, le 15 août 1761, le célèbre pacte de famille qui unissait, dans un intérêt commun, les rois de France, d'Espagne, de Naples et le duc de Parme et de

Plaisance. Ce traité contenait les stipulations suivantes :

« Les rois de France et d'Espagne regarderont à l'avenir comme leur ennemie toute puissance qui le deviendra de l'une ou de l'autre partie contractante.

« A partir du moment où les deux souverains seront en paix avec les autres puissances, ils se garantissent réciproquement tous leurs États, dans quelque partie du monde qu'ils se trouvent. La même garantie est accordée par les deux souverains au roi des Deux-Siciles et au duc de Parme.

« Les parties contractantes prennent l'engagement réciproque de n'écouter ni de faire aucune proposition de paix avec l'ennemi que d'un consentement mutuel.

« Sont exceptées des cas où le roi catholique doit des secours, les guerres que le roi de France pourrait entreprendre à cause du traité de Westphalie et des alliances avec les princes de l'empire et du Nord, à moins que quelque puissance maritime ne prenne part à ces guerres, ou que la France ne soit attaquée par terre sur son territoire.

« Aucuns souverains, autres que les princes de la maison de Bourbon, ne pourront être invités ni admis à accéder au pacte de famille.

« Le droit d'aubaine est aboli et les sujets des puissances contractantes jouiront des mêmes prérogatives que les nationaux, et des mêmes avantages pour leur commerce. »

La haine est prévoyante; et quoique les clauses du pacte de famille ne parussent se rattacher qu'à

l'avenir, Pitt, aussitôt qu'il en soupçonna l'existence, proposa, dans le conseil, de déclarer la guerre à Charles III. L'Espagne, suivant lui, devait porter la peine de son rapprochement de la France. D'ailleurs, il y avait trop de disproportion entre ses forces et celles de l'Angleterre pour que son commerce et ses riches colonies ne devinssent pas une proie facile. Cette combinaison cupide fut rejetée par ses collègues, et Pitt donna sa démission (6 octobre). Lord Bute, ancien gouverneur de Georges III, le remplaça. Ce seigneur, regardé comme le chef des torys, aspirait à la gloire de rendre la paix au monde. Mais la démission de Pitt avait animé les passions du peuple anglais, et lord Bute fut poussé par l'opinion publique aux mesures arrogantes que son prédécesseur avait méditées. Il ordonna à lord Bristol, ambassadeur de Georges III, à Madrid, de déclarer que l'union de l'Espagne avec la France serait regardée comme une agression et une déclaration hostile. Lord Bristol devait exiger une réponse prompte et catégorique. Charles III répliqua que l'agression et la déclaration de guerre avaient été faites à Londres dès le moment où on s'était résolu à lui adresser une demande aussi peu mesurée. L'ambassadeur sollicita immédiatement ses passe-ports.

Le pacte de famille, conclu avant la guerre, eût établi une sorte d'égalité entre les forces maritimes des peuples rivaux, et la France n'aurait pas eu tant de pertes à déplorer. A cette triste époque, rien ne se faisait en son temps. Le duc de Choiseul, homme d'esprit et de talent, mais atteint de la légèreté qui caractérisait son siècle, ne vit pas qu'il allait, sans

utilité pour notre cause , faire partager à l'Espagne les calamités dont nous étions accablés. L'idée du pacte de famille était grande et belle ; on la réalisa d'une manière intempestive. Plus tôt, elle nous devenait profitable ; plus tard, elle aurait produit des fruits d'autant plus heureux, que l'Espagne ne se serait pas trouvée affaiblie par les pertes que l'Angleterre lui fit éprouver.

La guerre était devenue imminente entre la Grande-Bretagne et l'Espagne, et on ne pouvait raisonnablement espérer de succès pour cette dernière puissance. Les cabinets de Versailles et de Madrid avisèrent aux moyens de trouver des compensations aux conquêtes que les Anglais ne manqueraient pas de faire au détriment de l'Espagne. Ce fut le Portugal , étranger à toutes les querelles des autres nations, qu'on rendit victime des nécessités de la politique. On somma le roi de Portugal d'accéder à l'alliance de la France et de l'Espagne ; et sur son refus , on lui déclara la guerre. Les Espagnols conservaient d'anciennes prétentions sur ce royaume. On espérait d'ailleurs diviser les forces des Anglais , qui se croiraient obligés de venir au secours d'un État trop faible pour résister seul, et qui, néanmoins, se compromettrait pour eux. Mais ils étaient assez puissants pour secourir leur allié et accabler leur ennemi.

Ce fut sous ces sinistres auspices que finit l'année 1761. Tous les souverains avaient échangé des paroles de paix , et cependant le fléau de la guerre allait s'étendre à des pays préservés jusqu'alors de ses calamités.

Pendant cette campagne, le roi de Prusse, qui n'avait pu empêcher la jonction des Autrichiens et des Russes, fit une guerre défensive si habile que la grande armée qu'il avait en face ne put rien entreprendre. Au bout de deux mois, manquant de vivres, elle se vit contrainte à se séparer.

Frédéric se montra admirable par son génie, et peut-être plus encore par sa constance. Ces lâches idées de suicide, qui s'étaient présentées à son esprit au commencement de la guerre, avaient cédé à la ferme volonté de vivre et de mourir en roi, et il vivait en héros, partageant les périls et les misères de ses soldats¹, et les encourageant par ses exemples. Depuis cinq ans, il soutenait une lutte d'une incroyable inégalité. Chaque année il semblait près de succomber, et il reparaissait avec de nouvelles ressources, tant est grand le prestige du droit, surtout lorsque l'admiration des peuples lui vient en aide. Le plus grand capitaine du xix^e siècle, lorsque l'infortune l'accablait, s'écria : « Ah ! si j'étais seulement mon petit-fils. » C'est que le temps peut seul cimenter assez les liens entre les nations et leurs chefs, pour que ceux-ci obtiennent, au moment du danger, ces sacrifices multipliés qui, en prouvant la solidité de leur pouvoir, étonnent leurs ennemis. Toutefois, les sacrifices ont des limites marquées par l'épuisement des peuples. Celui des États de Frédéric arrivait à son dernier terme ; les campagnes

¹ « Prenez une botte de paille avec vous aujourd'hui, dit le roi, en parcourant à son ordinaire les retranchements, afin que je ne sois pas obligé de coucher par terre, comme la nuit dernière. »

étaient dévastées ou ruinées ; les armées russes transformaient en déserts toutes les provinces où elles séjournaient ; le recrutement y devenait impossible, et Frédéric n'avait pu remplacer qu'imparfaitement, par de jeunes soldats sans expérience de la guerre, ses vieilles bandes anéanties dans les combats. Il venait de perdre Schweidnitz que Laudon emporta par surprise, et Colberg, qui se rendit aux Russes après un long siège. La prise de cette ville donnait à ceux-ci les moyens de transporter par mer des troupes au cœur des États prussiens. La pénurie du trésor était si grande, que le roi fut obligé de déprécier le titre de sa monnaie pour faire face à ses dépenses.

1762. Ainsi tout présageait sa perte. Un événement inattendu le sauva : la czarine Élisabeth mourut le 5 janvier. Cette princesse avait sacrifié trois cent mille de ses sujets à son ressentiment contre le roi de Prusse. L'aspect de la mort n'amoindrit pas sa haine. En expirant, elle ordonna de continuer la guerre, et elle exigea que le sénat en fît le serment.

Mais les volontés des souverains sont après eux comme la paille que le vent emporte. Le nouvel empereur professait une admiration passionnée pour Frédéric, et les courtisans s'empressèrent de monter leurs sentiments à l'unisson de ceux du maître. Le premier acte du règne de Pierre fut d'ordonner à ses généraux de se séparer des Autrichiens, et de ramener ses troupes en Pologne. Bientôt il fit alliance avec le roi de Prusse, et ces mêmes troupes qui avaient combattu si longtemps contre lui se joignirent à son armée.

Frédéric n'était pas homme à négliger les faveurs inespérées de la fortune. Il lança sur la Bohême les Cosaques qui la ravagèrent et insultèrent les Autrichiens jusqu'aux portes de Prague. En même temps, ses intrigues à Constantinople et près d'un aventurier nommé Krin-Gueray, qui était parvenu à se faire reconnaître kan de Crimée, préparaient contre la puissance autrichienne un redoutable orage. Marie-Thérèse, attaquée en même temps par les Prussiens, les Russes, ayant de plus à lutter contre toutes les forces de l'empire ottoman et cent mille Tartares sous les ordres de Krin-Gueray, eût succombé, et Frédéric fût devenu maître de l'Europe. Singulière destinée que celle de cet homme qui, par la seule admiration qu'il inspirait, dominait l'âme d'un barbare, fascinait deux puissants souverains au nord et au midi, et disposait de leurs soldats dans l'intérêt de sa cause ! Mais une nouvelle révolution vint une seconde fois changer la face des affaires. Pierre III s'était pris d'un enthousiasme stupide pour les Prussiens, leur costume, leurs usages et leur tactique. Il voulut changer brusquement ses Russes en Allemands, ses soldats en Prussiens. Il priva ses gardes des privilèges dont ils jouissaient, et irrita leur orgueil en leur disant qu'avec un seul régiment prussien il battrait toute la garde russe.

Il ne se borna pas à ces actes insensés ; il blessa la nation dans le point le plus sensible, celui de ses croyances religieuses. Il força les prêtres à couper leur barbe, s'empara des propriétés du clergé, et réduisit ses membres à un simple traitement. Il fit ôter les images des églises, et bâtir dans son châ-

teau une chapelle luthérienne, malgré les représentations des évêques.

Un mécontentement sourd, présage des révolutions, s'étendait de tous côtés comme les teintes grises d'un ciel orageux ; il ne manquait qu'un chef, et ce chef fut une femme : l'impératrice elle-même. Pierre s'était éloigné d'elle pour s'attacher aux filles de Woronzow ; Catherine, placée entre la perte de sa liberté et la révolte, se décida à ce dernier parti.

Le 8 juillet, la conjuration ourdie par la princesse Daschkoff, les Orloff et Panin, éclate pendant que l'imbécile empereur était dans son château d'Oranienbaum à exercer des soldats aux manœuvres prussiennes. Catherine se présente aux gardes, revêtue de leur uniforme : ils la proclament. Le peuple, les troupes, le sénat, les prêtres, tous crient : « Vive Catherine, impératrice de toutes les Russies ! » Les rebelles se mettent aussitôt en marche pour assiéger le czar à Oranienbaum. Ce prince avait près de lui trois mille soldats et Munich. Le vieux guerrier l'engage à la résistance ; mais la terreur dont il est saisi l'emporte sur les conseils de l'honneur. Il s'échappe dans un bateau avec le dessein de se réfugier à Cronstadt : le gouverneur menace de tirer le canon sur lui. Éperdu, il vient se livrer à l'épouse qui lui ravissait le trône ; elle complète sa honte en lui faisant écrire et signer une déclaration qui portait : « Que pendant le court espace de son règne, il avait senti son impuissance pour gouverner l'empire des Russes ; qu'en conséquence, il déclarait devant tout l'univers et avec serment qu'il renonçait pour jamais au gouvernement de cet empire. » Six jours après, les Orloff pénètrent

dans le château de Peterhoff où le malheureux empereur était enfermé, et l'étranglent de leurs mains.

Le premier manifeste de Catherine II annonça des intentions hostiles contre Frédéric, auquel elle attribuait les dangers qui l'avaient menacée. Mais l'examen des papiers de Pierre III lui fournit la preuve que le roi de Prusse avait constamment conseillé au czar la modération, et elle se fixa à la résolution de régénérer, par les bienfaits de la paix, le vaste empire dont elle venait d'être reconnue souveraine¹. Elle déclara sa neutralité et rappela ses troupes. Frédéric se préparait à investir Schweidnitz, et Daun accourait pour la sauver. Il ignorait l'ordre de retraite reçu par le général russe. Celui-ci resta spectateur immobile du combat. Cependant il contribua au succès du roi, parce que Daun se crut obligé de diviser son armée pour placer un corps d'observation devant les Russes. Le général autrichien fut repoussé avec perte de deux mille hommes, et la ville se rendit après deux mois de siège.

Un fait singulier est à remarquer : deux habiles ingénieurs français dirigèrent l'attaque et la défense de la place. Le fameux Griboval s'y était enfermé, Lefèvre conduisait les travaux du siège, et ces deux officiers déployèrent toutes les ressources de l'art. Griboval avait promis que la place ne se rendrait qu'au bout de deux mois, et il tint parole.

La résolution de Catherine contribua efficacement

¹ Catherine craignait que Frédéric ne désarmât ses troupes et ne les retînt prisonnières. La facilité avec laquelle il consentit à leur départ, lui concilia la bienveillance de la nouvelle souveraine.

à disposer les esprits à la paix. Frédéric sans les Russes n'était plus assez fort pour se venger de son ennemie. Au premier avis qu'avait reçu Krin-Gueray de la retraite des Russes, il arrêta le mouvement de ses troupes; et la Turquie, instruite du changement opéré dans la politique du cabinet de Pétersbourg, suspendit ses préparatifs. De son côté, Marie-Thérèse commençait enfin à se convaincre que le génie de ses généraux ne l'emporterait pas sur celui du grand homme qu'elle avait pour adversaire. Après avoir délivré la Silésie, il se précipite sur la Saxe, où le prince Henri, avec un corps peu considérable, venait de battre, près de Freyberg, l'armée combinée des Autrichiens et des cercles. Les Impériaux sont refoulés en Bohême; des corps de cavalerie parcourent rapidement les États de l'Empire. Frédéric avait communiqué à ses officiers sa prodigieuse activité. Les villes impériales sont surprises, durement rançonnées, et la diète de Ratisbonne, pour arrêter ces exécutions militaires, se voit contrainte à signer un acte de neutralité. Les Suédois avaient conclu leur paix particulière aussitôt après la mort de la czarine Élisabeth.

Le roi de Prusse mettait à exécution ses rapides conceptions sans prendre aucun souci de la France. Louis XV avait toujours deux armées en Westphalie et dans le landgraviat de Hesse; mais le prince Ferdinand se chargeait de les contenir. Soubise et Broglie étaient retournés à la cour après la campagne de 1761, et Versailles avait retenti de leurs récriminations réciproques. Le courtisan de madame de Pompadour devait être préféré au guerrier :

Broglie perdit son commandement, et fut exilé dans ses terres¹. Le maréchal d'Estrées fut nommé à sa place. Soubise continua à être le chef de l'armée de Westphalie. D'Estrées était vieux et méthodique. Nous avons vu que Soubise, brave de sa personne, mais incapable d'une grande combinaison militaire, se montrait toujours jaloux de son collègue quel qu'il fût. Le 24 juin, le prince Ferdinand leur fait éprouver un échec à la suite duquel ils se retirent sous Cassel, puis reculent jusqu'à Francfort. Cassel est assiégé et pris. La gloire de relever l'honneur de la France était réservée à l'héroïque nom de Condé. Un avantage considérable fut remporté, le 15 août, au Johannisberg, par le prince de Condé sur le prince héréditaire de Brunswick.

Aussitôt qu'il eut pris l'administration de la marine, le duc de Choiseul s'efforça de lui redonner quelque éclat. Ses tentatives montrèrent seulement que le sentiment du patriotisme n'était pas éteint en France et qu'un appel à l'honneur du pays pouvait encore remuer les cœurs. La province du Languedoc donna l'exemple et offrit au roi un vaisseau de soixante-quatorze. Plusieurs banquiers se réunirent pour faire construire un vaisseau de quatre-vingts canons; la compagnie des receveurs généraux des finances, celle des fermiers généraux, des payeurs de rentes,

¹ L'indignation fut extrême lorsqu'on apprit la disgrâce du maréchal de Broglie. Le public se vengea par des chansons. On donnait *Tancrède* à la comédie française, et on applaudit avec transport les deux vers suivants :

On dépouille Tancrède, on l'exile, on l'outrage :
C'est le sort d'un héros d'être persécuté.

les six corps des marchands de la ville de Paris, la ville de Paris elle-même, les États de Bourgogne, ceux de Bretagne, les administrateurs des postes de France, la chambre de commerce de Marseille, tous ces corps s'engagèrent à fournir chacun un vaisseau de ligne.

Mais il fallait du temps pour la construction de ces bâtimens, et notre marine se trouva impuissante pour secourir l'Espagne. Le 14 août, les Anglais prennent la Havane, y frappent une contribution de cinq millions de piastres et détruisent quatorze vaisseaux espagnols qui stationnaient dans le port. Une autre escadre anglaise partie de Madras s'emparait de Manille, et la faisait contribuer pour vingt-deux millions de francs. Une division de cette flotte prend un vaisseau de la compagnie des Indes espagnoles dont la cargaison fut évaluée à dix-huit millions. Plus tard, deux frégates anglaises qui croisaient près du cap Saint-Vincent, surprennent un navire du Pérou, chargé de matières précieuses pour plus d'un million de livres sterling.

Dès le commencement de janvier, une escadre de dix-huit ou vingt vaisseaux sous les ordres de l'amiral Rodney, et portant douze mille soldats, partit des Barbades et alla attaquer l'île française de la Martinique. Cette fois, la colonie se défendit mollement. De La Touche capitula au bout de six semaines; les habitants, dit-il, n'avaient pas voulu le seconder, préférant vivre dans l'abondance sous la domination des Anglais, à mourir de faim sous celle de la métropole. L'île de Grenade, les Grenadines, Sainte-Lucie, Tabago, eurent le sort de la Martinique.

L'Espagne comptait se rémunérer de ses pertes par la conquête du Portugal. Au mois de mai, deux armées auxquelles s'était joint un corps français commandé par le prince de Beauveau, entrent en Portugal, et s'emparent de quelques villes frontières. Les Anglais se décident sur-le-champ à défendre leur allié. Le parlement vote un million sterling pour cet objet, et Georges III envoie huit mille hommes et des généraux expérimentés. Ceux-ci, par une défensive savante, arrêtent les progrès de l'armée combinée, l'empêchent de s'approcher de Lisbonne et sauvent le Portugal.

Triomphants sur toutes les mers, les Anglais avaient enfin épuisé la série des maux qu'ils pouvaient infliger à la France. Dans une seule campagne, deux colonies espagnoles étaient tombées dans leurs mains; et ils avaient causé à Charles III un dommage de deux cent millions; triste effet de la conclusion prématurée du pacte de famille. La Grande-Bretagne se trouvait ainsi sans intérêt à continuer la guerre. Si les particuliers s'enrichissaient par les prises faites sur les Français et les Espagnols et par le monopole que la guerre leur procurait, l'État s'obérait en augmentant chaque année sa dette.

D'un autre côté, les dispositions pacifiques de Marie-Thérèse rendaient plus libres les allures du duc de Choiseul. Il fit pressentir le ministère anglais par l'ambassadeur de Sardaigne, à Londres. Les communications qu'il en reçut étant favorables à la paix, il envoya à Londres le duc de Nivernais, sous le prétexte de convenir d'un cartel pour l'échange des prisonniers, mais dans le fait afin de proposer

d'ouvrir des négociations. Lord Bute s'empessa d'y consentir. On désigna le château de Fontainebleau pour les conférences des plénipotentiaires. Le duc de Bedford pour l'Angleterre, le marquis de Grimaldi pour l'Espagne, et le duc de Praslin, ministre des affaires étrangères, s'y réunirent. Comme les parties contractantes avaient un égal désir d'arriver à une pacification, on se trouva bientôt d'accord, et au bout de deux mois les préliminaires de paix furent signés (3 novembre), à Fontainebleau. Le roi de Portugal y accéda sur-le-champ. Le traité définitif suivit de près; il fut conclu, à Paris, le 10 février 1763. On se conforma en tous points aux articles préliminaires de Fontainebleau.

« Le roi de France renonce à toutes prétentions sur la Nouvelle-Écosse ou Acadie et en garantit la possession au roi d'Angleterre. Il lui garantit de même celle du Canada, de l'île du Cap-Breton et de toutes les autres îles dans le golfe et dans le fleuve Saint-Laurent.

« Les sujets de la France auront la liberté de la pêche et de la sécherie dans la partie des côtes de Terre-Neuve, spécifiée par l'article 13 du traité d'Utrecht, et dans le golfe Saint-Laurent, à condition que la pêche ne s'exercera qu'à trois lieues des côtes appartenant à la Grande-Bretagne.

« Georges III abandonne en toute propriété, à Sa Majesté Très-Chrétienne, les îles de Saint-Pierre et Miquelon pour la commodité de la pêche; Louis XV s'engage à n'y élever aucune fortification.

« Les limites entre les deux États en Amérique seront irrévocablement fixées par une ligne tirée au

milieu du fleuve Mississipi, et en conséquence la France cède tout le territoire qu'elle possède sur la rive gauche du fleuve, à l'exception de la Louisiane.

« Le roi d'Angleterre restitue à la France les îles de la Martinique, de la Guadeloupe, de Marie-Galande, de la Désirade et celle de Belle-Isle.

« Le roi de France cède à l'Angleterre les îles de Grenade et des Grenadines. Le partage des îles appelées neutres donne à l'Angleterre celles de Saint-Vincent, de la Dominique et de Tabago, et ne laisse à la France que celle de Sainte-Lucie.

« L'île de Gorée nous est rendue, mais les Anglais gardent le Sénégal.

« Ils restitueront dans les Indes orientales les comptoirs que la France possédait, en 1759, sur la côte de Coromandel, sur celle de Malabar et au Bengale, à condition que Louis XV s'engagera à n'entretenir aucunes troupes et à n'élever aucunes fortifications dans le Bengale.

« L'île de Minorque sera rendue à l'Angleterre, ainsi que le fort Saint-Philippe.

« L'armée française se retirera des pays appartenant à l'électeur de Hanovre, au landgrave de Hesse, au duc de Brunswick et au comte de La Lippe.

« Les armées françaises et anglaises quitteront l'Allemagne aussitôt après la ratification des préliminaires.

« En même temps les troupes françaises évacueront les villes d'Ostende et de Nieuport.

« La ville et le port de Dunkerque seront réduits à l'état fixé par le dernier traité d'Aix-la-Chapelle et

les traités antérieurs. Un commissaire anglais stationné à Dunkerque surveillera l'exécution de cet article. »

Viennent ensuite les stipulations relatives à l'Espagne.

« La décision de la validité des prises faites en temps de paix par des sujets anglais aux Espagnols est confiée à l'amirauté anglaise.

« Le roi d'Angleterre fera démolir dans le délai de quatre mois après la ratification du traité définitif, les fortifications que ses sujets auraient construites dans la baie d'Honduras. Ceux-ci pourront désormais couper librement, charger et transporter le bois de campêche.

« Le roi d'Espagne renonce à toute prétention à la pêche de Terre-Neuve.

« L'Angleterre restituera à l'Espagne ce qu'elle a conquis dans l'île de Cuba et la ville de la Havane.

« L'Espagne cède ce qu'elle possède sur le continent de l'Amérique septentrionale à l'est et au sud du Mississipi. »

Par un article secret, la France abandonne la Louisiane à l'Espagne pour dédommager Charles III des pertes que le pacte de famille lui avait fait éprouver. Ainsi, ce pacte, que le duc de Choiseul regardait comme l'acte le plus habile de son administration, n'avait été d'aucun secours à la France et lui faisait perdre la dernière colonie qu'elle possédait sur le continent américain.

Le Portugal accédera au traité ; les Espagnols restitueront tout ce qu'ils peuvent avoir conquis sur cette couronne.

A la nouvelle de ce traité, les murmures éclatèrent également à Paris et à Londres. Les Français, humiliés, maudissaient leur gouvernement dont les fautes avaient amené ce résultat funeste. Les Anglais avaient acquis des royaumes et restitué de petites îles, et ils trouvaient que leur gouvernement montrait trop de condescendance. La France, ne possédant aucun moyen de recouvrer ce qu'on lui avait pris, on devait tout garder. Lord Bute répondait que la paix n'est durable que si les conditions imposées sont modérées. Le parlement fut de son avis, et il approuva le traité. Toutefois, malgré cette prétendue modération, une profonde amertume resta dans l'âme des Français, et la guerre d'Amérique vengea, sous le règne suivant, l'humiliation imposée à Louis XV.

Les Anglais ne stipulèrent rien en faveur du roi de Prusse. Quand ils n'eurent plus besoin de lui pour occuper les forces de la France et défendre le Hanovre, ils trouvèrent superflu le subside qu'ils lui accordaient, et une grande froideur s'établit entre les deux puissances. Aussi, Frédéric, privé de l'argent qu'il tirait de l'Angleterre, et Marie-Thérèse, seule désormais à soutenir la guerre, se sentirent, l'un et l'autre, disposés à faire cesser les hostilités. La première proposition vint du prince électoral de Saxe. Elle fut accueillie par le roi de Prusse, et un congrès s'assembla au château de Hubertsbourg. La paix entre la Prusse, l'Autriche et la Saxe y fut signée, le 15 février, cinq jours après la signature du traité de Paris. Le roi de Prusse conserva intégralement les États qu'il possédait

avant la guerre. Il exigea de la Saxe, qu'il avait ruinée, le payement de deux millions quatre cent mille livres de contributions arriérées. En échange de tant de concessions, il voulut bien promettre de concourir à l'élection de l'archiduc Joseph comme roi des Romains. Frédéric s'était donné la part du lion.

Ainsi finit cette guerre entreprise seulement pour la satisfaction de passions cupides ou haineuses. Pendant sept années d'hostilité, il avait péri neuf cent mille combattants, sans compter les victimes des dévastations et de la misère, et cependant aucune des limites des puissances continentales n'avait subi de changement. L'Angleterre s'était agrandie dans ses colonies et dans son commerce; la Russie dans sa prépondérance; celle de la France avait disparu. Quant à la Prusse, semblable à un homme vigoureux traité par un habile médecin, ses plaies furent promptement cicatrisées. Frédéric savait créer des ressources. Il avait fait la guerre avec l'argent de ses ennemis et avec le subside de l'Angleterre, et il pourvoyait à une partie de ses dépenses au moyen de l'alliage qu'il faisait subir à ses monnaies. Dès l'année 1763, il put faire don à la Silésie de trois millions pour son rétablissement, d'un million quatre cent mille écus à la Poméranie et la Nouvelle Marche, de sept cent mille au Brandebourg, de dix mille au duché de Clèves, et de huit cent mille à la Prusse. Grâce à ces dons et à l'aide des secours de tout genre qu'il prodigua, les villes se repeuplèrent, les terres demeurées en friche furent cultivées et les villages rebâtis¹.

¹ Le roi de Prusse mandait à Voltaire en 1773 : « Il y a plus d'un

Sous l'administration habile de Marie-Thérèse, l'Autriche aussi répara bientôt ses pertes. Ses finances étaient en déficit; mais la France, en dépit de sa détresse, contribua à rétablir les affaires de la bonne amie de madame de Pompadour et du duc de Choiseul. On avait évalué en argent, par le traité de 1758, le contingent de troupes françaises qui devait se réunir à l'armée autrichienne, comme si les armées du Rhin n'eussent pas fait une diversion suffisante aux intérêts de l'impératrice; l'évaluation s'élevait à une somme de trente-six millions, qui fut soldée et qui servit de base à la libération des finances autrichiennes.

La Savoie et les autres États italiens restés étrangers à la querelle, s'étaient affermis à l'aide d'une longue paix. La France, au milieu de royaumes puissants et forts, restait seule faible, ruinée, méprisée, avilie. La nation se sentait blessée au cœur.

mois que je suis de retour de mes voyages. J'ai été en Prusse abolir le servage, réformer des lois barbares, en promulguer de plus raisonnables, ouvrir un canal qui joint la Vistule, la Netze, la Warthe, l'Oder et l'Elbe; rebâtir des villes détruites depuis la peste de 1709; défricher vingt milles de marais, et établir quelque police dans un pays où ce nom même était inconnu. De là, j'ai été en Silésie consoler mes pauvres ignaciens des rigueurs de la cour de Rome, corroborer leur ordre, en former un corps de diverses provinces où je les conserve, et les rends utiles à la patrie, en dirigeant leurs écoles pour l'instruction de la jeunesse, à laquelle ils se voueront entièrement. De plus, j'ai arrangé la bâtisse de soixante villages dans la haute Silésie, où il restait des terres incultes: chaque village a vingt familles. J'ai fait faire de grands chemins dans les montagnes pour la facilité du commerce, et rétablir deux villes brûlées: elles étaient de bois, elles seront de brique et même de pierre de taille tirée des montagnes. »

CHAPITRE IX.

MINISTÈRE DU DUC DE CHOISEUL. — DÉVELOPPEMENT
DE L'ESPRIT PUBLIC¹.

Effet sur l'opinion publique des désastres de la guerre de Sept ans.

— Tendance aux institutions libres. — Jalousies entre les diverses classes de la société. — Progrès des sciences et des arts. — Accroissement de l'aisance dans la classe moyenne. — Effets du philosophisme. Rousseau le réhabilite en le spiritualisant. *L'Émile*, le *Contrat social*. Dogme de la souveraineté du peuple et de l'égalité établi par cet écrivain. — Mort de madame de Pompadour, du Dauphin, de la Dauphine, du roi Stanislas et de la reine. Douleur du roi. Il médite une vie plus régulière. — Suppression du Parc-aux-cerfs. — Louis XV retombe dans ses anciennes habitudes. — Élévation de la comtesse du Barry. Mécontentement des courtisans. Indignation du public. — La destruction des jésuites considérée sous le rapport de l'influence qu'elle exerça sur la nouvelle direction des idées. — Constitutions de la société des jésuites. Esprit général de leur association. Ses progrès. Cause de la jalousie des puissances contre l'ordre. Leurs missions aux Antilles. Le père Lavalette. Sa banqueroute. La société, condamnée par arrêt consulaire, à payer les dettes de ce père. Elle en appelle au parlement. Cette cour se fait remettre ses constitutions. L'arrêt des consuls confirmé. Arrêt du parlement, qui déclare les constitutions abusives, et ordonne la fermeture des collèges des jésuites. Autres arrêts qui prononcent la suppression de l'ordre et bannissent ses membres. Édit du mois de novembre 1764, qui supprime la société. Effets de cette suppression. — Le duc de Choiseul excite les princes de la maison de Bourbon, qui règnent en Espagne et en Italie, à expulser aussi les jésuites. — Révolte des cha-

¹ Dans ce chapitre, nous ne nous astreindrons pas à l'ordre des dates. Nous grouperons ensemble les faits qui se rapportent à un même objet, afin d'en tirer l'instruction qui ressort de leur réunion.

peaux à Madrid. Les jésuites chassés le même jour des possessions espagnoles. Cet exemple est imité par le roi de Naples et le duc de Parme. Ils sont recueillis par le roi de Prusse et par la czarine. Les puissances qui les avaient chassés, sollicitent près la cour de Rome l'abolition de l'ordre. Refus de Clément XIII. Querelle de ce pontife avec le duc de Parme. — La France s'empare du comtat d'Avignon. — Mort de Clément XIII. — Les cours renouvellent leurs sollicitations près de Clément XIV (Ganganelli). Il cède à la crainte d'un schisme et à la promesse de la restitution du comtat. — Bulle qui supprime la société de Jésus. — Mort de Clément XIV.

N
8
T
Les désastres de la guerre de Sept ans et la honte imprimée au nom français, avaient porté de plus en plus les esprits à de pénibles comparaisons entre le gouvernement de notre pays et celui de nos adversaires; le premier, soumis à l'autorité absolue et à l'intrigue, n'engendrait que des calamités; l'autre, sous la direction de ministres habiles, indiqués au roi par l'opinion publique, demeurerait constamment victorieux. De cette comparaison naissait une tendance vers les institutions libres. On était fatigué d'un pouvoir sans contrôle et de ses luttes sans résultat avec les institutions secondaires. Tout semblait en France marcher suivant les anciens errements, et cependant la révolution s'opérait déjà dans les esprits. Il apparaissait deux symptômes menaçants pour l'ordre établi, l'amour de la liberté et la haine des inégalités sociales. Ce qui était élevé irritait, par sa morgue, ce qui était au-dessous; ce qui était au-dessous souhaitait l'humiliation et l'abaissement de ce qui était au-dessus. La noblesse de cour méprisait la noblesse de province, qui supportait ses hauteurs avec impatience. Les magistrats

des parlements, si fiers lorsqu'ils siégeaient sur les fleurs de lis, devenaient dans le monde l'objet du dédain des courtisans. Les évêques tenaient dans une dépendance complète le clergé du second ordre, et celui-ci s'indignait des mauvaises mœurs de plusieurs de ses chefs.

L'aisance, en se développant dans la classe moyenne, la rendait plus indépendante sous le rapport de la fortune, et elle s'occupait chaque jour davantage des théories que les écrivains livraient à l'envi à ses méditations.

Nous avons déjà eu occasion de remarquer qu'un des caractères distinctifs du XVIII^e siècle, est la perfection de l'analyse et la multiplicité des découvertes ; nous avons vu l'astronomie, l'histoire naturelle, la chimie, la géographie protégée spécialement par Louis XV¹, l'horlogerie, l'art de l'ingénieur civil², et tous les arts mécaniques faisant sans cesse des progrès. Des idées plus saines sur l'économie rurale et sur les causes de la richesse des nations furent adoptées ; et telle était l'activité des esprits, qu'aussitôt la guerre terminée, la prospérité publique s'accrut rapidement, le numéraire devint plus abondant, et les particuliers s'enrichirent, quoique le gouvernement s'appauvrit. Il ne fallait à ce peuple, pour devenir une grande nation, qu'un roi connaissant et appréciant les besoins de son

¹ Le premier voyage de découvertes fait par des Français, a eu lieu sous le règne de Louis XV, et a immortalisé M. de Bougainville.

² C'est sous ce même règne que furent percées ces belles routes dont la France s'enorgueillit.

époque, et dans les âmes des principes de morale propres à servir de digue aux passions, lorsque surviendraient les changements que l'état de la société faisait présager.

Faute d'une direction éclairée, l'imagination flottait dans le vague des opinions et dans l'incertitude des croyances; mais le philosophisme se nuisait à lui-même par ce pyrrhonisme général, et par la négation de Dieu et de la conscience, si contraire aux sentiments intimes de l'âme. Rousseau vint le réhabiliter en préconisant le spiritualisme que Diderot et son école, Helvétius, et quelquefois Voltaire lui-même, avaient méconnu¹.

Comme Voltaire était parvenu à rendre la religion ridicule, on n'en voulait plus; cependant le matérialisme répugnait et on s'accommoda du spiritualisme de Rousseau. Ce dernier admettait Dieu, la conscience, l'immortalité de l'âme et la religion naturelle, sans dogmes positifs, sans culte, sans cérémonies. L'*Émile* parut en 1759. Ce livre était à lui seul une révolution. Tous les usages de la société y étaient attaqués par des paradoxes; mais avec cette verve d'éloquence qui a placé l'auteur à la tête des écrivains du XVIII^e siècle. Il enseigna aux pères de famille qu'il ne faut parler de religion aux enfants qu'à l'âge où les passions commencent à rendre son joug pesant. Dans la bouche d'un prêtre il plaça le plus bel éloge de l'Évangile et quelques lignes plus

¹ « Je prie l'honnête homme qui fera *matière* (il s'agit ici de l'article *matière* dans l'*Encyclopédie*) de bien prouver que le je ne sais quoi qu'on nomme matière, peut aussi bien penser que le je ne sais quoi qu'on appelle esprit. » (*Lettre de Voltaire à d'Alembert*, juillet 1757.)

loin les arguments les plus captieux contre les dogmes de la religion de Jésus-Christ. Ce tissu de sophismes et de contradictions¹ eut l'honneur d'être brûlé par la main du bourreau ; condamnation plus utile que nuisible au succès de l'ouvrage ! Se flattait-on qu'un arrêt en style barbare dégoûterait des éloquentes pages de Rousseau ?

En 1762, le *Contrat social* fut publié. Rousseau y compare toutes les religions et donne la préférence au polythéisme sur le catholicisme. Celui-ci est incompatible, selon lui, avec l'unité qu'on doit rechercher dans tout gouvernement. Cependant la honte le prend, et il en revient à la religion naturelle qu'il affuble du nom d'Évangile. « La religion, considérée par rapport à la société, peut aussi se diviser en deux espèces, savoir la religion de l'homme et celle du citoyen ; la première sans temples, sans autels, sans rits, bornée au culte purement intérieur du Dieu suprême et aux devoirs éternels de la morale, est la pure et sainte religion de l'Évangile. »

Mais ce qu'il dit à ce sujet n'est que le complément de son système politique, le plus hardi qu'on eût encore développé. Dans l'*Émile* il avait déjà proclamé l'inutilité des rois et combattu l'institution des classes privilégiées. « Songe que l'espèce hu-

¹ Voltaire n'aimait pas Rousseau dont il était jaloux. Il mandait à d'Alembert, que l'*Émile* l'a ennuyé, mais qu'il y a cinquante pages qu'il veut faire relier en maroquin. « Votre petit écervelé de Jean-Jacques, écrivait-il à M. Bordes, n'a fait qu'une bonne chose dans sa vie, c'est son *Vicaire savoyard*... Ce misérable a laissé mourir ses enfants à l'hôpital, malgré la pitié d'une personne qui voulait les secourir. Comptez que Rousseau est un monstre d'orgueil, de bassesse et de contradictions. » (13 mai 1767.)

maine est composée essentiellement de la collection des peuples; que quand tous les rois en seraient ôtés, il n'y paraîtrait guère et que les choses n'en iraient pas plus mal.... Toujours la multitude sera sacrifiée au petit nombre et l'intérêt public à l'intérêt particulier. Toujours ces noms spécieux de justice et de subordination serviront d'instrument à la violence et d'armes à l'iniquité; d'où il suit que les ordres distingués, qui se prétendent utiles aux autres, ne sont, en effet, utiles qu'à eux-mêmes, aux dépens des autres. » Il va plus loin dans le *Contrat social*. Les formes du gouvernement des républiques de l'antiquité sont le modèle proposé aux peuples modernes. Rousseau établit d'une manière absolue le principe de la souveraineté du peuple et celui de la dépendance de ses chefs. « La souveraineté du peuple est antérieure aux institutions qui le régissent, et ces institutions ne sont obligatoires que s'il les a votées. Ainsi le peuple choisit le gouvernement qui lui plaît et le change quand il lui plaît. »

Le principe de la souveraineté du peuple établi dogmatiquement au milieu d'une nation vaine, légère, mécontente, ne pouvait manquer de séduire. Chaque Français, charmé d'être souverain, se croirait le maître de celui qui, depuis si longtemps, se vantait d'être le sien. Ce fut un prestige qui fit passer sur les idées bizarres, sur les plans d'une exécution impossible et sur les contradictions dont l'ouvrage fourmille. Le *Contrat social* devint l'Évangile des politiques inexpérimentés qui abondaient dans toutes les classes. Les erreurs de ce livre ont passé;

mais les dogmes de la souveraineté du peuple et de l'égalité sont restés¹.

Pouvait-on alors faire une juste distinction du vrai et du faux lorsque les anciennes croyances et les opinions reçues se trouvaient soumises à une investigation nouvelle à laquelle manquait le flambeau de l'expérience. L'état des affaires, la disposition de la société étaient tels que déjà chacun concourait sciemment ou involontairement à pousser la nation dans des voies inconnues.

La royauté dont l'inviolabilité était menacée, au lieu d'appeler la gloire à son secours, s'assoupissait dans une coupable indifférence et laissait la conduite de ses armées à des intrigants qui les couvraient d'opprobre; elle ne montrait son pouvoir que par des actes qui blessaient sans intimider. On obéissait quelquefois à la crainte; mais le dévouement et tout sentiment de dépendance étaient détruits. Le roi régnait encore, mais n'avait plus de sujets.

Cependant la Providence n'avait pas épargné à Louis XV les leçons du malheur. Aux désastres de la guerre se joignirent les coups que l'impitoyable mort vint frapper autour de lui. Elle atteignit d'abord madame Henriette, sa fille la plus chérie; puis la duchesse de Parme, l'aînée de ses enfants, qui succomba aux atteintes de la petite vérole pendant un séjour qu'elle fit en France (1759). Nous avons déjà

¹ Voltaire n'était pas à cet égard de l'avis de Rousseau. Il écrivait à Damilaville le 31 juillet 1762 : « On ne trouve plus ici aucun contrat *insocial* de Jean-Jacques, et sa personne est cachée entre deux rochers de Neufchâtel. Comme nous aurions chéri ce fou, s'il n'avait pas été un faux frère ! »

parlé du jeune duc de Bourgogne, prince d'une si grande espérance, victime d'une chute dont il garda le secret dans la crainte de faire punir celui qui en était la cause ¹ (1764).

En 1764, madame de Pompadour fut attaquée d'une maladie qui dégénéra bientôt en une langueur mortelle. Il fallut rompre des liens que vingt années avaient cimentés, et quitter ce pouvoir auquel elle avait tout sacrifié. Elle mourut cependant calme et résignée. Les inquiétudes de l'ambition et les tourments de son âme avaient flétri sa vie. Elle dit au curé qui voulait se retirer après l'avoir administrée : « Attendez un peu, monsieur le curé, nous partirons ensemble. » Louis XV lui laissa jusqu'au dernier moment l'exercice de l'autorité suprême, et pendant sa maladie il l'entoura de beaucoup d'égards. Elle jouit du privilège de rendre le dernier soupir dans la demeure des rois, quoique l'étiquette en bannisse la mort comme une messagère importune; mais à peine expirée, on ne lui accorde ni commisération ni regrets; son cadavre est jeté sur une civière et on se hâte de traîner hors du palais ce monument de destruction si peu en rapport avec les délices de ceux qui l'habitent. Les sentiments du roi pour celle qui fut si longtemps son amie s'éteignent à l'instant; il se met à la fenêtre pour voir passer ses restes inanimés, et il ne verse pas une larme ².

Un événement funeste à la France devait bientôt remuer ce cœur blasé. Peu de temps après la mort de

¹ Un autre enfant jouant avec lui l'avait fait tomber.

² Il parut plusieurs épitaphes de la marquise que nous ne pou-

madame de Pompadour, la santé du Dauphin, jusqu'alors florissante, commença à s'altérer. Il maigrit, les roses de son teint se flétrirent, et une petite toux sèche fit craindre une maladie de poitrine. Le régime du raisin dont il fit pendant quelque temps sa seule nourriture sembla le ranimer. A l'automne suivante, il y eut un camp à Compiègne et le Dauphin y prit le commandement du régiment qui portait son nom. Il avait toujours aimé l'art de la guerre; on le vit diriger les travaux comme le plus habile ingénieur et ordonner les manœuvres avec la précision et l'aisance d'un général expérimenté. Mais ses forces ne répondaient pas à son zèle. Le camp dissous, toute la cour se rendit à Fontainebleau. A peine le Dauphin fut-il arrivé dans cette résidence que son état empira, et les médecins déclarèrent qu'il ne restait aucun espoir de guérison.

Quand cette décision de la Faculté devint publique, un cri d'effroi retentit dans toute la France. La douleur se manifesta par l'affluence dans les églises où le peuple venait en foule supplier Dieu de lui conserver le prince sur lequel reposaient toutes les espérances de l'avenir. Il avait été longtemps méconnu. Les philosophes qui redoutaient la rigidité de ses mœurs, nous citeront à cause de leur cynisme; nous copierons seulement la suivante, qui est en latin :

D. D. Joannæ Poisson epitaphium.

Hic piscis regina jacet quæ lilia suxit

Pernimis; an mirum si floribus occubat albis!

Obiit die 15 aprilis, anno 1764.

Madame de Pompadour laissa à son frère, le marquis de Marigny, une fortune immense et une multitude de bijoux et de choses précieuses. La vente de son mobilier dura un an.

principes , l'accusaient de passer sa vie dans de minutieuses pratiques de dévotion, et d'être l'instrument docile des prêtres. Mais du tombeau qui s'entr'ouvre sort la vérité qui confond la calomnie ¹. On ne s'entretient plus que des vertus et des qualités éminentes de celui qu'on craint de perdre. Le Dauphin sérieux, appliqué, laborieux, consacrait une grande partie de ses journées au travail. « Il convient, disait-il, qu'un prince sache la langue des peuples avec lesquels il doit traiter le plus souvent. » Il avait étudié la philosophie qui éclaire l'esprit et développe l'intelligence, les mathématiques, le génie, l'architecture, et l'histoire qu'il appelait là leçon des princes et l'école de la politique. La science du gouvernement l'avait surtout occupé, et il s'était appliqué d'une manière particulière à bien connaître les hommes au milieu desquels il devait vivre. « Connaître les hommes, suivant lui, est la véritable science des rois. » Il disait à l'abbé de Marbœuf, son lecteur : « Je vous estime heureux ; vous voyez souvent des hommes.

¹ « Ce prince n'a été connu et aimé que depuis sa maladie ; il est regretté de la nation par tout ce que l'on en apprend tous les jours. Dans tous les actes religieux qu'il a faits, il s'est montré très-éloigné de la cagoterie et du fanatisme ; il ne s'est point laissé obséder par les prêtres, les moines et la superstition ; il a paru prendre la religion dans le grand.

« Après avoir rempli les devoirs de chrétien avec la raison et le sang-froid d'un galant homme qui croit, il a donné à son père les marques de la plus grande sensibilité. Il a tâché de le consoler en lui disant que l'État ne perdrait rien à sa mort ; que le roi, dont la santé est très-bonne, devant vivre âge d'homme, M. le duc de Berry se trouverait, à la mort du roi, en état de gouverner, et qu'il perdrait à la sienne moins qu'à celle d'un bon grenadier de son royaume. » (*Journal historique de Collé.*)

— Vous aussi, monseigneur. — Non, reprit le Dauphin, ceux qui sont pour vous des hommes ne sont pour nous que des automates qui se remuent par ressort. » Il était économe et jamais il n'a demandé aux contrôleurs généraux rien au delà de ce qui lui était assigné. La somme destinée à ses plaisirs ne s'élevait qu'à cinq mille livres par mois sur lesquelles quatre mille étaient distribuées, par ses ordres, à différentes personnes. Sa piété se montrait vive, mais éclairée, ses mœurs austères, et de tous les descendants de saint Louis, aucun ne semblait devoir mieux rappeler ce grand roi. La rigidité de la conduite ne nuisait point chez lui à la bonté. Désespéré d'avoir atteint d'un coup de fusil un de ses écuyers, il renonça pour le reste de ses jours au plaisir de la chasse.

Le Dauphin expirait, et les spectacles ordonnés par le maréchal de Richelieu, premier gentilhomme de la chambre, n'étaient interrompus que depuis trois semaines. On eut la barbare inattention de ne pas dérober aux regards du prince les préparatifs auxquels donnait lieu sa fin prochaine. Il voyait de son lit tout ce qui se passait dans la cour du château. Le départ de Fontainebleau était fixé au moment où il rendrait le dernier soupir. Il remarqua qu'on chargeait une foule de paquets sur des voitures et il dit tranquillement au médecin qui le soignait : « Il faut bien mourir, car j'impatiente trop de monde. » Il vit arriver le moment suprême, non-seulement avec fermeté, mais avec joie. Le duc d'Orléans frappé du calme avec lequel ce prince avait envisagé sa fin, disait à Louis XV : « Est-il possible, Sire, qu'aux

portes de la mort, on conserve tant de sérénité et une paix si profonde ! — Oui, cela doit être ainsi, répondit le roi, quand on a su, comme mon fils, passer toute sa vie sans reproche. » Belle oraison funèbre sortie de la conscience troublée d'un père !

La France éplorée perdit le Dauphin le 20 décembre 1765. Il était âgé de trente-six ans. On sentit que la royauté allait manquer de son plus solide soutien et l'audace des novateurs s'en accrut. Ce prince possédait les lumières nécessaires pour corriger les abus, la vertu éclairée qui inspire le respect, et la fermeté qui accorde ce qui est juste et met des bornes à la licence. Son successeur n'héritait de lui que sa bonté ¹.

Ainsi qu'il était arrivé à la mort des petits-enfants de Louis XIV, on attribua celle du Dauphin à un crime, et on l'imputa au duc de Choiseul. Le prince n'aimait pas ce ministre, et voyait avec chagrin qu'il eût subordonné la politique de la France à celle de la maison d'Autriche. Il remit à ce sujet un mémoire au roi. Le duc de Choiseul le sut ; il alla immédiatement s'en plaindre au Dauphin lui-même. Dans l'explication qu'il eut avec lui, il poussa l'insolence jusqu'à lui dire : « Monseigneur, j'aurai peut-être quelque jour le malheur d'être votre sujet, mais je

¹ La mort du Dauphin inspira des regrets sincères aux étrangers. Voici ce que le docteur Matz, savant distingué, écrivait d'Angleterre au duc de Nivernais : « Permettez à un étranger de mêler ses larmes aux vôtres et à celles de toute la France. Germanicus pleuré des Romains, le fut aussi de ses voisins, des ennemis même de leur empire. Si M. le Dauphin jette encore les yeux sur la terre, il n'y voit plus dans ce moment que des cœurs français. »

ne serai jamais votre serviteur. » Toutefois, il y a loin de l'insolence au crime. On calomnia le duc de Choiseul comme on avait calomnié le duc d'Orléans. Le poison qui tua le Dauphin fut les préventions et les défiances injurieuses inspirées au roi contre lui, la froideur de son père qui en fut la suite, les calamités de la guerre de Sept ans, l'avilissement de la royauté et surtout la chute probable de l'ordre social existant, sans que la prudence humaine pût deviner ce qui le remplacerait.

Le roi, averti que son fils avait rendu le dernier soupir, fit venir le duc de Berry, l'aîné de ses petits-fils, et le conduisant chez la Dauphine, il ordonna d'annoncer M. le Dauphin. Elle apprit ainsi que son malheur était consommé. Le roi s'efforça en vain de diminuer son affliction en lui prodiguant les plus délicates attentions. Cette femme admirable ne fut arrachée du chevet de son époux que par les horreurs de l'agonie. La nuit, elle partageait sa couche, et dans la journée, toujours sous ses rideaux, elle lui rendait, comme dans sa petite vérole, les soins les plus minutieux et les plus dévoués. Ce contact continuel disposa sa poitrine à recevoir la contagion de la maladie. Depuis la mort du Dauphin, elle ne fit que languir. Mais son courage dominait sa douleur; elle y puisait la force nécessaire pour veiller à l'éducation de ses enfants. Son mari l'avait aidée à remplir cette tâche; après lui elle s'en chargea seule. Le latin et le français, l'histoire sacrée et l'histoire profane étaient également familiers à cette savante princesse. Elle s'appliquait surtout à instruire ses fils des devoirs que leur position élevée leur imposait,

et de ceux que la religion prescrit. Cependant on la voyait s'affaiblir de plus en plus ; son âme était combattue entre le sentiment qui l'appelait à rejoindre son époux et sa tendresse maternelle qui l'attachait à la terre. Elle succomba le 13 mars 1767, quinze mois après le Dauphin. Elle était âgée de trente-cinq ans. La veille de sa mort, elle avait donné à ses enfants une dernière leçon.

La Dauphine méritait des regrets. Toutefois, on n'appréciait pas alors toute l'étendue de la perte que faisait la France. La Dauphine eût travaillé sans relâche à donner à son fils les qualités d'un grand roi. Après elle, l'éducation de l'héritier du trône se trouva confiée au duc de La Vauguyon, homme de peu d'esprit, qui laissa contracter à son élève cette défiance de soi-même et cette timidité qui ôtent toute force à la volonté, toute énergie contre les mauvaises passions dont un prince est environné.

Marie Leczinska avait eu une vie de douleur. Le crêpe funèbre qui s'étendit sur sa famille, acheva de l'accabler. Son père, le bon roi Stanislas, avait succombé à quatre-vingt-dix ans aux suites d'un affreux accident (1766). Le feu prit à sa robe de chambre, et avant qu'il pût recevoir du secours, ses brûlures étaient devenues mortelles. L'âme de la pauvre reine ne se trouva pas assez forte pour résister jusqu'à la fin à tant d'infortunes. On vit son intelligence s'endormir avant de quitter le corps qu'elle animait. Marie fut atteinte d'une maladie de langueur inconnue, qu'on désigna sous le nom de *coma vigil*. Les facultés de son âme se trouvaient suspendues sans que son corps fût dans un repos véritable. Après

quelques alternatives de bien et de mal, elle expira le 25 juin 1768.

Cette dernière perte sembla plus que les précédentes frapper douloureusement Louis XV. Marie, ses premières amours, était venue pleine de confiance lui consacrer sa vie. Quelle destinée lui avait-il faite ! Au chagrin de sa perte, se joignait dans l'âme du roi la pointe acérée du remords. Il se fit conduire dans l'appartement où reposaient ses restes, pleura amèrement et lui donna un dernier baiser. Près de la tombe ouverte pour recevoir les dépouilles mortelles de sa compagne, de la mère de ses enfants, toutes les énormités de sa conduite privée lui apparurent menaçantes, et il prit la résolution de changer de vie. Le Parc-aux-cerfs fut réformé, et la famille royale se flatta que la décence allait succéder aux désordres. Mais l'entraînement de l'habitude et les suggestions des flatteurs détruisirent bientôt l'espoir qu'on avait conçu. Craignant que la gravité des mœurs du roi n'amènât la ruine de leur crédit, ils lui persuadèrent de chercher de nouveau dans les plaisirs le remède à la tristesse et à l'ennui qui l'accablaient. Son valet de chambre Lebel reçut l'ordre de pourvoir, comme par le passé, aux goûts passagers du maître.

Le libertinage dont se souille la vieillesse conduit toujours à une profonde dégradation : ainsi advint à Louis XV. Après avoir admis près de sa personne des femmes de toutes les conditions, on le vit accueillir une prostituée, s'y attacher follement, la marier pour lui donner un titre, et l'établir à la cour comme maîtresse déclarée.

Lebel avait trouvé chez un comte du Barry, perdu de débauches, une demoiselle Lange, que du Barry avait entretenue quelque temps. Elle avait de la beauté, de l'esprit, et Lebel pensa qu'il pouvait la présenter au roi qui la recevrait en passant et la renverrait comme tant d'autres. Il était loin de s'attendre que le cynisme de ses manières charmerait le vieillard, et qu'il serait séduit par la liberté de ses propos, inconnue jusqu'alors aux oreilles d'un roi. « Le degré de chaleur est, dit-on, au plus haut; on n'aime plus le jeu ni la chasse; les dames des soupers sont négligées, les courtisans désœuvrés. » (*Lettre de madame du Deffant* du 14 janvier 1769.) Le serviteur se sentit confondu par l'abjection du maître. Mademoiselle Lange épousa un autre comte du Barry, frère de l'entremetteur, afin d'avoir un titre et de pouvoir être présentée. A la vue de la femme méprisée, venant asseoir sa honte au milieu des grandeurs de la cour, l'indignation fut unanime. Chacun se retira d'elle, et le désir de plaire au maître fut longtemps impuissant pour amener une partie des courtisans à ses pieds¹. Cette même indignation gagna bientôt le public et y demeura. Les Français rougirent de leur roi, et la couronne perdit son prestige².

¹ Ce fut un autre vieillard, le maréchal de Richelieu, qui, à soixante-douze ans, conseillait le vice à son maître et l'excitait à braver l'opinion. La maréchale de Mirepoix, complaisante de madame de Pompadour, fut aussi la première dame de la cour qui parut chez madame du Barry.

² Marie-Jeanne Gomard Vaubernier, comtesse du Barry, naquit à Vaucouleurs, patrie de Jeanne d'Arc, en 1744. Elle était fille d'un commis aux barrières. Après la mort de son père, sa mère

Ainsi s'obscurcirent les instincts monarchiques que la durée des siècles avait développés. La chute d'un ordre religieux célèbre et répandu qui arriva pendant la période dont nous nous occupons, exerça aussi de l'influence sur la nouvelle direction que prirent les idées; nous voulons parler de la destruction des jésuites. Il n'est pas superflu de s'arrêter quelques instants sur cet événement, d'en indiquer les causes et d'en apprécier les résultats.

Nous avons dit précédemment que la société de Jésus avait reçu de ses fondateurs des constitutions assez énergiques pour la mettre à portée d'atteindre les divers buts qu'elle se proposait.

Deux pensées ont inspiré les fondateurs : conduire leurs néophytes à être les instruments dociles d'une œuvre commune ; imprimer à tous ces instruments une complète unité d'action , en les subordonnant au pouvoir absolu du général.

Le jésuite s'oblige à une obéissance entière envers les supérieurs. La volonté du général ou du chef délégué par lui est sa loi ; son opinion est son opinion, sa pensée est sa pensée. « Qu'il soit comme un cadavre , comme le bâton dans la main du vieillard. » Il marche où on l'envoie , « sans même prendre le

exerça , à Paris , le métier de cuisinière. Marie-Jeanne entra , comme ouvrière , chez une marchande de modes , et elle allait chez la Jourdan , la fameuse appareilleuse , où le public la connut sous le nom de mademoiselle Lange. C'est dans cette maison que le comte du Barry la trouva , et qu'il la prit pour la mener chez lui. « Je sais bien , dit un jour Louis XV au duc de Noailles , en parlant de madame du Barry , que je succède à Sainte-Foy. — Sire , répondit le duc en s'inclinant , comme Votre Majesté succède à Pharamond. »

temps de finir une lettre qu'il aurait commencée. » Il ne doit établir aucune discussion, pas même dans le fond de son âme, sur l'ordre qu'il reçoit. La pensée du général et sa volonté dirigent au même instant l'ordre entier¹.

Pour conduire l'aspirant à cette abnégation totale de son libre arbitre, une série de moyens sont mis en usage.

Le postulant est soumis d'abord à un exercice spirituel qui dure quatre semaines. Seul, n'ayant de rapport qu'avec le directeur qu'on lui impose, il doit méditer sans cesse. La justice de Dieu l'occupera pendant la première semaine. « Le flambeau des justices divines à la main, il descendra dans les profondeurs de sa conscience. » Ses méditations pendant la seconde semaine auront pour objet Jésus-Christ militant et glorieux. Pendant la troisième, le postulant dirigera ses pensées vers le choix d'un état, et enfin il envisagera d'un œil ferme et en les comparant les croix dont les diverses carrières sont semées. « La terre n'est-elle pas un immense calvaire ! Il faut savoir, comme le Fils de Dieu, se réduire par obéissance à l'état de mort volontaire. »

« Saint Ignace veut qu'au milieu de la nuit, une heure soit donnée au travail de la pensée. Le matin, au second réveil, la première heure doit nous rendre

¹ « His suppositis de sancta obedientia dicetur. Quam quidem omnes plurimum observare et in ea excellere studium, non solum in rebus obligationis, sed etiam in aliis, licet, nihil aliud, quam signum voluntatis superiori, sine illo expresso precepto videtur. » (*Constitution*, IV^e partie.)

à Dieu et aux lois austères de la méditation. Deux autres heures dans le courant du jour, doivent mûrir encore les pensées et faire croître les sentiments de la nuit et du matin. » (*De l'Institut des jésuites*, par le père Ravignan.)

Si le postulant, après ces épreuves, persévère, il est reçu au noviciat, qui dure deux ans, et qui n'est lui-même qu'une longue méditation. « Le novice passera deux années dans une profonde retraite. Durant cet espace de temps, toute étude lui est interdite. » On le façonnera à l'obéissance. Il doit se détacher, non-seulement des liens du monde, mais encore de ceux de la famille et ne conserver de rapports avec ses proches que ceux qui lui sont permis par le supérieur. Il est obligé de découvrir à celui-ci les secrets les plus intimes de sa conscience. Toutes les précautions sont prises pour connaître si ses dispositions physiques et morales le rendent propre au genre de travaux qui lui seront imposés.

Le noviciat fini, il est admis à prononcer ses premiers vœux. Mais auparavant, il renonce à ses biens présents et futurs et les donne aux pauvres. Il peut cependant en disposer au profit de ses proches, si le général le permet. On lui interdit d'accepter jamais aucun bénéfice ecclésiastique, sous quelque prétexte que ce soit. Il déclarera qu'il se soumet à vivre dans la pauvreté et dans l'humilité.

Le jésuite prononce trois sortes de vœux, dont chacun resserre de plus en plus ses obligations, celui de novice, celui de coadjuteur, et celui de

profès qui n'est reçu qu'au bout de dix ans d'exercice au moins.

La plupart de ces règles, à l'exception toutefois de la longueur des épreuves, sont communes à tous les ordres religieux. Mais voici deux points majeurs sur lesquels l'institution des jésuites en diffère. Le jésuite s'engage envers la société par ses vœux et par l'abandon de sa fortune à laquelle il se condamne, et la société ne s'engage pas avec lui. Le général peut prononcer son exclusion, quel que soit le grade qu'il occupe dans l'ordre, et le rejeter dans le monde, pauvre et dénué. Ainsi, outre les intérêts de sa conscience, on crée pour lui un intérêt de subsistance. La surveillance qui l'enveloppe de toutes parts, constate si son obéissance est franche, constante, sincère. Au moyen d'examens fréquents, on s'assure de ses sentiments, et des rapports mensuels fournissent au général la statistique morale de tous les individus de chaque maison.

Et par conscience et par nécessité, le jésuite devient donc le plus soumis des hommes. Mais une si complète abnégation de soi-même ne s'obtient pas sans de violents combats intérieurs et sans de grands sacrifices, et il est dans le cœur de l'homme de s'attacher par les sacrifices. De plus, l'esprit de corps acquiert d'autant plus d'énergie, que la volonté individuelle se trouve plus contenue. Le jésuite ne peut manquer de se passionner pour son ordre. L'institution devient sa famille, sa patrie, son univers. Les religieux des autres communautés embrassent la vie conventuelle, toute de retraite et d'éloignement du monde. Ceux de saint Ignace sont

répandus au milieu des hommes, enseignant, prêchant, amis des grands, protecteurs des faibles, parcourant, comme missionnaires, le monde catholique et l'univers païen, élevant l'enfance, dirigeant l'âge mûr, et consolant la vieillesse. Ils pénètrent dans les palais des rois comme dans la chaumière du pauvre. Cette position est spéciale et totalement différente de celle des autres religieux. On conçoit quelle vigueur il a fallu à l'institution pour conserver au milieu de ce contact continu des choses du ciel et des intérêts de la terre, l'unité de doctrine, l'unité de sentiments, l'unité d'action.

Le gouvernement de l'ordre est une théocratie. Les fondateurs ont revêtu le général d'une puissance illimitée, dont le premier anneau est dans le ciel et dont la chaîne s'étend sur toute la société. Il ordonne, c'est Jésus-Christ qui parle par sa bouche. Le jésuite compromettrait son salut en ne se soumettant pas à la direction suprême du chef. Il est l'administrateur général de l'ordre : il admet, il rejette, il délègue telle partie de son autorité qu'il lui plaît et la retire à son gré. Cette autorité a le caractère du despotisme absolu ; car elle domine la loi elle-même. Les constitutions ne sont en tout ou en partie obligatoires que s'il les rend telles¹ ; hors de là, on peut les enfreindre sans se rendre coupable, même d'un péché véniel ; il les sanctionne

¹ Les constitutions se composent de deux parties distinctes : les constitutions proprement dites et les déclarations. Les articles de celles-ci modifient presque toujours les articles des premières ; de sorte qu'il n'y a rien de positif ni de complètement déterminé ; et ce vague laisse en relief l'autorité du général.

et il faut les exécuter ponctuellement ; la résistance est un péché mortel qui fait encourir l'excommunication. Il n'est dominé que par le souverain pontife¹.

Cette admirable et robuste association se lança dans le monde au xvi^e siècle, pour s'opposer aux progrès de l'hérésie, enseigner la jeunesse et l'enfance et convertir les infidèles. « Le but de cette société est non-seulement de vaquer avec la grâce de Dieu au salut et à la perfection de ses membres, mais encore de travailler fortement et avec la même grâce au salut et à la perfection du prochain. » (*Constitutions*, art. 11.)

La société ne tarda pas à être nombreuse. Les âmes ardentes se complaisaient dans une vie de travail et de sacrifices. Les consciences timorées se trouvaient débarrassées de la responsabilité de leurs actions et de leurs pensées. Elle s'étendit donc rapidement.

Toutefois, ce ne fut pas sans résistance qu'on l'admit en France. Les magistrats redoutaient l'influence d'un corps nombreux répandu dans le monde, mais placé hors de l'État, et soumis aveuglément à la volonté d'un chef étranger. On trouve à la vérité dans les constitutions une restriction au dogme de l'obéissance : « Que la sainte obéissance soit tou-

¹ Dans le principe, le pouvoir du général était tempéré par celui des chapitres généraux, composés des délégués de toutes les maisons professes. Le général était astreint, dans certains cas, à prendre l'avis du chapitre, qui pouvait le révoquer pour cause d'indignité. Mais, peu à peu, les bulles des papes ont rendu les généraux indépendants des chapitres, et pendant le xviii^e siècle, ceux-ci ne s'assemblaient plus que pour élire le général.

jours parfaite en nous, en exécutant tout ce qui nous est ordonné avec beaucoup de promptitude, de joie spirituelle, en nous persuadant que ce sont toutes choses justes, *quand on ne pourra pas décider qu'il y ait quelque péché*, comme il a été dit, « ubi « definiri non possit, quemadmodum dictum est, « aliquod peccati genus intercedere. » (*Constitutions*, VI^e partie.)

Mais les magistrats pensèrent qu'il était presque impossible, à des esprits façonnés de longue main à l'obéissance, de démêler des intentions coupables dans une direction donnée par le général. Le péché peut être commandé à un ou plusieurs individus, mais on n'ose jamais l'imposer à une agrégation d'hommes. La marche tracée par le général et toujours justifiée par l'intérêt religieux, ne saurait rendre la culpabilité assez visible pour justifier le refus d'obéissance, et cependant elle peut être telle, qu'elle devienne nuisible à l'ordre social.

Cette force d'association que la société emprunte à ses constitutions, porta promptement des fruits abondants. Ses établissements étaient de quatre espèces : les maisons des profès qui ne pouvaient rien posséder et qui étaient vouées à la pauvreté, première base de l'institution, ainsi que saint Ignace l'avait conçue ; les maisons de noviciat et les collèges autorisés à posséder, et qui bientôt se trouvèrent enrichis par des donations et par des bénéfices qu'on y attachait, et enfin les missions.

Les succès des jésuites furent immenses. Leurs collèges prospéraient, et tous les hommes illustres du XVIII^e siècle, élevés à l'ombre de leurs classes,

puisèrent chez eux l'instruction qui les rendit célèbres. Leurs missions les élevèrent aux yeux de Dieu et les honorèrent à ceux des hommes. Jetés aux extrémités du monde pour y faire connaître Jésus-Christ, on les vit braver l'intempérie des climats, la fatigue, la mort et aller au-devant du martyre. Mandarins à la Chine, ils y développent les connaissances apportées de l'Europe, et ils conduisent à l'aide de la science des hommes sérieux et réfléchis à l'adoration du vrai Dieu et à l'amour de son Évangile. Se trouvent-ils au milieu de peuples primitifs, ignorant la civilisation, ils les arrachent à la barbarie, leur font quitter leur vie nomade, et les réunissent sous le gouvernement le plus paternel et le plus doux qui se soit jamais occupé du bonheur des hommes.

Les associations, comme les particuliers, échappent difficilement aux dangers d'une trop grande prospérité, et il arrive alors qu'elles faussent les conséquences de leur principe.

Ainsi, on est personnellement désintéressé; mais il faut du crédit pour établir les saines doctrines : on devient ambitieux et on admet l'intrigue. Il faut des richesses pour la prospérité des collèges et des missions, et on s'efforce de s'en procurer. La religion catholique doit prévaloir, à quelque prix que ce soit, et si la persuasion est insuffisante, on ira jusqu'à conseiller la violence.

Les jésuites exercèrent d'abord leur influence sur la classe supérieure. On les vit diriger la conscience des grands, et bientôt les princes et les rois vinrent s'agenouiller aux pieds de l'humble disciple de Loyola.

Nous avons reconnu précédemment qu'ils créèrent contre eux un immense danger en s'exposant ainsi à l'accusation d'armer la puissance séculière contre les opinions qu'ils voulaient combattre. Les persécutions exercées contre les jansénistes sont la cause première de celles suscitées plus tard aux jésuites, et du fond de la terre creusée sous les débris de Port-Royal, s'est élevé l'orage qui les a renversés. Une question plus haute, celle de l'infailibilité du pape, consacrée par la bulle *Unigenitus*, était cachée sous les discussions relatives à la grâce efficace. Les jésuites, milice du saint-siège, défendaient cette infailibilité; les parlements, au nom des libertés de l'Église gallicane, l'attaquaient; et, lorsque la royauté prit parti pour Rome, la résistance des magistrats fut punie par des disgrâces qu'ils imputèrent aux jésuites. Ces disgrâces se renouvelèrent pour la même cause à diverses périodes du règne de Louis XV. L'opinion les en accusa toujours, et en dernier lieu, elle les rendit responsables des rigueurs suscitées par l'affaire des billets de confession. Il s'établit une profonde irritation dans le cœur des magistrats, et ils attendirent le jour de la vengeance.

Depuis un siècle, les jansénistes s'efforçaient d'animer les esprits contre leurs adversaires. Les accusations développées par Pascal étaient incessamment renouvelées. On rappelait les principes condamnables qui se trouvaient dans les ouvrages de quelques jésuites. On leur imputait spécialement le dogme du tyrannicide adopté par le fanatisme au xvi^e siècle et professé alors par tous les ordres religieux. Il avait été cependant répudié

en 1640 par Aquaviva, un des généraux de la compagnie. « Nous enseignons par le présent décret, dit-il, sous peine d'excommunication, qu'aucun religieux de notre compagnie n'entreprenne de soutenir qu'il est loisible à qui que ce soit de tuer les rois. »

A ces attaques se joignit l'influence philosophique. Elle grandissait chaque jour depuis le milieu du XVIII^e siècle¹. Voltaire, élevé par les jésuites, avait apprécié ce qu'il y a de force dans une association bien disciplinée. Il chercha à lui opposer, sous le nom d'*Encyclopédistes*, une association rivale. Cette dernière ne recevait pas, comme son adversaire, une direction uniforme; elle n'envisageait pas l'irréligion sous un point de vue parfaitement identique. Mais elle suppléait à la force de cohésion qui lui manquait par la facilité de ses doctrines qui lui conciliait les classes élevées. Les institutions religieuses ne parurent plus que des établissements surannés qui devaient disparaître, afin que leurs biens fussent employés au service de l'État.

Les esprits étaient ainsi disposés, lorsque deux événements arrivèrent. Le premier, dont nous avons déjà rendu compte, l'assassinat du roi de Portugal, amena l'expulsion des jésuites de cette partie de la

¹ « Mon cher et digne philosophe, conservez bien votre santé; jouissez de l'étonnante révolution qui se fait partout dans les esprits, et vivez pour éclairer les hommes. »

(*Lettre de Voltaire à d'Alembert*, du 11 septembre 1764.)

« Il s'est fait depuis douze ans une révolution dans les esprits qui est sensible. D'assez bons élèves paraissent coup sur coup; la lumière s'étend certainement de tous côtés. »

(*Lettre de Voltaire à Helvétius*, du 26 juin 1765.)

Péninsule. La banqueroute du père Lavalette conduisit insensiblement à leur proscription dans tous les États catholiques.

Pour éclairer les faits, il est utile de jeter d'abord les yeux sur les causes du dénouement extraordinaire qui survint.

On comprend que les peuples qui passent du despotisme à la liberté, hésitent à accueillir une société nombreuse, influente, dont le lien consiste dans une soumission absolue à un chef étranger, et dont l'action s'exerce sur l'enfance par l'éducation, sur l'âge mûr par la confession. Car il est difficile que des hommes façonnés à une obéissance de tous les instants, dont le dogme fondamental est la soumission, conçoivent les principes de la liberté et les enseignent aux autres. Mais cette difficulté devient un avantage lorsque la compagnie dirige l'instruction publique dans un pays soumis à un gouvernement absolu.

Comment se fait-il donc que les gouvernements absolus les aient expulsés ?

C'est que leurs succès ont excité la jalousie des gouvernants qui ont redouté en eux une puissance rivale de la leur, et bientôt peut-être plus prépondérante. Les jésuites ne s'étaient pas restreints à leur action individuelle ; par leurs congrégations laïques qui recevaient d'eux une impulsion inconnue, ils avaient étendu outre mesure le principe fécond de l'association, et l'avaient rendu redoutable. L'ordre formait comme une double institution, l'une patente à laquelle on n'adressait point de reproches, l'autre secrète à qui on imputait de dé-

testables principes et une disposition continuelle à obtenir par l'intrigue ce que la loyauté ne pouvait procurer. Ainsi on craignit que les jésuites, propres à soutenir un gouvernement absolu lorsqu'il marche dans leurs voies, ne devinssent un grand embarras pour lui, s'il venait à s'en écarter. Les jésuites ont été écrasés sous le poids de leur puissance réelle ou présumée, victimes des craintes qu'ils ont fait naître, craintes habilement exploitées à leur préjudice par le parti philosophique et par les jansénistes. Un institut religieux paraît criminel lorsqu'il devient redoutable. Comme les templiers, on les a vus disparaître lorsque leur influence sur les peuples a inquiété les souverains.

Cette habileté que déployèrent les ennemis de la compagnie lui manqua entièrement dans la conduite de l'affaire qui appela sur elle l'investigation et ensuite les rigueurs des magistrats.

Il faut reprendre les choses de plus loin.

Les missions n'étaient pas aptes à posséder; les collèges seuls pouvaient avoir des propriétés. Par une fiction, on attachait une mission étrangère à un collège européen, et la mission acquérait, jouissait au nom du collège dont elle relevait. Cette fiction devint funeste à la société. Tout ce qui s'écarte de la vérité conduit tôt ou tard aux désastres. Les missionnaires, fidèles à leur vœu de pauvreté, auraient inspiré plus de respect que ces riches missions qui prétendaient éblouir les populations par l'éclat de leur opulence. Mais le système de la compagnie a toujours été d'attirer les cœurs vers la religion catholique par la pompe et l'éclat. On admit donc que

les missions devaient avoir à leur chef-lieu des biens qui les rendissent indépendantes des secours étrangers.

Ce principe reconnu, les supérieurs des missions devinrent des administrateurs. Désintéressés quant à leur personne, un zèle exagéré pouvait les entraîner à augmenter la fortune de la compagnie par des moyens peu en harmonie avec leur caractère religieux.

Les supérieurs des missions des Antilles se trouvèrent dominés par la fatale nécessité que l'ordre y avait créée lui-même. Comme ceux de tous les colons, les revenus de la mission consistaient en denrées coloniales qu'il fallait expédier en Europe pour obtenir en échange les objets nécessaires et de l'argent. Dès lors, les opérations commerciales, défendues aux religieux, devenaient obligatoires dans la position où les jésuites s'étaient placés.

En 1747, le père Lavalette fut nommé procureur de la mission de Saint-Pierre de la Martinique. Cet homme, d'une habileté rare, parvint, en peu d'années, à constituer une grande fortune à l'établissement qu'il dirigeait.

L'argent de la Martinique perdait un tiers quand il était transporté en France. En conséquence, les colons se gardaient de faire passer leurs fonds à la mère patrie. Ils les employaient dans le pays en acquisition de denrées sur lesquelles, en Europe, la perte était moindre.

Le père Lavalette paraît, et il annonce qu'il fera compter en France, et au pair, tous les fonds qu'on voudra lui remettre. C'est par la voie des lettres de

change que les remises s'opéreront, et il ne les délivre qu'à longues échéances. Avec l'argent versé dans ses mains, il fait de nombreux achats de marchandises qu'il expédie en Europe. Plusieurs envois ont lieu ainsi, avant que l'époque du paiement des lettres de change soit arrivée. Les correspondants du père Lavalette ont eu le temps de réaliser les fonds nécessaires pour acquitter ses effets, et lui-même obtient de grands profits.

Ces bénéfices sont employés à augmenter la richesse de la mission. Le père Lavalette fait, au nom du collège de la Flèche, l'acquisition d'une habitation considérable. Elle est cultivée par des nègres qu'il achète, et le ministre de Jésus-Christ se sert pour un lucre de l'esclavage que l'Évangile prohibe. Un mouvement de fonds, qui s'élève chaque année à plusieurs millions, témoigne de l'activité du jésuite; le succès couronne son habileté. Mais voici venir les Anglais qui, avant la déclaration de guerre, enlèvent sur toutes les mers les navires français. Le père Lavalette en avait expédié plusieurs à l'adresse des sieurs Lyoncy et Gouffe, négociants à Marseille, sur lesquels il avait tiré pour un million cinq cent mille livres de lettres de change que ceux-ci avaient acceptées. Les navires sont pris, on confisque les marchandises qu'ils contenaient; les sieurs Lyoncy et Gouffe perdent leur garantie, et ne peuvent faire honneur aux engagements qu'ils ont contractés.

A cette nouvelle, l'émoi est grand parmi les jésuites; on redoute un éclat honteux et funeste, et on se montre disposé à venir au secours des négociants de Marseille; mais sur ces entrefaites,

arrive la mort du général ; le vicaire qui exerce par intérim l'autorité, n'ose rien prendre sur lui ; six mois se passent avant que l'élection d'un autre général puisse être consommée ; elle a lieu enfin : le nouveau général autorise un emprunt de cinq cent mille livres destiné à l'acquittement des premières lettres de change exigibles à Marseille. On avise de ce secours, le 22 février 1757, la maison Lyoncy et Gouffe. Ces négociants, pressés par l'échéance des effets, avaient été obligés de déposer leur bilan le 19.

L'éclat qu'on voulait prévenir était produit. Aussitôt les dispositions du général se modifient : l'emprunt est contremandé, et la maison de Marseille abandonnée. Dans leur désespoir, les négociants attaquent la société des jésuites devant les juridictions consulaires de Marseille et de Paris, et concluent à ce que la compagnie entière soit déclarée solidaire de son agent à la Martinique. Les consuls font droit à ces demandes, et un premier jugement lui impose l'obligation de payer les dettes du père Lavalette. Il semble qu'à dater de cette époque, la Providence ait frappé les jésuites d'aveuglement, en punition de leur ambition et de l'oubli des devoirs imposés aux religieux. La compagnie était engagée, sinon par les lois civiles, du moins par celles de la conscience, à satisfaire les créanciers de la Martinique ; de plus, il y avait habileté à le faire ; c'était une question d'honneur, de considération publique, et peut-être d'existence.

Loin de se soumettre à la nécessité, tout accablante qu'elle paraissait, les jésuites appellent du

jugement des consuls, et au lieu d'investir le grand conseil, dont les attributions embrassaient toutes les affaires relatives aux religieux, ils s'adressent au parlement rempli de jansénistes, leurs ennemis. Ils espéraient y appointer leur procès qui resterait oublié. Il n'en fut point ainsi : l'animadversion contre les jésuites était trop vive chez une partie des magistrats pour que le parlement ne se hâtât pas d'intervenir.

La compagnie se trouva dans la plus fâcheuse position. Contre elle était ce dogme de soumission aveugle qui la rend solidaire des actes de ses membres. Pour se défendre, elle fut obligée d'arguer des articles de ses constitutions relatifs aux propriétés des collèges et des maisons de noviciat ; et le parlement exigea que la totalité des constitutions fût livrée à son examen. Nous verrons bientôt l'usage qu'il en fit.

1764. Le 8 mai 1764, les magistrats s'assemblèrent, moins pour juger que pour condamner. En vain les défenseurs de la compagnie objectèrent qu'en vertu des constitutions, les biens des collèges étaient exclusivement affectés à leur usage, que le général ne pouvait disposer que des revenus excédant les besoins, que s'il touchait au fonds, ce ne pouvait être que pour lui donner un emploi plus utile, mais toujours au profit de l'établissement. En droit, ils soutenaient que les biens des collèges provenant de donations ou d'affectations de bénéfices, il n'était loisible à personne de fausser les intentions des donateurs en changeant la destination de leurs bienfaits qui en était la con-

dition primitive. Ils en concluaient que le collège de la Flèche et la mission dépendante de ce collège restaient seuls responsables des dettes du père Lavallete, et que les créanciers ne pouvaient avoir recours que sur les biens de ces deux établissements. Néanmoins, le parlement confirma le jugement de la juridiction consulaire, et condamna le général et la compagnie à cinquante mille livres de dommages-intérêts. Les jésuites recueillirent le blâme qu'ils méritaient et perdirent un procès qu'avec des juges moins prévenus ils auraient pu gagner.

Quand une assemblée est entrée dans la voie des passions, elle va plus loin qu'un particulier, parce qu'une responsabilité collective ne s'imposant spécialement à aucun individu, n'effraye personne.

Déjà le parlement, par un arrêt du 17 avril, avait ordonné une information sur les constitutions générales de l'ordre des jésuites; on chargea du travail l'abbé Chauvelin, conseiller clerc, janséniste ardent, qui sortait naguère du Mont-Saint-Michel, où les querelles des billets de confession l'avaient fait enfermer; il rédigea successivement deux rapports. Dans le premier, il touchait la difficulté réelle, celle du danger d'admettre dans l'État un corps ecclésiastique nombreux, agissant par les voies cachées de l'insinuation dévote, indépendant de l'ordinaire, et soumis à une direction étrangère. Son second rapport n'était qu'un catalogue diffus de tous les reproches adressés aux jésuites et des accusations vraies ou calomnieuses intentées contre l'institut depuis son établissement.

D'autres parlements, et notamment celui de Bretagne, se mirent aussi à instruire contre les jésuites, et M. de La Chalotais, procureur général à Rennes, s'efforça de les flétrir dans un réquisitoire de deux cent cinquante pages d'impression.

Les poursuites des parlements étaient secrètement encouragées par le duc de Choiseul et madame de Pompadour. Le ministre appartenait à la secte philosophique, ennemie naturelle des ordres religieux; de plus, il entraînait dans sa politique de se concilier le parlement, pour en obtenir avec facilité l'enregistrement des subsides, et il n'hésita pas à lui abandonner la société de Jésus.

Des motifs futiles et un misérable esprit de vengeance animaient madame de Pompadour. Lorsqu'une dégoûtante infirmité l'obligea à renoncer à son intimité avec le roi, elle voulut plaire à la reine par un acte éclatant de religion; mais elle prétendait concilier en même temps, et les avantages de sa conversion et les jouissances que lui procurait sa position près du roi. L'intervention des jésuites lui parut utile pour le succès de son projet, et elle fit venir le père de Sacy, comptant trouver en lui la facilité qu'on attribuait à ces religieux dans la direction de la conscience des grands. Elle se trompa. Son dépit fut extrême, quand le père de Sacy refusa de la raccommoder avec le ciel, à moins qu'elle ne réparât, en quittant la cour, le scandale de sa conduite, et elle conserva un implacable ressentiment contre l'institution elle-même.

Le 6 août 1764, le parlement rend un arrêt par lequel le procureur général est reçu appelant

comme d'abus de plusieurs bulles, brefs et constitutions concernant les jésuites.

On veut que le public prenne parti; on l'excite par une scène dramatique. Les anciens livres des jésuites où se trouvent des propositions malsonnantes sont recherchés avec soin; et le parlement, par un second arrêt, condamne vingt-quatre de ces ouvrages à être brûlés publiquement par la main du bourreau¹.

Louis XV avait conservé des idées religieuses que les appréhensions de la vie future maintenaient dans son âme. Cependant il ne fait rien pour arrêter ces poursuites. L'influence de son ministre et de sa maîtresse devient toute-puissante sur lui, lorsqu'ils lui rappellent avec adresse les soupçons élevés contre les jésuites après l'attentat de Damiens, et les accusations dont ils ont été l'objet en Portugal. Le roi se borne à imposer au parlement un silence d'une année, pendant laquelle on soumettra les constitutions des jésuites à l'examen d'une commission du conseil. On consultera aussi le clergé, qui nomme une commission de six archevêques et six évêques; ils sont invités à répondre aux ques-

¹ Les philosophes se réjouirent de ces débats, espérant voir leurs ennemis se détruire les uns par les autres. D'Alembert écrivait à Voltaire le 8 septembre 1764 : « Le parlement se bat à outrance avec les jésuites, et Paris en est encore plus occupé que de la guerre d'Allemagne; et moi qui n'aime ni les fanatiques parlementaires, ni les fanatiques de saint Ignace, tout ce que je leur souhaite, c'est de se détruire les uns par les autres. La philosophie touche peut-être au moment où elle va être vengée des jésuites; mais pouvons-nous nous flatter que la destruction de la canaille jésuitique entraînera à sa suite la destruction de la canaille janséniste et de la canaille intolérante? »

tions suivantes : 1° De quelle utilité sont les jésuites en France , relativement aux différentes fonctions auxquelles ils sont employés ? 2° Quel est leur enseignement sur les points de doctrine contestés , le régicide , les opinions ultramontaines , les libertés de l'Église gallicane , et les articles publiés dans l'assemblée du clergé en 1682 ? 3° Quelle est leur conduite dans l'intérieur de leurs maisons , et quel usage font-ils de leurs privilèges vis-à-vis des évêques et des curés ? 4° Comment peut-on remédier aux inconvénients de l'autorité excessive que le général exerce sur ceux qui composent la société ?

Les prélats formant la commission se trouvèrent unanimes sur l'utilité des jésuites pour la prédication et l'instruction de la jeunesse. Mais , quant à l'autorité absolue qu'exerce sur l'ordre entier un chef étranger , ils se divisèrent ; six furent d'avis qu'il convenait , non de la détruire , mais de la modifier en France. On dressa en conséquence un plan d'accommodement qu'on envoya au pape et au général. Ce plan tendait à mettre en harmonie la compagnie de Jésus avec la jurisprudence ecclésiastique reconnue parmi nous. Le général déléguerait son autorité à un vicaire français qui jouirait de toutes ses attributions.

La base de l'institut , telle que son fondateur l'a conçue , est l'unité. On ne crut pas devoir y déroger ; la réponse fut : « Sint ut sunt , aut non sint. »

Bientôt le public , excité par le rapport de l'abbé Chauvelin et le réquisitoire de M. de La Chalotais , répandu avec profusion , prend parti ; les accusa-

tions formulées depuis deux siècles sont répétées de bouche en bouche ; on cite avec indignation les attentats des jésuites en Portugal , leur banqueroute en France , leurs intrigues partout. Comme il arrive toujours parmi nous , on se passionne et pour eux et contre eux. Les femmes donnent le ton : sur leur toilette , on voit , à côté de romans licencieux , le livre des constitutions et les *factum* des magistrats. Le parti philosophique , auquel se ralliait à cette époque la haute société , fait cause commune avec les jansénistes , et Louis XV , obsédé ainsi de tous côtés , se laisse persuader que l'expulsion des jésuites mettra un terme aux querelles religieuses. D'ailleurs , il est bon de se débarrasser d'un ordre dont le mécontentement met en péril la vie des rois.

Le parlement , se voyant soutenu , n'hésite pas à braver , à l'égard des objets de son aversion , toutes les règles de la justice : il juge sans discussion contradictoire , il condamne sans entendre les inculpés , sans leur permettre de se défendre.

1762. Un arrêt du 4^{er} avril 1762 prescrit la fermeture immédiate des classes dans les collèges tenus par les jésuites.

Le 6 août suivant , le dernier coup est porté : « Le parlement , faisant droit sur l'appel comme d'abus interjeté par le procureur général du roi , des constitutions des jésuites , des bulles , brefs et autres règlements concernant la société , déclare qu'il y a abus , dissout cette société , fait défense aux jésuites d'en porter l'habit , de vivre sous l'obéissance du général et autres supérieurs de l'ordre , d'entretenir aucune correspondance avec eux , directement ou

indirectement, leur enjoint de vider leurs maisons, et leur fait défense de vivre en commun. »

On ne rétrograde pas dans la route de la violence. La populace en émeute égorge le malheureux qui a reçu un premier coup. Les jansénistes, après avoir frappé leur adversaire, veulent le tuer moralement. Ils inventent le serment, qui place l'honnête homme qu'on persécute entre la misère et sa conscience. L'arrêt ajoute : « Réservant d'accorder à chacun d'eux, sur leur requête, les pensions alimentaires nécessaires et leur interdisant de pouvoir posséder aucuns canonicats, bénéfices, charges ou autres emplois à charge d'âmes ou municipaux, qu'en prêtant préalablement le serment de renoncer à la société. »

Les motifs sur lesquels cet arrêt est fondé perdent toute valeur en raison de leur incroyable exagération. Les jésuites y sont accusés « d'avoir, en tout temps, et persévéramment avec l'approbation de leurs supérieurs généraux, enseigné la simonie, le blasphème, le sacrilège, la magie et le maléfice, l'astrologie, l'irréligion de tous les genres, l'idolâtrie et la superstition, l'impudicité, le parjure, le faux témoignage, les prévarications des juges, le vol, le parricide, l'homicide, le suicide et le régicide. »

S'il paraît des écrits pour la défense des jésuites, le parlement les fait lacérer par les mains du bourreau.

1764. On ne s'arrête pas encore. Le 24 février 1764, un autre arrêt ordonne que, dans la huitaine, les soi-disant ci-devant jésuites qui voudront rester

en France, feront le serment d'abjurer leur institut.

Le 9 mars suivant, un nouvel arrêt bannit du royaume les jésuites qui n'ont pas fait le serment¹.

Mais l'homme se sent fort contre l'arbitraire quand il se réfugie derrière le rempart de sa conscience. Aucun jésuite ne voulut prêter le serment exigé; jeunes gens dans la vigueur de l'âge, vieillards affaiblis par les années, malades, infirmes, tous bravèrent la menace de l'exil plutôt que d'abjurer les engagements qu'ils avaient contractés au pied des autels.

On ne saurait s'empêcher de remarquer, au sujet de cette affaire, la confusion existant dans nos institutions et celle qui se trouvait dans les idées des hommes de ce temps. Un corps judiciaire fait des actes qu'un souverain absolu oserait à peine se permettre; il prive de leur état quatre mille Français; il rompt une existence qui, si elle n'est pas reconnue légalement, avait acquis la sanction du temps; il chasse ces Français des maisons qu'ils habitent, attente à leur liberté en leur défendant de vivre en commun, attaque leur conscience en leur prescrivant un serment qui viole ceux qu'ils avaient prêtés auparavant, et les punit s'ils ne se parjurent; et toutes ces monstruosité se font sans le concours du souverain, sans que le roi soit consulté, sans qu'il évoque l'affaire, comme si le despotisme appartenait en propre au parlement; ce corps judiciaire ne se

¹ La même progression a été suivie par les jansénistes de l'assemblée constituante et de l'assemblée législative à l'égard du refus de serment à la constitution civile du clergé.

soumet pas même aux formes ordinaires de sa propre juridiction : point d'enquête, point d'instruction, point de débats contradictoires; il faut se venger vite et fort; peu importe qu'il y ait tyrannie au lieu de légalité. D'autres parlements imitent celui de Paris, plusieurs hésitent à se prononcer; et les jésuites, chassés, persécutés, bannis dans une partie de la France, sont, non-seulement soufferts, mais encore honorés dans une autre portion du pays. Toutefois, Dieu donne une grande leçon : les jésuites avaient persécuté les jansénistes, la Providence permet que les jansénistes persécutent à leur tour les jésuites.

Cette discordance choquante et la tyrannie judiciaire augmentant chaque jour, firent sentir au gouvernement la nécessité d'intervenir. Deux voies lui étaient ouvertes : casser les arrêts, ou rendre la justice uniforme à l'égard des jésuites, en prononçant la suppression totale de la compagnie en France.

Le premier parti provoquait la résistance des parlements, et Louis XV savait par sa propre expérience combien cette résistance est obstinée. On lui fit redouter la formation d'une nouvelle ligue parlementaire, comme du temps de la Fronde; les périls d'une lutte ardente qui soulèverait contre l'autorité souveraine les esprits de la multitude le frappèrent vivement. Inquiet pour son repos, craignant les soucis qui troubleraient sa vieillesse, il se laissa entraîner au second parti, mais sous la condition d'adoucir les mesures de rigueur ordonnées par le parlement. Un édit du mois de novembre 1764

déclara que « la société des jésuites n'aurait plus lieu dans le royaume, permettant cependant à ceux qui la composaient de vivre en particuliers dans les États du roi sous l'autorité spirituelle des ordinaires des lieux, en se conformant aux lois du royaume. »

La destruction des jésuites produisit des effets divers et contraires aux résultats que les passions soulevées contre eux en attendaient.

Leurs créanciers avaient allumé le feu qui devait consumer la compagnie de Jésus. Le premier effet de la destruction de cette compagnie fut la perte définitive de leurs créances. Elle s'était soumise à l'arrêt qui la condamnait à payer les dettes de la mission de la Martinique; déjà trois cent mille livres étaient acquittées, lorsque l'ordonnance de dissolution parut, suivie du séquestre des biens, et quelque temps après de l'abandon de ces mêmes biens à d'autres établissements religieux. Les jésuites n'avaient pas d'argent comptant ou se l'étaient partagé afin de pourvoir à leur subsistance. Ainsi les créanciers se trouvèrent frustrés, et l'arrêt du parlement confirmatif des décisions consulaires ne reçut qu'un commencement d'exécution.

Les jansénistes avaient cru se donner plus d'importance en écrasant leurs adversaires, et ils ne s'aperçurent point que l'animadversion suscitée contre ces derniers leur conciliait seule l'opinion publique. Les jansénistes, chrétiens austères, ne pouvaient manquer d'être en butte au parti philosophique chaque jour plus nombreux, qui n'avait plus à craindre les jésuites et leur congrégation; c'est ce

qui arriva en effet. Voltaire écrivait à La Chalotais :
« Que me servirait d'être délivré des renards, si on me livre aux loups ? »

Ces philosophes qui insultaient¹ à la chute du plus vigoureux soutien de la papauté, éprouvèrent eux-mêmes bientôt la sévérité du puritanisme janséniste. Les poursuites contre leurs ouvrages se multiplièrent, comme si le parlement eût voulu se faire pardonner à leurs dépens les rigueurs exercées contre un ordre religieux².

On avait voulu écarter la parole des jésuites de l'oreille des grands, et les jésuites restèrent les directeurs de la conscience de la famille royale, des princes et des grands. Avec la société, tomba l'exaltation haineuse qui applaudissait d'avance à sa chute, et ceux des jésuites qui restèrent en France virent les maisons les plus considérables leur offrir un asile. Il devint de bon ton d'avoir son jésuite pour commensal. La violence, comme il arrive toujours, avait fait naître la pitié; les dispositions du

¹ « Je crois que vos jésuites voyagent par le coche. J'ai besoin de deux ou trois bouviers dans ma terre; si vous pouviez m'envoyer le père Kroust et deux de ses compagnons, je leur donnerais de bons gages, et si, au lieu de bouviers, ils veulent servir de bœufs, cela serait égal. Il faut espérer que la philosophie prendra un peu le dessus, puisqu'elle est délivrée de ses plus grands ennemis. »

(*Lettre de Voltaire à Dupont, du 20 décembre 1764.*)

² Ces poursuites donnèrent une si vive inquiétude à Voltaire, qu'il crut devoir se mettre à l'abri par une profanation sacrilège. Le jour de Pâques 1768, il alla publiquement communier à sa paroisse. Quelque temps après, ayant eu douze accès de fièvre, il se fit apporter le viatique et souscrivit une rétractation; le danger passé, il plaisanta sur l'acte religieux qu'il avait fait, et traita sa rétractation d'apocryphe.

public se modifièrent rapidement¹, et les provinces regrettèrent les habiles instituteurs qui leur répartissaient les trésors de la science².

Les parlements avaient essayé de la tyrannie, et bientôt l'arme de la tyrannie se tournera contre eux.

Ainsi vont les affaires de ce monde. Les prévisions sans cesse trompées par les événements attestent l'insuffisance de la raison humaine; il faut regarder plus haut.

Ce qu'on n'apercevait point, c'est l'influence que la destruction des jésuites devait exercer sur l'avenir que tant de causes diverses préparaient.

Malheur au gouvernement qui ne s'enquiert pas des principes inculqués et des sentiments inspirés à l'enfance; car ils dominent la jeunesse, influent sur l'âge mûr, et l'expérience acquise par les années peut seule en diminuer le pouvoir. L'éducation donnée par les jésuites était dirigée suivant les principes monarchiques. Leur manière d'élever les jeunes gens les façonnait aux habitudes aristocratiques. Il

¹ « Je m'imagine que les girouettes françaises tournent actuellement du côté des jésuites. On commence à les plaindre... Enfin, monseigneur, ne nous abandonnez pas dans notre querelle avec la sainte Église. Nous espérons que vous voudrez bien vous damner pour nous; rien n'est plus beau que d'aller au diable pour faire du bien à ceux qu'on protège. »

(*Lettre de Voltaire au duc de Praslin, décembre 1764.*)

² Le roi fut obligé de régler, par un édit, l'administration des collèges qui ne dépendaient pas des universités. Il les soumit pour le spirituel à la juridiction des ordinaires, et pour le temporel à celle des cours supérieures et juges des lieux, et sous leurs ordres, à un bureau composé de l'évêque, des principaux magistrats du lieu, de quelques notables, et du principal du collège.

n'en était pas ainsi dans les autres écoles, où les instincts républicains étaient développés par l'admiration exagérée des héros de l'antiquité. D'ailleurs, l'Université, en perdant des concurrents redoutables, se sentit elle-même moins de zèle et d'émulation. La Chalotais fut si convaincu du vide que les jésuites laissaient dans l'éducation publique, qu'il composa, pour y suppléer, un traité d'éducation.

On impute au duc de Choiseul d'avoir provoqué la destruction des jésuites près des princes de la maison de Bourbon qui régnaient à Madrid, à Naples et à Parme. Le roi d'Espagne, Charles III, prince éclairé, avait pris à tâche de remplacer les vieilles habitudes espagnoles par les usages des autres peuples. Les améliorations introduites dans l'administration de ce royaume avant la révolution survenue au commencement du ^{xix}^e siècle, sont dues à ce prince. Mais peut-être ces innovations inspirèrent-elles aux jésuites la crainte que les opinions philosophiques ne s'introduisissent en Espagne avec les autres nouveautés. Quoi qu'il en soit, Charles III, homme de mœurs régulières et d'une piété sincère, restait sourd aux insinuations du ministre français. Une circonstance inattendue changea ses dispositions.

1766. Il plut au roi d'Espagne de défendre l'usage des grands chapeaux à longues ailes. Cet édit est la goutte d'eau qui fait déborder le vase. Les mécontents se réunissent, le peuple se soulève, une émeute redoutable envahit la maison du ministre Squillace, à qui on impute l'ordonnance royale, et cette maison tombe sous les coups de mille bras. En vain les gardes wallones marchent : l'émeute leur résiste. Le

roi paraît à son balcon et harangue les séditieux ; il ne recueille que des injures. Enfin les jésuites se montrent ; ils pénètrent dans la foule. A leur voix les colères s'apaisent, les armes tombent des mains de la multitude , et les plus animés retournent tranquilles à leur domicile.

Le roi fut profondément blessé en reconnaissant la supériorité du pouvoir de ces religieux sur le sien. Puisqu'ils avaient su calmer la sédition quand ils l'avaient voulu, on concluait qu'ils l'avaient excitée ; on affirma même qu'on avait vu leurs émissaires répandre de l'argent parmi la populace. Dès ce moment leur perte fut résolue.

En ce temps le roi d'Espagne mit à la tête de son conseil un ministre philosophe, le comte d'Aranda, très-disposé à se prêter à toutes les mesures contraires aux ordres monastiques. Celui-ci se chargea avec empressement de servir le ressentiment du roi. D'Aranda y travailla pendant un an dans un profond mystère. L'émeute des chapeaux et la part que les jésuites y avaient prise paraissaient oubliées, lorsque le 2 avril 1767, le roi d'Espagne, sans même avoir prévenu le pape, publie une pragmatique qui supprime la société de Jésus dans toute la monarchie espagnole, interdit l'entrée de son territoire à tous ceux qui en font partie, et impose, sous crime de lèse-majesté, un silence absolu sur ce sujet.

Le même jour, à la même heure, en Espagne et dans toutes les parties du monde où la monarchie espagnole a des possessions, les maisons des jésuites sont envahies par la force armée ; ils sont arrêtés et jetés dans des vaisseaux qui ont ordre de les débar-

quer sur les côtes d'Italie. En vain le pape fait dire à Charles III qu'il manque de moyens pour nourrir cette multitude d'exilés; Ricci, général de la compagnie, ne sait où placer les six mille personnes qu'on lui expédie. Rien ne peut fléchir la volonté absolue du roi d'Espagne. Les malheureux sont ainsi ballottés sur les mers pendant six mois. Enfin le duc de Choiseul consent à ce qu'ils descendent sur le territoire encore neutre de l'île de Corse, où ils ne rencontrent que la misère¹; mais il les en chasse aussitôt que l'île a passé sous la domination de la France.

Peu après, le roi de Naples et le duc de Parme les expulsent avec non moins de dureté.

Ne devait-on pas craindre que la chute d'un ordre si puissant n'excitât dans le monde de violentes commotions? Ces hommes redoutables dont l'influence faisait trembler les rois sur leurs trônes, disparurent néanmoins sans faire ni provoquer aucune résistance. Les jésuites, souverains du Paraguay, qui disposaient des volontés et de l'amour de tout un peuple, firent sans murmurer le sacrifice de leur pouvoir et celui, plus douloureux encore, du bonheur qu'ils procuraient aux peuplades civilisées par eux. Ils se soumirent humblement aux ordres de Charles III.

¹ La cruauté, sans aucune forme de justice, exercée en Espagne contre les jésuites, choqua les philosophes eux-mêmes. D'Alembert écrivait à Voltaire le 4 mai 1767 : « Que dites-vous de l'édit du roi d'Espagne qui les chasse si brusquement? Persuadé comme moi qu'il a eu de bonnes raisons, ne pensez-vous pas qu'il aurait bien fait de les dire et de ne pas les renfermer dans son cœur royal? Ne pensez-vous pas qu'on devrait permettre aux jésuites de se justifier, surtout quand on est sûr qu'ils ne le peuvent pas? »

Chassés des États catholiques, les jésuites furent admis dans la Prusse protestante et dans la Russie schismatique, et ce n'est pas un des événements les moins bizarres de leur destinée. Frédéric et Catherine ne virent dans ces religieux que d'habiles instituteurs qui dirigeaient l'éducation publique suivant les principes les plus monarchiques. Le roi de Prusse confia à leurs soins les collèges de la Silésie, malgré les réclamations multipliées des philosophes français¹.

Les persécutés, monuments vivants d'une coupable violence, sont toujours haïs des persécuteurs : on vit bientôt le gouvernement français et le gouvernement espagnol chercher à pousser la cour de Rome elle-même à l'œuvre de la destruction de la compagnie. Clément XIII (*Rezzonico*) occupait alors la chaire de saint Pierre. Ce pontife pieux, mais imbu des maximes ultramontaines, était bien éloigné de consentir au licenciement de la milice la plus active du saint-siège. Il répondit aux demandes qui lui furent adressées à ce sujet par une bulle qui

¹ « Savez-vous à quoi je travaille maintenant ? à faire chasser de Silésie la canaille jésuitique. Je n'écris point de lettres à Berlin où je ne dise que les philosophes de France sont étonnés que le roi des philosophes, le protecteur déclaré de la philosophie, tarde si longtemps à imiter le roi de France et de Portugal. Ces lettres sont lues du roi. » (*Lettre de d'Alembert à Voltaire.*)

Cependant, fatigué des importunités de Voltaire, le roi de Prusse lui adressa ces reproches : « Souvenez-vous, je vous prie, du père Tournemine, votre nourrice (vous avez sucé chez lui le doux lait des Muses), et réconciliez-vous avec un ordre qui a porté et qui, le siècle passé, a fourni à la France des hommes du plus grand mérite. Je sais très-bien qu'ils ont cabalé et se sont mêlés d'affaires, mais c'est la faute du gouvernement. »

confirmait les jésuites dans tous leurs privilèges, et faisait l'éloge de leur zèle, de leurs services et de leurs talents. Mais une imprudence qu'il commit rendit plus difficile la résistance au vœu des puissances.

1768. Le duc de Parme fit publier dans ses États une pragmatique sanction composée des quatre articles suivants :

« 1° Aucun des sujets de l'infant ne pourra, sans une permission expresse de son altesse royale, porter à des tribunaux étrangers, pas même à ceux de Rome, le jugement des affaires contentieuses qui s'élèveront dans les pays soumis à sa domination, de quelque nature qu'elles puissent être. 2° Il est défendu à tous les sujets de l'infant de recourir aux princes, gouverneurs ou tribunaux étrangers, tant pour ce qui concerne toute affaire d'intérêt, que pour se procurer dans ces États des bénéfices ou autres grâces ecclésiastiques, avant que d'en avoir obtenu l'agrément de son altesse royale. 3° Tous bénéfices, tant à charge d'âmes, que consistoriaux et en commende, pensions, abbayes, ne pourront être possédés à l'avenir dans les trois duchés que par les sujets de l'infant, avec l'agrément préalable de son altesse royale. 4° L'infant déclare nuls et sans effet tous rescrits, lettres, sentences, décrets, bulles, brefs, etc., qui viendront de Rome ou de quelque autre pays étranger; à moins qu'ils ne soient munis du *regium exequatur*. »

Clément XIII, qui regardait le souverain de Parme comme son feudataire, casse cette pragmatique par un bref, et excommunie ses auteurs ainsi que toutes les personnes qui ont pris part à sa rédaction.

Cet acte hardi excite l'indignation des autres souverains. Le parlement de Paris fulmine des arrêts contre le bref. Il est supprimé par un décret du duc de Parme, condamné par un arrêt du conseil de Castille, et peu après par une ordonnance du roi de Portugal, et enfin interdit dans les États de l'empereur et dans ceux du roi de Naples.

Le pape est sommé de révoquer son bref. Sur son refus, la France s'empare du comtat d'Avignon, et pour donner à cette spoliation du saint-siège un caractère légal, des lettres patentes autorisent le parlement d'Aix à rechercher les titres de la France à la possession du comtat. Cette cour de justice rend un arrêt qui le réunit à la couronne. Le roi de Naples envahit sans formalités la principauté de Bénévent et celle de Ponte-Corvo.

1769. Ces mesures désolent la vieillesse du pontife; il meurt. Clément XIV (*Ganganelli*) lui succède.

Les démarches les plus actives et les plus persévérantes pour obtenir la suppression de la compagnie de Jésus, sont faites auprès du nouveau pape par les ambassadeurs de France, d'Espagne, de Portugal et de Naples. Grave affaire pour un pape de dissoudre un ordre exalté par un grand nombre de ses prédécesseurs et comblé par eux de faveurs! Il délibère, il hésite longtemps. Il y aurait peut-être danger pour la religion catholique elle-même à rejeter une demande faite par toutes les puissances rangées encore sous l'obédience du saint-siège. Clément XIV cède enfin, et on obtient de lui qu'il écrive au roi d'Espagne une lettre où se trouve la phrase suivante : « Les membres de cette compagnie ont

mérité leur ruine par l'inquiétude de leur esprit et l'audace de leurs menées. » Un bref du 24 juillet 1773 abolit l'ordre des jésuites dans tout l'univers catholique. Ce bref est rédigé de manière à ne point flétrir la compagnie. Il est remarquable que la suppression est prononcée, non pour les torts, mais à cause des accusations portées contre elle.

Le pape, dévoré de scrupules, navré de douleur, tombe dans un état de consommation auquel il succombe bientôt. On attribue sa mort au poison, et les ennemis des jésuites la leur imputent¹.

¹ Les rapports des médecins qui ont ouvert le corps de Clément XIV ont détruit la supposition du poison.

CHAPITRE X.

SUITE DU MINISTÈRE DU DUC DE CHOISEUL. — MAUPEOU, CHANCELIER; TERRAY, CONTRÔLEUR GÉNÉRAL.

La secte philosophique redouble ses attaques contre la religion. — Pamphlets antireligieux répandus par Voltaire sous le voile de l'anonyme. Influence prodigieuse de cet écrivain, tant en France que dans les pays étrangers. Ses rapports avec les puissances du nord, particulièrement avec Frédéric et Catherine II. — La haute société recherche les hommes de lettres. — Influence de nos relations avec l'Angleterre sur les mœurs et sur les costumes. — Les parlements perdent de leur puissance. — Les magistrats jansénistes ou philosophes. — Procès de Calas. — Affaire de Sirven. — Condamnation du chevalier de La Barre. — Exécution de Lally. — Affaire du duc de Fitz-James, gouverneur du Languedoc, avec le parlement de Toulouse. Le duc appelle à la cour des pairs d'un jugement de ce parlement. — Le clergé déconsidéré par les mauvaises mœurs de quelques-uns de ses membres, ne peut opposer de résistance aux progrès des nouvelles doctrines. — Les économistes obtiennent que le roi autorise l'exportation des denrées. Cette mesure, mal combinée, produit la disette. Des agents de la cassette particulière du roi spéculent sur les blés. — Détresse du trésor. — Mesures de finances, gaspillage. — Les contrôleurs généraux se succèdent; Bertin, Laverdy, Maynon d'Invau. Abus dans le recouvrement des impôts. Arbitraire dans la répartition de la corvée. Despotisme violent de la ferme générale. — Remontrances de la cour des aides. — Maupeou, chancelier de France. L'abbé Terray, contrôleur général. Ils se font courtisans de madame du Barry, et deviennent ennemis du duc de Choiseul. — Opérations violentes de Terray. Banqueroute d'une partie de la dette de l'État.

La secte philosophique triomphante des jésuites et réhabilitée par le spiritualisme de Rousseau, travailla avec une nouvelle ardeur à la destruction du

christianisme : « Dans l'intervalle de douze années, de 1758 à 1770, la littérature française fut souillée par un grand nombre d'ouvrages où l'irréligion était ouvertement professée. Imitant un stratagème hon-teux inventé par Voltaire, les auteurs de ces ouvrages les annonçaient comme les productions posthumes de littérateurs obscurs et modestes. » (Lacretelle, *Histoire du XVIII^e siècle*.)

« Mon cher frère, écrivait Voltaire à Damilaville, on ne voit pas que certains ouvrages entrent dans Paris; mais j'ose me flatter qu'on les lit, qu'on en fait son profit en secret, et qu'on est beaucoup plus éclairé et beaucoup plus philosophe que le public ne pense. La preuve en est qu'on est très-loin de persécuter ceux qui ont envoyé ces ouvrages dans lesquels les honnêtes gens s'éclairent. Il y a des ministres qui sont aussi de très-bons cacouacs. »

Celui qui envoyait les pamphlets dont il parle, c'était Voltaire lui-même; la plupart de ces opuscules lui devaient le jour. Les ministres qu'il désigne sont le duc de Choiseul et le duc de Praslin. Il expédiait ces écrits à madame du Deffand et à la duchesse de Choiseul, et elles les remettaient au duc de Choiseul, qui, tout en autorisant la police à en défendre la lecture, les faisait distribuer sous le manteau. Voltaire se réjouit avec d'Alembert de l'énorme diffusion des livres impies dont il lui nomme avec complaisance les titres : « Il paraît tous les huit jours un livre dans ce goût en Hollande. La *Riforma d'Italia*, qui n'est pourtant qu'une déclamation, a fait un prodigieux effet en Italie. Nous aurons bientôt de nouveaux cieux et une nouvelle terre; j'entends

pour les honnêtes gens; car pour la canaille, le plus sot ciel et la plus sotte terre sont tout ce qu'il faut... Il paraît un ouvrage très-curieux et très-bien fait, intitulé l'*Histoire critique de Jésus-Christ*. Il paraît encore deux autres petits livres qui sont des canons de douze livres de balles, tandis que l'*Histoire critique* est une pièce de vingt-quatre. On nous en fait craindre plusieurs autres de mois en mois. Belzebuth ne se lasse point de persécuter les fidèles. » (*Lettre de Voltaire à d'Alembert.*)

« Le théâtre était surtout devenu la tribune des philosophes. Dans les tragédies, dans les comédies, dans le genre nouveau nommé drame, et jusque dans les opéras-comiques, on faisait une guerre implacable aux préjugés. Quelquefois on composait une pièce entière pour arriver à ce but; plus souvent, on se détournait de son sujet, de la vérité historique et de la fidélité locale, pour prêter les maximes du XVIII^e siècle à des personnages qu'on devait supposer fort étrangers aux méditations philosophiques. » (Lacretelle, *Histoire du XVIII^e siècle.*)

L'acharnement de Voltaire contre le christianisme allait toujours croissant. Il l'avoue à Damilaville : « Plus je vieillis et plus je deviens implacable envers l'infâme. » Il écrivait à d'Alembert : « J'ai toujours peur que vous ne soyez pas assez zélé; vous enfouissez vos talents. Lancez la flèche sans montrer la main. Faites-moi ce petit plaisir. Consolez-moi dans ma vieillesse. »

La puissance obtenue par Voltaire sur ses contemporains est le fait le plus singulier dans l'histoire des hommes. Socrate, Platon et les autres philo-

sophes de l'antiquité, ne possédèrent jamais une influence comparable à la sienne. Socrate et Platon enseignaient la vertu. L'auteur de *la Pucelle* prit une voie opposée et elle lui réussit. Cet homme, que le gouvernement de son pays tenait en exil, du fond de sa retraite gouvernait despotiquement l'opinion. Le duc de Choiseul se trouvait heureux de correspondre avec lui et accordait une faveur entière à ses recommandations. Il écrivait sur le ton de l'amitié au duc de Praslin. Ce souverain des esprits ne régnait pas moins sur les étrangers que sur les Français. Tous les princes du nord devinrent ses courtisans et ses flatteurs, comme si lui seul pouvait répartir la considération et consacrer la gloire. Voltaire et le roi de Prusse ressemblaient à deux amants qui se boudent et se raccommodent sans cesse, et le grand Frédéric ne pouvait se passer de la renommée que lui donnait le patriarche de l'incrédulité¹. Catherine II entretenait une correspondance suivie avec lui. Ses paroles étaient confiantes, même tendres. Il fallait que cette trompette éclatante proclamât son génie et palliât les crimes commis au profit de son ambition. « Ma Catau, écrivait Voltaire, aime les philosophes; son mari aura tort dans la postérité². » Toutefois elle se respectait plus que Frédé-

¹ Voltaire demanda sérieusement au roi de Prusse de lui abandonner la ville de Clèves pour en faire la métropole du philosophisme, d'où il se répandrait sur le monde entier. Frédéric ne fit que des réponses évasives.

² Voltaire, dans cette correspondance, prodigue les flatteries à Catherine. Après avoir exalté ses victoires contre les Turcs, il la supplie d'en profiter pour envoyer une armée en Palestine, rétablir le temple de Jérusalem. C'est sa marotte; il y revient sans

ric , et ses lettres n'étaient souillées d'aucune parole d'impiété. Mais elle offrait à d'Alembert de lui confier l'éducation de son fils unique et de lui assurer une pension de cinquante mille livres. Elle caressait Diderot et lui envoyait soixante-six mille livres. Si l'*Encyclopédie* est proscrite à Paris , elle la fera imprimer à Pétersbourg ; elle traduit elle-même en langue russe le *Bélisaire* de Marmontel. Dix-neuf autres princes , parmi lesquels on comptait le roi de Pologne , Poniatowski , Gustave III , roi de Suède , le roi de Danemark , Christian VII , correspondaient avec Voltaire et protestaient dans ses mains de leur haine contre les préjugés. Les princes et les grands qui voyageaient en Europe s'arrêtaient à Ferney , heureux de jouir pendant quelques instants de la conversation du grand écrivain. « J'ai été , mandait-il à madame du Deffand , pendant quatorze ans , l'aubergiste de l'Europe. » Le vieillard , enivré de joie , écrivait à Helvétius , le 26 juin 1765 : « Ne voyez-vous pas que tout le nord est pour nous , et qu'il faudra tôt ou tard que les lâches fanatiques du midi soient confondus. L'impératrice de Russie , le roi de Pologne , le roi de Prusse , vainqueur de la superstitieuse Autriche , bien d'autres princes arborent l'étendard de la tolérance et de la philosophie. » Et à d'Alembert , le 4 juin 1767 : « On commence à ouvrir les yeux d'un bout de l'Europe à l'autre. Le fanatisme qui sent son avilissement et qui implore le bras de l'autorité , fait , malgré lui , l'aveu de sa défaite. Les ouvrages de Bolingbroke , de Fréret et cesse , tant il attache de prix à donner un démenti aux paroles divines.

de Boulanger, répandus partout, sont autant de triomphes de la raison. Bénissons cette heureuse révolution qui s'est faite dans l'esprit des honnêtes gens depuis quinze ou vingt années. Elle a passé mes espérances. A l'égard de la canaille, je ne m'en mêle pas; elle restera toujours canaille. Je cultive mon jardin; mais il faut bien qu'il y ait des crapauds : ils n'empêchent pas mes rossignols de chanter. »

On voit que cet ardent contempteur des anciennes croyances n'était pas populaire et qu'il voulait bien laisser à ce qu'il appelle la canaille les préjugés antiques; car il savait que si les révolutions sont consommées par le peuple, elles commencent toujours par la classe élevée. Sans le concours de celle-ci, il n'y a que des émeutes. D'ailleurs, qui voudrait rester dans la catégorie de la canaille? La vanité, cette reine des opinions parmi nous, ne pouvait le permettre.

L'importance que Voltaire avait acquise en donnait à la littérature en général, et jamais elle ne fut plus honorée qu'à cette période du XVIII^e siècle. Il y avait quelque chose de magique dans ce pouvoir de l'esprit qui dominait le monde. Tout ce qui émanait de cette puissance était accueilli, fêté, caressé. Les grands ambitionnaient la faveur d'être admis aux soirées de madame du Deffand, de mademoiselle de Lespinasse, de madame Geoffrin, aux dîners de madame Necker¹. Dans ce contact, les gens de

¹ Ce fut chez madame Necker, le 17 mars 1770, que fut décidée l'ouverture d'une souscription pour élever une statue à Voltaire. L'assemblée se composait de madame Necker, Diderot,

lettres acquéraient les manières élégantes des gens du monde, mais ils participaient à leur légèreté; aussi n'ont-ils rien produit de durable. Les gens du monde leur empruntaient l'esprit d'indépendance, le goût des systèmes nouveaux, et cette incrédulité railleuse dont Voltaire était le chef.

La paix avec la Grande-Bretagne contribua aussi au changement qui s'opérait dans les mœurs. Il devint de mode de faire le voyage d'Angleterre où les jeunes étourdis du temps allaient, disaient-ils, apprendre à penser. Ils revenaient enthousiasmés des institutions anglaises, des usages anglais, bégayant la liberté sans la comprendre. L'anglomanie domina dans les idées, dans les manières, dans les costumes. On admirait tout ce qui se passait ailleurs, en méprisant tout ce qui avait lieu en France. A l'armée, on était Prussien; à la cour et dans le monde, le bon ton exigeait qu'on parût Anglais à s'y méprendre. « On vient donc de jouer une tragédie anglaise à Paris; je commence à croire que nous devenons trop Anglais et qu'il nous siérait mieux d'être Français. »

Suard, le chevalier de Chatellux, Grimm, le comte de Schomberg, Marmontel, Thomas, Necker, Saint-Lambert, Saurin, l'abbé Raguel, Helvétius, Bernard, l'abbé Arnaud, l'abbé Morellet.

On arrêta que la statue serait en marbre et qu'on en confierait l'exécution au célèbre Pigalle. On devait mettre sur le piédestal l'inscription suivante : *A Voltaire vivant, par les gens de lettres, ses compatriotes.*

La souscription fut bientôt remplie. Le roi de Prusse donna deux cents écus d'Allemagne, et le roi de Danemark deux cents louis. Le maréchal de Richelieu, qui ne payait pas à Voltaire une rente viagère qu'il lui devait, envoya vingt louis.

La statue fut exécutée. Elle est placée dans le péristyle du Théâtre-Français.

(Voltaire, *au duc de Richelieu*, 1769.) Le frac, les bottes, le gilet, devinrent l'habillement du matin. On eut des jockeys; le cabriolet roula avec rapidité dans les rues de la capitale. Le grand seigneur, l'homme du monde, le financier, le bourgeois se confondirent dans le même costume; l'étiquette des rangs disparut dans les habitudes ordinaires de la vie, et ces prémices de l'égalité favorables à la liberté des mœurs et qui plaisaient à la vanité plébéienne, contribuèrent à étendre le goût de cette égalité si séduisante pour les classes inférieures.

Reconnaissons donc que dès lors toutes les fractions de la société française concouraient à préparer la révolution, les unes par leurs passions, d'autres par leurs vices, celles-là par le goût des nouveautés et par esprit de système, celles-ci par leur imprévoyante légèreté.

Il existait cependant un corps où la stabilité des anciennes coutumes semblait un dogme religieux. La magistrature, immuable dans ses principes, aurait dû opposer des digues au torrent des idées nouvelles; mais elle était dominée par un esprit permanent d'ambition et d'envahissement. Avant tout, elle s'occupait d'augmenter son importance. Continuellement en lutte avec le pouvoir, elle sacrifiait au besoin de pénétrer dans la politique, de simuler les États généraux et de s'immiscer dans les détails de l'administration, le devoir de rendre la justice aux peuples. Le public supportait avec impatience les fréquentes cessations de service, espèce de révolte destinée à exciter l'animadversion des citoyens contre le gouvernement. Il s'indignait bien plus encore de

la résistance invincible des cours souveraines aux dispositions des édits qui blessaient les privilèges. De plus, les parlements se divisaient en deux opinions opposées, l'opinion philosophique, l'opinion janséniste. Voltaire se réjouit avec d'Alembert du progrès des idées philosophiques dans le parlement de Toulouse : « L'abbé Andra, parent et ami de l'abbé Morellet, docteur de Sorbonne comme lui, professeur d'histoire à Toulouse, enseigne publiquement mon *Histoire générale*. Il a fait plus, il l'a fait imprimer à l'usage des collèges avec privilège. Un vicaire l'a brûlée devant sa porte; le premier président l'a envoyé chercher par deux huissiers et l'a menacé du cachot en pleine audience. Presque tout le parlement court aux leçons de l'abbé Andra. On ne reconnaît plus ce corps. » Mais sur un plus grand nombre de magistrats, l'opinion janséniste, devenue ardente jusqu'au fanatisme, exerçait un funeste empire; et il en émanait des jugements où la raison et l'humanité étaient également blessées.

1762. Ce même parlement de Toulouse avait condamné quelques années auparavant à expirer sur la roue un vieillard protestant, accusé du meurtre de son propre fils trouvé pendu dans sa cave. Nul indice n'existait qui établît la culpabilité de Calas. Tout portait à croire que son fils avait été victime d'un suicide; mais on répandit que le jeune homme voulait abjurer la religion protestante, et que le fanatisme du père l'avait conduit au parricide. Cette accusation, adoptée aveuglément par les préjugés haineux de la population catholique, fut malheureusement accueillie des magistrats, et Calas subit

l'affreux supplice de la roue, sans cesser un instant de protester de son innocence.

Voltaire se fit le patron de la malheureuse famille de Calas. Des pages éloquentes sortirent de sa plume. Il apitoya la France entière sur l'infortune de cette famille, et les étrangers eux-mêmes s'en émurent. Une souscription fut ouverte à Londres en sa faveur, et la czarine fit don de quinze mille livres à la veuve Calas. Enfin des mémoires rédigés par Élie de Beaumont et Loiseau, et signés par l'élite du barreau, obtinrent la révision du procès. La sentence du parlement de Toulouse fut cassée et la mémoire de Calas réhabilitée¹ (1765).

1763. En 1763, un arrêt du même genre était rendu dans le ressort du même parlement de Toulouse. Un présidial condamnait à être pendus Sirven et sa femme, prévenus d'avoir noyé une de leurs filles, afin de l'empêcher d'embrasser la religion catholique. Par une triste réminiscence des ordonnances de Louis XIV, on avait enlevé cette jeune personne à ses parents et on l'enferma dans un couvent. Elle parvint à se sauver; se croyant poursuivie, le désespoir s'empara d'elle, et elle se jeta dans un puits.

Les Sirven se déroberent par la fuite au sort qui les attendait et se réfugièrent près de Voltaire qui

¹ Tout en flétrissant la cruelle précipitation du jugement rendu à Toulouse contre Calas, il faut reconnaître qu'une circonstance du procès a pu induire en erreur des juges déjà prévenus. Dans le premier interrogatoire, prêté sous la foi du serment, tous les membres de la famille Calas déclarèrent qu'ils avaient trouvé le corps de Marc-Antoine étendu sur le carreau, tandis qu'il était certain qu'ils l'avaient trouvé suspendu. Voltaire avoue que ce mensonge a dû contribuer à l'erreur des magistrats.

les accueillit avec non moins d'empressement que la veuve Calas. Ses bruyantes réclamations retentirent de nouveau dans toute l'Europe. « Mon cher frère, disait-il à Damilaville, je veux soulever l'Europe en faveur des Sirven. » Les princes du nord et l'impératrice de Russie, satisfaits de pouvoir imprimer sur la France un cachet de barbarie, boursillèrent en faveur des Sirven. Le grand Frédéric qui voyait les choses de haut et appréciait les motifs de toute cette philanthropie, ne donna que cent écus, seulement comme sanction du blâme que Voltaire déversait sur son pays. Pendant toute sa vie, Voltaire ne cessa de dénigrer sa patrie devant les étrangers. Tel était le patriotisme philosophique¹.

Sirven ne pouvait être réhabilité qu'en purgeant sa contumace, et sa cause ressortissait du parlement de Toulouse devant lequel la crainte d'être traité comme Calas l'empêchait de se présenter. Le temps vint à son aide. Peu à peu les réclamations de Voltaire et les mémoires rédigés par Élie de Beaumont modifièrent les dispositions de cette cour souveraine. Sirven y interjeta appel en 1769, et l'arrêt qui le condamnait fut cassé.

¹ On regrette vivement que Voltaire, en prenant la défense de l'humanité outragée, semble n'employer sa sensibilité que pour rendre odieuse la religion catholique. Ce même homme qui s'attendrissait avec raison sur le sort de Calas protestant, permettait à sa plume une ironie cruelle, lorsqu'il s'agissait des jésuites. « On m'écrit qu'on a enfin brûlé trois jésuites à Lisbonne. Ce sont là des nouvelles bien consolantes, mais c'est un janséniste qui les mande. » (*Lettre de Voltaire à M. Vernet, 1760.*) « On a dit qu'on a roué le père Malagrida; Dieu soit loué! je mourrais content, si je voyais les jansénistes et les molinistes écrasés les uns par les autres. » (*Lettre à la comtesse de Lutzelbourg.*)

Une immense publicité, au détriment de la magistrature, avait été donnée à ces affaires par l'intervention du patriarche de Ferney et de ses disciples.

1765. Un crucifix de bois, placé sur un pont à Abbeville, fut mutilé pendant la nuit. Les auteurs de cette profanation du signe révéral des chrétiens restaient inconnus. A la vue du sacrilège, l'agitation des esprits devint très-grande. Un monitoire, lancé par l'évêque, l'augmenta encore. Comme il n'arrive que trop souvent, quand les âmes se passionnent, à défaut des coupables, on désigna ceux que leur libertinage semblait indiquer, et un vague soupçon prit tous les caractères d'une conviction complète. Le chevalier de La Barre et d'Étalonde, jeunes gens de moins de vingt ans, avaient passé à vingt-cinq pas d'une procession du saint sacrement, sans s'agenouiller et sans ôter leurs chapeaux; on leur impute en outre d'avoir chanté dans des réunions particulières avec d'autres jeunes gens des chansons impies et obscènes; enfin on les accuse d'avoir, par une dérision sacrilège, simulé les cérémonies de la consécration, et fait une sorte d'apothéose à des livres infâmes. Ces dernières folies étaient coupables sans doute; mais tout s'était passé dans l'intérieur d'un appartement. La punition à infliger aux étourdis qui les avaient commises eût dû se borner à une détention plus ou moins longue dans une maison de correction. Il n'en fut pas ainsi. Le présidial d'Abbeville, où se trouvait un ennemi du chevalier de La Barre, établit, comme chose prouvée, malgré le silence gardé par cent quinze témoins sur les auteurs de la mutilation du crucifix, que le chevalier et son

compagnon étaient convaincus de ce crime; en conséquence, il les condamna à avoir la langue et le poing coupés, et à être brûlés vifs. D'Étalonde se sauva, et le chevalier de La Barre fut seul arrêté. Il s'empressa d'interjeter appel au parlement de Paris, bien persuadé que la cour suprême ne sanctionnerait pas l'iniquité et la cruauté d'un pareil jugement. Mais le parlement venait de sévir contre les jésuites; il croyait par compensation devoir frapper l'impiété. On avait trouvé chez les accusés les pamphlets des philosophes, et notamment le *Dictionnaire philosophique* de Voltaire. En vain le ministère public conclut à la cassation du jugement du présidial d'Abbeville. Vingt-cinq juges composaient la chambre criminelle : dix adoptèrent l'opinion des gens du roi, les quinze autres furent d'avis de confirmer le jugement, en l'adoucissant dans les rigueurs de son exécution (1766). Le condamné aura la tête tranchée au lieu d'être brûlé vif (4 juin). Il est remarquable que l'arrêt ne dit pas un mot de la mutilation du crucifix.

L'exécution eut lieu à Abbeville quelques jours après. Le bourreau ne fit que le simulacre de couper la langue du condamné; un instant après, il lui abattit la tête d'un seul coup. Ses restes furent jetés dans un bûcher ardent.

Ce supplice d'un jeune homme de dix-neuf ans, et les terribles circonstances dont il fut précédé et suivi, laissèrent une impression profonde. L'arrêt était en contradiction avec les sentiments qui dominaient alors, et la voix du peuple n'en sanctionna pas la rigueur. Lorsque la nouvelle de la mort du

chevalier fut connue à Paris, le nonce lui-même déclara publiquement qu'on ne l'aurait pas traité d'une manière aussi sévère à Rome; le nonce ajouta que si La Barre avait avoué ses fautes à l'inquisition d'Espagne ou de Portugal, il n'eût été condamné par ces tribunaux qu'à une pénitence de quelques années.

Le parti philosophique jeta les hauts cris. Il se trouvait compromis. L'impiété du chevalier de La Barre avait été développée par les ouvrages irréligieux saisis en abondance à son domicile. Voltaire, si soigneux de ne frapper que dans l'ombre, et qui disait à d'Alembert « lancez la flèche sans montrer la main, » se voit désigné dans l'arrêt, et le parlement ordonne au bourreau de jeter au feu son *Dictionnaire philosophique* avec le corps du supplicié. Son inquiétude s'exprime dans sa lettre à d'Alembert, du 1^{er} juillet 1766 : « Êtes-vous homme à vous informer de ce jeune fou, nommé M. de La Barre et de son camarade, qu'on a si doucement condamnés à perdre le poing, la langue et la vie, pour avoir imité Polyeucte et Néarque? On me mande qu'ils ont dit dans leur interrogatoire qu'ils avaient été induits à l'acte de folie qu'ils ont commis par la lecture des livres des encyclopédistes. La chose est importante. Tâchez d'approfondir un bruit si odieux et si dangereux. » Mais le géant littéraire reprend bientôt la conviction de sa force. Il tonne contre les juges, flétrit leur cruauté. A sa prière, d'Étalonde est reçu avec bonté par le roi de Prusse et placé dans ses armées. Le public suit l'impulsion que son oracle lui donne. On va plus loin : on scrute la jurispru-

dence criminelle, on s'indigne de son arbitraire, on maudit sa barbarie; et de ce côté encore, on ressent le besoin d'un changement, le désir d'une amélioration.

Le parlement ne fut pas mieux avisé dans le jugement d'une affaire politique dont le gouvernement lui confia l'examen.

Pendant la durée de la guerre de Sept ans, l'insubordination avait atteint ses dernières limites. Les trahisons s'étaient multipliées. Des officiers aimaient mieux encourir le reproche de lâcheté que de sacrifier leur vanité à leur devoir. L'honneur s'éteignait; la discipline militaire était détruite. On sentait la nécessité d'exemples sévères. Les Anglais avaient fait fusiller un amiral parce qu'il n'avait pas su vaincre, et après cet acte de vigueur, la fortune resta fidèle à leurs drapeaux. En France, tous les généraux s'étaient laissé battre. Les traîtres abondaient dans tous les services. Mais comment sévir contre des hommes qui appartenaient à des familles considérables, et que la faveur de la cour soutenait et dispensait de rougir. Cependant il fallait une victime à l'opinion publique indignée. On choisit un malheureux étranger qui n'avait de famille qu'en Irlande et de protecteurs nulle part. Le comte de Lally pouvait se reprocher de grands torts de conduite. Sa dureté et sa violence qui allaient jusqu'à la férocité, avaient contribué aux désastres de la colonie de Pondichéry; mais ces défauts mêmes excluaient toute idée de trahison. Nous avons vu, qu'apprenant en Angleterre les accusations intentées contre lui, il s'était empressé de venir livrer sa tête

à la justice du roi (1762). On le mit à la Bastille. Quinze mois s'écoulaient sans qu'il soit interrogé. Enfin le procureur général rend plainte contre le comte de Lally (1763), prévenu de concussions, de vexations, d'abus d'autorité et même de haute trahison (6 juillet). Le roi, par des lettres patentes motivées sur la nécessité de remonter à la source des malheurs de l'Inde, attribue le jugement du procès à la grand'chambre du parlement. Ces lettres patentes s'exprimaient ainsi : « Comme dans un grand nombre de mémoires, on nous aurait exposé que ces pertes si multipliées et en même temps si funestes, auraient été occasionnées par des déprédations, des concussions, des divertissements de deniers, il est de notre justice que ces délits soient approfondis par une procédure juridique. » L'instruction devait comprendre en général « tous les délits commis dans l'Inde, relativement à l'administration et au commerce de la compagnie, soit avant, soit depuis l'envoi des troupes sous la conduite du comte de Lally. »

Ainsi, l'accusation, à son début, n'atteignait pas nominativement Lally, et il s'agissait de rechercher les coupables, quels qu'ils fussent. Cette marche ne pouvait convenir ni aux traîtres ni aux ennemis acharnés que Lally s'était faits par sa violence. Ils obtinrent de nouvelles lettres patentes qui restreignaient au seul gouverneur de l'Inde les poursuites à exercer. Dès lors, ceux qui auraient dû être accusés deviennent accusateurs, et ils accablent le malheureux Lally par des dépositions mensongères ou exagérées.

Celui-ci ne savait garder aucune mesure. Au lieu de confondre ses ennemis par une défense logique, calme et modérée, il se livrait à des imprécations ou à des récriminations violentes. Il s'aliéna de cette manière le rapporteur de son affaire, le conseiller Pasquier, emporté comme lui, et les interrogatoires s'écoulaient en scènes de vivacité entre ces deux hommes. « Le rapporteur, dit Voltaire, passait pour un homme dur, préoccupé et sanguinaire. »

La barbarie de nos lois criminelles privait de conseil l'accusé de crime d'État, et dans tous les cas, refusait un défenseur au prévenu. Lally, livré seul à la fougue de ses colères, ne se contentait pas d'injurier les témoins à l'audience, mais du fond de sa prison, il publiait contre eux des mémoires difamatoires et attisait ainsi les haines. Ses ennemis répandus dans le monde, et les amis de ces derniers, ripostaient avec fureur, et animaient l'opinion publique. Bientôt elle se passionna ; et la première cour du royaume lui accorda le sang qu'elle demandait.

On vit le singulier spectacle d'hommes de loi discutant sur des opérations militaires exécutées dans les pays lointains dont les noms étaient inconnus à la plupart d'entre eux.

1766. Le 6 mai, le parlement rend un arrêt portant que : « Thomas-Arthur Lally est condamné à être décapité comme dûment atteint et convaincu d'avoir trahi les intérêts du roi, de l'État et de la compagnie des Indes, d'abus d'autorité, vexations, exactions, etc. »

Les termes de cet arrêt étaient vagues. Un des principaux juges avoua, « qu'il n'y avait point de délit particulier, qu'on avait assis le jugement sur l'ensemble de la conduite de l'ancien gouverneur de l'Inde. » L'accusation de concussion se détruisait d'elle-même par les faits : loin de s'être enrichi dans la vice-royauté de l'Inde, il y avait compromis sa fortune, et il mourut pauvre.

Lorsqu'on lui signifia l'arrêt, il s'emporta en invectives contre ses juges, puis essaya de se percer le cœur avec la pointe d'un compas. La blessure n'était pas mortelle, et l'infortuné général fut réservé pour l'échafaud.

Louis XV s'enferma à Choisy pour échapper aux sollicitations en faveur du condamné. Toutefois, il recommanda d'adoucir l'amertume de ses derniers moments : l'exécution devait avoir lieu le soir, et Lally serait conduit au lieu du supplice dans sa propre voiture. Mais le conseiller Pasquier fit observer que la mort en elle-même est peu de chose pour un homme qui l'a bravée tant de fois sur les champs de bataille (Lally était couvert de blessures) ; que la punition consiste surtout dans l'appareil infâme qui l'accompagne. On envoya un courrier à Choisy : le roi répondit : « Que les magistrats fassent comme ils l'entendront. » Un lieutenant général, grand-croix de l'ordre de Saint-Louis, un vieillard de soixante-huit ans fut livré au bourreau qui le garrotta, le mena à la mort comme un vil criminel, et lui mit un bâillon dans la bouche pour le contraindre au silence. Arrivé au pied de l'échafaud, on lui ôta le bâillon. Son visage était tranquille. Il monta avec

fermeté les degrés de l'échafaud et s'abandonna à l'exécuteur sans proférer une seule parole. Après une si cruelle épreuve, la vue de l'éternité console et encourage.

Comme au supplice de Damiens, les dames abondèrent¹. L'irritation excitée contre Lally s'était étendue jusqu'à la haute société, et il en reste un monument dans une lettre de madame du Deffand à Horace Walpole. « Lally fut exécuté avant-hier, vendredi, à cinq heures du soir. Le public craignait qu'il n'obtînt sa grâce ou qu'on ne commuât sa peine. Il voulait son supplice, et on a été content de tout ce qui l'a rendu plus ignominieux, du tombeau, des menottes, du bâillon². Ce dernier a rassuré le confesseur qui craignait d'être mordu; il a seulement été envoyé par delà des monts. Il y a des personnes qui sont affligées, mais en petit

Parlerai-je d'Iris? chacun la prône et l'aime;
C'est un cœur, mais un cœur, c'est l'humanité même.
Si, d'un pied étourdi, quelque jeune éventé
Frappe, en courant, son chien, qui jappe épouvanté,
La voilà qui se meurt de tendresse et d'alarmes;
Un papillon souffrant lui fait verser des larmes;
Il est vrai; mais aussi qu'à la mort condamné,
Lally soit en spectacle à l'échafaud traîné,
Elle ira la première à cette horrible fête
Acheter le plaisir de voir tomber sa tête.

(*Satire première de Gilbert.*)

² En réponse à cela, Walpole dit : « Ah ! madame, quelles horreurs me racontez-vous là ! Qu'on ne dise jamais que les Anglais sont durs et féroces. Véritablement, ce sont les Français qui le sont. On a bien massacré des gens chez nous; mais a-t-on jamais vu battre des mains pendant qu'on mettait à mort un pauvre malheureux, un officier général, qui avait languï pendant deux ans en prison. Mon Dieu ! que je suis aise d'avoir quitté Paris avant cette horrible scène ! je me serais fait déchirer ou mettre à la Bastille. »

nombre ; c'était un grand fripon , et de plus , il était fort désagréable. Il a été condamné tout d'une voix. »

Bientôt on rougit d'avoir applaudi aux cruautés exercées contre un vieillard plus malheureux que coupable. La pitié prit la place d'une aveugle haine. « L'arrêt , dit Voltaire , sembla d'autant plus cruel , que , dans le même temps , le Châtelet , chargé , par ordre du roi , de punir des concussions évidentes faites au Canada par des gens de plume , ne les avait condamnés qu'à des restitutions , à des amendes et à des bannissements. » Il paraît certain que le duc de Choiseul croyait Lally innocent et qu'il tâcha de fléchir le roi ; mais il le trouva trop fortement prévenu. Le blâme ne tarda pas à atteindre les juges , et l'opinion publique seconda les efforts que fit le comte de Lally-Tolendal , fils du gouverneur de l'Inde , pour réhabiliter la mémoire de son père. Cette réhabilitation eut lieu le 25 mai 1778.

La magistrature française prise plusieurs fois en flagrant délit d'injustice , perdait peu à peu la considération traditionnelle que les siècles lui avaient donnée. Elle devait tomber sans laisser de regrets , lorsqu'au nom de la liberté s'élèverait un autre drapeau. Dès l'année 1766 , d'Alembert prédisait la chute des parlements : « Les parlements finiront mal , plus tôt qu'on ne croit : ils sont trop fanatiques , trop sots et trop tyrans. » (*Lettre à Voltaire.*) Nous avons vu que leurs arrêts contre l'impiété étaient stériles et qu'on les éludait d'un commun accord. Les grands de l'État , les ministres , la maîtresse du roi couvraient de leur protection les écrivains

qu'ils condamnaient. Cependant les philosophes, plus irrités qu'inquiets, attaquaient les magistrats par des sarcasmes et déversaient sur eux le ridicule. Les lettres de Voltaire sont remplies des plus grossières plaisanteries contre l'avocat général Omer Joly de Fleury. Le parlement avait donné lui-même un aliment à la moquerie en consultant la Sorbonne sur l'opportunité de l'inoculation, et rendant ensuite un arrêt pour en interdire la pratique.

Il est un point cependant sur lequel la magistrature était d'accord avec les opinions dominantes, elle professait et propageait l'opposition au gouvernement. Mais en donnant aux citoyens l'exemple de la résistance aux volontés arbitraires des ministres, elle ne retirait d'autre fruit que d'être regardée comme un instrument utile. Le duc de Fitz-James, gouverneur du Languedoc, est décrété de prise de corps par le parlement de Toulouse, pour avoir mis aux arrêts des conseillers qui s'étaient refusés à l'enregistrement des édits bursaux. Ce seigneur, comme pair de France, n'était justiciable que de la cour des pairs. Ici s'élève une question restée indécise comme tant d'autres. La cour des pairs existe-t-elle par la réunion des pairs à un parlement quelconque, ou le parlement de Paris jouit-il seul du privilège de former la cour des pairs, en les appelant dans son sein? Le système des classes inventé par le parlement de Paris semblait décider la question en faveur des autres cours; car toutes les cours judiciaires ne composant, suivant ce système, qu'un parlement homogène, il n'y a aucune raison pour que la cour des pairs ne puisse se former dans une

classe de province comme dans celle de la capitale. Mais le parlement de Paris, qui avait trouvé merveilleuse l'invention des classes pour augmenter l'homogénéité de la puissance des magistrats, n'en voulait plus lorsque ses prérogatives en souffraient. Il admit, comme cour des pairs, la requête du duc de Fitz-James, et cassa l'arrêt du parlement de Toulouse. Le duc de Choiseul avait employé toute son adresse à obtenir ce résultat. Il entra dans la politique du gouvernement de profiter de cette circonstance pour battre en brèche le système des classes et diviser les parlements. Nous parlerons plus tard des poursuites de celui de Bretagne contre le duc d'Aiguillon, gouverneur de la province.

Nous avons montré l'insuffisance de la magistrature pour combattre les idées nouvelles. Une seule digue restait : la religion avec la permanence de ses dogmes et la sublimité de sa morale. Ébranlée, mais non détruite, elle prescrivait la soumission aux pouvoirs établis par la permission divine. Malheureusement une partie des organes de cette religion sainte s'entachait de philosophisme. Les évêques, choisis presque exclusivement dans la classe supérieure, étaient trop souvent imbus de l'incrédulité qui dominait dans cette classe. Des prélats sans foi et sans mœurs, des abbés licencieux déconsidéraient la religion aux yeux des peuples.

A la mort du cardinal de La Rochefoucauld, madame de Pompadour avait fait donner la feuille des bénéfices à Jarente, évêque d'Orléans, prélat libertin, qui conférait les évêchés et les abbayes à ses semblables.

Était-il possible que le bien sortît d'un pareil chaos ? La société tombait en ruine ; l'avenir était gros de révolutions et ne pouvait enfanter que des tempêtes.

Si une bonne mesure était prise par le gouvernement, les passions cupides s'en emparaient, la dépouillaient de son mérite et la transformaient en calamité.

Depuis longtemps, les économistes faisaient sentir l'absurdité d'entraver par des règlements la circulation des grains. Pendant le ministère du duc de Choiseul, on se livra à de nouvelles études sur cet objet important. Une impulsion plus éclairée fut donnée à l'agriculture, et, pour la seconder, des académies agricoles se formèrent dans plusieurs provinces. Le mouvement était imprimé par le docteur Quesnay, chef des économistes, que sa qualité de médecin de madame de Pompadour rendait agréable au roi. Il lui communiquait ses idées et souvent il parvenait à les lui faire adopter. Les économistes ne se contentaient pas de la libre circulation des grains à l'intérieur, ils la voulaient aussi d'États à États et sans que l'exportation fût soumise à aucune entrave. Le 19 juillet 1764, un édit du roi, enregistré au parlement, accorde une liberté illimitée au commerce des grains. Il ne sera plus besoin de permission pour les faire entrer ou sortir du royaume, il sera payé seulement un léger droit d'admission ou d'exportation. Cette exportation cessera d'être autorisée lorsque le prix du blé aura été porté pendant trois marchés consécutifs à la somme de douze livres dix sous le quintal.

Cette innovation, comme la plupart de celles qui eurent lieu vers la fin du XVIII^e siècle, arriva avant que les esprits y fussent suffisamment préparés. La mesure devint d'ailleurs incomplète, en ce qu'elle ne détruisit pas une partie des obstacles qui gênaient la circulation intérieure des denrées. « On faisait semblant de permettre la libre circulation intérieure, mais on laissait subsister tous les droits, les péages, les entraves qui l'interceptaient. On promettait de les ôter, mais on n'y destinait aucun fonds. On ne songeait à aucun moyen pour opérer le bien. On se donnait les airs en même temps d'accorder une exportation illimitée, mais on en fixait le taux à douze livres dix sous par quintal, et cette petite restriction a suffi pour fermer le port de Nantes et tout le cours de la Loire pendant trois ans. Elle a suffi pour ramener l'arbitraire des permissions particulières, la faveur aux usuriers, la défense aux honnêtes marchands, etc. » (*Lettre de Galiani.*)

Le résultat de la liberté du commerce des grains fut la disette, soit que l'infériorité de l'agriculture rendît les récoltes insuffisantes, soit que la spéculation eût reçu un développement trop étendu. Depuis l'époque de l'édit, le prix des denrées se maintint à un taux trop élevé pour les ressources du peuple. Il arrivait, en raison des gênes imposées à la circulation intérieure, que le vide opéré dans une province par l'exportation ne pouvait être assez tôt rempli par l'expédition des grains des autres provinces. Il y avait famine ici, abondance ailleurs; et, comme la faculté d'exporter ne dépendait pas de la moyenne du prix des grains dans le royaume, mais

seulement de ce prix dans les lieux où la sortie des blés se trouvait autorisée, l'agiotage avait beau jeu pour s'exercer. Aussi cet agiotage prit une funeste extension. On a de la peine à le croire, et on rougit de le dire, les gens qui l'exerçaient flétrirent jusqu'au nom de Louis XV par un infâme trafic.

Ce prince se considérait comme un composé de deux êtres dont les intérêts étaient divers et pouvaient être opposés, le roi, homme public, et le simple particulier. Le roi devait veiller à la prospérité du royaume, le particulier s'occupait de sa fortune personnelle, et se formait un autre trésor que celui de l'État. Des hommes préposés par lui spéculaient à son profit sur les divers effets publics. Lorsqu'on eut permis l'exportation des grains, ils cédèrent à la détestable tentation de chercher aussi un lucre dans le commerce des denrées; des magasins nombreux furent établis par leurs soins, et, à l'aide de ces accaparements, on élevait ou on abaissait le prix des grains, suivant l'intérêt du maître. On vit, dans un almanach royal, le nom d'un trésorier des grains pour le compte de Sa Majesté, et des agents coupables compromirent ainsi le souverain aux yeux de son peuple.

En 1770, on supprima la permission d'exporter; mais les entraves à la circulation existant toujours, l'équilibre des denrées ne se rétablissait point entre les provinces, et la cherté se maintint.

Le désordre des finances, prélude des révolutions, vint aggraver le malaise général. Dans une période de dix ans, les contrôleurs généraux se succédèrent

rapidement. Après Silhouette, dont les opérations violentes avaient augmenté la détresse et le discrédit du trésor, paraît Bertin. Celui-ci trouve les caisses entièrement vides. Il fallut, pour continuer le service, que le prince de Conti prêtât des fonds, et que le roi avançât deux millions de sa cassette particulière.

Nous avons vu que le troisième vingtième, avec addition de deux sous pour livre, avait remplacé la subvention générale, repoussée énergiquement par l'opinion publique. En outre, on doubla la capitation, et les quatre sous pour livre qui l'accompagnaient. Enfin, on ouvrit un emprunt viager réalisable, partie en numéraire, partie en anciennes créances sur l'État qui, achetées à bas prix par les prêteurs, leur procuraient un intérêt énorme. Peu après, on recourut encore à d'autres emprunts.

Ces opérations trouvaient leur excuse dans la nécessité de pourvoir aux dépenses de la guerre. On espérait que la paix amènerait une diminution dans les charges publiques (1764). Il n'en fut rien. On promit à la vérité que le troisième vingtième et le doublement de la capitation cesseraient dans le délai de six mois; mais on lui substitua un sixième sou pour livre des droits afferchés qui devait être levé sur-le-champ, et un droit de centième denier sur les immeubles fictifs.

Tout était déception dans les calculs financiers. Afin d'alléger aux yeux des contribuables le poids des impositions, on les leurra de l'espoir d'une répartition plus équitable au moyen d'une évaluation cadastrale de toutes les terres. Cette entreprise

importante devait être consommée en sept années ; mais on ne prenait aucune mesure pour en assurer l'exécution, et les ténèbres qu'on épaississait de plus en plus sur les opérations employées dans l'assiette de l'impôt, prouvaient la volonté d'écarter la lumière qui sortirait d'une estimation régulière et publique de la matière imposable.

Cette répartition inégale de l'impôt en rendait la charge insupportable, et maintenait un sourd mécontentement parmi les contribuables. Tout y était arbitraire. « La vraie cause de l'épuisement de l'État ne doit pas seulement être recherchée dans le poids excessif des impôts, mais peut-être plus encore dans la forme vicieuse dans laquelle ils sont répartis et levés : il y règne un désordre qui empêche de parvenir au trésor royal la plus grande partie des sommes immenses levées sur les peuples. » (*Remontrances de la cour des aides.*) L'assiette des tailles sur les généralités continuait à être arrêtée par le conseil, sans base certaine et sans règle fixe. Tantôt la confection des rôles était confiée au collecteur, tantôt l'intendant nommait des commissaires qui élevaient ou abaissaient les cotes à leur gré. Même arbitraire dans les contraintes et dans l'emploi des garnisaires. Il arrivait que les contraintes étaient exercées, les garnisaires placés, la vente des meubles du contribuable opérée, avant que le délai d'un mois prescrit entre la publication du rôle et sa mise à exécution fût opéré. A la garnison militaire se joignaient, au nom des collecteurs, souvent sans qu'ils l'eussent requis, et même malgré eux, des huissiers avides envoyés par l'autorité supérieure, et dont la pré-

sence et les actes élevaient bientôt les frais plus haut que les sommes dues.

Les abus se montraient encore plus dans la réquisition de la corvée. « Cette imposition n'était autorisée par aucune loi constitutive enregistrée. Ainsi rien n'était déterminé sur les privilèges qui exemptent de la corvée, sur la quantité qu'il est permis aux commissaires d'en exiger et sur les temps dans lesquels cela est permis. Chaque intendant se faisait des principes à lui-même, et la forme de cette imposition variait d'une généralité à l'autre, et dans la même généralité, elle changeait lorsque l'intendant changeait. » (*Remontrances de la cour des aides.*)

Dans la perception des impositions indirectes, le despotisme avait atteint ses dernières limites. Cette perception était concédée par bail à une compagnie de financiers qui la gérât sous le titre de fermiers généraux. M. de Malesherbes, dans des remontrances de la cour des aides, rédigées par lui, s'exprimait ainsi :

« Les fermiers de vos droits, Sire, peuvent poursuivre les fraudeurs par les mêmes voies qui sont ouvertes à tous les citoyens pour la poursuite des autres délits.

« Ils ont de plus le droit de faire souvent des recherches jusque dans les maisons des particuliers, de faire arrêter par leurs employés ceux qui sont surpris en fraude et de les constituer prisonniers, quand il est à craindre qu'ils n'échappent à la punition par la fuite.

« Enfin la faveur accordée par la loi aux fermiers

est telle, que la fraude est réputée constatée par le seul procès-verbal de ces mêmes employés qui, malgré la prohibition des ordonnances, ont le plus souvent pour salaire une partie des amendes encourues.

« Quand tous ces moyens sont insuffisants et qu'il est important de s'assurer des coupables, sans attendre la lenteur d'une instruction régulière, le fermier obtient quelquefois des ordres extrajudiciaires, et votre cour des aides n'a jamais réclamé quand on a livré ensuite les accusés à la justice et que ce qu'il y avait eu d'illégal dans l'origine a été couvert par une procédure juridique.

« Plusieurs employés des fermes ont arrêté un particulier, nommé Monnerat, sans remplir aucune des formalités auxquelles ils sont astreints par les ordonnances.

« Il a paru, peu après, un ordre de Votre Majesté en vertu duquel ce particulier a été conduit dans les prisons de Bicêtre et y a été détenu vingt mois. La longueur excessive de cette détention illégale n'est pas encore la circonstance la plus digne de toucher Votre Majesté.

« Il existe dans le château de Bicêtre des cachots souterrains, creusés autrefois pour y enfermer quelques fameux criminels qui, après avoir été condamnés au dernier supplice, n'avaient obtenu leur grâce qu'en dénonçant leurs complices ; et il semble qu'on ne s'étudiât à ne leur laisser qu'un genre de vie qui leur fît regretter la mort.

« On voulut qu'une obscurité entière régnât dans ce séjour. Il fallait cependant y laisser entrer l'air

absolument nécessaire pour la vie : on imagina de construire sous terre des piliers percés obliquement dans leur longueur et répondant à des tuyaux qui descendent dans le souterrain ; c'est par ce moyen qu'on a établi quelque communication avec l'air extérieur, sans laisser aucun accès à la lumière.

« Des malheureux qu'on enferme dans ces lieux humides, et nécessairement infects quand un prisonnier y a séjourné plusieurs jours, sont attachés à la muraille par une lourde chaîne, et on leur donne de la paille, de l'eau et du pain.

« Votre Majesté aura peine à croire qu'on ait eu la barbarie de tenir plus d'un mois dans ce séjour d'horreur un homme qu'on soupçonnait de fraude.

« Suivant le récit de Monnerat lui-même et la déposition d'un témoin, il paraît qu'après être sorti de ce souterrain qu'on appelle le cachot noir, on l'a tenu encore longtemps dans un autre cachot moins obscur, et que c'est une attention qu'on a toujours pour la santé des prisonniers ; parce qu'une expérience qui n'a peut-être été acquise qu'au prix de la vie de plusieurs hommes, a appris qu'il y avait du danger à passer trop subitement du cachot noir à l'air libre et à la lumière du jour.

« Monnerat, sorti de prison, s'est pourvu en dommages et intérêts contre les fermiers généraux.

« Le fermier général a trouvé un de ces moments favorables où on ne lui refuse rien dans votre conseil, et il a obtenu que la demande de Monnerat y fût évoquée.

« C'est à ce moment que commence à se mani-

fester ce système destructeur de la liberté des citoyens que nous avons annoncé.....

« Voici les trois cas où les fermiers généraux croient devoir user de voies irrégulières : 1° Quand ils n'ont point de délits bien constatés, mais seulement les avis de leurs employés ; 2° quand les versements se font aux environs de Paris ; 3° quand ils se font dans les lieux privilégiés de droit ou de fait.

« Toutes les fois que le fermier n'aura d'autre preuve de la fraude qu'il veut poursuivre que des avis que la justice regarderait comme suspects, c'est par les ordres de Votre Majesté, qu'on appelle des lettres de cachet, que le délit sera puni.

« Voilà ce qui résulte du traitement fait à Monnerat.

« Enfin, quand un de ces malheureux se plaindra de vexations, soit qu'il nie avoir été fraudeur, soit qu'il prétende avoir éprouvé des cruautés qu'il n'est pas permis de faire éprouver à un fraudeur, il n'aura plus la liberté de se pourvoir. »

Il n'y a rien à ajouter aux paroles de l'illustre magistrat. Elles montrent toute l'étendue des abus qui se commettaient. Ils contribuèrent à l'exaspération qui se développa insensiblement dans le peuple, ainsi qu'aux violences qui en furent la suite.

L'habileté des contrôleurs généraux consistait à faire payer par astuce, le plus possible, en dégrèvant fictivement. En vain le duc de Choiseul avait diminué les dépenses de l'armée¹ ; ses réformes n'eu-

¹ Il réduisit l'infanterie à quarante-sept régiments, savoir : Dix-neuf de quatre bataillons, vingt-deux de deux bataillons, et six d'un seul bataillon. Le corps de carabiniers fut diminué de dix compagnies, la cavalerie bornée à trente régiments, et les dra-

rent d'autre résultat que d'amoindrir notre puissance morale aux yeux des nations étrangères, et elles ne contribuèrent point à l'amélioration de notre système financier. Quand l'équilibre est rompu entre les recettes et les dépenses, si on ne parvient promptement à le rétablir par des réformes dans toutes les branches du service, l'État marche à une ruine certaine ; des anticipations dévorent l'avenir, les nouveaux emprunts destinés à faire face aux anciennes dettes et aux dépenses courantes, imposent l'obligation d'acquitter des intérêts qui augmentent le déficit. Mais ce mot d'économie n'était pas compris. Qu'importe l'avenir, pourvu que le présent satisfasse les désirs et pourvoie aux besoins que les passions font naître !

Un emploi utile et en même temps dispendieux avait lieu par les ordres du duc de Choiseul. Il consacrait des sommes considérables au rétablissement de la marine. Cette charge, peut-être trop pesante relativement à l'état des finances, n'eût cependant pas grevé la fortune publique d'une manière irréparable, sans le gaspillage des courtisans et des maîtresses, et celui qu'autorisait le duc de Choiseul lui-même pour satisfaire ses partisans.

Le ministre prévint donc qu'on serait obligé de recourir souvent à de nouveaux édits bursaux, et, pour éluder les difficultés de l'enregistrement, il se décida à choisir un contrôleur général dans le sein du parlement de Paris. Bertin fut remercié, et le duc de Choiseul mit à sa place Laverdy, conseiller de gons à dix-sept. Les gardes françaises eux-mêmes subirent une réduction qui s'étendit aussi aux troupes légères.

grand'chambre, janséniste décidé et à qui ses opinions donnaient de l'influence dans la compagnie. La joie fut grande au parlement. La carrière du pouvoir était enfin ouverte à ses membres, et le plus jeune conseiller des enquêtes plaçait déjà un ministère dans les chances de sa vie. Le gouvernement recueillit le fruit de sa flatterie envers les magistrats, et, pendant plusieurs années, il ne trouva que complaisance dans le parlement de Paris.

1764. La première opération du contrôleur général fut la conversion des obligations, assignations et autres effets royaux à terme, en constitution de rentes; ce qui changeait en dette perpétuelle la dette exigible et dépouillait les créanciers de l'État de la faculté de réclamer les capitaux qui leur étaient dus. En même temps, et comme pour réparer cette injustice, dans le dessein de favoriser les membres du parlement, qui possédaient beaucoup de rentes, on rétablit les anciens capitaux de celles-ci au taux précédent; mais pour le remboursement seulement, le même édit ordonna le prélèvement d'un dixième sur tous les émoluments payés annuellement par le trésor royal. On excepta cependant les attributions des officiers de justice et de police, exception tout à l'avantage des magistrats. Le parlement satisfait ne fit aucune difficulté de valider, par un enregistrement volontaire, la prorogation des deux vingtièmes et des droits dont la perception n'avait lieu qu'à la suite d'un enregistrement fait en lit de justice.

L'édit statuait que vingt millions seraient employés chaque année à l'amortissement de la dette

publique. Une commission, prise dans le sein du parlement, devait surveiller le mouvement des fonds déposés à la caisse d'amortissement.

Un édit, portant réduction de l'intérêt légal de cinq pour cent à quatre, n'éprouva aucune opposition. Mais cette réduction opérée dans l'intention de favoriser les placements sur l'État, où l'on trouvait un intérêt plus élevé, n'atteignit point le but que se proposait le contrôleur général. La confiance, qui seule attire les capitaux, manquait entièrement.

Cet homme sorti naguère d'un corps qui se prétendait le conservateur des libertés publiques, à peine arrivé au pouvoir, s'enivre des fumées du despotisme et fait rendre une ordonnance qui défend de rien écrire, imprimer, ni publier, concernant les finances.

1765. Les autres parlements du royaume ne montrèrent pas autant de mansuétude que celui de Paris, et Laverdy leur prodigua les mesures de rigueur. Le parlement de Pau fut détruit et recomposé au gré du ministère, prémices du sort qui attendait la magistrature entière. Ce fut aussi Laverdy qui commença cette querelle avec le parlement et les États de Bretagne dans laquelle le duc d'Aiguillon se trouva compromis et qui amena la chute des parlements. Les Bretons employèrent l'arme du ridicule pour se venger du malencontreux ministre : des chansons et des caricatures partirent de Rennes et vinrent égayer aux dépens du contrôleur général les habitants de Paris¹.

¹ Ce qui le désola surtout, ce fut une caricature où on le re-

1766. La caisse d'amortissement n'opérait qu'avec lenteur et d'une manière incomplète. Les fonds qu'on devait y verser recevaient trop souvent un autre emploi. De nouveaux emprunts avaient été ouverts en rentes viagères sur l'État et en rentes perpétuelles sous la garantie des provinces de Bourgogne, de Languedoc et de Provence. En résultat, la dette publique, au lieu d'être réduite depuis quatre ans que la paix subsistait, avait subi une augmentation de cent quinze millions.

Les vingtièmes, le don gratuit des villes et les autres impositions extraordinaires, parvenus au terme fixé pour leur recouvrement, furent prorogés pour trois ans. L'abus des acquits de comptant alla toujours en augmentant, et la confusion devint telle dans les finances, que les comptes du trésor ne purent être établis que douze ou quinze ans après l'exercice auquel ils se rapportaient.

1768. Le duc de Choiseul, fatigué de l'importance sans talent de Laverdy, le renvoie. Il met à sa place Maynon d'Invau, dont il avait apprécié les lumières au conseil d'État. Celui-ci, probe, mais timide, manquait de la fermeté nécessaire pour réprimer les abus. Il sollicita des réformes, et ne les ayant point obtenues, il donna sa démission après un an d'exercice. En se retirant, il fit un acte de désin-

présentait sous la figure d'un homme portant une hotte sur les épaules, une canne à bec-de-corbin dans les mains (attribut du contrôleur général), cherchant dans tous les ruisseaux et dans tous les tas d'ordures; du bout de son bâton sortaient des rouleaux de papier, intitulés : *Arrêts du conseil*. Il portait des lunettes sur le nez et semblait avoir une vue fort courte. Enfin, au bas était écrit : *Au grand chiffonnier de France*.

téressement qui n'avait point de modèle : il refusa la pension à laquelle il avait droit comme ancien ministre.

1769. A la fin de l'année 1769, les dépenses exigibles de l'État dépassaient de cent millions les sommes recouvrées ; et pendant cette même année, les engagements du trésor s'étaient augmentés de cent vingt-neuf millions par des assignations sur les revenus futurs jusqu'en 1779.

La multitude de ces effets royaux jetés sur la place, jointe au nombre de billets que les comptables émettaient pour leur intérêt propre, produisit un encombrement fatal au crédit du gouvernement, et au mois de décembre, plusieurs services importants montant à soixante-quinze millions n'étaient pas assurés pour le premier jour de l'année suivante.

C'est dans cette crise de la fortune publique qu'il fallait trouver un contrôleur général capable d'en surmonter les difficultés. Le roi en laissa le choix aux ministres. Leurs suffrages se portèrent sur l'abbé Terray, conseiller clerc au parlement, qu'on regardait comme très-habile dans la science économique (23 décembre). On le savait également froid sur les questions du jansénisme et sur celles du molinisme. Terray possédait un esprit plein de ressources. Indifférent au mal comme au bien, tous les moyens lui semblaient bons pour arriver à son but, et ce but était la satisfaction de son ambition personnelle. Impassible, rien ne l'étonnait, rien ne le déconcertait, il répondait à un reproche par un bon mot¹ ; son dédain de l'opinion publique éga-

¹ Les agents du clergé lui représentant, dans une circonstance

lait sa dureté pour les souffrances des contribuables.

1768. Le duc de Choiseul, fidèle au système de flatter le parlement en prenant des ministres dans son sein, se laissa, sans résistance, imposer par ses collègues le choix de Terray. Déjà il avait revêtu de la simarre de chancelier les deux Maupeou, père et fils, l'un et l'autre, successivement, premier président du parlement. Le père avait eu les sceaux sous le titre de vice-chancelier. Lamoignon de Blancménil ayant donné sa démission, Maupeou résigna les sceaux qu'on s'était engagé à donner à son fils. Celui-ci reçut en même temps le titre inamovible de chancelier de France.

La légèreté imprévoyante du duc de Choiseul l'avait empêché d'apercevoir qu'en élevant Maupeou et Terray, il plaçait au pouvoir des hommes disposés à sacrifier la magistrature et à le trahir lui-même pour lui succéder dans la faveur du roi.

Choiseul avait trop de fierté pour s'abaisser devant la femme méprisée que Louis XV avait placée sur les marches du trône, il préféra être regardé par elle comme un ennemi. Maupeou et Terray se firent les plus serviles courtisans de madame du Barry ; le chancelier découvrit un jour qu'il était son cousin. Terray s'empessa de prouver son dévouement à la

qui concernait leur ordre, qu'il commettait une injustice, il répondit : « Qui vous dit que c'est juste ? » Une autre fois, l'un d'eux s'écria : « Mais, monseigneur, c'est prendre l'argent dans nos poches ! — Où voulez-vous que je le prenne ? » répliqua-t-il. On l'appelait à la cour *l'enfant gâté*, parce qu'il touchait à tout, *le grand houssoir*, parce qu'il atteignait partout. Il riait de ces sobriquets.

favorite, en accusant le duc de Choiseul de dilapidations. Celui-ci demanda aussitôt au roi la permission de rendre compte de son administration afin de confondre ses ennemis. Il prouva qu'il avait réduit, même avant la paix, les dépenses du ministère de la guerre et celles des affaires étrangères.

Il faut rendre à l'abbé Terray la justice de dire que ses premières pensées furent des pensées d'économie. Dans un mémoire au roi, il disait : « Si Votre Majesté donnait ordre de retrancher sur les différentes parties, soit de sa maison, soit de la finance, quelques millions, quel bonheur pour l'État ! J'ose assurer le roi que deux ou trois années passées sans emprunts nouveaux, feraient baisser le taux de l'argent et que le crédit public deviendrait aussi florissant alors qu'il est languissant dans les circonstances actuelles. » En effet, quelques réformes furent promises ; mais comme elles ne se réalisèrent pas, Terray, pour conserver sa position, ne recula ni devant la nécessité de nouveaux impôts, ni même devant la banqueroute. Il fallait satisfaire l'avidité de la favorite, celle de ses courtisans, et persuader au maître que le contrôleur général saurait affranchir l'autorité royale de la dépendance du besoin. Les déterminations de l'abbé Terray furent promptes, ses opérations rapides. Bailly, dans son *Histoire financière*, nous en fournit le détail suivant :

1770. « La suspension pour huit années des opérations de la caisse d'amortissement, dont les fonds durent être appliqués aux dépenses courantes ; le renvoi à une époque indéfinie de quatre-vingt millions d'assignations du trésor royal ; l'ajourne-

ment du payement des billets des fermiers et des receveurs généraux, et peu après l'échange forcé de ces effets en rente à quatre pour cent; le retranchement de la moitié des arrérages de rentes échues; la réduction des rentes, tant viagères que perpétuelles, les unes d'un cinquième, les autres d'un quart, quelques-unes de moitié; pareille réduction sur les actions des fermes, celle des pensions et gratifications; la conversion des rentes tontines en rentes purement viagères; une taxe de six millions sur les anoblis depuis cinquante ans, qui durent une seconde fois payer la noblesse ou renoncer à ses prérogatives; vingt-huit millions d'emprunt imposés sur les titulaires d'offices à l'intérêt de cinq pour cent qui fut rétabli comme taux légal entre particuliers; un autre emprunt, mais volontaire, de cent soixante millions, moitié en argent et moitié en effets royaux; l'institution de nouvelles maîtrises dans tous les arts et métiers; la création d'offices municipaux et autres; vingt-six millions obtenus du clergé, quatre de l'ordre du Saint-Esprit, onze des pays d'États, à titre de don gratuit extraordinaire; l'augmentation des cautionnements des receveurs généraux et des régisseurs; les villes forcées de livrer des fonds destinés à l'acquittement de leurs dettes; la violation des dépôts judiciaires par la substitution d'effets dépréciés du trésor aux espèces consignées; enfin la révocation de toutes les aliénations, tant des rentes, biens et droits domaniaux qui avaient été cédés, soit à des particuliers, soit à la Bretagne, à la Flandre et à la ville de Paris, que des gages attribués aux officiers des gabelles et des eaux et forêts,

sans restitution aux engagistes ou aliénataires des finances qu'ils avaient payées : tels furent les actes de spoliation qui signalèrent la première année du ministère de l'abbé Terray. Ils valurent au fisc une rentrée de cent millions en effectif, l'annulation d'une partie des effets royaux négociables, la suppression de vingt millions d'intérêts courants et la réduction de quatorze millions sur la dette annuelle, sans compter le bénéfice résultant de la conversion des tontines en rentes viagères, bénéfice que le ministre évaluait froidement, d'après la probabilité de la vie des rentiers, à une somme de cent cinquante millions.

« Le parlement, détourné par des affaires d'une autre nature, ne donna point à ces odieuses opérations de finance l'attention qu'elles comportaient. »

CHAPITRE XI.

SUITE DU MINISTÈRE DU DUC DE CHOISEUL.

Abaissement de la France. Il lui manque les trois puissances, pécuniaire, militaire et fédérative. L'Autriche les possède. — Le pacte de famille rétablit pour la France, dans le midi, la puissance fédérative. Le duc de Choiseul cherche à lui rendre la puissance militaire en rétablissant la marine. — Mort d'Auguste III, roi de Pologne. L'impératrice Catherine II veut donner pour roi à la Pologne, Stanislas Poniatowski, son ancien amant. Frédéric II la seconde. — Efforts des princes Czartoriski pour modifier la constitution. — Les Russes entrent en Pologne. Ils dévastent les terres des nobles qui ne sont pas favorables à l'élection de Poniatowski. — La diète s'assemble. Protestation de Mokranowski. L'ambassadeur de France est rappelé. — Poniatowski est élu. Les nobles se soulèvent contre les changements opérés à l'instigation des princes Czartoriski. Ils réclament l'intervention de la czarine. Affaires des dissidents. Déclaration des cours de Pétersbourg et de Berlin pour la conservation du *liberum veto*. — Confédération de Radoun dirigée contre le roi. Les confédérés trompés et trahis par les Russes. — Opposition du clergé. — Gaëtan Soltick, évêque de Cracovie. Krasinski, évêque de Kaminiec. — Une diète se rassemble pour discuter les demandes de la czarine. — Repnin, ambassadeur russe, fait enlever l'évêque de Cracovie, l'évêque de Kiovie et deux autres nonces. La diète consent à tout ce que Repnin exige. — Les Pulawski forment le noyau de la confédération de Bar. — Le duc de Choiseul excite le gouvernement turc contre la Russie; mais il n'ose secourir efficacement les Polonais. L'Autriche s'y oppose. — Le gouvernement français veut former une colonie à la Guyane. Les mesures sont mal prises. Tous les colons qu'on y envoie sont victimes de la misère et de l'insalubrité du climat. Les Génois vendent l'île de Corse à la France. — Pascal Paoli. M. de Chauvelin, envoyé contre lui avec sept mille cinq cents hommes, échoué. — Le comte de Vaux soumet l'île en six semaines. — Commencement de la querelle de l'Angleterre avec ses colonies d'Amérique. — Pitt rentre aux affaires.

— Le démagogue Wilkes agite la ville de Londres. — Puissance d'Hyder-Aly dans l'Inde. Il ébranle la puissance anglaise en Asie. — Le duc de Choiseul fait espérer le secours de la France aux Anglo-Américains et à Hyder-Aly. Il voudrait profiter des embarras du gouvernement anglais pour venger la France des dommages qu'elle a reçus d'eux. Il n'ose proposer à Louis XV d'entreprendre une nouvelle guerre, mais il cherche à brouiller l'Espagne avec la Grande-Bretagne. — Affaire des îles Falkland ou Malouines. — Les ennemis du ministre dévoilent ses projets au roi. Sa disgrâce est décidée.

La monarchie penchait vers sa ruine. La gloire eût pu la relever. Le duc de Choiseul en conçut la pensée; mais notre intimité avec l'Autriche, la guerre insensée dans laquelle cette alliance nous avait entraînés, et la paix honteuse qui la suivit, ne laissaient plus à la France qu'une place secondaire parmi les nations. Il lui manquait ce qui établit la prépondérance d'un peuple sur les autres peuples; la puissance pécuniaire, la puissance militaire et la puissance fédérative qui résulte d'alliances avec des gouvernements étrangers. Nous avons vu quel était le déplorable état de nos finances. Leur détresse avait fait naître l'obligation d'opérer d'importantes réformes dans l'armée, et notre force militaire, aux yeux de nos voisins, comme aux nôtres, paraissait notablement réduite. Quant à nos alliances, elles se bornaient à celle que nous avions contractée avec l'Autriche; le cabinet de Vienne tenait peu de compte des intérêts de la France, et ne cherchait dans son union avec nous que l'augmentation de sa considération et de sa propre importance.

Marie-Thérèse possédait en même temps les trois

puissances pécuniaire, militaire et fédérative. Sous prétexte que le roi de Prusse n'avait pas désarmé, elle maintenait ses troupes au grand complet. A l'aide de ces divers moyens de succès, elle était montée au premier rang, et son influence s'agrandissait. Aussi, les cours étrangères, convaincues de la supériorité de l'Autriche, restaient persuadées de l'infériorité de la France.

Le duc de Choiseul qui, de concert avec madame de Pompadour, avait subordonné la France à l'Autriche, ne se dissimulait alors aucune des funestes conséquences qui en étaient résultées. Notre crédit, détruit au nord, ne pouvait renaître qu'au midi. Il conclut le pacte de famille, à l'aide duquel il espérait venger sur l'Angleterre l'honneur blessé de la France. Ainsi, il créa pour nous, dans le midi, un des trois éléments nécessaires, la puissance fédérative, et il s'efforça d'y joindre la puissance militaire en réorganisant le matériel et le personnel de notre marine. Faire expier aux Anglais le mal qu'ils nous avaient fait, fut la passion dominante du duc de Choiseul tant qu'il resta au ministère. En avançant dans notre narration, nous verrons les obstacles qu'il rencontra.

Un grave événement, arrivé peu de mois après la signature du traité de paix, et les suites de cet événement prouvèrent combien était faible l'action du cabinet de Versailles sur les affaires du continent.

Auguste III mourut le 5 octobre 1763. Avec lui descendit dans la tombe ce qui restait encore de liberté aux Polonais. Une intervention active exercée

d'une part avec une violence inouïe, de l'autre avec la plus insigne mauvaise foi, changea les destinées d'un grand peuple; et, chose prodigieuse, ce peuple cessa de figurer dans la famille européenne, la balance établie entre les États se trouva changée, sans que la France, engourdie par la politique autrichienne, entendît le rôle d'agonie d'une nation qui succombe et disparaît.

Entrons dans quelques détails; car, les annales du monde ne constatent rien de semblable à ce qui se passa au nord de l'Europe vers la fin du XVIII^e siècle.

Charles XII avait imposé Stanislas à la Pologne, la czarine l'avait forcée d'accepter la maison de Saxe. Mais cette contrainte, exercée sur la nation polonaise, ne cachait aucun projet d'agrandissement, et ces deux souverains ne manifestèrent pas la prétention de diriger la législation intérieure du pays. Les armées étrangères apparues pour appuyer l'élection d'un roi, se retiraient aussitôt que ce but était rempli. Mais l'alliance des cours de Versailles, de Vienne et de Pétersbourg, pendant la guerre de Sept ans, fixa les armées russes au cœur de la Pologne, d'où elles s'élançaient contre le roi de Prusse, pour revenir bientôt se refaire et vivre aux dépens des Polonais. De leur côté, les armées prussiennes entraient en Pologne afin d'y combattre leurs adversaires, et la république était devenue un champ de bataille, où amis et ennemis vivaient à discrétion.

La mort d'Auguste III produisit des sensations diverses dans les grandes cours de l'Europe. Elle fit

naître de l'agitation et de l'effroi parmi la noblesse polonaise. L'impératrice Catherine, dans l'insolence de sa prospérité, crut qu'une couronne n'était pas un trop magnifique don ajouté à ses faveurs, et elle entreprit de faire monter un de ses anciens amants sur le trône de Pologne. Marie-Thérèse appuyait les prétentions du nouvel électeur de Saxe, fils d'Auguste. Mais ce prince survécut peu de temps à son père, et ne laissa que des enfants en bas âge. Le champ des intrigues resta ouvert à la Russie.

Le protégé de la czarine était le comte Poniatowski, fils d'un simple gentilhomme lithuanien, mais allié aux grandes familles de Pologne par le mariage de son père avec une princesse Czartoriska. A la naissance de Poniatowski, sa mère consulta un prétendu devin, qui lui prédit que l'enfant serait roi. Cette femme crédule fit partager à son fils un espoir qui la remplissait de joie, et elle l'éleva comme s'il était destiné au trône. Toutefois reconnaissons qu'elle s'efforça de lui donner l'instruction, et de lui faire acquérir les qualités qui convenaient à la haute fortune qu'elle prévoyait pour lui. Mais Poniatowski ne saisit que le côté extérieur et futile des connaissances humaines. Au lieu d'une attitude noble et digne, on le vit affecter une dignité théâtrale. A la place du goût des affaires, il montra le goût des beaux-arts. Le courage moral qui se déploie dans les circonstances difficiles lui fit défaut; il y suppléa par l'astuce et la fausseté. Beau, aimable, éloquent, il manquait cependant de la chaleur qui électrise les auditeurs, et entraîne les assemblées à des résolutions subites et généreuses. Son esprit était

brillant, sa conversation charmait les femmes ; mais on ne trouvait point en lui ce génie qui soutient les empires dans leur décadence ; toujours au-dessous de la position où la fortune le plaçait, il assista à la ruine de sa patrie ; cet élu de l'adultère, élevé par le caprice d'une femme, descendit du trône à un signe de son ancienne maîtresse, vécut obscurément dans une ville frontière du royaume qu'il avait gouverné, et mourut dans la capitale d'un empire étranger.

Poniatowski avait été envoyé, encore fort jeune, par Auguste III à la czarine Élisabeth, avec un caractère diplomatique. Ce fut pendant son séjour à Pétersbourg qu'il plut à Catherine, alors grande-duchesse.

Lorsque la mort d'Auguste rendit une nouvelle élection nécessaire, l'opinion publique désigna le grand maréchal Branicki, et ce dernier sollicita l'appui de la France. Le danger de la Pologne n'était pas flagrant, et le duc de Choiseul accorda peu d'attention aux affaires de la république. La Russie se déclara ouvertement en faveur de Poniatowski ; le roi de Prusse, qui négociait avec la czarine un traité avantageux qu'il obtint en effet, joignit son influence à celle de cette princesse.

Frédéric convoitait déjà une des provinces de la Pologne, et Catherine cherchait à s'ouvrir par l'asservissement de ce royaume des chances éventuelles d'agrandissement. Mais pour endormir l'active surveillance des autres puissances, ils s'empressèrent de publier en commun une déclaration où ils assuraient « que les deux cours n'avaient point la pensée

d'un démembrement de la Pologne, et qu'elles ne travaillaient qu'à maintenir la république dans son intégrité. » Ainsi commencèrent les actes de cette politique fausse et déloyale qui n'eut de terme que l'anéantissement de ce malheureux pays.

Les princes Czartoriski espéraient de leur côté profiter de l'interrègne pour opérer dans la constitution les changements qu'ils méditaient depuis longtemps. La faiblesse de Poniatowski leur laisserait ensuite assez de pouvoir pour maintenir les nouvelles institutions qu'ils auraient fait adopter.

Catherine envoya soixante mille hommes sur les frontières de la Pologne, et Frédéric quarante mille.

Les nobles polonais, animés d'un amour stupide pour leurs coutumes anarchiques, se prononcèrent dans la plupart des diétines, où sont nommés les députés à la diète, contre toute réforme de la constitution. Cependant on prétendit que les mœurs de la nation étaient adoucies : il n'y avait eu que dix nobles égorgés dans les diétines. Alarmés de cette opposition, et confiants dans la bonne foi de Catherine, les Czartoriski résolurent de s'étayer de la Russie, et sollicitèrent son intervention. Aussitôt un corps russe pénètre en Pologne et s'avance jusque sous les murs de Varsovie, en ravageant et pillant les terres des gentilshommes qu'on regardait comme peu favorables aux vues de la czarine. Elle avait pour interprète de ses volontés un vieux diplomate rusé, mais conciliant, le baron de Keyserling. Elle le remplace par le prince Repnin, jeune homme présomptueux, d'un caractère altier et cruel.

L'état de l'Europe semblait favorable au succès des desseins de Catherine. Les puissances avaient besoin de repos après la longue guerre récemment terminée; la Turquie était livrée à une molle et présomptueuse indolence, et le kan de Crimée venait de licencier ses hordes. Dès l'abord, les cours d'Autriche et de France déclarèrent qu'elles ne voulaient gêner en rien la liberté des suffrages dans l'élection du roi. Toutefois, la France chercha à intéresser la Porte et le kan de Crimée au maintien de la liberté des Polonais; mais elle agit mollement, tandis que la Russie versait l'or à pleines mains dans le divan.

La diète s'assembla le 7 mai 1764. Les troupes russes s'étaient rangées en bataille; des corps armés stationnaient sur les places publiques, des sentinelles et des vedettes se placèrent dans les carrefours; les soldats de la famille Czartoriski encombraient la salle où la diète allait se réunir.

Une scène des plus vives eut lieu à l'ouverture de la première séance. Nous la rapporterons ici, parce qu'elle peint les mœurs de cette noblesse turbulente, mais courageuse. Un nonce, Mokranowski, indigné de cet appareil de force déployé dans le but évident de violenter les suffrages, traverse intrépidement la foule des soldats qui l'entouraient, se rend au dépôt des actes publics, y dépose une protestation, puis revient prendre sa place dans la salle.

Le maréchal de la diète, Malakowski, devait lever son bâton de commandement pour annoncer l'ouverture des délibérations. Mokranowski s'écrie : « Voici le manifeste de vingt-deux sénateurs et de trente-

cinq nonces. Ne levez pas le bâton, puisque les troupes russes sont dans le royaume et nous entourent. J'arrête l'activité de la diète. » A ces mots, un tumulte effroyable s'élève. Les armes sont tournées contre la poitrine de Mokranowski, prêtes à le percer. Malakowski, vieillard vénérable, déclare que « la liberté n'existe plus ; qu'il emporte le bâton, et qu'il ne le lèvera que lorsque la république sera délivrée. » Cent voix lui crient avec fureur de donner le signal accoutumé. Alors Mokranowski, d'une voix haute : « Vous ne pouvez ouvrir la diète en présence des Russes et de tant de soldats qui remplissent la place de vos frères. » Et les salariés de Czartoriski s'élancent de nouveau sur lui. Les chefs lui crient : « Mokranowski, rétractez-vous ; nous ne sommes plus les maîtres ; vous allez périr. » Il croise les bras : « Frappez, leur dit-il ; je mourrai libre et pour la liberté. » Cette fermeté impose le respect ; le maréchal et Mokranowski peuvent sortir de la salle.

La diète se trouvait légalement rompue. Mais Poniatowski crie aux nonces qui lui sont dévoués de donner leurs suffrages pour l'élection d'un autre maréchal. Ils nomment le prince Adam Czartoriski.

Le lendemain, les républicains, ayant à leur tête le grand maréchal Branicki et entourés de trois mille hommes, se retirent.

Au lieu d'être composée de trois cents nonces, la diète n'en compte que quatre-vingts. Néanmoins elle continue ses séances. Toutes les propositions qu'on lui présente sont adoptées par acclamation. Ainsi sont érigées en lois par l'influence de Czartoriski une

multitude de règlements captieux, qui, au moyen de l'obscurité de leur rédaction et de l'interprétation que l'on comptait lui donner, devaient insensiblement et pour ainsi dire sans qu'on s'en aperçût, opérer dans la république un entier changement.

On allait arriver à la suppression de l'absurde loi de l'unanimité. Mais l'œil perçant du roi de Prusse découvrit que la Pologne pourrait ainsi s'affermir; et il lui fallait chez ce voisin qu'il voulait dépouiller, l'anarchie et la faiblesse qui livrent un peuple sans défense à l'ambition des puissances limitrophes. Aussitôt que les ambassadeurs de Prusse et de Russie avisent le changement projeté, ils y mettent opposition; en même temps, ils déclarent que Poniatowski est le seul candidat qui ait l'assentiment de leurs cours.

Le parti triomphant jette partout la terreur. Un résident français insinue que la France et l'Autriche reconnaîtront la validité de l'élection de Poniatowski, si le nouveau roi obtient l'éloignement des troupes étrangères. L'ambassadeur d'Autriche se choque de cette ouverture faite sans sa participation. Il se plaint, et le ministère de Louis XV rappelle l'ambassadeur de France. Celui-ci, en prenant congé, est insulté par le primat de Pologne, qui remplissait les fonctions de la royauté pendant l'intérim. Cette impertinence irrite les ministres des autres puissances, ils se retirent aussi, et les affaires demeurent sous l'influence exclusive des deux résidents de Prusse et de Russie.

La Porte avait commencé à s'alarmer de la pré-

sence d'une armée russe en Pologne. Le ministre de la czarine à Constantinople affirme qu'il n'y a en Pologne que six mille hommes d'infanterie sans canons et mille cosaques. Le sultan le croit et se rassure.

Enfin Poniatowski est élu le 7 septembre 1764 par la noblesse qui se trouvait au champ électoral. Il prend le nom de Stanislas-Auguste. Déjà Catherine se dégoûte de son protégé et elle n'hésitera pas à lui susciter des embarras toujours renaissants.

Jamais prince ne monta sur le trône dans des circonstances plus difficiles; imposé à une nation qui ne le voulait point, menacé par les Turcs, abandonné dans le moment qui suivit son élection par la puissance même qui l'avait protégé, il ne pouvait cependant chercher son soutien que dans l'armée de cette puissance répartie dans toutes ses provinces, et ne recevant de lui aucun ordre. Il avait à diriger un nouveau gouvernement établi après cent années d'anarchie par l'artifice de deux vieillards jaloux de son élévation; et à peine est-il assis sur le trône que s'élève une question propre à agiter violemment les esprits et qui ne peut manquer d'enfanter des orages.

A l'instigation de la Russie et de la Prusse, les dissidents, c'est-à-dire les protestants et les Grecs, disséminés en petit nombre sur le territoire de la république, commencent à réclamer des droits dont ils n'avaient jamais joui, et le brandon des dissensions religieuses est désormais jeté au milieu des discordes civiles.

On devait croire que les deux cours alliées lais-

seraient enfin la Pologne cicatriser sous le gouvernement d'un roi de leur choix, les plaies que lui avait faites sa longue anarchie. Mais il n'en sera pas ainsi. La Prusse et la Russie maintiendront cette anarchie et fomentent les divisions en relevant successivement chaque parti, lorsqu'il paraîtra devenir le plus faible.

La diète du couronnement ayant remplacé la diète d'élection, la Prusse déclare que la tranquillité étant rétablie dans la république, toutes les anciennes lois doivent reprendre leur cours accoutumé. Catherine, qui rêve une confédération de tout le nord sous son protectorat, demande que la Pologne fasse une alliance offensive et défensive avec la Russie. A cette condition, on permettra à la république d'avoir une armée de cinquante mille hommes.

La politique de l'impératrice, bientôt connue en France, dévoile enfin au duc de Choiseul l'étendue de l'ambition de cette princesse. Il ne doute pas qu'elle ne soit disposée à s'allier avec l'Angleterre pour dicter des lois à l'Europe ; mais quoique le cabinet de Versailles apprécie le danger, sans cesse arrêté par l'inertie de l'Autriche, il cherche vainement à susciter des entraves à la nouvelle puissance qui menace déjà les autres peuples.

Malgré les insinuations de la czarine, la diète confirme les changements faits à la constitution et rejette l'alliance proposée par la Russie. Comme la fixité des revenus publics est la première base de la force d'un État, l'assemblée établit un impôt réparti sur toutes les provinces et vote une loi de douane. Ces lois sont adoptées à la majorité des suffrages et la

diète donne ainsi le premier exemple de l'abandon du *liberum veto*.

Mais aussitôt un grand nombre de nobles se soulèvent contre ces innovations. Consentiront-ils à la perte d'une portion de la liberté sauvage dont ils jouissent ? Souffriront-ils cette taxe qui, frappant des terres jusqu'alors exemptes, blesse la dignité de leurs possesseurs ? Leur orgueil s'exalte jusqu'à la démence, et c'est à la czarine qui venait d'imposer ses volontés à main armée, qu'ils adressent des plaintes ; on lui dénonce les Czartoriski et Poniatowski lui-même : les dissidents sollicitent près d'elle leur réintégration, la province de Prusse, l'abolition de l'impôt, la ville de Dantzick, la liberté de son commerce compromise par la loi.

Cependant Catherine, sous prétexte d'une délimitation de frontières, s'était emparée d'une bande de terre de cent lieues de longueur, qui bordait son territoire, elle y déposait les gentilshommes et faisait enlever pour les conduire en Russie tous les ouvriers et tous les artistes qui se trouvaient sur leurs propriétés.

De son côté, le roi de Prusse chassait à coups de canon les douaniers polonais qui exerçaient près de sa frontière. Ce prince s'irritait du projet prêté à Stanislas-Auguste d'épouser une archiduchesse. « S'il fait ce mariage, dit-il, je lui écraserai sa couronne sur la tête. » Dès ce moment, ses demandes se multiplient sans mesure : nouvelle démarcation des limites entre les deux États, gain de cause à donner aux dissidents, autorisation de faire des recrues en Pologne, et convention pour la circulation ré-

ciproque des monnaies des deux pays , en vertu de laquelle il inonderait la Pologne de ses pièces de mauvais aloi. Fausseté, cupidité, avarice, tels sont les mobiles de la conduite de l'auteur de *l'Anti-Machiavel*.

Le génie de Catherine ne tarde pas à découvrir le parti qu'elle pouvait tirer des deux éléments de discorde qui existaient dans la république, les prétentions des dissidents et les réclamations des républicains contre les nouvelles institutions.

Elle veut, elle exige que les dissidents soient admis à tous les avantages réservés à la noblesse catholique. Leur culte est libre ; ils sont aptes à posséder des starosties ; ce n'est pas assez ; il faut qu'ils puissent prétendre à tous les emplois de la république. Par ordre de Repnin, des colonels russes vont menacer les évêques de la dévastation de leurs propriétés et de leur exil en Sibérie, s'ils s'opposent à cette égalité complète qu'on veut établir entre le culte reconnu par la nation et le schisme de quelques hommes. Catherine signifie au roi qu'elle le rend responsable du refus que ferait la diète ; et comme il paraît hésiter à se prononcer, Repnin envoie des soldats vivre à discrétion sur les terres qui lui appartiennent en propre. Cet ambassadeur excite les dissidents à se confédérer et leur promet que la czarine les secondera à main armée. Mais cette confédération prouve leur petit nombre ; elle ne peut réunir que cinq cents gentilshommes. Néanmoins soixante mille Russes entrent en Pologne, y prennent des cantonnements et forment des magasins, comme s'ils étaient sur les domaines de leur souveraine.

Dans ce drame, où le charlatanisme le dispute à la violence, Frédéric, l'auguste compère de Catherine, la seconde avec énergie : douze mille Prussiens s'avancent au secours des dissidents.

Les diètes se succèdent. Les intrigues des Czartoriski leur procurent la majorité dans ces assemblées. Elles marchandent les concessions à la Russie, et Repnin établit un pillage régulier sur les propriétés des nonces récalcitrants. On propose d'admettre à la simple majorité les lois sur l'augmentation de l'armée. Aussitôt paraît un manifeste des ambassadeurs de Russie et de Prusse, déclarant que leurs cours respectives ne consentiront jamais à l'augmentation de l'armée et à la suppression du *liberum veto* dans les questions qui la concernent.

Repnin se prononce pour les mécontents. Désormais Catherine et Frédéric seront les plus fermes appuis de la liberté. Une nouvelle déclaration garantit à la république le maintien de ses anciennes lois et l'intégrité de son territoire. L'ambassadeur russe accueille le projet formé par les républicains d'ôter la couronne à Stanislas-Auguste. Ses émissaires intriguent auprès de la noblesse pour l'engager à former une de ces dictatures de la multitude qu'on appelle confédération générale, pendant laquelle toutes les magistratures, toutes les juridictions cessent. Le roi, le sénat, les tribunaux, les grandes charges lui doivent compte de l'administration du royaume, et plusieurs fois cette formidable ligue avait déclaré le trône vacant.

Un prêtre, le référendaire Podoski, confident de Repnin, parcourt les provinces pour rallier les prin-

cipaux mécontents et les disposer à déclarer nulle l'élection de Stanislas-Auguste. Soixante mille gentilshommes signent leur adhésion. Des confédérations particulières d'où émanera la confédération générale, se forment dans les provinces. On décide que toutes éclateront le 24 mai 1767, et qu'elles se rassembleront à Radom, ville située à quinze lieues de Varsovie.

La réunion eut lieu en effet. Repnin, triomphant, dit au roi : « Vous voyez bien que je suis votre maître, et que votre couronne ne tient plus qu'à votre soumission. »

Dans cette détresse, Stanislas convoque une diète extraordinaire pour le mois d'octobre suivant.

Les mécontents ne tardèrent pas à s'apercevoir qu'ils étaient tombés dans un piège grossier. Le lion quitte son apparente douceur et ne montre plus que ses griffes. A peine sont-ils rassemblés à Radom, qu'un corps russe entoure la ville; plusieurs compagnies de grenadiers y pénètrent, et un colonel se présente, exigeant des confédérés la signature d'un acte où les prétentions des dissidents sont admises, la protestation de fidélité au roi renouvelée et la garantie de l'impératrice réclamée. Les confédérés, indignés de cette déception, veulent se disperser, les troupes russes les en empêchent; de nouveaux corps entrent dans la ville et établissent une batterie de canons devant la porte de la salle où la noblesse se réunit. Cette noblesse, qui représente l'État tout entier, pourra-t-elle au moins transmettre ses réclamations aux grandes puissances? non, Repnin le leur défend; le roi de Prusse refuse de recevoir

leurs envoyés ; un seul d'entre eux est admis à Pétersbourg, et l'on se rit de ses plaintes.

Alors s'élève l'opposition redoutable du clergé catholique. Les Polonais se sentent blessés dans les deux points qui touchent le plus près au cœur de l'homme, la liberté et la religion. Les évêques donnent l'exemple, et ils montrent que sous la robe du prêtre peut se développer le plus indomptable courage. Parmi eux, se distinguent Soltick, évêque de Cracovie, et duc souverain de Séverie, et Krasinski, évêque de Kaminiec : le premier, hardi, entreprenant, intrépide devant le danger, et que le péril le plus imminent ne faisait jamais reculer lorsqu'il s'agissait de l'accomplissement du devoir ; le second, prudent, circonspect, habile politique, voulant agir à coup sûr, et ne donnant aux chances du hasard que ce que la prudence ne pouvait leur dérober. Le voisinage dans lequel Kaminiec se trouvait des frontières de la Turquie lui était favorable. Repnin ne pouvait étendre ses violences jusqu'à lui sans donner l'éveil aux Turcs, et il fallait sans cesse tromper ceux-ci pour qu'ils ne prissent pas ombrage de la présence des Russes en Pologne.

Loin de suivre l'exemple de ces deux prélats, le roi tremblait devant les confédérés, tremblait devant l'ambassadeur de Russie. Entre deux dangers, il choisit celui qui lui parut le moins pressant. Il se livra entièrement au représentant de Catherine, et lui céda le droit de disposer de toutes les places, se réservant à peine celui de recommandation. Il permit que, par la grâce de Repnin, Podoski fût élevé à la dignité de prince de Pologne.

Les diétines, appelées à nommer les députés à la diète extraordinaire, devaient donner à ces députés des instructions conformes aux intentions secrètes de la confédération. Mais les projets de la Russie ne s'en seraient pas accommodés. Il lui fallait une diète dégagée de toute autre influence que la sienne. Repnin fait connaître ses volontés dans les provinces, et il expédie à chacune d'elles une liste de députés à élire, dressée de concert avec le roi.

De leur côté, le grand maréchal Branicki et l'évêque de Cracovie cherchent, par des circulaires, à mettre les Polonais en garde contre les desseins de la Russie. Repnin fait dévaster les terres de l'évêque, vendre ses meubles sur la place de Varsovie, et ne rougit pas de s'approprier les plus beaux chevaux de son écurie.

Les violences de cet ambassadeur s'étendent sur tout le territoire. La résistance à ses volontés, l'appel même fait à la loi sont punis par le pillage et la dévastation. La Pologne est plus malheureuse que si la guerre était dans son sein. Cependant on aperçoit déjà des symptômes de résistance dans les provinces méridionales, sur les confins de la Turquie, où les Russes réunissaient moins de soldats.

A la première séance de la diète, il fut proposé de créer une commission législative, composée de députés du sénat et de l'ordre équestre, qui déciderait souverainement toutes les questions de politique, d'administration et de législation. La diète s'assemblerait ensuite pour ratifier ce qui aurait été fait par la commission.

Ce projet, qui transmettait le pouvoir national à

une commission dépendant de Repnin, fut vivement combattu par l'évêque de Cracovie, par Zaluski, évêque de Kiovie, et par plusieurs nonces; ils obtinrent le rejet des demandes de la czarine, malgré les efforts du roi pour les faire adopter. Leurs biens sont aussitôt mis au pillage par les troupes russes, et l'ambassadeur prend la résolution de faire enlever les opposants.

L'évêque de Kaminiec, se croyant sûr de l'appui des Turcs, était d'avis qu'on cédât en ce moment à l'orage, sauf, lors de la confédération qui se formerait dans les provinces méridionales, à protester contre la violence faite à la diète. Il dressa le plan de cette confédération, et, s'étant mis en rapport secret avec l'évêque de Cracovie, il développa à ce dernier ses projets. Il s'agissait de préparer contre les Russes une conjuration qui éclaterait à la fois dans tout le royaume.

Soltick, qui s'attendait à être enlevé, confia ses desseins à des hommes dont les dispositions lui étaient connues, et il déposa pour son propre compte dans les mains d'un nonce courageux une protestation contre les actes de la diète. Ces précautions prises, il n'hésita pas à manifester hautement son énergique opposition. « Puis-je céder sans me démentir, écrivait-il à l'évêque de Kaminiec, et me démentir sans me déshonorer? J'aurai forcé les Russes à ne pouvoir exécuter leurs projets que par la plus révoltante tyrannie, et les maux qu'ils me préparent auront encore quelque utilité. »

Le soupçon des mesures prises par l'évêque de Cracovie étant parvenu jusqu'à Stanislas-Auguste,

ce prince en informa aussitôt Repnin, que cet avis décida à ne plus différer l'enlèvement.

Gaëtan Soltick était à souper chez le comte Mnik, maréchal de la cour. Cet hôtel d'un ministre de la république est enveloppé ; on enfonce la porte, et des sentinelles sont placées à toutes les fenêtres. Il restait encore un passage facile et sûr pour gagner l'hôtel de l'ambassadeur de Prusse, asile inviolable. On presse l'évêque d'en profiter, qui répond : « Non, il est indigne de moi de fuir. » Il se lève, et, s'approchant de la cheminée, il jette au milieu du brasier des papiers qu'il portait partout avec lui. Les Russes pénètrent à la fois par trois portes opposées. L'évêque s'adressant à l'officier : « Me connaissez-vous ? dit-il, savez-vous que je suis souverain, sénateur et prêtre ? » Puis il suit sans émotion ses ravisseurs.

L'évêque de Kiovie, Joseph Zaluski, fut trouvé à genoux, un crucifix à la main. Après avoir prié Dieu d'agréer le sacrifice de sa vie, il donna sa bénédiction à tous ses gens en pleurs, et se livra aux soldats.

Venceslas Rzewuski, palatin de Cracovie, et Séverin Rzewuski furent arrêtés en même temps.

Les quatre prisonniers, conduits immédiatement au camp des Russes, partirent le lendemain pour la Russie. On montrait avec attendrissement les misérables chaumières qui, sur la route, servirent de prison à ces illustres victimes.

Arrivés à Wilna, l'impératrice leur fit offrir la liberté, s'ils voulaient s'engager par écrit à ne pas s'opposer à ses volontés et aux mesures prises par son ambassadeur. Cette proposition, faite à chacun

d'eux séparément, fut rejetée par tous. Aussitôt on les conduisit à Smolensk, et il fut défendu de parler d'eux, et de prononcer leurs noms; et quand les confédérations éclatèrent en Pologne, on les transféra en Sibérie.

La consternation fut générale dans Varsovie. Il n'y a donc plus de patrie pour nous? s'écrièrent, dans une indignation commune, les adversaires de Stanislas-Auguste et un grand nombre de ses partisans. Mais, vaincue par la terreur, la diète, dans la séance suivante, après quelques marques d'une inutile affliction, et la honte sur tous les visages, prit le parti de la déférence la plus humble. Soixante commissaires furent nommés, les sénateurs par le roi, et ceux de l'ordre équestre par le maréchal de la diète.

Repnin intima aux commissaires, sous les peines les plus graves, la défense de s'absenter sans sa permission. Mais comme il se pouvait que plusieurs d'entre eux enfreignissent cette défense, on régla que la présence de quatorze commissaires suffirait pour l'adoption d'une loi.

Au milieu de la douleur publique, le roi simulait la joie. Cependant Repnin le traitait avec une légèreté méprisante, insulte de plus à la nation dont il était le chef. Les secrétaires de l'ambassade vendaient sous ses yeux les places dont il avait laissé la disposition à Repnin. Celui-ci avait sans cesse la menace à la bouche : « Je ne veux, disait-il aux commissaires, ni remontrances ni raisonnements; je ne veux que la soumission. »

Enfin, le 19 novembre, la noblesse dissidente fut

déclarée admissible à tous les emplois, la royauté exceptée.

Les commissaires suspendirent ensuite, pendant plusieurs semaines, leurs travaux ; mais ils furent repris brusquement à l'arrivée d'un courrier de Pétersbourg qui apportait l'ordre de terminer sur-le-champ. Cet empressement venait de ce que les Turcs annonçaient le dessein d'agir dans l'intérêt de la liberté de la Pologne. Le duc de Choiseul avait fait remettre au divan un mémoire où il lui représentait que l'influence exercée par la Russie sur la Pologne était une véritable incorporation de la république à l'empire russe. Dans ce mémoire, il faisait honte au gouvernement turc de sa crédulité et de son défaut d'énergie. La note de la France fit une vive impression sur l'esprit du sultan. Mais ses ministres, dont l'indolence ne s'accommodait pas de la guerre, se bornèrent à exiger (15 décembre 1767) que les troupes russes évacuassent la Pologne quinze jours après la ratification par la diète des faveurs accordées aux dissidents. La Russie feignit d'y consentir, mais à la condition que le divan lui garderait le plus profond secret.

On brusqua donc la signature du traité entre la czarine et la Pologne. Par ce traité, la république se privait du droit de changer ses lois sans le consentement de la Russie ; le *liberum veto* fut confirmé et reçut de nouvelles garanties. Une dernière clause blessa vivement les Polonais. Un gentilhomme n'avait de voix dans un district que s'il y possédait une propriété : on décida qu'à l'avenir, il suffirait d'être gentilhomme pour voter dans toute l'étendue

de la république. Bientôt on s'aperçut que cette stipulation était une nouvelle ruse de la politique moscovite. Une foule de Russes, qui ne possédaient rien en Pologne, obtinrent l'indigénat, et les Polonais subirent l'humiliation d'être obligés de recevoir, au nombre de leurs concitoyens, les indignes satellites de Repnin.

La diète s'assembla pour exercer le seul droit qui lui était réservé, celui de confirmer par son autorité la nouvelle législation. A peine était-elle réunie, qu'on lui signifia une protestation rédigée par Kraptowitz, que l'évêque de Cracovie avait chargé de ce soin. C'était un Lithuanien, d'une naissance illustre, qui s'était mis à l'abri de la vengeance des Russes, en vendant ses propriétés, et passant chez l'étranger. Il envoya sa protestation à toutes les cours. Vubiki, nonce de la Prusse polonaise, protesta dans la diète même. Ayant déposé son manifeste, il s'élança sur son cheval et traversa les gardes russes, qui le poursuivirent inutilement. A peine la sanction fut-elle obtenue de la diète, que Repnin exigea l'envoi d'ambassadeurs extraordinaires dans les diverses cours de l'Europe pour annoncer la nouvelle constitution et exalter ses avantages. La nation asservie devait encore faire l'éloge de ses tyrans.

Mais tandis que les oppresseurs faisaient ainsi peser sur la malheureuse Pologne l'opprobre en même temps que la violence, des citoyens généreux précipitant l'exécution des desseins de l'évêque de Kaminiec, déployaient l'étendard contre les Russes. Le roi et Repnin reçurent la nouvelle qu'il y avait

des mouvements dans la Podolie. Ils en gardèrent le secret, et se contentèrent de faire marcher des troupes. Cependant ils pressèrent la fin de la diète, qui fut close le 5 mars.

Peu après, il devint public qu'une confédération soutenue par les Turcs se formait dans les provinces méridionales, et que la ville de Bar en était le chef-lieu.

L'évêque de Kaminiec avait échappé aux Russes sous le déguisement d'un médecin. Il se dirigea vers la Silésie, se proposant de visiter les cours étrangères dans l'espoir d'obtenir l'appui des souverains amis de la Pologne. Sa douleur fut extrême, lorsque, sur le point de franchir la frontière, il apprit qu'un éclat prématuré rompait toutes ses mesures.

Un gentilhomme, appelé Pulawski, qui servait d'intermédiaire entre les évêques de Cracovie et de Kaminiec, nourrissait une haine violente contre les Russes. Homme de courage et de détermination, il pensait que les ressources du génie triomphent toujours de la fortune. Il conçut le projet d'une confédération nouvelle, quelque péril qu'il pût courir, et dût la nation laver dans les flots de son propre sang l'outrage qu'elle avait reçu.

Il s'adjoignit Krasinski, frère de l'évêque de Kaminiec. Celui-ci brave et honnête citoyen, consentit à exercer par intérim la charge de maréchal de la confédération, jusqu'à ce que le prince Radziwil pût venir en prendre le commandement.

Pulawski emmena avec lui ses trois fils et son neveu. Ces cinq hommes formèrent le noyau de la confédération dans la petite ville de Bar en Podolie,

à cinq lieues de Kaminiec et à sept des frontières de la Turquie. Trois autres gentilshommes se réunirent à eux. Bientôt ils eurent un corps de trois cents soldats, et ils obtinrent du kan l'autorisation d'enrôler des Tartares. Le couvent fortifié et la ville de Berdichef se donnèrent à eux. S'ils s'étaient un peu moins pressés, l'évêque de Kaminiec de retour les eût mis en possession de cette ville.

La confédération ne tarda pas à compter huit mille hommes. Alors elle publia des universaux pour convoquer la noblesse du royaume, appeler aux armes les troupes nationales, les milices du pays et celles des seigneurs, imposer sur toutes les terres un nombre de soldats et convoquer un arrière-ban général pour délivrer la patrie de l'oppression des étrangers.

Ces nouvelles répandues avec rapidité excitèrent une profonde sensation. Les généraux russes n'avaient pas encore reçu de leur souveraine l'ordre de combattre les Polonais. Malheureusement la confédération manqua d'ensemble et ne s'étendit pas uniformément. Les principaux seigneurs se disputaient la gloire de diriger le mouvement national. Tout homme opulent avait un parti, excepté le roi, méprisé de tous. Une portion de la noblesse était sans armes, et d'indignes courtisans, à qui la confédération faisait éprouver quelques pertes, s'efforçaient de peindre comme des brigands ces hommes audacieux qui avaient été obligés de chercher partout des ressources pour créer une armée et l'équiper.

L'évêque de Kaminiec surmonta le chagrin que lui causait ce soulèvement prématuré et se décida à le

seconder. Il courut à Dresde, à Vienne et à Versailles implorer la générosité de ces cours en éclairant leur politique.

En même temps, les Turcs firent remettre à Repnin une note pour requérir que la Russie accomplît enfin la promesse tant de fois réitérée d'évacuer la Pologne. L'ambassadeur répondit affirmativement; mais, afin de gagner du temps, il fit assassiner en route le courrier qui portait sa réponse.

Tandis que ceci se passait, Repnin rassemblait les sénateurs qui se trouvaient à Varsovie et leur prescrivait de réclamer le secours des armées russes contre les confédérés : l'incendie des maisons des sénateurs et la déportation en Sibérie, tels devaient être les résultats d'un refus. Le roi, qui redoutait par-dessus tout d'être livré à son peuple, secondait l'envoyé de Catherine. Une partie des sénateurs parvint à s'échapper de Varsovie; les autres, vaincus par la terreur, signèrent la déclaration que Repnin leur imposait.

Cependant les troupes russes s'avançaient dans diverses directions pour entourer les confédérés, et bientôt commença cette guerre malheureuse qui couvrit la Pologne de sang et de ruines.

La démarche du divan avait été provoquée par le duc de Choiseul. Depuis quelque temps il cherchait à armer les Turcs contre la Russie. Quoique le comte de Vergennes lui eût fait un tableau fidèle de l'incapacité militaire du sultan Mustapha, de l'apathie de ses ministres et du désordre qui régnait dans son armée; quoiqu'il lui eût écrit : « J'armerai les Turcs contre la Russie aussitôt que cela vous con-

viendra ; mais je vous prévienne qu'ils seront battus, » le ministre persévéra à les pousser à la guerre , et , au milieu de la confusion des hostilités entre la confédération et la Russie , une ville turque ayant été prise et brûlée par les Russes , le Grand Seigneur se décida à prendre les armes (1769). La politique de l'Autriche s'accommodait de cette rupture qui , occupant ses deux puissants voisins , lui préparerait par leur affaiblissement un accroissement de puissance.

Mais pour que cette diversion opérée par la Turquie au profit des Polonais devînt efficace , il aurait fallu que le gouvernement français se prononçât catégoriquement ; qu'au moment où éclata la confédération de Bar , le cabinet de Versailles reconnût le ministre qu'elle accréditerait près de lui ; et enfin que des secours pécuniaires distribués avec sagesse favorisassent un soulèvement général. Les confédérés eussent ainsi obtenu vis-à-vis de l'empire ottoman et du reste de l'Europe une considération qui aurait rendu la lutte moins inégale.

Le duc de Choiseul avait beaucoup d'esprit et de pénétration. Capable de vues étendues , il concevait avec facilité des projets vastes et hardis ; mais nous avons remarqué qu'il avait reçu de son siècle cette empreinte de légèreté qui caractérisait la haute classe de la société à cette époque. Il voyait clairement l'intérêt et l'honneur du pays sous la face qui plaisait à son imagination ; les autres parties restaient dans l'ombre. Comme tous les hommes légers , une idée , en le dominant , faisait tort aux idées accessoires. Ses desseins , habilement conçus , échouaient

souvent dans les moyens d'exécution, qui n'étaient ni assez médités, ni mis en œuvre avec discernement.

Ainsi, il voulut dédommager la France de la perte du Canada et de la Louisiane, en créant dans la Guyane une puissante colonie. Douze mille cultivateurs, la plupart Alsaciens, furent dirigés vers ce pays; mais on n'avait qu'imparfaitement pourvu à leurs besoins : un grand nombre périt sur mer; arrivés à Cayenne, ceux qui survivaient ne trouvèrent rien de préparé pour la colonisation, et ils succombèrent tous sous la double influence de la misère et du climat.

Le ministre fut plus heureux dans l'entreprise qu'il forma de donner la Corse à la France.

Cette île supportait avec impatience le joug des Génois. Des embarras survenaient-ils à la république, aussitôt les échos des montagnes retentissaient des cris de liberté, et les Corses couraient aux armes. Nous avons vu les efforts qu'ils firent à diverses reprises pour conquérir leur indépendance. Lors de la paix qui termina la guerre de Sept ans, Gênes ne possédait plus que Bastia. Dirigés par un grand homme, les Corses avaient délivré le reste de l'île. Pascal Paoli était à la tête du peuple, et il rendait ses concitoyens redoutables en les civilisant. Il sut calmer toutes les dissensions particulières, cause continuelle d'affaiblissement, et concentrer les sentiments dans une haine générale contre les Génois. « Quelque chose qu'on ait dit de lui, écrit Voltaire, il n'est pas possible que ce chef n'eût de grandes qualités. Établir un gouvernement régulier chez un

peuple qui n'en voulait point, réunir sous les mêmes lois des hommes divisés, indisciplinés, former à la fois des troupes réglées et instituer une espèce d'université qui pouvait adoucir les mœurs, établir des tribunaux de justice, mettre un frein à la fureur des assassinats, policer la barbarie, se faire aimer en se faisant obéir, tout cela n'est pas apparemment d'un homme ordinaire. »

En 1764, la république eut de nouveau recours à la France. Elle obtint que sept bataillons français vinssent occuper en son nom les places maritimes. Débarrassée ainsi du soin des frontières, elle comptait faire bon marché de l'intérieur. Mais elle avait à lutter contre le courage d'une nation décidée à secouer le joug. Fatigués enfin d'efforts impuissants, les Génois ouvrirent l'oreille aux insinuations du duc de Choiseul qui leur proposa de vendre au roi l'île de Corse pour la somme de deux millions. Étrange marché, où l'on dispose d'un peuple comme d'une métairie, et où vendeurs et acheteurs ne puisent leur droit que dans la force brutale !

Le traité fut signé à Compiègne au mois de juillet 1768. On y inséra que la cession n'était que temporaire, et que l'île rentrerait sous la domination des Génois le jour où ils restitueraient les deux millions reçus. Cette clause avait été imaginée pour rassurer Louis XV contre l'impression que produirait en Angleterre un abandon définitif à notre profit. Mais la chance ouverte au retour de la domination de la république ne devait jamais se réaliser. Loin d'elle était la pensée de revendiquer la coûteuse possession dont elle venait de se débarrasser.

On commença par négocier avec Paoli. « Il devait s'attendre à des honneurs et à des récompenses. Mais il était chargé de fonder l'indépendance de sa patrie ; il avait devant les yeux le jugement des nations. Quel que fût son dessein, son âme n'aurait pu supporter l'idée de se vendre, et quand il l'aurait voulu, il ne l'aurait pas pu ; les Corses étaient saisis d'un trop violent enthousiasme pour la liberté. »

Néanmoins, on n'envoya en Corse que sept mille cinq cents hommes, commandés par le marquis de Chauvelin, favori du roi. Depuis la guerre de 1741, ce guerrier ne s'était distingué qu'aux petits soupers de Louis XV. Le corps d'armée, diminué des soldats laissés dans les villes pour y tenir garnison, formait un effectif de cinq mille hommes seulement ; mais cette canaille, disait-on, ces paysans armés de fusils de chasse sans baïonnette, ne devaient opposer aucune résistance. On s'abusait : l'amour du pays, la passion de l'indépendance avaient transformé ces paysans en héros. Ils tenaient ferme devant les troupes françaises, et on les vit recharger leurs armes, abrités par un rempart formé des corps de leurs morts et de leurs blessés ; les détachements français engagés sans précaution dans les défilés des montagnes, étaient surpris par les corps ennemis, et détruits en détail. La campagne, commencée au mois de septembre, se termina bientôt par une retraite. Chauvelin retourna à la cour, et Marbœuf, qui prit le commandement, conclut, avec Paoli, une suspension d'armes, quoique des renforts lui fussent venus de France. Par cette convention,

tout l'intérieur de l'île demeurait au pouvoir de Paoli.

Cette petite guerre, qui n'avait produit que des défaites, coûtait déjà trente millions. Le public murmurait : à quoi bon tant de frais pour la possession stérile d'une île sauvage ? Le découragement gagnait les courtisans, le roi prenait de l'humeur. Dans cette crise, le duc de Choiseul ne se déconcerta pas. Il représenta à Louis XV qu'après avoir pris le titre de roi de Corse, sa dignité exigeait qu'il persévérât. Le ministre fit sentir au conseil l'importance d'un tel établissement dans la Méditerranée et la nécessité de prévenir l'Angleterre qui ne manquerait pas, tôt ou tard, de s'en emparer. Il fit valoir les ressources de la Corse en bois de construction pour la marine et la facilité de réparer ainsi le malheur le plus grave causé par la perte du Canada. Son assurance se communiqua à ses collègues, et on décida qu'on enverrait en Corse des forces suffisantes pour surmonter toutes les résistances. Au commencement de la campagne de 1769, le comte de Vaux, général habile, militaire sévère, débarqua dans l'île à la tête de quarante-huit bataillons. A la vue d'un corps si nombreux, les montagnards perdirent l'espoir de pouvoir se défendre. Paoli avait compté sur les secours de la Grande-Bretagne. Cette assurance soutenait les courages. Mais il ne vint que des fusils à baïonnette, dont les paysans ne savaient pas se servir, et quelques Anglais empressés de saisir une occasion nouvelle de se battre contre nous. La Grande-Bretagne, absorbée par ses discussions avec ses colonies, resta indifférente à la destinée de la

Corse. L'île fut soumise en six semaines, et Pascal Paoli se retira à Londres.

Les colonies anglaises du nouveau monde commençaient dès lors à faire entendre des cris d'indépendance. Depuis 1764, une querelle vive existait entre elles et la métropole. Le gouvernement britannique, occupé du rétablissement de ses finances que la guerre avait obérées, comptait au nombre de ses ressources des taxes nouvelles imposées sur ses possessions transatlantiques.

Les Américains s'étaient soumis à des droits de douane. Mais quand on voulut les grever d'impositions fixes et durables, ils s'indignèrent. Les ministres de Georges prirent le parti de soumettre la question au parlement. Aussitôt une redoutable opposition s'éleva parmi les colons. Depuis l'abandon du Canada par la France, la protection de la mère patrie ne leur semblait plus aussi nécessaire, et ils se sentaient moins disposés à la soumission. Ces hommes au caractère ferme et audacieux, encore imbus des traditions républicaines des puritains de Charles I^{er}, protestent qu'ils ne sauraient reconnaître l'autorité d'un parlement où ils ne sont pas représentés, ni admettre sa prétention de taxer les colonies à son profit et à sa convenance (1765). Malgré leurs réclamations, le parlement impose aux colonies les mêmes droits de timbre que ceux qui sont établis dans la métropole.

Le bill parvenu à Boston y excite un soulèvement général. L'agitation gagne les autres provinces. Une assemblée déclare que les Américains ne sont pas sujets de la Grande-Bretagne. La Virginie publie un

bill des droits. Un congrès général se rassemble à New-York. Il arrête qu'une adresse sera présentée au roi, une pétition à la chambre des communes, et un mémoire à la chambre des lords. Dans ces diverses pièces, les Américains soutiennent que le parlement dépasse son droit en taxant des colonies qui n'y ont pas de députés, et que leurs assemblées provinciales peuvent seules constitutionnellement consentir les impôts.

A la suite de ces déclarations, la population s'émeut et force les percepteurs du timbre à renoncer à leurs fonctions. L'importation et l'exportation des marchandises entre la métropole et les provinces américaines sont interdites.

Le commerce anglais s'alarme. L'opinion publique se déclare contre le ministère; il est remplacé. Le célèbre Pitt fait partie de la nouvelle administration. Il se prononce avec force contre l'acte du timbre. Après de vifs débats, cet acte est abrogé (1766).

Mais l'impulsion était donnée aux sentiments de liberté qui se développaient dans l'âme des Américains. La concession obtenue du parlement d'Angleterre n'inspira aucune reconnaissance parce qu'elle ne parut être que la renonciation à un acte tyrannique, et elle ne produisit qu'un calme momentané. Les assemblées provinciales se mirent à discuter successivement tous les droits que s'était arrogés la métropole, et formulèrent des principes généraux qui constituaient un système complet de résistance et même de révolte.

1767. En 1767, la chambre des communes en revint à imposer les colonies américaines. On frappa

de diverses taxes le verre, le thé, le papier, les couleurs importés en Amérique. Ce nouvel acte (1768) fut accueilli par les Américains avec les plus vives démonstrations de mécontentement. Des associations se formèrent dans toutes les provinces pour organiser l'opposition, et dès cette époque la révolte aurait éclaté dans l'État de Massachusetts sans la présence d'un nombreux corps de troupes que les gouverneurs anglais y réunirent.

1769. Cette irritation des esprits en Amérique fixa l'attention du parlement. Les deux chambres adoptèrent le projet d'une adresse au roi pour le prier d'enjoindre aux autorités anglaises dans la colonie d'envoyer la liste des personnes qui avaient figuré dans les mouvements populaires depuis le mois de décembre 1767; elles seraient jugées par une commission spéciale, conformément à un statut d'Henri VIII. L'adresse avait passé, malgré l'opposition d'un grand nombre de membres et spécialement de ceux qui, ayant exercé des fonctions à la Nouvelle-Angleterre, connaissaient le caractère déterminé des colons. En même temps, la chambre des communes refusa de recevoir une protestation de l'État de New-York contre le droit de lever arbitrairement des taxes, que le parlement prétendait exercer.

L'effervescence augmentait chaque jour. Les mesures de rigueur tentées par les gouverneurs n'ébranlaient ni les résolutions ni les courages.

1770. Le parlement se décida à retirer toutes les taxes, excepté l'impôt sur le thé. Il était d'un mince rapport. On le laissa subsister comme consécration

du droit de souveraineté sur les colonies. Mais c'était plutôt contre le principe que les Américains se révoltaient que contre les taxes elles-mêmes. Aussi ne manifestèrent-ils aucune satisfaction du dégrèvement qu'ils venaient d'obtenir; les associations se multiplièrent et s'étendirent; elles avisèrent aux moyens de se passer du commerce de l'Angleterre. D'un commun accord, une nation tout entière renonça à un usage généralement établi, celui du thé, et lorsque des vaisseaux de la compagnie des Indes anglaises arrivaient chargés de cette denrée, leur cargaison était aussitôt jetée dans la mer par une population insurgée.

Georges III et le parlement avec lui crurent pouvoir l'emporter par la rigueur et par la force. Ils trouvèrent une résistance que la violence ne fit qu'accroître. Les Américains coururent enfin aux armes, et dirigés par deux grands hommes, Franklin et Washington, ils commencèrent cette lutte mémorable où ils obtinrent l'appui de la France, que le duc de Choiseul leur avait préparé. Le commencement de cette guerre et ses développements n'entrent point dans le plan de cette histoire. Nous nous arrêtons aux événements qui terminent la période du ministère du duc de Choiseul.

Pendant que le gouvernement anglais se créait ainsi des embarras de l'autre côté de l'Océan, le démagogue Wilkes agitait la capitale.

Wilkes, membre du parlement, avait dissipé sa fortune, et pour la rétablir il postula près du ministère divers emplois. N'ayant pu les obtenir, il arbora l'étendard de la plus véhémence opposition.

Dans le *North Briton*, journal qu'il fonda, il attaqua avec violence le gouvernement, sans respecter dans ses diatribes quotidiennes ni le nom du roi, ni l'inviolabilité de la couronne. Mis à la Tour, condamné par plusieurs cours de justice et par la chambre des communes elle-même qui crut devoir l'expulser de son sein, forcé pendant quelque temps de s'expatrier, rien ne put le réduire au silence. Cependant ses écrits et son courage opiniâtre exaltaient l'opinion publique et poussaient le peuple jusqu'aux limites de la sédition. Quand il sortait de prison, on le portait en triomphe à la chambre des communes. Le comté de Middlesex s'obstina à le nommer trois fois de suite son représentant, quoique chacune de ces élections eût été annulée pour cause d'indignité. Ses partisans s'écriaient qu'il fallait dissoudre un parlement qui abusait ainsi de son autorité, et des pétitions furent présentées au roi pour solliciter cette dissolution. Wilkes recevait de nombreux secours. Un quartier de Londres le nomma alderman, puis shérif, et enfin le corps municipal (*common council*) de la capitale l'appela aux fonctions de lord maire. Quelque temps après, il obtint la place lucrative de chambellan de la ville de Londres. Alors il se trouva complètement satisfait. Il se tut, et de toute l'effervescence qu'il avait produite, il ne resta que le souvenir d'un mouvement approchant de la révolte, et cependant s'arrêtant devant la loi comme la mer devant les bornes que la Providence lui a posées.

Vers le même temps s'élevait dans l'Inde un de ces hommes extraordinaires tels que l'Asie en pro-

duit à de longs intervalles. Hyder-Aly, fils d'un simple commandant de la forteresse de Kolar, parvint par ses talents au gouvernement du Mysore. Victorieux des Mahrattes, il s'empara pour son propre compte de l'autorité souveraine, et dès lors il put donner cours à la haine qu'il avait conçue contre les Anglais. Ayant réussi à inspirer les mêmes sentiments aux autres princes qui régnaient comme lui sur des portions détachées de l'empire du Mogol, il pénétra avec une puissante armée dans le territoire possédé par la compagnie des Indes anglaises. Mais cette multitude confuse qu'il traînait à sa suite ne pouvait lutter contre la discipline et la tactique européennes; il compensa ce désavantage par sa prudence et son activité. Vaincu en bataille rangée, il reparaisait bientôt sur un autre point où les généraux ennemis n'étaient pas en état de défense. Sa nombreuse cavalerie se divisait en détachements qui affamaient l'armée anglaise et la détruisaient en détail. Peu de jours après la perte d'une bataille, Tippoo-Saïb, fils d'Hyder-Aly, insultait Madras et pillait une partie de la ville noire. Lui-même ne tarda pas à se présenter avec toutes ses forces devant cette capitale (1769), et il imposa sous ses murs les conditions de paix qui étaient à sa convenance.

Le duc de Choiseul étudiait avec soin, afin d'en profiter, les diverses chances que courait la fortune de l'Angleterre. Il encourageait les mécontents en Amérique, il accueillait Wilkes, et se montrait disposé à seconder Hyder-Aly. On ne remarquait plus dans le gouvernement de la Grande-Bretagne la vi-

gueur que Pitt lui avait autrefois imprimée. Cet homme d'État vieillissait, et d'ailleurs il perdit sa popularité en acceptant de Georges III la pairie, avec le titre de lord Chatham. Le choc des partis amenait fréquemment des changements de ministère. Il en résultait diminution de force au dedans et de confiance au dehors. Au milieu de ces conflits, la marine était négligée. Pitt, dans le dessein d'établir un contre-poids à la confédération du midi, résultant du pacte de famille, avait adopté l'idée conçue par la czarine d'une confédération générale du nord, soutenue par les subsides de l'Angleterre. Mais inutilement avait-on pressé le roi de Prusse d'entrer dans cette alliance. Il n'oubliait pas l'abandon où le gouvernement anglais l'avait laissé à la fin de la dernière guerre : « L'instabilité des ministres le privait, disait-il, de toute garantie pour l'avenir. »

Les circonstances se montraient donc très-favorables à une nouvelle lutte avec l'Angleterre. Cette puissance ne conservait de liaison qu'avec la Russie. La France ne craignait rien de l'Autriche, à qui elle laissait la suprématie dont celle-ci était jalouse ; au moyen du pacte de famille, les forces de l'Espagne et celles du roi des Deux-Siciles étaient à notre disposition, et le duc de Choiseul exerçait peut-être plus d'influence à Madrid qu'à Versailles. Décidé à faire expier à l'Angleterre le mal qu'elle nous avait fait aussitôt que le moment lui en paraîtrait opportun, il ne voulait pas retomber dans la faute de soutenir à la fois une guerre maritime et une guerre continentale. Pour conserver la paix sur le continent, il

suffisait de donner à l'aventureuse Catherine de tels embarras qu'elle ne pût se mêler de la querelle. Le ministre français, prenant le prétexte de la Pologne, suscita contre la czarine les Ottomans. Il aurait mieux atteint son but, si, en même temps, il eût secouru efficacement les Polonais. Mais l'Autriche, qui entrevoyait confusément quelque profit futur dans l'anarchie de ce malheureux pays, ne le permit pas, et l'Autriche était alors l'arbitre de la politique en Europe.

Tout se disposait en silence. Les arsenaux se remplissaient de matériaux ; soixante vaisseaux de ligne et un nombre proportionné de frégates sortaient des chantiers ; l'administration des colonies avait été améliorée ; une nouvelle organisation, sous la direction de M. Necker, était donnée à la compagnie des Indes, et afin de centraliser davantage le pouvoir royal dans nos possessions asiatiques, et de donner plus d'énergie à son action, le gouvernement retira à la compagnie le port de Lorient et les îles de France et de Bourbon, moyennant la remise de douze mille actions et des billets d'emprunts dont le trésor royal était dépositaire.

Il fallait agir avec adresse et dissimuler soigneusement à Louis XV les projets qui se mûrissaient. Le roi voulait à tout prix s'épargner les soucis d'une nouvelle guerre. La correspondance secrète était dirigée dans ce sens et contrariait souvent les instructions que donnait le ministre aux agents français près les cours étrangères. Autour de lui se multipliaient les difficultés. Quoiqu'il dirigeât les trois ministères des affaires étrangères, de la guerre et de

la marine, il était loin de posséder l'autorité d'un premier ministre : le roi craignait de paraître dominé et constatait fréquemment son indépendance par des refus ; de plus, la favorite travaillait sans relâche à la perte d'un ministre qui, non-seulement n'avait pas voulu s'incliner devant elle, mais qui osait faire circuler des pamphlets et des chansons satiriques où elle n'était pas épargnée¹. La duchesse de Grammont, sœur du duc de Choiseul, s'exhalait en propos aussi violents que méprisants ; ils étaient répétés au roi et excitaient sa colère. Bientôt le ministre s'aperçut que la confiance du maître n'était plus la même. Louis devenait froid et peu communicatif, et le courtisan remarqua dans les manières du souverain ce calme sombre qui précède la tempête. Alors il se décida à presser le dénouement : une guerre ferait apprécier l'utilité de ses services et de son expérience. Impossible de proposer au roi de rompre avec l'Angleterre ; l'audacieux, qui aurait ainsi troublé sa voluptueuse indolence, aurait été disgracié sur-le-champ : mais si la guerre venait à surgir entre l'Espagne et la Grande-Bretagne, la France, liée par le pacte de famille, se trouverait forcée d'y prendre part.

¹ Le duc de Choiseul mit en mouvement ses espions pour constater les aventures de la comtesse ; il les fit consigner dans des vaudevilles, dans des nouvelles manuscrites, dans des historiettes. La police à ses ordres, loin de jeter le voile sur les turpitudes du souverain, contribua à les divulguer par des *ponts-neufs* dont elle réjouit la populace de la capitale, *ponts-neufs* allégoriques, il est vrai, mais dont chacun eut bientôt la clef. On les répandit à la cour, et l'histoire de *la Bourbonnaise* parvint jusqu'à Mesdames.

Les îles Malouines ou Falkland étaient depuis 1765 au pouvoir de l'Angleterre. L'amiral Anson avait le premier remarqué l'heureuse position de ces îles pour y établir une relâche où les navires pussent s'approvisionner avant de s'enfoncer dans le détroit de Magellan ou de doubler le cap Horn. Peu après, le commandant Byron s'en empara au nom du roi d'Angleterre. L'Espagne souffrait impatiemment la prise de possession de ces îles, qui pouvaient fournir aux vaisseaux anglais un refuge commode en cas de guerre.

Cette semence de mésintelligence entre l'Espagne et la Grande-Bretagne fut développée avec soin par le duc de Choiseul. Il engagea la cour de Madrid à agir de vive force. Une escadre, sortie secrètement de Buenos-Ayres, apparut tout à coup devant les îles Falkland, et le commandant, pris au dépourvu, fut obligé de capituler.

A cette nouvelle, l'orgueil britannique se sent profondément blessé, et Georges annonce que si l'Espagne n'offrait pas une juste satisfaction, la marine anglaise saurait se faire rendre justice elle-même. Il servait sans le savoir les desseins secrets du duc de Choiseul. Mais les ennemis de ce ministre les dévoilèrent à Louis XV, et hâtèrent ainsi sa chute. Le roi prit l'alarme et il se décida à éloigner de lui un homme qui prétendait l'arracher par le fracas des armes à l'enchantement qui le subjuguait. La disgrâce du duc de Choiseul ôta à l'Espagne l'espoir d'être secourue efficacement par la France. On ouvrit des négociations. Le cabinet de Madrid désavoua le gouverneur de Buenos-Ayres et évacua les îles Falkland.

CHAPITRE XII.

FIN DU MINISTÈRE DU DUC DE CHOISEUL.

Les ennemis des parlements se liguent contre le duc de Choiseul.

— Le contrôleur général Laverdy obtient la dissolution du parlement de Pau. — Affaires de Bretagne. — Le parlement procède contre les jésuites. Le duc d'Aiguillon se prononce en leur faveur. — Querelles au sujet de la levée du second vingtième.

— La Chalotais se pose comme médiateur entre la cour et le parlement. On l'accuse de mauvaise foi. — Refus fait par les états d'autoriser le second vingtième. — Remontrances du parlement de Rennes sur la charge dont la corvée grève le peuple. — Les états protestent contre la levée de nouveaux impôts. — Le parlement est mandé en corps à Versailles. A son retour, soixante-seize de ses membres envoient leur démission.

— La Chalotais, son fils et trois conseillers sont arrêtés. Le parlement de Paris est chargé de les juger. Le procès est ensuite renvoyé au parlement de Rennes, puis à une commission spéciale réunie à Saint-Malo. — Réclamations des parlements.

Arrêt de celui de Paris qui ordonne que des remontrances seront faites. Cet arrêt est cassé dans un lit de justice. — Louis XV prononce un discours où il établit les principes de l'autorité absolue. — Cependant Choiseul obtient la dissolution de la commission de Saint-Malo. — Le conseil d'État est chargé de juger La Chalotais et ses coaccusés. — Ordonnance du roi qui abolit définitivement la procédure, et prescrit le silence sur toute cette affaire. La Chalotais et son fils sont exilés à Saintes. — Rétablissement du parlement de Rennes. — Le duc d'Aiguillon est rappelé. Le duc de Duras lui succède. — Le parlement poursuit de nouveau les jésuites retirés en Bretagne. Il commence, à cette occasion, une procédure contre le duc d'Aiguillon. Un arrêt du conseil évoque l'affaire à la cour des pairs. — Mariage du Dauphin et de Marie-Antoinette, archiduchesse d'Autriche.

Malheurs arrivés à la place Louis XV. — La Dauphine adorée des Parisiens. — Intrigues de madame du Barry, du chancelier et de Terray contre le duc de Choiseul. — Maupeou prend la résolu-

tion de changer la constitution de la magistrature. — Suite de l'affaire du duc d'Aiguillon. Le roi préside les deux premières séances. Abolition de la procédure. Réclamation du parlement de Paris. Il déclare le duc d'Aiguillon suspendu de ses fonctions de pair. Un arrêt du conseil casse celui du parlement. Plusieurs autres parlements adressent des remontrances. — Emprisonnement de Dupaty, avocat général au parlement de Bordeaux, et de deux conseillers du parlement de Rennes. — Lit de justice, dans lequel le roi se fait remettre toutes les pièces relatives au duc d'Aiguillon. — Édit sur l'organisation du parlement de Paris. Cette cour, choquée des expressions du préambule de l'édit, suspend l'administration de la justice. — Disgrâce des ducs de Choiseul et de Praslin. Exil du premier à Chanteloup, et du second à Praslin.

Les combinaisons de la politique extérieure ne furent pas la seule cause de la disgrâce du duc de Choiseul. Des événements divers et le mouvement d'autres intrigues la préparaient. Depuis longtemps ce ministre ménageait les parlements afin d'éviter les embarras de leur turbulente opposition et de les rendre favorables à son administration. Les ennemis de la magistrature devinrent les siens. Il lui avait sacrifié les jésuites, et nous avons vu que deux fois successivement il prit un ministre des finances dans le sein du parlement de Paris.

Mais, au lieu de suivre l'exemple de Colbert, qui s'assurait toujours du suffrage des magistrats avant de soumettre les édits bursaux à l'enregistrement, ces contrôleurs généraux, infidèles à leurs anciennes doctrines, voulurent faire adopter de haute lutte les mesures financières qu'ils avaient préparées; pour vaincre les obstacles, à la place de l'insinuation, ils employèrent la violence; et comme le roi était secrètement jaloux du duc de

Choiseul, il lui faisait sentir qu'il était le maître, en accueillant leurs propositions, lors même qu'elles se trouvaient en désaccord avec le système suivi par le ministre. Le gouvernement manquait ainsi d'unité; nous allons en voir les suites. Laverdy avait obtenu la dissolution du parlement de Pau, qui s'opposait à ses mesures. Les Basques supportèrent sans se plaindre ce système de rigueur; mais lorsqu'il voulut l'appliquer à la Bretagne, où les libertés de la province sont regardées comme inviolables, la résistance prit un caractère sérieux. La cour y avait placé pour gouverneur l'homme le moins propre à ramener des esprits aussi décidés que ceux qu'il avait à conduire. Altier, dur, impérieux, le duc d'Aiguillon en appelait sans cesse à la force, donnait à l'autorité un ton menaçant, conseillait ou employait la violence. Pour consolider son pouvoir, il semait la division entre le parlement et les états, et, dans les états, entre les différents ordres. Le parlement s'était prononcé contre les jésuites, et, dans sa sévérité, il avait dépassé l'opinion publique. On regrettait l'institut, et les états lui étaient favorables. Le gouverneur se rangea du parti des états. Une ambition dévorante le rendait ennemi du duc de Choiseul, et le portait à l'opposition sur toutes les mesures de ce ministre. De plus, il conservait une ancienne rancune contre plusieurs magistrats et principalement contre le procureur général La Chaulotais. Lors de la bataille de Saint-Cast, d'Aiguillon s'était retiré dans un moulin, et on lui reprochait d'avoir laissé son armée combattre et vaincre sans lui. Un déluge de plaisanteries l'assaillirent. Il fut

vivement blessé de celle de La Chalotais : « S'il ne s'est pas couvert de gloire, dit celui-ci, il s'est au moins couvert de farine. » Le gouverneur se sentait donc très-disposé à exécuter les mesures rigoureuses que la cour ordonnait contre les magistrats.

La querelle commença en 1763, au sujet de l'établissement du second vingtième. On avait cru inutile d'envoyer au parlement l'édit qui s'y rapportait, parce que les états devaient se réunir à la fin de 1764. Mais son intervention était nécessaire pour la levée du premier vingtième, dont la durée expirait. On soumit à son enregistrement les deux affaires en même temps.

Précédemment, on avait cherché à modifier la forme des délibérations usitées aux états. Suivant l'ordonnance constitutive de cette assemblée, il fallait le consentement unanime des trois ordres pour formuler une résolution. Une lettre close donnée pour la convocation des états en 1762, statua que désormais l'avis de la majorité, c'est-à-dire celui de deux ordres seulement, ferait loi.

Ce changement avait pour but d'atténuer l'opposition des gentilshommes, qui seuls représentaient les intérêts agricoles.

Dans les états paraissait d'abord l'ordre du clergé, composé des évêques, des abbés réguliers, et des délégués des chapitres. Ses sentiments religieux l'éloignaient de toute résistance systématique. Les députés des villes formaient l'ordre du tiers. Cet ordre, à raison de son petit nombre, pouvait être entraîné ou gagné. Enfin venait l'ordre de la noblesse, où figuraient une foule de gentilshommes, la plupart culti-

vateurs, vivant avec simplicité dans leurs terres et inaccessibles à la séduction.

Le parlement dissipa facilement le nuage qui s'était élevé entre les états et lui, en prenant en même temps la défense de leur constitution et celle des privilèges de la province.

Il fit d'abord des remontrances sur la lettre close qui substituait la majorité à l'unanimité nécessaire pour valider les décisions des trois ordres. On négocia par l'entremise de La Chalotais, qui se trouvait alors à Paris. Il proposa des moyens de conciliation. On convint que la lettre close serait regardée comme non avenue, et que le parlement enregistrerait la déclaration relative aux impôts, en joignant toutefois à son enregistrement la restriction suivante : « sans préjudicier aux droits, franchises et libertés de la Bretagne. »

Le parlement enregistra en effet; mais en même temps il arrêta qu'il serait adressé au roi de très-humbles remontrances sur la charge intolérable dont la corvée grevait le peuple (1764). « Le parlement expose que les corvées ruinent et écrasent les laboureurs; que ce genre de travail, toujours onéreux, est devenu insupportable en Bretagne, par la multitude de routes ouvertes en même temps, par la précipitation avec laquelle on veut les perfectionner, par les ordres violents qui arrachent les laboureurs à la culture. »

Cette attaque était une hostilité directe contre le gouverneur. Avec sa dureté ordinaire, il imposait à la fois deux tâches aux paysans. La première consistait dans l'obligation de construire autant de toises

de route qu'on payait de livres de capitation. Cette tâche se répartissait suivant une base fixe ; mais la seconde , appelée tâche d'entretien , n'avait rien de déterminé et ouvrait un large champ à l'arbitraire. Elle assujettissait les corvéables aux déblais , élargissement et aplanissement des routes , au creusement des fossés , et comprenait en général tout le travail autre que celui d'empierrement.

Le duc d'Aiguillon se sentit profondément blessé ; la cour fut mécontente. On accusa La Chalotais d'avoir conduit avec duplicité la négociation dont il s'était chargé , écrivant dans un sens des lettres ostensibles et dans un sens opposé des lettres particulières.

La Chalotais et quatre membres du parlement sont mandés à Paris , et le roi leur intime ses ordres d'un ton sévère.

1764. Les états s'ouvrent le 1^{er} octobre 1764. Caradeuc , fils de La Chalotais , et comme lui procureur général , y exerce les fonctions de commissaire du roi. Il provoque de la part de cette assemblée une enquête sur les abus de la corvée.

Ces mêmes états , protestent contre la levée des nouveaux impôts qui , contrairement à leurs droits , n'ont pas été consentis par eux. Cette protestation est communiquée au parlement , qui déclare aussitôt son enregistrement nul , ordonne la suspension provisoire de la perception , avec défense aux préposés de la continuer sous peine de concussion.

Le gouvernement et le duc d'Aiguillon s'indignent contre Caradeuc , et de ce qu'il a fait et de ce qu'il n'a pas empêché.

Des lettres patentes du 7 novembre défendent au parlement de recevoir de pareilles oppositions.

Alors commence un conflit de remontrances du parlement, d'arrêts du conseil qui cassent les délibérations relatives à ces remontrances, et des lettres de jussion auxquelles on refuse d'obéir.

1765. Enfin, le 22 janvier, le parlement est mandé en corps à Versailles. De retour le 5 avril, il prend un arrêté par lequel il déclare que « dans la douleur des marques de mécontentement que les magistrats de son parlement de Rennes ont reçues du roi, ils supplient Sa Majesté de trouver bon qu'ils lui remettent des pouvoirs dont ils se jugent indignes et qu'ils ne peuvent plus exercer avec honneur; » et le 20 mai, soixante-seize présidents et conseillers signent leur démission.

Il ne restait du parlement que douze membres. Le public les chausonne; on crayonne des potences à leurs portes; les facteurs de la poste distribuent à profusion des exemplaires d'une caricature maligne, et La Chalotais ainsi que son fils sont accusés de tout cela.

Aussi l'orage qui menaçait les deux procureurs généraux grossissait chaque jour. On attribuait à La Chalotais une notable influence non-seulement au parlement de Bretagne, mais encore sur les autres cours du royaume, et il ne s'en servait, disait-on, que pour exciter à la résistance contre les volontés du roi. Une imputation aussi coupable que ridicule, hâta la perte de ce magistrat. Des lettres anonymes qu'on lui attribue sont mises sous les yeux du roi par le duc de La Vrillière, ministre de sa maison et

oncle du duc d'Aiguillon. Le style grossier de ces lettres suffisait cependant pour démontrer que La Chalotais ne pouvait en être l'auteur ¹.

Dans la nuit du 11 novembre, La Chalotais, Caradeuc, son fils, procureurs généraux, Charette de La Gacherie, Charette de La Colinière, et de Montreuil, conseillers au parlement de Rennes, sont arrêtés, comme prévenus d'avoir cherché à exciter des troubles en Bretagne, de dénigrement des personnes honorées de la confiance du roi, et d'envoi de lettres anonymes injurieuses à la majesté royale. Leurs papiers et leurs lettres les plus intimes sont saisis pour être transformés en pièces de conviction. La Chalotais, dans ses correspondances de famille, sans jamais manquer au respect dû au souverain, s'exprimait avec une certaine liberté sur les vices de l'homme. Louis XV, irrité, au lieu du souverain impassible, sera désormais un ennemi qui se venge.

Alors commence ce célèbre procès fertile en scandales, mémorable par ses conséquences, et où le souverain, ne pouvant trouver de coupables, inflige cependant une peine à ceux qu'il déclare innocents.

1766. L'instruction est faite d'abord au parlement de Paris. Des lettres patentes du 9 janvier en saisissent le parlement de Rennes. Dans ces lettres patentes, on ne se contente pas d'ordonner simplement

¹ Ces lettres anonymes, adressées au duc d'Aiguillon, se trouvent dans le recueil des pièces du procès de La Chalotais. Les expressions en sont si grossières, qu'il est impossible de les citer.

le renvoi, on abaisse la royauté au rôle d'accusateur. Elle ne se borne point à énoncer la prévention, elle désigne des coupables. Elle place ainsi la cour de Rennes dans cette alternative de commettre une affreuse injustice, si elle condamne les magistrats incriminés, quoiqu'elle les trouve innocents, ou de flétrir la royauté, si elle les absout.

Mais le parlement de Bretagne n'était pas en mesure de juger. Nous avons vu qu'il ne comptait plus que douze membres, et les inculpés avaient, en raison de leur qualité de magistrats, le droit de ne comparaître que devant toutes les chambres réunies.

La Chalotais en fait avec justesse l'observation, et il demande que son affaire soit référée au parlement de Bordeaux, désigné pour les évocations de celui de Rennes et qui en est la cour d'attribution.

Au lieu d'accueillir sa supplique, on forme à Rennes un parlement provisoire, composé des douze membres qui n'ont pas donné leur démission, de quelques autres qui ont consenti à la retirer, et d'un certain nombre de conseillers d'État envoyés de Paris.

Ce tribunal trouve des accusations énoncées en termes vagues, mais qui ne sont appuyées d'aucun fait positif. Il ne saurait donc prononcer de condamnation. La fable des lettres anonymes tombe par la découverte de leur véritable auteur, un nommé Bauguerel. Celui-ci est décrété de prise de corps; il perd la raison et on l'enferme dans un hôpital de fous.

De nouvelles lettres patentes changent encore l'attribution : elles créent à Saint-Malo une commission composée de conseillers d'État et de maîtres des requêtes. Les accusés sont transférés du château du Torreau dans celui de cette ville, où on les traite avec rigueur. Tous les moyens de préparer une défense leur sont ôtés, et La Chalotais est réduit à écrire un mémoire justificatif sur des enveloppes de pains de sucre, avec une allumette trempée dans de la suie délayée. On les croyait perdus : une commission n'est-elle pas instituée pour condamner ? Et celle de Saint-Malo était vivement stimulée par Calonne, qui remplissait près d'elle les fonctions du ministère public.

Mais d'un bout de la France à l'autre, la magistrature s'émeut du danger qui menace les magistrats inculpés. Accoutumée au respect des règles établies par la loi, elle s'indigne de la violation des formes, de la distraction des juges naturels remplacés par une commission temporaire et spéciale, et de l'arbitraire qui préside aux opérations de cette commission. Le parlement de Paris est le premier à faire entendre ses réclamations (11 février). L'arrêt qui ordonne que des remontrances seront présentées au roi est cassé le 2 mars, comme attentatoire à l'autorité royale. Louis XV vient lui-même faire enregistrer sa déclaration dans un lit de justice. Il prononce un discours sévère où, après avoir établi son autorité comme absolue, il fixe les bornes étroites de celle des parlements ; puis, il frappe d'anathème le système d'unité qu'ils prétendent établir, et proscriit le terme de classes employé par les cours

de justice pour désigner les diverses parties d'une institution homogène. La fin du discours faisait pressentir que la destruction des corps judiciaires pourrait devenir la conséquence de leur désobéissance¹.

¹ Le discours du roi est une déclaration si importante des principes de l'ancienne monarchie, que nous croyons devoir l'insérer ici dans son entier.

« Ce qui s'est passé dans mes parlements de Pau et de Rennes ne regarde pas mes autres parlements; j'en ai usé à l'égard de ces deux cours, comme il importait à mon autorité, et je n'en dois compte à personne.

« Je n'aurais pas d'autre réponse à faire à tant de remontrances qui m'ont été faites à ce sujet, si leur réunion, l'indécence du style, la témérité des principes les plus erronés et l'affectation d'expressions nouvelles pour les caractériser, ne manifestaient les conséquences pernicieuses de ce système d'unité que j'ai déjà proscrit, et qu'on voulait établir en principe en même temps qu'on ose le mettre en pratique.

« Je ne souffrirai pas qu'il se forme dans mon royaume une association qui ferait dégénérer en une confédération de résistance, le lien naturel des mêmes devoirs et des obligations communes, ni qu'il s'introduise dans la monarchie un corps imaginaire qui ne pourrait qu'en troubler l'harmonie. La magistrature ne forme point un corps ni un ordre séparé des trois ordres du royaume: les magistrats sont mes officiers, chargés de m'acquitter du devoir vraiment royal de rendre la justice à mes sujets, fonction qui les attache à ma personne, et qui les rendra toujours recommandables à mes yeux. Je connais l'importance de leurs services; c'est donc une illusion qui ne tend qu'à ébranler la confiance par de fausses alarmes, que d'imaginer un projet d'anéantir la magistrature et de lui supposer des ennemis auprès du trône; ses seuls, ses vrais ennemis sont ceux qui, dans son propre sein, lui font tenir un langage opposé à ces principes; qui lui font dire que tous les parlements ne forment qu'un seul et même corps distribué en plusieurs classes: que ce corps, nécessairement indivisible, est l'essence de la monarchie, et qu'il lui sert de base: qu'il est le siège, le tribunal, l'organe de la nation; qu'il est le protecteur et le dépositaire essentiel de la liberté, de ses inté-

Jamais le parlement n'avait vu sortir de la bouche du roi des paroles aussi fermes. Le public, étonné,

rêts, de ses droits; qu'il lui répond de ce dépôt et serait criminel envers elle, s'il l'abandonnait; qu'il est comptable de toutes les parties du bien public, non-seulement au roi, mais aussi à la nation; qu'il est juge entre le roi et son peuple; que, gardien du lien respectif, il maintient l'équilibre du gouvernement, en réprimant également l'excès de la liberté et l'abus du pouvoir; que les parlements coopèrent avec la puissance souveraine dans l'établissement des lois; qu'ils peuvent quelquefois, par leur seul effort, s'affranchir d'une loi enregistrée et la regarder, à juste titre, comme non existante; qu'ils doivent opposer une barrière insurmontable aux décisions qu'ils attribuent à l'autorité arbitraire et qu'ils appellent des actes illégaux, ainsi qu'aux ordres qu'ils prétendent surpris; et que, s'il en résulte un combat d'autorités, il est de leur devoir d'abandonner leurs fonctions et de se démettre de leur office, sans que leurs démissions puissent être reçues.

« Entreprendre d'ériger en principe des nouveautés si pernicieuses, c'est faire à la magistrature démentir son institution, trahir ses intérêts et méconnaître les véritables lois fondamentales de l'État. Comme s'il était permis d'oublier, que c'est en ma personne seule que réside la puissance souveraine dont le caractère propre est l'esprit de conseil, de justice et de raison; que c'est de moi seul que mes cours tiennent leur existence et leur autorité; que la plénitude de cette autorité, qu'elles n'exercent qu'en mon nom, demeure toujours en moi; que c'est à moi seul qu'appartient le pouvoir législatif, sans dépendance et sans partage; que c'est par ma seule autorité que les officiers de mes cours procèdent, non à la formation, mais à l'enregistrement, à la publication et à l'exécution de la loi, et qu'il leur est permis de me remontrer ce qui est du devoir de bons et fidèles conseillers; que l'ordre public tout entier émane de moi; que j'en suis le gardien suprême; que mon peuple n'est qu'un avec moi, et que les droits et les intérêts de la nation dont on ose faire un corps séparé du monarque, sont nécessairement unis avec les miens et ne reposent qu'en mes mains.

« Les remontrances de mes cours seront toujours reçues favorablement, quand elles ne respireront que cette modération qui fait le caractère du magistrat et de la vérité, quand le secret en

donna à cette séance le nom de flagellation. On intima à toutes les cours l'ordre de transcrire le discours sur leurs registres. Les magistrats, stupéfaits, se turent, le mot de classes fut abandonné pour ne plus reparaître, et la redoutable opposition des parlements, semence des révolutions futures, allait être domptée par l'autorité absolue, si le monarque eût persévéré dans un système de fermeté.

Il y a danger pour un gouvernement faible à déployer une force qu'il ne saura pas soutenir : on le redoute un moment, on s'en rit ensuite, et il descend plus bas qu'auparavant dans l'estime des hommes. Il était facile d'ébranler Louis XV, en lui inspirant la crainte de nouveaux embarras qui troubleraient

conservera la décence et l'utilité, et quand cette voie si sagement établie ne se trouvera pas travestie en des espèces de libelles, où la soumission à ma volonté est présentée comme un crime, comme un sujet d'opprobre, où l'on suppose que toute la nation gémit de voir ses droits, sa liberté, sa sûreté prêts à périr, sous la force d'un pouvoir terrible, et où l'on annonce que les liens de l'obéissance sont prêts à se relâcher.

« Mais, si après que j'ai examiné ces remontrances, et qu'en pleine connaissance de cause j'ai persisté dans mes volontés, mes cours persévéraient dans le refus de s'y soumettre, au lieu d'enregistrer du très-exprès commandement du roi, formule usitée pour exprimer le devoir de l'obéissance; si elles entreprenaient d'anéantir, par leur seul effort, des lois enregistrées solennellement; si enfin, lorsque mon autorité a été forcée de se déployer dans toute son étendue, elles osaient encore lutter en quelque sorte contre elle par des arrêts de défense, par des oppositions suspensives ou par les voies irrégulières de cessation de service ou de démission, la confusion et l'anarchie prendraient la place de l'ordre légitime; et ce spectacle scandaleux d'une contradiction rivale de ma puissance souveraine, me réduirait à la triste nécessité d'employer tout le pouvoir que j'ai reçu de Dieu pour préserver mes peuples des suites funestes de telles entreprises. »

son repos. Le duc de Choiseul s'en chargea. Ce ministre cherchait dans l'opinion publique un point d'appui contre ses ennemis, contre la favorite, contre son maître lui-même. Il peignit au roi l'agitation de la Bretagne toujours croissante; il lui montra le profond ressentiment de la magistrature se développant d'une manière redoutable si on s'écartait, dans le jugement de plusieurs de ses membres, des formes consacrées par les lois, et enfin il lui fit craindre l'effet que produiraient les plaintes des mécontents sur un peuple peu disposé à l'obéissance.

Le roi se rendit. La commission de Saint-Malo fut dissoute et le procès renvoyé de nouveau au parlement de Rennes, où le duc d'Aiguillon était parvenu à réunir vingt magistrats. Mais les récusations exercées par les accusés en réduisirent bientôt le nombre. Dans cette singulière affaire, si maladroitement entamée par une haine aveugle, l'autorité cherchait en vain un délit et des juges.

Reculer était humiliant, avancer devenait impossible. On imagina d'avoir recours à la juridiction du conseil d'État. Par une attribution totalement étrangère à ses fonctions et qu'il n'avait jamais possédée, on le transforma en cour de justice criminelle (1766). Une ordonnance du 22 novembre annule toutes les procédures précédemment faites et évoque l'affaire au conseil où le procès sera continué. Les accusés sont conduits à la Bastille.

Devant le conseil d'État, la même difficulté se présente. Comment reconnaître un délit au milieu d'allégations frivoles, d'accusations vagues? Il faut

cependant sortir d'une position fausse et qui touche au ridicule. Le roi interviendra encore, et par une amnistie qui absout sans justifier, on mettra fin à un débat qui compromet l'autorité qui l'a provoqué. Le 24 décembre paraît une ordonnance du roi qui s'exprime de la manière suivante :

« Nous avons embrassé une voie par laquelle nous éteignons et assoupissons pour toujours le souvenir du passé par un acte de notre pouvoir suprême ; nous aurons la satisfaction de ne pas trouver de coupables, et il ne nous restera plus qu'à prendre les mesures qui paraîtront les plus propres à rétablir entièrement et à maintenir le calme dans une province de laquelle nous avons eu en tant d'occasions des preuves de zèle pour notre service.

« A ces causes, etc.... voulons que tous les faits et délits mentionnés ès dites procédures demeurent dans l'oubli, imposant à cet effet et sur le tout un silence absolu à nos procureurs généraux et à tous autres. »

Les portes de la Bastille s'ouvrent aussitôt pour les cinq magistrats ; mais la liberté entière ne leur est pas rendue ; ils sont envoyés en exil loin de leurs foyers, et l'enceinte d'une ville est substituée aux étroits donjons de la Bastille. Inutilement réclament-ils contre une grâce qui ne laisse pas leur honneur indemne. Ils présentent requêtes pour solliciter une justification légale. Un arrêt du conseil rejette, le 17 mars, les demandes des suppliants, supprime ces requêtes et leur ordonne le silence. Les parlements réclament sans succès contre une punition infligée à des hommes qu'on déclare innocents. Le

roi répond à celui de Paris que l'honneur des magistrats exilés n'est pas compromis ; il prononce cependant qu'il ne rendra jamais sa confiance à ses procureurs généraux.

On cherche la cause de la dureté déployée contre La Chalotais et ses collègues. Il faut sans doute l'attribuer d'abord à la haine que le duc d'Aiguillon et les partisans d'une société fameuse portaient à l'un de ses plus redoutables adversaires. Les intentions de La Chalotais étaient incriminées et ses actions envenimées près du roi. Mais a-t-il agi avec franchise, lorsqu'il se présenta en qualité de médiateur entre le gouvernement et sa compagnie ? N'abusait-il pas de ses talents et du crédit qu'ils lui donnaient pour organiser une opposition systématique des cours judiciaires contre les mesures adoptées par les ministres ? ne cherchait-il pas à augmenter ainsi l'influence de ces cours aux dépens de celle de la couronne ? Louis XV le croyait. Le procès a laissé ces inculpations dans le vague.

La sévérité dont on usa envers les accusés s'étendit sur leurs familles et sur leurs amis. Dans un mémoire rédigé par La Chalotais, on trouve que sa fille et mesdemoiselles de La Gacherie, venues à Paris pour solliciter, furent immédiatement privées de leur liberté et enfermées successivement dans plusieurs couvents sans qu'on leur permît de communiquer, même avec leurs conseils. Le mémoire nous apprend que plusieurs de leurs parents et de leurs amis avaient été décrétés, emprisonnés ou exilés.

Une punition aussi arbitraire infligée aux magis-

trats de Rennes ne pouvait qu'accroître l'agitation de la province. Le duc d'Aiguillon la désolait par les lettres de cachet que son oncle, le duc de La Vrillière, mettait à sa disposition. Pendant l'espace de trois années, il en expédia cent trente-quatre. D'un autre côté, le règlement concernant la tenue des états où les dispositions de la lettre close étaient renouvelées, exalta le mécontentement à tel point qu'on dut craindre un soulèvement. Ce fut encore le duc de Choiseul qui en fit sentir le danger au roi. Il obtint le rappel du gouverneur et une convocation extraordinaire des états où le règlement serait librement discuté.

Louis XV reçut le duc d'Aiguillon avec la même bonté que s'il n'avait pas eu à lui reprocher la confusion établie dans la province qu'il lui avait donnée à gouverner. D'Aiguillon se dévoua à la favorite; ils mirent en commun leur inimitié contre le duc de Choiseul, et bientôt leur liaison devint trop intime pour ne pas être un outrage envers leur maître. Mais telle était la fascination à laquelle le roi était soumis, qu'il accorda à d'Aiguillon le commandement des cheveu-légers de la garde, à la sollicitation de la comtesse du Barry.

Le duc de Duras fut nommé gouverneur de Bretagne, et le président Ogier reçut la mission de commissaire du roi près les états. Ce magistrat éclairé et conciliant remit le calme dans les esprits. Les états extraordinaires assemblés en 1767 demandèrent la réintégration du parlement tel qu'il était en 1765, lors des démissions données par ses membres. Ce vœu fut accueilli après quelques hésitations, et le

parlement reprit ses fonctions le 44 juillet 1769. On y vit reparaître les conseillers compromis dans l'affaire de La Chalotais. Le procureur général et Caradeuc, son fils, restèrent seuls dans la disgrâce du roi et demeurèrent en exil jusqu'à la fin du règne de Louis XV.

1769. A peine le parlement fut-il réintégré, qu'il revint à ses vieilles rancunes contre les jésuites. Ces religieux, comme nous l'avons dit, étaient vus de bon œil dans la Bretagne, et beaucoup d'entre eux s'y retirèrent. Les magistrats qui leur imputaient les violences exercées contre quelques-uns de leurs collègues, voulurent venger sur leurs personnes la persécution dont La Chalotais était la victime. Une instruction eut lieu à la suite de laquelle parut un arrêt qui bannissait de la province tous les ci-devant *soi-disant* jésuites qui ne feraient pas le serment de renoncer à leur ordre. Mais en se livrant à ces poursuites, le parlement n'obéissait pas seulement à des préventions haineuses ; on attaquait les jésuites pour arriver jusqu'au duc d'Aiguillon, leur protecteur, contre lequel les magistrats nourrissaient un ressentiment beaucoup plus profond. Dans le cours de la procédure, on crut trouver la preuve que le duc d'Aiguillon, par lui-même et par des agents subalternes, avait suborné des témoins pour déposer contre les procureurs généraux. Une lettre écrite par le parlement au chancelier, parle de dépositions fournissant des indices d'une vexation inouïe, d'un abus énorme de pouvoir, du crime le plus atroce, expression sous laquelle la cour indiquait le soupçon d'un empoisonnement prémédité de La Chalotais et de son

fil. Armé de ces accusations , le parlement ordonne une nouvelle information , un grand nombre de témoins sont entendus ; le ministère public allait conclure , lorsqu'un arrêt du conseil évoque l'affaire à la cour des pairs, dont le duc d'Aiguillon , comme pair de France , est exclusivement justiciable.

Suspendons un moment le récit de ce procès , dont les conséquences furent si graves , pour nous occuper d'un événement préparé par le duc de Choiseul dans l'intérêt de son pouvoir.

Ce ministre avait eu la pensée , après la mort de la reine , d'engager le roi à contracter un nouveau mariage. Il comptait sur l'influence qu'exercerait en sa faveur une princesse qui lui devrait le trône. Mais il aurait fallu que Louis XV renoncât à ses honteuses habitudes , et son âme n'avait plus assez d'énergie pour se résigner à un pareil sacrifice. Obligé d'abandonner ce dessein , le duc de Choiseul se décida à chercher l'affermissement de son crédit dans une compagne qu'il donnerait au jeune Dauphin (1770). Son choix se fixa sur l'archiduchesse Marie-Antoinette , fille de Marie-Thérèse , née le 2 novembre 1755. Une union aussi intime ne pouvait que resserrer nos rapports avec l'Autriche , rapprocher davantage la politique des deux nations , et rendre de plus en plus nécessaire l'homme qui l'avait conçue et qui la dirigeait en France.

Marie-Antoinette paraissait grande pour son âge. La fraîcheur de sa peau était éclatante , sa taille bien prise ; ses traits avaient de la majesté , son esprit de la grâce. Les réponses qu'on citait d'elle annonçaient autant de finesse que d'à-propos. On devait

espérer que la présence de cette jeune femme ramènerait à la cour une gaieté décente, donnerait au roi le goût de la vie de famille et l'éloignerait peu à peu du boudoir de sa maîtresse.

La Dauphine arriva à Compiègne le 14 mai. Le roi s'y était rendu pour la recevoir. Dès Strasbourg, les pompes de sa réception avaient commencé, mais partout le spectacle de la misère se développait devant elle comme un voile sombre. La disette devenait extrême, le prix des grains excessif, et on citait des provinces où un grand nombre d'individus étaient morts d'inanition.

Le 15, toute la famille royale traversa Paris aux cris de joie des Parisiens, qui admiraient la bonne grâce et l'air noble de leur future souveraine. On se rendit au château de la Muette, où un dîner était préparé. Là, un nouveau scandale attrista les âmes : le roi ne rougit pas d'admettre à ce repas de famille sa honteuse favorite, et d'assoir à côté de l'innocence de la jeune femme qu'il nommait sa fille, l'impudicité de la prostituée¹. Le soir, le roi et le Dauphin retournèrent à Versailles. La Dauphine coucha à la Muette, parce que l'étiquette et la convenance ne lui permettaient pas d'habiter avant la bénédiction nuptiale le même palais que son futur époux. Le mariage eut lieu le lendemain, 16 mai.

¹ Quelqu'un ayant demandé à la Dauphine comment elle trouvait madame du Barry : « charmante, » répondit-elle. La comtesse du Barry conservait, en effet, dans le monde un excellent ton et une décence parfaite. Elle réservait l'étrange liberté de ses propos et le cynisme de leur expression pour les moments où elle se trouvait seule avec le roi.

Louis XV avait voulu qu'une grande magnificence témoignât de la satisfaction qu'il éprouvait. Les costumes étaient éclatants, le repas splendide. Mais, aux portes du palais, la misère et la faim montraient leurs douleurs et repoussaient la joie. On avait préparé un feu d'artifice et de somptueuses illuminations. Le ciel, comme s'il eût voulu annoncer un funeste avenir, se chargea de sombres nuages, un tonnerre violent éclata, la pluie tomba en abondance, et rendit impossible le feu d'artifice et les illuminations.

Le ciel s'était mis en deuil pour la solennité du mariage. A la fête que donnera la ville, les joies du peuple feront place à l'affliction et à la mort. Cette fête était fixée au 30 mai. L'administration municipale refusa l'intervention de la police, prétendant user du droit de se charger de tout, et elle ne prévint rien. On plaça le feu d'artifice entre la statue de Louis XV et la rue Royale, faisant face à cette rue. Les boulevards étaient illuminés, et pour y arriver de la place, il fallait remonter la rue Royale, de sorte qu'il s'établit une double colonne montante et descendante des curieux quittant les boulevards pour voir le feu d'artifice, et de ceux qui remontaient de la place Louis XV vers les boulevards. La rue Royale n'était pas encore terminée, et les fossés, creusés pour les fondations, n'avaient été ni bouchés ni masqués.

Lorsqu'on voulut allumer le feu, les charpentes qui portaient les pièces d'artifice s'enflammèrent. Au lieu de les laisser se consumer, on eut la déplorable idée d'appeler les pompiers, qui s'avancèrent

avec leurs lourdes pompes au milieu de la foule compacte qui remplissait la rue. Des voitures entreprirent de les suivre, et les piétons furent rejetés sur les côtés. Alors, des gémissements, des cris, des hurlements de désespoir retentissent. La presse est telle, que des gens de tout âge et de tout sexe, sont précipités dans les fossés. Ceux qui les suivent s'engloutissent à leur tour. Douze cents personnes sont victimes de l'incurie de l'administration municipale, affreux présage du sort qui, vingt-trois ans plus tard, attendait dans le même lieu de plus augustes têtes.

La désolation fut grande dans Paris. Ceux qui n'avaient personne à regretter s'attristaient de telles prémices d'une union dont les liens, au lieu d'être tissés de fleurs, étaient arrosés de sang, et inspiraient de noirs pressentiments. Il semblait que la puissante voix de la destinée prononçât un sinistre oracle. La Dauphine était en route pour venir embellir par sa présence la fête de la cité. A la funeste nouvelle, elle fondit en larmes et retourna, le cœur navré, à Versailles. Le Dauphin éprouva une peine profonde, et l'un et l'autre envoyèrent aussitôt tout l'argent qu'ils possédaient pour secourir les familles des infortunés qui avaient péri.

Le peuple adora bientôt Marie-Antoinette. Son entrée dans la capitale fut un jour de triomphe. Le maréchal de Brissac, gouverneur de Paris, étant venu à sa rencontre à la tête du corps municipal, lui dit pour toute harangue : « Madame, vous avez là sous les yeux deux cent mille amoureux de votre personne. » Ce compliment vola de bouche en bou-

che, et excita des applaudissements unanimes. Le Dauphin et la Dauphine, touchés de cet élan d'affection, s'écriaient : « Ah ! le bon peuple ! le bon peuple ! » La jeune princesse plaisait au roi, à qui elle montrait une tendresse délicate et pleine de grâce. En revenant de Paris, elle lui dit avec une ingénieuse adresse : « Ah ! sire, il faut que Votre Majesté soit bien aimée des Parisiens : comme ils ont fêté vos enfants ! » Elle était chérie des trois filles de Louis XV. La quatrième, madame Louise, fatiguée du spectacle de corruption qui se développait à ses yeux, s'était réfugiée dans le sein de Dieu. Elle avait pris le voile au couvent des Carmélites de Saint-Denis. Là, elle priait avec ferveur pour ces jeunes époux dont la trompeuse destinée paraissait si belle et devait être si malheureuse.

Choiseul, protégé par la charmante princesse qu'il donnait à la France, semblait complètement affermi. Mais dans les affaires de ce monde, que d'apparences sont sans cesse déçues ! Une main puissante, celle de la comtesse du Barry, creusait le précipice dans lequel le ministre allait disparaître. Cette femme ne lui pardonna jamais les dédains qui avaient si profondément blessé sa vanité. Elle l'attaquait par le sarcasme, par la plaisanterie, avec cette grossière liberté dont Louis XV lui permettait l'usage dans leur intimité¹. Le duc d'Aiguillon, le chancelier

¹ On raconte qu'elle prenait deux oranges, et, les faisant sauter en l'air, elle disait : « Saute, Choiseul ! saute, Praslin ! »

Une autre fois, ayant renvoyé son cuisinier, elle dit au roi : « J'ai chassé aujourd'hui mon Choiseul ; quand chasserez-vous le vôtre ? »

Maupeou, le contrôleur général Terray la secondaient, le premier, voulant arriver au ministère, les deux autres, s'étant voués corps et âme à la favorite, pour s'y maintenir.

Louis XV touchait à cet âge où les hommes sentent le besoin du repos. Ce besoin dominait dans cette âme sans ressort et sans énergie. Deux choses troublaient la vieillesse du roi, le mauvais état de ses finances et la bruyante opposition des cours de justice. Terray et Maupeou vinrent au secours de sa faiblesse. Le premier lui fit envisager la possibilité de rétablir l'équilibre entre les recettes et les dépenses sans rien retrancher aux prodigalités de la cour, et sans que les murmures des courtisans fatiguassent son oreille. Les créanciers de l'État et les contribuables souffriraient sans doute, mais leurs plaintes ne produiraient qu'un lointain murmure qui parviendrait à peine jusqu'au trône. De son côté, Maupeou espérait remplacer Choiseul dans la confiance du roi, en se recommandant près du maître par un important service. En était-il un plus grand que de débarrasser Louis XV des tracasseries sans cesse renaissantes des parlements? Le chancelier possédait une force de volonté que rien n'étonnait et qu'aucun obstacle n'intimidait. Les conséquences les plus extrêmes des projets qu'il avait conçus ne le faisaient jamais reculer.

Il résolut de changer la constitution de la magistrature; mais cette opération paraissait impossible, tant que le duc de Choiseul serait à la tête des affaires. Il fallait donc l'écarter pour arriver sans obstacle au changement projeté.

Cette combinaison arrêtée dans l'esprit du chancelier, il n'attendit plus que l'occasion d'agir. Le procès du duc d'Aiguillon lui en fournit le prétexte.

Nous avons vu que ce procès avait été évoqué à la cour des pairs. Maupeou proposa à Louis XV de présider lui-même cette cour, et le roi, qui croyait y trouver une diversion à son ennui habituel, y consentit. Mais la proposition avait une double face. Si les magistrats combattaient l'avis du roi, le mécontentement que le monarque ressentait déjà contre eux, serait augmenté, et on le déciderait plus facilement à des voies de rigueur. Dans le cas où l'opinion du roi prévaudrait, le duc d'Aiguillon obtiendrait l'éclatante réhabilitation d'un acquittement prononcé par la bouche du souverain, et la comtesse du Barry, satisfaite, accorderait à son cousin Maupeou une bienveillance plus étendue.

1770. En conséquence, les pairs et les membres du parlement de Paris furent mandés à Versailles. Deux séances eurent lieu, le 4 et le 7 avril. On remarqua que le roi prêtait une grande attention à la lecture des pièces de l'instruction, et ce prince, ayant émis un avis sur la forme à suivre dans la procédure, tous les magistrats s'y rangèrent avec respect.

Le parlement, flatté de la bienveillance avec laquelle Louis XV écoutait les opinions de ses membres, revenait de Versailles très-satisfait. On devait espérer un complet rétablissement de la concorde entre le pouvoir royal et l'autorité judiciaire. Mais les projets de l'intrigant qu'on avait donné pour

chef à la justice ne s'accommodaient point de la paix : il lui fallait une guerre vive , incessante , afin qu'il pût s'élever à la faveur du tumulte. Il persuada au roi qu'un acquittement solennel du duc d'Aiguillon devenait impossible , et que l'instruction du procès compromettrait la royauté elle-même en mettant à découvert des ordres dont l'ancien gouverneur de la Bretagne n'avait été que le trop fidèle exécuter. Le seul parti à prendre était , par un acte de la puissance royale , d'annuler la procédure et de décharger le duc d'Aiguillon de toute accusation.

Les séances avaient été suspendues à cause des fêtes données à l'occasion du mariage du Dauphin. Au lieu de les reprendre , on convoqua un lit de justice. Cette assemblée eut lieu à Versailles , avec le cérémonial accoutumé , et le chancelier , après avoir pris à genoux les ordres du roi , prononça les paroles suivantes :

« Sa Majesté a reconnu avec indignation dans le cours de la procédure : 1° qu'on se permettait de s'ingérer de l'examen et de la discussion d'ordres émanés du trône , et qui , liés continuellement avec l'administration , devaient rester dans le secret du ministère ; qu'on avait poussé la témérité jusques à annexer des arrêts du conseil aux dépositions ; 2° qu'il régnait dans toute cette affaire une animosité révoltante , une partialité marquée ; que plus on la sondait , plus on y trouvait un mystère d'horreurs et d'iniquités dont Sa Majesté veut détourner les yeux ; qu'en conséquence , il lui plaît de ne plus entendre parler de ce procès , d'arrêter par la plénitude de sa puissance toute procédure ultérieure , et d'imposer

un silence absolu sur toutes les parties des accusations réciproques. »

Ce discours fut suivi de l'enregistrement des lettres patentes qui annulaient tout ce qui avait été fait jusqu'alors, tant contre le duc d'Aiguillon que contre les sieurs de La Chalotais et de Caradeuc; qui ordonnaient que tout acte concernant cette affaire serait regardé comme non avenu, défendant à qui que ce fût de la réveiller, et imposant respectivement le silence le plus absolu.

La Chalotais n'avait pas cru son honneur rétabli par une pareille abolition. Le duc d'Aiguillon ne réclama pas¹.

La Dauphine assistait dans une lanterne à ce lit de justice. On croyait l'amuser en lui montrant l'autorité absolue s'exerçant dans toute sa splendeur. Il y avait en effet quelque chose de dramatique, mais aussi de profondément triste dans le spectacle d'un roi de soixante ans, s'asseyant sur son trône, au milieu du premier tribunal du royaume pour se contredire lui-même, et proclamer à la face de son peuple un déni de justice.

Maupeou triomphait. Il avait excité l'irritation la plus vive dans le parlement. Dès le lendemain

¹ On fit circuler le couplet suivant, sur l'air du vaudeville du *Déserteur* :

Oublions jusqu'à la trace
De mon procès suspendu.
Avec des lettres de grâce
On ne peut être pendu :
Je triomphe de l'envie,
Je jouis de la faveur ;
Grâces aux soins d'une amie ,
J'en suis quitte pour la peur.

(2 juillet), la cour, sans égard pour la décision royale, rend un arrêt qui suspend le duc d'Aiguillon des fonctions de la pairie « jusqu'à ce qu'un jugement rendu dans les formes prescrites par les lois, l'ait purgé des inculpations et des faits qui entachaient son honneur. » Plusieurs commissaires nommés par le parlement font en toute hâte imprimer l'arrêt, qui est distribué au nombre de dix mille exemplaires et notifié en même temps au duc d'Aiguillon. Mais un arrêt du conseil casse celui du parlement et enjoint à l'accusé de continuer à exercer les fonctions de pair.

Nouvelles remontrances dans lesquelles, en parlant des lettres patentes et faisant allusion à leur auteur, on trouve cette question : « Est-ce impéritie, est-ce mauvaise foi de la part du rédacteur ? »

Irrité de cette insulte, Maupeou se confirme dans la résolution de ne rien ménager.

Les parlements de province s'émeuvent à leur tour. Un jeune avocat général, Dupaty, prononce à Bordeaux un réquisitoire virulent. Sa hardiesse lui vaut la captivité, mais aussi l'illustration. Deux magistrats du parlement de Rennes sont arrêtés à Compiègne en sortant de l'audience du roi, à qui ils venaient de remettre les remontrances de cette cour.

Il était à craindre que, malgré les défenses intimes par les lettres patentes, le parlement ne continuât les procédures. Maupeou se décide à le gagner de vitesse. Il mène inopinément le roi au parlement. Louis XV ordonne de retirer du greffe toutes les minutes des pièces concernant le duc d'Aiguillon et se les fait remettre. Il renouvelle de la manière la

plus positive la défense de délibérer sur cette matière.

Pendant que ces choses se passaient, on minait sourdement le duc de Choiseul. Sa sœur, la duchesse de Grammont, était accusée de parcourir les provinces pour exciter et encourager les mécontents. Par le conseil de Maupeou, la comtesse du Barry fit placer dans son appartement le beau portrait de Charles I^{er}, par Van-Dyck, et, le montrant au roi : « Ils vous traiteront comme ils l'ont traité, » lui disait-elle, en lui désignant les parlementaires et leurs partisans.

Enfin le chancelier a recours à un moyen décisif. Il fait porter au parlement, le 7 décembre, un édit dont le préambule contenait des inculpations tellement graves contre les magistrats qu'ils ne pouvaient l'enregistrer sans se déshonorer. Refus d'enregistrement suivi d'un lit de justice, où le parlement a la mortification de voir siéger le duc d'Anguillon. Les magistrats suspendent le service, déclarant « que leur douleur profonde ne leur laisse pas l'esprit assez libre pour décider des biens, de la vie et de l'honneur des sujets. » Lettres de jussion sans effet pour leur commander de reprendre leurs fonctions.

Le moment était arrivé de se débarrasser du duc de Choiseul. Plusieurs fois la favorite, à force d'obsessions, avait fait signer au roi des ordres qui exilaient ce ministre et le duc de Praslin. Mais Louis XV jetait ces ordres au feu aussitôt qu'il l'avait quittée. Enfin on attaque le roi du côté le plus sensible. On lui fait voir la guerre imminente, s'il laisse le temps à son ministre d'achever de brouiller le cabinet de

Madrid avec la Grande-Bretagne. Il n'hésite plus et il fait remettre par le duc de La Vrillière au duc de Choiseul une lettre de cachet qui l'exile à Chanteloup ; les expressions dures de cette lettre semblaient dictées par la comtesse du Barry ¹.

Le duc de Choiseul reçut avec ironie le message que lui apportait le duc de La Vrillière. « M. le duc, lui dit-il, je suis persuadé de tout le plaisir que vous avez à m'apporter une pareille nouvelle. »

Au même moment, le duc de Praslin fut exilé à Praslin.

¹ Voici la lette du roi au duc de Choiseul :

« Mon cousin, le mécontentement que me causent vos services, me force à vous exiler à Chanteloup, où vous vous rendrez dans vingt-quatre heures. Je vous aurais envoyé beaucoup plus loin, si ce n'était l'estime particulière que j'ai pour madame la duchesse de Choiseul, dont la santé m'est fort intéressante. Prenez garde que votre conduite ne me fasse prendre un autre parti. Sur ce, je prie Dieu, mon cousin, qu'il vous ait en sa sainte garde. »

La lettre de cachet remise au duc de Praslin était moins dure et beaucoup plus brève :

« Je n'ai plus besoin de vos services, et je vous exile à Praslin, où vous vous rendrez dans vingt-quatre heures. »

CHAPITRE XIII ET DERNIER.

DEPUIS LA DISGRACE DU DUC DE CHOISEUL JUSQU'À LA
MORT DE LOUIS XV.

La cour prend parti pour le duc de Choiseul. Intérêt qu'on lui témoigne. Les courtisans courent en foule à Chanteloup. — Les idées d'indépendance se développent. — Remontrances de la cour des aides sur l'édit de décembre 1770. — Le chancelier ne cherche qu'un prétexte pour détruire la magistrature. Il espère satisfaire l'opinion publique en rendant plus facile la distribution de la justice. — Ordre signifié aux membres du parlement de Paris de reprendre leurs fonctions. Ils refusent et leurs charges sont déclarées confisquées. — Création d'un parlement provisoire et de conseils supérieurs. — Mécontentement dans toutes les classes. — Protestation des princes du sang et des pairs. Il leur est défendu de paraître à la cour. — Résistance du barreau. — Réclamations des autres parlements. Ils sont dissous. — Nouvelles remontrances de la cour des aides. — Exil de Malesherbes. — La cour des aides est supprimée. — Établissement d'un nouveau parlement. — Le grand conseil en devient le noyau. Lit de justice pour l'enregistrement de l'édit qui le concerne. — Les gens du roi donnent leur démission. — D'Aiguillon, ministre des affaires étrangères, Monteynard, de la guerre, de Boynes, de la marine. — Les avocats consentent à plaider devant le nouveau parlement. — Les princes se raccommoient avec le roi, et fréquentent le salon de madame du Barry. — D'Aiguillon fait ôter au duc de Choiseul la charge de colonel général des Suisses. Cette charge est donnée au comte d'Artois. — Les esprits se tournent vers l'étude de la science politique. Les brochures qui y sont relatives se multiplient. — Avilissement où tombe la nouvelle magistrature. On l'attaque par des chansons. — Multiplicité des lettres de cachet. — Mesures de finances de Terray. Ses prodigalités envers la favorite. Crédit de cette dernière. — La France perd toute influence au dehors. — Efforts impuissants de la confédération de Bar. Désunions parmi les confédérés. — Dévastation de l'Ukraine par les Zaporoves. — Mission de Dumouriez près du grand conseil de la confédération. Il aliène les Polonais par sa

hauteur. — L'archiduc Joseph , roi des Romains , succède à son père dans la dignité impériale. — Conférences de Neisse et de Neustadt , entre ce prince et le roi de Prusse. — Le projet de partage de la Pologne est ébauché dans ces conférences. — Dumouriez se met à la tête des confédérés polonais. Il perd contre Souvarow la bataille de Landscron. Son rappel. Le comte de Vioménil lui succède. Il s'empare du château de Cracovie. Cent dix-sept Français y soutiennent un siège de deux mois contre Souvarow. Enlèvement du roi Stanislas par les confédérés. — Traité de l'Autriche avec la Porte , favorable aux Polonais , presque aussitôt violé que conclu. — Premier partage de la Pologne. — Révolution en Suède opérée par Gustave III. — Mission de Dumouriez relative à cette révolution. — D'Aiguillon découvre la correspondance secrète. Dumouriez mis à la Bastille. — Le comte de Broglie exilé. Il conserve néanmoins la confiance du roi. — Paix entre la Russie et la Porte. — Mélancolie du roi. — Sermon de l'abbé de Beauvais. — Maladie de Louis XV. Sa mort. Ses funérailles.

La disgrâce du duc de Choiseul dévoila le prodigieux changement qui s'était opéré dans les mœurs et dans les idées. Un fait inouï eut lieu. On vit les gens de cour désertar le château pour courir chez le ministre renvoyé. Tout ce qu'il y avait de grand dans l'État, alla, pendant les douze heures qu'il lui fut permis de rester à Paris , se faire écrire chez lui, et le duc de Chartres força sa porte et le serra dans ses bras. Le lendemain, quand il quitta la capitale, une foule énorme de voitures remplies des mêmes personnes se trouva sur son passage dans l'intention de lui faire honneur.

A peine est-il arrivé à Chanteloup , qu'on sollicite la permission de l'aller voir. Ces demandes se multiplient tellement que Louis XV prend le parti d'accorder une permission générale. Versailles devient vide, Chanteloup se remplit; ce phénomène

tenait à plusieurs causes. On doit d'abord l'attribuer à l'affaiblissement du respect envers le chef de l'État. Le duc de Choiseul succombait sous les efforts d'une cabale dirigée par la favorite à laquelle on le sacrifiait. Les hommages rendus à l'ancien ministre protestaient contre les outrages prodigués à la morale dans le palais.

Mais aurait-on osé afficher ainsi le dédain du maître si un levain d'insubordination n'eût pas fermenté dans les âmes? L'effet produit en ce moment était la suite d'un travail lent, mais incessant. Les philosophes, les parlements, l'anglomanie contribuaient chaque jour à développer le goût de l'indépendance.

La philosophie de l'époque, qui exerçait une si grande influence, avait accoutumé cette société imprévoyante qui formait alors l'élite de la nation, à tourner en ridicule toute autorité; et peut-on respecter ce dont on se moque chaque jour?

Comme les parlements avaient mis l'opposition en honneur, on n'obtenait plus le suffrage du public qu'en critiquant les actes du pouvoir.

Chaque jour on admirait davantage les institutions qui dominaient de l'autre côté du détroit. Les grands s'enthousiasmaient pour la marche régulière et légale de ces institutions.

Richelieu et Louis XIV firent prévaloir l'autorité absolue sur les libertés publiques parce que la nation était lasse des dissensions qui avaient ensanglanté les règnes précédents. Louis XV méconnut l'esprit de son temps; des paroles de liberté se répétaient de toutes parts; elles retentissaient sous les voûtes de

la justice et elles sortaient de la bouche même des courtisans. Ce n'était pas la main débile d'un monarque déconsidéré qui pouvait soutenir l'édifice élevé par Louis le Grand. Déjà la révolution apparaissait dans la haute classe; elle descendra peu à peu jusqu'à la dernière.

Le duc de Choiseul fut regretté de la nation; tous ceux qui sentaient battre leur cœur pour la gloire de la France, espéraient que le ministre la vengerait des affronts de l'Angleterre; et dans la chute du duc de Choiseul les parlementaires apercevaient le présage de la leur.

Maupeou, pour frapper la magistrature, avait adopté un système dont le premier acte fut l'édit du 7 décembre. Il prévit dès lors que le mécontentement causé par cet édit pousserait le parlement à une résistance qui achèverait de fatiguer la patience du roi.

Nous avons déjà parlé de cet édit, qui précéda de quelques jours la disgrâce du duc de Choiseul. Il changeait les bases de l'institution elle-même, telle qu'elle existait depuis des siècles. Malesherbes, dans les remontrances de la cour des aides du 18 février 1771, s'exprimait sur cet édit de la manière suivante : « On vous a présenté, Sire, le fantôme d'une révolte générale de la magistrature; on a calomnié votre parlement de Paris; et quand on vous a déterminé à une vengeance éclatante, le moyen qu'on vous propose pour punir les ministres des lois, est de détruire les lois elles-mêmes; et pour marquer votre mécontentement au parlement de Paris, on veut enlever à la nation les droits les plus

essentiels d'un peuple libre. Voilà ce qui résulte de l'édit de décembre 1770. »

Il est nécessaire d'entrer ici dans le détail des clauses de cet édit.

L'article 1^{er} prohibe les relations entre les compagnies.

L'article 2 interdit aux chambres de suspendre à l'occasion des affaires politiques l'exercice de la justice due aux particuliers et défend comme un délit punissable les démissions données en conséquence d'une délibération ou d'un vœu commun.

Enfin l'article 3 consacre l'autorité absolue de la couronne en imposant au parlement, comme loi de l'État, l'obligation indispensable pour toutes les cours souveraines d'enregistrer les édits du roi, quand même ils seraient contraires à leurs propres remontrances, et leur défendant de surseoir à leur exécution. Ainsi la liberté des enregistrements se trouvait totalement détruite.

Ces clauses de l'édit, quelque fâcheuses qu'elles dussent paraître aux magistrats, l'étaient encore moins que les motifs humiliants énoncés pour les justifier.

Le parlement, ainsi que nous l'avons remarqué plus haut, n'hésita point à désobéir, et ne tint aucun compte des lettres de jussion qui lui intimaient l'ordre de reprendre ses travaux habituels.

Le chancelier comptait sur cette résistance pour motiver aux yeux du roi la dissolution du parlement de Paris; les réclamations énergiques que les autres cours souveraines ne manqueraient pas de faire entendre, lui fourniraient ensuite un prétexte pour

leur appliquer la même mesure. Ainsi d'un bout de la France à l'autre, la magistrature se trouvera recomposée, et comme on impose à des corps nouveaux les conditions sur lesquelles on prétend fonder leur existence, ceux-ci ne seront désormais que les distributeurs de la justice, et resteront étrangers à l'administration intérieure du royaume.

Ce changement fondamental devait être coloré aux yeux des peuples par quelques améliorations importantes, telles que la distribution gratuite de la justice, l'abolition des épices payées aux juges, celle de la vénalité des charges, et enfin l'établissement de cours souveraines plus nombreuses, ce qui restreindrait le ressort trop étendu de certains parlements et rapprocherait des justiciables les tribunaux chargés de prononcer sur leurs intérêts.

Mais ces bienfaits ne dissimulaient pas assez le projet de consolider le pouvoir arbitraire, pour que les Français s'en trouvassent satisfaits. Il aurait fallu que des états ou corps provinciaux remplaçassent les parlements dans la défense des intérêts de la population et servissent de contrepoids à la puissance royale. Alors les attributions judiciaires et administratives seraient devenues parfaitement distinctes, et la confusion qui existait depuis des siècles aurait cessé. Cette idée ne vint point à l'esprit du chancelier, et s'y fût-elle présentée, il l'eût rejetée. On n'avait qu'un but, celui de rendre désormais sans conteste le roi, et les ministres sous son nom, seuls dispensateurs de la fortune publique.

Passons à la narration des faits.

Louis XV hésitait encore. L'entreprise de Mau-

peou lui paraissait hasardeuse. Cependant en butte à l'obsession perpétuelle de sa maîtresse, poussée elle-même par le duc d'Aiguillon, avec lequel Maupéou avait formé une liaison secrète, il céda enfin et consentit à mettre sa faiblesse sous l'égide de l'énergie du chancelier; mais il se réservait de désavouer son ministre s'il échouait, et de punir par une éclatante disgrâce la déception que celui-ci lui aurait fait subir.

1774. Dans la nuit du 19 au 20 janvier, deux mousquetaires pénètrent au nom du roi dans le domicile des membres du parlement. Ils leur signifient l'ordre de reprendre leurs fonctions et leur enjoignent de répondre par écrit, sans phrases et sans commentaires, *oui* ou *non*. Troublés par ce réveil funeste, émus par les larmes et les terreurs de leurs familles, quarante magistrats écrivent *oui* : le reste persévère; mais bientôt la honte s'empare des acceptants, l'honneur est là qui leur défend de se séparer de leurs confrères; tous ils rétractent le consentement qu'on leur a surpris.

La nuit suivante, on réveille de nouveau les magistrats. Un huissier de la chaîne notifie à chacun d'eux un arrêt du conseil qui déclare leurs charges confisquées, leur défend d'en remplir désormais les fonctions, et leur interdit de prendre la qualité de membres du parlement. Quelques moments après, des mousquetaires leur apportent des lettres de cachet qui les exilent dans des lieux différents éloignés de la capitale et à une grande distance les uns des autres.

Le 23 janvier, le chancelier vient installer un

parlement provisoire composé de membres du conseil d'État; combinaison monstrueuse qui, dans les cas d'évocation, soumettait les jugements rendus par la partie du conseil qui s'intitulait du nom de parlement, à la révision d'une autre partie du conseil. Dès le mois de février, le parlement provisoire enregistra un édit qui créait des conseils supérieurs (espèce de parlements) dans les villes d'Arras, Blois, Châlons sur Marne, Clermont, Lyon et Poitiers¹.

La chute des parlements excita une sensation profonde, mais ne provoqua aucun symptôme de révolte. Les proscrits se résignèrent noblement, sans rechercher les sympathies et l'intérêt de la multitude. Le peuple resta calme, parce qu'il était indifférent. Il reprochait au parlement de n'avoir pas défendu les intérêts des contribuables avec la même vigueur que ses propres prérogatives. Cette cour avait d'ailleurs de puissants ennemis dans les partisans de la société de Jésus persécutée par elle, et parmi les ecclésiastiques qu'elle avait poursuivis lors de la querelle des billets de confession; Voltaire et les philosophes, dont elle condamnait les écrits, se réjouirent ouvertement de sa ruine; la philosophie plaçait l'intérêt de sa vengeance avant celui de la liberté; les échos retentirent de tous ces témoignages approbateurs, et ce bruit ne resta pas sans influence sur l'opinion publique.

Mais à côté de l'indifférence pour le sort du parlement, s'élevait un profond sentiment d'indigna-

La cour royale est accouchée
De six petits parlementaux,
Tous composés de coquinaux :
Le diable emporte la couvée!

tion contre ces vils flatteurs d'une courtisane, qui professaient le mépris des lois, brisaient la constitution des cours de justice, exilaient, confisquaient, et sur les débris de toute liberté établissaient le plus humiliant despotisme.

L'agitation produite par ce sentiment était proportionnée au progrès des idées de liberté. Faible dans le peuple, plus développée chez la bourgeoisie, elle s'était rapidement étendue parmi la haute société ¹.

« Paris, qui par ses cris avait poussé le parlement à une résistance outrée, dit le baron de Besenval, se déchaîna contre cet acte d'autorité (l'édit du 7 décembre); ce fut bien autre chose lorsque peu de jours après on vit le parlement, la cour des aides cassés juridiquement. Toutes les têtes se tournèrent; les femmes se distinguèrent surtout. Selon elles, la monarchie allait s'écrouler; elles ne parlaient des parlements que comme de victimes qu'on égorgeait sur l'autel du despotisme.

« Cette révolte ne se bornait pas aux femmes te-

¹ « Votre cousin est émerveillé, ainsi que tous les citoyens et les étrangers, de tout ce qui se passe.

« C'est la tour de Babel, c'est le chaos, c'est la fin du monde, personne ne s'entend, tout le monde se hait, se craint, cherche à se détruire. La guenon qui nous gouverne est aussi insolente que bête.

« Tout est ici dans un bouleversement dont on ne peut prévoir quelle sera la fin. Je ne saurais entreprendre de vous faire des détails. Il y en aurait d'immenses à raconter. Les faits principaux, vous les aurez lus dans le procès-verbal du lit de justice; on en annonce un autre dans le courant de ce mois; il sera suivi de nouveaux exils, d'édits bursaux qui achèveront la ruine de tout le monde. » (*Lettre de madame du Deffand.*)

nant au parlement ou même indifférentes ; des mères, des sœurs, des femmes, des filles de militaires, qui voyaient sans cesse ce qu'elles ont de plus cher se soumettre à l'obéissance la plus aveugle, selon la simple volonté du maître, étaient celles dont la voix se faisait le plus entendre.

« Le peuple et le bourgeois, quoique mécontents, y mettaient moins de chaleur : voyant le parlement victime de ses prétentions particulières, ils ne le défendirent point comme s'il l'eût été du bien public. »

Tous les princes du sang, à l'exception du comte de la Marche, fils du prince de Conti, firent signifier au greffe du parlement une protestation 1^o contre l'édit du 7 décembre 1770 et notamment contre les dispositions de l'article 3 de cet édit ; 2^o contre le refus de recevoir les remontrances des parlements ; 3^o contre les violences exercées envers les membres de celui de Paris ; 4^o contre la confiscation illégale des offices de ces membres et contre le prétendu droit de confiscation qu'on paraît vouloir en induire à l'avenir ; 5^o contre l'établissement de la commission des membres du conseil substitués aux vrais membres du parlement, tous les jugements qu'elle rendrait et les enregistrements et autres actes qu'elle pourrait faire en cette qualité ; 6^o contre l'illégalité de l'établissement des conseils supérieurs. 7^o Les princes protestent contre la formation d'une cour des pairs composée avec des éléments nouveaux ; ils protestent également contre la présence d'aucun prince ou d'aucun pair aux séances de ces prétendus tribunaux nouvellement constitués.

Treize pairs adhèrent à cette protestation.

La résistance du barreau est unanime. Les avocats refusent de plaider devant le fantôme de cour qui remplace les anciens juges, et les procureurs s'abstiennent d'instruire les affaires.

De tous côtés, les autres parlements adressent d'énergiques réclamations et se dévouent ainsi aux anathèmes du chancelier. La royauté arrivait à ce point de décadence que, l'obéissance paraissant une honte, on bravait son autorité au risque de la perte de son état et de l'exil. Le gouvernement devint alors tout à coup ou faible ou violent. La dureté existait dans les goûts du ministère, la faiblesse et une sorte de bonté dans les habitudes du roi; les mesures de rigueur étaient maintenues ou révoquées suivant que l'un de ces sentiments dominait dans le conseil.

L'opposition la plus ferme et en même temps la plus lumineuse fut celle de la cour des aides, présidée par Lamoignon de Malesherbes.

1771. Dans des remontrances qui embrassaient l'édit de décembre 1770 et l'état présent de la magistrature, remontrances adoptées par la cour des aides le 18 février, l'illustre magistrat pose d'une main assurée les fondements de l'autorité des souverains et de l'obéissance des peuples.

« Par quelle fatalité, Sire, veut-on forcer les plus fidèles sujets à rappeler à leur maître les lois que la Providence lui a imposées en lui donnant la couronne?

« Vous ne la tenez que de Dieu, Sire; et il était superflu de l'annoncer dans le préambule de votre édit, puisqu'il n'est point de Français qui ne soit

prêt à répandre son sang pour soutenir cette vérité contre toutes les puissances rivales de la vôtre.

« Mais ne nous refusez pas la satisfaction de croire que vous êtes aussi redevable de votre pouvoir à la soumission volontaire de vos sujets et à cet attachement pour votre sang auguste qui nous a été transmis par nos ancêtres.

« Ou plutôt, sans agiter ces tristes questions qui n'auraient jamais dû l'être sous un règne tel que le vôtre, daignez considérer que la puissance divine est l'origine de toutes les puissances légitimes, mais que le plus grand bonheur des peuples en est toujours l'objet et la fin, et que Dieu ne place la couronne sur la tête des rois que pour procurer aux sujets la sûreté de leur vie, la liberté de leurs personnes et la tranquille propriété de leurs biens.

« Cette vérité, qui est gravée dans votre cœur comme dans celui de vos sujets, dérive de la loi divine et de la loi naturelle; elle n'appartient à la constitution particulière d'aucun État, et elle suffira pour nous dispenser d'entrer dans l'examen toujours dangereux des lois propres à votre monarchie.

« Les souverains peuvent avoir plus ou moins de puissance; mais ils ont partout les mêmes devoirs. S'il en est d'assez malheureux pour commander à des peuples qui n'aient point de lois, ils sont obligés d'y suppléer, autant qu'ils le peuvent, par leur justice personnelle et par le choix des dépositaires de leur autorité.

« Mais, s'il existe dans un pays des lois anciennes et respectées, si le peuple les regarde comme le rempart de ses droits et de sa liberté, si elles sont

réellement un frein utile contre les abus de l'autorité, dispensez-vous, Sire, d'examiner si, dans aucun État, un roi peut abroger de pareilles lois : il nous suffit de dire à un prince, ami de la justice, qu'il ne le doit pas.

« S'il est une loi regardée en France comme sacrée, c'est celle de la nécessité des enregistrements libres, parce que c'est de celle-là que dépendent toutes les autres.

« Il existe en France, comme dans toutes les monarchies, quelques droits inviolables qui appartiennent à la nation. Vos ministres, Sire, n'auront pas la hardiesse de vous le nier. Malgré les efforts, malgré les artifices de ceux qui veulent rompre tous les liens de votre monarchie, on ne vous a point encore persuadé qu'il n'y ait aucune différence entre la nation française et un peuple esclave.

« Or, le droit de propriété est celui de tous les droits des hommes qui, jusqu'à présent, a été le plus respecté en France.

« L'inaliénabilité des offices est aussi une loi sacrée dans ce royaume, puisque c'est par elle seule que chaque citoyen est assuré de son état. Aussi, la confiscation des biens et surtout celle des offices n'avait-elle été jamais prononcée qu'après une instruction criminelle.

« Pour la première fois, Sire, depuis l'origine de la monarchie, nous venons de voir la confiscation des biens et celle des offices prononcées sur une simple allégation et par un arrêt de votre conseil, ou plutôt elle est l'ouvrage d'un seul homme...

« Le peuple avait autrefois la consolation de pré-

senter ses doléances aux rois vos prédécesseurs ; mais , depuis un siècle et demi , les états n'ont point été convoqués.

« Jusqu'à ce jour au moins la réclamation des cours suppléait à celle des états , quoique imparfaitement ; mais aujourd'hui l'unique ressource qu'on avait laissée au peuple lui est aussi enlevée.

« Le peuple dispersé , n'a plus d'organe pour se faire entendre.

« La noblesse , qui approche de plus près Votre Majesté , est forcée de garder le silence.

« Enfin , l'accès du trône semble se fermer aux princes mêmes de votre sang.

« Interrogez donc , Sire , la nation elle-même , puisqu'il n'y a plus qu'elle qui puisse être écoutée de Votre Majesté.

« Le témoignage incorruptible de ses représentants vous fera connaître au moins s'il est vrai que la magistrature seule prend intérêt à la violation des lois , ou si la cause que nous défendons aujourd'hui est celle de tout ce peuple par qui vous réglez et pour qui vous réglez. »

Le roi n'admit les délégués de la cour des aides chargés de lui remettre les remontrances de cette cour que le 4 mars suivant. Il leur dit : « Je ne recevrai point les remontrances de la cour des aides , quand elles concerneront des affaires qui ne lui sont pas propres , et moins encore quand , avant de me les présenter , elle leur aura laissé acquérir une publicité qu'elles ne doivent jamais avoir. »

Une messe solennelle devait être célébrée le 22 mars , en mémoire de l'entrée d'Henri IV dans

Paris, et les diverses cours y étaient conviées. Le 20, la cour des aides arrête qu'elle se retirera si les stalles destinées au parlement sont occupées par d'autres personnes que celles qui le constituaient précédemment; et en effet, la cour, voyant ces stalles remplies par les membres du parlement provisoire, revint sur ses pas.

En rentrant au palais, elle renouvela sa protestation contre la prétendue érection d'un nouveau tribunal à la place du parlement de Paris, déclarant qu'elle ne reconnaîtra aucun de ses actes, et défendant à tous les officiers de son ressort de leur prêter obéissance.

Quelques jours à peine écoulés et le premier président est exilé à Malesherbes.

Le chancelier n'était pas homme à reculer devant les oppositions que l'indignation publique élevait devant lui. Des commissaires du roi, le maréchal de Richelieu, d'Ormesson et Chaumont de la Galaisière, conseillers d'État, se présentent le 9 avril devant la cour des aides, convoquée par lettres de cachet, et font enregistrer un édit qui supprime cette cour, qui transfère ses attributions aux parlements et aux conseils supérieurs. L'enregistrement terminé, le maréchal de Richelieu enjoint aux magistrats de se séparer. Ils restent sur leurs sièges et déclarent qu'ils ne céderont qu'à la force. Le maréchal fait entrer des soldats. Alors, la cour se retire, ses huissiers en tête. Tous ses membres se rendent ensuite chez le président de Boisgibault, qui présidait en l'absence de M. de Malesherbes, et signent une protestation contre l'édit qui supprime la cour.

Une lettre de cachet exile le président de Boisgibault¹.

L'insuffisance du parlement provisoire se fit bientôt sentir. On avait désorganisé le conseil d'État sans parvenir à organiser la magistrature de la capitale. Le chancelier comprit la nécessité d'arriver à une composition définitive qui inspirât quelque confiance et rendît plus facile la reprise du service ordinaire. Mais où trouver les éléments d'un nouveau parlement? Les anciens magistrats résistaient à toutes les propositions qui leur étaient faites; ils préféreraient un honorable exil, et aucun d'eux ne fut ébranlé par la crainte de perdre la finance de sa charge. On eut recours au grand conseil, auquel on supposait une vieille rancune par suite de ses démêlés avec le parlement. On obtint en effet son adhésion, sauf celle de quelques membres qui refusèrent et furent exilés.

Le grand conseil forma donc le noyau de la nouvelle cour, où le nombre des juges fut réduit à soixante-

¹ Le président de Rosambo, gendre de M. de Malesherbes, ayant été traduit au tribunal révolutionnaire pour avoir reçu et signé la protestation de la chambre des vacations contre le décret de l'assemblée constituante qui supprimait le parlement de Paris, Lamoignon-Malesherbes, prisonnier lui-même, rédigea un mémoire où il établit qu'une protestation est une chose d'usage qu'une cour de justice fait toujours lorsque sa dissolution est prononcée. A l'appui de cette assertion, il cite l'exemple de la cour des aides en 1774. Ce mémoire est envoyé à Fouquier-Tainville. Le lendemain, l'illustre vieillard est traduit lui-même au tribunal révolutionnaire. Son acte d'accusation ne porte que ces seuls mots : « Lamoignon-Malesherbes, prévenu d'avoir conseillé la protestation du parlement, » et cette absurde imputation est suivie de sa condamnation à mort.

dix. Ce nombre se trouva complété par douze ecclésiastiques désignés par l'archevêque de Paris, et par quelques conseillers de la cour des aides. On leur adjoignit des légistes qui voulurent bien se résigner au reproche d'intrusion : peu de précautions furent prises pour s'assurer de leurs principes moraux et de leur capacité.

Le roi fit comparaître en sa présence ces éléments hétérogènes dans un lit de justice convoqué à Versailles le 13 avril, et comme l'habitude était prise de violer toutes les formes précédemment consacrées, on lut devant ce tribunal qui n'était encore rien, puisqu'on ne l'avait pas installé, trois édits, et on les fit enregistrer. Le premier cassait le parlement de Paris, le second supprimait la cour des aides, le troisième transformait le grand conseil en nouveau parlement.

Les gens du roi avaient conservé leurs fonctions. Séguier, avocat général, eut le courage de prononcer devant Louis XV et devant les juges qui remplaçaient les anciens magistrats, un discours où il représentait la dissolution du parlement comme une source de fermentation dans les esprits et de trouble dans l'État.

« Nous ne balancerons pas, dit-il, à supplier Votre Majesté de vouloir bien faire attention que vos peuples sont pénétrés de la douleur la plus profonde ; que la dissolution des membres de votre parlement annonce l'anéantissement des formes les plus anciennes ; que toute nouveauté est dangereuse ; que l'interversion des lois a été plus d'une fois dans les grandes monarchies la cause ou le pré-

texte des révolutions, et que, dans une monarchie, la stabilité seule des magistrats peut garantir la sûreté des droits respectifs du souverain et de son peuple, etc. »

A ce discours, le roi en terminant la séance, répondit par les paroles suivantes : « Vous venez d'entendre mes intentions : je veux qu'on s'y conforme. Je vous ordonne de commencer vos fonctions lundi. Mon chancelier ira vous installer. Je défends toute délibération contraire à mes volontés et toutes représentations en faveur de mon ancien parlement ; car je ne changerai jamais. » Il prononça ces derniers mots avec une énergie à laquelle on n'était pas habitué et qui produisit une vive impression.

Le lendemain, le procureur général et les avocats généraux envoyèrent leur démission.

A ce lit de justice, les pairs et les princes du sang, à l'exception du seul comte de La Marche, s'abstinrent de paraître.

Pendant que ces choses se passaient, le roi complétait son ministère. Le premier département pourvu fut celui de la guerre. On l'offrit au comte du Muy, qui refusa un honneur dont il n'aurait pu jouir sans devenir le courtisan de la favorite et le collègue d'hommes qu'il méprisait. On fit venir du fond du Dauphiné un lieutenant général, le marquis de Monteynard, honnête homme, mais de peu de moyens ; on comptait que les détails de son administration l'absorberaient trop pour lui laisser le loisir de s'occuper de la politique générale et de contrarier les projets du chancelier.

Le ministère de la marine fut donné à M. de

Boynes, détracteur violent des parlements, et qui avait activement aidé Maupeou dans l'œuvre de destruction de celui de Paris.

La comtesse du Barry voulait que le duc d'Aiguillon obtînt le ministère des affaires étrangères. C'était une mortification de plus à faire éprouver au duc de Choiseul. Mais l'opinion publique, froissée par l'exil du parlement, se serait soulevée à la vue de la subite élévation de l'homme dont la première cour de justice avait déclaré l'honneur entaché. Il fallut attendre que l'impression produite par le coup porté à la magistrature parût amortie. Le duc d'Aiguillon ne fut déclaré ministre qu'au mois de juin. La dureté de son caractère vint en aide à la ténacité et à l'emportement de Maupeou. Les rigueurs se multiplièrent.

Déjà le roi, par des lettres écrites de sa main, avait intimé aux princes du sang la défense « de paraître en sa présence, de voir aucune personne de la famille royale, ni de se trouver dans aucun lieu où la cour pourrait se rendre. » La protestation des princes avait été signée chez le comte de Clermont, alors atteint d'une maladie de langueur. Ce prince était l'ami particulier de Louis XV. Vivement blessé, le roi cessa de s'informer de sa santé, et l'approche même de sa mort n'arracha pas au monarque la plus faible marque d'intérêt. Lorsqu'au mois de mai, on célébra le mariage du comte de Provence (Monsieur) avec une des filles du roi de Sardaigne, aucun des signataires de la protestation ne fut admis à la bénédiction nuptiale ni aux fêtes qui la suivirent.

La résistance aux opérations du chancelier entraînait la peine de l'exil ou de la prison. Si un parlement flétrissait dans des remontrances ou par des arrêts les nouveaux tribunaux, il était aussitôt dissous et remplacé par des juges pris dans les bailliages et les sénéchaussées. Ces actes de violence n'intimidaient aucun des magistrats. Quand il s'agissait de réclamer contre la violation des lois constitutives de l'État, le silence leur eût paru un opprobre. Tous les parlements du royaume furent ainsi successivement détruits et recomposés pendant le cours de l'année 1771.

1772. Cette révolution de l'ordre judiciaire s'était opérée sans obstacle. L'opposition ouverte se ralentit peu à peu, à mesure que les nouveaux tribunaux prirent de la consistance et présentèrent une garantie de durée. Au bout de quelques mois, une partie du barreau, autorisée par l'exemple du célèbre Gerbier, reparut au palais. Beaucoup de membres de l'ancien parlement, ennuyés de l'exil, consentirent à la liquidation de la finance de leurs charges et semblèrent acquiescer ainsi à la mesure qui avait frappé le corps entier.

Les princes supportaient avec peine leur éloignement de la cour. D'un commun accord, on convint de regarder leur protestation comme non avenue, et ils reparurent à Versailles, le prince de Condé et le duc de Bourbon d'abord, la famille d'Orléans plus tard¹. Seul, le prince de Conti resta fidèle à ses

¹ « Personne ne doute que le duc d'Orléans n'ait le plus grand désir de faire comme son cousin; il n'y a que son fils qui le retienne : c'est un jeune homme très-entêté, et qui croit, ainsi que son oncle le prince de Conti, jouer un grand rôle en étant à la

convictions et demeura dans son château de l'Ile-Adam.

Il existait cependant à la cour même un parti, celui du duc de Choiseul, qui affichait une inébranlable persévérance dans ses sentiments, et flétrissait de son dédain la faiblesse des autres. La révolte qui sommeillait ailleurs semblait avoir pris domicile au château de Versailles, et le duc d'Aiguillon entendait sans cesse louer et regretter son ennemi.

Fatigué de ce bruit importun, d'Aiguillon chercha quelle nouvelle humiliation il susciterait à celui qui en était la cause ou le prétexte. Le duc de Choiseul possédait la charge importante et lucrative de colonel général des Suisses, dont le roi l'avait pourvu en 1762. D'Aiguillon imagina de la lui ôter. Mais Louis XV, en l'accordant à Choiseul, lui avait dit : « Je vous donne une charge inamovible. » Il était donc difficile d'amener ce prince à ordonner une mesure en contradiction avec ses propres paroles. « D'ailleurs, accoutumé à un gouvernement doux, par l'indifférence qu'il met aux trois quarts des choses, son premier mouvement est de se refuser aux violences et aux choses injustes. Mais bientôt sa faiblesse vis-à-vis de sa maîtresse ou du ministre qui le gouverne, prend le dessus. » (*Mémoires de Berenval.*)

Il s'établit, chose pénible à dire, une négociation

tête d'une prétendue faction, qui n'a produit et ne produira jamais d'autre effet que de n'être bonne à rien. Ces grands princes, depuis leurs protestations, sont devenus des bourgeois de la rue Saint-Denis ; on ne s'aperçoit point à la cour de leur absence, ni à la ville de leur présence. » (*Lettres de madame du Deffand.*)

entre le souverain et son sujet sur la valeur vénale d'une nouvelle disgrâce. Choiseul aimait à briller, et pendant son ministère il avait déployé une magnificence telle, qu'ayant consommé quatre millions de la fortune de sa femme, il restait encore fort obéré. En offrant sa démission de colonel général des Suisses, il mit pour condition qu'on lui accorderait huit cent mille francs d'argent comptant et deux cent mille livres de rente. On marchanda pendant quelque temps. C'était alors une pensée commune chez les gens de cour, que le trésor royal devait rétablir les brèches faites à leur fortune. Les faveurs pécuniaires du roi figuraient dans les projets de mariage et dans l'arrangement des affaires. Mais Louis XV était entouré des ennemis de son ancien ministre. Il finit par lui ordonner sèchement d'envoyer son désistement sans condition. Choiseul obéit. Le roi lui donna cent mille écus une fois payés, et soixante mille livres de pension réversible à la duchesse de Choiseul, qui eut la grandeur d'âme de refuser la faveur de cette réversibilité. La charge de colonel général des Suisses fut donnée au comte d'Artois.

Maupeou et d'Aiguillon triomphaient. Leur œuvre semblait s'affermir et l'obéissance était complète. Madame du Barry régnait : les princes fréquentaient son salon, et une grande partie des courtisans briguaient la faveur d'être admis aux soupers qu'elle donnait au roi. Mais ce calme apparent cachait une plaie profonde.

Le chancelier, en attaquant un point aussi important que l'inamovibilité des juges consacrée par les

siècles, avait montré aux Français que les lois constitutives de l'État n'étaient pas immuables. Pourquoi les autres dogmes monarchiques ne se modifieraient-ils pas également, suivant les nécessités créées par les passions des gouvernants ou les ressentiments du peuple? Maupeou donnait un exemple funeste d'instabilité, une justification logique aux révolutions futures. Il n'en eût pas été ainsi, si le ministère avait embrassé en même temps les réformes que l'état de la société réclamait. On aurait alors applaudi à son entreprise, et la nation satisfaite lui eût accordé sa sanction. Mais on n'y vit que l'attentat d'un despotisme débile tenté par un intrigant à l'aide d'une courtisane.

Montesquieu, en discutant les diverses formes de gouvernement, avait indiqué celles qui lui semblaient le mieux appropriées à la liberté et au bonheur des peuples. Au milieu de leurs déclamations contre la religion, les philosophes hasardèrent aussi des paroles de liberté, et bientôt les imaginations se lancèrent, à leur suite, dans la recherche des rapports des rois avec les peuples, et des devoirs des peuples envers les rois. L'attaque dirigée par Maupeou contre l'inviolabilité de la magistrature, donna une immense impulsion à cette disposition des esprits et le mouvement ne s'arrêta plus. Les brochures politiques se multiplièrent, et les remontrances de la cour des aides et des parlements ne firent que formuler une pensée commune. Déjà le mot de souveraineté du peuple était bégayé chez une vieille nation qui cherchait à se rajeunir. Si une révolte n'éclata pas dès 1771, c'est que la classe éclairée, par qui commen-

cent toujours les révolutions, n'ayant pas une conscience parfaite de ce qu'elle voulait, n'avait pu faire pénétrer dans la classe inférieure, qui exécute, ses convictions encore incomplètes.

Autour du monarque naît le chaos. A peine les ministres ont-ils terrassé leurs adversaires, qu'ils se divisent entre eux, chacun ambitionnant la puissance aux dépens de ses collègues. Dans la société se rencontre la confusion résultant d'une fatigue extrême de ce qui existe, de l'incertitude sur les moyens de changer ce qui lasse, et de la difficulté d'établir un meilleur ordre de choses.

Les plaideurs et le barreau ne s'éloignaient plus des nouveaux magistrats, mais un égal mépris atteignait le chef de l'État, les dépositaires de son autorité et les dispensateurs de la justice. Le mécontentement général se manifestait par des chansons et des plaisanteries sans cesse renouvelées et colportées de bouche en bouche. Des nouvelles à la main où les turpitudes de la cour et les bassesses de certains magistrats étaient dévoilées, circulaient rapidement, et la malignité publique les recherchait avec avidité. La police se trouvait impuissante pour arrêter le débit des écrits satiriques. « Les libellistes avaient acquis une telle puissance, que la cour composait quelquefois avec leur vénale infamie, et mettait à prix leurs injures pour qu'elles ne retentissent pas dans toute l'Europe. » (Lacretelle, *Histoire du XVIII^e siècle*.) Que peut la police contre un délit dont tout le monde est complice¹? On obéissait,

¹ L'homme qui a porté les plus rudes coups au parlement

mais en se moquant. Les rigueurs paraissaient plus ridicules que redoutables, et on se chagrinait peu de quelques mois d'exil qui procuraient ensuite du relief dans le monde. La servitude se manifestait dans les actions. La liberté était dans la pensée, et déjà des militaires commençaient à élever des doutes sur le principe de l'obéissance passive. Le prince de Beauvau, commandant en Languedoc, et le duc de Duras, gouverneur de Bretagne, avaient mieux aimé donner leur démission que d'installer les nouvelles cours. Une voix intime de l'âme répétait à chacun : cet arbitraire n'est que transitoire ; il succombera sous le vœu unanime de la nation.

Il disparut en effet, mais la monarchie s'affaissa en même temps ; c'est que l'instinct des révolutions reçut dès lors un accroissement rapide par les ressentiments profonds que Maupeou et Terray suscitèrent en froissant tous les intérêts. Le premier, non content d'avoir dévasté la magistrature, comprimait par la terreur les pays d'États et ne permettait pas à

Maupeou fut Beaumarchais, dans son procès avec Goëzman, conseiller à la nouvelle cour.

Il accusa Goëzman de s'être laissé corrompre. Celui-ci l'attaqua en calomnie, et Beaumarchais prouva que la femme Goëzman avait reçu quinze louis pour une audience obtenue de son mari. Dans des mémoires remplis de verve, Beaumarchais versait le ridicule et l'opprobre sur la nouvelle magistrature. Quand un de ces mémoires était condamné ou supprimé, il en faisait aussitôt paraître un autre plus piquant. Le public se les arrachait. L'auteur était ouvertement encouragé par le prince de Conti. Il réjouissait par la lecture de ses œuvres les filles de Louis XV et la comtesse du Barry elle-même.

A propos du procès de Beaumarchais, le comte de Noailles dit au roi : « Sire, nous pouvons espérer que votre parlement réussira, il commence à prendre. »

leurs assemblées d'émettre librement leurs vœux. Les lettres de cachet sortaient plus abondamment que jamais du cabinet du duc de La Vrillière. La marquise de Langeac, sa maîtresse, en faisait commerce, et jamais ne les refusait à l'homme puissant qui avait une vengeance à exercer, une passion à assouvir¹. Terray, le plus fiscal des hommes, désolait toutes les fortunes par des mesures financières qui se succédaient sans interruption, et où l'honneur de la couronne était aussi compromis que la probité du ministre.

1771 à 1774. Sous le prétexte de pourvoir aux traitements des nouveaux magistrats qui devaient rendre gratuitement la justice, les tailles reçurent une augmentation de deux millions; on prorogea indé-

¹ Nous citerons ici une anecdote tirée des *Souvenirs du comte de Ségur*, qui montre combien était grande la corruption dans le ministère du duc de La Vrillière.

« On m'a raconté la triste aventure d'une jeune bouquetière remarquable par sa beauté; elle s'appelait Jeanneton. Un jour M. le chevalier de Coigny la rencontre éblouissante de fraîcheur et brillante de gaieté. Il l'interroge sur la cause de cette vive satisfaction. « Je suis bien heureuse, dit-elle, mon mari est un grondeur, un brutal; il m'obsédait. J'ai été chez M. le comte de Saint-Florentin; madame^{***}, qui jouit de ses bonnes grâces, m'a fort bien accueillie, et pour dix louis, je viens d'obtenir une lettre de cachet qui me délivre de mon jaloux. »

« Deux ans après, M. de Coigny rencontre la même Jeanneton, mais triste, maigre, pâle, jaune, les yeux battus: « Eh! ma pauvre Jeanneton, lui dit-il, qu'êtes-vous donc devenue? on ne vous rencontre nulle part. — Hélas! monsieur, répondit-elle, j'étais bien sotte de me réjouir; mon vilain mari ayant eu la même idée que moi, était allé de son côté chez le ministre, et le même jour, par la même entremise, avait acheté un ordre pour m'enfermer, de sorte qu'il en a coûté vingt louis à notre pauvre ménage pour nous faire réciproquement jeter en prison. »

finiment le premier vingtième et pour dix ans le second, et on les augmenta successivement de plusieurs sous pour livre. Le système de Terray était d'accroître les impôts sans que leur valeur nominale parût changée. L'assiette des vingtièmes eut lieu d'après de nouvelles estimations des revenus faites sans base certaine par les préposés, ce qui amena des évaluations arbitraires et un accroissement de six millions sur cet impôt. Deux nouveaux sous pour livre se joignirent aux six sous additionnels précédemment établis sur une multitude de droits compris dans le bail des fermes et on les étendit à tous les autres droits, taxes et péages afferchés ou régis au compte de l'État, des seigneurs et des communes.

Tous les possesseurs de ce qui restait d'aliénations se trouvèrent dépouillés sans indemnité. Les droits de timbre et de contrôle furent élevés ainsi que les droits sur les sels. Le ministre ajouta ainsi une charge annuelle de trente-quatre millions aux impôts qui existaient précédemment.

Les rentiers déjà atteints par les retranchements opérés, les titulaires d'offices et les autres employés qui supportaient les nouveaux tributs imposés furent encore soumis à la retenue des dixièmes d'amortissement, quoique l'amortissement eût été indéfiniment ajourné, et pour mettre un terme à leurs réclamations, un arrêt du conseil ordonna que les rentes, les intérêts et autres charges du trésor ne seraient plus portés sur les états de paiement que pour la somme nette revenant à chaque créancier, déduction faite des retenues et impositions dont elles étaient passibles.

Laverdy avait établi un droit de mutation sur les contrats de rentes, et ce droit était évalué au quinzième pour les gens de mainmorte. Terray remplace le droit de mutation par un quinzième annuel sur toutes les rentes perpétuelles, nouvelle réduction dont il frappe les malheureux créanciers de l'État. Les rentes viagères sont soumises au prélèvement annuel d'un dixième.

L'audacieux ministre n'épargne pas les privilèges pécuniaires. Il fait prononcer l'extinction de toutes les exemptions de droits d'aides, de gabelle, de traite foraine et de franc-fief, même pour les villes et les particuliers qui les avaient achetés ou à qui ils avaient été donnés comme récompense. Ainsi les francs-fiefs accordés aux habitants de la ville d'Orléans pour avoir chassé les Anglais et à ceux de Péronne, du Mans, de Chartres, etc., pour services rendus à l'État, se trouvèrent supprimés¹.

Au lieu de rembourser en argent la finance des offices supprimés, le contrôleur général donne des contrats sur le roi. Il en fait de même à l'égard des sommes dues à la compagnie des Indes. Un arrêt du conseil statue qu'elle recevra des contrats au porteur à l'intérêt de quatre ou cinq pour cent; mais on prélèvera le dixième sur les arrérages.

Comme Maupeou avait bouleversé la magistrature, Terray bouleverse la finance. Il en change sans cesse le personnel, soldant en papier le titulaire qu'il renvoie, et faisant acquitter en argent le prix de la charge du titulaire qu'il admet. Il supprime ainsi

¹ On sait que les francs-fiefs étaient le droit accordé aux roturiers de posséder des terres nobles.

une partie des payeurs de rentes dont il ajourne à un temps indéfini le remboursement, et il oblige les payeurs conservés à fournir chacun un supplément de finance de cent soixante-quinze mille livres.

Les personnes anoblies depuis 1745 auraient eu à payer, lors du changement de règne, un droit de confirmation; Terray l'exige par avance.

Nous avons vu qu'il ne respectait pas les dépôts publics. L'université avait trente mille livres de rente sur les postes et une réserve de deux cent mille livres qu'elle destinait à la construction d'un bâtiment près Sainte-Geneviève. Le contrôleur général supprime les rentes et fait déposer au trésor royal les deux cent mille livres, en disant au recteur que le roi se chargeait des frais de l'élévation du bâtiment, ce qui n'a jamais eu lieu.

Le bail des fermiers généraux est renouvelé avec un profit de trois millions pour le trésor, sans compter trois cent trente-cinq mille livres de pot-de-vin donné au ministre; puis il grève leurs places de croupes et de pensions de faveur pour une somme annuelle de deux millions¹.

Il comble enfin l'iniquité de ses opérations par d'odieuses manœuvres sur les grains, au moyen de baisses et de hausses opérées successivement.

¹ Les croupiers de la ferme générale étaient ceux qui, sans avoir droit de délibération dans les assemblées, fournissaient une partie des fonds d'avance et participaient au gain à proportion de leur mise. Il fallait être protégé pour être admis à ce placement avantageux. Quant aux pensions, dit l'auteur des mémoires concernant l'administration des finances sous le ministère de l'abbé Terray, « c'était tout profit pour ceux en faveur desquels elles étaient établies. »

Cette administration spoliatrice avait augmenté dans un intervalle de cinq années la recette du trésor public de soixante millions, et vingt millions étaient retranchés de la dette. Peut-être la postérité excuserait-elle une partie des moyens employés pour accroître les ressources et diminuer les charges, si l'État en eût obtenu de véritables avantages. Mais le ministre, si impitoyable quand il s'agissait de se procurer de l'argent, n'opposait aucune résistance à un gaspillage qui dépassait toute mesure. Sa détestable âpreté avait pour but de satisfaire aux prodigalités du roi, de la favorite et des protégés de cette dernière. Pendant le ministère de l'abbé Terray, plus de cent quatre-vingt millions passèrent en acquits de comptant. Il ne refusait rien à la comtesse du Barry, à l'homme dont elle avait emprunté le nom et à son beau-frère qui l'avait vendue au roi, joueur effréné, libertin éhonté dont il fallait sans cesse acquitter les dettes.

Le roi allouait trente mille livres par mois à sa maîtresse. Terray fait doubler cette pension.

Louis XV dépense cinq cent mille livres pour bâtir et meubler le pavillon de Luciennes, qu'il donne à la favorite. Il lui fait cadeau d'une toilette d'or surmontée de deux Amours qui semblaient la décorer d'une couronne lorsqu'elle approchait sa figure de la glace. Le contrôleur général paye sans observation ces folles dépenses. Il avait fourni quinze cents marcs d'or pour la toilette. Sa complaisance s'étend tellement qu'il acquitte les bons de madame du Barry comme bons du roi.

A la mort du comte de Clermont, l'État se trouva

libéré de trois cent mille livres de rentes viagères que ce prince possédait. Au lieu d'en faire profiter le trésor, Terray constitue deux cent mille livres de rente à la comtesse du Barry ; les cent mille livres restant sont partagées entre le chancelier et lui.

En renouvelant le bail des poudres, le contrôleur général exige un pot-de-vin de trois cent mille livres. Cette exaction fait du bruit, le roi prend de l'humeur : Terray, effrayé, se hâte d'annoncer qu'il n'a prélevé cette somme qu'au profit de madame du Barry, et la concussion est trouvée bonne. Sa maîtresse, la baronne de Lagarde, vendait les faveurs pécuniaires du ministère. Quand l'abus paraît trop criant, il la chasse et l'exile.

Au milieu de dilapidations sans cesse renouvelées, comment parvenir à rétablir l'équilibre entre la recette et la dépense ? Recourir aux emprunts était impossible ; car on n'accepte pas pour débiteur un gouvernement qui vient de faire banqueroute. Le ministre se trouva réduit à la ressource non moins dispendieuse des assignations sur les revenus futurs, et quarante et un millions de ces anticipations créées pour l'acquittement des dépenses courantes de 1774 coûtèrent près de sept millions, ou dix-sept pour cent partagés entre les agents des finances qui trafiquaient ensuite de ces valeurs dépréciées. Toutes les dépenses cependant n'étaient pas acquittées avec exactitude, et la dette exigible nouvellement accumulée formait à la même époque un capital de deux cent trente-cinq millions.

Il résulte des évaluations faites par l'abbé Terray,

lors de l'avènement de Louis XVI au trône, qu'il existait un déficit de vingt-sept millions deux cent vingt mille livres; mais le compte au vrai de l'exercice de 1774, qui n'a été arrêté qu'en 1787, a prouvé que le déficit s'élevait réellement, à la mort de Louis XV, à quarante et un millions cent soixante et onze mille six cent six livres.

Ainsi Terray avait irrité les provinces, mécontenté plusieurs grandes villes, opprimé les contribuables, ruiné les rentiers, troublé les fortunes, dégoûté les financiers, sans produire aucun bien. Il avait provoqué la haine de tout le monde, excepté celle de l'ignoble coterie de la comtesse du Barry, dont Louis XV était l'esclave. Le ministre avait prostitué ses talents à cette coterie, parce qu'elle disposait de la faveur du maître. On assure que la courtisane osa aspirer à la place que la sévérité d'une morale austère avait assignée jadis à madame de Maintenon¹, et Terray encourageait l'ambition de cette femme qui, partie de si bas, ne voyait aucune élévation qu'elle ne pût atteindre. Il se flattait lui-même d'arriver au faite de la fortune par la protection de la favorite. Déjà il avait obtenu d'elle la place d'intendant général des bâtiments, dont il dépouilla M. de Marigny. L'espoir dont il se berçait était de parvenir à la dignité de garde des sceaux et de car-

¹ Dans ce temps, le duc d'Orléans sollicitait l'agrément du roi pour épouser madame de Montesson. Il s'adressa à la comtesse du Barry, en la priant de se montrer favorable à sa demande. Celle-ci lui répondit avec ce ton familier qu'elle employait souvent : « Tenez, gros père, voulez-vous que je vous donne un bon conseil? commencez par épouser; nous verrons par la suite à faire mieux pour vous : j'y suis moi-même fortement intéressée. »

dinal. Dubois, plus infâme encore que lui, n'avait-il pas obtenu la pourpre ! Il comptait sur la désignation du prétendant. Un don de cinq cent mille livres aurait acheté ce service ; mais les autres ministres qui ne voulaient pas s'incliner devant la suprématie que le chapeau eût donnée sur eux à l'abbé, parvinrent à déjouer ses prétentions.

Du reste, tout vestige de bienséance était banni de la cour. Nulle pudeur, nulle retenue n'y était conservée. Le roi soupait tous les soirs chez sa maîtresse ; d'anciens compagnons de débauche y formaient sa société habituelle, et sa honteuse faiblesse se manifestait même en public. La comtesse du Barry donnait audience aux ambassadeurs, et recevait les députés des confédérés polonais. Elle assista au conseil. Son nègre, Zamore, fut décoré du titre de gouverneur du château de Luciennes, et elle voulut que le roi en signât le brevet.

Tout s'avalissait ainsi autour du monarque, et la décence et l'honnêteté auraient disparu de la cour si elles n'eussent trouvé, comme dans le ménage du premier Dauphin, un refuge chez le jeune couple qui devait régner un jour. On s'y tenait soigneusement éloigné des orgies royales. Les liens de parenté, la vie de famille faisaient le charme de cet intérieur. Tous les jours, les trois frères et leurs épouses se rassemblaient pour prendre leurs repas en commun (1773). Le comte d'Artois venait d'être uni à la sœur de la comtesse de Provence. Souvent Mesdames filles du roi augmentaient par leur présence l'agrément de cette société, qu'animait la gaieté des jeunes princesses.

Marie-Antoinette traitait la comtesse du Barry poliment, mais avec froideur. Le Dauphin ne lui montrait que du dédain. Ce blâme muet, mais expressif, choquait le voluptueux vieillard. Aussi nulle intimité n'existait entre Louis XV et les héritiers de son trône, et déjà les amis de la favorite cherchaient à profiter, pour calomnier la Dauphine, de l'ennui que lui inspirait l'étiquette.

Ce trône n'était pas moins avili au dehors qu'au dedans. Les puissances étrangères ne craignaient rien d'une nation obérée, ni d'un souverain engourdi dans les plaisirs. Aussi les combinaisons de leur politique se développaient sans tenir compte de la France, et sans prendre aucun souci de son opposition.

De toutes parts commencent à s'annoncer les changements qui doivent signaler la fin du XVIII^e siècle. En Europe, et dans le nouveau monde, des peuples essayeront de conquérir leur liberté, d'autres succomberont sous les coups du pouvoir absolu, quelques-uns tenteront des efforts impuissants, mais où se révélera leur génie, et où apparaîtra l'aurore de leur émancipation future. Il ne nous est pas donné de développer l'étonnant spectacle que va présenter la société humaine pendant un espace de soixante ans. Il faut nous borner à décrire ce qui s'est passé durant la période dont nous retraçons l'histoire. La France regarde et laisse faire, en apparence insensible; mais les fronts se couvrent d'une patriotique rougeur, et l'apathie du gouvernement devant les malheurs d'une nation qui défend son indépendance et succombe, contribue à tourner les esprits vers la

recherche d'un autre ordre de choses dont on espère plus de gloire et plus d'honneur.

1768, 1769. Nous avons vu l'insurrection polonaise organisée dans la ville de Bar, et les Russes se disposant à l'attaquer. Cette guerre commença avec toute l'atrocité commune aux peuples barbares : les massacres et la dévastation marquaient le passage des troupes moscovites ; les lueurs de l'incendie annonçaient leur approche. Mais ces cruautés, loin de décourager les Polonais, les animaient à la vengeance, et de tous côtés se formaient de petites confédérations qui, si elles n'agissaient pas avec l'ensemble désirable, harcelaient sans cesse l'ennemi.

Cependant il était évident qu'une nation désunie, en proie à l'anarchie des volontés, et livrée à tous les caprices des partis, succomberait devant les forces compactes d'un peuple qui obéit à une impulsion unique. Le salut des Polonais dépendait donc d'une intervention étrangère.

L'influence que le génie de Catherine acquérait en Europe alarmait le duc de Choiseul ; mais il était moins inquiet des conquêtes de la czarine en Pologne que de l'alliance qu'elle conservait avec l'Angleterre. Il voyait donc sans peine les Russes occupés au nord par l'insurrection polonaise et bataillant au midi contre les Turcs. Au lieu de mesures efficaces pour sauver la Pologne, la politique lui conseillait de prolonger le plus possible la lutte qui existait entre les deux États.

Frédéric se prétendait uni à la czarine par un lien indissoluble ; mais son esprit rusé et rempli d'ar-

rière-pensées , comptait sur la ruine de la Pologne et l'affaiblissement que la Russie éprouverait à la suite des deux guerres , pour s'emparer sans résistance de la Prusse polonaise. Il était donc très-éloigné d'aider la république à secouer le joug.

Quant à l'Autriche, elle rétablissait ses finances et affermissait sa puissance militaire à l'ombre de la paix ; elle ne voulait pas compromettre sa prospérité renaissante en risquant une nouvelle guerre au profit de la liberté d'une nation voisine.

Nous avons déjà remarqué que la politique du cabinet de Vienne disposait de son alliance avec Louis XV pour son propre avantage, et sans tenir compte de l'intérêt et des convenances de la France. Il n'eût pas permis qu'un corps français traversât son territoire pour aller au secours des confédérations polonaises. Tout ce que le gouvernement français put obtenir fut une promesse de neutralité dans la guerre de la Turquie contre les Russes.

Le duc de Choiseul se trouva donc réduit à n'assister la confédération que d'un subside. On régla ce subside à six mille ducats par mois. Il l'eût fallu beaucoup plus considérable afin de favoriser la prise d'armes d'une foule de gentilshommes ruinés par les déprédations des Russes.

1770. Le ministre envoya Dumouriez en Pologne avec la mission d'exciter le zèle des confédérés, de les discipliner et de donner plus d'ensemble à leurs opérations. Un certain nombre d'officiers français de toutes armes eurent ordre de le rejoindre individuellement. Dumouriez acheta en Hongrie des armes

et des munitions de guerre ; mais l'Autriche empêcha qu'elles ne fussent expédiées.

Nous n'entrerons pas dans le détail d'une foule de petits combats livrés sur tous les points de la Pologne , entre les confédérés et les Russes. On ne saurait cependant passer sous silence l'invasion de l'Ukraine par les Zaporoves ou Haidamacks. A chacun la honte de ses crimes. Les actions qui méritent l'exécration de la postérité ne peuvent pas lui demeurer cachées.

Cette peuplade formait une espèce de congrégation du rit grec , qui vivait dans les îles du Borysthène , où elle se recrutait des mécontents et des brigands des provinces voisines. Les femmes en étaient exclues. Leur code était le pillage , leurs moyens d'action le meurtre et l'incendie. Les Russes lancèrent sur la malheureuse Ukraine ces bêtes féroces à figure humaine. On avait eu soin d'ajouter à leurs passions celle du fanatisme religieux , en insérant dans les proclamations de la czarine que les Polonais prenaient les armes en haine de la religion grecque.

Les gentilshommes de l'Ukraine avaient rejoint la confédération ou lui avaient envoyé leurs propres troupes. Les Zaporoves purent donc s'avancer sans trouver d'obstacles. Tout ce qui n'était pas de la religion grecque, vieillards, femmes, enfants, gentilshommes, valets, moines, juifs et luthériens, sont égorgés. Les juifs, plus haïs à cause de leurs concussions, furent presque tous brûlés vifs. On enterrait les hommes jusqu'au cou, et ensuite on fauchait leurs têtes. Les femmes étaient éventrées, les enfants

foulés aux pieds des chevaux. Cent mille personnes périrent. Enfin vient un évêque du rit grec, qui dit aux brigands : « C'est assez. Les catholiques ont disparu, et la Russie régnera sans opposition sur les solitudes que vous avez faites. Elle les repeuplera avec ses esclaves de la même religion que vous. »

Les succès des confédérés étaient toujours en rapport avec ceux de l'armée turque. Quand les Ottomans avançaient, la czarine retirait de la Pologne une partie de ses troupes. Étaient-ils vaincus ? l'armée des oppresseurs recevait de nouveaux renforts. « On voyait alors, dit Rulhières, tous les usages par lesquels les nations les plus barbares ont adouci le fléau de la guerre, violés à l'égard des confédérés, toutes les capitulations devenues des pièges, la foi donnée aux prisonniers toujours trahie. »

A l'aide de l'ennemi venaient les divisions intestines des chefs des confédérations, divisions inévitables dans une guerre civile qui ne reconnaît pas de chef suprême. Le comte Potocki devient jaloux de Pulawski, et parvient à le rendre suspect. Ce premier auteur de la confédération est arrêté ; bientôt il meurt dans les fers. En expirant, il recommande à ses enfants de sacrifier leurs ressentiments, de ne songer qu'à la patrie et de justifier sa mémoire par leur conduite. Les fils se montrèrent fidèles à la dernière volonté de leur père : deux jeunes Pulawski moururent les armes à la main, et le dernier, Casimir, devint le plus redoutable et le plus actif des confédérés.

Ceux-ci sentirent enfin la nécessité d'une direction centrale. Les chefs de la noblesse profitèrent

d'un moment où les Russes se trouvaient obligés de dégarnir la Pologne pour communiquer entre eux, se réunir et former un conseil suprême revêtu de l'autorité nécessaire pour faire concourir au but commun les diverses confédérations. Stanislas-Auguste avait pris parti pour les Russes, et les troupes de la couronne combattaient les confédérés.

Le conseil suprême s'établit d'abord dans la ville de Teschen, et peu après dans la petite ville d'Épériers, sur la frontière de l'Autriche et de la Gallicie. Ce fut dans cette dernière résidence que Dumouriez le rencontra.

Cependant, du fond de son palais, la czarine dirigeait ses généraux et enflammait le courage de ses soldats. Bientôt les opérations militaires des Turcs ne présentent plus qu'une suite de désastres. Une flotte russe traverse le détroit de Gibraltar, pénètre dans l'Archipel, et vient, au nom de Catherine, offrir aux Grecs, sujets de la Porte, cette liberté qu'elle arrachait violemment aux Polonais. Mais les moyens n'étaient pas proportionnés à la grandeur de l'entreprise. L'affranchissement de la Grèce ne put s'opérer alors. La flotte russe, repoussée des côtes du Péloponèse, parvient néanmoins à brûler la flotte turque dans le golfe de Tchesmé, insulte les Dardanelles, fait trembler Constantinople. Elle se retire ensuite, laissant dans l'âme des Grecs cet instinct d'indépendance qui se développa peu à peu, et produisit enfin la révolution qui les sépara de l'empire ottoman, et replaça la Grèce au nombre des peuples libres.

Dumouriez fut peu satisfait de ce qu'il trouva à

Épériès. Les forces de la confédération ne consistaient qu'en dix-sept mille hommes, sous huit ou dix chefs indépendants, sans accord, et se défiant les uns des autres. Les membres du conseil s'occupaient plus de leurs plaisirs que des affaires.

L'envoyé français s'efforça d'abord de donner une forme régulière aux travaux du conseil suprême. Il obtint que ce conseil se divisât en quatre conseils particuliers des finances, de la justice, des affaires étrangères et de la guerre. L'abolition du *liberum veto* fut prononcée.

L'acte de réunion de la confédération générale en un seul corps, sous l'autorité des chefs de celle de Bar, leur fut porté à l'armée turque, à laquelle ils s'étaient réunis. Quelque temps après, le conseil suprême déclara Stanislas-Auguste déchu de la couronne et le trône vacant.

1770. Dumouriez rendit compte de ces détails au duc de Choiseul, et il lui demanda soixante officiers de toutes armes, six ingénieurs, dix officiers d'artillerie, des sergents de cette arme, et vingt canoniers. Il conçut un vaste plan de campagne qui consistait à former une nombreuse infanterie au moyen d'une levée de paysans-serfs que chaque gentilhomme opérerait sur ses terres. La cavalerie existait déjà, les gentilshommes n'entrant en campagne qu'à cheval. A l'aide de cette armée qui se fût jetée sur les derrières des corps russes, et eût marché directement vers Moscou, Dumouriez prétendait obliger ces corps à quitter la Pologne pour courir à la défense de leur propre territoire.

Mais Dumouriez, au lieu de persuader, voulut

imposer sa volonté. Il se montra altier, méprisant, et il irrita l'orgueil de cette aristocratie de gentilshommes où chacun s'estimait à l'égal des rois. Il excita en outre leurs ressentiments, en persuadant au duc de Choiseul de supprimer les pensions personnelles que la France accordait à plusieurs d'entre eux, alléguant qu'ils en faisaient un ignoble emploi. Il déprisait ainsi aux yeux du gouvernement ceux qu'on l'avait chargé de défendre, et il refroidissait l'intérêt qu'il importait d'exciter. Cependant il obtint pour l'utilité générale de la confédération un subside de soixante mille livres par mois, et il reçut trois cent mille livres en lettres de change sur Vienne pour les cinq derniers mois de 1770.

A la fin de la même année, survint la disgrâce du duc de Choiseul, qui eut pour les Polonais les plus funestes conséquences. Le successeur de ce ministre n'éprouvait que de l'éloignement, et pour les plans qu'il avait conçus, et pour les agents employés à leur exécution. Dumouriez perdit tout crédit au ministère des affaires étrangères et le paiement du subside fut interrompu.

Mais un résultat plus grave encore se développa à la suite du changement survenu dans le ministère français. La considération déjà fort ébranlée que les puissances étrangères accordaient encore au cabinet de Versailles s'effaça entièrement. Comment admettre dans la balance des destinées humaines un souverain dominé par une courtisane, faisant et défaisant les ministres au gré de ses caprices ? L'Autriche, qui avait de si grandes obligations au duc de Choiseul, tempérait à cause de lui l'audace de sa diplo-

matie. Si elle ne faisait rien pour la France, elle ne voulait pas hasarder des démarches qui compromissent l'alliance contractée avec nous. Son allure devint plus libre quand le duc d'Aiguillon prit la direction des affaires. Elle savait que ce ministre ne lui était pas favorable ; elle le méprisait et ne le craignait pas. Aussi, dès ce moment, le cabinet de Vienne se trouva plus disposé à ouvrir l'oreille aux propositions du morcellement de la malheureuse Pologne.

L'empereur François était mort en 1765. L'archiduc Joseph, déjà élu roi des Romains, succéda à son père dans la dignité impériale, et Marie-Thérèse le déclara corégent de ses États. Ce prince avait un esprit remuant, un désir immodéré d'innovations. Les projets se succédaient avec rapidité dans sa tête, prompte à les concevoir, mais lente et embarrassée dans leur exécution. La première activité de son imagination se porta vers l'armée dont Marie-Thérèse lui laissa le soin. Il la soumit autant qu'il fut en lui à l'économie et à la discipline prussienne. Son admiration pour Frédéric s'exprimait dans toutes les occasions, et dès 1769, il se ménagea à Neisse en Silésie une entrevue avec ce souverain. Le roi de Prusse écouta avec complaisance le développement des idées philosophiques de l'empereur, mais en même temps il découvrit avec joie que l'inquiétude d'esprit de Joseph serait une cause d'affaiblissement de la monarchie autrichienne. Dans cette entrevue, on parla de l'ambition de la Russie, et on agita les moyens de la contenir. Frédéric insista sur la nécessité d'un rapprochement intime entre la Prusse et l'Autriche, et les deux

princes se quittèrent satisfaits l'un de l'autre , en se promettant de s'écrire et de traiter directement les affaires sans l'intervention de leurs ministres.

1770. Néanmoins, Marie-Thérèse exigea que le prince de Kaunitz assistât à une nouvelle réunion de Frédéric et de Joseph, qui eut lieu au camp de Neustadt, en Moravie. L'ambition de Catherine fut le principal objet des conférences entre le roi et le ministre autrichien. Frédéric n'entendait pas que la czarine établît exclusivement sa domination sur la Pologne, et il paraît qu'il mit dès lors en avant le projet de partage de ce royaume, comme moyen d'établir un parfait équilibre de puissance et d'injustice.

1771. Dumouriez, qui n'attendait plus rien du gouvernement français, restreignit ses projets à la conquête du palatinat de Cracovie et des mines de Wiéliczka, qui eussent fourni de grandes ressources pécuniaires à la confédération. D'Aiguillon semblait lui accorder son approbation, mais il déjouait sous main ses combinaisons. L'Autriche, de son côté, avait établi un cordon de troupes sur les frontières de la Pologne, sous le prétexte de s'opposer à l'invasion de la peste, mais dans le fait, pour empêcher les détachements confédérés poursuivis par les Russes de chercher un refuge sur son territoire. Cette puissance avait pris possession du comté de Zips, en litige, depuis très-longtemps, entre les rois de Pologne et de Hongrie.

L'envoyé français se mit à la tête de l'armée confédérée, et obtint d'abord de notables succès. Mais sa hauteur et ses emportements choquaient de plus

en plus l'orgueil des gentilshommes polonais ; la division se mit à son sujet entre eux ; le conseil suprême et le ministère du duc d'Aiguillon retentirent de leurs plaintes réciproques. Le 28 juin, Dumouriez perd contre Souvarow la bataille de Landscron, par la faute des Polonais, qui l'abandonnent au premier coup de canon. A la même époque, la confédération de Lithuanie, due aux soins du comte Oginski, est anéantie par les Russes. Dumouriez est rappelé, et le cabinet français envoie à sa place le baron de Vioménil, maréchal de camp. Celui-ci, distingué par ses talents militaires, plein de loyauté et d'esprit, ne se montra point altier et violent comme son prédécesseur. Mais il trouva les Polonais plongés dans un profond découragement ; les femmes seules développaient encore de l'énergie, et s'efforçaient d'en inspirer aux hommes.

1772. Vioménil, dans l'espoir de tirer les Polonais de leur abattement, fait surprendre le château de Cracovie par le petit corps sous ses ordres. Ce château est aussitôt investi par Souvarow. Les détachements polonais qui veulent venir à son secours sont battus. Choisy, brigadier français, qui commandait les assiégés, fait une défense désespérée. Pendant deux mois, une garnison de cent dix-sept hommes supporte toutes les misères de la faim, du froid et des maladies, repousse les Russes dans trois assauts, et fait perdre un monde énorme à l'ennemi. La famine les oblige enfin de capituler et de se rendre prisonniers de guerre.

Le dernier acte remarquable des confédérés fut l'enlèvement du roi Stanislas-Auguste, opéré au mi-

lieu de Varsovie, dans la nuit du 3 novembre 1771, par quelques conjurés, avec l'intention de conduire le roi prisonnier au camp de Pulawski. L'entreprise avait réussi ; mais, au milieu de l'obscurité, on s'égare ; le cheval que montait le roi se casse la jambe ; il faut s'arrêter pour lui chercher une autre monture. Les ravisseurs, qui le croient toujours au milieu d'eux, poursuivent leur route, et Stanislas-Auguste se trouve seul avec un des conjurés nommé Kosinski. Cet homme, un des plus audacieux, s'effraye de l'énorme responsabilité qu'il encourt, et devient tout d'un coup le plus timide. Au lieu de forcer le roi à le suivre, il se jette à ses pieds et se déclare son prisonnier. Quelques heures après, Poniatowski rentre à Varsovie au milieu des acclamations de la multitude.

Cet attentat fut qualifié du nom de régicide par les cours de Pétersbourg et de Berlin, et Stanislas-Auguste ne négligea rien pour accréditer cette opinion. Cependant, la vie de ce prince n'avait point été menacée, et les conjurés n'exercèrent d'autre violence à son égard que de le forcer à les suivre.

Catherine était victorieuse des Turcs. Frédéric pressentit longtemps à l'avance qu'elle triompherait aussi des Polonais. Dès la fin de l'année 1770, il avait envoyé à Pétersbourg le prince Henri, son frère, et celui-ci y développa l'idée d'un partage de la Pologne. Nous avons vu que cette même idée avait été suggérée à l'Autriche pendant les conférences de Neustadt.

L'année 1771 se passa à jouer une comédie dont le dénouement devait avoir lieu aux dépens des

Turcs et des Polonais. Pendant que Frédéric comblait Catherine de louanges et de flatteries, il s'entendait avec Marie-Thérèse pour empêcher indirectement la czarine d'élever trop haut ses prétentions sur la Pologne. L'Autriche renforça son cordon établi sur les frontières de la république, et assembla une armée en Hongrie. Non contente d'imposer par ce déploiement militaire, Marie-Thérèse conclut avec la Porte un traité signé le 6 juillet, par lequel elle s'engageait à lui faire restituer, soit au moyen des négociations, soit par la force des armes, les territoires et forteresses dont les Russes s'étaient emparés, et à ne pas souffrir qu'il fût porté atteinte à l'indépendance de la Pologne. De leur côté, les Turcs s'obligeaient à payer à l'impératrice-reine un subside de dix mille bourses en quatre paiements.

Les troupes autrichiennes paraissent se mettre en mouvement, et le premier paiement du subside est opéré.

La czarine restreint alors ses exigences, et elle consent à reconnaître des complices dans la spoliation de la Pologne. Aussitôt Polonais et Turcs sont abandonnés, et, aux yeux de l'Autriche, le traité du 6 juillet n'est plus qu'une feuille de papier sans valeur. Cependant elle garde l'argent que la Porte lui a remis pour obtenir son alliance.

1772. Frédéric touchait enfin au succès de ses intrigues. Depuis dix ans, il entretenait l'anarchie en Pologne, pour profiter de sa faiblesse et s'enrichir de ses dépouilles, et il allait s'arrondir de toute la Prusse polonaise. Une convention passée entre

lui et Catherine règle la part dont chacun profitera dans le vol politique qui va se commettre. Frédéric se charge d'être l'intermédiaire auprès de l'Autriche, et de convenir avec elle de la portion qui lui sera abandonnée. On discute pendant plusieurs mois sur la distribution du butin ; enfin, le 5 août, un traité de partage est signé : l'Autriche obtient sur la rive gauche de la Vistule environ deux mille cinq cents lieues carrées ; la Russie en acquerrait trois mille, et la Prusse neuf cents seulement ; mais ce lot était entièrement à sa convenance, et renfermait relativement le plus de population et de richesses.

Les trois cours publièrent aussitôt des déclarations pour justifier cet envahissement : l'Autriche faisait valoir d'anciens titres ; Frédéric citait aussi des diplômes ; mais Catherine ne réclamait que l'indemnité des secours qu'elle avait fournis à la république.

Ce fut seulement par ces pièces officielles que le prince Louis de Rohan, ambassadeur de France à Vienne, eut connaissance et des négociations suivies au sujet de la Pologne, et du traité de partage. Le cabinet de Versailles se faisait une loi de communiquer à celui de Marie-Thérèse tout ce qu'il apprenait de relatif à la politique générale de l'Europe ; de la part de l'Autriche, les rapports furent toujours empreints de défiance et remplis de duplicité.

Louis XV se sentit vivement affecté de ce dénouement. « Ah ! s'écria-t-il, si Choiseul eût été ici, le partage n'aurait pas eu lieu. » En effet, le mouvement qui venait de s'opérer, changeait la position respective des divers États européens. L'Autriche

dédaignait l'alliance de la France pour s'unir à la Prusse et à la Russie. Elle augmentait ainsi l'importance de ces deux puissances, tandis que la nôtre devenait nulle, et que nous nous trouvions réduits à n'occuper que le quatrième rang.

Stanislas-Auguste montra une lueur d'énergie lorsqu'il apprit la signature du traité de partage. Il protesta personnellement et fit protester aussi le sénat, qui ne comptait plus que vingt-sept membres. Mais les trois puissances inondèrent la Pologne de leurs troupes, cernèrent Varsovie, et obligèrent le sénat à convoquer une diète.

1773. Cette diète se réunit le 19 avril. Malgré l'opposition énergique de quelques nonces, elle fut obligée de consentir à la nomination de commissaires qui régleraient souverainement avec les ambassadeurs de Russie, de Prusse et d'Autriche, les limites des quatre États, et la nouvelle forme du gouvernement polonais. On remarqua que les dissidents ne furent pas admis dans cette assemblée. La Prusse et la Russie n'avaient plus besoin de simuler la tolérance, et désormais les dissidents ne leur inspireront plus aucun intérêt.

Par les moyens ordinaires de séduction et de terreur, on obtint l'adhésion de la commission au partage conclu entre les trois cours. La diète ratifia cette décision le 3 août. On conserva aux Polonais leur constitution anarchique. La Russie, la Prusse et l'Autriche étendirent successivement leurs envahissements. La Pologne figura encore nominativement sur la carte, mais de fait elle n'existait plus. Son indépendance avait disparu ; il ne restait que le

fantôme d'un royaume qui devait s'évanouir vingt ans plus tard à un signe des trois puissances.

1772. Pendant qu'une révolution, suscitée par la politique, s'opérait en Pologne, de grands changements avaient lieu dans un autre royaume du nord. Nous avons vu qu'à la mort de Charles XII, la Suède, épuisée par la monomanie guerrière de ce prince, chercha dans la diminution du pouvoir royal au profit du sénat, un préservatif contre le retour de pareils maux. Ce corps mit la couronne en tutelle. Le roi, obligé de signer toutes les résolutions des États, n'était plus que le serviteur de la diète. Deux guerres dirigées par le sénat, l'une contre la Russie, l'autre contre la Prusse, n'avaient produit que de funestes résultats, et, à la suite, parurent les discordes civiles.

La plaie des gouvernements républicains est la division excitée par les revers de fortune. Les partis s'accusent mutuellement; l'animosité s'établit entre eux, et donne naissance à des factions ennemies que leurs passions mettent trop souvent à la discrétion de l'étranger.

Ainsi fut-il en Suède. Les diètes étaient agitées par deux grands partis : celui dit des bonnets et celui des chapeaux. L'État s'affaiblissait, et la czarine fomentait la désunion dans l'espoir de dominer en Suède comme en Pologne. La première de ces factions s'appuyait sur la Russie, et elle cherchait dans l'amitié de cette puissance la garantie de son pouvoir; la seconde espérait briser ce joug, et, avec l'appui de la France, reconquérir la Livonie et la Finlande. Les bonnets se montraient zélés défen-

seurs de l'aristocratie républicaine , les chapeaux voulaient relever l'autorité royale.

Adolphe-Frédéric, roi de Suède, mourut en 1772. Son fils, Gustave III, lui succéda à l'âge de vingt-cinq ans. Ce prince avait l'imagination vive, le cœur haut, l'esprit rusé. Exalté par le récit des grandes actions de quelques-uns de ses prédécesseurs, il supportait impatiemment la dépendance où le sénat de Stockholm avait réduit la couronne : « Le roi, disait-il tristement, n'est plus que la poupée de l'État, parée à certains jours solennels des ornements de la dignité royale. »

Gustave III était à Paris lorsqu'il apprit la mort de son père. Témoin de la chute des parlements opérée sans résistance, il conçut la résolution de suivre cet exemple et de s'affranchir de l'autorité du sénat. Louis XV reçut la confidence de son projet, l'encouragea, et plaça près de lui, sous le titre d'ambassadeur, un homme d'état habile, le comte de Vergennes. Arrivé à Stockholm, Gustave affecte une grande indifférence pour la suprématie du sénat, mais en même temps il n'omet rien pour s'attacher le peuple et les soldats, et pour rendre le sénat odieux. Ses agents secrets arrêtent l'arrivage des blés, créent ainsi une disette factice, et on l'impute à l'incurie du sénat.

Une nouvelle diète se rassemble. Les ennemis du roi, partisans de la Russie, y dominant; il n'y a pas de temps à perdre : Gustave excite contre elle une insurrection dans la province de Scanie : Christianstad se soulève.

La diète, alarmée, fait prendre les armes à deux

corps sur la fidélité desquels elle comptait. Rudebeck, qui les commande, reçoit l'ordre d'arrêter le roi, si quelque indice annonce qu'il s'entend avec les insurgés. L'apathie apparente du monarque rassure Rudebeck : « En vérité, dit-il, ce bon jeune homme n'est dangereux pour personne dans l'univers. »

Cependant, le 19 août au matin, Gustave fait dire à ses amis que le moment d'agir est arrivé. Il monte à cheval, met une écharpe blanche à son bras, signal convenu. Les officiers des régiments des gardes et de l'artillerie imitent son exemple. Des postes sont établis autour du conseil d'État et paralysent son action. Le roi se rend à la parade, harangue les soldats. Après quelque hésitation, tous jurent de le suivre et de le défendre; une seule voix crie non.

Rudebeck, furieux, s'efforce en vain d'animer sa troupe; il parcourt les rues, en s'écriant : « Aux armes, mes frères! aux armes, Suédois, ou c'en est fait de votre liberté! » Gustave marche à lui l'épée à la main, et le fait arrêter. Tous les chefs de la faction des bonnets sont arrêtés également.

Le roi rentre dans son palais, invite les ambassadeurs à s'y rendre, et en leur présence, il reçoit le serment des magistrats et de l'amirauté. Ainsi, en peu d'heures se termina une révolution qui ne fut souillée d'aucune goutte de sang. La tranquillité la plus complète régnait dans la ville et au dehors.

Le grand changement qui venait de s'opérer reçut la sanction du peuple. Toutes les milices bourgeoises furent rassemblées dans une plaine immense. Quand le roi parut, il fut accueilli par un cri unanime : « Vive Gustave! Vive le sauveur de la Suède!

Il convoqua ensuite les états et leur soumit la nouvelle constitution rédigée en cinquante-huit articles. Elle rétablissait les anciennes lois, telles qu'elles existaient sous Gustave-Adolphe, et jusqu'en 1680. La succession au trône était restreinte aux mâles; le roi choisissait le sénat et nommait à tous les emplois; aux états seuls était réservé le droit de consentir les impôts. Diverses autres dispositions garantissaient la sûreté individuelle et l'indépendance de la magistrature. Une d'elles consacrait la liberté de la presse.

Ces lois sont votées par acclamation. En terminant la séance, Gustave entonne le *Te Deum* dont tous les membres des états chantent avec lui les versets.

Une amnistie générale suit l'adoption de la constitution, et le roi proclame l'oubli total des injures faites à la royauté pendant le règne de son père et le commencement du sien.

La révolution de Suède donna lieu à la découverte de la correspondance secrète. Depuis longtemps, les traités passés avec les rois de Suède obligeaient la France, sur la réquisition qui lui en serait faite, à donner un subside et à fournir un secours effectif de sept mille hommes. Le duc d'Aiguillon avait remis le subside à Gustave avant qu'il s'éloignât de Paris. Quoique l'entreprise de ce prince eût été couronnée de succès, on craignait cependant que l'opposition ne réclamât l'intervention de la Russie, et le gouvernement français crut devoir se tenir prêt à obtempérer à la demande des sept mille hommes, si elle lui était adressée. D'Aiguillon décida qu'on

enverrait la brigade allemande, sous le commandement du marquis de Castries.

Il s'éleva alors une difficulté sur le transport de ces troupes de France en Suède. Il ne pouvait avoir lieu par terre, les princes allemands ne l'auraient pas souffert. Il fallait donc emprunter la voie de la mer, et d'Aiguillon ne l'osait pas sans la permission des Anglais. Il ouvrit à ce sujet une négociation avec le cabinet de Londres. Celui-ci, après s'être fait prier, consentit au passage de la brigade, mais à condition qu'il se ferait sur des transports anglais, sous l'escorte de leurs frégates.

Cet accord se conclut à l'insu de Monteynard, secrétaire d'État de la guerre. Ce ministre s'indigna quand il l'apprit, et il jura qu'il ne permettrait pas que les troupes françaises fussent conduites d'une manière aussi honteuse. Mais il fallait indiquer un autre moyen. Monteynard porta au roi un mémoire rédigé par Dumouriez. Celui-ci proposait la formation d'une légion étrangère à Wismar et Hambourg, qui serait composée de tous les déserteurs du service étranger.

Le roi adopta ce plan et dit à Monteynard : « Que Dumouriez aille lui-même examiner sur les lieux si son projet est praticable, et combien il faudra de temps pour l'exécuter. Je veux que d'Aiguillon ignore cette mission. »

1773. Dumouriez partit, et de Hambourg, où il avait fixé sa résidence, il rendait compte au roi, par l'intermédiaire du comte de Broglie et de Favier, directeurs de la correspondance secrète. Dans cette correspondance, on ménageait peu le duc d'Aiguil-

lon et on se moquait de sa maladresse imprévoyante qui avait laissé consommer le partage de la Pologne. D'Aiguillon découvre cette intrigue par une lettre interceptée de Dumouriez. Aussitôt il va trouver le roi et lui dénonce comme criminels de lèse-majesté les hommes qui abusent de son nom pour agir chez l'étranger, et substituer une direction différente à celle que son gouvernement donne aux affaires. Louis XV aime mieux abandonner ses agents que d'avouer à son ministre les rapports qu'il entretenait avec eux. Dumouriez est arrêté à Hambourg, Favier à Paris; ils sont conduits à la Bastille, et le comte de Broglie, qui venait d'être nommé chevalier d'honneur pour aller au-devant de la comtesse d'Artois, est exilé dans sa terre de Ruffec, en Poitou, où le roi continue cependant à lui écrire et à le consulter.

D'Aiguillon jure la perte de Monteynard. C'est la favorite qu'il charge de disposer le roi à ce sacrifice. Louis XV aimait son ministre de la guerre, qu'il regardait comme le seul honnête homme de son conseil. Cependant il plie bientôt sous l'obsession dont il est environné : « Monteynard ne tiendra pas longtemps, dit-il, car il n'y a que moi qui le soutienne. » En effet, la comtesse du Barry obtint sa disgrâce, et la réunion de son ministère à celui des affaires étrangères, dont le duc d'Aiguillon était déjà revêtu.

1774. Au mois de juillet la paix se conclut entre les Russes et la Porte. La czarine ne garda de ses conquêtes que le territoire d'Azof, de Taganrok et de Kilburn. Mais elle prépara sa domination sur la

Crimée en faisant reconnaître cette province comme indépendante ; elle exigea pour ses vaisseaux la libre navigation de la mer Noire, et le passage des Dardanelles leur fut accordé.

Lors de la signature de ce traité, Louis XV avait cessé d'exister. Depuis le mariage du comte d'Artois, le roi paraissait livré à une mélancolie que rien ne pouvait dissiper ; l'idée de la mort l'obsédait. Il avait vu tomber à ses côtés le marquis de Chauvelin, atteint d'une apoplexie foudroyante, et cette destruction subite de la vie lui avait causé une impression profonde ; le remords frappait enfin sa conscience. Il avait écouté sans colère un sermon prêché le jeudi saint par l'abbé de Beauvais, où le ministre de l'Évangile flétrissait les désordres de la cour, dont le roi était le premier complice¹, et dépeignait en traits hardis la misère des peuples. On vit avec étonnement le vieux monarque récompenser ce que les courtisans appelaient l'insolence de ce prêtre, par sa nomination à l'évêché de Senez. Les gens qui approchaient du roi remarquaient qu'il était plus exact à ses prières, et qu'il faisait de fréquentes visites à madame Louise à Saint-Denis. On ne pouvait douter que la pieuse princesse n'employât toute son influence à le retirer du désordre.

Ces symptômes de conversion alarmaient vivement la favorite et ceux de ses flatteurs qui exploitaient son crédit. Depuis longtemps, à l'exemple de madame de Pompadour, la comtesse du Barry, afin

¹ L'abbé de Beauvais avait pris pour texte de son sermon ces paroles du prophète : « Encore quarante jours, et Ninive sera détruite. » Quarante jours après, Louis XV expirait.

de prévenir chez son royal amant le dégoût qui suit la satiété, se prêtait à ses infidélités passagères, et choisissait elle-même les objets de ses caprices. On tint conseil chez elle, et on décida qu'il fallait ranimer son goût pour le plaisir, et le distraire à tout prix : un voyage de Trianon fut proposé. Là, il trouverait une jeune fille dont les charmes, en réveillant ses sens blasés, feraient diversion aux pensées sérieuses qui assiégeaient son âme. Le roi eut la faiblesse d'y consentir.

Mais le terme de la patience divine était arrivé ; et le coupable souverain devait trouver la mort au milieu des jouissances qu'on lui avait ménagées.

La jeune fille portait dans son sein le germe de la petite vérole, sans qu'aucun signe extérieur la manifestât encore. Cependant, dès le lendemain, le roi est obligé de s'aliter, et, dans la matinée, on le ramène en robe de chambre à Versailles.

Aussitôt le bruit se répand que le roi est gravement atteint ; et une émotion vive agite les deux partis qui divisent la cour. La favorite s'établit au chevet du monarque ; elle lui donne deux médecins affidés, Lorry et Bordeu ; toutes les précautions sont prises pour cacher au malade l'effrayante vérité, et écarter de son lit la religion qui pardonne, mais qui exige la cessation et la réparation du scandale.

Trois jours se passent ainsi. Le quatrième, La Martinière, premier chirurgien du roi, qu'on n'avait pu éloigner, a le courage de l'éclairer sur le danger de son état. Louis XV aussitôt prononce qu'il ne veut pas qu'on renouvelle la scène de Metz. Il fait

venir le duc d'Aiguillon : « Il faut, lui dit-il, mener sans bruit madame du Barry à votre campagne de Rueil ; je saurai gré à madame d'Aiguillon des soins qu'elle prendra d'elle. »

Pendant ces quatre jours , la maladie avait fait d'horribles progrès. L'infection devient affreuse ; la contagion redoutable ; comme si cette corruption du cœur qui avait souillé le règne du monarque, devait à ses derniers moments se manifester sur toute sa personne. Le marquis de Létorières meurt pour avoir seulement entr'ouvert la porte de sa chambre ; plusieurs personnes sont atteintes de la petite vérole en traversant un corridor attenant au logement du roi. Néanmoins, aussitôt que madame du Barry eut quitté Versailles, mesdames Adélaïde, Victoire et Sophie vinrent s'établir sous les rideaux du lit de leur père, et lui prodiguèrent les soins les plus assidus : elles n'avaient pas eu la petite vérole. Cet héroïsme filial éclaire d'un jour plus doux le funèbre tableau que nous traçons. Mesdames n'échappèrent point à la maladie ; mais leur zèle reçut sa récompense : leur petite vérole fut bénigne, et se termina pour elles sans accident.

Après le départ de la comtesse du Barry, les intrigues se multiplièrent. Le parti du duc de Choiseul voulait élever le plus tôt possible la barrière des sacrements entre le roi et sa maîtresse, et les partisans de celle-ci s'efforçaient de les retarder, dans l'espoir que la première amélioration qui se manifesterait dans l'état du malade, la ferait rappeler. Mais le danger augmentant, il fallut que toute opposition cessât. Le 7 mai, le roi fut administré par le

cardinal de La Roche-Aymon, grand-aumônier de France. Avant de lui donner le viatique, le prélat prononça une formule d'amende honorable qu'il avait rédigée de concert avec l'archevêque de Paris : « Quoique le roi ne doive compte de sa conduite qu'à Dieu, il déclare qu'il se repent d'avoir causé du scandale à ses sujets, et qu'il ne désire vivre que pour le soutien de la religion et le bonheur de ses peuples. »

Louis XV expira le 10 mai. Tout son corps était envahi par la gangrène, et sa chair tombait en lambeaux. Il n'était âgé que de soixante-quatre ans ; il en avait régné cinquante-neuf.

A peine eut-il fermé les yeux, que les courtisans se précipitèrent dans les appartements du nouveau roi. Louis et Marie-Antoinette pleuraient ; le poids du sceptre effrayait leur jeunesse. Aussitôt qu'ils eurent reçu les hommages des personnes qui les entouraient, toute la cour partit pour Choisy.

La solitude la plus profonde s'établit à Versailles ; il ne resta près du cadavre décomposé du feu roi que les personnes obligées par leur charge à ne pas s'éloigner. Les chirurgiens refusèrent de l'ouvrir et de l'embaumer ; il y allait pour eux de la vie¹. Les hommes qui l'ensevelirent furent frappés de mort. On ne garda le corps que deux fois vingt-quatre heures ; le soir, à la lueur des torches, dans une

¹ Le duc de Villequier, premier gentilhomme de la chambre, ayant ordonné à Andouillé, l'un des chirurgiens du roi, de procéder à l'embaumement, « je suis prêt, répliqua Andouillé ; mais pendant que j'opérerai, vous tiendrez la tête ; votre charge vous y oblige. » Le duc se retira sans mot dire.

voiture de chasse, au grand trot des chevaux, on le transporta à Saint-Denis.

Il est d'usage que le roi qui vient de décéder soit déposé sur la dernière marche du caveau jusqu'à ce que son successeur vienne le remplacer. Le corps de Louis XV fut immédiatement descendu au fond des sépultures royales. Louis XIV resta sur la marche comme monument d'un des plus grands règnes de la monarchie, tandis que son successeur cachait les tristes souvenirs du sien dans les plus obscures ténèbres de la tombe.

CONCLUSION.

Louis XV quittait la scène du monde. Avec lui disparaissaient et la maîtresse, couverte de mépris¹, et le ministère, objet de la haine publique. Mais les impressions produites par ce long règne, où nulle grandeur ne s'est montrée, où toute gloire a disparu, ne s'effaceront pas.

Monté sur le trône presque au berceau, le jeune roi tombe dans les mains de la flatterie qui dessèche son cœur; de coupables instituteurs lui enseignent

¹ Aussitôt après la mort de Louis XV, une lettre de cachet confina la comtesse du Barry dans un couvent. Mais cette rigueur ne dura que peu de jours. On voulait seulement se donner le temps d'examiner ses papiers et de chercher s'ils ne contenaient pas quelque secret d'État. Elle obtint bientôt la permission de se retirer à Luciennes, où elle resta jusqu'à la révolution, se tenant éloignée de tout scandale. Louis XVI lui conserva une pension.

Madame du Barry n'était pas méchante, mais elle se faisait près du roi l'organe des méchants qui la dominaient. Elle avait conçu un attachement profond et respectueux pour la famille royale. En 1793, elle vendit ses diamants et mit à la disposition des princes l'argent qu'elle en retira. Dénoncée par son nègre Zamore, elle fut, sur ses dépositions, traduite au tribunal révolutionnaire et envoyée à l'échafaud. Sa jeunesse avait été sans honneur, sa mort fut sans courage. Elle poussait des cris perçants; elle demandait grâce au bourreau.

Mais à cette funeste époque, le peuple était sans pitié : le supplice de la maîtresse d'un roi réjouissait sa vanité.

que la vie, la fortune, la liberté, l'honneur de ses sujets lui appartiennent; mais ils n'ajoutent pas que leur amour est pour le souverain la plus solide garantie et le premier des biens. Dans son âme, ils font germer un égoïsme qui dominera sa vie. Comme il a joui prématurément du pouvoir suprême, il se blase sur le plaisir d'être le maître; l'ennui le dévore sur le trône, il en cherche la diversion dans des réunions privées où les jouissances de la table et les cajoleries de ses maîtresses et de ses flatteurs le délassent de la royauté. Il est faible par apathie; il faudrait un effort pour résister aux volontés des ministres, des courtisans, des femmes qui le dominent, et cet effort fatiguerait sa paresse. On le verra donc constamment dominé. Son esprit est juste, éclairé, et il abandonne la vérité qui lui apparaît, n'ayant pas le courage de lutter contre l'erreur qui l'obsède. On ne lui refuse ni bonté ni douceur; ces qualités le rendent cher à ses serviteurs; néanmoins il laisse les dépositaires de son autorité opprimer son peuple; les exils, les emprisonnements se multiplient, et il n'arrête la violence que lorsqu'elle arrive aux limites de la cruauté.

Le règne de Louis XV peut se diviser en cinq périodes : celle de la régence, époque de corruption et d'agiotage; celle du ministère de Fleury, ère de sage gouvernement; celle de madame de Châteauroux, époque de gloire; règne de madame de Pompadour, période de honte; et enfin élévation de madame du Barry, temps d'opprobre.

A la mort de Louis XIV, la puissance tombe dans les mains d'un prince tellement décrié, qu'une opi-

nion défiante le croit capable du plus grand des crimes. Pour augmenter ses prérogatives auxquelles les dernières volontés de Louis XIV avaient imposé d'étroites limites, il rend aux parlements l'antique pouvoir dont ce roi les avait privés, et aussitôt commence cette grande lutte entre la magistrature et le trône qui appelle l'investigation sur les mystères de la royauté, conduit à la recherche du droit des peuples, et au bout de soixante-quinze ans amène la destruction de la magistrature et de la royauté.

Les mœurs n'étaient pas pures à la fin du règne de Louis XIV; mais l'hypocrisie semblait encore un hommage rendu à la vertu. Sous la régence, toute pudeur, toute décence disparaissent; le cynisme des hautes classes déprave les classes inférieures. Un agiotage honteux avilit et grands et petits. A la suite de ce désordre, on voit surgir le goût des spéculations et s'élever de vulgaires et honteuses richesses.

La régence déshonore la pourpre et le ministère, en les donnant à Dubois. Celui-ci se vend aux Anglais, et persuade au duc d'Orléans que les prétentions de sa maison ne peuvent l'emporter sur celles de la branche espagnole qu'au moyen d'une alliance avec l'Angleterre, et du sacrifice de l'intérêt français à l'intérêt britannique.

Ce prince soigne et respecte le roi, prouvant ainsi que son cœur vaut mieux que sa réputation. Il essaye même d'initier le jeune monarque aux affaires. Les langes de l'enfant s'élargissent; mais bientôt ils se resserrent sous la main du son vieux précepteur. L'ambitieux prélat concentre entièrement l'autorité

dans sa personne. Il amuse la frivolité de son maître par la chasse, les fêtes, les petites occupations de la vie privée, et prépare ainsi les malheurs de l'avenir. Il trouve bien que le goût des plaisirs remplace chez son élève le goût des affaires. Le roi s'enivre et prend des maîtresses. Il s'élance d'un seul bond de la vertu à la dépravation des mœurs.

Le vieux ministre persécute les protestants et les jansénistes ; il crée ainsi à l'autorité de la couronne et à celle de l'Eglise d'implacables ennemis. Il ne s'aperçoit pas qu'à côté de lui s'étend à l'ombre des belles-lettres une secte qui ne prétend à rien moins qu'à changer les croyances politiques et religieuses.

Pendant les longues années du ministère de Fleury, un homme d'un prodigieux esprit attaque la religion par les injures, verse le ridicule sur ses cérémonies et ses dogmes. Sa hardiesse séduit, son incrédulité plaît à la corruption du siècle ; aussi mauvais Français que mauvais chrétien, on le verra flétrir dans ses vers l'héroïne de Vaucouleurs, et dans ses lettres le caractère de la nation elle-même. Il effleurera tout, n'approfondira rien, ne prendra jamais au sérieux la destinée humaine, et son imagination légère et superficielle ne s'effrayera même pas de préparer, en livrant au mépris l'autorité du ciel, la destruction des autorités de la terre.

Néanmoins l'élévation du cardinal, malgré les justes reproches que l'histoire lui adresse, est l'événement le plus heureux du règne de Louis XV. Sous son autorité tutélaire, les finances se rétablissent, le poids des impôts diminue ; la France est prospère au

dedans, et respectée au dehors : elle acquiert la Lorraine ; le commerce s'étend, l'industrie se développe, les sciences et les arts se perfectionnent.

Une guerre heureuse, quoique injuste, est entreprise. Parmi les maîtresses de Louis XV, il se trouve une femme qui a le cœur élevé et qui éprouve pour son royal amant l'ambition des grandes choses. L'Allemagne nous avait donné un héros, madame de Châteauroux s'efforce de nous donner un grand roi. Le cardinal de Fleury termine sa carrière. Madame de Châteauroux veut que le souverain dirige lui-même ses affaires. Elle l'aime, mais enveloppé des rayons de la gloire. Il commandera ses armées, et, pendant trois campagnes, il assistera aux triomphes de nos soldats guidés par le maréchal de Saxe. Mais cette femme d'un grand courage descend dans la tombe, et le roi revient à sa mollesse accoutumée ; il se hâte de conclure une paix désavantageuse pour retrouver le repos de Versailles, et le charme de ses petits soupers.

Bientôt arrive le règne de madame de Pompadour et avec elle la honte, les revers, la perte de notre influence politique ; l'amoindrissement des hommes, la confusion dans tous les pouvoirs. L'opinion publique cherche en vain sur qui placer son estime. Un prélat dissolu, à qui la favorite fait donner la feuille des bénéfices, confie les dignités ecclésiastiques à des hommes sans mœurs. D'un autre côté, les membres austères du clergé tourmentent la conscience des mourants par leurs exigences relatives au jansénisme et aux billets de confession ; les parlements sévissent contre ces prêtres, et les philo-

sophes répandent le ridicule sur les uns et sur les autres. La cour intervient successivement en faveur de chaque parti. Où sont les limites des droits respectifs ? Personne ne le sait : cette incertitude fatigue les esprits.

Il y a près de nous un peuple chez lequel la constitution est définie, et où la liberté fleurit. Les institutions de ce peuple nous ont été vantées en riant par Voltaire, sérieusement par Montesquieu. Les gens superficiels se rangent de l'opinion du railleur ; les gens sérieux réfléchissent, étudient et approuvent. Nous sommes battus sur tous les points par les Anglais, et nous admirons leur gouvernement favorisé par la victoire ; nous prenons en mépris le nôtre humilié par les défaites. L'anglomanie se répand comme un torrent qui déborde : les costumes, les mœurs, les lois, rien n'est bon que ce qui nous vient de la Grande-Bretagne.

Madame de Pompadour vend la France à l'Autriche pour prix des flatteries de Marie-Thérèse. Le duc de Choiseul, serviteur de la maison de Lorraine, achève son ouvrage. La fortune abandonne nos drapeaux. Le héros saxon n'existe plus ; de petits généraux conduisent à leur perte de grandes armées ; de petits ministres essayent de gouverner, et leur médiocrité rencontre partout la résistance. Les désastres ne réveillent pas l'âme blasée du roi : sa favorite l'enferme dans un sérail pour éviter qu'il ne lui échappe.

La littérature est livrée aux rhéteurs et aux brouillons, et cependant ils obtiennent une immense influence, parce qu'ils suivent les traces que leur ont

ouvertes la verve de Voltaire et le génie de Montesquieu. Rousseau, le plus éloquent des rhéteurs, paraît. Comme les idées politiques sont vacillantes, le ton dogmatique de Rousseau semble résoudre les difficultés dont l'ordre social est rempli. Il attaque tout ce qui sort du niveau commun; il est éloquent, il est tranchant : chacun l'admire ; les grands l'approuvent et le soutiennent.

L'incrédulité s'étend de plus en plus. On est embarrassé de paraître chrétien : on serait qualifié d'esprit faible par les philosophes, et on redoute cette flétrissure, car ces gens dispensent la renommée, et deux souverains les flattent pour obtenir par leurs suffrages l'admiration des contemporains et de la postérité. Madame de Pompadour les protège, dans la crainte de l'ascendant des prêtres sur la conscience de son esclave couronné. Les ducs de Choiseul et de Praslin leur appartiennent. Une association se constitue pour propager l'irréligion ; l'Encyclopédie en est le prétexte et le lien. Si quelquefois les parlements veulent sévir contre l'impiété, c'est une sévérité dérisoire qui ajoute à l'importance des hommes qu'on a l'air de persécuter, et ne leur impose ni crainte ni retenue.

Pendant que les croyances religieuses s'effacent, il naît un sourd besoin de nouveauté. A la superficie, aucun symptôme frappant n'annonce une révolution qui se prépare ; mais le changement des mœurs s'opère graduellement ; des systèmes naissent et se produisent. Les philosophes signalent les vices de l'ordre social, sans en indiquer le remède. Plusieurs professent une philanthropie universelle,

utopie sans fond, quand on a détruit le frein de la conscience et matérialisé l'âme ; d'autres enseignent le dogme de la souveraineté du peuple, et préconisent l'égalité ; et ceux-là sont entendus de la foule immense des hommes jaloux de ce qui est au-dessus d'eux. La nation est calme ; elle attend ce bien inconnu que chacun rêve ; elle pressent la chute de ce qui existe ; elle s'en réjouit, sans se préoccuper de ce qui lui succédera.

Une guerre mal conduite, des campagnes désastreuses, une paix humiliante et plus encore les mœurs du chef de l'État, diminuent le respect qu'inspirait la royauté. Bientôt une courtisane s'assoit sur les marches du trône, et dirige les volontés du monarque. « Le roi voulait du repos à tout prix ; les courtisans voulaient de l'argent à toute heure : les grandes vues, les grands projets, les nobles pensées auraient inquiété, dérangé, attristé le vieux monarque et sa jeune maîtresse. » (*Souvenirs de Ségur.*)

Un murmure d'indignation retentit ; et c'est au moment où les cœurs s'éloignent du souverain, qu'il appelle la violence au secours de ses volontés. Les parlements sont dissous. En attaquant l'inviolabilité des juges, la couronne montre que les lois fondamentales ne sont pas immuables. Alors, on scrute les institutions qui existent et on en cherche de meilleures. Chacun se croit autorisé à braver un gouvernement qui n'inspire plus ni confiance ni considération.

La haute société est plus libérale que la bourgeoisie, celle-ci plus que le peuple. La révolution

est dans la tête de l'ordre social; elle gagne le cœur et se répandra jusqu'à ses extrémités. On se fait un point d'honneur de l'opposition. Elle devient un moyen de briller, une mode que la jeunesse saisit avec ardeur. Les mots de liberté, de gouvernement représentatif sont répétés avec enthousiasme par ceux-là mêmes qui, dans la suite, leur attribueront toutes leurs infortunes.

Le partage de la Pologne révèle aux Français la déchéance de notre pays. Ce grand et beau royaume de France ressemble à une planète éclipsée; sa lumière paraît éteinte. L'honneur français se sent profondément blessé.

Au milieu de cette dégradation, et par cette dégradation même, les combinaisons politiques entrent de plus en plus dans le domaine de la pensée. L'activité des esprits qui ne trouve plus d'aliment dans la gloire de la patrie, se porte vers l'industrie et les sciences. La classe moyenne, riche et instruite, obtient une influence qui n'appartenait jadis qu'à la noblesse, et aspire à la destruction des privilèges dont elle ne jouit pas. Au-dessous, le peuple, plongé dans la misère, écrasé sous le poids des impôts, réserve aux novateurs le plus redoutable auxiliaire.

Ainsi, le mouvement provoqué par diverses causes se propageait. Les philosophes, à force de déprécier la nation dans leurs écrits, avaient rendu les Français honteux d'eux-mêmes. Toutes les diverses parties de la nation semblaient d'accord pour la destruction de l'ancien ordre social. Il était visible que d'importants changements auraient lieu à une époque

indéterminée, mais dont le terme ne pouvait pas être très-éloigné, et c'est à l'approche d'une tempête qui ébranlera l'État jusque dans ses fondements, que l'orgueil philosophique cherche à s'exalter en attaquant le ciel. Par lui le frein de la conscience est brisé, et le grand nom de Dieu qui eût modéré la violence des passions que toute révolution suscite, se trouve effacé. Aussi, à la conquête légitime de la liberté, succédera bientôt le combat à outrance des vanités, où celles du plus grand nombre devenues victorieuses, se souilleront impitoyablement du sang des vaincus. D'autres peuples feront des changements politiques semblables aux nôtres, mais ils se préserveront des mêmes violences, parce que ces peuples auront conservé des sentiments religieux. La postérité, ce juge équitable du passé, impute au philosophisme d'avoir perverti le peuple en prétendant l'éclairer, et d'avoir ainsi détourné de son but la révolution commencée dans l'intention d'améliorer le sort de l'espèce humaine.

Louis XV laisse la royauté ternie. A sa mort le peuple se réjouit, les gens éclairés¹ se félicitent. Les vices du souverain avaient creusé dans les cœurs une plaie incurable. Ni les vertus de Louis XVI, ni la gloire acquise par la guerre d'Amérique, ni la France relevée au premier rang, ni l'amour du roi pour son peuple, ni les institutions libérales qu'il concède ne pourront cicatriser cette

¹ On reprochait à l'abbé de Sainte-Geneviève l'inefficacité des cérémonies et des prières faites auprès de la chaise de la sainte : « Qu'avez-vous à vous plaindre, répondit l'abbé, n'est-il pas mort ? »

plaie, et la souillure de la couronne ne sera lavée que par le sang du juste montant au ciel par les degrés de l'échafaud.

FIN DU TOME DEUXIÈME ET DERNIER.

TABLE DES CHAPITRES

CONTENUS DANS CE VOLUME.

CHAPITRE PREMIER.

PAGE 1 A 46.

L'Angleterre s'oppose à la paix.—Commencement de nos désastres sur mer.—Prise par les Anglais de Louisbourg et de l'île du Cap-Breton. — Projet de traité et armistice avec le roi de Sardaigne. L'Espagne refuse d'y accéder. — Charles-Emmanuel se réunit aux Autrichiens. — L'armée franco-espagnole détruite. — Gênes prise par les Autrichiens. — Défaite du Prétendant à Culloden. — Cruautés des Anglais envers les vaincus. — Le maréchal de Saxe s'empare de Bruxelles. — Mort de la Dauphine. — Toute la Belgique, à l'exception de Maestricht, soumise. — Bataille de Rocoux gagnée par le maréchal de Saxe. — Débarquement des Anglais auprès de Lorient. Ils sont repoussés par les milices du pays. — Leurs intrigues sans succès pour faire insurger les protestants en Poitou et en Provence. — L'armée austro-sarde pénètre en Provence. Le maréchal de Belle-Isle défend cette province. — Gênes chasse les Autrichiens. — Dupleix à Pondichéry. — Mahé de La Bourdonnais à l'île de France. Leurs divisions. Procès de la Bourdonnais. Il est reconnu innocent. Il meurt. — Siège de Pondichéry par les Anglais. Ils sont repoussés. — Mesures financières. — Second mariage du Dauphin. — Le duc de Boufflers, puis le duc de Richelieu défendent Gênes contre les Autrichiens. — Affaire d'Exiles. — Mort du chevalier de Belle-Isle. — Rétablissement du stathoudérat en Hollande. — Bataille de Lawfeld gagnée par le maréchal de Saxe. Le roi y assiste. — Lœwenda prend Berg-op-Zoom. — Destruction de la marine française par les Anglais. — Congrès d'Aix-la-Chapelle. — Paix générale peu favorable à la France. Mécontentement des peuples. — Le Prétendant est arrêté à l'Opéra et conduit hors de France. Indignation que cette violence excite.

CHAPITRE II.

PAGE 47 A 98.

Commencement de la période de 1748 à 1756. — Règne de madame de Pompadour. — Mœurs de la noblesse. — Influence des femmes âgées. — Désordres de Louis XV. — Rapport des arts avec les mœurs. — Misère du peuple. — Progrès des sciences. — Science du gouvernement. — Montesquieu, Jean-Jacques Rousseau. — Les idées d'opposition se développent. — Présages d'une révolution. — Influence des philosophes. — Voltaire. Il va à Berlin. Sa brouillerie avec Frédéric. Il ne peut obtenir de revenir à Paris. Il se retire sur les frontières de la Suisse et de la France. Ses attaques incessantes contre la religion. — École antichrétienne. D'Alembert, Diderot, le baron d'Holbach. — Entreprise de l'Encyclopédie. — Négation des croyances dans la classe élevée. — Buffon. — Le curé Meslier. — L'abbé de Prades. — Librairie. — Histoire de la censure. — Intolérance des philosophes. Les réfutations de leurs livres sont faibles et insuffisantes. — Le clergé, distrait par les querelles du jansénisme, n'apprécie pas le danger que le philosophisme fait courir à la religion. — Christophe de Beaumont, archevêque de Paris. — Querelle des billets de confession. — Le parlement prend parti contre les évêques. — Le gouvernement veut arrêter les poursuites du parlement. Résistance de ce corps. — Le grand conseil casse ses arrêts. — Divisions dans le public et dans les familles à ce sujet.

CHAPITRE III.

PAGE 99 A 126.

Dette publique, besoin de l'économie. Retrachements dans les dépenses de l'armée, établissement des retraites et des demi-soldes. Profusions de la cour, abus des acquits de comptant. — Fondation de la manufacture de porcelaine de Sèvres et de l'École militaire. — Mesures de finances. Édit sur les propriétés de mainmorte. — Mort du chancelier d'Aguesseau. — Établissement du vingtième. Résistance des pays d'État et du clergé. — Nouvelles persécutions contre les protestants; émeute à Paris au sujet de l'enlèvement des mendiants. — Le Dauphin a la petite

vérole. Joie du public en apprenant son rétablissement. — Madame de Pompadour obtient les honneurs du tabouret, sa fierté. Tout est à ses pieds, agitation de son âme. — Mort de madame Henriette, fille du roi. — La querelle des billets de confession se renouvelle. — Affaire de la religieuse de Sainte-Agathe. — Remontrances du parlement. Il attaque les lettres de cachet. Il suspend le service. Exil des conseillers des chambres des requêtes et des enquêtes. Quatre membres du parlement sont arrêtés. La grand'chambre transférée à Pontoise, puis exilée à Soissons. — Établissement de la chambre royale. Elle est accueillie par les huées du public. — Résistance du Châtelet. La cour cède, rappelle le parlement; elle exige le silence sur la bulle et exile les évêques qui persévèrent dans les refus des sacrements. Sage décision de Benoît XIV.

CHAPITRE IV.

PAGE 127 A 161.

Symptômes de guerre. Hostilités dans l'Inde entre les compagnies anglaise et française. — Projets hardis de Dupleix. Le gouvernement refuse de le seconder. Il est battu par lord Clive, puis rappelé. Accord entre les deux compagnies. — En Afrique, les Anglais détruisent à coups de canon le fort Anamaboh. Leurs violences aux îles Caraïbes. — La marine française est rétablie. — Jalousie des Anglais. Ils permettent à leurs colons d'Amérique d'attaquer le Canada. — Affaire de Jumonville. Défaite du général Braddock. — L'amiral Boscawen envoyé avec une flotte en Amérique. Il prend plusieurs vaisseaux français. — Le pavillon du roi de France est insulté sur toutes les mers. Trois cents bâtiments marchands sont enlevés. Patience du gouvernement qui défend les représailles. Enfin la guerre est déclarée. — Situation des États du continent. — Frédéric offre d'attaquer l'Autriche. Ses propositions sont froidement accueillies. Il s'allie à l'Angleterre. — Marie-Thérèse recherche l'alliance de la France. Elle écrit à madame de Pompadour. — Bernis, Choiseul et Kaunitz. Conférences en dehors du ministère, et en présence de madame de Pompadour avec Stahremberg, ambassadeur de l'impératrice. — Histoire de la correspondance secrète. — Traité avec Marie-Thérèse. — Ambassade du duc de Nivernais à Berlin. — La Russie accède au traité conclu entre la France et l'Autriche. — Ambassade du chevalier Williams et du comte de Broglie à

Varsovie. Influence de ce dernier détruite par le traité avec l'Autriche. L'Espagne refuse de nous seconder. Neutralité de l'Italie. — Tremblement de terre. Calamités.

CHAPITRE V.

PAGE 162 A 208.

Guerre de Sept ans. Prise de Mahon et du fort Saint-Philippe. La marine française remporte des avantages. L'insubordination se glisse dans ses rangs. — Les Anglais fusillent l'amiral Byng. Montcalm bat les Anglais au Canada. Dans l'Inde, ils sont chassés de Calcutta. — Le roi de Prusse demande compte à Marie-Thérèse de ses armements. Réponses évasives de cette princesse. Frédéric entre en Saxe, prend Dresde, gagne la bataille de Lowositz sur les Autrichiens, et fait mettre bas les armes à l'armée saxonne. — La France se décide à jouer un rôle principal dans la guerre continentale. — Mauvais état des finances. — Querelles avec le parlement. Agitation des esprits entretenue par les variations du gouvernement qui sévit, tantôt contre le clergé, tantôt contre les magistrats. — Séchelles, contrôleur général. — Augmentation des impôts. — Lit de justice, remontrances de la cour des aides. — Tendance des parlements à s'unir pour former un parlement unique divisé en classes. — Nouveau règlement pour la discipline intérieure du parlement de Paris. — Mécontentement public. — Cent quatre-vingts magistrats donnent leur démission. — Attentat de Damiens. Effroi du roi. Louis XV charge la grand'chambre de le juger. — Il veut renvoyer madame de Pompadour. La favorite reste et devient plus puissante que jamais. — Condamnation de Damiens. Son supplice. — Disgrâce de d'Argenson et de Machault. — Paulmy, ministre de la guerre; Moras, de la marine. — Le roi, excité par madame de Pompadour et le comte de Stainville, signe un traité qui rend plus intime son alliance avec la reine de Hongrie. — Coalition contre le roi de Prusse. Sa perte paraît certaine. Il se rapproche de Voltaire et cajole le parti philosophique. — Campagne du duc de Cumberland. Bataille d'Hastenbeck gagnée par le maréchal d'Estrées. Il est remplacé par Richelieu. — Frédéric gagne la bataille de Prague. Peu de jours après il perd une autre bataille contre Daun. — Cumberland recule devant Richelieu jusqu'à Stade. — Capitulation de Closter-Seven. — Frédéric a la pensée du suicide. Il reprend courage et parvient,

à force de flatteries, à décider Richelieu à l'inaction. — William Pitt arrive au ministère, et gouverne les affaires en Angleterre. Il donne une nouvelle et forte impulsion aux opérations maritimes. — Les Anglais devant Rochefort. Leur expédition contre Louisbourg. Montcalm poursuit ses succès au Canada.

CHAPITRE VI.

PAGE 209 A 236.

La fortune cesse d'être favorable à la France. — Lord Clive détruit l'établissement de Chandernagor. Il bat une nombreuse armée indienne après avoir semé la trahison parmi ses rangs. — Les dangers de Frédéric s'accroissent. Il les conjure par la force de sa volonté, et l'admiration qu'il inspire. — Composition de l'armée prussienne comparée à celle de l'armée française et de l'armée des cercles. — Bataille de Rosbach gagnée par Frédéric. — Inaction de Richelieu. — Rupture de la capitulation de Closter-Seven. — Le prince Ferdinand de Brunswick prend le commandement de l'armée hanovrienne. — Richelieu est obligé d'évacuer les États de la maison de Brunswick. — Frédéric gagne en Silésie la bataille de Lissa. Le parti philosophique se réjouit de ses succès. — L'abbé de Bernis rapproche la cour et le parlement. — Le comte de Clermont général de l'armée du bas Rhin. Il perd la bataille de Crevelt. Guerre sans résultats. — Propositions de paix. Bernis les accueille; néanmoins elles sont rejetées. Bernis reçoit le chapeau de cardinal, est disgracié et exilé. — Le Dauphin propose au roi de se mettre à la tête de l'armée. Il est refusé. Le maréchal de Contades en prend le commandement. — Soubise marche sur la Hesse. — Broglie gagne la bataille de Cassel, Chevert celle de Lutzerberg. — Attaque de Saint-Malo par l'amiral Anson, de Cherbourg par le commodore Howe. — Les Anglais débarquent près de Saint-Brieuc. — Bataille de Saint-Cast. — L'amiral anglais Boscawen prend Louisbourg et l'île du Cap-Breton. La flotte de Baussier est brûlée. — Frédéric bat les Russes à Zorndorff. Ils se retirent. — Bataille d'Hochkirchen gagnée par Daun sur les Prussiens. — Massiac succède à Moras au ministère de la marine, et est bientôt remplacé par Berryer.

CHAPITRE VII.

PAGE 237 A 276.

Madame de Pompadour fait donner le ministère des affaires étrangères au comte de Stainville créé duc de Choiseul. Le premier acte de son ministère est un nouveau traité avec l'Autriche, tout à l'avantage de cette puissance. — Affaire des jésuites du Paraguay. — Assassinat du roi de Portugal. Supplice du père Malagrida. — Apparition du livre *de l'Esprit* d'Helvétius. — Mesures financières. Charges qui grèvent le royaume. — Silhouette, contrôleur général. Il crée soixante-dix mille actions de mille livres chacune, payables sur les profits des fermiers généraux. Il restreint les privilèges qui concédaient l'exemption de l'impôt. Il tente l'établissement d'une subvention répartie également sur tous les Français dans la proportion de leurs revenus. — Opposition des parlements. Le contrôleur général a recours à la violence. Il s'empare des dépôts publics et suspend le paiement de la dette. Sa disgrâce. — Le maréchal de Belle-Isle, ministre de la guerre, conçoit le projet d'une descente en Angleterre. — Broglie bat le prince Ferdinand à Berghem. Ce prince gagne à Minden une bataille sur le maréchal de Contades. — Bataille de Québec entre les Anglais, sous les ordres de Wolfe, et les Français commandés par Montcalm. Les deux généraux sont tués. Québec capitule. — Prise de la Guadeloupe par les Anglais. — Formation d'une armée en Bretagne. Le duc d'Aiguillon en est le général. — Bataille de Lagos perdue par l'amiral La Clue. Plusieurs de ses vaisseaux l'abandonnent avant le combat. — Le maréchal de Conflans sort de Brest. Une partie de ses vaisseaux prend la fuite ; le reste est pris ou jeté dans la Vilaine. — Bataille de Kunersdorf perdue par Frédéric contre les Russes. Ceux-ci ne profitent pas de leur victoire. — Lally, gouverneur de l'Inde. Ses brouilleries avec Daché, amiral de la flotte, qui refuse de le seconder, et abandonne Pondichéry après trois batailles navales sans résultat. Succès de Lally. Sa dureté, ses revers. — Prise de Pondichéry. — Destruction de la puissance française dans l'Inde. — Au Canada, entreprise de Vaudreuil sur Québec. Elle échoue. Soumission de tout le Canada aux Anglais. — Bataille de Clostercamp. Dévouement de d'Assas. — Frédéric fait une guerre défensive habile. Il bat le maréchal Daun. — Mort de Georges II. — Mort du maréchal de Belle-Isle.

CHAPITRE VIII.

PAGE 277 A 302.

Le duc de Choiseul cède le portefeuille des affaires étrangères à son cousin le duc de Praslin. Il chasse Berryer et prend, sous sa direction, les ministères de la marine et de la guerre. — Tentative pour ouvrir des négociations avec l'Angleterre. — Deux armées sont rassemblées sur le Rhin. Soubise commande l'une, Broglie est à la tête de la seconde. — Bataille de Fillinghausen perdue par le maréchal de Broglie. Il marche sur le Hanovre; mais il est arrêté par les manœuvres habiles du prince Ferdinand de Brunswick. — Conditions auxquelles Pitt consent à traiter. — Bussy à Londres. Stanley à Paris. Ces plénipotentiaires sont rappelés et la négociation est rompue. — Pitt quitte le ministère, lord Bute lui succède. — Traité du pacte de famille entre les rois de France, d'Espagne, des Deux-Siciles et le duc de Parme. — La France et l'Espagne déclarent la guerre au Portugal. — Mort de la czarine Élisabeth. Pierre III, son successeur, rompt l'alliance de la Russie avec l'Autriche et s'unit au roi de Prusse. — Révolution en Russie. L'impératrice Catherine détrône son mari. Mort de Pierre III étranglé par les Orloff. — Catherine prend le parti de la neutralité dans la guerre entre l'Autriche et la Prusse. — Frédéric gagne une bataille sur le maréchal Daun. — Avantage remporté au Johannisberg par le jeune prince de Condé sur le prince héréditaire de Brunswick. — Les États provinciaux et diverses corporations offrent de faire construire des vaisseaux à leurs frais. — Les Anglais prennent la Havane, et font éprouver aux Espagnols des pertes évaluées à deux cent millions. Ils s'emparent de la Martinique et, sur les côtes de France, de Belle-Isle. Ils défendent le Portugal. — Louis XV renouvelle ses propositions de paix. La cour de Londres consent à traiter. Préliminaires signés à Fontainebleau, suivis du traité de paix conclu à Paris. Ce traité excite de violents murmures. — Traité de paix conclu à Hubertsbourg entre Frédéric et Marie-Thérèse. — Fin de la guerre. — La Prusse et les États autrichiens se rétablissent rapidement. — Marie-Thérèse obtient trente-six millions du gouvernement français, pour indemnité du contingent de troupes qui aurait dû se joindre à l'armée autrichienne. — La France méprisée et avilie au dehors. — Indignation des Français.

CHAPITRE IX.

PAGE 303 A 352.

Effet sur l'opinion publique des désastres de la guerre de Sept ans. — Tendances aux institutions libres. — Jalousies entre les diverses classes de la société. — Progrès des sciences et des arts. — Accroissement de l'aisance dans la classe moyenne. — Effets du philosophisme. Rousseau le réhabilite en le spiritualisant. *L'Émile*, le *Contrat social*. Dogme de la souveraineté du peuple et de l'égalité établi par cet écrivain. — Mort de madame de Pompadour, du Dauphin, de la Dauphine, du roi Stanislas et de la reine. Douleur du roi. Il médite une vie plus régulière. — Suppression du Parc-aux-cerfs. — Louis XV retombe dans ses anciennes habitudes. — Élévation de la comtesse du Barry. Mécontentement des courtisans. Indignation du public. — La destruction des jésuites considérée sous le rapport de l'influence qu'elle exerça sur la nouvelle direction des idées. — Constitutions de la société des jésuites. Esprit général de leur association. Ses progrès. Cause de la jalousie des puissances contre l'ordre. Leurs missions aux Antilles. Le père Lavalette. Sa banqueroute. La société, condamnée par arrêt consulaire, à payer les dettes de ce père. Elle en appelle au parlement. Cette cour se fait remettre ses constitutions. L'arrêt des consuls confirmé. Arrêt du parlement, qui déclare les constitutions abusives, et ordonne la fermeture des collèges des jésuites. Autres arrêts qui prononcent la suppression de l'ordre et bannissent ses membres. Édit du mois de novembre 1764, qui supprime la société. Effets de cette suppression. — Le duc de Choiseul excite les princes de la maison de Bourbon, qui règnent en Espagne et en Italie, à expulser aussi les jésuites. — Révolte des chapeaux à Madrid. Les jésuites chassés le même jour des possessions espagnoles. Cet exemple est imité par le roi de Naples et le duc de Parme. Ils sont recueillis par le roi de Prusse et par la czarine. Les puissances qui les avaient chassés, sollicitent près la cour de Rome l'abolition de l'ordre. Refus de Clément XIII. Querelle de ce pontife avec le duc de Parme. — La France s'empare du comtat d'Avignon. — Mort de Clément XIII. — Les cours renouvellent leurs sollicitations près de Clément XIV (Ganganelli). Il cède à la crainte d'un schisme et à la promesse de la restitution du comtat. — Bulle qui supprime la société de Jésus, — Mort de Clément XIV.

CHAPITRE X.

PAGE 353 A 392.

La secte philosophique redouble ses attaques contre la religion.

— Pamphlets antireligieux répandus par Voltaire sous le voile de l'anonyme. Influence prodigieuse de cet écrivain, tant en France que dans les pays étrangers. Ses rapports avec les puissances du nord, particulièrement avec Frédéric et Catherine II.

— La haute société recherche les hommes de lettres. — Influence de nos relations avec l'Angleterre sur les mœurs et sur les costumes. — Les parlements perdent de leur puissance. — Les magistrats jansénistes ou philosophes. — Procès de Calas. — Affaire de Sirven. — Condamnation du chevalier de La Barre. — Exécution de Lally. — Affaire du duc de Fitz-James, gouverneur du Languedoc, avec le parlement de Toulouse. Le duc appelle à la cour des pairs d'un jugement de ce parlement. — Le clergé déconsidéré par les mauvaises mœurs de quelques-uns de ses membres, ne peut opposer de résistance aux progrès des nouvelles doctrines. — Les économistes obtiennent que le roi autorise l'exportation des denrées. Cette mesure, mal combinée, produit la disette. Des agents de la cassette particulière du roi spéculent sur les blés. — Détresse du trésor. — Mesures de finances, gaspillage. — Les contrôleurs généraux se succèdent; Bertin, Laverdy, Maynon d'Invau. Abus dans le recouvrement des impôts. Arbitraire dans la répartition de la corvée. Despotisme violent de la ferme générale. — Remontrances de la cour des aides. — Maupeou, chancelier de France. L'abbé Terray, contrôleur général. Ils se font courtisans de madame du Barry, et deviennent ennemis du duc de Choiseul. — Opérations violentes de Terray. Banqueroute d'une partie de la dette de l'État.

CHAPITRE XI.

PAGE 393 A 433.

Abaissement de la France. Il lui manque les trois puissances, pécuniaire, militaire et fédérative. L'Autriche les possède. — Le pacte de famille rétablit pour la France, dans le midi, la puissance fédérative. Le duc de Choiseul cherche à lui rendre la puissance militaire en rétablissant la marine. — Mort d'Au-

guste III, roi de Pologne. L'impératrice Catherine II veut donner pour roi à la Pologne, Stanislas Poniatowski, son ancien amant. Frédéric II la seconde. — Efforts des princes Czartoriski pour modifier la constitution. — Les Russes entrent en Pologne. Ils dévastent les terres des nobles qui ne sont pas favorables à l'élection de Poniatowski. — La diète s'assemble. Protestation de Mokranowski. L'ambassadeur de France est rappelé. — Poniatowski est élu. Les nobles se soulèvent contre les changements opérés à l'instigation des princes Czartoriski. Ils réclament l'intervention de la czarine. Affaires des dissidents. Déclaration des cours de Pétersbourg et de Berlin pour la conservation du *liberum veto*. — Confédération de Radom dirigée contre le roi. Les confédérés trompés et trahis par les Russes. — Opposition du clergé. — Gaëtan Soltick, évêque de Cracovie. Krasinski, évêque de Kaminiec. — Une diète se rassemble pour discuter les demandes de la czarine. — Repnin, ambassadeur russe, fait enlever l'évêque de Cracovie, l'évêque de Kiovie et deux autres nonces. La diète consent à tout ce que Repnin exige. — Les Pulawski forment le noyau de la confédération de Bar. — Le duc de Choiseul excite le gouvernement turc contre la Russie; mais il n'ose secourir efficacement les Polonais. L'Autriche s'y oppose. — Le gouvernement français veut former une colonie à la Guyane. Les mesures sont mal prises. Tous les colons qu'on y envoie sont victimes de la misère et de l'insalubrité du climat. Les Génois vendent l'île de Corse à la France. — Pascal Paoli. M. de Chauvelin, envoyé contre lui avec sept mille cinq cents hommes, échoue. — Le comte de Vaux soumet l'île en six semaines. — Commencement de la querelle de l'Angleterre avec ses colonies d'Amérique. — Pitt rentre aux affaires. — Le démagogue Wilkes agite la ville de Londres. — Puissance d'Hyder-Aly dans l'Inde. Il ébranle la puissance anglaise en Asie. — Le duc de Choiseul fait espérer le secours de la France aux Anglo-Américains et à Hyder-Aly. Il voudrait profiter des embarras du gouvernement anglais pour venger la France des dommages qu'elle a reçus d'eux. Il n'ose proposer à Louis XV d'entreprendre une nouvelle guerre, mais il cherche à brouiller l'Espagne avec la Grande-Bretagne. — Affaire des îles Falkland ou Malouines. — Les ennemis du ministre dévoilent ses projets au roi. Sa disgrâce est décidée.

CHAPITRE XII.

PAGE 434 A 463.

Les ennemis des parlements se liguent contre le duc de Choiseul.

— Le contrôleur général Laverdy obtient la dissolution du parlement de Pau. — Affaires de Bretagne. — Le parlement procède contre les jésuites. Le duc d'Aiguillon se prononce en leur faveur. — Querelles au sujet de la levée du second vingtième. — La Chalotais se pose comme médiateur entre la cour et le parlement. On l'accuse de mauvaise foi. — Refus fait par les états d'autoriser le second vingtième. — Remontrances du parlement de Rennes sur la charge dont la corvée grève le peuple. — Les états protestent contre la levée de nouveaux impôts. — Le parlement est mandé en corps à Versailles. A son retour, soixante-seize de ses membres envoient leur démission. — La Chalotais, son fils et trois conseillers sont arrêtés. Le parlement de Paris est chargé de les juger. Le procès est ensuite renvoyé au parlement de Rennes, puis à une commission spéciale réunie à Saint-Malo. — Réclamations des parlements. Arrêt de celui de Paris qui ordonne que des remontrances seront faites. Cet arrêt est cassé dans un lit de justice. — Louis XV prononce un discours où il établit les principes de l'autorité absolue. — Cependant Choiseul obtient la dissolution de la commission de Saint-Malo. — Le conseil d'État est chargé de juger La Chalotais et ses coaccusés. — Ordonnance du roi qui abolit définitivement la procédure, et prescrit le silence sur toute cette affaire. La Chalotais et son fils sont exilés à Saintes. — Rétablissement du parlement de Rennes. — Le duc d'Aiguillon est rappelé. Le duc de Duras lui succède. — Le parlement poursuit de nouveau les jésuites retirés en Bretagne. Il commence, à cette occasion, une procédure contre le duc d'Aiguillon. Un arrêt du conseil évoque l'affaire à la cour des pairs. — Mariage du Dauphin et de Marie-Antoinette, archiduchesse d'Autriche. Malheurs arrivés à la place Louis XV. — La Dauphine adorée des Parisiens. — Intrigues de madame du Barry, du chancelier et de Terray contre le duc de Choiseul. — Maupeou prend la résolution de changer la constitution de la magistrature. — Suite de l'affaire du duc d'Aiguillon. Le roi préside les deux premières séances. Abolition de la procédure. Réclamation du parlement de Paris. Il déclare le duc d'Aiguillon suspendu de ses fonctions

de pair. Un arrêt du conseil casse celui du parlement. Plusieurs autres parlements adressent des remontrances. — Emprisonnement de Dupaty, avocat général au parlement de Bordeaux, et de deux conseillers du parlement de Rennes. — Lit de justice, dans lequel le roi se fait remettre toutes les pièces relatives au duc d'Aiguillon. — Édit sur l'organisation du parlement de Paris. Cette cour, choquée des expressions du préambule de l'édit, suspend l'administration de la justice. — Disgrâce des ducs de Choiseul et de Praslin. Exil du premier à Chanteloup, et du second à Praslin.

CHAPITRE XIII.

PAGE 464 A 522.

La cour prend parti pour le duc de Choiseul. Intérêt qu'on lui témoigne. Les courtisans courent en foule à Chanteloup. — Les idées d'indépendance se développent. — Remontrances de la cour des aides sur l'édit de décembre 1770. — Le chancelier ne cherche qu'un prétexte pour détruire la magistrature. Il espère satisfaire l'opinion publique en rendant plus facile la distribution de la justice. — Ordre signifié aux membres du parlement de Paris de reprendre leurs fonctions. Ils refusent et leurs charges sont déclarées confisquées. — Création d'un parlement provisoire et de conseils supérieurs. — Mécontentement dans toutes les classes. — Protestation des princes du sang et des pairs. Il leur est défendu de paraître à la cour. — Résistance du barreau. — Réclamations des autres parlements. Ils sont dissous. — Nouvelles remontrances de la cour des aides. — Exil de Malesherbes. — La cour des aides est supprimée. — Établissement d'un nouveau parlement. — Le grand conseil en devient le noyau. Lit de justice pour l'enregistrement de l'édit qui le concerne. — Les gens du roi donnent leur démission. — D'Aiguillon, ministre des affaires étrangères, Monteynard, de la guerre, de Boynes, de la marine. — Les avocats consentent à plaider devant le nouveau parlement. — Les princes se raccommode avec le roi, et fréquentent le salon de madame du Barry. — D'Aiguillon fait ôter au duc de Choiseul la charge de colonel général des Suisses. Cette charge est donnée au comte d'Artois. — Les esprits se tournent vers l'étude de la science politique. Les brochures qui y sont relatives se multiplient. — Avilissement où tombe la nouvelle magistrature. On l'attaque par des chansons. — Multiplicité des lettres de cachet.

— Mesures de finances de Terray. Ses prodigalités envers la favorite. Crédit de cette dernière. — La France perd toute influence au dehors. — Efforts impuissants de la confédération de Bar. Désunion parmi les confédérés. — Dévastation de l'Ukraine par les Zaporoves. — Mission de Dumouriez près du grand conseil de la confédération. Il aliène les Polonais par sa hauteur. — L'archiduc Joseph , roi des Romains , succède à son père dans la dignité impériale. — Conférences de Neisse et de Neustadt entre ce prince et le roi de Prusse. — Le projet de partage de la Pologne est ébauché dans ces conférences. — Dumouriez se met à la tête des confédérés polonais. Il perd contre Souvarow la bataille de Landscron. Son rappel. Le comte de Vioménil lui succède. Il s'empare du château de Cracovie. Cent dix-sept Français y soutiennent un siège de deux mois contre Souvarow. Enlèvement du roi Stanislas par les confédérés. — Traité de l'Autriche avec la Porte , favorable aux Polonais , presque aussitôt violé que conclu. — Premier partage de la Pologne. — Révolution en Suède opérée par Gustave III. — Mission de Dumouriez relative à cette révolution. — D'Aiguillon découvre la correspondance secrète. Dumouriez mis à la Bastille. — Le comte de Broglie exilé. Il conserve néanmoins la confiance du roi. — Paix entre la Russie et la Porte. — Mélancolie du roi. — Sermon de l'abbé de Beauvais. — Maladie de Louis XV. Sa mort. Ses funérailles.

CONCLUSION..... 523

FIN DE LA TABLE DU DERNIER VOLUME.



H. Heinn

Tocqueville, Hervé Louis François Joseph Bonaventure Clérel Le de

Histoire philosophique du règne de Louis XV

Bd.: 2

Paris 1847

Gall.g. 853 b-2

urn:nbn:de:bvb:12-bsb10419343-9